



HAL
open science

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme : Berlin, Paris, Amsterdam

Régis Schlagdenhauffen

► **To cite this version:**

Régis Schlagdenhauffen. La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme : Berlin, Paris, Amsterdam. Sociologie. Université de Strasbourg, 2009. Français. NNT : . tel-02388113

HAL Id: tel-02388113

<https://hal.science/tel-02388113>

Submitted on 1 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

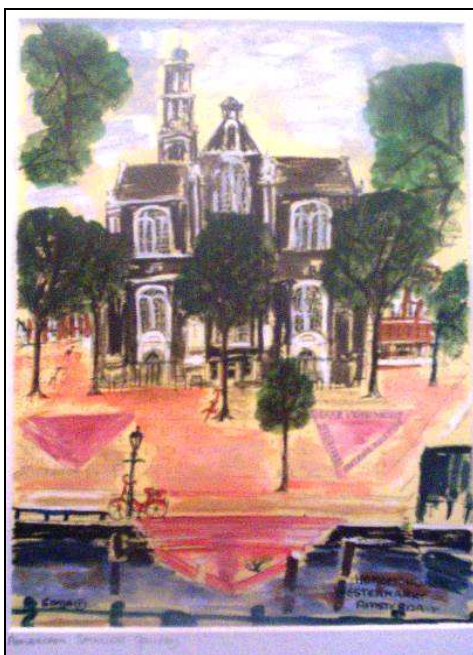
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme : Berlin, Paris, Amsterdam

Das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer: Berlin, Paris, Amsterdam



Thèse / Dissertation

Cotutelle en vue d'obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

*Cotutelle zur Erlangung des akademischen Grades
DOCTOR PHILOSOPHIAE DER HUMBOLDT UNIVERSITÄT ZU BERLIN*

SPÉCIALITÉ SCIENCES SOCIALES / SCHWERPUNKT SOZIALWISSENSCHAFTEN

présentée par / eingereicht von

Régis SCHLAGDENHAUFFEN

(6 juillet 2009 / 6. Juli 2009)

Jury : Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche, CNRS : Présidente, rapporteure ext.
Prof Dr Beate BINDER, Humboldt Universität, Berlin : rapporteure
Anne-Sophie LAMINE, Professeure, Université de Strasbourg : codirectrice
Prof Dr Wolfgang KASCHUBA, Humboldt Universität zu Berlin : codirecteur
Freddy RAPHAËL, Professeur émérite, Université de Strasbourg : examinateur
Dr Olivier VOIROL, Institut für Sozialforschung, Frankfurt /M. : examinateur

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme : Berlin, Paris, Amsterdam

Das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer: Berlin, Paris, Amsterdam

Thèse / Dissertation

Cotutelle en vue d'obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Zur Erlangung des akademischen Grades
DR. PHIL. DER HUMBOLDT UNIVERSITÄT ZU BERLIN

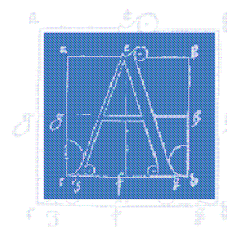
SPÉCIALITÉ SCIENCES SOCIALES / SCHWERPUNKT SOZIALWISSENSCHAFTEN

Présentée par / Eingereicht von

Régis SCHLAGDENHAUFFEN

Jury : Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche, CNRS : Présidente, rapporteure ext.
Prof Dr Beate BINDER, Humboldt Universität, Berlin : rapporteure
Anne-Sophie LAMINE, Professeure, Université de Strasbourg : codirectrice
Prof Dr Wolfgang KASCHUBA, Humboldt Universität zu Berlin : codirecteur
Freddy RAPHAËL, Professeur émérite, Université de Strasbourg : examinateur
Dr Olivier VOIROL, Institut für Sozialforschung, Frankfurt /M. : examinateur

Avec le soutien de / Mit der freundlichen Unterstützung von



Collège doctoral européen

Titre : *La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme : Berlin, Paris, Amsterdam.*

Résumé : Depuis les années 1970, les commémorations des victimes homosexuelles du nazisme se multiplient à travers l'Europe. À travers elles, des militants de la mémoire réclament la reconnaissance et l'inclusion des homosexuels au sein du martyrologe des victimes du nazisme. Ces demandes sont cependant controversées. Les opposants considèrent que les homosexuels sont des criminels (puisque leurs pratiques étaient condamnées par la loi) et ne peuvent donc pas être des victimes. Le sentiment d'injustice considérée comme un déni de reconnaissance par des militant-e-s homosexuel-le-s est à l'origine de mobilisations mémorielles. L'examen des mobilisations a permis d'interroger la commémoration en tant que stratégie de reconnaissance. La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme apparaît éminemment spécifique car elle articule trois niveaux de reconnaissance. Au niveau culturel, elle vise la reconnaissance du groupe dans la durée. Au niveau légal, elle vise l'obtention du statut individuel de victime du nazisme tout comme celui du statut collectif de groupe de victimes. Au niveau social, elle vise l'inscription topographique du groupe dans l'espace. De plus, la reconnaissance possède un impact économique. Se pose alors le problème de la redistribution c'est-à-dire l'obtention de réparations financières.

Mots clefs : Homosexualité – Mouvements sociaux – Mémoire collective – Holocauste – Mouvement gay et lesbien – Reconnaissance – Visibilité.

Title: *The commemoration of the homosexual victims of Nazism: Berlin, Paris, Amsterdam.*

Summary: The aim of my PhD is to analyse the phenomenon of recognition of the homosexual victims of Nazism through their commemoration in Berlin, Paris and Amsterdam. The central questions of this research are: 1°) how the commemoration of the homosexual victims of Nazism has been strategically used to unify different kind of people through a common “we” and 2°) how the commemoration has been strategically deployed to obtain their recognition? In order to answer these questions, I first reconstructed the commemorated event. The second part of the research is devoted to three case studies. In Berlin, the commemorative phenomenon is analysed throughout the time. After a first moment, consisting in marking “authentic” places, “memory activists” invest new symbolical places which are meaningful for the contemporary gay and lesbian communities. Unlike Germany, where collective mobilisations aim to realise commemorative monuments, the reason of the collective mobilisation in France is the inclusion of the homosexual into public commemorative rituals. In Amsterdam, I observed the transition from a private group memory to a public one constituted from rituals and memorials. The *Homomonument* (inaugurated in 1987) is the first commemorative monument for the homosexual victims of Nazism worldwide. They are commemorated every year there. In conclusion, this research shows the commemoration of the victims of Nazism, as observed in Berlin, Paris and Amsterdam, shows that, by means of this ritual, gay activists are looking for the confirmation of their virility (manliness).

Keywords: Social movements – culture and politics – collective memory – Holocaust – collective identity – gay and lesbian movement – activism – recognition.

Laboratoire de rattachement : Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (UMR 7043), Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace : 5, allée Rouvillois, 67083 Strasbourg, France.

À ma « petite famille »

À la mémoire de Pierre Seel

Remerciements

Cette thèse a été réalisée au sein du Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe grâce à l'aide de bourses et soutiens financiers de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, du DAAD, du Collège doctoral européen, de la fondation Yves Saint Laurent Pierre Bergé et de l'Université franco-allemande.

Au terme de cette entreprise de cinq ans que fut ma thèse, je tiens à remercier en premier lieu mes professeurs, à commencer par Anne-Sophie Lamine qui m'a adopté au sein de son groupe de doctorants, Wolfgang Kaschuba qui a accepté, à Berlin, de devenir mon *Doktorvater*, Freddy Raphaël qui m'a toujours soutenu depuis mon année de maîtrise et Annette Wieviorka, qui m'a encouragé à travailler sur les homosexuels en tant que groupe de victimes du nazisme.

En outre, je remercie les membres de l'équipe du CRFJ (Jérusalem), du CMB (Berlin) et du CEVIPOF (Paris) qui m'ont accueilli lors de mes voyages d'études. Je remercie aussi pour leur hospitalité Jean-Marc, Noémie Nicolas, Maxime, Hester et Eyal qui m'ont offert une chambre à Paris, Amsterdam et Jérusalem.

Je remercie aussi pour leur patience mes collègues du Centre Marc Bloch, de la Stabi et de la Misha et pour les discussions enrichissantes qui ont permis à ce travail d'être ce qu'il est. Je remercie aussi pour leurs conseils scientifiques Florent Brayard, Karim Fertik, Olivier Giraud et Danny Trom.

S'agissant du fond, je remercie Marthe Oberlé et Pascal Souaillat qui ont suivi la rédaction du manuscrit depuis la première heure. S'agissant de la forme, je remercie Noémie Musnik, véritable fée de la mise en page. Concernant la version allemande de ma thèse, je tiens à remercier Katrin Backhaus, Andreas Sternweiler et Klaus Wieland pour leur précieuse aide, tout comme Denisa Butnaru et Peter Carrier pour l'écriture du résumé en anglais.

Enfin je remercie mes parents, mes colocataires et mes ami-e-s pour leur soutien, leur patience et l'intérêt qu'ils ont porté à mon sujet de thèse.

Strasbourg le 6 mai 2009 / Strassburg den 6. Mai 2009

Table des matières / Inhaltsverzeichnis

Liste des tables, illustrations et encadrés	14
Liste des tables	14
Listes des illustrations	14
Liste des encadrés.....	15
Liste des abréviations.....	16
ENGLISH SUMMARY	20
DEUTSCHE ZUSAMMENFASSUNG	26
Einleitung	26
Forschungsstand.....	28
Kontextuelle Aspekte der Forschungsarbeit	34
Über die soziologische Forschung	36
Die Themenauswahl	36
Methodologie und Quellen	37
Die Archive	39
Die Interviews	43
Die Beobachtung von Gedenkritualen.....	44
Resümee der französische Fassung der Dissertation	45
Grenzen und Perspektiven der Arbeit	51
Tabellarische Gliederung der französischen Version der Dissertation.....	51
Quellen	57
Erwähnte Literatur	62
VERSION FRANÇAISE DE LA THÈSE	66

INTRODUCTION GÉNÉRALE68

Aspects théoriques du problème	70
Commémoration et mémoire collective.....	71
Homosexualité et commémoration	74
L’apport de la sociologie des mobilisations pour l’analyse de la commémoration	79
Commémoration et reconnaissance	85
Commémoration et cultures commémoratives nationales	87
Aspects méthodologiques de l’enquête.....	91
Le choix du sujet	91
Le corpus de base	92
Les entretiens.....	95
L’observation de commémorations	97
Organisation générale de l’étude	97

PREMIERE PARTIE 102

CHAPITRE 1 - LA PERSECUTION DES PERSONNES HOMOSEXUELLES EN ALLEMAGNE NAZIE ET DANS LES TERRITOIRES OCCUPES ET ANNEXES 104

Introduction..... 104

État des lieux bibliographique 106

I – La destruction de la subculture homosexuelle..... 111

1. Le mouvement homosexuel allemand..... 111

2. La politique nazie de lutte contre l’homosexualité 114

 2.1 Dispositions générales 115 |

2.2 Heinrich Himmler, administrateur des polices du Reich 118 |

2.3 Les modalités de la persécution policière 119 |

2.3.1 La justification des investigations 119 |

2.3.2 La lutte préventive contre le crime d’homosexualité..... 121 |

2.3.3 Les femmes lesbiennes sous le « IIIe Reich » 123 |

2.3.4 Statistiques générales..... 125 |

3. La situation des homosexuels dans les territoires annexés et occupés..... 125 |

3.1 L’Autriche..... 125 |

3.2 Les Sudètes 126 |

3.3 La Pologne 126 |

3.4 L'Alsace et la Lorraine	127
3.5 Les Pays-Bas.....	129
3.6 La France occupée	131
4. Rester ou s'exiler ? Quels choix pour les homosexuels allemands ?	132
4.1 Certains choisissent l'exil... ..	132
4.2 ...d'autres restent en Allemagne.....	133
5. L'homosexualité dans la SS et la <i>Wehrmacht</i>	134
5.1 Les cas d'homosexualité dans la SS	134
5.2 Les cas d'homosexualité dans la <i>Wehrmacht</i>	135
II – Les homosexuels dans les camps de concentration	136
1. Généralités sur le système concentrationnaire.....	136
2. Les homosexuels au sein des camps, une minorité statistique	140
2.1 Les mécanismes d'internement des homosexuels.....	140
2.2 Données statistiques sur les internés homosexuels	141
2.3 Données disponibles par camp.....	143
2.3.1 Dachau.....	144
2.3.2 Les camps de l'Emsland	144
2.3.3 Sachsenhausen.....	145
2.3.4 Buchenwald	146
2.3.5 Mauthausen	147
2.3.6 Neuengamme.....	148
2.3.7 Ravensbrück	148
2.3.8 Bergen-Belsen	151
2.3.9 Auschwitz.....	152
2.3.10 Natzweiler (Struthof).....	153
2.3.11 Schirmeck.....	154
2.3.12 Mittelbau-Dora	155
3. De quelques cas particuliers.....	158
3.1 Les femmes homosexuelles dans les camps nazis	158
3.2 Les homosexuels juifs en camp de concentration.....	159
3.3 Du camp au front... l'incorporation de force des homosexuels	160
Conclusion de la section	163
III - L'homosexualité dans les camps	165
1. Les apports de la sociologie de l'univers carcéral.....	166
2. L'amour en camp de concentration.....	168
Conclusion du chapitre.....	174

DEUXIEME PARTIE.....	176
CHAPITRE 2 - LA COMMEMORATION DES VICTIMES HOMOSEXUELLES DU NAZISME A BERLIN.....	182
Introduction.....	182
I - Éléments contextuels sur le mouvement homosexuel allemand.....	183
II – Mémoire de papier et mémoire de pierre en Allemagne	188
1. Dimension juridique du processus de reconnaissance	189
1.1 Les homosexuels, des victimes « non reconnues »	189
1.1.1 Un impossible aveu	189
1.1.2 Les premiers témoignages	191
1.1.3 La constitution d’une cause et d’un socle de revendications	192
1.2 Lois mémorielles et reconnaissance « sur le papier »	193
1.2.1 Des structures d’alliances qui commandent un modèle d’action	194
1.2.2 La requête de réhabilitation des victimes homosexuelles du nazisme	196
1.2.3 À la reconnaissance sur le papier succède celle dans la pierre	197
1.2.4 La séance plénière du 12 décembre 2003	199
1.3 Synthèse du processus observé	200
2. L’invention d’une topographie légendaire de la mémoire	200
2.1 Des lieux authentiques aux lieux symboliques	202
2.1.1 La commémoration dans les mémoriaux des camps de concentration	203
2.1.2 Commémorer les homosexuels sur les ruines de l’ancienne synagogue.....	206
2.1.3 À la recherche d’un lieu de commémoration à Berlin	207
2.1.4 La transition du lieu historique au lieu symbolique.....	208
2.1.5 L’inauguration d’une plaque commémorative le jour de la <i>Gay Pride</i>	210
2.2 Des lieux historiquement authentiques aux lieux authentiquement artificiels...212	
2.2.1 Une mobilisation qui fait écho à la restructuration de la <i>Neue Wache</i>	213
2.2.2 Le mémorandum de 1995, cahier des charges du futur mémorial de Berlin	215
2.2.3 Le soutien de la LSVD et des Verts au projet.....	217
3. Le mémorial de Berlin	217
3.1 Le colloque d’avril 2005	217
3.1.1 L’intervention des critiques d’art dans la discussion	219
3.1.2 Esthétisation de la mémoire et horizons d’attente	221
3.2 Du concours architectural au choix du jury	222

3.2.1 Les trois projets finalistes	222
3.3.2 Le projet lauréat : Elmgreen & Dragset	223
3.3 Le 27 mai 2008, jour de l'inauguration du mémorial	226
Conclusion de la section.....	228
III - Les lesbiennes sont-elles des victimes du nazisme ?	230
1. L'apparition d'une mémoire lesbienne du nazisme	230
2. Les temps de la controverse	231
3. Présentation des acteurs et actrices	233
4. Un « baiser gay » vaut-il un « baiser lesbien » ?.....	238
Conclusion du chapitre	240

CHAPITRE 3 - LA COMMEMORATION DES VICTIMES HOMOSEXUELLES DU NAZISME A PARIS

Introduction.....	245
I - Le mouvement homosexuel en France	245
II – Les homosexuels et la commémoration publique.....	256
1. La construction mémorielle de la déportation en France	256
1.1 Plusieurs mémoires de plusieurs déportations	256
1.1.1 L'immédiate après guerre.....	258
1.1.2 La création de la Journée de la Déportation	260
1.1.3 Mémoire de la Shoah <i>versus</i> mémoire de la Déportation résistante	261
1.2. La mémoire de papier de la persécution nazie des homosexuels.....	262
1.3 Mémoires homosexuelles et mémoires publiques de la déportation.....	268
2. Une gerbe en forme de triangle rose, symbole de la « déportation homosexuelle » 269	
2.1 La gerbe de fleurs en tant que catalyseur d'un conflit social.....	270
2.2 La constitution d'une association porteuse de la mémoire homosexuelle	273
3. L'État face à la mémoire homosexuelle.....	276
3.1 Encadrer la mémoire homosexuelle.....	276
3.1.1 Deux cérémonies successives au Mémorial des martyrs de la Déportation.....	276
3.1.2 La prise en charge du dossier par le Ministère des anciens combattants	277
3.1.3 L'entrée en scène de la Fondation pour la mémoire de la déportation	278
3.2 Le gouvernement fait un geste envers les homosexuels	279
3.2.3 La pose d'une plaque sur l'Ile de la Cité	280
Conclusion de la section	280
III - L'Appel du 15 mars 2005, une mobilisation sociale.....	283

1. Brève chronologie	284
2. Les acteurs dans l'espace de la mobilisation.....	293
3 L'administration du problème au sein de l'arène publique.....	300
Conclusion du chapitre	301

**CHAPITRE 4 - LA COMMEMORATION DES VICTIMES HOMOSEXUELLES DU NAZISME
A AMSTERDAM** **304**

Introduction..... **304**

I - Le mouvement homosexuel néerlandais..... **304**

II - De la mémoire de papier à la mémoire de pierre..... **312**

1. Le souvenir de la persécution nazie dans la mémoire de papier	312
1.1 « Les victimes et les boucs émissaires »	312
1.2 « À nos morts... »	313
1.3 « Un monument en souvenir de l'homo inconnu »	315
1.4 Une gerbe de fleurs pour les homosexuels victimes du nazisme	315
2. La mémoire de pierre, stratégie de déploiement identitaire	316
2.1 L'exclusion de la commémoration, un champ de discrimination	317
2.2 La création de la Fondation Homomonument.....	318
2.3 Le projet de Karin Daan.....	319
3. De la mobilisation à la réalisation	321
3.1 Ressources et opportunités politiques	321
3.2 La construction d'un problème public	325
3.3 Conclusion de la section	326

III – La commémoration à l'Homomonument **328**

1. Le Dodenherdenking à l'Homomonument	329
1.1 Le rite d'entrée.....	329
1.2 Le placement.....	330
1.3 La célébration	331
1.4 Le discours au cœur du rituel.....	335
2. Les autres célébrations qui se tiennent au Homomonument.....	335
2.1 Le jour de la Reine.....	335
2.2 Le jour de la Libération.....	336
3. Le monument dans sa quotidienneté.....	337
3.1 Aspects topographiques	337
3.2 Le monument au quotidien	339
3.3 Homomonument et stratégie de déploiement identitaire	340
Conclusion du chapitre.....	341

TROISIEME PARTIE.....	344
CHAPITRE 5 - CONSTRUCTION D'UNE MEMOIRE HISTORIQUE DE GROUPE ET MOBILISATIONS MEMORIELLES	346
I - Construction d'une mémoire collective de groupe.....	347
1. La construction d'une mémoire de papier.....	348
2. Le triangle rose, signe de ralliement du mouvement d'émancipation homosexuelle.....	355
3. Mémoire de pierre et processus de monumentalisation	358
Conclusion de la section.....	364
II - Militants de la mémoire et stratégies mémorielles.....	366
1. La requête d'un droit à la commémoration	366
1.1 La constitution d'une mémoire de groupe	366
1.2 Processus de communalisation et usages stratégiques du « nous »	367
2. Les militants de la mémoire	371
2.1 Trois générations de militants homosexuels de la mémoire	373
2.2 Audiences, soutiens et constitution des mobilisations	374
2.2.1 Soutien politique.....	374
2.2.2 Le soutien des représentants d'un groupe de victimes du nazisme.....	375
2.2.3 Les soutiens scientifiques	376
2.2.4 Le soutien des femmes lesbiennes	377
Conclusion de la section.....	378
III - Les formes de la reconnaissance	380
1. Le modèle de la reconnaissance d'Axel Honneth	380
1.1 La reconnaissance sociale des victimes homosexuelles du nazisme	381
1.2 La reconnaissance juridique.....	382
1.3 La reconnaissance individuelle	385
2. Les facteurs permettant la reconnaissance	387
3. De la reconnaissance des Tsiganes à celle des homosexuels	387
Conclusion du chapitre.....	388
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	390

ANNEXES / ANHÄNGE.....	398
Annexes au chapitre 1.....	400
1. Chronologie (1933-1945).....	400
2. Condamnations en vertu du §175.....	404
Annexes au chapitre 2.....	406
1. Traduction du discours prononcé le 12 décembre 2003 par la Secrétaire d'État à la culture devant le <i>Bundestag</i>	406
2. Le concours artistique d'avril 2005.....	407
3. Brochure du mémorial pour les personnes homosexuelles victimes du nazisme, éditée par l'Agence fédérale à la culture et aux médias	416
Annexes au chapitre 3.....	420
1. Le Mémorial des martyrs de la Déportation.....	420
2. L'Appel du 15 mars	424
3. Discours prononcé par le Président de la République lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation (2005).....	429
4. Contenu des communiqués émis dans le cadre de l'Appel du 15 mars 2005 et mise en évidence des structures d'alliances.....	432
5. Détail des campagnes d'entretien réalisées dans le cadre de l'analyse de l'Appel du 15 mars	435
6. Entretien réalisé avec Serge Barcellini.....	436
Annexes au chapitre 4.....	460
1. Observations réalisées durant l'après midi du 4 mai 2007.....	460
2. Le <i>Dodenherdenking</i> au Homomonument (4 mai 2007).....	462
3. Le <i>Bevrijdingsdag</i> (jour de la libération) au Homomonument	464
4. Autres monuments amstellodamois pour les victimes du nazisme	465
Annexes au chapitre 5.....	465
1. HAW-Info, 3, 1975	465
2. Tableau 18 : Synthèse des trois cas étudiés.....	467
SOURCES.....	471
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	476
INDEX DES NOMS PROPRES	496

Liste des tables, illustrations et encadrés

Liste des tables

Tableau 1 : Modalité d'arrestation des hommes accusés d'entrave au §175.....	120
Tableau 2 : Condamnations en vertu du §175 (1933 et 1945).....	125
Tableau 3 : Provenance des homosexuels en KZ.....	141
Tableau 4 : Classe sociale d'origine des internés (%).....	142
Tableau 5 : Situation matrimoniale des internés allemands.....	142
Tableau 6 : Motif de fin de détention (en %).....	143
Tableau 7 : Codes d'enregistrement des homosexuels à Sachsenhausen.....	145
Tableau 8 : Effectifs par codes.....	145
Tableau 9 : Désignations pour Dora.....	157
Tableau 10 : Demandes d'apposition d'une plaque commémorative (par arrdt).....	209
Tableau 11 : Extrait de l'étude Einstellung zur Homosexualität.....	239
Tableau 12 : Mise en évidence des spécificités de chacune des mobilisations étudiées...	243
Tableau 13 : Les monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme.....	361
Tableau 14 : La structure des relations de reconnaissance sociale selon Axel Honneth...	381
Tableau 15 : Modalités de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme....	387
Tableau 16 : Condamnations en vertu du §175 entre 1871 et 1994.....	404
Tableau 17 : Synthèse des trois cas étudiés.....	467

Listes des illustrations

Figure 1 : <i>Neuengamme, la pierre du souvenir – Berlin Nollendorfplatz, la plaque</i>	178
Figure 2 : <i>Berlin, le mémorial en souvenir homosexuels persécutés durant le nazisme</i> .	178
Figure 3 : <i>Paris, 1994, Charivari devant les grilles du Mémorial de la Déportation</i>	179
Figure 4 : <i>La plaque commémorative devant le Mémorial des martyrs de la Déportation</i>	179
Figure 5 : <i>Paris, 2001, La commémoration des victimes homosexuelle du nazisme</i>	180
Figure 6 : <i>Paris, depuis 2005, l'invention de nouvelles commémorations le 17 mai</i>	180

Figure 7 : <i>Amsterdam, Le Nationaal Monument, de jour et de nuit</i>	181
Figure 8 : <i>Deux représentations de l'Homomonument</i>	181
Figure 9 : <i>Le Gay liberation monument de New York (1980)</i>	225
Figure 10 : Couverture de l'édition de mai 1950 de la revue <i>Vriendschap</i>	314
Figure 11 : Construction actancielle de l'arène publique	326

Liste des encadrés

Encadré 1 : <i>Anders als die Anderen, Différent des autres</i>	112
Encadré 2 : <i>Condamné à mort par la justice pour homosexualité</i>	121
Encadré 3 : <i>La rafle du 9 mars 1935 (Rapport d'un SS Berlinois)</i>	122
Encadré 4 : <i>Les homosexuels dans la formation spéciale Dirlewanger</i>	161
Encadré 5 : <i>À propos du témoignage</i>	165
Encadré 6 : <i>L'amour au KZ</i>	168
Encadré 7 : <i>À propos de la figure de la victime</i>	195
Encadré 8 : <i>L'Ange de Francfort</i>	220
Encadré 9 : <i>Le champ d'application de la loi du 6 août 1942</i>	247
Encadré 10 : <i>Le Tunnel d'André Lacaze</i>	264
Encadré 11 : <i>Bent de Martin Sherman</i>	266
Encadré 12 : <i>Extrait du discours prononcé par le Président de la République</i>	290
Encadré 13 : <i>Deux parcours militants exemplaires</i>	294
Encadré 14 : <i>Le COC</i>	306
Encadré 15 : <i>L'Enfer du feu, monument en souvenir des Tsiganes victimes du nazisme</i>	318
Encadré 16 : <i>Le mouvement homosexuel et la gauche</i>	323
Encadré 17 : <i>Les dix séquences du discours du Dodenherdenking</i>	333
Encadré 18 : <i>Le documentaire Paragraph 175</i>	353

Liste des abréviations

AMDT	Association pour la mémoire de l'internement et de la déportation des Tsiganes.
AHA	<i>Allgemeiner Homosexueller Arbeitskreis</i> , Groupe de travail homosexuel.
AMG	Association des médecins gays.
AS	Archives du mémorial du camp de Sachsenhausen.
Aso	Asocial.
Aso 175	Asocial homosexuel.
Aso-J 175	Asocial Juif homosexuel.
BA	<i>Bundesarchiv</i> , Archives fédérales.
BfM	<i>Bund für Menschenrechte</i> , Fédération des droits de l'Homme.
BV-175	Criminel de droit commun homosexuel.
BV-J-175	Criminel de droit commun juif homosexuel.
BVerfGE	<i>Bundesverfassungsgericht</i> , Tribunal constitutionnel fédéral.
BVG	<i>Berliner Verkehrsbetriebe</i> , Régie des transports en commun de Berlin.
CAPR	Comité d'action pédérastique.
CDU	<i>Christliche demokratische Union</i> , Union chrétienne démocrate.
CGL	Centre gay et lesbien.
CHA	Conseil homosexuel d'arrondissement.
CID	Comité international de Dachau.
COC	<i>Cultuur en Ontspanning Centrum</i> , Centre Culturel Récréatif.
CSD	Christopher Street Day.
CUARH	Comité d'urgence anti-répression homosexuelle.
DMD	Banque de données de Mittelbau-Dora.
DMPA	Division de la mémoire du patrimoine et des archives.
DP	<i>Displaced Person</i> , Personne déplacée.
ECHO	<i>East Coast Homophile Organisation</i> , Organisation homophile de la Côte Est.
EL	<i>Elsass-Lothringen</i> , Alsace-Lorraine.
FDP	<i>Freie Demokratische Partei</i> , Parti libéral allemand.
FHAR	Front homosexuel d'action révolutionnaire.
FLAG!	Association des policiers gays et policières lesbiennes.
FMD	Fondation pour la mémoire de la Déportation.
FMS	Fondation pour la mémoire de la Shoah.
FNDIP	Fédération nationale des déportés et internés politiques.
FNDIR	Fédération nationale des Déportés et internés résistants.
FNDIRP	Fédération nationale des Déportés et internés résistants et patriotes.
GdE	<i>Gemeinschaft der Eigenen</i> , Communauté des spéciaux
GLH	Groupe de libération homosexuelle.
GRED	Groupe de recherche pour une enfance différente.
HAW	<i>Homosexuelle Aktion Westberlin</i> , Action homosexuelle de Berlin Ouest.
HES	Homosexualité et Socialisme.
Homo	Homosexuel.
HOSI	<i>Homosexuelle Initiative</i> , Initiative homosexuelle.
HuK	<i>Humosexualität und Kirche</i> , Église et homosexualité.
ILGA	<i>International Gay and Lesbian Association</i> , Association gay et lesbienne internationale.
J	Juif, juive.
KL, KZL, KZ	<i>Konzentrationslager</i> , Camp de concentration.

LAB	<i>Landesarchiv Brandenburg</i> , Archives du Land du Brandebourg.
LCR	Ligue communiste révolutionnaire.
LGBT	Lesbien-ne, gay, bisexuel-le, transsexuel-le.
LGBTI	Lesbien-ne, gay, bi, trans et intersexué-e.
LGBTQ	Lesbien-ne, gay, bi, trans et queer.
LO	Lutte ouvrière.
LSVD	<i>Lesben- und Schwulen Verband Deutschland</i> , Association des gays et lesbiennes d'Allemagne.
MDH	Mémorial de la déportation homosexuelle.
MIDAC	Ministère délégué aux Anciens combattants.
MLF	Mouvement de libération de la femme.
NMS	Nouveaux mouvements sociaux.
NSDAP	<i>Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei</i> , Parti ouvrier national socialiste allemand.
NWHK	<i>Nederlandsch Wetenschappelijk Humanitair Komitee</i> , Comité scientifique humanitaire néerlandais.
OdF	<i>Opfer des Faschismus</i> , Victimes du fascisme.
ODLM	Oublié(e)s de la mémoire.
ONAC	Office national des Anciens combattants.
Pacs	Pacte civil de solidarité.
PCF	Parti communiste français.
PDS	<i>Partei des demokratischen Sozialismus</i> , Parti du socialisme démocratique.
PSU	Parti socialiste unifié.
PUF	Presses universitaires de France.
PvdA	<i>Partij van de Arbeid</i> , Parti travailliste (néerlandais).
RAF	<i>Rote Armee Fraktion</i> , Fraction Armée rouge.
RDA	République démocratique d'Allemagne.
RFA	République fédérale d'Allemagne.
RTL	Radio télé Luxembourg.
SA	<i>Sturmabteilung</i> , Section d'assaut
Sch 175	Homosexuel en détention préventive (<i>Schutzhaft</i>).
SK	<i>Sonderkommando/Strafkompanie</i> , Commando spécial/Compagnie pénitentiaire
SNEG	Syndicat national des entreprises gays.
SS 175	Homosexuel de la SS.
SS-SK 175	Homosexuel de la SS assigné à la compagnie pénitentiaire (SK).
StGB	<i>Strafgesetzbuch</i> , Code pénal.
SV	<i>Sicherheitsverwahrung</i> , Détention par mesure de sûreté policière.
SV 175	Homosexuel détenu par mesure de sûreté policière.
SVD	<i>Schwulen Verband Deutschland</i> , Fédération des gays d'Allemagne.
TF1	Télévision française 1.
TU	<i>Technische Universität</i> , Université technique.
UdK	<i>Universität der Künste</i> , Université des Arts.
UEH	Université d'été des homosexualités.
UMIF	Union des mutuelles d'Ile-de-France.
UMP	Union de la majorité présidentielle.
UNADIF	Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus.
UNDIVG	Union nationale des déportés, internés et victimes de guerre.
VSG	<i>Verein für sexuelle Gleichberechtigung</i> , Association pour l'égalité sexuelle.
VVN/BdA	<i>Vereinigung der verfolgten des Naziregimes/Bund der Antifaschisten</i> , Organisation des personnes persécutées par les nazis/Fédération des antifascistes.

WhK	<i>Wissenschaftlich-humanitäres Komitee</i> , Comité scientifique humanitaire.
WUV	<i>Wet Uitkering Vervolgingslachtoffers</i> , Loi de dédommagement des victimes de la persécution.

Abkürzungsverzeichnis

AHA	Allgemeiner Homosexueller Arbeitskreis.
BpB	Bundeszentrale für politische Bildung.
BRD	Bundesrepublik Deutschland.
COC	<i>Cultuur en Ontspanning Centrum</i> , Kultur und Entspannungszentrum.
CSD	Christopher Street Day.
DDR	Deutsche Demokratische Republik.
DMPA	<i>Direction de la mémoire, Patrimoine et des archives</i> , Direktion für das Gedächtnis, die Archiven und das Erbgut.
ECHO	<i>East Coast Homophile Organisation</i> .
FDP	Freie Demokratische Partei.
FMD	<i>Fondation mémoire de la Déportation</i> , Stiftung Erinnerung an der Deportation.
FNDIR	<i>Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance</i> , Nationaler Bund für die Deportierten und Internierten des Widerstandes.
FNDIRP	<i>Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes</i> , Nationaler Bund für die patriotischen Deportierten und Internierten des Widerstandes.
HAW	Homosexuelle Aktion Westberlin.
HES	Homosexualität und Sozialismus.
HOSI	Homosexuelle Initiative.
HuK	Homosexualität und Kirche.
ILGA	<i>International Gay and Lesbian Association</i> .
KZ	Konzentrationslager.
LSVD	Lesben- und Schwulen Verband Deutschland.
MDH	<i>Mémorial Déportation homosexuelle</i> , Denkmal der homosexuellen Deportation.
ONAC	<i>Office national des Anciens combattants</i> , Nationales Amt für Kriegsveteranen.
SLBT	Schwulen, Lesben, Bi- und Transsexuellen.
TU	Technische Universität.
UdK	Universität der Künste.
UNADIF	<i>Union nationale des associations de déportés internés et famille</i> , Nationalverband der Vereine für Deportierte, Internierte und ihre Familien.
USA	United States of America.

ENGLISH SUMMARY

The commemoration of homosexual Victims of Nazism: Berlin, Paris Amsterdam

Background

The commemoration of the homosexual victims of Nazism has known persistent news coverage since the seventies in Western Europe. On the one hand, one considers that homosexuals cannot be considered as victims because they were condemned as criminals by the Nazis. On the other hand, struggling against this view, memory activists engaged in a collective mobilisation to obtain the recognition of the homosexual persons persecuted during the “Third Reich” as victims of Nazism. The aim of my research is to analyse the phenomenon of recognition of the homosexual victims of Nazism through their commemoration. I compare the issues of a same public problem in Berlin, Paris and Amsterdam, from its beginning until today.

Objective

The central questions of this research are: 1°) how the commemoration of the homosexual victims of Nazism has been strategically used to unify different kind of people through a common “we” (this process was called by Max Weber *Vergemeinschaftung*: communalisation); 2°) how the commemoration has been strategically deployed to obtain their recognition? To answer these questions we need to identify which groups and actors are targeted by activists and also which kind of recognition are aimed at (within the group, by other groups, by the State)?

Method

In order to answer the central questions I first reconstruct the commemorated event. That means, the persecution of the homosexual men and women in Germany (between 1933 and 1945) as well as in the occupied and annexed countries and territories between (1939 and 1945). After that, I observe how and which events were transmitted. The analysis was established on the basis of observations of two kinds of memories: “paper memory” (testimonies, homosexual newspapers) and “stone memory” (memorials and

commemorative monuments). After that, I examine how those memories have been constructed by the group and compare it with the general construction of the memory of the Holocaust and Deportation in the three countries. The differential construction of these memories is analysed with theoretical tools from the sociology of collective memory (Maurice Halbwachs, Jan Assmann) and from social movements theory. Therefore, I prefer a “multi-institutional politics approach”, as shown by Elizabeth Armstrong and Mary Bernstein. This approach enables us to analyse simultaneously which actors (recognised groups of victims of Nazism, war Veterans, the State, gay and lesbian communities) were challenged by the “memory activists”. I also focused on an analysis of the recognition as Axel Honneth describes it: Individual, legal and cultural recognition. And also as Nancy Fraser examined it, *i.e.*: recognition *vs.* redistribution.

I carried out fifty interviews with four sorts of actors in the three countries: survivors of concentration camps, memory activists, professional politicians, and agents of the state. Moreover, three kinds of commemoration were observed to analyse the specificity of the commemoration of the homosexual victims of Nazism. It consists in official commemorations remembering victims of Nazism, special commemorations for the homosexual victims of Nazism and at least, celebrations of the Lesbian and Gay Pride Day.

Results and conclusions

In the first part of the research, the collected results show that the modalities of persecution (via the police and the secret police, the *Gestapo*) in Germany were different from the one in the occupied and annexed territories. More than 50,000 men were arrested and condemned for homosexuality by the Nazi courts and between 5,000 and 10,000 of homosexual men were incarcerated in Nazi concentration camps – and hundreds of men were arrested and persecuted for homosexuality in the occupied and annexed territories and countries. Homosexual women were not concerned by this policy because there was no legal condemnation of lesbianism. Nevertheless, special attention is accorded to the lesbian inmates in the concentration camps as for the homosexual Jews who suffered a “double” stigmatisation.

Sexual relationships within concentration camps are also analysed. I show that forced sexuality was used in concentration camps as a practice of power by some “heterosexual” inmates on other persons of the same sex. This phenomenon, well known from the sociology of prison, explains, up to a certain point, why survivors of the camp saw homosexuals as criminals after the liberation.

The second part of the research is devoted to three case studies. Basically in relation to the commemoration of the homosexual victims of Nazism in Berlin, I begin with an analysis of the legal dimension raised by the problem of the recognition of the homosexual victims of Nazism (insofar as sex relations with person of the same sex had been condemned in Federal Republic of Germany until 1969). After that, the commemorative phenomenon is analysed throughout the time (namely after its appearance in 1973). The diachronic analysis showed to discover a process which can be qualified as “memorial translation”. After a first moment, consisting in marking “authentic” places (the former concentration camp memorials), memory activists invest new symbolical places which are meaningful for the contemporary homosexual communities: *e.g.* gay areas in the major German cities. This process is observed twice: first the mobilisation for a commemorative plaque in Berlin (1987-89) and then the mobilisation for a national memorial in Berlin (1995-2008). In addition to the former analysis, I proceed to the consideration of a “memorial controversy”. This concerns the notification of lesbian women in the new memorial from Berlin. The controversy points out that the question of the gender of what we can call “the homosexual victims of Nazism” still divides gay and lesbian activists (and this is what emphasises the gendered dimension of the commemoration).

In Paris, I first examine how the demands formulated by the homosexual activists were configured into a “public arena” since 1974. This arena is composed from three major groups: holders of the communist memory of the deportation, holders of the de Gaulle republican memory and Jewish ones (of the memory of the Shoah). Commemorative and discursive strategies used by the memory activists in Paris are observed during the period 1974-2006. After that, I focus my analysis on the “Appeal of 15 March”, a collective mobilisation forged in 2005, for the 60th birthday of the end of the Second World War. the goal of the Appeal was the recognition by the French state of the homosexuals as members of the “victim of deportation” category. Unlike Germany, where collective mobilisations aim to realise commemorative monuments, the reason of the collective mobilisation in France is the inclusion of the homosexual into public commemorative rituals. One result of the mobilisation in Paris is that the President of the Republic, Jacques Chirac mentioned homosexuals during the commemorative ceremony, which does not mean that they were officially recognised.

In Amsterdam, I observed the transition from a private group memory to a public one. The very first ceremonies held for homosexual victims of Nazism were organised by homosexual groups in the 1950s in the Netherlands. In the seventies, members of the gay liberation movement made claims to the state and required that homosexual victims should

be mentioned during the public ceremony of the *Dodenherdenking*, the national commemoration for the victims of the Second World War and Nazism. After the inauguration of a monument for the Gypsy victims of Nazism, gay activists struggled for a similar monument for the homosexual victims.

Projected in 1979, the *Homomonument* was inaugurated in 1987. It is the first commemorative monument for the homosexual victims of Nazism worldwide. It carves in the urban landscape of the city a vision of the memory of the homosexual victims of Nazism at the meeting point of two memories: the memory of the Jewish victims and the one of the Dutch resistance fighters. Special commemorations are organised there, among which the *Dodenherdenking*, the national commemoration for the victims of the Second World War. The celebration at the *Homomonument* shows on the one hand how gay groups relate themselves to the past victims. On the other hand, it shows that the commemoration belongs to a strategy directed to the new recruits of the police academy. They are expected to take part in the commemoration at this monument to observe that “gay and lesbian people commemorate as any other Dutch citizen”. This kind of collective action is called a strategy “of suppression of the differences” (Mary Bernstein, 1997). Through this identity deployment strategy, forthcoming police officers may experience that.

The last part of the research is devoted to a transversal analysis of the commemorative practices in the three cities. This method permits to establish concretely which memories are transmitted, by which actors and in which context. After that, I focus on commemorative aesthetics. First throughout the “pink triangle” as a symbol of the gay liberation movement and then throughout memorials erected for the homosexual victims of Nazism. Then I examine which strategies are used by “memory activists” during the observed social mobilisations. Four types of audience play a determinant role: professional politicians, scholars, lesbian women and members of the recognised groups of victims. This fact invites us to consider theories of recognition differently. Given to the model developed by Axel Honneth, it is possible to observe in the three countries that the recognition of the Gypsies as victims of Nazism is a precondition for the recognition of the homosexuals. On the other hand, we can observe that cultural recognition precedes the legal one. Concerning this point, it is necessary to distinguish the recognition of the homosexuals as individual victims and the recognition of the group as a victim group. This last point reconfigures the problem of recognition as a problem of redistribution (Nancy Fraser). At this level it is possible to observe that socio-cultural and economic injustice are connected.

In conclusion, this research shows that the commemoration, as a memory practice, can be directed towards a goal which targets politico-cultural aims and is also a way of legitimising the existence of the group in time. Furthermore, the commemoration of the victims of Nazism, as observed in Berlin, Paris and Amsterdam, shows that, by means of this ritual, gay activists are looking for the confirmation of their virility (manliness). This question does not appear in the case of lesbians, as if their womanhood were to be proven via commemoration.

DEUTSCHE ZUSAMMENFASSUNG

Einleitung

„Die Strafvorschriften gegen die männliche Homosexualität verstoßen nicht gegen das Grundgesetz [...]. Die §§ 175 f. StGB verstoßen auch nicht gegen das Grundrecht auf die freie Entfaltung der Persönlichkeit, da homosexuelle Betätigung gegen das Sittengesetz verstößt“.¹

„Die Bundesrepublik Deutschland errichtet in Berlin ein Denkmal für die im Nationalsozialismus verfolgten Homosexuellen. Mit diesem Gedenkort wollen wir die verfolgten und ermordeten Opfer ehren, die Erinnerung an das Unrecht wachhalten, ein beständiges Zeichen gegen Intoleranz, Feindseligkeit und Ausgrenzung gegenüber Schwulen und Lesben setzen“.²

Während des Dritten Reiches galt Homosexualität zwischen Männern als ein Verbrechen. Homosexuelle galten bis 1969 als Straftäter (Zitat 1). Auf dem in Berlin am 27. Mai 2008 eingeweihten Denkmal für die verfolgten Homosexuellen ist hingegen verewigt, dass die Homosexuellen als Opfer des Nationalsozialismus anerkannt werden (Zitat 2).

Es stellen sich folgende Fragen zu dieser Veränderung:

- Was sind die Ursachen für diese Veränderung?
- Wie hat sich das Gedenken für die homosexuellen NS-Opfer entwickelt?
- Wo ist dieses Gedenken entstanden und wie hat es sich verbreitet?
- Welches sind die kulturellen Funktionen dieses spezifischen Gedenkens?

¹ Bundesverfassungsgericht, Urteil des Ersten Senats vom 10. Mai 1957 (1 BvR 550/52).

² Beschluss des Deutschen Bundestages vom 12. Dezember 2003: Plenarprotokoll 15/83 (Deutscher Bundestag, 15. Wahlperiode, 83. Sitzung, Berlin, 12. 12. 2003: Stenografischer Bericht, Tagesordnungspunkt 18, S. 7334-7343)

Meine Dissertation befasst sich mit diesen Fragen. Ziel der Arbeit ist es, den Ursprung, die Entwicklung und die Funktion des *Gedenkens* an die homosexuellen NS-Opfer zu untersuchen.

Der Begriff ‚NS-Opfer‘ bezeichnet gleich nach dem Krieg einen Menschen, der aus politischen bzw. rassistischen Motiven von der NS-Regierung verfolgt worden war. Weder die „Zigeuner“ (die ‚Sinti und Roma‘) noch die „Homosexuellen“ gehörten zu dieser Kategorie. Die Mitglieder dieser designierten Gruppen galten als „Kriminelle“, „Perverse“ und „Asoziale“. Ihre Verfolgung durch die Nazis wurde nicht als Unrecht betrachtet, noch wurde sie überhaupt wahrgenommen.

Die Änderung der Wahrnehmung ist eine Folge von sozialen Forderungen: die Mitglieder dieser Gemeinschaften empfanden die Ungleichbehandlung als eine *Anerkennungsverweigerung* ihres Leidens.

Die von den Homosexuellen geäußerten Forderungen entwickelten sich Anfang der 70er Jahre des 20. Jahrhunderts (d.h. im Zuge der Bildung der studentischen Schwulen- und Lesbenbewegung). Einige Aktivisten dieser Gruppen verlangten die staatliche Anerkennung des Leidens der Mitglieder ihrer Gruppen und deren Aufnahme in die allgemeinen Gedenkrituale.

Die Adressaten der Forderung werden im Folgenden erläutert. Zuvor soll dies Gedenken als Kategorie erst einmal definiert werden.

Das Gedenken bezeichnet ein kollektives Ritual, das den Zweck erfüllt, die Erinnerung an ein vergangenes Ereignis wach zu halten. Das Gedenken ist im Kalender festgeschrieben und wird an einem für die Mitglieder einer sozialen Gruppe signifikanten Ort inszeniert. Das Gedenken strukturiert ein kollektives Gedächtnis um gemeinsame Werte. Bei diesem Anlass begründen Sprecher der Gruppe den Sinn des zelebrierten Ereignisses neu nach gegenwärtigen Herausforderungen.

Die Gedenkkultur für die homosexuellen NS-Opfer entstand fast gleichzeitig in Berlin, Paris und Amsterdam. Die daran gebundenen Annerkennungsforderungen nahmen von Anfang an unterschiedliche Formen an. In Berlin strebten die Forderungen nach der Inklusion der Homosexuellen in die juristische Kategorie ‚Opfer des Nationalsozialismus‘. In Frankreich hingegen war die Forderung die Inklusion der Homosexuellen in das öffentliche Gedenken. Und in den Niederlanden wiederum verlangten die Homosexuellengruppen die Anerkennung durch die ‚versteinerte Erinnerung‘, also durch die Errichtung eines Denkmals.

Bei den Forderungen von Gruppen, die zum Ausdruck bringen, dass sie Opfer eines Unrechts geworden sind, spielt die Frage der Anerkennung eine zentrale Rolle. Eine andere Idee ist, dass das Gedenken ein Ritual darstellt, dessen Zweck, darin besteht, das Gedächtnis wach zu halten, und damit eine soziale Gruppe auf Dauer zu befestigen. Daher kann man folgende These aufstellen:

Das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer zielt auf die Vereinigung verschiedenartiger Individuen durch ein „wir“ *und* auf eine daurehafte politisch-kulturelle Anerkennung dieser Gruppe.

Das Problem des Gedenkens so zu betrachten, bedeutet, folgende Dinge zu verstehen

- Wie wurde der strategische Gebrauch des *Gedächtnisses* innerhalb der Gruppe konstruiert?
- Welche Forderungen wurden erhoben?
- Welches sind die Herausforderungen?

Forschungsstand

Im Gegensatz zu den Vereinigten Staaten und den Niederlanden, wo Forschungen über Homosexualität und die Homosexuellen-Bewegung mittlerweile als autonomes Forschungsgebiet fest institutionalisiert sind (unter dem Namen ‚Gay and Lesbian Studies‘), bleiben in Deutschland – und auch in Frankreich – Forschungen auf diesem Gebiet noch marginal³. Die meisten sozialwissenschaftlichen Forschungen über die schwullesbische Bewegung beschäftigten sich mit zwei Arten von *kollektiven Handlungen*: die, die mit der Krankheit AIDS verbunden sind, und die, die Annerkennung der gleichgeschlechtlichen Lebensweise fordern.⁴

Einige Sozialwissenschaftler haben sich auf die durch die homosexuellen Gruppen geschaffenen Gedenkrituale konzentriert. Diese betreffen nicht erstrangig die NS-Verfolgung, sondern eher die Erinnerung an Ereignisse, die als symptomatisch für die homosexuelle Emanzipation gelten bzw. zeitgenössische Ereignisse, die das individuelle Bewusstsein der heutigen AktivistInnen geprägt haben. Die zwei folgenden Rituale wurden in den USA erdacht.

³ US-amerikanische und deutsche Forschungen werden in der Einleitung der fr. Version der Dissertation diskutiert.

⁴ Damit sind Ehe und Elternschaft gemeint. Vgl. Nina Degele, *Einführung Gender/Queer Studies*, Munich, Fink (UTB), 2008.

- Das erste Ritual, in Erinnerung an die AIDS-Opfer, wurde bisher gut ethnographisch erforscht.⁵ Der *Quilt* bzw. „Namen-Patchwork“ ist ein vergängliches Denkmal aus verschiedenen Stoffen. 1987 wurde er in San Francisco erfunden. Jedes Stück Stoff ist eine einzigartige Zusammensetzung, die von den ehemaligen Lebenspartnern oder Freunden des Verstorbenen hergestellt wurde. Im Falle von gleichgeschlechtlichen Paaren, die nicht anerkannt sind, bildet der *Quilt* die einzige Möglichkeit, um an eine von der biologischen Familie verleugnete Liebesgeschichte zu erinnern. Der Quilt wurde in Nordamerika und dann in Europa verbreitet. Er wird heutzutage bspw. am 1. Dezember für den „Welt Aids Tag“ entfaltet.⁶

- Das andere Ritual erweckte erst vor kurzem das Interesse der Sozialwissenschaftler. Es handelt sich um die Gedenkveranstaltungen in Erinnerung an die Aufstände vom New Yorker ‚Stonewall Inn‘.⁷ Das Ereignis fand 1969 statt. In der Nacht vom 27. auf den 28. Juni rebellierten Homosexuelle, Transvestiten und Stricher gegen eine Razzia der Polizei in einer Bar der Christopher Street. Statt ihre Ausweise vorzulegen und die Anordnungen bzw. das übliche Skript zu befolgen, forderten die Barbesucher die Polizei heraus. Die Polizeieinheit hatte sich in der Bar eingeschlossen, während auf der Straße eine spontane Demonstration gegen sie ausgebrochen war. Die drei wichtigsten Zeitungen New Yorks haben am Tag danach über das Ereignis berichtet.⁸ Abends wiederholten sich die Aufstände unter dem Motto ‚Gay Power‘. Dieser Moment wird als Geburtsstunde des ‚Gay Liberation Movement‘ (die Schwule Emanzipationsbewegung) betrachtet. Diesem Ereignis wird seit 1970 am letzten Samstag im Monat Juni gedacht. Heutzutage wird der *Gay Pride* oder ‚Christopher Street Day‘ (CSD) auf der ganzen Welt durch Gedenkmzüge zelebriert.

⁵ Peter S. Hawkins, Naming Names: The Art of Memory and the NAMES Project AIDS Quilt.

Critical Inquiry, 19 (4), 752-79; Mary Beth Krouse, "The AIDS Memorial Quilt as Cultural Resistance for Gay Communities", *Critical Sociology*, 20 (3), 1994, S. 65-80.

⁶ Michèle Fellous, "Le Quilt : un mémorial vivant pour les morts du sida", *Ethnologie française*, (1/1998), 1998, S. 80-86; Christophe Broqua, "De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida", *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, S. 103-11.

⁷ Michaël Sibalís, « 'La Lesbian and Gay Pride' in Paris: community, commerce and carnival ». In *Gay and Lesbian Cultures in France*, Lucille Cairns (Hrsg.), Bruxelles, Peter Lang, 2002, S. 51-66; Steven M. Kates, Russel W. Belk, The Meanings of Lesbian and Gay Pride Day, *Journal of Contemporary Ethnography*, 30 (4), 2001, S. 392-429; John D'Emilio, *The World Turned: Essays on Gay History, Politics, and Culture*, Durham, Duke Univ. Press, 2002.

⁸ *New York Times*, *New York Post* und *New York Daily News*.

In einem 2006 in der *American Sociological Review* veröffentlichten Artikel bieten die Soziologinnen Suzanna Crage und Elizabeth Armstrong eine Analyse des Gedenkens an der CSD. Dafür benutzen sie die Paradigmen der sozialen Bewegungstheorie und des kollektiven Gedächtnisses.⁹ Die Autorinnen verteidigen folgende These: was die schwullesbische Bewegung betrifft, sei es die direkte Wahrnehmung einer Veränderung, die ein Ereignis gedenkwürdig macht. Ihrer Meinung nach muss es symbolische ‚Unternehmer‘ geben, die sich in ähnlichen Mobilisierungen engagieren wie Aktivisten von sozialen Bewegungen, damit sich ein Gedenken ergibt. Diese ‚Unternehmer‘ suchen sich danach ein Erinnerungsmodell aus. Es kann eine Demonstration, eine Schweigeminute, eine Kundgebung usw. sein. Das ausgesuchte Modell begründet das Stattfinden des Gedenkens durch ein Organigramm, das präzisiert, wie, wann, von wem und für wen an das Ereignis erinnert wird.¹⁰ Laut den Autorinnen kann nur die Institutionalisierung des Gedenkens seinen Fortbestand gewährleisten. Dafür gibt es zwei Lösungen:

- ein Denkmal zu errichten, um das Gedenken im Raum zu verankern,
- einen Gedenktag zu bestimmen, damit es in der Zeit verankert wird.

Die Studie von S. Crage und E. Armstrong geht von der Prämisse aus, dass das, was eine soziale Gruppe auf Dauer bilden soll, unter anderem ein kollektives Gedächtnis ist, und sie zeigt die bestehenden Bindungen zwischen Gedächtnis und Identität. Die Frage,

⁹ Elizabeth Armstrong, Suzanna Crage, "Movements and Memory: The Making off the Stonewall Myth", *American Sociological Review*, 71, 2006, S. 724-51, hier S. 725.

¹⁰ Die Idee, eine Gedenkfeier zu veranstalten, ist 1965 an der Ostküste der USA entstanden. Die *East Coast Homophile Organisation* (ECHO), also den Verband aller homophilen Organisationen der Ostküste hat 1965 die allererste Demonstration homosexueller Männer und Frauen veranstaltet. Craig Rodwell, ein Veranstalter, hat damals den 4. Juli als jährlichen Feiertag der Homosexualität vorgeschlagen („*We can call it the Annual Reminder – the Reminder that a group of Americans still don’t have their basic rights to life, liberty and the pursuit of happiness*“). Vgl. Armstrong und Crage, S. 736). Der erste sog. *Annual Reminder* fand also am 4. Juli 1965 in Philadelphia statt mit 44 TeilnehmerInnen. Bis 1969 wurde er wiederholt. Nach Armstrong und Crage soll diese erste Erfahrung als Modell gedient haben. Im Juli 1969 hat die ECHO beschlossen den *Annual Reminder* auf dem letzten Samstag im Juni zu verschieben, um damit der spontanen Demonstration in New York zu gedenken und auch weil der 4. Juli (*Independance Day*) schon politisch aufgeladen ist. Außerdem hat sie beschlossen, diesen Tag Christopher Street Liberation Day zu nennen.

“*We propose that a demonstration be held annually on the last Saturday in June in New York City to commemorate the 1969 spontaneous demonstrations on Christopher Street and this demonstration be called CHRISTOPHER STREET LIBERATION DAY. [...] We also propose that we contact Homophile organizations throughout the country and suggest that they hold parallel demonstrations on that day*“). Vgl. Armstrong und Crage, S. 738.

Der Beschluss von 1969 stellt fest wo, wie, wann und wofür man gedenkt. 1970, fand der allererste CSD in New York, Chicago und Los Angeles statt. In New York nahmen zwischen 2.000 und 5.000 TeilnehmerInnen an der Demonstration teil und mehr als 20.000 an der Abschlusskundgebung im Central Park. Am Tag danach war das Ereignis auf dem Titelblatt der *New York Times*. Vgl. Lacey Fosburgh, « Thousands of Homosexuals Hold a Protest Rally in Central Park », *New York Times*, 29.6.1970.

die sich nun stellt, ist, ob man aber auch davon ausgehen kann, dass die Verbindungen im Falle eines traurigen Ereignisses ähnlich sind? Das Gedenken des CSD und die Erinnerung an die NS-Opfer erinnern an scheinbar gegenläufige Ereignisse. Dabei entsteht das Gedenken der homosexuellen NS-Opfer in einer Umwelt, die von zwei konkurrierenden Gedächtnissen dominiert wird: das Gedächtnis an die Shoah und das Gedächtnis an die politischen Opfer des Faschismus.¹¹

Mit Michel Foucault kann man das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer als eine Gegen-Erinnerung (*une contre-mémoire*) auffassen. Es entwickelte sich gegen das offizielle Gedächtnis.¹² Eine der Strategien, die solche Gruppen zur Verfügung haben, um offiziell anerkannt zu werden, besteht darin, sich in einer kollektiven Handlung zu engagieren. Dafür gestalten sie die Ungerechtigkeit, als deren Opfer sie sich fühlen, als ein *öffentliches Problem*.¹³

Die Konstruktion eines öffentlichen Problems wird von der Soziologin Mary Bernstein als typisch für die schwullesbische Bewegung betrachtet.¹⁴ Auf den Spuren der Soziologen der Mobilisierungen¹⁵ sieht Mary Bernstein, dass das ‚Handlungsrepertoire‘ der schwullesbischen Bewegung variiert, entsprechend den *politischen Opportunitätsstrukturen* bzw. entsprechend dem Zugang zu politischen Instanzen und Gegenbewegungen (die Opponenten).¹⁶

Dieses Modell betrachtet den Staat als einzigen Adressaten. Dennoch habe ich im Rahmen einer vorhergehenden Studie, in der ich die sozialen Mobilisierungen für ein Holocaust-Denkmal in Berlin untersuchte, festgestellt, dass die Mobilisierungen an drei

¹¹ Vgl. Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002.

¹² Vgl. Michel Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

¹³ Vgl. Herbert Blumer, "Social Problems as Collective Behavior", *Social Problems*, 18, 1971, S. 298-306 ; Joseph Gusfield, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, , Chicago, Chicago Univ. Press, 1981 ; Stephen Hilgartner, Charles Bosk, "The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arena Model", *American Journal of Sociology*, 94 (1), 1988, S. 53-78.

¹⁴ Vgl. Mary Bernstein, "Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement", *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, S. 531-65, 293 S.

¹⁵ Vgl. Peter Eisinger, "The Conditions of Protest Behaviour in American Cities", *American Political Science Review*, 67, 1973, S. 64-75 ; Doug McAdam, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 1982 ; Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986 ; Sydney Tarrow, "Cycles of collective action: Between moments and madness and the repertoire of content", *Social Science History*, 17 (2), 1993, S. 281-307.

¹⁶ Vgl. Mary Bernstein, "Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement", *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, S. 531-65.

Adressaten gerichtet waren: an die Deutschen, an die Juden und an den bundesrepublikanischen Staat.¹⁷ Mit Werbespots haben Aktivisten die Deutschen aufgefordert, Geld zu spenden, um das Denkmal zu errichten. Dabei haben sie geltend gemacht, dass Deutschland das einzige Land war, in dem es kein Holocaust-Denkmal gab. Den Europäischen Jüdischen Kongress haben sie um seine Unterstützung für das Denkmalprojekt gebeten. Mit Verweis auf das seit 1963 existierende Holocaust-Denkmal Yad Vashem haben die Aktivisten von den Bundestagsabgeordneten das Denkmal als eine Antwort auf die eigenen Verbrechen gefordert.

Wie im Falle des Holocaust-Denkmal bezieht sich das versteinerte Gedenken der Homosexuellen als NS-Opfer auf die erste Frage der Anerkennung auf. Aber im Unterschied zum Holocaust-Denkmal wird noch die Anerkennung der zeitgenössischen Homosexuellen bzw. der Homosexualität als Lebensweise verlangt.

Laut Nancy Fraser, Co-Autorin (mit Axel Honneth) des Buches *Umverteilung oder Anerkennung?: eine politisch-philosophische Kontroverse*,¹⁸ erheben Gruppen, die unter kultureller Ungerechtigkeit leiden, Anerkennungserwartungen. Ihrer Meinung nach bilden sogar die Homosexuellen die idealtypische Gruppe, die diesem Anerkennungsmodell entspricht.¹⁹ Da die Homosexuellen überall in der gesamten Struktur der kapitalistischen Gesellschaft zerstreut sind, ist ihre Bildung als Gruppe eher an eine verachtete Sexualität gebunden. Sie ist also ein Produkt der kulturellen Bewertungskriterien der Gesellschaft. Nach dieser Ansicht ist also eigentlich die erlittene Ungerechtigkeit mit der Anerkennung verbunden. Die Homosexuellen sind Opfer des Heterosexismus, ein autoritäres Normenkonstrukt, das die Heterosexualität bevorzugt. Dies geht einher mit der Homophobie, der kulturellen Entwertung der Homosexualität.²⁰ Fraser sieht eine Lösung

¹⁷ Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan, 2005.

¹⁸ Vgl. Axel Honneth, Nancy Fraser, *Umverteilung oder Anerkennung ? : eine politisch-philosophische Kontroverse*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003.

¹⁹ Im Vergleich zum Umverteilungsmodell.

²⁰ „Schließlich sind Homosexuelle über die Klassengrenzen der kapitalistischen Gesellschaft hinweg verteilt, schließlich kommt ihnen bei der Arbeitsteilung keine eigentümliche Stellung zu und stellen sie keine ausgebeutete Klasse dar. Vielmehr ist diese Grenzziehung in der Statusordnung der betreffenden Gesellschaft verwurzelt, so dass institutionalisierte kulturelle Wertmuster Heterosexualität als natürlich und als Norm veranschlagen, Homosexualität dagegen als pervers und verachtenswert. [...] Um Homophobie und Heterosexismus zu überwinden, muss man dann, allgemein gesprochen, die Statushierarchie der Sexualitäten verändern, die heterosexuell zentrierten Wertmuster ihrer institutionalisierten Geltung berauben und sie durch Muster ersetzen, die Schwulen und Lesben nicht minderen Respekt entgegenbringen“. Vgl. Axel Honneth, Nancy Fraser, *Umverteilung oder Anerkennung ? : eine politisch-philosophische Kontroverse*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003, S. 30-31.

dieser Ungerechtigkeit in der Anerkennung der Homosexualität als eine legitime Sexualität.

Für Axel Honneth hingegen gibt es drei Arten von Anerkennungen, die mit drei Arten von Missachtungen übereinstimmen: nämlich die persönliche, die juristische und die kulturelle Anerkennung. Zu der ersten, die an Gefühle wie bspw. Liebe als positive Anerkennungsform gebunden ist, korrespondiert die negative Erfahrung der physischen Misshandlung. Die zweite, also die juristische Anerkennung, hat als negatives Spiegelbild die Entrechtung des Subjekts. Zu der dritten Form, die man die soziale Anerkennung im Sinne von sozialer Wertschätzung nennen kann, ist die Missachtungsform die Entwürdigung.²¹

Wenn man die Mobilisierungen der homosexuellen Aktivisten durch das Prisma der Anerkennung betrachtet, kann man davon ausgehen, dass nicht nur auf eine Form, sondern auf mehrere Formen der Anerkennung abgezielt wird. Diese sind an den Adressaten gebunden (wie festgestellt im Falle des Holocaust-Denkmal). Infolgedessen kann man davon ausgehen, dass die Aktivisten verschiedene Argumente benutzen, die den Adressaten entsprechen.

Die von Elizabeth Armstrong und Mary Bernstein entwickelte *Multi-Institutionen-Perspektive* geht davon aus, dass die Gesellschaft von einer Vielzahl von Institutionen gebildet wird, darunter auch dem Staat.²² Dieser Perspektive folgend spielt der Staat zwar eine wichtige Rolle, er ist aber nicht der einzige Akteur, an den die sozialen Bewegungen ihre Forderungen richten. Sie können auch auf andere Institutionen abzielen oder „kulturelle“ Ziele haben.²³

Die Strategien variieren den angesprochenen Institutionen entsprechend. Dank der Multi-Institutionen-Perspektive ist es möglich, sich an mehrere Adressaten zu wenden (den Staat eingeschlossen) und zudem eine analytische Perspektive zu behalten, die auf die politischen Opportunitätsstrukturen zentriert ist.²⁴

²¹ Vgl. Axel Honneth *Kampf um Anerkennung*, Frankfurt, Suhrkamp, 1994.

²² Vgl. Elizabeth Armstrong, Mary Bernstein, "Culture, Power, and Institutions: A Multi-Institutional Politics Approach to Social Movements", *Sociological Theory*, 26 (1), 2008, S. 74-99, S. 82. (Dies wurde schon von feministischen Theoretikerinnen festgestellt. Vgl. Patricia H. Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990 ; William H. Sewell, "A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation", *American Journal of Sociology*, 99, 1992, S. 1-29).

²³ Wie bspw. im Falle der Frauen- oder Umweltbewegung, die versuchen, Verhalten oder Vorstellungen außerhalb der juristischen Sphäre zu verändern.

²⁴ Das Konzept der politischen Opportunitätsstrukturen wurde von Peter Eisinger entwickelt. Es berücksichtigt die „Öffnungen, schwachen Stellen, Schranken und die Ressourcen des politischen Systems

Kurz gefasst, die bevorzugte Perspektive in dieser Dissertation ist die Multi-Institutionen Perspektive, um die „memoriellen Mobilisierungen“ zu erforschen. Unter dem Begriff ‚memorielle Mobilisierungen‘ verstehe ich soziale Mobilisierungen, die sich auf vergangene Ereignisse beziehen, die zum Bereich des kollektiven bzw. kulturellen Gedächtnisses gehören. Damit kann man die Handlungen der Akteure, die sich in solchen Mobilisierungen engagieren, verstehen, und darstellen, welche Gedächtnisformen hervorgerufen werden und wozu sie dienen.

Kontextuelle Aspekte der Forschungsarbeit

Die an diese Studie gebundene Fragestellung ist es, zu verstehen, inwieweit das Gedenken versucht, eine Menge von Individuen durch ein kollektives ‚wir‘ zu vereinheitlichen. Und auch wie sie die politische bzw. die kulturelle Anerkennung einer Gruppe auf Dauer herstellen will. Diese Fragen werden jeweils für die drei Städte gestellt, in denen das Gedenken untersucht wird (Berlin, Paris und Amsterdam).

Aus diesen Gründen wird eine vergleichende Perspektive bevorzugt, um die beobachteten Phänomene zu beschreiben.

Die Anerkennungsforderungen, die durch das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer geäußert werden, sind durch den „nationalen“ Kontext eingerahmt; präziser aufgefasst sind sie durch ‚nationale Erinnerungskulturen‘ eingerahmt, denen man nicht ausweichen kann.

Was die öffentliche „Commémoration“ betrifft, sieht der französische Historiker Pierre Nora ein Übermaß an Gedenkfeiern als symptomatisch für Frankreich²⁵. Die Politikwissenschaftlerin V.-B. Rosoux bezeichnet hingegen die Überbewertung mancher Kapitel der französischen Geschichte und die Verdeckung anderer als frappierend.²⁶

Was die Erinnerung an den Nationalsozialismus betrifft, entwickelten sich in Frankreich gleich nach 1945 zwei konkurrierende Erinnerungskulturen: eine

neben den eigenen Ressourcen der mobilisierten Gruppen“. Vgl. Peter Eisinger, "The Conditions of Protest Behaviour in American Cities", *American Political Science Review*, 67, 1973, S. 64-75.

²⁵ Es gibt zwölf offizielle Staatsfeier in Frankreich. Darunter der letzten Sonntag im April als Nationalgedenktag für die Opfer der Deportation; 8. Mai: Tag der Befreiung; 18. Juni: Tag zur Erinnerung an den französischen Widerstand; 16. Juli : Tag in Erinnerung an der Deportation der Juden aus Frankreich bzw. *Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français*.

Vgl. Pierre Nora, "Mémoire collective". In *La nouvelle histoire*, Jacques Le Goff, et al. (Hrsg.), Paris, CEPL, 1978, S. 398-401, S. 191.

²⁶ Valérie-Barbara Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, É. Bruylant, 2001, S. 15.

kommunistische und eine von General de Gaulle geformte. Erst nach dem Eichmann-Prozess (1961) und dem Sechs-Tage-Krieg (1967) kam es zu einem spezifisch jüdischen öffentlichen Gedenken. Die Konkurrenz dieser Gedenkkulturen wurde von dem Soziologen Gérard Namer in seinem Buch *La commémoration en France (Das Gedenken in Frankreich)* beschrieben.²⁷ Zudem sieht der Historiker Olivier Laliou eine gespaltene Erinnerung an die Deportation in Frankreich. Man kann also weder von *der* Deportation noch von *dem* Gedenken an die NS-Opfer in Frankreich sprechen.²⁸

Die Situation in Deutschland, im „Land der Täter“, war hingegen gänzlich anders und wesentlich komplizierter. Nach der Kapitulation Nazi-Deutschlands, nach der Besetzung durch die Alliierten und nach der Teilung des Landes in zwei Staaten wurden zwei Modelle des Gedenkens an die Opfer entwickelt. Die Bundesrepublik (BRD) und die Deutsche Demokratische Republik (DDR) haben beide, vierzig Jahre lang, zwei spezifische Kulturen des Gedenkens entwickelt.

Der selbsterklärte antifaschistische Staat der DDR hat sich von Anfang an dem Erbe des Nationalsozialismus verweigert und sich als Nachfolgerstaat des antifaschistischen Widerstandes verstanden.²⁹ Die DDR hat sehr früh angefangen, Denkmäler für ihre Märtyrer zu errichten. Also für die, die im Kampf gegen den Faschismus gefallen sind.³⁰ Die Gedenkstätte Buchenwald wurde seit 1950 zum zentralen Ort des Gedenkens an die Opfer des Nationalsozialismus.

Im Gegenteil zur DDR waren die Gedenkveranstaltungen in der BRD eher rar und unauffällig. Nur die ehemaligen KZ-Häftlinge haben der NS-Opfer gedacht. Die Bundesregierung hat immer Wert darauf gelegt, die Opfer von Gewaltherrschaft und Krieg gleichzusetzen.³¹ Die SS-Gedenkveranstaltung von 1985, die auf dem Friedhof von Bitburg stattfand, hat für viel Aufregung gesorgt. Sie hat auch gezeigt, welche Schwierigkeiten die BRD hatte, sich mit ihrer NS Vergangenheit auseinander zu setzen³². Bis zur Wiedervereinigung am 3. Oktober 1990 wurde kein großes öffentliches Denkmal

²⁷ Gérard Namer, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1987 [1983].

²⁸ Olivier Laliou, *La déportation fragmentée: les anciens déportés parlent de politique, 1945-1980*, Paris, La boutique de l'histoire, 1994.

²⁹ Vgl. Peter Reichel, *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland : die politisch-justitielle Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur nach 1945*, Bonn, BpB, 2003.

³⁰ Das Denkmal in Buchenwald wurde 1958 eingeweiht. Volkhard Knigge, Thomas Seidel, (Hrsg.), *Versteinertes Gedenken. Das Buchenwalder Mahnmahl von 1958*, Spröda, Pietsch, 1997.

³¹ Darius Zifonun, *Gedenken und Identität. Der deutsche Erinnerungsdiskurs*, Frankfurt M., Campus, 2003 ; Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan (coll. Allemagne d'hier et d'aujourd'hui), 2005, S. 50.

³² Siehe Anhänge zum Kapitel 2 der fr. Version dieser Arbeit.

zur Erinnerung an die NS-Opfer in der BRD errichtet. Die einzigen Denkmäler, die geschaffen wurden, waren *Gegendenkmäler*.³³ Sie sind unauffällig, ja sogar unsichtbar. Es war also erst im Zuge der Wiedervereinigung, dass sich die Frage des Gedenkens auf Bundesebene gestellt hat.

In den Niederlanden wurde das Gedenken an die NS-Opfer wie die Errichtung von Denkmälern vom Staat koordiniert. Von Anfang an versuchte der Staat, ein gemeinschaftliches Gedächtnis herzustellen.³⁴ 1946 wurde das *Dodenherdenking*, das Totengedenken für die Opfer des Krieges und der deutschen Besetzung eingeführt. 1947 hat der niederländische Staat beschlossen, ein National-Denkmal in Amsterdam für sie zu errichten.³⁵ Das *Dodenherdenking* findet am Abend vor dem 5. Mai, also am Abend vor dem Tag der Befreiung, statt. Bis 1970 wurde jede Unterscheidung zwischen Gruppen gemieden. 1970 zerbrach jedoch der Konsens.³⁶ Neben der großen Gedenkfeier, die am *Nationaal Monument* stattfinden, treten weitere Feiern an Stätten, die bestimmter Opfergruppen gedenken.

Am Ende dieser Tour d'Horizon stellt man fest, dass von drei verschiedenen Gedenkkulturen ausgegangen werden kann. In Frankreich versucht der Staat, die getrennten Gedenkveranstaltungen der verschiedenen Gruppen zu vereinheitlichen. In Deutschland dominiert ein Denkmalkult und die Gedenkfeiern sind eher rar. In den Niederlanden hat sich ein dezentrales Gedenkmodell etabliert, nachdem jahrzehntelang ein einheitliches bestanden hatte.

Über die soziologische Forschung

Die Themenauswahl

Die Forschung wurde zwischen 2006 und 2008 in Berlin, Paris und Amsterdam durchgeführt. Die Untersuchung in Berlin folgt meiner Arbeit, die zwischen 2003 und 2004 durchgeführt wurde. Damals wurden zwei Gedenkstätten untersucht: die *Leere*

³³ James E. Young, *The Art of Memory, Holocaust Memorials in History*, New York, 1994 ; Corinna Tomberger, *Das Gegendenkmal: Avantgardekunst, Geschichtspolitik und Geschlecht in der bundesdeutschen Erinnerungskultur*, Bielefeld, Transcript, 2007.

³⁴ Vgl. Pieter Lagrou, *The legacy of Nazi occupation : patriotic memory and national recovery in Western Europe*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.

³⁵ Ibid.

³⁶ Laut Pieter Lagrou ist es die Säuberungsaktion am *Nationaal Monument*, die von der niederländischen Marine in Mai 1970 durchgeführt wurde die das Ende der Konsens eingeleitet hat. Vgl. Ibid., S. 295.

Bibliothek am Bebelplatz (in Erinnerung an die Bücherverbrennung vom 10. Mai 1933) und das *Denkmal für die ermordeten Juden Europas* (auch bekannt als Holocaust-Denkmal), das am 10. Mai 2005 eingeweiht worden ist (2005 wurden die Ergebnisse der Arbeit in einem Buch veröffentlicht)³⁷. Das nächste Projekt handelte von einem Vergleich zwischen Frankreich und Deutschland. Ziel des Projektes war, die an die NS-Opfergruppen erinnernden Denkmäler zu erforschen und die dazugehörigen Gedenkpraktiken zu vergleichen.³⁸

Zwei zeitlich nahe beieinander liegende Ankündigungen haben mein Interesse geweckt, als die Forschungsarbeit anging. 1) Der deutsche Bundestag beschloss, ein Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer zu errichten. In diesem Rahmen führte er einen Kunstwettbewerb Anfang April 2005 durch. 2) Am 24. April 2005 hat der französische Präsident in einer Rede zum ersten Mal die Homosexuellen als NS-Opfer erwähnt.

Dank dieser zwei Ereignisse habe ich mein Dissertationsprojekt neu definiert. Ab diesem Zeitpunkt war mein Ziel nicht mehr, die versteinerte Erinnerung an drei Opfergruppen in Berlin und in Paris zu erforschen (die Juden, die ‚Zigeuner‘ und die Homosexuellen), sondern die Modalitäten der Erinnerung an die homosexuellen NS-Opfer in den beiden Städten zu untersuchen. Amsterdam kam erst später als Terrain dazu. In dieser Stadt befindet sich das älteste Denkmal für die homosexuellen Opfer, das *Homomonument* (1987 eingeweiht). Dieses wurde während der Diskussionen über das Berliner Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer mehrmals erwähnt. Aus diesem Grund gibt es eine eigene Darlegung über das Homomonument im Kapitel 4.

Methodologie und Quellen

Methodisch betrachtet, stützt sich meine Arbeit auf eine Diskursanalyse. Diese wird generell mit schriftlichen und mündlichen Quellen angewendet (allgemeine Zeitschriften, Homosexuelle Presse, Interviews). Damit werden die Kontexte der Erscheinung der Erinnerung an die homosexuellen NS-Opfer genauso wie die verschiedenen Positionen zu diesem Thema erläutert. Was die Beobachtung von Gedenkritualen betrifft, folgt eine aktantiale Analyse³⁹ (die hauptsächlich im Kapitel 4 benötigt wird).

³⁷ Die Arbeit wurde auf französisch unter dem Titel *La bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan, 2005 (176 Seiten) veröffentlicht.

³⁸ Vgl. Schlagdenhauffen, Régis, *De Paris à Berlin : conflits mémoriels et mise en scène de la mémoire*. Diplomarbeit unter der Leitung von Prof. Dr. Freddy Raphaël, Universität Marc Bloch, Strasbourg, 2004.

³⁹ Vgl. Kim Taehwan, *Vom Aktantenmodell zur Semiotik der Leidenschaften. Eine Studie zur narrativen Semiotik von Algirdas J. Greimas*. Tübingen, Narr, 2002. Abrufbar auf dem Internet: <http://books.google.fr/books?id=9XUwayQMWwwC&pg=PA51&lpg=PA51&dq=aktantiale+Analyse&source=>

Auf der theoretische Ebene stütze ich mich in meiner Arbeit auf folgende theoretische Ansätze:

1. Die Theorien des kollektiven und des kulturellen Gedächtnisses.⁴⁰
2. Ansätze aus der Schwulen- und Lesbenforschung (*Gay and Lesbian Studies*)⁴¹ sowie der feministischen Forschung⁴². Darunter wird auch die Frage der „Politik der Sichtbarmachung“ (*Politics of Visibility*) diskutiert (da die Forderungen der homosexuellen Bewegung nach einem recht zur Anerkennung der Unterschiede und, gleichzeitig zu Gleichbehandlung streben).⁴³
3. Ansätze aus der Soziologie der sozialen Bewegungen und kollektiven Mobilisierungen, wie z.B die Theorien der Handlungsrepertoires, der politischen Opportunitätsstrukturen und der Neuen sozialen Bewegungen.⁴⁴

[ce=bl&ots=FZGdmLbFoL&sig=d-e_j3zwe8rF-RxEH0RAm6FN3XE&hl=fr&ei=bhHSSezbEYmFsAaDjqmWBA&sa=X&oi=book_result&resnum=11&ct=result#PPPI_M1](#) (letzter Zugriff: 30.03.2009).

⁴⁰ Vgl. Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1996 [1925] ; Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950] (deutsche Übersetzungen : *Das kollektive Gedächtnis*, Francfort, Fischer-Taschenbuch-Verlag, 1985 ; *Das Gedächtnis und seine sozialen Bedingungen*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2006) und Jan Assmann, *Das kulturelle Gedächtnis: Schrift, Erinnerung und politische Identität in früheren Hochkulturen*, Munich, Beck, 1999 [1992].

⁴¹ Vgl. Mary Bernstein, "The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont". In *Social Movements. Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, et al. (Hrsg.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, S. 85-104; Nina Degele, *Einführung Gender/Queer Studies*, Munich, Fink (UTB), 2008; Laud Humphreys, *Tearoom Trade. Impersonal Sex in Public Places*, Chicago, Aldine, 1975; Maurice Leznoff, William A. Westley, "The Homosexual Community", *Social Problems*, 3 (4), 1956, S. 257-63 ; Mary McIntosh, "The Homosexual Role", *Social Problems*, 16 (2), 1968, S. 182-93; Albert J. Reiss, "The Social Integration of Queers and Peers", *Social Problems*, 9, (2), 1961, S. 102-19 ; Anne Revillard, "L'identité lesbienne entre nature et construction", *Revue du Mauss*, 19 (1), 2002, S. 168-92; William Simon, John H. Gagnon, "Homosexuality : The Formulation of a Sociological Perspective", *Journal of Health and Social Behavior*, 8 (3), 1967, S. 177-85;

⁴² Vgl. Patricia H. Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990; Michèle Ferrand, *Féminin Masculin*, Paris, La découverte, 2004; Anne Revillard, L'identité lesbienne entre nature et construction, *Revue du Mauss*, 19 (1), 2002, S. 168-92.

⁴³ Vgl. Mary Bernstein, "Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement", *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, S. 531-65; Céline-Marie Pascale, "Gender, Sexuality & the Politics of Visibility", *Paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association*, 2005.

⁴⁴ Vgl. Craig Calhoun, "'New Social movements' on the early 19th Century", *Social Science History*, 17 (3), 1993, S. 385-427; Jean L. Cohen, "Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements", *Social Research*, 59 (4), 1985, S. 663-717; Peter Eisinger, "The Conditions of Protest Behaviour in American Cities", *American Political Science Review*, 67, 1973, S. 64-75 ; Bert Klandermans, "New social movements and Resource mobilization: The European and the American Approach", *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, 4 (2), 1986, S. 13-39; Alberto Melucci, *Nomads of the present. Social movements and individual needs in contemporary society*, Philadelphie, Temple Univ. Press, 1990; Claus Offe, "New social movements: challenging the boundaries of institutional politics", *Social Research*, 52 (4), 1985, S. 817-68; Nelson A. Pichardo, "New social movements: a critical review", *Annual Review of Sociology*, 23, 1997, S. 411-30; Francesca Polletta, James Jasper, "Collective identity and social movements", *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, S. 283-305; Dieter Rucht, "Sociological theory as a theory of social movements? A critique of Alain Touraine". In *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Dieter Rucht (Hrsg.), Francfort, Campus, 1991, S. 355-84; Charles Tilly, "Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834", *Social Science History*, 17 (2), 1993, S. 53-280; Sydney Tarrow,

Außerdem wurde der Vorgehensweise des italienischen Anthropologen Ernesto De Martino exemplarisch gefolgt. Sein methodologischer Beitrag wurde dank der Kulturanthropologin Silvia Mancini vor einigen Jahren in der Zeitschrift *Ethnologie française* dargestellt.⁴⁵ Man kann die Methode von De Martino wie folgt zusammenfassen: zunächst beobachtet er ein kulturelles Phänomen. Daraus verallgemeinert er eine kohärente Konfiguration. Dann vergleicht er diese Konfiguration mit Erscheinungen, die morphologisch ähnlich sind: Sie stammen aus einem gemeinsamen historischen und kulturellen Bereich. Dann ordnet er das Phänomen in seinen historischen Kontext wieder ein, damit es seine spezifische Identität beibehält.

Die Archive

Drei Arten von Dokumenten wurden ausgesucht. Erstens sind das Bestände, die zum „Papiergedächtnis“ gehören. Es handelt sich um Artikel, die in der französischen bzw. deutschen und niederländischen homosexuellen Presse veröffentlicht wurden.⁴⁶ Bei diesen Veröffentlichungen sollte man generell drei Perioden unterscheiden.

In Deutschland wurden in den fünfziger und sechziger Jahren schwule Zeitschriften wie *Humanitas* und *Die Runde* veröffentlicht. Sie hatten eine kleine Auflage und waren nur per Abonnement erhältlich.⁴⁷ In den Siebzigern erschienen politisch engagierte studentische Zeitschriften wie zum Beispiel die *HAW-Info*, die Zeitschrift der Homosexuellen Aktion West-Berlin. Seit 1984 erscheint die Zeitschrift *Siegessäule*. Am Anfang kostenpflichtig, ist sie nunmehr kostenlos und wird in den schwullesbischen Lokalen der Metropole verteilt. Die *Siegessäule* ist heutzutage repräsentativ für die schwullesbische Community der Hauptstadt. Jede Auflage beinhaltet lokale, nationale und internationale Infos, einen Veranstaltungskalender, Kleinanzeigen und Werbung.

"Cycles of collective action: Between moments and madness and the repertoire of content", *Social Science History*, 17 (2), 1993, S. 281-307.

⁴⁵ Silvia Mancini, "Les implications théoriques dans la méthode comparative. Un exemple italien", *Ethnologie française*, XXIII (4), 1993, S. 603-12. Es handelt sich um, Ernesto De Martino, *La terre du remords*, Paris, Gallimard, 1966.

⁴⁶ Siehe Quelle am Ende des Dokumentes. (Die Niederländischen Zeitschriften können als pdf Dateien aufgerufen werden auf der Webseite von IHLIA Homodok, *Internationaal Homo/Lesbisch Informatiecentrum en Archief* Homodok Amsterdam) http://www.ihlia.nl/algemeen/digitale_collectie/

⁴⁷ Der öffentliche Verkauf von homosexuellen Veröffentlichungen wurde 1953 verboten.

Genauso wie in Deutschland gibt es in Frankreich drei Perioden die homosexuellen Zeitschriften betreffend. Die erste Periode ist die von der Zeitschrift *Arcadie* geprägte. Nur im Abonnement erhältlich, wurde *Arcadie* per Post an den ‚Arcadianer‘ verschickt. So hießen die Mitglieder des gleichnamigen Vereins mit Sitz in Paris. Veröffentlicht zwischen 1954 und 1982, beinhaltete die Zeitschrift *Arcadie* wissenschaftliche Artikel über die ‚Homophilie‘⁴⁸, ein paar Gedichte und Nachrichten. Die Zeitschrift stellte sich als ‚seriös‘ dar. Die Abonnentenzahlen schwankten zwischen 1.000 und 10.000. Ab 1980 ersetzte eine neue Zeitschrift, *Gai pied*, die Zeitschrift *Arcadie*. Im Gegensatz zu *Arcadie* war *Gai Pied* im Handel erhältlich und verkörperte ein neues Ideal. Homosexuelle sollten sich nicht mehr schämen, sondern stolz sein. *Gai Pied* war während der Achtziger ‚die französische schwule Zeitschrift‘. Die Frage der NS-Verfolgung der Homosexuellen wurde von Anfang an regelmäßig in der Zeitung thematisiert (hauptsächlich dank des Journalisten Jean Le Bitoux). 1992 wurde die Zeitung eingestellt. Zwei Zeitschriften sind ihr gefolgt: *Illico*, 1988 gegründet, und *Têtu*. *Illico* war kostenlos und wurde in Paris bis 2007 verteilt. *Têtu* wird am Kiosk verkauft. Die Zeitschrift erscheint mit einer Auflage von über 30.000 Exemplaren pro Monat. Sie beinhaltet lokale, nationale und internationale Infos (aber kaum Kleinanzeigen und keinen Veranstaltungskalender).

In den Niederlanden veröffentlicht das COC, der Verein der Homosexuellen, seit 1940 eine Zeitschrift. Diese hat ihren Namen mehrmals geändert. Zwischen 1940 und 1946 hieß sie *Levensrecht* (Lebensrecht)⁴⁹, dann von 1949 bis 1964 *Vriendschap* (Freundschaft). *Vriendschap* kommentierte die globalen Nachrichten, veröffentlichte Kurzgeschichten und Gedichte, gab Infos über den Verein heraus und publizierte auch Werbung. Heute hat sich die Zeitschrift *Gay Krant* als die schwule Zeitschrift profiliert. Sie wird mit ungefähr 30.000 Exemplaren aufgelegt.

Außerdem wurde noch eine schweizerische Zeitschrift erforscht. *Der Kreis - Le Cercle* wurde in Zürich von 1943 bis 1967 veröffentlicht. Ab 1943 gab es zu dieser deutschsprachigen Zeitschrift eine französische Beilage und ab 1967 noch eine englische. Bis in die Sechziger war *Der Kreis* ‚die internationale schwule Zeitschrift‘. Obwohl keine Auflage von *Der Kreis* mehr als 2.000 Exemplare erreichte, galt die Zeitschrift als roter

⁴⁸ Der Begründer von *Arcadie*, André Baudry, bevorzugte den Begriff ‚Homophil‘ statt ‚Homosexuell‘.

⁴⁹ Die Zeitschrift wurde während der deutschen Besetzung eingestellt.

Faden für die europäischen homosexuellen Gruppen.⁵⁰ Neben der Veröffentlichung von Geschichten, Gedichten und ein paar Bildern hat *Der Kreis* Infos von den europäischen schwulen Gruppen auf eine internationale Ebene übertragen und galt sogar als Vermittler zwischen europäischen und nordamerikanischen Gruppen.

Zum Schluss erläutert die Forschungsarbeit die Artikel, die in den oben genannten Zeitschriften gedruckt wurden und auch die Bedingungen ihres Erscheinens. All das gibt uns Informationen über die Wahrnehmung der Homosexuellenverfolgung für die zeitgenössischen Gruppen. Gleichzeitig geben uns diese Artikel Auskunft über Mobilisierungen und manchmal auch über die darauf folgenden Ergebnisse. Dank diesen Papiergedächtnisses kann man die Etappen der Mobilisierungen skizzieren und dazu die benutzten Handlungsrepertoires beschreiben.

Zweitens wurden französische und deutsche Tageszeitungen durchgesehen.⁵¹ Ab den Achtzigern ist es möglich, elektronische Ressourcen von vier französischen Zeitungen und fünf deutschen durch eine Schlüsselwörter-Suchmethode zu benutzen. Die Zeitungen der allgemeinen Presse geben uns Eindrücke über die Wahrnehmung und die Rezeption der Mobilisierungen durch das Auge der ‚Mehrheitsgesellschaft‘ der untersuchten Länder.

Als Letztes handelte es sich bei den untersuchten Dokumenten um Zeugenaussagen von KZ-Überlebenden. Diese wurden insbesondere im ersten Teil der Dissertation ausgewertet, hauptsächlich im historischen Kapitel. Von direkten Zeugen verfasste Berichte beabsichtigen, die NS-Entsetzlichkeit ‚vor dem Gericht der Geschichte‘ anzuklagen. Allerdings, trotz des Willens zur Information, darf man nie vergessen, dass die Aussagen und Erinnerungen sich durch die Zeit und die subjektive Situation der Autoren verändern.

Die meisten ausgewerteten Aussagen wurden von „heterosexuellen KZ-Überlebenden“ in den vierziger und fünfziger Jahren, also nach dem Krieg, in deutscher Sprache

⁵⁰ Der Kreis gehört zum ICSE, dem International Comity for Sexual Equality, gegründet 1951. 1957 waren folgende Organisationen Mitglied in diesem Verband: Daughters of Bilitis, Mattachine Society, One Incorporated (USA); Det Norske Forbundet (Norwegen); Riksförbundet (Schweden); Forbundet Denmark (Dänemark); Der Weg, Die Runde, Der Neue Ring (Deutschland); Arcadie, Le Verseau (Frankreich), Der Kreis (Schweiz), COC (Niederlanden). Vgl. Katalog: *Goodbye to Berlin ? 100 Jahre Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997)*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997, S. 203.

⁵¹ Siehe Liste der Tageszeitungen im Quellenverzeichnis.

veröffentlicht. Aussagen von homosexuellen KZ-Überlebenden sind selten und viel später erschienen.

- Leo Clasen (alias Classen von Neudeg), Arzt aus Hamburg, im KZ Neuengamme inhaftiert zwischen 1941 und 1945;⁵²
- Karl B. aus Bremen, inhaftiert in Neuengamme ab 1938 und 1943 nach Auschwitz überwiesen;⁵³

Friedrich-Paul von Groszheim, festgenommen in Lübeck und in einem Außenkommando von Neuengamme ab 1943 inhaftiert;⁵⁴

- Heinz Heger (alias Josef Kohouts), in Wien festgenommen und in Sachsenhausen bzw. Flossenbürg inhaftiert, zwischen 1940 und 1945;⁵⁵
- Aimé Spitz, Straßburger Journalist, 1942 in Dijon (Burgund) von der Gestapo festgenommen, als Widerstandskämpfer in Natzweiler und ab 1943 in Dachau inhaftiert;⁵⁶
- Heinz Dörmer, Berliner Pfadfinder, in Neuengamme inhaftiert zwischen 1940 und 1945;⁵⁷
- Pierre Seel, 1941 in Mülhausen im Elsass mit 17 Jahren festgenommen und zum Sonderlager SL-Schirmeck überwiesen. Er verkörpert die Figur des „déporté homosexuel Français“, des französischen homosexuellen Deportierten;⁵⁸
- Rudolf Brazda, im Sudetenland festgenommen und ab 1941 in Buchenwald inhaftiert. Er ist der allerletzte Überlebende, der sich als homosexuelles NS-Opfer gemeldet hat. Er wohnt zurzeit im Südsass und hat sich im Juni 2008 als KZ-Überlebender erklärt, gleich nach der Einweihung des Berliner Denkmals für die verfolgten homosexuellen NS-Opfer.⁵⁹

⁵² Zeugenaussagen in der Zeitschrift *Humanitas*, 2/1954, 3/1954, 5/1954, 7/1954, 12/1954, 2/1955 veröffentlicht.

⁵³ „In Auschwitz hatte ich meine größte Liebe“, in Lutz Van Dijk, *„Ein erfülltes Leben - trotzdem...“* *Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hamburg, Rohwolt, 1992, S. 58-67.

⁵⁴ „Aber zusammenhalten müssen wir doch“, in *Ibid.*, S. 25-34.

⁵⁵ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hamburg, Merlin, 1972. Die Zeugenaussage von Josef Kohouts, wurde unter den Pseudonym ‚Heinz Heger‘ von Hans Neumann veröffentlicht. Neumann hatte den Bericht von Josef K. während fünfzehn Sitzungen zwischen 1965 et 1967 stenografiert. Vgl. *Lambdanachrichten*, 6/2001, 2001, S. 42-44.

⁵⁶ Aimé Spitz, „L'homosexualité dans les camps nazis“, *Arcadie*, 258, 1975, S. 331-33.

⁵⁷ Andreas Sternweiler, *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994.

⁵⁸ Pierre Seel, Jean Le Bitoux, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994. Deutsche Übersetzung : *Ich, Pierre Seel. Deportiert und vergessen : ein Bericht*, Köln, 1996.

⁵⁹ Alexander Zinn, Das Glück kam immer zu mir, *Frankfurter Rundschau*, 148 (27.06.2008), 2008, S. 10.

Dieser Korpus wurde noch mit offiziellen Dokumenten (Gesetzentwürfen, Berichten von Landes- und Bundestagsausschüssen, Vorschriften, usw.) und auch offiziellen Ansprachen ergänzt. Diese wurden von Staatspräsidenten, Kanzlern und anderen politisch Tätigen, vor nationalen bzw. internationalen Zuhörerschaften vorgetragen und sind im Rahmen dieser Arbeit bedeutsam.

Die Interviews

Interviews sind eine zweite von mir angewendete soziologische Forschungsmethode. Diese hatten den Zweck, die Vorstellungssysteme der sozialen Akteure und auch ihre Handlungslogik zu verstehen. Die Interviews erlauben uns, sowohl die Diskurse, als auch die Ressourcen und Strategien zu begreifen.

Interviews wurden mit vier Kategorien von Akteuren geführt: Überlebenden der Deportation, homosexuellen AktivistInnen, Politikern und Beamten.

- Die mit Überlebenden geführten Interviews wurden unter der Fragestellung der Wahrnehmung der gleichgeschlechtlichen Beziehungen im Lager gestellt. Ziel der Interviews war es, zu verstehen, welche Wahrnehmung die französischen Häftlinge von der Homosexualität im Lager hatten.⁶⁰
- Die homosexuellen AktivistInnen bilden die zweite Gruppe (und zahlenmäßig die größte).⁶¹ Interviews wurden in französischer, englischer und deutscher Sprache in Amsterdam, Berlin und Paris geführt. Die Interviews erfassten jeweils eine bestimmte Mobilisierung.⁶² Zweck der Interviews war, die Positionen der Akteure nachzuvollziehen und die Rolle, die sie gespielt haben, und ihre Motivationen als Teilnehmer einer kollektiven Handlung, zu verstehen.
- Politiker bilden die dritte Gruppe.⁶³ Darunter fallen einerseits ‚Berufspolitiker‘ und andererseits parlamentarische Assistenten und Lobbyisten.

⁶⁰ Jean Eudes, Jean Rousseau, Anne Lise Stern, Maurice Voutey.

⁶¹ David Auerbach, Hussein Bourgi, Alexandre Carelle, Philippe Couillet, Matthieu Chaimbault, Michel Celse, Albert Eckert, Roland Hirsch, Ilse Kokula, Jean Le Bitoux, Joachim Müller, Jean Benoît Richard, David Souvestre.

⁶² Nämlich in Berlin die Mobilisierung für eine Gedenktafel am Nollendorfplatz (1987-89), die für ein Denkmal für die verfolgten Homosexuellen (1995-2005) und die Mobilisierung für die Inklusion der Lesben im Denkmal (2006-07). In Paris die Mobilisierung im Rahmen des ‚Appel du 15 Mars‘ (2005).

⁶³ Siehe Liste am Ende der Zusammenfassung.

- Die Beamten bilden die vierte und letzte Gruppe.⁶⁴ Zu dieser Kategorie gehören sowohl Vertragsangestellte als auch Staatsbeamte. Diese Akteure waren immer wieder in Kontakt mit den sog. ‚Aktivisten der Erinnerung‘. Sie sind ein Relais zwischen den Aktivisten und dem Staat. Die Beamten nehmen die Forderungen an. Sie bereiten die Unterlagen vor, die danach diskutiert werden sollen. Zu ihrem Handlungsspielraum gehört auch die Macht, manche Forderungen auf die Seite zu legen (vorübergehend oder „für immer“) oder ihre Bearbeitung zu beschleunigen. Die Interviews und die Zeit, die ich mit diesen Akteuren verbrachte, ermöglichten mir, näher zu beobachten, wie Politik gemacht wird.

Die Interviews bilden zwar einen Korpus an sich, sie wurden aber in jeder Fallstudie unabhängig voneinander ausgewertet. Die Aussagen der französischen, deutschen und niederländischen Akteure werden weder verglichen noch gegenübergestellt, da in jedem Land die strukturellen Konfigurationen anders sind.

Die Beobachtung von Gedenkritualen

Drei Arten von Gedenkfeier wurden beobachtet. Zweck der Beobachtungen war, die Einzigartigkeit des Gedenkens an die homosexuellen NS-Opfer zu begreifen. Dies waren Gedenkfeiern in Erinnerung an die Opfer des Nationalsozialismus und des Zweiten Weltkrieges allgemein, Zelebrierungen des *Christopher Street Day* (CSD) und Gedenkfeiern in Erinnerung an die homosexuellen NS-Opfer.

Ich habe öffentliche Gedenkfeiern, bei denen sich Vertreter des Staates inszenieren, wurden in Frankreich und in Deutschland beigewohnt.⁶⁵ Die Paraden des CSD wurden in Paris (2005), Berlin (2006) und Amsterdam (2007) beobachtet. Diese Veranstaltungen sind mehr oder weniger politisiert, gemäß den Forderungen der lokalen schwullesbischen Bewegung. Spezifische Feierlichkeiten für die homosexuellen NS-Opfer wurden in Berlin und Amsterdam untersucht. An manchen nahmen Politiker teil. In Amsterdam wurde das Ritual des *Dodenherdenking* am *Homomonument* analysiert (am 4. Mai 2007) und in Berlin drei verschiedene Feierlichkeiten. Die erste fand am 27. Januar 2006 statt, vor der Gedenktafel für die homosexuellen NS-Opfer (Nollendorfplatz). Die beiden anderen

⁶⁴ Siehe Liste am Ende der Zusammenfassung.

⁶⁵ Der Gedenktag an die Deportierten (in Strassburg und Paris), Auschwitz-Befreiungstag in Paris (Paris, Berlin), 20 Juli (Tag des deutschen Widerstands Berlin), Befreiungstag des KZ Oranienburg Sachsenhausen und Volkstrauertag (Neue Wache, Berlin).

wurden am Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer beobachtet. Zuerst am 27. Mai 2008, am Tag der Einweihung des Denkmals; dann am Morgen des 28. Juni 2008, als es eine besondere Gedenkstunde für die NS-Opfer gab im Zusammenhang mit dem CSD.

Resümee der französische Fassung der Dissertation

Die vorliegende Studie ist in drei Teile gegliedert. Der erste Teil (Einleitung und Kapitel 1) beinhaltet eine Darstellung der soziologischen Konzepte und Grundlagen der Arbeit, sowie die historische Begrenzung der behandelten Ereignisse. Der zweite Teil (Kapitel 2, 3 und 4) ist der Frage des Gedenkens an die Homosexuellen in Form von drei Fallstudien in Berlin, Paris und Amsterdam gewidmet. Der dritte Teil (Kapitel 5 und Konklusion) ist eine transversale Analyse der Fallstudien, sowie eine diachronische Studie der Konstruktion eines Gruppengedächtnisses.

Das erste Kapitel widmet sich der historischen Eingrenzung der Ereignisse. Ziel dieses Exkurses ist es, den Prozess der jeweiliger Erinnerung durch einen Vergleich mit den historischen Ereignissen zu analysieren. In diesem Kapitel wird genauer definiert, was ein homosexuelles Opfer ist.

Die Modalitäten der polizeilichen Verfolgung in Deutschland und in den besetzten Gebieten werden in einem ersten Teil ausführlich dargestellt. In Deutschland wurden mehr als 50.000 Männer von NS-Gerichten wegen Homosexualität verurteilt und zwischen 5.000 und 10.000 wurden in ein KZ eingeliefert.⁶⁶ Am Ende dieses Teils werden noch Sonderfälle dargestellt: wie die Homosexuellen in der Wehrmacht und bei der SS.

Im zweiten Teil des Kapitels wird die Situation der Homosexuellen im KZ genauer beleuchtet. Jedes KZ wird im Einzelnen dargestellt. Es werden jeweils die Lebens- und Arbeitsverhältnisse der von der Verwaltung als ‚homosexuell‘ stigmatisierten Menschen untersucht und dargestellt. Außerdem wird eine besondere Aufmerksamkeit bestimmten Sonderfällen gegeben: den lesbischen Frauen, den homosexuellen Juden und den Häftlingen, die vom KZ zur Wehrmacht bzw. zur SS-Sonderkompanie Dirlewanger überstellt worden sind.

⁶⁶ Da die weibliche Homosexualität nicht unter Strafe stand, erscheinen die lesbischen Frauen nicht als solche in den Strafregistern.

Im letzten und dritten Teil des Kapitels werden die gleichgeschlechtlichen Praktiken im KZ erforscht. Dabei möchte ich verschiedene Situationen unterscheiden: einerseits Liebe und Sexualität im KZ als Überlebensstrategie, andererseits die erzwungene homosexuelle Betätigung, die von manchen Häftlingen in Ausübung ihrer Position von anderen erpresst wurden.⁶⁷ Durch ihre traumatische Dimension erhielt diese Form der Sexualität als Machtmissbrauch einen gewissen Platz in den individuellen Erinnerungen, wie man in den Berichten ehemaliger Häftlinge feststellen kann.

Das zweite Kapitel ist der Erinnerung an die homosexuellen NS-Opfer in Berlin gewidmet. Diese Fallstudie eröffnet den zweiten Teil der Dissertationsarbeit. Da Unrecht und Anerkennung der Lebensform miteinander verbunden sind, fängt das Kapitel mit einer Analyse des Ausmaßes des juristischen Problems an, das von der Frage nach Anerkennung auch der Homosexuellen als NS-Opfer ausgelöst wurde. Dieser Frage wird vor dem Hintergrund der besonderen Situation der Bundesrepublik nachgegangen, da in diesem Land homosexuelle Handlungen zwischen Männern bis 1969 unter Strafe standen. Damit wird erläutert, warum es für homosexuelle Männer, die verfolgt wurden, besonders heikel war, die Anerkennung ihres Opferstatus überhaupt zu verlangen. Die von Susanne zur Nieden durchgeführte Studie über „aberkannte NS-Opfer“ zeigt, dass anerkannte NS-Opfer wegen homosexueller Handlungen ihren Opferstatus verlieren konnten.⁶⁸ Die juristische Fortentwicklung der Anerkennung der homosexuellen NS-Opfer wird ausführlich in diesem Teil analysiert. Das Bundesgesetz zur Errichtung eines Nationaldenkmals öffnet eine Fragestellung über die „Versteinerung der Erinnerung“.⁶⁹

Dieser Prozess wird rückblickend analysiert. Die allerersten Gedenkzeichen (Tafeln und Steine) wurden 1985 in deutschen KZ-Gedenkstätten eingeweiht. Nach dieser ersten Phase, in der ‚authentische‘ Orte markiert wurden, wählten die homosexuellen Aktivisten auch symbolische Stätten der Erinnerung. Dieser Prozess bestätigt die entsprechende von Maurice Halbwachs in seiner Schrift *Stätten der Verkündigung im Heiligen Land* vertretene These.⁷⁰ Sie wird erstens durch die Mobilisierung in Berlin für eine Gedenktafel für die homosexuellen NS-Opfer (1987-89) und zweitens durch die Mobilisierungen für

⁶⁷ Die Konzentrationslager waren nie gemischt.

⁶⁸ Vgl. Susanne Nieden (zur), *Unwürdige Opfer. Die Aberkennung von NS-Verfolgten in Berlin 1945 bis 1949*, Berlin, Metropol, 2003.

⁶⁹ Vgl. Plenarprotokoll 15/83 (Deutscher Bundestag, 15. Wahlperiode, 83. Sitzung, Berlin, 12. 12. 2003: Stenografischer Bericht, Tagesordnungspunkt 18, S. 7334-7343).

⁷⁰ Vgl. Maurice Halbwachs, *Stätten der Verkündigung im Heiligen Land. Eine Studie zum kollektiven Gedächtnis*, Konstanz, 2003.

ein nationales Denkmal in Berlin (1995-2008) bestätigt. Am Ende dieses Teils komme ich zu dem Schluss, dass das Gedenken sich immer mehr von den authentischen Orten entfernt hat, um dafür symbolische bzw. touristische Orte zu wählen. Außerdem spürt man in Deutschland die Übernahme einer Holocaustsymbolik, um das Leiden der Homosexuellen während der NS-Zeit darzustellen.

Im dritten Teil des Kapitels wird die Frage des Geschlechts der NS-Opfer, derer gedacht wird, diskutiert. Das Berliner Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer war von Anfang an den homosexuellen Männern gewidmet. Gegenmobilisierungen, die 2006 und 2007 stattfanden, hatten die Inklusion der lesbischen Frauen in dem versteinerten Gedenken zum Ziel. Diese Kontroverse wird ausführlich analysiert. Die Analyse der stattfindenden politischen Prozesse zeigt die Grenzen der figurativen Darstellung der Opfer nach ihrem Geschlecht und die Konsequenzen ihrer Wahrnehmung auf.⁷¹ Mit einer 2007 veröffentlichten Studie wird erklärt, warum zwei sich küssende Männer nicht die gleiche Wirkung haben wie zwei sich küssende Frauen.⁷²

Am Ende des Kapitels wird also festgestellt, dass sich in Berlin die versteinerte Erinnerung an die homosexuellen NS-Opfer im Zuge des Gedenkens der Sinti und Roma entwickelt hat. Aber im Unterschied zu dieser Gruppe nimmt hier die Frage des Geschlechts der Opfer eine wichtige Rolle ein. Die ist mit dem Willen zu einer exklusiven figurativen Lösung verbunden. Dies verhindert, homosexuelle Männer und Frauen im Berliner Denkmal darzustellen und was die politische Spaltung zwischen der schwulen und der lesbischen Gemeinschaft in Berlin widerspiegelt.⁷³

Das dritte Kapitel ist der Analyse der Erinnerungskultur in Paris gewidmet. Ab 1974 haben sich die Forderungen der homosexuellen Aktivist*innen in einer öffentlichen Arena gesammelt. Zu dieser Arena gehören hauptsächlich drei Gruppen: die Träger des kommunistischen Gedächtnisses der Deportation, die Träger des gaullistischen Gedächtnisses der Deportation und die Träger eines jüdischen Gedächtnisses der Shoah. Jede dieser Gruppen hat sich bestimmte Orte in der Hauptstadt angeeignet. Der *Mémorial des Martyrs de la Déportation* auf der *Ile de la Cité* hinter *Notre Dame* in Paris bildet das

⁷¹ Eine Analyse der Kontroverse über die Inklusion der Lesben im Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer wurde beim Forschungskolloquium des Instituts für europäische Ethnologie der HU-Berlin am 12.02.2008 dargestellt.

⁷² Vgl. Bernd Simon, "Einstellungen zur Homosexualität : Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR und Türkei)", *Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie*, 40 (2), 2008, S. 87-99.

⁷³ Die Frage der Spaltung wird im chronologischen Absatz am Anfang des Kapitels dargestellt.

Herz des Gedenkens der Märtyrer der Deportation.⁷⁴ An diesem Gedenkort stellen die nicht jüdischen Gruppen die Erinnerung an ihre Opfer dar. Von 1974 bis 1995 wurden die Homosexuellen davon ferngehalten. Aus diesem Grund bauten die homosexuellen Aktivisten ihre Forderungen auf dem Repertoire der Ausgrenzung und des Vergessens auf. So wird postuliert, dass die Homosexuellen Außenseiter bleiben, da ihnen die öffentliche Arena verschlossen bleibt (wegen der drei konkurrierenden Gruppen) und auch da sie nicht in der Lage waren, Zugänge zum Staat, der Region oder der Stadt Paris zu finden. 1994 gab es eine erste Veränderung: nachdem hunderte von Aktivisten der Gruppe *Act Up* vor dem Denkmalszaun mit einem rosa Winkel demonstrierten, beschloss die Regierung, eine Studie über die Deportation von homosexuellen Männern aus Frankreich in Auftrag zu geben. Die Ergebnisse zeigen, dass einige aus diesem Motiv verfolgt wurden. Trotzdem waren die gaullistischen Vertreter der Opfer der Deportation nicht damit einverstanden, der homosexuellen NS-Opfer zu gedenken. Die durchgeführten Interviews und Recherchen zeigen, dass diese Gruppen die Homosexualität als Lebensform nicht anerkennen und aus diesem Grund auch nicht die homosexuellen NS-Opfer.

Ein neuer Versuch, die Anerkennung zu erreichen, erfolgte 2005. Der „Appel du 15 Mars“, eine soziale Bewegung, die für die Inklusion der Homosexuellen zum 60. Jahrestag der KZ-Befreiung gebildet wurde, wird im dritten Teil des Kapitels ausführlich analysiert.⁷⁵ Dank dieser Mobilisierung erreichten die homosexuellen Aktivisten die Miterwähnung der homosexuellen Deportationsopfer in einer Rede des Präsidenten der Republik, Jacques Chirac. Der Prozess, der zu diesem Ergebnis führte, wird als Einzelfallstudie behandelt, mit Hilfe des Drei-Akteure-Modells von Dieter Rucht (Allies, Adversaries, and Third Parties).⁷⁶

Letztlich kämpften die französischen Aktivisten für eine Einbindung in die diskursive Erwähnung. Im Gegensatz zu Deutschland, wo das Streitobjekt die versteinerte Erinnerung ist. Dieser Kampf kann dadurch erklärt werden, dass die homosexuellen Gruppen in Frankreich immer eher Forderungen nach Gleichheit äußern und nicht nach Differenz. Damit bleiben sie dem republikanischen Modell treu.

⁷⁴ Vgl. Régis Schlagdenhauffen, "Topographie des Gedächtnisses: Nationale Denkmäler zur Erinnerung an Opfergruppen des Nationalsozialismus in Paris und Berlin". In *Nationalsozialistische Lager im Westen Europas: Deutschland, Frankreich und die Niederlande*, Janine Doerry, et al. (Hrsg.), Paderborn, Schöningh, 2008, S. 209-24.

⁷⁵ Eine vergleichbare Rede fand zwanzig Jahre früher in Deutschland statt. Die wurde vom Bundespräsident Richard von Weizsäcker zum 8. Mai 1985 vor dem deutschen Bundestag gehalten.

⁷⁶ Damit wird gezeigt, inwieweit innerhalb der homosexuellen Bewegung, strategische Entscheidungen von ideologischen und politischen Mustern abhängig bleiben. Vgl. Dieter Rucht, "Movement Allies, Adversaries, and Third Parties". In *The Blackwell Companion to Social Movements*, David A. Snow, et al. (Hrsg.), Oxford, Blackwell, 2004, S. 197-216

Das vierte Kapitel der Arbeit ist der Studie des Gedenkens in Amsterdam gewidmet. Im ersten Teil dieser Fallstudie wird – wie in jedem Kapitel – das Papiergedächtnis untersucht. Damit beobachte ich den Übergang von einem privaten Gruppengedächtnis zu einem öffentlichen. In den Niederlanden fanden die allerersten Gedenkfeiern der homosexuellen NS-Opfer statt. Schon 1946 wurden die Mitglieder des COC (der Verein der Homosexuellen in den Niederlanden) aufgefordert, der homosexuellen Märtyrer des Nationalsozialismus zu gedenken. 1950 erschien die erste Erwähnung eines *Dodenherdenking* (Totengedenken) in der Zeitschrift des COC.

In Amsterdam befindet sich auch das älteste Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer. Dabei ist die Rolle, die die Sinti und Roma im Zuge des Errichtungsverfahrens gespielt haben, besonders wichtig. Dazu zeigt meine Forschung, dass die Anerkennung der Sinti und Roma einer der Auslöser für die Anerkennung der Homosexuellen war. Das 1979 beschlossene *Homomonument* wurde 1987 feierlich eingeweiht. Topographisch betrachtet, verortet das Monument die homosexuellen NS-Opfer zwischen den jüdischen Opfern der Shoah und den niederländischen Widerstandskämpfern.

Der dritte Teil des Kapitels ist einer ethnografischen Beobachtung gewidmet. Die am *Homomonument* stattfindenden Gedenkfeiern werden analysiert. Die Beobachtungen die dort durchgeführt wurden, insbesondere das Ritual des *Dodenherdenking*, zeigen, dass die Benutzung des „wir“ beweist, dass die heutigen Homosexuellen sich als Erben der damaligen Opfer betrachten. (Diese Tatsache wurde auch in Paris und Berlin beobachtet, aber nicht in der gleichen Kontinuität wie in Amsterdam.) Darüber hinaus wird das Homomonument vom Staat genutzt für die Aufklärung seiner Polizei. Durch Teilnahme an der Gedenkfeier sollen die neuen Rekruten der Polizeischule ein positives Image der Schwulen bekommen. (Diese sind verpflichtet, am Homomonument beim *Dodenherdenking* dabei zu sein).

Im fünften Kapitel der Arbeit, also im letzten Teil der Dissertation, wird eine transversale Analyse des Gebrauchs des öffentlichen Gedenkens in den drei Städten durchgeführt.

Im ersten Teil des Kapitels wird die Produktion eines homosexuellen Gedächtnisses erforscht. Ein besonderer Schwerpunkt wird auf die Unterschiede zu den identifizierten historischen Ereignissen gelegt. Die sozialen Bedingungen und die Situation der lokalen

homosexuellen Gruppen bestimmen, welche Erinnerungen der NS-Verfolgung im Vordergrund stehen.

Auch die Entstehungsbedingungen des ‚rosa Winkels‘ und seine Benutzung als Zeichen der homosexuellen Bewegung werden in diesem Teil untersucht. Danach werden die ästhetischen Formen einer Versteinerung der Erinnerung hinterfragt. In diesem Teil wird der Prozess der Präzisierung beobachtet. In den achtziger Jahren wurde der rosa Winkel auf den Denkmälern reproduziert, während die Denkmäler der Neunziger versuchen, neue Formen zu entwickeln. Der ‚Frankfurter Engel‘ (1994) wird in diesem Sinne verglichen mit der Darstellung menschlicher Gestalten im Berliner Denkmal.

Im zweiten Teil des Kapitels werden die Erinnerungsstrategien der homosexuellen Gemeinschaften untersucht. Die Schaffung eines Gruppengedächtnisses wird mit den Methoden der Textanalyse formal analysiert. Die strategische Benutzung des „wir“ zeigt einerseits, wie die Homosexuellen einen gemeinschaftlichen Diskurs konstruieren, der sich von den Heterosexuellen abspaltet, und wie Männer und Frauen versuchen, wiederum eigene homosexuelle Gedächtnisse zu entwickeln. Ein Absatz ist dem Lebensweg beteiligter Aktivisten gewidmet. Da diese zum großen Teil mit linken Bewegungen entstanden sind, merkt man, dass die benutzten Strategien von diesem Erbe geprägt sind, genauso so wie die Protestformen. Der Teil über die Aktivisten zeigt, dass der Prozess der Konstruktion eines Gruppengedächtnisses zum größten Teil von Männern getragen wurde.

Der letzte Teil des Kapitels ist der Frage der Anerkennung durch die Gesellschaft gewidmet. Das von Axel Honneth vorgeschlagene Modell wird im Falle der Anerkennung der homosexuellen NS-Opfer übernommen. Man merkt, dass die Anerkennung je nach Land unterschiedlichen Wegen folgt. Die soziale Anerkennung erscheint als Vorbedingung zu einer juristischen (was man in den Niederlanden und Deutschland sieht). Auf einer juristischen Ebene merkt man, dass in Ländern, in denen die heutigen homosexuellen Organisationen als Erbe der damaligen Opfer betrachtet werden, die individuelle Wiedergutmachung zu einer kollektiven Entschädigung ausgeweitet werden kann. Was die individuelle Anerkennung betrifft, zeigt die Studie, dass diese auf einer gesellschaftlichen Ebene nicht messbar ist – da sie auf zwischenmenschlichen Interaktionen beruht.

Die Konklusion der Dissertation erlaubt eine Rückkehr zu der Grundfragestellung dieser Arbeit: wie das Gedenken versucht, eine Gruppe von heterogenen Menschen zu vereinheitlichen. Und wie diese dadurch wiederum versucht, andere Forderungen, die an

die Gesellschaft gerichtet sind, durchzusetzen. Eine davon ist die zeitliche und räumliche Anerkennung der Gruppe. Eine andere ist die Schaffung von materiellen Orten, die Spuren hinterlassen bzw. die Gruppe und ihr Opferleiden verewigen.

Dafür wurden die Theorien der Anerkennung angewendet. Die Forschung zeigt, dass mehrere Typen von Anerkennung auf verschiedenen Ebenen angestrebt werden. In letzter Instanz verlangen homosexuelle Männer durch ein öffentliches Gedenken die Anerkennung ihre Männlichkeit durch andere Männer. Außerdem zeigt die Arbeit, dass, wenn die legale Anerkennung erreicht wurde, anschließend die Frage der Umverteilung (im Sinne von Nancy Fraser) gestellt wird.

Grenzen und Perspektiven der Arbeit

Die Grenzen der Arbeit resultieren sowohl einer methodologischen Wahl als auch der zeitlichen und örtlichen Begrenzung der Fälle. Die Gedenkpraktiken und die Erinnerungsorte, die untersucht wurden, sind wegen ihrer Beispielhaftigkeit und nicht wegen ihres erschöpfenden Charakters gewählt worden. Allgemein wurde bestätigt, dass es außer in Deutschland und den Niederlanden auch Gedenkrituale für die homosexuellen NS-Opfer in Österreich, den Vereinigten Staaten, Israel, Italien und Polen gibt. Denkmäler in Erinnerung an die homosexuellen Opfer existieren auch in anderen Städten außer Amsterdam und Berlin, z.B. in Den Haag (1993), Frankfurt am Main (1994), Köln (1995), Bologna (1990), Triest (2005), Verviers (2008) und außerhalb Europas in San Francisco (1999) und Sydney (2001).

Die thematisch nahe liegenden Gedenkfeiern, die in den KZ-Gedenkstätten veranstaltet werden, sind nicht Teil der Dissertation, genauso wenig wie die Erwähnung der Homosexuellen in der Gestaltung der Holocaust-Museen. Zuletzt wurde der Aspekt der Rezeption der Denkmäler und ihrer Wahrnehmung im Alltag nur skizziert. Eine gründliche Studie wäre dafür (in Amsterdam und in Berlin) notwendig.

Tabellarische Gliederung der französischen Version der Dissertation

EINLEITUNG

Kapitel 1: HISTORISCHE ELEMENTE ZUR NS-VERFOLGUNG DER HOMOSEXUELLEN

Stand der Forschung

Teil I – Die Zerstörung der homosexuellen Subkultur

1. Die deutsche homosexuelle Bewegung
2. Die NS-Politik gegen die Homosexualität
 - 2.1 *Generelle Bestimmungen*
 - 2.2 *Heinrich Himmler, Verwalter der Reichspolizei*
 - 2.3 *Die Modalitäten der polizeilichen Verfolgung*
3. Die Situation der Homosexuellen in den besetzten und annektierten Gebieten
 - 3.1 *Österreich*
 - 3.2 *Sudetenland*
 - 3.3 *Polen*
 - 3.4 *Elsass und Lothringen*
 - 3.5 *Die Niederlande*
 - 3.6 *Das besetzte Frankreich*
4. Bleiben oder flüchten... Welche Lösungen für die deutschen Homosexuellen?
 - 4.1 *Manche flüchten...*
 - 4.2 *... andere bleiben*
5. Die Homosexualität in der SS und der Wehrmacht
 - 5.1 *Fälle von Homosexualität in der SS*
 - 5.2 *Fälle von Homosexualität in der Wehrmacht*

Teil II – Homosexuelle in den Konzentrationslagern

1. Allgemeines über die KZs
2. Homosexuelle in den KZ, eine statistische Minderheit
 - 2.1 *Die Mechanismen der Inhaftierung*
 - 2.2 *Statistische Daten über die homosexuellen Häftlinge*
 - 2.3 *Einzeldaten per Lager*

(Dachau, Emsland, Sachsenhausen, Buchenwald, Mauthausen, Neuengamme, Ravensbrück, Bergen-Belsen, Auschwitz, Natzweiler, Schirmeck, Mittelbau-Dora)

3. Sonderfälle

3.1 Homosexuelle Frauen in den Lagern

3.2 Jüdische homosexuelle Männer im KZ

3.3 Die Zwangsrekrutierung von homosexuellen KZ-Häftlinge in der Wehrmacht und bei der SS Sonderkompanie Dirlewanger.

Teil III – Homosexualität in den Lagern

1. Der Beitrag der Gefängnissoziologie für die KZ-Forschung

2. Liebe im Konzentrationslager

Konklusion des Kapitels

Kapitel 2: DAS GEDENKEN IN BERLIN

Teil I – Historische Elemente zur studentischen deutschen Homosexuellenbewegung

Teil II – Papiergedächtnis und Steingedächtnis in Deutschland

1. Juristische Dimension des Prozesses der Anerkennung

1.1 Die Homosexuellen als aberkannte Opfer

1.2 Memorielle Gesetze und formale Anerkennung

1.3 Synthese des beobachteten Prozess

2. Die Erfindung einer sagenhaften Topographie der Erinnerung

2.1 Von den authentischen zu den symbolischen Orten

2.2 Von den historisch-authentischen Orten zu den authentischen künstlichen Orten

3. Das Berliner Denkmal

3.1 Das Kolloquium vom April 2005

3.2 Vom Wettbewerb zur Auswahl

3.3 Der 27. Mai 2008, Tag der Einweihung des Denkmals

Teil III – ‚Sind die Lesben Opfer des Nationalsozialismus‘. Analyse einer Kontroverse

1. Die Entstehung eines lesbischen Gedächtnisses des Nationalsozialismus
 2. Die Kontroverse
 3. Vorstellung der Akteure
 4. Die Konstruktion eines sozialen Problems
 5. Gleicht ein Kuss zwischen zwei Männer einem zwischen zwei Frauen?
- Konklusion des Kapitels

Kapitel 3: DAS GEDENKEN IN PARIS

Teil I - Historische Elemente zur französischen Homosexuellenbewegung

Teil II – Die Homosexuellen und das öffentliche Gedenken

1. Die Konstruktion der Erinnerung an die Deportation in Frankreich
 - 1.1 *Mehrere Gedächtnisse von mehreren Deportationen*
 - 1.2 *Das Papiergedächtnis der NS-Homosexuellenverfolgung*
 - 1.3. *Homosexuelle Gedächtnisse und das öffentliche Gedenken an die Deportation*
2. Ein Rosa-Winkel-Blumengebinde als Symbol der Deportation der Homosexuellen
 - 2.1 *Das Blumengebinde als Katalysator eines sozialen Konflikts*
 - 2.2 *Die Schaffung eines Vereins der Erinnerung an die homosexuelle Deportation*
3. Der Staat und die Träger des homosexuellen Gedächtnisses
 - 3.1 *Die Einrahmung eines homosexuellen Gedächtnisses*
 - 3.2 *Die Regierung tut etwas für die Homosexuellen*
 - 3.3 *Eine Gedenktafel für alle Opfer auf der Île de la Cité*

Konklusion Teil II

Teil III – Der Appell vom 15. März. Eine soziale Mobilisierung

1. Chronologie
2. Die involvierten Akteure der Mobilisation
3. Die Verwaltung des Problems in einer öffentlichen Arena

Konklusion des Kapitels

Kapitel 4: DAS GEDENKEN IN AMSTERDAM

Teil I - Historische Elemente zur niederländischen Homosexuellenbewegung

Teil II - Papiergedächtnis und Steingedächtnis in den Niederlanden

1. Die Erinnerung an die NS-Verfolgung im Papiergedächtnis

1.1 „Die Opfer und die Sündenböcke“

1.2 „Unsere Toten...“

1.3 „Ein Monument für den unbekanntes Homo“

1.4 Ein Blumengebinde für die homosexuellen NS-Opfer

2. Die versteinerte Erinnerung an die homosexuellen Opfer

2.1 Der Ausschluss von dem Gedenken: ein Diskriminierungsfeld

2.2 Die Schaffung der Stiftung Homomonument

2.3 Das Projekt von Karin Daan

3. Von der Mobilisierung zur Realisierung

3.1 Ressourcen- und politische Opportunitätsstrukturentheorie

3.2 Die Konstruktion einer öffentlichen Arena

Konklusion Teil II

Teil III – Das Gedenken am Homomonument

1. Das Dedenherdenking am Homomonument

1.1 Das Eingangsritual

1.2 Die Platzierung

1.3 Die Zelebrierung

1.4 Der Diskurs im Herzen des Rituals

2. Andere Zelebrierungen am Homomonument

2.1 Der Königintag

2.2 Der Befreiungstag

3. Das Monument im Alltag

3.1 Topographische Aspekte

3.2 Der Alltag am Monument

3.3 Homomonument und homosexuelle Identität

Konklusion des Kapitels

Kapitel 5: DIE FORMEN DER ANERKENNUNG

Teil I – Die Konstruktion eines Gruppengedächtnisses

1. Die Konstruktion eines Papiergedächtnisses
2. Der rosa Winkel, Zeichen der Homosexuellenbewegung
3. Über die versteinerte Erinnerung

Teil II – Gedächtnisaktivisten und memorielle Strategien

1. Die Forderung nach einem Recht auf Gedenken
 - 1.1 Die Schaffung eines Gruppengedächtnisses*
 - 1.2 Die strategische Benutzung des „wir“*
2. Die Aktivisten der Erinnerung
 - 2.1 Drei Generationen von Aktivisten*
 - 2.2 Zwei Wege des Aktivismus*
 - 2.3 Adressaten, Unterstützung und Schaffung von Mobilisationen*

Konklusion Teil II

Teil III – Die Formen der Anerkennung

1. Das Anerkennungsmodell von Axel Honneth
 - 1.1 Die soziale Anerkennung der homosexuellen NS-Opfer*
 - 1.2 Die juristische Anerkennung*
 - 1.3 Die individuelle Anerkennung*
2. Welche Faktoren für welche Anerkennung?,
3. Die ‚Sinti und Roma‘ als Wegbereiter der Anerkennung

Konklusion des Kapitels

KONKLUSION DER ARBEIT

Quellen

Die Quellen sind alphabetisch geordnet. Was die Interviews betrifft, werden das Datum sowie die Tätigkeit der Person in Klammer präzisiert.

Gedruckte Quellen

1. Allgemeine Zeitschriften

a) Tageszeitungen

Berliner Zeitung, 2005-2008

Frankfurter allgemeine Zeitung, 1992-1994

Frankfurter Rundschau, 1990, 2008

Libération, 2000-2007

Le Monde, 1987-2007

Süddeutsche Zeitung, 1985

taz, 1985, 2006

b) Wochen- und Monatsschriften

Emma, 2006, 2007

Le nouvel observateur, 1972, 1976

Mémoire vivante, 2008

Le Patriote résistant, 1978, 1985, 1995, 2005

Der Spiegel, 1969, 1975

2. Homosexuelle Zeitschriften

Arcadie, 1954-1982

Die Freunde, 1951-1952

Gai pied, 1979-1989

Hellas, 1953-1954

HAW-Info, 1975

Humanitas, 1954-1955

Der Kreis, 1943-1967

Lambda Nachrichten, 2001

Levensrecht, 1940-1946⁷⁷

Pan, 1951

Pikbube, 1971-1972

Der Ring, 1955-1957

Die Runde, 1958

Siegessäule, 1985-2008

Têtu, 2000-2008

Vriendschap, 1949-1964

Der Weg, 1951-1952

⁷⁷ *Levensrecht* und *Vriendschap* sind auf dem Internet abrufbar, dank IHLIA, *Internationaal Homo/Lesbisch Informatiecentrum en Archief* Homodok d' Amsterdam : http://www.ihlia.nl/algemeen/digitale_collectie

Mündliche Quellen

a) In Berlin geführte Interviews

Gabi DOLFF-BONEKÄMPER (26.9.2007), Kunsthistorikerin, TU-Berlin.

Günter DWOREK (10.10.2007), Referent der Grünen beim deutschen Bundestag, Vorstandsmitglied der LSVD. Vertreter der Homosexuellen als NS-Opfergruppe bei der Stiftung 'Denkmal ermordeten Juden Europas'.

Albert ECKERT (26.6.2006, 17.9.2007), Gründer der Initiative 'Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer'. Ehemalige Abgeordnete Mitglied des Abgeordnetenhauses des Land Berlin.

Stefanie ENDLICH (13.5.2006), Kunsthistorikerin, UdK Berlin.

Egmont FASSBINDER (26.11.8008), Ehemaliges Mitglied der HAW, Mitbegründer des Verlags rosa Winkel.

Frank FISCHER (7.2.2008), Juristischer Referent der FDP beim Bundestag.

Günter GRAU (14.7.2005), Historiker.

Dortje GRESCHIK (18.5.2006), Sachbearbeiterin bei der Senatsverwaltung für Wissenschaft, Forschung und Kultur, Berlin.

Roland HIRSCH (25.9.2007, 30.9.2007), Ehemaliger Aktivist der AHA und HuK. Initiator des Gedenktafel für die homosexuellen NS-Opfer am Nollendorfplatz, Berlin.

Johanes KAHRS (5.4.2006), Abgeordneter, MdB (SPD).

Ilse KOKULA (19.9.2007), Soziologin, Ehemalige Beauftragte bei der Stelle für gleichgeschlechtliche Lebensweisen des Land Berlin.

Joachim MÜLLER (10.9.2007), Historiker, Verfasser einer Studie über die Homosexuellen im KZ Sachsenhausen. Ehem. Vertreter der Homosexuellen bei der Stiftung brandenburgische Gedenkstätte.

Andreas PRETZEL (24.5.2005, 4.2.2006, 6.2.2008), Historiker, Verfasser mehrere Aufsätze über die homosexuellen NS-Verfolgung.

Stefan REISS (16.9.2007), Ehem. Beauftragter bei der Stelle für gleichgeschlechtliche Lebensweisen des Land Berlin. Ehemaliger Abgeordnete des Abgeordnetenhauses des Land Berlin.

Claudia SCHOPPMANN (1.10.2007), Historikerin. Spezialistin der Lesben NS-Verfolgung.

Andreas STERNWEILER (3.2.2006 ; 30.3.2006), Kunsthistoriker. Verfasser mehrere Biografien homosexuelle Männer. Mitbegründer des schwulen Museum Berlin.

Ulrich TEMPEL (30.5.2006), Leiter der Archive bei der Stiftung Topographie des Terrors.

Christel TROUVÉ (10.5.2006), Historikerin. Spezialistin der Geschichte des KZ Sachsenhausen.

Eberhardt ZASTRAU (14.6.2006). Beauftragter bei der LSVD Berlin Brandenburg für ein Denkmal für die homosexuellen NS-Opfer. Vertreter der Homosexuellen bei der Stiftung brandenburgische Gedenkstätte.

b) In Paris geführte Interviews

Rose-Marie ANTOINE-SAMSO (28.4.2006), Leiterin der ‚Stelle für das Gedächtnis, die Archiven und das Erbgut‘ (DMPA).

E.B. (15.2.2006), Aktivist bei der Vereinigung der Schwulen- und Lesben Kulturzentren (Fédération des Centres Gays et lesbiens). Hauptverfasser des ‚Appel du 15 mars 2005‘.

Serge BARCELLINI (15.7.2007, 25.9.2007), Ehemaliger Direktor des Nationalamtes für Kriegsveteranen (ONAC), ehem. Leiter des Büros vom Minister für Kriegsveteranen (M. Masseret), Gründer der DMPA.

Paule-Renée BAZIN (25.9.2007), Leiterin der Archive bei der DMPA.

L.B. (26.4.2006), ehem. Direktor des Protokolls beim Ministerium für Kriegsveteranen, ehem. Vorsitzender des schwulen Chors ‚Mélo’Men‘.

F.B., Beraterin des Ministers für Kriegsveteranen (M. Mékachera).

J.C. (16.2.2006), Vorsitzender des Kollektivs gegen die Homophobie.

Alexandre Carelle (20.3.2006), Vorsitzender der schwulen Sozialisten (HES).

Q.D. (17.2.2006), Vorsitzender des Vereins ‚die Vergessene des Gedächtnisses‘ (*Les oublié(e)s de la mémoire*).

M.C. (13.2.2006), Vorstandsmitglied der Vereinigung der Schwulen- und Lesben Kulturzentren.

Michel CELSE (13.2.2006, 26.9.2006), Demonstrant bei der soziale Mobilisierung von 1994 in Paris und Aktivist bei ‚Act Up‘ Paris. Verfasser von einem Aufsatz über die Erinnerung an den ‚rosa Winkel‘ in Frankreich.

F.E. (16.3.2006, 21.3.2006, 25.4.2006, 10.7.2006, 25.9.2006), Protokollleiter beim Ministerium für Kriegsveteranen.

D.F. (28.4.2006), Historiker bei der DMPA.

Thomas FONTAINE (20.3.2006), Historiker bei der Stiftung Erinnerung an der Deportation (FMD), Mitverfasser des ‚Mercier Bericht‘ (*Rapport Mercier*).

Christophe GIRARD (27.4.2006), Attaché beim Amt für historische Monumenten der Stadt Paris.

Gilles de LACAUSSE (21.9.2006), persönlicher Referent des Minister für Kriegsveteranen (M. Mékachera).

Frédéric LACAVE (17.3. 2006), persönlicher Referent des Präsident des französischen Senat.

Jean LE BITOUX (15.2.2006, 14.3.2006), Gründer der Zeitschrift *Gai pied* und des MDH (*Mémorial de la Déportation Homosexuelle*), Biograf von Pierre Seel.

Yves LESCURE (25.4.2006), Generaldirektor der FMD.

Claude MERCIER (10.3.2006, 11.3.2006), ehem. Generalsekretär der FMD.

Anne Sophie POTTIER (17.3.2006), Direktorin der Abteilung ‚Gedächtnis‘ beim ONAC.

Jean Benoît RICHARD (14.2.2006), Leiter der Webseite France.qrd.org.

Pierre SERNE (14.2.2006, 14.3.2006), Vorstandsvorsitzender des SLBT-Ausschuss der Grünen, Vorstandsmitglied der ILGA Europe.

c) In Amsterdam geführte Interviews

Tobias DÖRFLER (6.4.2007), Angestellter der Schorer Stiftung.

Gert HEKMA (5.4.2007), Professor in ‚Gay Studies‘ bei der Universiteit van Amsterdam.

Pieter KOENDERS (4.4.2007), Leiter bei der NL-Nationalarchiven. Verfasser einer Studie über „Homosexualität in den besetzten Niederlanden“.

d) Interviews mit ehemaligen Deportierten

Pierre EUDES (11.7.2006), ehem. politische Deportierte in Auschwitz, Generalsekretär des Verband UNADIF/FNDIR.

Jean ROUSSEAU (15.10.2006, Angers), ehem. politische Deportierter in Neuengamme.

Anne-Lise STERN (25.10.2006), ehem. russische Deportierte in Auschwitz.

Maurice VOUTEY (28.10.2006, Dijon), ehem. politische Deportierter, Generalsekretär der FNDIRP.

e) Andere Interviews

Kurt KRICKLER (18.2.2006, Brüssel), Initiator der Gedenktafel in Mauthausen. Aktivist bei der HOSI Wien, Vorstandsmitglied bei der ILGA Europe.

Rüdiger LAUTMANN (Hamburg, 21.9.2007), Prof. für Soziologie bei der Universität Bremen.

Filme und Dokumentationen

1. Filmen

Aimée und Jaguar, Max Färberböck, 1999, Deutschland, 121 min.

Bent, Sean Matthias, USA, 1997, 108 min.

Un amour à taire, Christian Faure, Frankreich, 102 min.

2. Dokumentationen

Paragraph 175, Rob Epstein und Jeffrey Friedman, USA, 81 min.

Erwähnte Literatur

- Goodbye to Berlin? 100 Jahre Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997)*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997
- Elizabeth ARMSTRONG, Mary BERNSTEIN, Culture, Power, and Institutions: A Multi-Institutional Politics Approach to Social Movements, *Sociological Theory*, 26 (1), 2008, S. 74-99
- Elizabeth ARMSTRONG, Suzanna CRAGE, Movements and Memory: The Making off the Stonewall Myth *American Sociological Review*, 71, 2006, S. 724-51
- Jan ASSMANN, *Das kulturelle Gedächtnis : Schrift, Erinnerung und politische Identität in früheren Hochkulturen*, Munich, Beck, 1999 [1992]
- Mary BERNSTEIN, Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, S. 531-65
- , « The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont ». In *Social Movements, Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, et al (dir.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, S. 85-104
- Beate BINDER, Wolfgang KASCHUBA, Peter NIEDERMÜLLER, (Hrsg.), *Inszenierungen des Nationalen: Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jahrhunderts*, Köln, Böhlau, 2001
- Herbert BLUMER, Social Problems as Collective Behavior, *Social Problems*, 18, 1971, S. 298-306
- Christophe BROQUA, De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, S. 103-11
- Craig CALHOUN, 'New Social movements' on the early 19th century, *Social Science History*, 17 (3), 1993, S. 385-427
- Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002
- Jean L. COHEN, Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements, *Social Research*, 59 (4), 1985, S. 663-717
- Patricia H. COLLINS, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990
- John D'EMILIO, *The World Turned: Essays on Gay History, Politics, and Culture*, Durham, Duke Univ. Press, 2002
- Ernesto DE MARTINO, *La terre du remords*, Paris, Gallimard, 1966
- Nina DEGELE, *Einführung Gender/Queer Studies*, München, Fink (UTB), 2008
- Peter EISINGER, The Conditions of Protest Behaviour in American Cities, *American Political Science Review*, 67, 1973, S. 64-75
- Michèle FELLOUS, Le Quilt : un mémorial vivant pour les morts du sida, *Ethnologie française*, (1/1998), 1998, S. 80-86
- Michèle FERRAND, *Féminin Masculin*, Paris, La découverte, 2004

- Michel FOUCAULT, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976
- Joseph GUSFIELD, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, , Chicago, Chicago Univ. Press, 1981
- Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1996 [1925]
- , *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950]
- , *Stätten der Verkündigung im Heiligen Land. Eine Studie zum kollektiven Gedächtnis*, Konstanz, 2003
- Peter S. HAWKINS, Naming Names: The Art of Memory and the NAMES Project AIDS Quilt, *Critical Inquiry*, 19 (4), S. 752-79
- Heinz HEGER, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hamburg, Merlin, 1972
- Stephen HILGARTNER, Charles BOSK, The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arena Model, *American Journal of Sociology*, 94 (1), 1988, S 53-78
- Axel HONNETH, *Kampf um Anerkennung*, Frankfurt/M., Suhrkamp, 1994
- Axel HONNETH, Nancy FRASER, *Umverteilung oder Anerkennung ? : eine politisch-philosophische Kontroverse*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2003
- Wolfgang KASCHUBA, *Einführung in die Europäische Ethnologie*, München, Beck, 1999
- Wolfgang KASCHUBA, Beate BINDER, Peter NIEDERMÜLLER, (Hrsg.), *Inszenierung des Nationalen. Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten Ende des 20. Jahrhunderts*, Köln, 2001
- Steven M. KATES, Russel W. BELK, The Meanings of Lesbian and Gay Pride Day, *Journal of Contemporary Ethnography*, 30 (4), 2001, S. 392-429
- Bert KLANDERMANS, New social movements ans Resource mobilization: The European and the American Approach, *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, 4 (2), 1986, S. 13-39
- Volkhard KNIGGE, Seidel Thomas, (Hrsg.), *Versteinertes Gedenken. Das Buchenwalder Mahnmahl von 1958*, Spröda, Pietsch, 1997
- Mary Beth KROUSE, The AIDS Memorial Quilt as Cultural Resistance for Gay Communities, *Critical Sociology*, 20 (3), 1994, S. 65-80
- Pieter LAGROU, *The legacy of Nazi Occupation: Patriotic memory and national recovery in Western Europe*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000
- Olivier LALIEU, *La déportation fragmentée: les anciens déportés parlent de politique, 1945-1980*, Paris, La boutique de l'histoire, 1994
- Maurice LEZNOFF, William A. WESTLEY, The Homosexual Community, *Social Problems*, 3 (4), 1956, S. 257-63
- Silvia MANCINI, Les implications théoriques dans la méthode comparative. Un exemple italien, *Ethnologie française*, XXIII (4), 1993, S. 603-12
- Doug MCADAM, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 1982
- Mary MCINTOSH, The Homosexual Role, *Social Problems*, 16 (2), 1968, S. 182-93

- Alberto MELUCCI, *Nomads of the present. Social movements and individual needs in contemporary society*, Philadelphie, Temple Univ. Press, 1990
- Gérard NAMER, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 1987 [1983]
- Susanne ZUR NIEDEN, *Unwürdige Opfer. Die Aberkennung von NS-Verfolgten in Berlin 1945 bis 1949*, Berlin, Metropol, 2003
- Pierre NORA, « Mémoire collective ». In *La nouvelle histoire*, Jacques Le Goff, et al (dir.), Paris, CEPL, 1978, S. 398-401
- Claus OFFE, New Social Movements: Challenging the boundaries of institutional politics, *Social Research*, 52 (4), 1985, S. 817-68
- Nelson A. PICHARDO, New social movements: a critical review, *Annual Review of Sociology*, 23, 1997, S. 411-30
- Francesca POLLETTA, James Jasper, Collective identity and social movements, *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, S. 283-305
- Peter REICHEL, *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland : die politisch-justitielle Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur nach 1945*, Bonn, BpB, 2003
- Albert J. REISS, The Social Integration of Queers and Peers *Social Problems*, 9, (2), 1961, S. 102-19
- Anne REVILLARD, L'identité lesbienne entre nature et construction, *Revue du Mauss*, 19 (1), 2002, S. 168-92
- Valérie-Barbara ROSOUX, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, É. Bruylant, 2001
- Dieter RUCHT, « Sociological theory as a theory of social movements? A critique of Alain Touraine ». In *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Dieter Rucht (dir.), Frankfurt, Campus, 1991, S. 355-84
- , « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties ». In *The Blackwell Companion to Social Movements*, David A. Snow, et al (dir.), Oxford, Blackwell, 2004, S. 197-216
- Régis SCHLAGDENHAUFFEN, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan, 2005
- , « Topographie des Gedächtnisses: Nationale Denkmäler zur Erinnerung an Opfergruppen des Nationalsozialismus in Paris und Berlin ». In *Nationalsozialistische Lager im Westen Europas: Deutschland, Frankreich und die Niederlande*, Janine DOERRY, et al. (Hrsg.), Paderborn, Schöningh, 2008, S. 209-24
- Pierre SEEL, Jean LE BITOUX, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994
- William H. SEWELL, A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation, *American Journal of Sociology*, 99, 1992, S. 1-29
- Michael SIBALIS, « 'La Lesbian and Gay Pride' in Paris: community, commerce and carnival ». In *Gay and Lesbian Cultures in France*, Lucille Cairns (Hrsg.), Brüssel, Peter Lang, 2002, S. 51-66
- Bernd SIMON, Einstellungen zur Homosexualität : Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR

- und Türkei), *Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie*, 40 (2), 2008, S. 87-99
- William SIMON, John H. GAGNON, Homosexuality: The Formulation of a Sociological Perspective, *Journal of Health and Social Behavior*, 8 (3), 1967, S. 177-85
- Aimé SPITZ, L'homosexualité dans les camps nazis, *Arcadie*, 258, 1975, S. 331-33
- Andreas STERNWEILER, *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994
- Sydney TARROW, Cycles of collective action: Between moments and madness and the repertoire of content, *Social Science History*, 17 (2), 1993, S. 281-307
- Charles TILLY, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986
- , Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834, *Social Science History*, 17 (2), 1993, S. 53-280
- Corinna TOMBERGER, *Das Gedenkmal: Avantgardekunst, Geschichtspolitik und Geschlecht in der bundesdeutschen Erinnerungskultur*, Bielefeld, Transcript, 2007
- Lutz VAN DIJK, *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hamburg, Rohwolt, 1992
- James E. YOUNG, *The Art of Memory, Holocaust Memorials in History*, New York, 1994
- Darius ZIFONUN, *Gedenken und Identität. Der deutsche Erinnerungsdiskurs*, Frankfurt M., Campus, 2003
- Alexander ZINN, Das Glück kam immer zu mir, *Frankfurter Rundschau*, 148 (27.06.2008), 2008, S. 10.

VERSION FRANÇAISE DE LA THESE

« Toute institution qui débute acquiert sa légitimité en se fondant à la fois en nature et en raison, c'est alors qu'elle peut prendre la forme durable qui va servir à l'identifier. Toute institution se met ensuite à organiser la mémoire de ses membres ; elle les force à oublier des expériences incompatibles avec l'image vertueuse qu'elle donne d'elle-même, et elle leur rappelle des événements qui soutiennent une vision du monde complémentaire de la sienne. Elle leur fournit aussi les catégories de pensée, établit leur conscience de soi et fixe leur identité⁷⁸. »

⁷⁸ Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte, 2004 [1986], p. 157.

INTRODUCTION GENERALE

« On portait une gerbe [...]. Quand tout le monde eut le temps de lire “Aux déportés homosexuels”, ça a été affreux ; la haine homophobe, on ne l’avait pas encore vue directement. Là, on l’a sentie partout autours de nous. Une vieille dame s’est précipitée pour arracher le bandeau de la gerbe en criant que son fils n’était pas homosexuel. Les gens nous traitaient de nazis. C’était terrible⁷⁹ ! »

« Il y a soixante ans, au fur et à mesure de leur avancée au cœur de l’Europe, les Alliés prenaient toute la mesure de l’horreur des camps nazis [...]. En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés. Aujourd’hui, nous savons que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au socle intangible des droits de l’homme. Nous savons que ce combat pour l’acceptation de l’autre et de ses différences n’est jamais achevé⁸⁰. »

Vingt années séparent ces deux citations. La première est extraite du témoignage d’un militant homosexuel, publié en 1983 dans la revue *Gai pied* ; la seconde est extraite du discours prononcé par le Président de la République française, Jacques Chirac, le 24 avril 2005 à Paris. Toutes deux font référence à une même commémoration, celle en souvenir des victimes du nazisme et de la Déportation.

Tandis qu’à l’époque, les homosexuels étaient associés à des criminels, voire à des nazis, ils sont aujourd’hui reconnus en tant que victimes du nazisme. Ce changement radical de statut est à l’origine de plusieurs interrogations :

- Quels processus sont à l’origine de ce revirement ?
- Comment s’est développé le culte mémoriel des victimes homosexuelles du nazisme ?
- Quelle est l’aire d’origine et de diffusion de ce phénomène ?
- Quelles fonctions remplit-il ?

⁷⁹ Extrait d’un témoignage paru dans le magazine *Gai pied*, édition du 7.5.1983.

⁸⁰ Extrait du discours prononcé par Jacques Chirac, Président de la République française, pour la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, 24.4.2005.

L'objet de cette thèse est d'examiner la genèse, le développement et les usages de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

Jusque dans les années 1970, la notion de victime du nazisme désigne une personne persécutée par le régime national-socialiste pour des raisons d'ordre « racial », religieux ou politique. Selon les critères de l'époque, ni les Tsiganes (les Sintis et Roms), ni les homosexuels n'entrent dans ces catégories. Les membres de ces groupes sont perçus comme des « criminels », des « pervers », des « asociaux ». Leur persécution par les nazis n'est alors pas considérée comme injuste. Aussi, c'est le sentiment d'injustice considéré comme un déni de reconnaissance par des membres de ces groupes qui est à l'origine de revendications mémorielles.

S'agissant des homosexuels, ces revendications émergent au début des années 1970. Des militants réclament à travers la commémoration la reconnaissance du martyre des membres de leur groupe.

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme apparaît concomitamment dans trois capitales d'Europe de l'Ouest : à Berlin, Paris et Amsterdam. Les revendications de reconnaissance qui y sont liées prennent plusieurs formes. En Allemagne, elles visent tout d'abord l'inclusion des homosexuels dans la catégorie juridique « victime du nazisme ». En France, en revanche, les revendications portent sur l'intégration des homosexuels dans la commémoration publique. Quant aux Pays-Bas, les militants réclament la reconnaissance dans la pierre, c'est-à-dire au moyen d'un mémorial.

Partant de l'idée que la reconnaissance est un enjeu central des revendications formulées par les groupes qui se sentent victimes d'une injustice mais aussi de l'idée selon laquelle la commémoration est un rituel de convocation de la mémoire qui établit intrinsèquement un groupe social dans la durée, la thèse suivante peut être formulée :

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme vise à la fois l'unification d'un ensemble d'individus hétérogènes à travers un « nous » *et* la reconnaissance politico-culturelle de ce groupe à travers la durée. Poser le problème de la commémoration de la sorte, signifie comprendre :

- Comment l'usage stratégique de la mémoire a été construit au sein du groupe ?
- Quelles revendications ont été formulées ?
- Quels en sont les enjeux ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de revenir sur les aspects théoriques du problème soulevé par la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

Aspects théoriques du problème

Une commémoration désigne un rituel collectif de convocation de la mémoire d'un événement passé. Fixée dans le calendrier, elle se joue à la manière d'une représentation en un lieu considéré comme significatif pour les membres d'un groupe social. La commémoration structure la mémoire collective d'un groupe autour de valeurs partagées. À cette occasion, des porte-parole du groupe reconfigurent le sens de l'événement passé en fonction d'enjeux présents.

Les phénomènes de commémoration s'opposent à ceux de remémoration, assignés à la seule mémoire privée⁸¹. La commémoration est une occasion pour le groupe de mettre en scène son passé. Toute commémoration renvoie à une pratique de mémoire ; n'importe quel lieu peut en devenir le théâtre. Le sociologue Gérard Namer appelle « notables de la commémoration » les acteurs qui légitiment le lieu ou l'inventent. Ils ont le pouvoir d'organiser la commémoration et c'est le groupe qui accorde virtuellement aux notables ce droit. Lors d'une commémoration, l'officiant, qui est l'ordonnateur de la commémoration, procède à trois grandes actions :

- il actualise une mémoire possible, organise une fête et une théâtralisation ;
- il consacre et élève la mémoire possible au niveau de la mémoire collective actuelle ;
- il interprète et oriente l'émotion collective.

L'ordonnateur de la commémoration suggère à tous une intelligibilité du présent et du passé qui mobilise l'énergie de l'action future. La commémoration est un théâtre où les spectateurs signifient par leurs gestes, leurs cris, leurs applaudissements que le sens symbolique a été perçu et accepté comme moyen de mobilisation⁸².

En résumé, pour Gérard Namer, commémorer, c'est d'abord jouer au présent le théâtre du passé. C'est dans une deuxième phase revenir à ce présent, renouvelé en ses imaginaires et son idéologie, pour mobiliser les acteurs et les spectateurs en une dramaturgie tournée vers l'avenir.

La mémoire est en ce sens considérée comme un vecteur d'actualisation des identités collectives. Elle se décline entre autres en une « mémoire de papier » et une « mémoire de pierre ». Elle est une mise en récit diachronique de l'histoire d'un groupe qui légitime son caractère unique et contribue au renforcement positif de son identité collective. Elle est

⁸¹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 32.

⁸² Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, pp. 201 sq.

aussi une pratique d'appropriation de l'espace au moyen de monuments commémoratifs. En ce sens, l'étude de la commémoration est liée à celle de la mémoire d'un groupe social et nous oblige donc à faire appel à la notion de mémoire collective.

Commémoration et mémoire collective

C'est au sociologue Maurice Halbwachs⁸³ que revient le mérite d'avoir le premier soutenu que la mémoire collective correspond à une réalité sociale, transmise et entretenue par les efforts conscients et les institutions des groupes⁸⁴. Selon Halbwachs, le passé ne se conserve pas, on le reconstruit en partant du présent⁸⁵. Avant lui, ni Durkheim, Marx ou Weber ne se sont intéressés à cette question. En d'autres termes, il existe une mémoire de groupe dont au premier plan se détachent les souvenirs des événements et expériences qui concernent le plus grand nombre de ses membres.

Halbwachs distingue en fait deux types de mémoires : la mémoire vécue et la mémoire non vécue qu'il appelle aussi mémoire historique. (Jan Assmann qui reprend cette dichotomie distingue quant à lui « mémoire communicative » et « mémoire culturelle⁸⁶ ». La mémoire communicative correspond à la mémoire vécue, aux souvenirs partagés tandis que la mémoire culturelle se base sur des points fixes dans le passé, sur des points symboliques.) La seconde mémoire, appelée « culturelle » par Assmann et « historique » par Halbwachs nous intéresse tout particulièrement⁸⁷. Il en va ainsi, par exemple, des souvenirs d'événements historiques non vécus. Nous les portons avec nous comme des bagages⁸⁸. « Quand je les évoque, je suis obligé de m'en remettre à la mémoire des autres [...] qui est la source unique de ce que j'en peux répéter [...]. C'est là une mémoire

⁸³ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1996 [1925] ; Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950].

⁸⁴ Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor : Histoire juive et mémoire juive*, Paris, Gallimard (coll. « tel »), 1991 [1982], p. 13.

⁸⁵ La mémoire collective « ne conserve pas le passé, mais elle le reconstruit, à l'aide des traces matérielles, des rites, des textes, des traditions qu'il a laissés, mais aussi à l'aide de données psychologiques et sociales récentes, c'est-à-dire avec le présent. » Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, p. 221.

⁸⁶ Jan Assmann, *Das kulturelle Gedächtnis: Schrift, Erinnerung und politische Identität in früheren Hochkulturen*, Munich, Beck, 1999 [1992]. C'est ainsi que J. Assmann peut dire que le mythe appartient à la mémoire culturelle, et c'est ainsi que s'établit alors clairement la distinction entre mémoire et histoire, puisque cette dernière est censée refuser le mythique.

⁸⁷ La notion de mémoire culturelle selon Assmann correspond, peu ou prou, à la mémoire historique de Halbwachs.

⁸⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, p. 98.

empruntée qui n'est pas la mienne⁸⁹. » Partant de cette position, Halbwachs dégage deux choses :

- 1 - Chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective du groupe, l'individu serait un relais du groupe dont il entretiendrait sa mémoire collective⁹⁰.
- 2 - Les groupes dont nous faisons partie ont une influence sur notre mémoire individuelle⁹¹.

En 1940, Evans-Pritchard a développé la notion d'« amnésie structurelle⁹² » (dans son étude sur les Nuers). Dans la mesure où la mémoire est constituée de souvenirs et d'oublis, cette notion permet d'orienter l'intérêt de la recherche sur les oublis. Oublier permet d'alléger la mémoire, sachant qu'il est impossible de se souvenir de tout. Freddy Raphaël, auteur d'une étude sur la construction de l'oubli remarque lui aussi que la mémoire est un enjeu vital pour les groupes et les institutions qui les sous tendent. Selon lui, « la mémoire des individus subit l'influence du groupe auquel ils adhèrent, et celui-ci s'efforce de canaliser et d'infléchir les représentations et les comportements de ses membres⁹³. » Ce constat permet de souligner la dimension sociale de la mémoire, mais encore sa dimension politique.

En outre, lorsque l'oubli est lié à des causes exogènes, les groupes peuvent recréer les éléments manquants d'une trame mémorielle donnée de sorte à rendre à la mémoire collective sa cohérence. Ce phénomène appelé « bricolage » par Roger Bastide⁹⁴ - en référence à Claude Lévi-Strauss - se distingue de l'invention, puisque le groupe recompose avec de l'existant. L'invention, ou plus précisément l'imagination, possèdent toutefois, elles aussi leur importance. D'ailleurs, pour Freddy Raphaël, « la mémoire collective qui relie l'imagination du groupe à des expériences fondatrices, est autant et d'avantage une mémoire “constituante” qu'une mémoire “constituée”⁹⁵. » Se pose alors au niveau d'un

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ La mémoire collective est pour Halbwachs « un courant de pensée continu, qui ne retient du passé que ce qui est encore vivant ou capable de vivre pour dans la conscience du groupe qui l'entretient. Par définition elle ne dépasse pas les limites de ce groupe ». Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, p. 132.

⁹¹ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950], pp. 123 sq.

⁹² Edward Evans-Pritchard, *The Nuer: A description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Clarendon, 1940.

⁹³ Freddy Raphaël, Geneviève Herberich-Marx, « La construction de l'oubli dans la France contemporaine », *Revue des sciences sociales*, 17, 1990, pp. 192-210, p. 196.

⁹⁴ Roger Bastide, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année Sociologique*, 21, 1970, pp. 65-108.

⁹⁵ Freddy Raphaël, Geneviève Herberich-Marx, La construction de l'oubli, *op. cit.*, pp. 192-210.

groupe la question de la construction de cette mémoire, c'est-à-dire la question de la sélection des souvenirs et des oublis⁹⁶.

Une des thèses centrales de Maurice Halbwachs est que la mémoire se développe en même temps que le processus de civilisation chez l'être humain. Autrement dit, la mémoire est encadrée. Dans *Les cadres sociaux de la mémoire*, Halbwachs effectue une analyse de cadres, à l'intérieur desquels la mémoire travaille. L'individu reste donc le sujet de la mémoire et du souvenir, mais cette mémoire est encadrée⁹⁷.

Les cadres désignent donc les mécanismes dont se sert un groupe pour se souvenir. Halbwachs en définit trois : le langage, le temps et l'espace. Parmi ces trois cadres, l'espace semble être le plus important car il s'inscrit dans une réalité qui perdure. C'est pour cette raison que « lorsqu'un groupe est inséré dans une partie de l'espace, il le transforme à son image, mais en même temps, il se plie et s'adapte à des choses matérielles qui lui résistent⁹⁸. » Aussi, « la plupart des groupes [...] dessinent en quelque sorte leur forme dans le sol et retrouvent leurs souvenirs collectifs dans le cadre spatial ainsi défini⁹⁹. » La mise en lumière des relations qu'entretiennent, dans la durée, l'espace et le temps, sont l'objet de l'étude que Maurice Halbwachs a intitulée *La Topographie légendaire des Évangiles en terre sainte*.

Dans cette étude de mémoire collective, Halbwachs montre que « lorsque les croisés arrivèrent à Jérusalem et qu'ils eurent pris possession des lieux saints, ils ne se contentèrent pas de rechercher les emplacements où la tradition situait les principaux événements rapportés dans les évangiles. Bien souvent, ils localisèrent, plus ou moins arbitrairement tels détails de la vie du Christ se guidant sur des vestiges incertains et même, en l'absence de tous vestiges, obéissant à l'inspiration du moment¹⁰⁰. » Plus encore, après le retour des Croisés, les Chrétiens ont dans un second temps, reproduit en Europe,

⁹⁶ Cette question est notamment abordée par Marie-Claire Lavabre dans un article intitulé « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives ». Des études approfondies de la construction des mémoires collectives nous sont aussi fournies par Reinhard Koselleck et Gérard Namer qui, dans leur analyse des pratiques commémoratives illustrent comment et par qui ces dernières sont produites ou, pour reprendre une expression chère à Maurice Halbwachs, comment ces mémoires sont encadrées. Cf. Marie-Claire Lavabre, « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives ». In *Cultures politiques*, Daniel Cefaï (dir.), Paris, PUF, 2000, pp. 233-51 ; Reinhard Koselleck, *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Cambridge, MIT Press, 1985 ; Gérard Namer, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1987 [1983].

⁹⁷ Halbwachs s'attache à montrer que la localisation spatio-temporelle des souvenirs touche à l'essence même de la mémoire : c'est précisément cette absence de cadres spatio-temporels qui distingue une image du rêve de ce que pourrait être un souvenir. Cf. *Ibid.*, p.35.

⁹⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950], p. 195.

⁹⁹ *Ibid.* p. 232.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 230.

dans l'église, sous forme de tableaux et de bas-reliefs, ou dans le jardin attenant à l'église, sous forme de niches consacrées, les scènes successives de la Passion. La société a reconstitué la Terre Sainte d'une façon symbolique¹⁰¹.

Le phénomène décrit par Halbwachs traduit la transition d'un espace matériel physique à un espace symbolique dans un espace physique. L'espace est un cadre stable qui assure la conservation et la réactivation de la mémoire, car l'espace est à la fois porteur d'un temps historique et d'un temps éternel¹⁰². Le groupe est capable, en un lieu porteur de sa mémoire d'y réactualiser *une* mémoire¹⁰³.

Une seconde conclusion que nous pouvons tirer d'Halbwachs est que ce n'est pas tant la recherche de la localisation historique d'un lieu qui compte mais l'usage social qui en est fait. C'est en ce sens qu'il faut le comprendre, lorsqu'il souligne que nous ne cherchons pas si les traditions sur les lieux saints sont exactes, sont conformes aux faits anciens, nous les prenons toutes formées à partir du moment où elles nous apparaissent et nous les étudions au cours des siècles qui suivent. Si comme nous le croyons la mémoire collective est essentiellement une reconstruction du passé, si elle adapte l'image des faits anciens aux croyances et aux besoins spirituels du présent, la connaissance de ce qui était à l'origine est secondaire sinon tout à fait inutile, puisque la réalité du passé n'est plus là¹⁰⁴. Ainsi, lorsqu'un groupe ne peut disposer ou se satisfaire d'un lieu « réel », il crée un lieu « artificiel-authentique¹⁰⁵ » qui servira de catalyseur de la mémoire du groupe et ce sont les usages sociaux de ces lieux qui attirent notre attention.

Homosexualité et commémoration

Qu'en est-il des commémorations homosexuelles qui sont, *in fine*, l'objet de cette étude ? Avant de nous y intéresser, revenons au préalable sur les membres du groupe social étudié, les homosexuels.

¹⁰¹ À ce sujet, cf. Roger Bastide, Mémoire collective et sociologie du bricolage, *L'Année Sociologique*, 21, 1970, pp. 65-108 et Roger Bastide, *Les religions africaines au Brésil*, Paris, PUF, 1995 [1960].

¹⁰² Cf. Gérard Namer, *Halbwachs et la mémoire sociale*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 209.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ J'emprunte cette expression à Isabelle Engelhardt. Isabelle Engelhardt, *A Topography of Memory. Representations of the Holocaust at Dachau and Buchenwald in Comparison with Auschwitz, Yad Vashem and Washington, D.C.*, Bruxelles, Peter Lang, 2002.

Le premier emploi public des termes homosexuel et *homosexualité* est attribué à l'écrivain Karl Maria Kertbeny qui, dans une lettre ouverte adressée en 1869 au ministre de la Justice de Prusse, demandait l'abrogation des lois pénalisant les relations « contrenature » entre hommes¹⁰⁶. Kertbeny définit l'*homosexualité* comme une « conduite sexuelle directement dirigée vers les personnes de même sexe¹⁰⁷. » De là découle une définition des homosexuel-le-s en tant que personnes ayant ce type de conduites. « Les mots *gay* et *lesbienne* font, quant à eux, référence à des personnes ouvertement homosexuelles. *Gay*¹⁰⁸ désigne un homme homosexuel, *lesbienne* une femme homosexuelle¹⁰⁹. »

Le rapport Kinsey (*Le comportement sexuel de l'homme*, 1948) est la première étude scientifique qui nous fournit des données quantitatives au sujet du comportement sexuel des hommes¹¹⁰. Il présente l'éventail des pratiques sexuelles masculines et propose une classification allant de l'homosexualité exclusive à l'hétérosexualité exclusive *via* de nombreuses nuances de bisexualité. Cette palette remet en cause l'opposition jusqu'alors faite entre personnes hétérosexuelles et personnes homosexuelles. De plus, il met en avant la prévalence d'une bisexualité réelle ou imaginée chez l'homme.

C'est suite aux conclusions de ce rapport que les premières études sociologiques sur l'homosexualité masculine voient le jour. En effet, jusqu'alors les études sur l'homosexualité et les homosexuels relevaient des champs de la médecine et plus spécifiquement de la psychiatrie¹¹¹. C'est sous l'influence des sociologues interactionnistes Howard Becker et Erving Goffman que les travaux de Maurice Leznoff et William Westley (1956), Albert J. Reiss (1961), William Simon et John Gagnon (1967), Mary

¹⁰⁶ Le §143 du Code pénal prussien du 14 avril 1851 et sa réaffirmation en tant que §152 dans la proposition d'un Code pénal pour le *Norddeutscher Bund* : § 143 des *preußischen Strafgesetzbuches vom 14. April 1851 und seine Aufrechterhaltung als §152 im Entwurfe eines Strafgesetzbuches für den Norddeutschen Bund*, Leipzig, Serbe Commissions-Verlag, 1869. Reproduction intégrale in : *Jahrbuch für sexuelle Zwischenstufen*, 7 (1), 1905, pp. 1-66.

Cf. Manfred Herzer, Kertbeny and the Nameless Love, *Journal of Homosexuality*, 12, 1985, pp. 1-25 ; Jean-Claude Féray, Manfred Herzer, Homosexual Studies and Politics in the 19th Century : Karl Maria Kertbeny, *Journal of Homosexuality*, 19 (1), 1990, pp. 23-47, ici p. 25.

¹⁰⁷ Jean-Claude Féray, Manfred Herzer, *op.cit.*, pp. 34-35.

¹⁰⁸ Les auteurs utilisent généralement le vocable « gay » en appliquant les règles d'accord de la langue anglaise (substantif variable en nombre, adjectif invariable). L'accord de « gay » sera ici francisé, le substantif et l'adjectif seront variables en nombre, mais invariables en genre. Cf. Flora Leroy-Forgeot, *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Paris, PUF, « coll. Médecine et société », 1997, p. 8.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 9.

¹¹⁰ Alfred C. Kinsey, *et. al.*, *Le comportement sexuel de l'homme*, Paris, éd. du Pavois, 1948.

¹¹¹ Ce que confirme Michel Foucault lorsqu'il affirme que « la catégorie psychologique, psychiatrique, médicale de l'homosexualité s'est constituée du jour où on l'a caractérisée – le fameux article de Westphal en 1870, sur les “sensations sexuelles contraires” peut valoir comme une date de naissance. » Michel Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 59.

McIntosh (1968) et Laud Humphreys (1970)¹¹² se sont focalisés sur l'expérience sociale spécifique des agents impliqués dans des relations homosexuelles¹¹³.

Mary McIntosh est la première sociologue à s'intéresser aux formes de socialisation homosexuelles. Elle montre qu'il y a différentes façons d'être homosexuel et propose pour cette raison de distinguer *rôle* et *pratique*¹¹⁴. À sa suite, l'étude des pratiques homosexuelles anonymes réalisée par Laud Humphreys nous éclaire sur cette distinction qui existe entre rôle et pratique. L'étude d'Humphreys montre qu'un grand nombre d'hommes qui ont des pratiques homosexuelles anonymes ont en fait une vie publique affichée d'hétérosexuel¹¹⁵.

S'agissant des femmes homosexuelles, les lesbiennes, les études les concernant sont plus rares, comme si le « primat du masculin sur le féminin¹¹⁶ », dont parlent les spécialistes des études en genre avait, lui aussi, toute sa prégnance dans le cas de l'homosexualité. Aussi, l'idée d'invisibilité est souvent associée au lesbianisme et à son étude¹¹⁷. Selon Anne Revillard, auteure d'un article sur l'identité lesbienne, il est possible d'expliquer l'invisibilité lesbienne en raison de ce primat. « Au niveau des représentations, elle traduit dans une large mesure un insensé social : dans un contexte de domination masculine, une jouissance indépendante du principe masculin est socialement impensable¹¹⁸ ». Aussi, selon l'auteure, « la forme de répression silencieuse que représente l'invisibilité lesbienne constitue un obstacle pour la construction identitaire non seulement au niveau individuel (on ne fabrique pas une identité à partir de rien), mais aussi au niveau collectif. En effet, par opposition à la répression ouverte subie par les *gays*, elle rend plus difficile à formuler la position victimaire qui légitime habituellement l'action politique [du mouvement homosexuel]¹¹⁹. »

¹¹² Laud Humphreys, *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960* Paris, La découverte, 2007 [1970] ; Maurice Leznoff, William A. Westley, « The Homosexual Community », *Social Problems*, 3 (4), 1956, pp. 257-63 ; Mary McIntosh, « The Homosexual », *Role Social Problems*, 16 (2), 1968, pp. 182-93 ; Albert J. Reiss, « The Social Integration of Queers and Peers », *Social Problems*, 9, (2), 1961, pp. 102-19 ; William Simon, John H. Gagnon, « Homosexuality : The Formulation of a Sociological Perspective », *Journal of Health and Social Behavior*, 8 (3), 1967, pp. 177-85.

¹¹³ Cf. Henri Peretz, « Postface à l'édition française : une nouvelle approche de la déviance ». In Laud Humphreys, *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960* Paris, La découverte, 2007 [1970], pp. 189-199, ici p. 189.

¹¹⁴ Le rapport Kinsey a démontré que, malgré l'existence d'un rôle homosexuel dans nos sociétés, un grand nombre de comportements homosexuels se manifeste en dehors de celui-ci.

¹¹⁵ Laud Humphreys, *op. cit.*

¹¹⁶ Michèle Ferrand, *Féminin Masculin*, Paris, La découverte, 2004.

¹¹⁷ Cf. Anne Revillard, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du Mauss*, 19 (1), 2002, pp. 168-92.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 177.

¹¹⁹ *Ibid.*, pp. 176-77.

Concernant justement le mouvement homosexuel, les travaux des sociologues du mouvement gay et lesbien se sont essentiellement focalisés ces dernières années sur deux types de revendications : celles qui ont émergé consécutivement à l'apparition du sida¹²⁰ et celles concernant le mariage et la parentalité¹²¹.

Néanmoins, quelques chercheurs en sciences sociales se sont intéressés aux commémorations créées par des groupes homosexuels. Celles-ci ne concernent pas au premier chef les persécutions subies durant la Seconde Guerre mondiale, mais le souvenir d'événements considérés comme symptomatiques de l'émancipation homosexuelle ou bien d'événements contemporains ayant génériquement marqué la conscience individuelle des militants actuels. Les deux types de rituels dont il est question ont été inventés aux États-Unis. Il s'agit d'une part des rituels en souvenir des victimes du sida. Ils ont fait l'objet de quelques investigations de type ethnographique¹²². Le *Quilt*, ou patchwork des noms, est un mémorial éphémère inventé en 1987 à San Francisco. Il a ensuite été diffusé en Amérique puis en Europe. Chaque morceau du patchwork des noms est une composition unique, composée par le compagnon ou un proche du disparu¹²³. En effet, dans le cas de couples homosexuels non-reconnus, le *Quilt* est le seul moyen de faire mémoire d'un amour dénié par la famille biologique du défunt. Le patchwork des noms est par exemple déployé à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre.

L'autre commémoration dont il s'agit concerne le souvenir des soulèvements du *Stonewall Inn*¹²⁴. L'événement auquel il est fait référence a eu lieu en 1969 à New York. Durant la nuit du 27 au 28 juin, des homosexuels se sont rebellés contre des officiers de

¹²⁰ Pierre-Olivier De Busscher, « Les enjeux entre champ scientifique et mouvement homosexuel en France au temps du sida : Homosexualités : Enjeux scientifiques et militants », *Sociologie et sociétés*, 29 (1), 1997, pp. 47-60 ; Frédéric Martel, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996] ; Christophe Broqua, « De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida », *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, pp. 103-11.

¹²¹ Martine Gross, Stéphane Guillemare, Lilian Mathieu, *Homosexualité, mariage et filiation*, Paris, Syllepse, 2005 ; Emmanuel Graton, *L'homoparentalité au masculin : le désir d'enfant contre l'ordre social* Paris, PUF, 2008 ; Eric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Ed. Amsterdam, 2008 [2005].

¹²² Peter S. Hawkins, « Naming Names: The Art of Memory and the NAMES Project AIDS Quilt », *Critical Inquiry*, 19 (4), 752-79 ; Mary Beth Krouse, « The AIDS Memorial Quilt as Cultural Resistance for Gay Communities », *Critical Sociology*, 20 (3), 1994, pp. 65-80. Le numéro spécial 1998/1 de la revue *Ethnologie française* est consacré aux nouveaux rituels en souvenir des victimes du sida : « Sida, deuil, mémoire, nouveaux rituels », *Ethnologie française*, 1/1998, 1998.

¹²³ Michèle Fellous, « Le Quilt : un mémorial vivant pour les morts du sida », *Ethnologie française*, (1/1998), 1998, pp. 80-86 ; Christophe Broqua, « De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida », *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, pp. 103-11.

¹²⁴ Michael Sibalis, « 'La Lesbian and Gay Pride' in Paris: community, commerce and carnival ». In *Gay and Lesbian Cultures in France*, Lucille Cairns (dir.), Bruxelles, Peter Lang, 2002, pp. 51-66 ; Steven M. Kates, Russel W. Belk, « The Meanings of Lesbian and Gay Pride Day », *Journal of Contemporary Ethnography*, 30 (4), 2001, pp. 392-429 ; John D'Emilio, *The World Turned: Essays on Gay History, Politics, and Culture*, Durham, Duke Univ. Press, 2002 ; Emmanuel Redoutey, « Gay pride : marche revendicative et parade festive », *Urbanisme*, 331, 2003, pp. 71-74.

police qui effectuaient une descente dans un bar de la Christopher Street. Au lieu de donner leurs papiers et de s'exécuter, des clients homosexuels, prostitués et travestis du *Stonewall Inn* ont défié les policiers qui ont été contraints de se barricader à l'intérieur du bar. Dans la rue, une manifestation spontanée a éclaté contre la police. Les trois grands quotidiens new-yorkais¹²⁵ ont couvert l'événement. Le lendemain les manifestations ont continué de plus belle avec pour mot d'ordre « Gay power ». Ce moment est considéré comme l'acte de naissance du mouvement de libération gay. Il est commémoré une première fois le dernier samedi du mois de juin 1970. De nos jours, la commémoration du *Christopher Street Liberation Day* (CSD), connu aussi sous le nom de *Gay Pride*, est célébrée dans le monde entier à travers des marches festives et/ou revendicatives.

Dans un article publié en 2006 dans l'*American Sociological Review*, les sociologues Suzanna Crage et Elizabeth Armstrong, proposent une analyse de la commémoration de la *Gay Pride* (CSD)¹²⁶. Les auteures constatent que l'idée de créer une célébration homosexuelle a en fait émergé sur la côte Est des États-Unis dès 1965. L'*East Coast Homophile Organizations* (ECHO), la fédération des organisations homophiles de la côte Est, a organisé le 4 juillet 1965 la toute première manifestation publique d'hommes et de femmes homosexuel-le-s. Son but étant de rappeler qu'il existe un groupe parmi les Américains qui sont privés du droit fondamental de vivre heureux¹²⁷. Le premier *Annual Reminder* (Rappel annuel), nom donné à la manifestation, se tient à Philadelphie en présence de 44 participants. Cette célébration s'est ensuite déroulée tous les ans jusqu'en 1969. Selon Armstrong et Crage, c'est cette première expérience qui a servi de modèle pour la commémoration de Stonewall.

Le 4 juillet 1969, c'est-à-dire quelques jours après les événements du Stonewall Inn de New York, une résolution est proposée par l'ECHO :

« Nous proposons de tenir une manifestation à New York le dernier samedi du mois de juin afin de commémorer la manifestation spontanée de la Christopher Street. Cette manifestation sera nommée *Christopher Street Liberation Day*. [...] Nous proposons de contacter d'autres organisations homophiles à travers le pays et leur suggérons d'organiser de semblables manifestations à l'occasion de ce jour¹²⁸. »

¹²⁵ *New York Times*, *New York Post* et *New York Daily News* (29.6.1969).

¹²⁶ Elizabeth Armstrong et Suzanna Crage, « Movements and Memory: The Making off the Stonewall Myth », *American Sociological Review*, 71, 2006, pp. 724-51.

¹²⁷ « We can call it the Annual Reminder – the Reminder that a group of Americans still don't have their basic rights to life, liberty and the pursuit of happiness ». Armstrong et Crage, *op. cit.*, p. 736.

¹²⁸ Armstrong et Crage, *op. cit.*, p. 738. D'après Donn Teal, *The Gay Militants : How Gay Liberation Began in America, 1969-1971*, New York, St Martin, 1995 [1971].

La résolution de 1969 précise comment commémorer, où et quoi. De plus, elle propose de décaler de quelques jours la date d'organisation du rappel annuel, ce qui permet d'abandonner le 4 juillet qui est le jour de l'Indépendance des États-Unis.

En 1970, la première commémoration se tient concomitamment à New York, Chicago et Los Angeles. À New York les estimations font état de 2 000 à 5 000 manifestants durant la marche et plus de 20 000 hommes et femmes dans Central Park, après la marche. Le lendemain, l'événement fait la première page du *New York Times*¹²⁹.

S'agissant de l'analyse de la commémoration de la Gay Pride a proprement parler, les auteurs mobilisent des outils issus de la sociologie des mouvements sociaux. L'observation de cinq soulèvements homosexuels qui ont eu lieu à San Francisco, Los Angeles et New York durant les années 1960 montre que les émeutes de Stonewall ont été souvenues parce qu'elles sont les seules à réunir deux conditions essentielles : les militants ont considéré l'événement commémorable et ils avaient la capacité mnémonique de créer une commémoration¹³⁰.

Ce constat fait dire à Armstrong et Cragge que, pour qu'il y ait commémoration, il faut que des entrepreneurs symboliques s'engagent dans des activités de mobilisations semblables à celles des militants des mouvements sociaux¹³¹. Aussi, selon les auteurs, seule l'institutionnalisation de la commémoration permet pour le groupe d'en garantir sa pérennité.

La question des mobilisations se pose donc à au moins deux niveaux : au sein du groupe, mais aussi vis à vis des audiences visées par le groupe (autres groupes, collectivités publiques, l'État) qui sont en mesure de s'opposer ou d'encourager la pérennisation de la commémoration.

L'apport de la sociologie des mobilisations pour l'analyse de la commémoration

En sociologie, le terme de mobilisation se rapporte aux « processus par lesquels une opposition rassemble des ressources pour défier les autorités en place¹³² ». Une mobilisation est une forme d'*action collective*. D'après Daniel Cefaï, une action collective

¹²⁹ Lacey Fosburgh, « Thousands of Homosexuals Hold a Protest Rally in Central Park », *New York Times*, 29.6.1970.

¹³⁰ Armstrong et Cragge, *op. cit.*, pp. 724 sq.

¹³¹ Ces entrepreneurs doivent ensuite choisir un modèle commémoratif. Il peut s'agir d'une marche, d'une minute de silence, d'un rassemblement en un lieu précis. Le modèle choisi justifie la tenue de la commémoration au sein d'un organigramme qui précise comment, quand et par qui l'événement doit être commémoré. In *Ibid.*

¹³² In Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui, Bernard Valade, (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2005, p. 488.

désigne toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou moins formalisé et institutionnalisé, par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs¹³³. L'action collective implique une intention consciente de la part des acteurs qui y participent ainsi que quelque forme d'organisation¹³⁴.

Toujours selon Cefai, un *mouvement social* désigne une action collective qui est orientée par le souci du bien public à promouvoir ou d'un mal public à écarter, et qui se donne des adversaires à combattre, en vue de rendre possible des processus de participation, de redistribution ou de reconnaissance¹³⁵. Aussi, en construisant une théorie des motivations qui en sont la cause, il nous est possible d'appréhender les conditions d'apparition des mouvements sociaux. Quatre conditions sont nécessaires pour qu'un mouvement social naisse : des frustrations et mécontentements, des croyances et des valeurs qui transforment les mécontentements en revendications, la capacité à agir collectivement, l'opportunité d'un défi pouvant être couronné de succès¹³⁶.

Différents types de mouvements sociaux ont été appréhendés à travers ce prisme. Les mouvements semblables au mouvement gay et lesbien ont été qualifiés de « nouveaux mouvements sociaux » (NMS)¹³⁷, partant du principe que ces mouvements réclament des changements d'ordre culturel et non politique. Cependant, cette vision des choses a été mise à mal, pour deux raisons. Tout d'abord car ces NMS n'ont pas le monopole du changement culturel¹³⁸, mais aussi parce que la dichotomie qui opposerait les orientations culturelles aux orientations politiques reste à démontrer¹³⁹. Enfin, tandis que dans le cas de certains mouvements l'identité est une donnée secondaire (mouvement écologiste) elle est une donnée primordiale dans d'autres (mouvement féministe, homosexuel, mouvement

¹³³ Daniel Cefai, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, Paris, La Découverte, 2007, p. 8. D'après Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1973.

¹³⁴ Daniel Cefai, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, *op. cit.*, p. 8.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Anthony Oberschall, « Action collective ». In *Dictionnaire de la pensée sociologique*, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹³⁷ Claus Offe, « New social movements: challenging the boundaries of institutional politics », *Social Research*, 52 (4), 1985, pp. 817-68; Alberto Melucci, *Nomads of the present. Social movements and individual needs in contemporary society*, Philadelphie, Temple Univ. Press, 1990.

¹³⁸ Jean L. Cohen, « Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements », *Social Research*, 59 (4), 1985, pp. 663-717; Bert Kländermans, « New social movements and Resource mobilization: The European and the American Approach », *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, 4 (2), 1986, pp. 13-39 ; Dieter Rucht, « Sociological theory as a theory of social movements? A critique of Alain Touraine ». In *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Dieter Rucht (dir.), Francfort, Campus, 1991, pp. 355-84.

¹³⁹ Craig Calhoun, « 'New Social movements' on the early 19th century », *Social Science History*, 17 (3), 1993, pp. 385-427 ; Nelson A. Pichardo, « New social movements: A critical review », *Annual Review of Sociology*, 23, 1997, pp. 411-30 ; Francesca Polletta, James Jasper, « Collective identity and social movements », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, pp. 283-305.

d'immigrants)¹⁴⁰. Ces derniers sont appelés « mouvements basés sur l'identité » (*identity-based movements*). Ils réclament un « traitement égal » ou, à l'autre extrême, la « reconnaissance d'un droit d'être différent ».

Dans un article intitulé « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires »¹⁴¹, Yves Roussel convoque la notion de « politique des identités », lorsqu'il s'intéresse aux revendications formulées par des militants homosexuels. C'est à Renée Anspach que l'on doit cette notion. Elle en fait usage lorsqu'elle se réfère au militantisme des personnes handicapées qui cherchent à transformer leurs représentations propres et les représentations de la société à l'égard des personnes handicapées¹⁴².

« Trois moments caractérisent une stratégie de mobilisation identitaire. Dans un premier temps, l'existence préalable d'une situation d'exclusion : une qualité particulière place son détenteur en situation de marginalité, et le prive de l'exercice de certains droits et privilèges. Cette situation d'exclusion s'appuie sur la construction d'une identité marginale, imposée aux exclus et socialement ressentie comme infamante¹⁴³. » Dans un deuxième temps, nous observons « la mise en œuvre d'une stratégie communautaire : elle vise à consolider le groupe minoritaire qui rassemble les exclus et à revendiquer le plein usage de droits spoliés. Cette stratégie s'accompagne d'un combat culturel destiné à valoriser l'identité à l'origine de l'exclusion, à donner un contenu positif à cette spécificité¹⁴⁴. » Enfin, « dans un troisième temps, les succès de cette mobilisation rendent possible une problématisation de cette identité marginale¹⁴⁵. » Ce point de vue semble tout à fait pertinent s'agissant de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

Néanmoins, les analyses en termes de politiques des identités ont, elles aussi, été critiquées, dans la mesure où elles font référence à des identités fixes (ou essentialisées)¹⁴⁶.

Selon la sociologue du mouvement gay et lesbien Mary Bernstein, les « stratégies identitaires » ne sont qu'une stratégie parmi d'autres au sein de *répertoires d'action*

¹⁴⁰ Jan-Willem Duyvendak, Olivier Fillieule, « Gay and lesbian activism in France. Between integration and community oriented movements ». In *Gay and lesbian movements since the 1960's*, Barry Adam, *et al.* (dir.), Philadelphia, Temple Univ. Press, 1999, pp. 184-213.

¹⁴¹ Yves Roussel, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires », *Les temps modernes*, 582, 1995, pp. 85-108.

¹⁴² Renée Anspach, « From stigma to identity politics: political activism among the physically disabled and former mental patients », *Social Science and Medicine*, 13 (6), 1979, pp. 765-73.

¹⁴³ Yves Roussel, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires », *Les temps modernes*, 582, 1995, pp. 85-108.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Mary Bernstein, « The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont ». In *Social Movements. Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, *et al.* (dir.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, pp. 85-104.

collective plus vastes dont disposent les mouvements sociaux¹⁴⁷. La notion de répertoire d'action à laquelle Bernstein se réfère, a été introduite par Charles Tilly dans son ouvrage *La France conteste de 1600 à nos jours*¹⁴⁸. Tilly note que « toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. [...] Ces différents moyens d'action composent un *répertoire*, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique [...]. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. Chaque représentation se joue entre deux parties au moins – l'initiateur et l'objet de l'action –, auxquelles s'en ajoute souvent une troisième ; même lorsqu'ils ne sont pas directement en cause, les agents de l'État, par exemple, passent une bonne partie de leur temps à contrôler, régler, faciliter et réprimer diverses sortes d'actions collectives¹⁴⁹. »

En résumé, c'est le répertoire en usage qui dicte l'action collective. Les agents tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent et à ignorer toute une partie de possibilités qui leur sont en principe ouvertes.

La question des possibilités offertes a, quant à elle, été abordée par les auteurs qui s'intéressent aux *structures des opportunités politiques*. Cette notion a été développée par Peter Eisinger en 1973¹⁵⁰. Il considère que « les ouvertures, les points faibles, les barrières et les ressources du système politique lui-même » doivent être prises en compte à côté des ressources propres aux groupes mobilisés. Concrètement, la notion de structure des opportunités politiques vise à mesurer le degré d'ouverture et de réactivité d'un système politique aux mobilisations¹⁵¹.

Une des limites de ces modèles d'analyses réside dans le fait qu'ils considèrent l'État comme étant la seule audience vers laquelle les mouvements sociaux dirigent leurs mobilisations (partant de l'idée que seul l'État pourrait provoquer le changement).

Pourtant, dans le cadre d'une précédente étude, consacrée aux mobilisations en faveur d'un mémorial de l'Holocauste¹⁵² à Berlin, il a été possible de constater que les militants de la mémoire avaient dirigé leurs mobilisations vers trois audiences : les citoyens

¹⁴⁷ Charles Tilly, « Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834 », *Social Science History*, 17 (2), 1993, pp. 53-280. ; Sydney Tarrow, « Cycles of collective action: Between moments and madness and the repertoire of content », *Social Science History*, 17 (2), 1993, pp. 281-307.

¹⁴⁸ Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

¹⁴⁹ *Ibid.*, pp.541-542.

¹⁵⁰ Peter Eisinger, « The Conditions of Protest Behaviour in American Cities », *American Political Science Review*, 67, 1973, pp. 64-75.

¹⁵¹ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte (coll. Repères), 2005 [1996], pp. 85, 86.

¹⁵² Les termes d'Holocauste et de Shoah désignent, tous deux, le génocide des Juifs d'Europe (appelé aussi judéocide). Le terme d'Holocauste est d'usage courant dans les pays de langue anglaise ou allemande tandis que le terme hébreu de Shoah s'est imposé dans les pays d'expression française.

allemands, les Juifs et l'État¹⁵³. Ainsi, c'est au moyen de campagnes de publicité, invitant les Allemands à effectuer des dons pour le monument, que les militants de la mémoire se sont adressés aux Allemands, arguant que l'Allemagne était le seul État à ne pas posséder de mémorial de l'Holocauste ; ils se sont aussi adressés au Congrès Juif Européen lui demandant de soutenir leur requête auprès du Chancelier allemand. Enfin, ils se sont adressés à l'ensemble des députés du *Bundestag* en présentant le mémorial de Berlin comme la réponse à la demande de pardon formulée depuis 1953 par Yad Vashem, le mémorial de l'Holocauste de Jérusalem.

L'*approche multi-institutions* développée par Elizabeth Armstrong et Mary Bernstein considère que la société est composée d'une multitude d'institutions, dont l'État¹⁵⁴. Selon cette approche, l'État joue certes un rôle primordial, mais il n'est pas le seul acteur vers lequel les mouvements sociaux adressent leurs mobilisations. Ils peuvent viser d'autres institutions ou bien avoir des objectifs culturels. Dans ce dernier cas, c'est la société globale d'un pays qui est visée¹⁵⁵. Les stratégies déployées par les mouvements sociaux varient donc en fonction des institutions qui sont visées et de leur accessibilité. En adoptant une *approche multi-institutions*, il devient possible de prendre en compte plusieurs audiences dont l'État, tout en conservant une perspective d'analyse centrée sur les structures d'opportunités politiques. Mary Bernstein illustre la chose en prenant pour exemple le mouvement « anti-choix ». Ce dernier est parvenu à rendre quasi-impossible la possibilité d'avorter pour les femmes américaines tant bien même qu'aucune loi n'interdit l'avortement : le gain est culturel et non légal¹⁵⁶.

Revenons aux enjeux des mobilisations. Daniel Cefaï nous dit que les groupes qui s'engagent dans une action collective le font dans le but de rendre possible des processus de participation, de reconnaissance ou de redistribution. Ces trois notions méritent d'être précisées. La participation renvoie à l'idée de prendre part. Dans le cas des mouvements sociaux, la notion de participation est liée à une opposition entre *membres* et *challengers*. Les challengers se distinguent des membres car ils ne disposent pas de moyens routiniers

¹⁵³ Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan (coll. Allemagne d'hier et d'aujourd'hui), 2005.

¹⁵⁴ Elizabeth Armstrong et Mary Bernstein, « Culture, Power, and Institutions: A Multi-Institutional Politics Approach to Social Movements », *Sociological Theory*, 26 (1), 2008, pp. 74-99, p. 82. Ce constat a déjà été établi par des théoricien-ne-s féministes ou culturalistes. Cf. Patricia H. Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990 ; William H. Sewell, « A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation », *American Journal of Sociology*, 99, 1992, pp. 1-29.

¹⁵⁵ Il en va ainsi de certaines mobilisations du mouvement féministe ou écologiste qui cherchent à modifier des comportements ou des représentations, sans passer nécessairement par des procédures légales.

¹⁵⁶ Mary Bernstein, « Nothing Ventured, Nothing Gained? Conceptualizing Social Movement "Success" in the Lesbian and Gay Movement », *Sociological Perspectives*, 46 (3), 2003, pp. 353-79, pp. 357-58.

et légitimes d'adresser leurs revendications aux institutions visées. Un des moyens pour un groupe challenger d'accéder au système politique dont il est jusqu'alors exclu consiste à convertir ses revendications en *problèmes publics*¹⁵⁷, notion développée par J. Gusfield¹⁵⁸.

La conversion d'une revendication en un problème public permet au mouvement de pénétrer une *arène publique*¹⁵⁹, c'est-à-dire un système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, mobiliser leurs ressources pour obtenir des réponses aux problèmes qu'elles soulèvent (décisions, budgets, lois). Une arène est un espace de mise en *visibilité* et de traitement d'un dossier considéré comme un problème social¹⁶⁰. Investir dans une arène, c'est y viser, à l'issue du processus des gains, l'acquisition de ressources ou de pouvoirs dont le groupe ne disposait pas avant¹⁶¹.

Dans le cas du mouvement gay et lesbien, la mise en visibilité du groupe pose généralement un problème d'« image », directement lié aux représentations qui découlent de l'homosexualité. Pour reprendre le propos de Mary Bernstein, les défis du mouvement homosexuel consistent à rendre acceptable des demandes « déroutantes », formulées par des personnes « non conventionnelles »¹⁶². Bernstein remarque qu'afin d'y parvenir, une des stratégies employées consiste à gommer la « différence » en public tout en la célébrant en privé¹⁶³.

¹⁵⁷ Un problème devient public dès lors qu'il est publicisé ! Est public, ce qui détient une parcelle de l'autorité de l'État, ce qui est au service de, contrôlé par, émanant de, ou exercé au nom de l'État, ou plus largement ce qui est inhérent à la constitution ou à l'organisation de l'État. De même est public ce qui est assorti de publicité ; ce qui est notoire, qu'il s'agisse d'une rumeur ou d'une opinion ; ce qui, sans officialisation étatique, est publié par une maison d'édition ou par les mass medias.

¹⁵⁸ Joseph Gusfield, *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica, 2007.

¹⁵⁹ La notion d'arène publique renvoie à une conception de l'ordre public comme scène théâtrale. Les médias, tribunaux, conseils municipaux, le Parlement, sont des arènes publiques. Cf. Joseph Gusfield, *Symbolic Crusade : Status Politics and the American Temperance Movement*, Urbana, Univ. of Illinois Press, 1963.

¹⁶⁰ Les analyses faisant appel aux notions de « visibilité » et de « politiques de visibilité » connaissent un succès croissant. À ce sujet, cf. le numéro spécial de la revue *Réseaux* « Visibilité/Invisibilité » (n° 239/130, 2005) coordonné par Olivier Voirol ou plus récemment, Johanna Schaffer, *Ambivalenzen der Sichtbarkeit. Über die visuellen Strukturen der Anerkennung*, Bielefeld, Transcript, 2008.

¹⁶¹ Cf. Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics: Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75, 1996, pp. 43-66.

¹⁶² Mary Bernstein, « Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement », *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, pp. 531-65.

¹⁶³ « *The organizers of the 1993 lesbian and gay march on Washington face a dilemma: how to put forward a set of unsettling demands for unconventional people in ways that will not make enemies of potential allies. They do so by playing down their differences before the media and the country while celebrating it in private.* » In *Ibid.*, p. 531.

Commémoration et reconnaissance

Revenons maintenant aux demandes de reconnaissance. Le concept de reconnaissance a été abordé par de multiples auteurs dans de nombreux contextes. Les contributions des philosophes Charles Taylor, Nancy Fraser et Axel Honneth sur le sujet sont des plus pertinentes afin de nous éclairer sur ce que ce concept sous-tend.

La réflexion de Charles Taylor s'inscrit dans les débats sur le multiculturalisme qui ont traversé la société canadienne durant les années 1990. Il propose une approche des problématiques liées aux questions de reconnaissance en termes de besoins. Pour Taylor, « la non reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression¹⁶⁴ », car la reconnaissance des uns par les autres « est un besoin humain vital¹⁶⁵ ». La question qui se pose alors est de savoir, au niveau d'une société donnée, quel est le type de reconnaissance le plus adapté ? Formellement, deux solutions existent afin de satisfaire la requête de reconnaissance qui est formulée :

- soit, la société s'engage dans la promotion d'une politique dite *d'égalité dignité*, qui consiste à conférer les mêmes droits à tous, et cela en faisant abstraction des différences ;
- soit, elle s'engage dans une *politique de la différence* qui met l'accent sur ce qui distingue les groupes les uns des autres (et les individus qui les composent). Cette politique tend à conférer des droits dérogatoires et des traitements différenciés aux membres des groupes en question afin que cesse la dépréciation systématique dont ils sont l'objet.

Or, ni l'une ni l'autre politique ne semblent pleinement adéquate. Par conséquent, Taylor propose une troisième voie, un modèle intermédiaire. Selon lui, le problème soulevé par les revendications de reconnaissance formulées par certains groupes peut être résolu de la façon suivante :

- 1- en adoptant certaines dispositions dérogatoires pour les membres des groupes minoritaires en question ;
- 2- en reconnaissant à toutes les cultures le droit de s'exprimer, de subsister et d'être transmise ;
- 3- en supposant que toutes les cultures sont également dignes de respect.

¹⁶⁴ Charles Taylor (dir.), *Multiculturalisme – Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994, p. 42.

¹⁶⁵ *Ibid.*

Autrement dit, Charles Taylor considère que « la lutte pour la reconnaissance ne peut avoir qu'une solution satisfaisante : un régime de reconnaissance réciproque entre égaux¹⁶⁶. »

La contribution de la philosophe féministe Nancy Fraser au débat permet de reformuler la question en termes d'*injustice*. De plus, elle inscrit directement la question de la reconnaissance des personnes gays et lesbiennes au cœur du débat sur la reconnaissance, tout en partant de la même prémisse que Taylor ; à savoir que des groupes qui souffrent d'injustices culturelles formulent des attentes de reconnaissance. Cependant, ces attentes de reconnaissance qui relèvent du domaine des injustices de type culturel ou symbolique ne sont pas à confondre avec les attentes de redistribution qui relèvent du domaine des injustices socio-économiques¹⁶⁷. La redistribution en effet n'a de sens que dans le cas d'injustices de type économiques, celles dont sont victimes les classes exploitées, pour reprendre les analystes marxistes. Dans ce cas, reconnaître l'existence du prolétariat ne remédie en rien au problème¹⁶⁸.

Pour Nancy Fraser, les homosexuels constituent justement l'idéal-type du groupe qui correspond au modèle de justice de la reconnaissance. « Puisque les homosexuel(le)s sont disséminé(e)s dans toute la structure de classe de la société capitaliste [...], leur constitution en groupe est plutôt liée à une sexualité méprisée, et est donc le produit de structures d'évaluation culturelle de la société. Dans cette perspective, l'injustice qu'ils et elles subissent relève donc intrinsèquement de la reconnaissance. Les homosexuel(le)s sont victimes de l'hétérosexisme, une construction autoritaire des normes favorisant l'hétérosexualité. Elle va de pair avec l'homophobie, à savoir la dévalorisation culturelle de l'homosexualité¹⁶⁹. » Le remède à cette injustice consiste simplement à reconnaître l'homosexualité comme une forme légitime de sexualité et non à vouloir redistribuer quoi que ce soit.

Nancy Fraser souligne qu'au sein du modèle de la reconnaissance, les victimes d'injustice sont définies « en fonction de l'estime, de l'honneur et du prestige moindres dont elles jouissent par rapport aux autres groupes dans la société¹⁷⁰. »

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 70.

¹⁶⁷ Les revendications de reconnaissance visent à remédier à des injustices culturelles tandis que les revendications de redistribution visent à redresser des injustices économiques. Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. établie par Estelle Ferrarese, Paris, La découverte, 2005, p. 20.

¹⁶⁸ *Ibid.*, pp. 22-23.

¹⁶⁹ *Ibid.*, pp. 23, 24, 25.

¹⁷⁰ Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ?*, op. cit., p. 46.

À ce niveau de la réflexion, l'apport d'Axel Honneth au débat trouve toute sa pertinence. Pour le philosophe allemand, héritier de la théorie critique, il existerait trois types de reconnaissance correspondant à trois types de mépris¹⁷¹.

- 1- La *reconnaissance individuelle* d'un être humain porte sur les relations interpersonnelles de proximité (la socialité primaire). Le type de mépris qui lui est associé correspond aux atteintes physiques à l'intégrité de l'individu (violence) ;
- 2- La *reconnaissance juridique* part de l'idée de personne et passe par le droit. C'est à ce niveau que des luttes pour la reconnaissance peuvent être engagées, visant à accorder, étendre ou reconnaître des droits aux membres des groupes qui se sentent victimes d'injustices ;
- 3- La *reconnaissance culturelle*. Elle porte sur les « styles de vie » et les valeurs qui sont associées à ces derniers. La forme de mépris qui lui est associée est la stigmatisation d'un groupe d'appartenance.

Les discussions sur la reconnaissance nous éclairent sur les problèmes que ce concept pose suivant la façon dont l'injustice en question est formulée. S'agissant des mobilisations mémorielles appréhendées à travers le prisme de la reconnaissance, nous émettons l'hypothèse que plusieurs modalités de la reconnaissance peuvent être visées. Ces dernières sont fonction des *audiences* ciblées, comme nous l'avons vu dans le cas du mémorial de l'Holocauste de Berlin. Par conséquent, s'agissant des mobilisations en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme, nous pouvons supposer que les militants homosexuels de la mémoire n'invoquent pas les mêmes arguments lorsqu'ils s'adressent à l'État, aux représentants des victimes juives de la Shoah ou à d'autres institutions. En effet, comme le souligne Jean-Michel Chaumont, auteur de *La concurrence des victimes*, « il ne s'agit pas d'une histoire entre les nazis et leurs victimes, mais d'une histoire de victimes entre elles et dans leurs rapports complexes avec les États et les sociétés civiles de l'après-guerre¹⁷². » Par conséquent, les revendications formulées par les militants de la mémoire sont notamment configurées par des contextes « nationaux ».

Commémoration et cultures commémoratives nationales

La France, l'Allemagne et les Pays-Bas se distinguent de par leurs cultures commémoratives. Du point de vue de la commémoration publique, la France est

¹⁷¹ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 [1992].

¹⁷² Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002, p. 17.

considérée comme un cas d'école par de nombreux historiens et politistes. Selon Pierre Nora, éditeur des *Lieux de mémoire*¹⁷³, c'est la surdétermination mémorielle qui fait l'originalité du modèle français¹⁷⁴, tandis que selon la politiste Valérie-Barbara Rosoux, auteure d'une étude sur les usages politiques du passé, c'est la propension des Français à survaloriser certaines pages de leur histoire et à en occulter d'autres qui est frappante (à la différence d'autres contextes nationaux)¹⁷⁵.

Concernant la mémoire du nazisme en France, deux mémoires sont en concurrence dès le lendemain de la guerre : la mémoire gaullienne et la mémoire communiste. Parallèlement, une mémoire spécifiquement juive émerge elle aussi très rapidement. La spécificité de cette dernière devient plus claire suite au Procès Eichmann (1961) et à la Guerre des Six jours (1967). Cette concurrence des mémoires que décrit Gérard Namer dans *La commémoration en France*¹⁷⁶ amène l'historien Olivier Lalieu à parler de « déportation fragmentée », tant il est impossible de parler de la déportation, ni même de la commémoration des victimes du nazisme en France¹⁷⁷.

Au modèle commémoratif français, nous pouvons opposer deux modèles allemands¹⁷⁸. En effet, suite à la capitulation de l'Allemagne nazie, à l'occupation du pays par les forces Alliées et à la partition du pays en deux entités distinctes, deux modèles commémoratifs ont émergé. La République fédérale d'Allemagne (RFA) et la République démocratique d'Allemagne (RDA) ont chacune, quarante ans durant, développé deux cultures de la commémoration spécifiques.

Le camp autoproclamé antifasciste, *id est* la RDA a eu dans les premiers temps moins de difficultés avec les célébrations¹⁷⁹. L'État est-allemand a commencé très tôt à édifier des monuments en souvenir des martyrs du nazisme tombés au combat contre le fascisme hitlérien. Dès 1950, c'est le mémorial de Buchenwald qui s'est imposé comme lieu central de la commémoration des victimes du nazisme¹⁸⁰.

¹⁷³ *Les lieux de mémoire*. Pierre Nora (dir.), Paris, Gallimard, 1997 (3 tomes), 4751 p.

¹⁷⁴ Pierre Nora, « Mémoire collective ». In *La nouvelle histoire*, Jacques Le Goff, et al. (dir.), Paris, CEPL, 1978, pp. 398-401.

¹⁷⁵ Valérie-Barbara Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, É. Bruylant, 2001, p. 15.

¹⁷⁶ Gérard Namer, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1987 [1983].

¹⁷⁷ Olivier Lalieu, *La déportation fragmentée: les anciens déportés parlent de politique, 1945-1980*, Paris, La boutique de l'histoire, 1994.

¹⁷⁸ George L. Mosse, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Pocket, 1997.

¹⁷⁹ Peter Reichel, *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland : die politisch-justitielle Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur nach 1945*, Bonn, BpB, 2003, p.18.

¹⁸⁰ Le mémorial a été inauguré en 1958. Volkhard Knigge et Seidel Thomas, (dir.). *Versteinertes Gedenken. Das Buchenwalder Mahnmahl von 1958*, Spröda, Pietsch, 1997.

Quant à l'Allemagne Fédérale, elle a dû supporter d'emblée l'hypothèque du Troisième Reich¹⁸¹. À l'inverse de la RDA, les commémorations sont rares et discrètes à l'Ouest. C'est principalement à Dachau près de Munich que les anciens internés commémorent les victimes des camps de concentration et dans un cimetière de Bonn que la RFA commémore les « victimes de la guerre et de la tyrannie »¹⁸². En 1985, l'émotion soulevée par la cérémonie du cimetière de Bitburg est une des manifestations de la difficulté qu'a l'Allemagne de l'Ouest à se confronter avec le passé national-socialiste. Jusqu'à la réunification allemande, le 3 octobre 1990, aucun grand monument public n'est érigé en souvenir des victimes du nazisme. Les seuls monuments qui apparaissent sont des *contre-monuments* ; ils sont discrets voire invisibles¹⁸³. C'est dans le sillage de la réunification qu'est posée à l'échelle fédérale la question de la commémoration d'événements antérieurs à la partition du pays en deux entités.

Aux Pays-Bas, la commémoration des victimes du nazisme est encadrée par l'État, tout comme l'érection de monuments en leur mémoire. Dès le départ, il s'agit de mettre en place une mémoire consensuelle, selon les termes de l'historien Pieter Lagrou¹⁸⁴. En 1947, l'État néerlandais décide la réalisation d'un monument national à Amsterdam¹⁸⁵ et en 1961 est institué le *Dodenherdenking*, la commémoration des victimes du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette cérémonie se déroule la veille du 5 mai, jour de libération des Pays-Bas. Toute distinction entre groupes est soigneusement évitée jusqu'en 1970, année où le consensus éclate. À partir de la fin des années soixante des hippies investissent le *Nationaal monument* – lieu où se cristallise la « mémoire consensuelle » élaborée dans les années cinquante. Au mois d'août 1970, ils sont délogés par des officiers de la marine néerlandaise. Selon Pieter Lagrou, ce moment marque la fin de la « mémoire

¹⁸¹ Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide, op. cit.*

¹⁸² Darius Zifonun, *Gedenken und Identität. Der deutsche Erinnerungsdiskurs*, Francfort M., Campus, 2003 ; Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide, op. cit.*, p. 50.

¹⁸³ James E. Young, *The Art of Memory. Holocaust Memorials in History*, New York, 1994 ; Corinna Tomberger, *Das Gedenkmal: Avantgardekunst, Geschichtspolitik und Geschlecht in der bundesdeutschen Erinnerungskultur*, Bielefeld, Transcript, 2007.

¹⁸⁴ La « mémoire consensuelle » à la néerlandaise, a pour particularité les choix suivants : aucune mesure discriminatoire envers catégories de victimes de la guerre ou de la déportation ; 2°) pas d'inscriptions des noms des victimes, dans la pierre ; pas de reconnaissance des héros au moyen de médailles ; impossibilité de créer des associations de vétérans (qui briseraient la cohésion nationale) ; impossibilité de créer des monuments commémoratifs dédiés à des groupes particuliers. Jusqu'en 1970, la mémoire consensuelle imposée par l'Etat néerlandais répondait aux règles que voici : aucune mesure discriminatoire envers les divers catégories de victimes de la guerre ou de la déportation ; pas d'inscriptions des noms des victimes dans la pierre, pas de reconnaissance des héros et survivants au moyen de médailles ; impossibilité de créer des associations de « vétérans » (qui briseraient la cohésion nationale) ; impossibilité de créer des monuments commémoratifs dédiés à des groupes particuliers. Pieter Lagrou, *The legacy of Nazi occupation: Patriotic memory and national recovery in Western Europe*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.

¹⁸⁵ *Ibid.*

consensuelle » aux Pays-Bas¹⁸⁶. Suite à cela, des lieux de commémorations par groupe apparaissent. Parallèlement à la commémoration nationale, organisée au *Nationaal Monument*, chaque groupe est commémoré à Amsterdam en un lieu considéré comme significatif par ses membres.

Nous pouvons donc parler de trois cultures commémoratives, dont voici en quelques mots les traits principaux. En France, l'État joue le rôle d'unificateur de mémoires fragmentées ; dans l'Allemagne contemporaine, un culte des monuments vient suppléer une absence de commémorations ; aux Pays-Bas, un modèle de la commémoration satellisé combine mémoires de groupes et mémoire nationale.

Au terme de ce tour d'horizon, la pluralité des contextes nous invite à poser la question des modalités de la comparaison. À ce sujet, les méthodes issues de l'anthropologie et de l'ethnologie européenne, semblent des plus pertinentes¹⁸⁷. Dans un article publié il y a quelques années dans la revue *Ethnologie française*, l'anthropologue Silvia Mancini nous instruit sur le « comparatisme historique » en anthropologie¹⁸⁸. Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux d'Ernesto De Martino, dont les apports méthodologiques sont les suivants¹⁸⁹. En résumé, la démarche suivie par De Martino consiste en premier lieu à partir de l'observation d'un phénomène culturel et en extrapoler une configuration cohérente. Ensuite, comparer cette configuration avec des phénomènes morphologiquement et fonctionnellement semblables, repérables dans une aire historique et culturelle commune. Enfin, resituer le phénomène dans le contexte historique où il s'est développé, acquérant ainsi de nouveau l'identité spécifique qui est la sienne¹⁹⁰.

Afin de répondre à la question attenante à cette étude qui est de savoir par quels biais la commémoration vise à la fois l'unification d'un ensemble d'individus hétérogènes à travers un nous *et* la reconnaissance politico-culturelle d'un groupe à travers la durée. Je propose, en suivant la démarche en trois temps suggérée par De Martino, d'examiner comment un même phénomène s'est développé à Berlin, à Paris et à Amsterdam. Pour ce

¹⁸⁶ Cette « brisure » est perceptible à travers l'évolution de la législation mémorielle néerlandaise. 1972 : vote d'une loi pour les victimes néerlandaises de la persécution ; 1980 : création d'une médaille pour les anciens combattants. Cf. Pieter Lagrou, *op. cit.*, p. 295.

¹⁸⁷ Hermann Bausinger, Utz Jeggle, Gottfried Korff et Matrin Scharfe, (dir.), *Grundzüge der Volkskunde*, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 1978 ; Beate Binder, Wolfgang Kaschuba, Peter Niedermüller, (dir.), *Inszenierungen des Nationalen: Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jahrhunderts*, Cologne, Böhlau, 2001 ; Wolfgang Kaschuba, *Einführung in die Europäische Ethnologie*, Munich, Beck, 1999.

¹⁸⁸ Silvia Mancini, « Les implications théoriques dans la méthode comparative. Un exemple italien », *Ethnologie française*, XXIII (4), 1993, pp. 603-12.

¹⁸⁹ Ernesto De Martino, *La terre du remords*, Paris, Gallimard, 1966.

¹⁹⁰ Silvia Mancini, *op. cit.*, p. 604.

faire, en plus d'une approche comparatiste, une méthode compréhensive s'impose afin de décrire les phénomènes observés¹⁹¹. Ce n'est qu'ensuite qu'il est possible de dégager un modèle d'analyse de la commémoration en procédant par comparaisons. Dans la partie qui suit, nous allons revenir sur les aspects méthodologiques de la recherche.

Aspects méthodologiques de l'enquête

Le choix du sujet

L'enquête sociologique a été menée entre 2006 et 2008 à Berlin, Paris et Amsterdam. L'investigation menée à Berlin s'inscrit dans la continuité d'un travail commencé en 2003/04 sur deux monuments commémoratifs : la *Bibliothèque vide* qui commémore l'autodafé du 10 mai 1933 et le *Mémorial aux Juifs d'Europe assassinés* ou mémorial de l'Holocauste de Berlin, inauguré le 10 mai 2005¹⁹². La suite du projet consistait initialement en une enquête comparatiste France-Allemagne. Il s'agissait d'investiguer les mémoriaux en souvenir des victimes juives, tsiganes et homosexuelles du nazisme érigés à Paris et de les mettre en miroir avec le dispositif mémoriel berlinois¹⁹³.

Au moment où l'enquête a démarré, trois annonces successives ont amené mon attention à se porter sur les homosexuels en tant que groupe de victimes du nazisme. Plus précisément, l'organisation à Berlin d'un concours artistique pour la réalisation d'un monument national en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme début avril 2005 ; un discours du Président de la République française soulignant, pour la première fois, la qualité de victime du nazisme des homosexuels, fin avril 2005 ; une résolution du Parlement européen invitant tous les États membres à reconnaître pleinement que les homosexuels ont figuré parmi les cibles et les victimes du régime nazi le 18 janvier 2006¹⁹⁴.

Ces trois événements ont justifié un recentrage de mon travail de recherche. Dès lors, il ne s'agissait plus d'explorer la commémoration dans la pierre de trois groupes de victimes du nazisme (Juifs, Tsiganes et homosexuels) à Berlin et Paris, mais d'investiguer

¹⁹¹ En adoptant cette posture, il s'agit de rendre compte des actions observées, c'est-à-dire d'en retrouver le sens et de comprendre quelles motivations ont prévalu. Cette méthode, repose sur l'hypothèse que les actions humaines sont universellement intelligibles.

¹⁹² Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan (coll. Allemagne d'hier et d'aujourd'hui), 2005.

¹⁹³ Schlagdenhauffen, Régis, *De Paris à Berlin : conflits mémoriels et mise en scène de la mémoire*, mémoire de DEA sous la direction de Freddy Raphaël, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2004.

¹⁹⁴ *Résolution du Parlement européen sur l'homophobie en Europe* : P6_TA(2006)0018 (18.01.2006). Disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0018+0+DOC+XML+V0//FR> (dernière consultation 11.05.2009).

les modalités de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme dans ces deux villes. Amsterdam n'est arrivé qu'ultérieurement. C'est dans cette ville que se trouve le plus ancien mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme, l'*Homomonument*, inauguré en 1987. Ce lieu était continuellement mentionné dans les débats relatifs au mémorial de Berlin et c'est pour cette raison que son étude s'est imposée en cours d'enquête. En outre, les recherches documentaires ont permis d'établir que c'est dans cette ville que les premières commémorations publiques des victimes homosexuelles ont vu le jour.

Du point de vue des techniques employées, dans chaque pays, le dépouillement d'un corpus de documents, la pratique d'entretiens semi-directifs et l'observation de cérémonies commémoratives ont été privilégiés.

Le corpus de base

S'agissant du corpus de base, les documents sélectionnés sont de trois ordres : revues homosexuelles, presse généraliste, témoignages de survivants des camps de concentration. Il s'agit donc en premier lieu d'éléments relevant du domaine de la « mémoire de papier », généralement des articles publiés dans la presse homosexuelle française, allemande et néerlandaise¹⁹⁵. Encore, faut-il distinguer plusieurs périodes parmi ces revues d'information. En Allemagne, les revues *Humanitas* et *die Runde (La Ronde)* ont été publiées dans les années 1950 et 1960. Ces revues au tirage confidentiel (quelques centaines d'exemplaires) étaient envoyées sur abonnement (car interdites à la vente publique depuis une loi de 1953 relative à la protection de la jeunesse). Ensuite, il s'agit de revues au contenu plus politique, tel l'*HAW-Info*, une revue dactylographiée éditée par l'Action homosexuelle de Berlin Ouest dans les années 1970. À partir des années 1980 apparaissent des revues qui sont en vente libre. *Siegessäule (Colonne de la victoire)* du nom que porte la grande colonne qui se trouve au centre du parc du *Tiergarten* de Berlin est un mensuel éditée à Berlin depuis 1984. Cette revue d'une centaine de pages est distribuée gratuitement dans Berlin. Chaque édition contient un dossier mensuel, des informations internationales, nationales et locales, un agenda culturel, des pages de publicité comportant les adresses des médecins, avocats et autres professionnels au service de la communauté LGBT¹⁹⁶, des petites annonces de particulier à particulier.

En France comme en Allemagne, nous pouvons distinguer trois périodes du point de vue des périodiques homosexuels publiés après guerre. La première période est celle de la revue *Arcadie*, qui est vendue sur abonnement et envoyée par la poste aux Arcadiens, nom

¹⁹⁵ Liste en fin de volume.

¹⁹⁶ LGBT : Lesbien-ne, gay, bi, transsexuel-le.

donné aux membres de l'association homophile « Arcadie ». Publiée entre 1954 et 1982, chaque volume *d'Arcadie* contient des articles sur l'homophilie¹⁹⁷, quelques poèmes et des nouvelles. Les illustrations y sont rares, la revue se veut « sérieuse ». Le nombre d'abonnés oscillait entre 1 000 et 10 000 suivant les périodes. À partir des années 1980, la revue *Gai pied* a supplanté Arcadie. Vendu tous les mois puis toutes les semaines en kiosque entre 1979 et 1992, *Gai pied* est la revue homosexuelle de référence des années 1980. La question de la persécution des homosexuels sous le nazisme y est traitée à plusieurs reprises, notamment sous l'impulsion du journaliste et militant Jean Le Bitoux. Par la suite, deux revues ont succédé à *Gai Pied* : *Illico*, bimensuel gratuit créé en 1988 et *Têtu*, mensuel gay et lesbien. Épais de plus de cent pages et édité sur papier glacé, *Têtu* est vendu en kiosque depuis 1995. Il est édité chaque mois à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

Aux Pays-Bas, le COC, qui est l'association représentative des personnes homosexuelles diffuse depuis 1940 une revue qui a pris plusieurs noms successifs : *Levensrecht (Droit de vivre)* entre 1940 et 1946¹⁹⁸, puis *Vriendschap (Amitié)* entre 1949 et 1964. *Vriendschap* commente l'information du moment, contient des poèmes, des nouvelles, diffuse quelques publicités ainsi que des informations associatives. S'agissant d'une période plus récente, le *Gay Krant (Journal gay)*, s'est imposé comme mensuel LGBT de référence aux Pays-Bas. Il est édité à environ 30 000 exemplaires actuellement¹⁹⁹.

Enfin, une revue internationale a aussi fait l'objet d'un dépouillement, il s'agit de *der Kreis-le Cercle*, revue éditée à Zürich entre 1943 et 1967²⁰⁰. La revue publie des histoires courtes, quelques photos de nu masculin, et rend ainsi compte à l'échelle internationale des activités engagées par les organisations homosexuelles européennes et américaines. À partir de 1943, la revue comprend une partie en français et à partir de 1954 un encart en anglais. Bien que le tirage *du Cercle* n'ait jamais excédé de 2 000 exemplaires, cette revue trilingue peut être qualifiée de fil rouge des organisations homosexuelles européennes d'après guerre²⁰¹.

¹⁹⁷ Les Arcadiens refusent le terme homosexualité qu'ils trouvent trop orienté sexualité et lui préfère le terme « homophilie », qui désigne donc l'amour d'une personne pour une autre de même sexe.

¹⁹⁸ La publication de *Vriendschap* est interrompue sous l'occupation allemande.

¹⁹⁹ À cela s'ajoutent divers magazines gratuits tels que *Gay news.nl* ou *Gay & Night*. (Ces revues sont bilingues néerlandais anglais.)

²⁰⁰ À propos de cette revue : Hubert Kennedy, *Karl Heinrich Ulrichs: Leben und Werk*, Hambourg Männerschwarm, 2001 (numéro spécial de 223 p.).

²⁰¹ Der Kreis fait le lien avec l'ICSE, le Comité international pour l'égalité sexuelle fondé en 1951 sous l'impulsion du COC. En 1957, cette fédération regroupait notamment les organisations suivantes : Daughters of Bilitis, Mattachine Society, One Incorporated (États-Unis); Det Norske Forbundet (Norvège); Riksförbundet (Suède); Forbundet Denmark (Danemark); Der Weg, Die Runde, Der Neue Ring

L'étude des articles publiés dans les revues homosexuelles permet de saisir des moments clefs, les moments d'apparition, d'inflexion du sujet, mais aussi la manière dont celui-ci est défini. Les articles fournissent des informations sur les catégories de perception de ces persécutions, sur des « états de connaissances » temporellement situés et diachroniquement variables. En même temps, ces articles nous renseignent sur les mobilisations entreprises et dans certains cas sur les effets de ces mobilisations. Grâce à cette mémoire de papier, il est possible de retracer les étapes des mobilisations mémorielles et de décrire les répertoires dans lesquels ces mobilisations s'expriment, leurs formes étant diverses dans les lieux et le temps.

En second lieu, des quotidiens nationaux français et allemands ont fait l'objet d'un dépouillement partiel. À partir des années 1990, des recherches électroniques ont pu être effectuées en procédant par mots-clefs dans des quotidiens francophones et germanophones²⁰². S'agissant des années précédentes, les recherches ont été effectuées sur microfilms.

L'usage des articles de la presse généraliste nationale permet de percevoir l'écho des mobilisations entreprises par des militants de la mémoire homosexuelle et de se faire une idée de la réception des requêtes formulées au sein de chaque société « nationale ».

Enfin, en troisième lieu, il s'agit de témoignages publiés par des survivants des camps de concentration. Produits par des témoins directs, ils prétendent porter devant le tribunal de l'Histoire l'horreur des bagnes nazis. Cependant, malgré cette volonté d'information, il ne faut jamais oublier que les propos et souvenirs mis en avant par les témoins sont altérés par le temps et marqués par la subjectivité des auteurs²⁰³.

La majorité des témoignages exploités ont été publiés en allemand durant les années 1940 et 1950, par des personnes hétérosexuelles. Les témoignages de survivants homosexuels des camps de concentration sont rares, seuls huit ont été relevés. Il s'agit de ceux de :

- Leo Clasen (alias Classen von Neudegg), médecin hambourgeois interné à Neuengamme entre 1941 et 1945²⁰⁴ ;
- Karl B. de Brême, interné lui aussi à Neuengamme, dès 1938, puis transféré à Auschwitz en 1943²⁰⁵ ;

(Allemagne) ; Arcadie, Le Verseau (France), Der Kreis (Suisse), COC (Pays-Bas). In *Goodbye to Berlin ? 100 Jahre Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997)*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997, p. 203.

²⁰² Liste détaillée en fin de volume (rubrique Sources).

²⁰³ Les questions relatives aux limites et à la subjectivité du témoignage sont traitées dans le chapitre 1 (encadré 5).

²⁰⁴ Témoignages publiés dans la revue *Humanitas*, n° 2/1954, 3/1954, 5/1954, 7/1954, 12/1954, 2/1955.

- Friedrich-Paul von Groszheim, arrêté à Lübeck et interné dans un commando externe de Neuengamme à partir de 1943²⁰⁶ ;
- Heinz Heger (de son vrai nom Josef Kohouts), arrêté à Vienne et interné à Sachsenhausen puis Flossenbürg entre 1940 et 1945²⁰⁷ ;
- Aimé Spitz, journaliste strasbourgeois arrêté par la Gestapo à Dijon en 1942 en tant que résistant, il est interné à Natzweiler puis transféré à Dachau en 1943²⁰⁸ ;
- Heinz Dörmer, éclaireur scout berlinois interné à Neuengamme (1940-1945²⁰⁹) ;
- Pierre Seel, arrêté à 17 ans à Mulhouse et interné au camp de Schirmeck en 1941 pour homosexualité²¹⁰. Il incarne la figure du « déporté homosexuel » français.
- Rudolf Brazda, arrêté dans les Sudètes et interné à partir de 1941 à Buchenwald. Il est le dernier survivant connu et réside à ce jour en Alsace. Il a rendu publique sa qualité de « déporté homosexuel » en juin 2008²¹¹.

Ce corpus de base est parfait par des documents officiels (tels que des propositions de lois, rapport de commissions consultatives parlementaires, directives) ainsi que des discours commémoratifs officiels. Prononcés par des présidents de la république, chanceliers ou ministres devant un auditoire national, ils peuvent être considérés comme significatifs dans le cadre de notre étude.

Les entretiens

La seconde technique d'enquête employée dans cette étude est celle de l'entretien semi-directif. L'usage de l'entretien avait pour but d'accéder aux systèmes de représentations sociales des acteurs, de saisir les logiques d'action et les valeurs qui les sous-tendent. Les entretiens permettent de parvenir à une intelligence des pratiques et des discours et d'appréhender les ressources et stratégies que les acteurs développent. Ils ont été réalisés avec quatre types d'acteurs : des survivants de la déportation, des militant-e-s

²⁰⁵ « In Auschwitz hatte ich meine grösste Liebe ». In Lutz Van Dijk, *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hambourg, Rohwolt, 1992, pp. 58-67.

²⁰⁶ « Aber zusammenhalten müssen wir doch », in *Ibid.*, pp. 25-34.

²⁰⁷ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972. Le témoignage de Josef Kohouts, a été publié sous le pseudonyme Heinz Heger par Hans Neumann qui a sténotypé le récit de Josef K. recueilli durant quinze entretiens réalisés entre 1965 et 1967. Cf. *Lambdanachrichten*, 6/2001, 2001, pp. 42-44.

²⁰⁸ Aimé Spitz, *L'homosexualité dans les camps nazis*, *Arcadie*, 258, 1975, pp. 331-33.

²⁰⁹ Andreas Sternweiler, *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994.

²¹⁰ Pierre Seel et Jean Le Bitoux, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.

²¹¹ Alexander Zinn, « Das Glück kam immer zu mir », *Frankfurter Rundschau*, 148 (27.06.2008), 2008 ; Jacques Girard, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981.

homosexuel-le-s, des professionnels de la politique et des agents de l'État. Au total plus de 80 entretiens ont été réalisés.

- 1 - Les survivants de la déportation. Les entretiens réalisés avec les membres de ce groupe s'inscrivent dans le cadre d'une enquête dont l'objectif était de saisir quelles perceptions des relations homosexuelles à l'intérieur des camps pouvaient avoir les interné-e-s Français-e-s²¹².
- 2 - Les militant-e-s homosexuel-le-s²¹³. Ce groupe est de loin le plus nombreux. Des entretiens ont été réalisés à Amsterdam, Berlin et Paris, en français, anglais et allemand. Les entretiens portaient à chaque fois sur une mobilisation précise. Il s'agissait de connaître la position de ces acteurs, de comprendre le rôle qu'ils ont joué et de saisir les motivations qui étaient à l'origine de leur participation dans une action collective.
- 3 - Les professionnels de la politique²¹⁴. Ce terme désigne soit des hommes politiques du type « membre d'une assemblée élue », soit des assistants parlementaires, soit des lobbyistes. Comme les membres de la catégorie précédente, les entretiens semi-directifs réalisés avec ces acteurs portaient sur le rôle qu'ils ont joué dans le cadre de mobilisations précises.
- 4 - Les agents de l'État²¹⁵. Dans cette catégorie sont rangés des fonctionnaires et contractuels qui travaillent dans des administrations. Ces acteurs ont été en contact avec les militants de la mémoire, ils sont le relais physique entre les militants et l'État. Ce sont eux qui réceptionnent les demandes, les reformatent en « dossiers » qui sont ensuite discutés, mis de côté, transférés, etc. Grâce à la rencontre de ces acteurs il a été possible d'appréhender la politique en train de se faire.

L'ensemble des entretiens réalisés offre un corpus qui a été exploité dans chaque étude de cas. La parole des acteurs français, allemands et néerlandais n'a donc pas été comparée, ni confrontée, puisque dans chaque pays les configurations structurelles divergent, tout comme les enjeux liés à la commémoration.

²¹² Détail en fin de volume.

²¹³ *Idem.*

²¹⁴ *Idem.*

²¹⁵ *Idem.*

L'observation de commémorations

Trois types de commémorations ont été observées afin de saisir la spécificité de celles en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Il s'agit de commémorations officielles en souvenir des victimes du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale, de commémorations spécifiquement dédiées aux victimes homosexuelles du nazisme et enfin de commémorations de la *Gay Pride* (en allemand *CSD*).

Les commémorations officielles observées en France²¹⁶ et en Allemagne²¹⁷ mettent en scène un ou plusieurs représentants de l'État qui rendent hommage aux martyrs de la guerre, de la Déportation ou de la barbarie nazie.

S'agissant des célébrations organisées spécifiquement en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Amsterdam et à Berlin, certaines mettent en scène des agents de l'État, d'autres non. À Amsterdam, nous avons assisté à la célébration du *Dodenherdenking*²¹⁸ au *Homomonument* (4 mai 2007). À Berlin, trois cérémonies ont été observées. La première organisée le 27 janvier 2006, avait lieu devant la plaque en souvenir des victimes homosexuelles des camps de concentration les deux autres étaient organisées au mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme : le 27 mai 2008, jour de l'inauguration du monument et le 28 juin 2008 – Jour de la *Gay Pride* (*CSD*) de Berlin.

Les marches commémoratives de la *Gay Pride* ont aussi été observées à Paris (2005), Berlin (2006) et Amsterdam (2007)²¹⁹. Ces célébrations sont plus ou moins politisées, selon les revendications du moment et les acquis du mouvement gay et lesbien local²²⁰.

Organisation générale de l'étude

La présente thèse est organisée en trois grandes parties. La première (chapitre 1) est dédiée à la présentation des fondements sociologiques ainsi qu'à la délimitation historique des événements auxquels il est fait référence. La deuxième partie (chapitres 2, 3 et 4) aborde la question de la commémoration à travers trois études de cas : c'est-à-dire à Berlin, Paris et Amsterdam. Enfin, la troisième partie (chapitre 5) consiste en une synthèse

²¹⁶ Jour des déportés à Strasbourg et à Paris ; jour anniversaire de la libération d'Auschwitz à Paris.

²¹⁷ Jour anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz (27 janvier), jour de commémoration de la Résistance allemande (17 juillet), jour anniversaire de la libération du camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen ainsi que le jour national de Deuil, *Volkstrauertag*.

²¹⁸ Commémoration des victimes du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale.

²¹⁹ À Amsterdam, la *Canal Pride* se déroule le 1^{er} samedi du mois d'août. Le défilé a lieu sur des bateaux qui traversent les canaux du centre de la ville.

²²⁰ Notons que les deux premiers types de commémorations observées sont des rites piaculaires.

des phénomènes observés à travers les trois études de cas, tout comme en une confrontation des faits historiques délimités et des mémoires convoquées dans les trois villes étudiées. Cette partie se clôt sur une analyse des formes de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme.

Le *premier chapitre* est dédié à la délimitation des événements historiques commémorés. Il s'agit de définir ce qu'est une victime homosexuelle du nazisme. Pour ce faire, les modalités de la persécution policière des homosexuels en Allemagne ainsi que dans les territoires occupés et annexés sont examinées dans la première partie du chapitre. Rien qu'en Allemagne, plus de 50 000 hommes ont été condamnés pour homosexualité par les tribunaux nazis – et entre 5 000 et 10 000 ont été internés en camps de concentration²²¹. Dans la deuxième partie du chapitre, il s'agit justement d'examiner la situation spécifique des homosexuels dans les camps de concentration nazis. Les données disponibles sont présentées camp par camp. Une attention particulière est accordée à deux cas particuliers : les lesbiennes et les homosexuels juifs. Enfin, dans la dernière partie de ce chapitre historique, ce sont les pratiques et les relations homosexuelles dans les camps de concentration qui sont étudiées. Elles se doivent d'être distinguées des relations homosexuelles forcées, qui sont une pratique de pouvoir exercée par certains concentrationnaires hétérosexuels sur d'autres personnes de même sexe²²².

Le *deuxième chapitre* est consacré à la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin. Dans la mesure où la commémoration et la reconnaissance sont liées, ce chapitre s'ouvre par l'analyse des dimensions juridiques soulevées par le problème de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme (puisque les relations homosexuelles étaient condamnées pénalement jusqu'en 1969 en RFA). Suite à cela, nous analysons le phénomène commémoratif dans la durée, c'est-à-dire à partir de son apparition en 1973. L'analyse diachronique permet de remarquer un processus qualifié de translation mémorielle. Après une première phase consistant à marquer des lieux dits « authentiques » (les mémoriaux des anciens camps de concentration), les militants de la mémoire investissent des lieux symboliques qui sont significatifs pour les communautés homosexuelles contemporaines (des quartiers urbains). Ce processus qui confirme la thèse avancée par M. Halbwachs dans la *Topographie légendaire des évangiles en Terre sainte* est observé à deux reprises : à travers les mobilisations en faveur d'une plaque

²²¹ En raison de l'absence de condamnation pénale de l'homosexualité féminine, les lesbiennes n'apparaissent pas en tant que telles dans les registres des camps de concentration.

²²² Les camps de concentration (*KZ*) sont des institutions non-mixtes.

commémorative à Berlin (1987-89), puis à travers celles pour un mémorial national à Berlin (1995-2008). La troisième partie du chapitre est consacrée à l'analyse d'une contre-mobilisation mémorielle dont l'objet était l'inclusion des lesbiennes au sein du mémorial de Berlin (2006-07). Elle met en lumière les points de divergence qui opposent les militants gays aux militantes lesbiennes et souligne la dimension genrée de la commémoration.

Le *troisième chapitre* est consacré à l'étude de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Paris. Dès 1974, les revendications des militants homosexuels sont configurées au sein d'une arène publique constituée de trois groupes majeurs : les porteurs de la mémoire communiste de la Déportation, les porteurs de la mémoire gaulliste de la Déportation et les porteurs de la mémoire juive de la Shoah. Les stratégies commémoratives et discursives développées par les militants homosexuels de la mémoire à Paris sont examinées sur la période 1974-2005. En 2005 est constitué l'« Appel du 15 mars ». L'analyse de cette mobilisation sociale forgée à l'occasion des commémorations du soixantième anniversaire de la libération des camps nazis est l'objet de la troisième partie du chapitre. L'Appel visait la reconnaissance par la France des homosexuels en tant que victimes du nazisme ainsi que leur mention lors des cérémonies officielles. En effet, contrairement à l'Allemagne, où l'enjeu des revendications est la mémoire dans la pierre, c'est la question de l'exclusion des homosexuels des cérémonies publiques qui est l'objet des mobilisations collectives en France. Au final, l'analyse de l'Appel du 15 mars montre que la reconnaissance verbale par le Président de la République reste limitée. Elle n'a aucun effet sur l'inclusion avérée des homosexuels dans les commémorations publiques.

Le *quatrième chapitre* est voué à l'étude de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Amsterdam. Cette étude de cas nous permet d'observer la transition d'une mémoire dite privée vers une mémoire publique. En effet, c'est au Pays-Bas qu'ont été organisées les premières commémorations par des groupes homosexuels, dès 1950. C'est aussi à Amsterdam que se trouve le plus ancien monument érigé en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Sa réalisation est consécutive à l'attribution d'un monument en souvenir des victimes tsiganes du nazisme à Amsterdam. Cet événement a été le catalyseur de la revendication d'un mémorial pour les homosexuels. Inauguré en 1987, l'*Homomonument* inscrit la mémoire des homosexuels entre celle des Juifs victimes de la Shoah et celle des Résistants néerlandais. La troisième partie du chapitre est plus spécifiquement consacrée à l'observation du rituel commémoratif du *Dodenherdenking* à l'*Homomonument*. Lors de cette cérémonie, l'usage qui est fait du « nous », montre que les homosexuels d'aujourd'hui se considèrent comme

les héritiers des victimes d'hier. Au final, l'analyse des enjeux de la commémoration à Amsterdam montre que lorsque les homosexuels sont reconnus en tant que groupe de victimes au même titre que les Juifs et les Tsiganes, ils sont en mesure de réclamer et d'obtenir des réparations financières pour les dommages subis dans le passé par les membres du groupe.

Le *cinquième chapitre* de l'étude propose une analyse transversale des usages de la commémoration dans les trois villes. Dans une première partie je procède à l'analyse comparée des mémoires convoquées. Ces mémoires sont dans un second temps mises en miroir avec les faits historiques délimités dans le premier chapitre. En procédant ainsi, il est possible d'établir clairement quels souvenirs ont été mis en avant et par quels acteurs. Suite à cela j'aborde la question de l'esthétique commémorative. Tout d'abord à travers le triangle rose, en tant que symbole du mouvement homosexuel, puis à travers les mémoriaux érigés en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. La deuxième partie du chapitre est consacrée aux militants de la mémoire et aux stratégies qu'ils ont déployées dans le cadre des mobilisations mémorielles étudiées. À cette occasion, quelques parcours exemplaires de militants sont mis en lumière. Ils permettent de répondre à la question : qui sont les militants homosexuels de la mémoire ? Les stratégies déployées par les militants sont modalisées dans la seconde partie de cette section. En effet, les mobilisations mémorielles analysées dans les études de cas ont permis de mettre en évidence l'existence de quatre audiences jouant un rôle déterminant : les professionnels de la politique, les représentants des groupes de victimes du nazisme reconnus, les historiens et scientifiques, les femmes lesbiennes. Ce constat nous amène à examiner les théories de la reconnaissance avec un œil nouveau. En nous inspirant du modèle d'Axel Honneth, les processus observés permettent d'affirmer que la reconnaissance culturelle est un préalable à la reconnaissance juridique. S'agissant de la reconnaissance individuelle, l'étude de la commémoration montre qu'elle est impossible à obtenir à un niveau collectif. De plus, nous remarquons que lorsque la reconnaissance est atteinte au niveau juridique et culturel, se pose la question de l'obtention de réparations financières. Ce dernier point reconfigure alors le problème de reconnaissance en un problème de redistribution (modèle de Nancy Fraser). À ce niveau injustice socioculturelle et injustice économique sont liées.

En *conclusion*, cette thèse confirme que la commémoration, en tant que pratique de mémoire relève tantôt d'un type d'action en finalité qui vise des objectifs politico-culturels et tantôt d'un moyen qui permet aux membres de légitimer l'existence du groupe à travers le temps. En outre, la thèse montre que la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, telle qu'elle a pu être observée à Berlin, Paris et Amsterdam, pose un problème

spécifiquement masculin. Elle vise, *in fine*, la confirmation de la virilité des hommes homosexuels. (Question qui ne se pose pas dans le cas des lesbiennes, dont l'appartenance au genre féminin ne semble pour autant être déniée lorsqu'elles sont homosexuelles.)

Première partie

ÉLEMENTS HISTORIQUES

Chapitre 1

La persécution des personnes homosexuelles en Allemagne nazie et dans les territoires occupés et annexés

Introduction

À la question « qui sont les victimes homosexuelles ? » du nazisme, il est possible de répondre que ce sont en grande majorité des hommes ayant été dénoncés pour homosexualité. Ils sont accusés d'avoir enfreint le §175 du Code pénal, qui condamne les relations physiques et sexuelles entre hommes à une peine de privation de liberté. Considérés en tant que criminels, ces hommes sont emprisonnés et dans certains cas, transférés par la suite dans un camp de concentration, un *KZ*²²³. À l'intérieur du camp, ils portent généralement un triangle vert sur leur pantalon et leur veste. Ce symbole signifie qu'ils sont membres du groupe des criminels de droit commun. Dans d'autres cas, la police procède directement à l'internement en camp de concentration sans passer par la justice. Les hommes objets de cette mesure portent un triangle rose. Ce symbole qu'ils doivent porter en toutes circonstances signifie « homosexuel » et il les étiquette comme des êtres à part. Qu'ils soient porteurs du triangle rose ou vert, tous les hommes internés pour homosexualité sont assignés pour une durée indéterminée au commando punitif du camp, la *compagnie disciplinaire*. Seuls ceux qui parviennent à être transférés dans un autre commando de travail peuvent survivre à ce régime²²⁴.

Durant le « IIIe Reich », des dizaines de milliers d'hommes, soupçonnés d'avoir des pratiques homosexuelles sont fichés par la police²²⁵. Plus de 50 000 hommes sont condamnés pour homosexualité par des tribunaux civils et militaires à des peines de

²²³ KZ est l'abréviation usuelle de *Konzentrationslager*. L'abréviation officielle est KZL ou KL.

²²⁴ Les *Häftlinge*, les internés en camp de concentration, sont astreints aux travaux forcés dans des « commandos de travail ».

²²⁵ Rien qu'à Berlin, ces fichiers comportent plus de 16 000 noms. Andreas Pretzel et Vera Kruber, « Jeder 100. Berliner. Statistiken zur Strafverfolgung Homosexueller in Berlin », in Andreas Pretzel, Gabriele Roßbach, (dir.), *"Wegen der zu erwartenden hohen Strafe": Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000, pp. 169-87.

privation de liberté. Parallèlement, plusieurs milliers d'hommes et de femmes sont internés pour homosexualité dans des unités psychiatriques. Enfin, entre 5 000 et 10 000 hommes sont internés pour homosexualité en camps de concentration.

La question de l'identité homosexuelle a rarement été posée comme telle par les nazis. L'orientation sexuelle n'est pas considérée comme un délit, c'est le comportement qu'elle induit nécessairement qui est réprimé. Dans les documents de l'époque l'expression "*homosexuelle Veranlagung*" revient constamment. On peut la traduire en français par prédisposition à l'homosexualité. Pour les nazis il serait possible de corriger cette prédisposition. La prison, les travaux forcés, et le camp de concentration comptent parmi les méthodes proposées pour y parvenir. Quant à ceux qui sont considérés comme « irrécupérables » par les nazis, ils doivent être neutralisés. Une des solutions inventées est la procédure d'« émascation volontaire²²⁶ ». Ces différentes mesures ont pris la forme de lois, ordonnances et décrets (*cf.* chronologie en annexe au chapitre). La persécution a été facilitée grâce à la mise en place de fichiers centralisés répertoriant les individus considérés comme homosexuels par la police²²⁷. Grâce à ces fichiers la police a reconstruit les réseaux de sociabilité sexuelle, ce qui lui permet de surveiller et de neutraliser les homosexuels au niveau des structures communautaires du groupe. De plus, lorsque la police appréhendait un homosexuel elle employait la « technique de la boule de neige » afin d'en arrêter d'autres.

Dans le cadre de cette étude, nous appelons « victime sexuelle » une personne qui a été persécutée en raison de pratiques sexuelles (et non une personne sexuelle persécutée par les nazis pour quelque autre raison). Une fois livrés aux mains de la police, les homosexuels se retrouvent au cœur d'un processus d'étiquetage institutionnalisé. Ils sont perçus comme « anormaux », « déviants », « dangereux » ou « criminels ». Après leur arrestation, la police informe l'employeur et la famille de l'accusé. Puis à l'accusation fait suite la condamnation en prison ou en camp de concentration.

²²⁶ Selon le *Meyer Lexikon* (éd. 1939), « l'émascation désigne la procédure juridique d'ablation des organes nécessaires à la reproduction (parfois assortie de l'ablation du sexe) d'après la loi du 24.11.1933 relative aux criminels d'habitude. Cette procédure a pour objectif de protéger la société de ce type de criminels de mœurs. » - « *Die Entmannung dient dem Zweck die Allgemeinheit vor weiteren Sittlichkeitsverbrechen des Täters zu sichern.* » In *Meyer Lexikon*, Bibliographisches Institut, Leipzig, 1939, t. 3, p. 891.

²²⁷ Des unités spéciales de police ont été créées au sein de la police judiciaire, la *Kripo* et au sein de la police secrète d'État, la *Gestapo*.

État des lieux bibliographique

Aucune étude générale n'existe sur les homosexuels durant le « IIIe Reich ». Toujours est-il que deux ouvrages collectifs exclusivement dédiés aux homosexuels dans les camps de concentration ont été publiés, en allemand ; l'un en 1999²²⁸, l'autre en 2000²²⁹. À cela s'ajoutent de nombreuses monographies, elles aussi écrites en allemand²³⁰.

Dans ce chapitre, je vais esquisser ce qui pourrait être une *Histoire de la persécution des personnes homosexuelles sous le régime national socialiste*. Trois types de sources ont été exploitées :

- des études sociologiques sur le système national-socialiste, le système carcéral et l'univers concentrationnaire ;

²²⁸ Thomas Rahe, (dir.), *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland. Verfolgung von Homosexuellen im Nationalsozialismus*, 5, Brême, Temmen, 1999, 205 p.

²²⁹ Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, 158 p.

²³⁰ Au sujet d'Auschwitz : Jörg Hutter, « Konzentrationslager Auschwitz : Die Häftlinge mit dem rosa Winkel », in *Ibid.* pp. 115-25.

- Bergen-Belsen : Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, pp. 75-84 ; Rainer Hoffschilt, Thomas Rahe, « Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager. Das Beispiel Bergen-Belsen », in T. Rahe, (dir.), *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland. Verfolgung von Homosexuellen im Nationalsozialismus*, 5, Brême, Temmen, 1999, pp. 48-61.

- Buchenwald : Wolfgang Röhl, *Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald*, Weimar, Weimardruck, 1992, 48 p. Wolfgang Röhl, « Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald 1937 bis 1945 », in O. Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 94-104 ; Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, 195 p.

- Dachau : Albert Knoll, « Homosexuelle Häftlinge im KZ Dachau », in O. Mußmann, *op. cit.*, pp. 59-72. Les commandos extérieurs de Buchenwald : Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, pp. 123-42 ;

- Dora (Mittelbau-Dora) : Olaf Mußmann, « Häftlinge mit rosa Winkel im KZ Mittelbau-Dora », in *Ibid.*, pp. 133-37.

- Les camps de l'Esmland (Emslandlager) : Carola von Bülow, « Der soziale Status der als homosexuell verfolgten Inhaftierten in den Emslandlager », in *Ibid.*, pp. 44-58 ; Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, pp. 29-74.

- Lichtenburg : Joachim Müller, « Homosexuelle in den Konzentrationslagern Lichtenburg und Sachsenhausen – Werkstattberichte », in O. Mußmann, *op. cit.*, pp. 72- 93.

- Moringen : Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, pp. 85-94.

Neuengamme : Jens Michelsen, « Homosexuelle im Konzentrationslager Neuengamme », in O. Mußmann, *op. cit.*, pp. 126-39. Commandos extérieurs de Neuengamme : Rainer Hoffschilt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, pp. 113-22.

- Ravensbrück : Bernhard Strebel , « Die „Rosa-Winkel-Häftlinge“ im Männerlager des KZ Ravensbrück », in O. Mußmann, *op. cit.*, pp. 105-14.

- Sachsenhausen : Joachim Müller, Andreas Sternweiler, (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000, 397 p. ; Joachim Müller, « Homosexuelle in den Konzentrationslagern Lichtenburg und Sachsenhausen – Werkstattberichte », in O. Mußmann, *op. cit.*, pp. 72- 93.

- des études historiques, monographies de camps et de la culture homosexuelle dans des grandes villes ;
- des récits et témoignages de personnes victimes de la persécution nazie. La majorité de ces témoignages émanent de survivants hétérosexuels.

Les travaux historiques et sociologiques qui ont servi à la réalisation de ce chapitre ont, sauf exception, tous été publiés en langue allemande. Plus d'une vingtaine d'études régionales ou locales ont été consultées²³¹. À cela s'ajoutent des études plus spécifiques sur la situation des personnes homosexuelles dans la SS²³², la police²³³ ou l'armée, la

²³¹ Sur la situation des personnes homosexuelles à Berlin, Andreas Pretzel, Gabriele Roßbach, (dir.), *"Wegen der zu erwartenden hohen Strafe": Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000, 348 p.

- Breslau et la Silésie : Raimund Wolfert, « Auf den Spuren der "Invertirten" im Breslau der zwanziger und dreissiger Jahre », *Invertito*, 9, 2007, pp. 93-135.

- Cologne et la Rhénanie : Jürgen Müller, (dir.), *"Das sind Volksfeinde!". Die Verfolgung von Homosexuellen an Rhein und Ruhr 1933-1945*, Cologne, Centrum Schwule Geschichte, 1998, 259 p. ; Cornelia Limpricht, Jürgen Müller, Nina Oxenius, (dir.), *"Verführte" Männer : das Leben der Kölner Homosexuellen im Dritten Reich*, Cologne, Kölner Volksblatt Verlag, 1991, 146 p. Jürgen Müller, *Ausgrenzung der Homosexuellen aus der "Volksgemeinschaft". Die Verfolgung von Homosexuellen in Köln 1933-1945*, Cologne, Emons, 2003, 304 p.

- Düsseldorf : Frank Sparing, Mahn- und Gedenkstätte Düsseldorf, (dir.), *"... wegen Vergehen nach §175 verhaftet" : Die Verfolgung der Düsseldorfer Homosexuellen während des Nationalsozialismus*, Düsseldorf, Grupello, 1997, 228 p. ; Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh, 1990, pp. 273-326.

- Hambourg : Stefan Micheler, Moritz Terfloth, *Homosexuelle Männer als Opfer des Nationalsozialismus in Hambourg*, Hambourg, Verein zur Erforschung der Geschichte Gleichgeschlechtlichen Lebens in Hamburg, 2002, 129 p. ; Hans Georg Stümke, « Vom 'unausgeglichenen Geschlechtshaushalt'. Zur Verfolgung Homosexueller ». In *Verachtet - verfolgt - vernichtet. Zu den 'vergessenen' Opfern des NS-Regimes, Projektgruppe für die vergessenen Opfer des NS-Regimes in Hamburg e.V. (dir.)*, Hamburg, VSA, 1986, pp. 46-63.

- Hanovre : Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992, 200 p.

- Würzburg : Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh, 1990, pp. 221-72.

- Le Palatinat : *Ibid.*, pp. 176-220.

- Le Mecklembourg et la Poméranie (Mecklenburg-Vorpommern) : Jan-Henrik Peters, *Verfolgt und vergessen. Homosexuelle in Mecklenburg Vorpommern im Dritten Reich*, Rostock, Koch, 2004, 262 p.

- L'Allemagne du Nord : Rainer Hoffschildt, *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999, 195 p.

- L'Alsace et la Lorraine : Mario Kramp, « Homosexuelle im besetzten Frankreich 1940-1944/45. Fragmente einer noch zu schreibenden Geschichte », in Burkhard Jellonek, Rüdiger Lautmann, *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle: gedrängt und ungesühnt*, Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 273-300.

- L'Autriche : Veronika Weiss, *Sexualität und Kontrolle. Verfolgung und Diskriminierung Homosexueller in Österreich im Dritten Reich und heute*, Francfort, Peter Lang, 2006, 138 p.

- Les Pays Bas : Koenders Pieter, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden », in Burkhard Jellonek, Rüdiger Lautmann, *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle: gedrängt und ungesühnt*, Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 263-72.

²³² Geoffrey J. Giles, « The Denial of Homosexuality: Same-Sex Incidents in Himmler's SS and Police », *Journal of the History of Sexuality*, 11 (1/2), 2002, pp. 256-90.

²³³ *Ibid.*

*Wehrmacht*²³⁴. Néanmoins, de nombreuses zones d'ombre persistent. Aucune recherche n'a encore été publiée sur le Sud de l'Allemagne (Bade, Bavière, Wurtemberg), ni sur l'Est (Prusse orientale, Silésie), ni sur certains territoires annexés ou occupés (Alsace, Belgique, France, Lorraine mosellane, Luxembourg, Norvège, Pologne, Sudètes).

Le premier ouvrage qui traite de la situation des homosexuels sous le national socialisme s'intitule *Das Große Tabu*, le grand tabou²³⁵. Publié en 1967, son auteur, le sexologue Willhart Schlegel, cherche à rendre public un phénomène jusqu'alors passé sous silence. Dix ans plus tard, paraît l'étude sociologique sur les homosexuels en camps de concentration coordonnée par Rüdiger Lautmann²³⁶. Peu après, en 1981, l'ouvrage de Stümke et Finkler, *Rosa Winkel, Rosa Listen (Triangles roses, fichiers roses)*, réunit des témoignages d'homosexuels ayant survécu au nazisme²³⁷. Les travaux sur le sujet se multiplient à partir des années 1990. Nous pouvons mentionner la thèse de Burkhard Jellonek, *Les homosexuels sous la croix gammée* (1990)²³⁸, qui compare à partir des archives de la Gestapo les modalités de la persécution dans une grande métropole (Düsseldorf), une ville moyenne (Würzburg) et dans une région rurale (le Palatinat). La thèse de Claudia Schoppman est considérée comme *la* référence au sujet des femmes lesbiennes durant le « IIIe Reich » (1997)²³⁹. Le recueil de documents coordonné par Günter Grau constitue un autre ouvrage de référence²⁴⁰. Plus récemment, l'ouvrage de Veronika Weiss publié en 2006²⁴¹ présente la situation en Autriche. Enfin, la revue *Invertito*, éditée à Hambourg par un groupe d'historien-ne-s spécialistes de

²³⁴ Franz Seidler, *Prostitution, Homosexualität, Selbstverstümmelung. Probleme der deutschen Sanitätsführung 1939-1945*, Neckargemünd Kurt Vowinkel Verlag, 1977.

²³⁵ Willhart Schlegel, *Das Große Tabu. Zeugnisse und Dokumente zum Problem der Homosexualität*, Munich, Rütten+Loening, 1967.

²³⁶ Rüdiger Lautmann, (dir.), *Seminar : Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort M., Suhrkamp Verlag (coll. „stw“), 1977, 570 p. (Cf. plus particulièrement le chapitre 8 : pp. 300-65).

²³⁷ Hans Georg Stümke, Rudi Finkler, *Rosa Winkel, Rosa Listen. Homosexuelle und "Gesundes Volksempfinden" von Auschwitz bis heute*, Hambourg, Rohwolt, 1981, 512 p.

²³⁸ Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh, 1990, 354 p.

²³⁹ Claudia Schoppmann, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997, 297 p. Ainsi que : Claudia Schoppmann, *Verbotene Verhältnisse. Frauenliebe 1938-1945* Berlin, Querverlag, 1999, 155 p. ; « Zur Situation lesbischer Frauen in den Konzentrationslagern », in O. Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 139-44 ; « Zeit der Maskierung. Zur Situation lesbischer Frauen im Nationalsozialismus ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, B. Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, .

²⁴⁰ Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, 373 p.

²⁴¹ Veronika Weiss, *Sexualität und Kontrolle. Verfolgung und Diskriminierung Homosexueller in Österreich im Dritten Reich und heute*, Francfort, Peter Lang, 2006, 138 p.

l'homosexualité consacre dans chacune de ses livraisons depuis 1999 divers articles sur le sujet²⁴².

À côté de la littérature scientifique existent aussi des témoignages. Certains sont autobiographiques comme celui de l'Autrichien Heinz Heger (J. Kohouts) qui le premier, laisse publier ses mémoires sous le titre *Les hommes au triangle rose* en 1972²⁴³.

Par ailleurs, deux historiens Allemands ont consigné les souvenirs de personnes homosexuelles qui ont survécu au troisième Reich. Le livre de Lutz van Dijk, publié en 1992, présente onze témoignages d'homosexuels²⁴⁴ et la série *Lebensegeschichten*, histoires de vie, coordonnée par Andreas Sternweiler, retrace la vie de quatre homosexuels : le photographe Albrecht Becker, l'éclaireur scout Heinz Dörmer, le professeur de littérature Richard Plant et l'historien de l'art Christian Adolf Isermeyer²⁴⁵. Notons le dernier témoignage en date, celui de Rudolph Brazda qui, en juin 2008, à l'âge de 95 ans, a rendu publique sa qualité de déporté homosexuel²⁴⁶.

Nous pouvons encore mentionner le documentaire cinématographique *Paragraph 175*, réalisé par Rob Epstein et Jeffrey Friedman (1999)²⁴⁷. Avec pour support des photographies personnelles, sept témoins narrent leur expérience de la période 1933-1945²⁴⁸. Entre chaque séquence, une voix off, rappelle les modalités de la persécution des personnes homosexuelles. Le documentaire s'achève par les propos de Heinz F. qui fait part de sa difficulté à témoigner de son expérience singulière. En voici un extrait :

- « Combien de temps avez-vous passé dans les camps ?
- En tout, un jour j'ai calculé, environ 8 ans et 3 mois.
- Qu'avez-vous fait à votre retour ?
- Quand je suis rentré chez moi ? J'ai travaillé dans le magasin familial que tenait mon frère. Mon père était déjà mort.
- Avez-vous raconté à votre frère ou à votre mère ce qui s'était passé dans les camps ?
- Je n'en ai jamais parlé à ma mère. J'aurai pu en parler à mon père, mais...

²⁴² Le vol. 4 (2002) était consacré à la dénonciation, la persécution et à l'assassinat des homosexuels sous le nazisme. *Invertito: Jahrbuch für die Geschichte der Homosexualitäten*, 4, 2002, 214 p.

²⁴³ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972, 170 p.

²⁴⁴ Lutz Van Dijk, *La déportation des homosexuels : onze témoignages, Allemagne, 1933-1945*, Béziers, H&O, 2000 [1992]. Ed. originale, Lutz Van Dijk, *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hambourg, Rohwolt, 1992, 148 p.

²⁴⁵ Andreas Sternweiler : *Fotos sind mein Leben: Albrecht Becker*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1993, 134 p. ; *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994, 197 p. ; *Frankfurt, Basel, New York: Richard Plant*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996, 119 p. ; *Liebe, Forschung, Lehre: Der Kunsthistoriker Christian Adolf Isermeyer*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1998, 143 p.

²⁴⁶ Alexander Zinn, « Das Glück kam immer zu mir », *Frankfurter Rundschau*, 27.6.2008.

²⁴⁷ Rob Epstein et Jeffrey Friedman, *Paragraph 175*, USA, ASC Distribution, 1999, 81 min.

²⁴⁸ Il s'agit de Gad Beck, Albrecht Becker, Heinz Dörmer, Annette Eick, Heinz F., Karl Gorath et Pierre Seel.

- Pourquoi pas ?
- J'avais honte. Ma mère n'en a jamais parlé. C'était un secret trop lourd à porter [long silence]
- Mais honte de quoi ?
- Pour ma mère, vous voulez dire ? C'était peut-être par compassion. Elle ne voulait pas me faire de mal, ou que ça devienne encore plus dur. Elle n'a jamais dit un mot...
- Aujourd'hui, on a du mal à imaginer que vous ayez survécu à ces terribles années et que vous soyez rentré...
- ... Sans en parler à personne. Je n'en ai jamais parlé.
- Auriez-vous aimé en parler à quelqu'un ?
- Peut-être. Peut-être avec mon père [Heinz F. se mord la lèvre inférieure, baisse la tête, halète, pose sa main gauche sur son visage, sur ses yeux, sur sa bouche, sur ses yeux, il pleure, tourne la tête, se reprend. Silence]
- Plus tard, avez-vous pu en parler à d'autres personnes ?
- Jamais. Personne ne voulait écouter. Si je commençais à en parler : "Laisse-moi tranquille avec tes histoires" . "C'est fini, c'est le passé". Et c'était réglé. Pour moi aussi maintenant... tout est fini. En septembre, j'aurai 93 ans. J'ai la peau dure... Non ? »

I – La destruction de la subculture homosexuelle

Lorsque les nazis arrivent au pouvoir en 1933, de nombreuses organisations et associations homosexuelles, tant masculines que féminines existent en Allemagne. Berlin est alors considérée comme la capitale homosexuelle de l'Europe²⁴⁹ et le docteur Magnus Hirschfeld comme le représentant incontesté de la lutte pour la reconnaissance des personnes homosexuelles et des sexualités « intermédiaires » (transvestis, transsexuel-le-s, hermaphrodites, etc.). Sous l'impulsion d'Heinrich Himmler, chef de la SS et de la police, les nazis mettent à l'index la culture homosexuelle et développent un dispositif de lutte contre les personnes ayant des pratiques homosexuelles. Certains homosexuels fuient. Ceux qui ne parviennent pas à mettre en œuvre une stratégie qui leur permet de vivre leur homosexualité clandestinement sont les victimes de la procédure de lutte préventive contre la criminalité. Arrêtés au cours de rafles, dénoncés ou pris en flagrant délit, ces hommes sont l'objet d'un double mécanisme de privation de liberté, condamnés à des peines de prison ou d'internement en camp de concentration. Dans la pratique, la politique appliquée vis-à-vis des homosexuels variait suivant les priorités du moment et les moyens mis à la disposition de la police.

1. Le mouvement homosexuel allemand

L'Allemagne est le berceau du militantisme homosexuel. La première organisation représentative des intérêts des personnes homosexuelles du monde a été créée en 1897 à Berlin sous l'égide du docteur Magnus Hirschfeld et de l'éditeur Max Spohr. Il s'agit du *WhK : Wissenschaftliches humanitäres Komitee*, le Comité scientifique humanitaire, fondé le 15. Mai 1897²⁵⁰. Dirigé par des intellectuels éclairés, le *WhK* envoie diverses pétitions pour l'abrogation du §175 du Code pénal allemand qui condamne les relations homosexuelles « contre-nature » et voue les hommes qui en sont victimes à l'opprobre sociale. Le *Whk* édite aussi des brochures d'éducation populaire²⁵¹ et se constitue comme

²⁴⁹ Et cela malgré l'existence du §175 dont l'application se réduisait au cas de relations sexuelles contre-nature entre hommes, c'est-à-dire au cas de coït anal.

²⁵⁰ Ils concrétisent ainsi le souhait d'Heinrich Hössli et de Karl-Heinrich Ulrichs, tous deux considérés comme les précurseurs du mouvement homosexuel. Le premier est en 1836 l'auteur d'un ouvrage qui s'inscrit comme le préambule du combat politique des homosexuels pour la reconnaissance et l'égalité des droits, *Eros : les amours masculines des Grecs. Leurs corrélations à l'histoire, l'éducation, la littérature et le droit à travers toutes les époques* (Heinrich Hössli, *Eros : Die Männerliebe der Griechen, ihre Beziehungen zur Geschichte, Erziehung, Literatur und Gesetzgebung aller Zeiten*, Berlin, Rosa Winkel, 1996 [1836]). Le second, docteur en droit, est l'auteur de plusieurs études sur les *Mystères de l'amour entre hommes (Forschungen über das Räthsel der mann-männlichen Liebe, 1864)*. Et surtout le premier homme à s'engager pour la dépénalisation des relations homosexuelles lors du congrès des juristes allemands de 1867. Cf. Hubert Kennedy, *Karl Heinrich Ulrichs: Leben und Werk*, Hambourg, Männerschwarm, 2001.

²⁵¹ *Ce que le peuple doit savoir du troisième sexe ? Was soll das Volk vom dritten Geschlecht wissen?* (Brochure éditée à 5 000 exemplaires.)

un réseau pourvu d'antennes en Allemagne et dans les pays voisins. Suite à la création du *WhK*, des revues et des organisations homosexuelles éclosent à travers tout le pays.

En 1907, l'affaire Eulenburg, qui met en cause le conseiller de l'empereur Guillaume II dans un scandale homosexuel, est à l'origine d'une série de grands procès. À la veille de la Première Guerre mondiale, les médias allemands présentent les homosexuels comme une corporation, comme un état dans l'État²⁵². Après la Première Guerre mondiale, les mouvements homosexuels continuent à s'organiser. En 1919, le premier film en faveur de la reconnaissance des homosexuels est diffusé au cinéma, il s'intitule *Différent des autres*.

Encadré 1 : Anders als die Anderen, Différent des autres

D'une durée de 50 minutes, le film *Anders als die Anderen (Différent des autres)* réalisé par Richard Oswald, met en scène l'histoire du virtuose violoniste Paul Körner. Le film s'ouvre sur Paul Körner (Conrad Veidt) lisant les journaux du matin. Ils relatent une série de suicides apparemment inexplicables. Körner sait que c'est le §175 du Code pénal allemand qui lie tous ces suicides. « Cet article de loi qui condamne les relations homosexuelles est comme une épée de Damoclès pour les hommes qui aiment les hommes. »

Dans la scène suivante, Körner donne un concert. Après la représentation, il se fait aborder par Kurt Sivers, un jeune homme qui espère pouvoir devenir son élève. Dès la première leçon de musique, ils s'éprennent l'un de l'autre. Les parents de Sivers ne voient pas cette histoire d'amour d'un bon œil. Körner leur conseille de consulter son « mentor », le Dr Hirschfeld. Ce dernier demande à la famille Sivers de ne pas condamner le jeune Kurt car il n'est pas responsable de son orientation sexuelle.

Alors que Körner et Sivers se promènent dans un parc, un homme interpelle Körner. Il s'agit de Franz Bollek, un prostitué qu'il avait rencontré lors d'un bal pour hommes. Bollek menace Körner de le dénoncer pour homosexualité s'il ne lui donne pas une grosse somme d'argent. Körner s'exécute, mais Bollek continue son odieux chantage. Le jour où Körner refuse de le payer, Bollek rentre par effraction chez lui. Pris en flagrant délit, les deux hommes en viennent aux mains. Durant la bagarre, Bollek avoue à Körner l'avoir dénoncé auprès de la police. Sachant cela, Kurt Sivers fuit et tente de survivre seul.

Découragé, Körner repense à son passé. Le premier souvenir qui lui revient remonte à l'internat, lorsque lui et son ami de l'époque Max sont découverts alors qu'ils s'embrassaient. Puis il se souvient de l'université et de sa vie d'étudiant solitaire, de son impossibilité à s'amuser dans les confréries et à faire comme les autres. Il se souvient aussi avoir consulté un hypnothérapeute qui n'a jamais rien pu changer à son orientation. Enfin, il se souvient avoir fait la connaissance d'un médecin dont la réaction était différente. Selon ce médecin, « l'amour pour une personne de même sexe n'est pas moins pur ou noble que l'amour pour le sexe opposé ».

De retour dans le temps présent, Körner décide d'emmener Else Sivers, la sœur de Kurt, à une conférence sur les « sexualités intermédiaires » donnée par Magnus Hirschfeld. Après la conférence, Körner se rend au commissariat et dénonce Bollek

²⁵² Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000.

pour chantage. Par représailles, Bollek dénonce Körner pour homosexualité. Lors du procès, tous deux sont reconnus coupables par la justice : Bollek est condamné à trois ans de prison pour extorsion tandis que Körner échappe d'une semaine de prison pour violation du §175. Cette condamnation ternit à jamais la réputation de Körner. Rejeté de la société, il n'obtient plus aucun contrat. Sa famille lui fait savoir qu'il n'existe plus qu'une seule solution pour s'en sortir honorablement : le suicide. Körner s'y résout.

Lorsqu'il apprend le décès de Körner, le jeune Sivers tente, lui aussi, de mettre fin à ses jours. C'est à ce moment que le docteur Hirschfeld intervient. Il convainc Sivers qu'il est de son devoir de rester en vie afin de faire changer les choses. En restant en vie, il peut restaurer l'honneur de Körner et lui rendre justice. À lui comme à tous ceux qui l'ont précédé et le suivront. *Scientiam ad Justiciam* : la justice grâce à la connaissance !

En 1919, la sortie en salle de *Différent des autres* est l'objet de virulentes disputes entre camps progressistes et conservateurs. Le 6 juillet de la même année, Magnus Hirschfeld inaugure à Berlin l'*Institut für Sexualwissenschaften*, tout premier institut de sexologie.

En 1920, le *Deutsche Freundschafts-Verband* (DFV) est créé. Ce collectif regroupe les différents *Freundschaftsbünde*, les « associations d'amitié », qui avaient éclos depuis 1918. À partir de 1923, le DFV est renommé *Bund für Menschenrechte* (BfM), Fédération pour les droits de l'Homme²⁵³. La fédération comporte dès lors aussi une section féminine qui marque l'acte de naissance du militantisme lesbien. En 1929, elle est constituée de 48 000 membres dont 1 500 femmes.

Durant les années vingt, Berlin apparaît comme le point de passage obligé des homosexuels européens²⁵⁴. La capitale allemande est dotée d'une communauté homosexuelle masculine et féminine. C'est là que se trouvent les sièges des trois grandes organisations homosexuelles : le WhK, la GdE et le BfM.

À un niveau politique, plusieurs discours sur les homosexuels coexistent. Certains partis comme le parti communiste (KPD) ou le parti socialiste (SPD) adoptent une politique à deux visages. Ils soutiennent le mouvement homosexuel et réclament l'abrogation du §175 tout en profitant des scandales homosexuels pour mettre en cause la bourgeoisie et leurs opposants politiques²⁵⁵. Le parti nazi, le NSDAP est quant à lui franchement hostile à l'homosexualité et aux homosexuels. Il le fait savoir dès 1927, lors d'une discussion au *Bundestag* sur l'abolition du §175. Un député du NSDAP rappelle que

²⁵³ Le BfM devient rapidement l'organisation de référence en Europe et en Amérique du Nord.

²⁵⁴ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe*, op. cit., p. 59.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 430.

« [le parti est] au contraire d'avis, que ces gens du §175, c'est-à-dire les actes sexuels contre-nature entre hommes, doivent être combattus de toutes nos forces, parce qu'un tel vice va conduire le peuple allemand à la ruine. Naturellement ce sont les Juifs, Magnus Hirschfeld et ceux de sa race, qui ici encore agissent en tant que guides et tant qu'initiateurs, au moment où toute la morale juive ravage effectivement le peuple allemand²⁵⁶. »

Homosexualité et judéité sont liées pour le parti nazi. Deux homosexuels juifs sont dans ce cadre mis en avant. Jusqu'à sa mort en 1935, il s'agit de Magnus Hirschfeld. À partir de 1936, il s'agit de Leopold Obermayer, négociant en vin suisse dont le procès pour homosexualité sera instrumentalisé par les nazis afin d'illustrer la menace d'un complot judéo-homosexuel.

2. La politique nazie de lutte contre l'homosexualité

Le 31 janvier 1933, l'arrivée au pouvoir d'Hitler est immédiatement suivie d'une campagne de répression anti-homosexuelle. En quelques semaines, trois décrets sont publiés. Le premier vise la lutte contre la prostitution, le deuxième la fermeture des bars dits « indécents » et des bars fréquentés par des personnes qui ont des pratiques considérées comme « contre-nature », le troisième interdit la diffusion des publications indécentes²⁵⁷.

En mars 1933, les revues homosexuelles cessent de paraître²⁵⁸. Dans le numéro du 22 février 1933 du magazine lesbien *Die Freundin* il est écrit que, lors de la traditionnelle « soirée des amies » du 6 mars, « on ne pourra pas danser²⁵⁹ ». De même, dans l'avant-dernier numéro de *Freundschaftsblatt (Cahier de l'amitié)* en date du 9 mars 1933, il est indiqué que « Les manifestations de la section berlinoise de la Fédération pour les droits de l'Homme sont temporairement annulées pour des raisons extraordinaires²⁶⁰. » À cela fait suite la destruction de l'Institut de sexologie (fondé par Magnus Hirschfeld). Cet acte a lieu le 6 mai 1933. Il concrétise le démantèlement du mouvement homosexuel allemand. Quatre jours plus tard, un grand autodafé est organisé sur la Place de l'opéra de Berlin. Le

²⁵⁶ Extrait du discours de Dr Frick, député du NSDAP, 15 septembre 1927. *Ibid.*, pp. 444-45.

²⁵⁷ Décrets du 23/24 février 1933.

²⁵⁸ De nombreuses revues fleurissent sous la République de Weimar – la plupart sont vendues en kiosque. La maison d'édition de Friedrich Radszuweit, fondateur du BfM (*Bund für Menschenrecht*), la *Fédération pour les droits de l'Homme*, publiait plusieurs périodiques destinés aux hommes homosexuels (*Blätter für Menschenrecht*, *Die Insel*, *Das Freundschaftsblatt*), aux femmes homosexuelles (*Die Freundin*) ainsi qu'aux transvestis (*Das 3. Geschlecht* [le 3^e sexe]).

²⁵⁹ *Die Freundin*, 8, 22.2.1933. Cf. *Goodbye to Berlin ? 100 Jahre Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997)*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997, p. 158.

²⁶⁰ « Aus besonderen Gründen können zur Zeit die geselligen Veranstaltungen des Ortsgruppe Berlin des B.f.M., e.V. nicht stattfinden ». *Ibid.*, p. 158.

buste de Magnus Hirschfeld est livré aux flammes, tout comme les milliers d'ouvrages que la bibliothèque de l'Institut de sexologie contenait²⁶¹.

2.1 Dispositions générales

Dès 1933, la partie la plus visible de la minorité homosexuelle, c'est-à-dire les hommes efféminés et les transvestis comptent parmi les premières victimes de la politique nazie de lutte contre l'homosexualité²⁶². Jusqu'en juin 1934, la majorité des homosexuels se sentent en sécurité car Ernst Röhm, le chef d'état major des sections d'assaut nazies, les SA, est lui-même homosexuel. Ce constat permet à l'opposition antifasciste, de faire de l'homosexualité un enjeu politique. Le parti communiste allemand définit clairement l'homosexualité comme une « perversion fasciste²⁶³ ». En juin 1934, l'élimination d'Ernst Röhm permet à Heinrich Himmler, le chef de la SS, de mettre en œuvre une campagne de dénigrement de l'homosexualité. Selon lui, les homosexuels sont des *Volksschädling*, des « parasites du peuple ».

Le 24 octobre 1934, un télégramme est envoyé par l'Administration centrale de la Gestapo (*Geheim Staatspolizei Amt*), à tous les commissariats de police judiciaire du Reich. Chaque commissariat doit transmettre à la centrale berlinoise les fichiers répertoriant les personnes homosexuelles. Dans les faits, chaque commissariat de police judiciaire réagit avec plus ou moins de zèle à l'ordre de la Gestapo²⁶⁴. Toutefois il est possible d'observer une explosion des inculpations en vertu du §175. Elles quintuplent entre 1934 et 1935.

Les homosexuels arrêtés sont internés dans les camps de concentration de Berlin Columbia-Haus, de Lichtenburg et de Dachau. Ils sont systématiquement torturés, certains sont assassinés. Un homme libéré d'un de ces camps rapporte en juin 1935 :

« Dans le cas de ces prisonniers, il s'agit d'hommes soit qui en raison de leur prédisposition sexuelle, soit parce qu'ils sont soupçonnés d'être ainsi prédisposés, ont atterri là-bas. Aucun d'eux n'a comparu devant un magistrat ! [...] Quelques centaines d'entre eux ont déjà été libérés de Lichtenburg. Une partie de leur âme et de leur corps est fracturé. Certains sont ressortis avec les cheveux gris, alors qu'ils sont encore tout jeunes, d'autres encore souffrent de délire de persécution. Ils errent comme des fous, etc. La plupart d'entre eux ont perdu leur emploi, alors même qu'on ne pouvait leur reprocher d'avoir commis aucun acte condamnable. [...] Au moment où vous lisez ces lignes, les supplices continuent, des centaines d'hommes endurent les pires affres²⁶⁵. »

²⁶¹ Cf. Christopher Isherwood, *Christopher and his Kind*, Londres, Methuen, 1977, pp. 101-104.

²⁶² *Goodbye to Berlin?* *op. cit.*, p. 160.

²⁶³ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe*, *op. cit.*, p. 434.

²⁶⁴ Andreas Sternweiler, « Terror und Verfolgung », in *Goodbye to Berlin?* *op. cit.*, pp. 160-67, ici p. 161.

²⁶⁵ Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, p. 85.

Des vagues de rafles sont conduites dans les bars connus pour recevoir une clientèle homosexuelle à partir du mois de décembre 1934, L'historienne Florence Tamagne note, citant l'édition du *Times* du 11 décembre 1934, que ces rafles ont pour but de parachever le « nettoyage » du 30 juin (jour de l'assassinat de Röhm²⁶⁶).

Parallèlement aux rafles, les journaux nazis engagent une politique diffamatoire, en propageant le mythe de l'homosexuel corrupteur de la jeunesse. La SS (*Schutz Stafel*), le NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) et les HJ (*Hitler Jugend*) font appel à la vigilance des jeunes, des parents et des voisins afin de démasquer ces « nuisibles ».

Le 28 juin 1935, le §175 est aggravé : désormais, ce n'est plus le coït anal qui est condamné par la loi mais tout acte sexuel entre deux hommes (*cf.* annexe 1 au chapitre en fin de volume). L'expression allemande *widernatürliche Unzucht*, acte sexuel contre-nature, est remplacée par acte sexuel. L'éjaculation n'est plus nécessaire pour prouver le crime d'homosexualité.

« De fait, l'innovation majeure de l'amendement du 28 juin 1935 était la grande liberté qu'il offrait aux juges pour apprécier la valeur de la peine. Ils étaient invités à tenir compte non seulement de la loi, mais également des « principes de base du droit pénal », du « sentiment général sain » et des « sources non écrites du droit ». Cela signifiait que le principe « pas de peine sans loi » était remis en question et que le juge était libre de condamner un acte s'il le jugeait contraire à la morale²⁶⁷. »

Lorsque la police appréhende un homosexuel, elle emploie la méthode de la « boule de neige ». Un suspect arrêté permet d'en arrêter d'autres. La mise en œuvre de cette stratégie explique les vagues d'interpellations que l'on peut observer à Berlin en 1935.

D'après les statistiques de la SS en date de juin 1935, sur les 1 170 hommes incarcérés en « détention préventive », 413 sont des homosexuels et 325 sont placés au KZ de Lichtenburg, situé au Sud de Berlin²⁶⁸.

En 1936, suite à la restructuration de la police judiciaire ordonnée par Himmler, la persécution des homosexuels s'intensifie grâce à la création de la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung*, la Centrale du Reich pour la lutte contre l'homosexualité et l'avortement. Himmler et les idéologues nazis voient dans l'homosexualité masculine tout comme dans la pratique de l'avortement une menace directe envers l'accroissement de la population. Dans une ordonnance secrète d'octobre 1936, Himmler écrit à tous les commissariats :

²⁶⁶ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe, op. cit.*, p. 535.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 543.

²⁶⁸ *Ibid.*, pp. 539-40.

« Aujourd’hui encore, la politique démographique et la robustesse du peuple sont considérablement mises en danger par le nombre élevé d’avortements qui constituent une grave offense aux fondements de la Weltanschauung national socialiste, tout comme les activités homosexuelles d’une partie significative de la population. Elles constituent une grande menace pour la jeunesse et exigent une lutte encore plus accrue vis-à-vis de ces fléaux du peuple²⁶⁹. »

Parallèlement à la diffusion de ces ordonnances secrètes, les journaux nazis *Der Stürmer* et *Das schwarze Korps* sont au service d’une campagne de diabolisation des homosexuels. L’arrestation de Leopold Obermayer en 1936 sert à illustrer la menace d’un complot juif et homosexuel qui pèse sur l’Allemagne. *Das schwarze Korps* titre dans l’édition du 4 mars 1937 : « *Das sind Staatsfeinde !* », « Ce sont des ennemis de l’État ! » L’article appelle tous les Allemands à dénoncer les homosexuels. La surveillance n’est donc plus uniquement du ressort de la police, la population doit, elle aussi, être mobilisée dans cette entreprise²⁷⁰.

Dans certains cas, la propagande anti-homosexuelle pouvait avoir des effets non désirés. Les protestations qui ont suivi l’arrestation du célèbre danseur étoile Alexander von Swaine, tout comme le constat que parmi les hommes arrêtés pour homosexualité figuraient de nombreux artistes, ont conduit Himmler à promulguer une réglementation dérogatoire concernant les artistes et acteurs arrêtés en vertu du §175. Selon l’ordonnance du 29 octobre 1937 :

« Le Reichsführer de la SS et chef de la police d’Allemagne ordonne que toute arrestation d’artiste ou acteur pour relation sexuelle contre-nature nécessite son autorisation préalable, à moins que la personne ne soit prise sur le fait²⁷¹. »

Avec la guerre, la situation des homosexuels s’aggrave. Le décret du 12 juillet 1940, promulgué par Himmler afin de lutter préventivement contre la criminalité, autorise formellement l’internement en KZ de personnes n’ayant pas fait l’objet d’un jugement. Dès lors, l’envoi en camp de concentration devient systématique pour « tout homme qui a séduit plus d’un partenaire ». Cette disposition permet de comprendre pourquoi des hommes qui ont purgé une peine d’emprisonnement pour homosexualité sont immédiatement transférés en camp de concentration le jour de leur libération. Par la suite, d’autres décrets sont promulgués, dont le décret de « constatation des activités hostiles au

²⁶⁹ « *Die erhebliche Gefährdung der Bevölkerungspolitik und Volksgesundheit durch die auch heute noch verhältnismäßig hohe Zahl von Abtreibungen, die einen schweren Verstoß gegen die weltanschaulichen Grundsätze des Nationalsozialismus darstellen, sowie die homosexuelle Betätigung einer nicht unerheblichen Schicht der Bevölkerung, in der eine der größten Gefahren für die Jugend liegt, erfordert mehr als bisher eine wirksame Bekämpfung dieser Volksseuchen* ». In *Goodbye to Berlin? op. cit.*, p. 164.

²⁷⁰ Florence Tamagne, *Histoire de l’homosexualité en Europe, op. cit.*, p. 555.

²⁷¹ Cette disposition permet à certains homosexuels qui disposent de la protection personnelle d’Himmler de continuer à vivre leur homosexualité. Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, p. 179.

peuple et à l'État du 2 avril 1941²⁷² » : il autorise à déposséder de ses biens toute personne condamnée en raison du §175²⁷³.

2.2 Heinrich Himmler, administrateur des polices du Reich

Heinrich Himmler est à la fois l'administrateur de toutes les polices du Reich et l'administrateur des camps de concentration. Revenons brièvement sur sa carrière. Né en 1900 à Munich, ses biographes rapportent qu'il entretient à partir de 1918 une amitié avec Ernst Röhm²⁷⁴. Ce dernier le convertit à ses idées nationalistes. Début 1923, Himmler devient membre d'une association nationaliste, dont Ernst Röhm est l'un des dirigeants. En août 1923, il adhère provisoirement au NSDAP. En 1925 il rejoint les SA conduites par son ami Röhm. La même année, Hitler crée une petite unité au sein de la SA, la SS (*Schutzstaffel*). Suite au *putsch de Munich*, Röhm fuit en Bolivie²⁷⁵. Himmler se rapproche alors d'Hitler, qui devient son nouveau maître à penser. Le 6 janvier 1929, il est nommé *Reichsführer-SS*, responsable de la SS (qui n'est alors qu'un petit groupement). À partir de 1930, date du retour de Röhm en Allemagne, Himmler se retrouve en concurrence avec son vieil ami. En 1931, Himmler fait la rencontre de Reinhard Heydrich²⁷⁶, qui devient son bras droit. En janvier 1933, Adolf Hitler est nommé Chancelier. Au mois de mars, il crée le camp de concentration de Dachau. Administré par la SS, ce camp se distingue des « camps sauvages » érigés et administrés (en 1933 et 1934) par la SA. Suite à la Nuit des longs couteaux et à l'assassinat de Röhm, la SA est démantelée²⁷⁷. Himmler est nommé directeur des nouvelles polices politiques et des polices de tous les *Länder*. Il est le *Führer*

²⁷² « *Erlass zur Feststellung der Volks. Und Staatsfeindlichkeit und staatsfeindlichen Betätigung* » (2 avril 1941).

²⁷³ *Goodbye to Berlin?* *op. cit.*, p. 186.

²⁷⁴ Au sujet de Himmler voir : Katrin Himmler, *Die Brüder Himmler : eine deutsche Familiengeschichte*, Francfort, Fischer, 2006 ; Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh, 1990 ; Ian Kershaw, *Hitler*, New York, Norton, 1999, t. 1, pp. 576-577, et tout particulièrement la biographie publiée en 2008 par Peter Longenrich, *Heinrich Himmler. Biographie*, Munich, Siedler, 2008, 1040 p.

²⁷⁵ Le *Hitler-Ludendorff-Putsch* ou putsch de Munich en français, désigne la tentative de putsch fomentée par Hitler et ses partisans durant la nuit du 8 novembre 1923. Suite à cela, Adolf Hitler est condamné à une peine de cinq années d'emprisonnement.

²⁷⁶ Une fois le NSDAP au pouvoir, Reinhard Heydrich a été nommé directeur du RSHA, adjoint direct d'Heinrich Himmler. Le 20 janvier 1942, il préside la conférence de Wannsee dont l'objet est la « solution finale de la question juive ». Heydrich meurt exécuté par la résistance tchèque le 27 mai 1942, cf. Günther Deschner, *Reinhard Heydrich : Biographie eines Reichsprotektors*, Munich, Universitas, 2008.

²⁷⁷ La *Nuit des long couteaux* désigne la purge et le démantèlement de la SA. Durant la nuit du 29 au 30 juin 1934, Ernst Röhm et des hauts gradés de la SA sont tués sur ordre d'Hitler car accusés de fomenter un putsch. De même des milliers de membres de la SA sont arrêtés par la Gestapo et la SS. Cf. Heinrich Bennecke, *Die Reichswehr und der „Röhm-Putsch“*, Munich, Günter Olzog, 1964 ; Heinz Höhne, *Mordsache Röhm: Hitlers Durchbruch zur Alleinherrschaft, 1933-1934*, Reinbek, Rowohlt, 1984 ; Ian Kershaw, *Hitler*, New York, Norton, 1999.

de la SS et l'administrateur général des camps de concentration. Il se suicide fin mai 1945, alors qu'il a été fait prisonnier par les Alliés.

Les biographes d'Himmler notent qu'il a développé une aversion pour les homosexuels. Quel rôle sa relation avec Röhm durant sa jeunesse a-t-elle pu jouer dans ce développement ? À défaut de pouvoir y répondre nous pouvons résumer la perception qu'a Himmler des homosexuels :

- les homosexuels en tant que minorité ont un style de vie propre qui menace l'utopie nationale socialiste, ils forment un état dans l'État ;
- en raison de leur féminité, ils forment une menace pour l'autorité du *Männerstaat*, l'État viril ;
- ils nuisent à l'accroissement de la population²⁷⁸.

Lorsque l'on observe les modalités de la lutte contre l'homosexualité, nous remarquons qu'Himmler a mis en concurrence deux polices d'investigation, la *Kripo* et la *Gestapo* (voir organigramme, annexe 3 au chapitre). La mission de la police ne consiste pas uniquement à combattre le crime mais vise aussi à en prévenir son apparition. À partir de 1936, la Gestapo et la police agissent de manière autonome, sans tenir compte du système judiciaire. Deux unités œuvrent parallèlement à la persécution des homosexuels. Tandis que Josef Meiningner, le responsable de la Gestapo (l'administration de la Gestapo), a sous ses ordres l'arrondissement spécial de police « II S », dédié à la lutte contre l'homosexualité et l'avortement, Arthur Nebe, son homologue à la police judiciaire, a quant à lui la *Centrale du Reich contre l'homosexualité et l'avortement* sous ses ordres (suite à l'ordonnance d'Himmler du 10 juin 1936²⁷⁹). Dès lors, les deux polices enquêtent de façon autonome²⁸⁰.

2.3 Les modalités de la persécution policière

2.3.1 La justification des investigations

Sous le régime national socialiste, les raisons pour lesquelles un homosexuel peut faire l'objet d'une enquête sont variables. Ces hommes sont soit repérés par la police à

²⁷⁸ Jörg Hutter, « Die Rolle der Polizei bei der Schwulen- und Lesbenverfolgung im Nationalsozialismus ». In *Schwule, Lesben, Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe?*, Jens Dobler (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996, pp. 61-78, ici p. 64 (n.).

²⁷⁹ S'agissant de la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität*, près de 100 000 hommes ont été enregistrés nominalement pour soupçon d'homosexualité entre 1937 et 1939 (Andreas Pretzel, Gabriele Roßbach, (dir.), *"Wegen der zu erwartenden hohen Strafe": Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000). Nous ne pouvons en revanche pas dire si des femmes ont été concernées par cette mesure puisque tous les fichiers de la *Reichszentrale* ont été détruits.

²⁸⁰ Jörg Hutter, « Die Rolle der Polizei... », *op. cit.*, p. 67.

proximité d'un lieu de rencontre homosexuelle, soit dénoncés (la plupart des cas). « Les Allemands avaient une grande disposition à dénoncer les hommes et femmes homosexuels auprès de la police ou du NSDAP » notent Stefan Micheler et Andreas Pretzel, auteurs d'une étude sur la persécution des hommes homosexuels à Berlin et Hambourg²⁸¹. En analysant les archives judiciaires, les auteurs remarquent que parmi les hommes qui comparaissent devant la justice, les dénonciations « directes par un tiers » s'élèvent à 35 % à Berlin et 25 % à Hambourg. Les rafles de la police ne représentent que 10 % à Berlin et 13 % à Hambourg. La plupart des personnes arrêtées le sont suite à une dénonciation extorquée sous la torture. Le taux de personnes arrêtées par ce biais s'élève à 30 % pour Berlin et 33 % pour Hambourg.

Tableau 1 : Modalité d'arrestation des hommes accusés d'entrave au §175²⁸²

	Dénonciation par un tiers	Dénonciation sous la contrainte	Arrestation lors d'une rafle	Autre
Berlin	35 %	30 %	10 %	25 %
Hambourg	25 %	33 %	13 %	29 %

Lorsqu'il y a interpellation, la police informe la famille et l'employeur du présumé du motif de l'arrestation : homosexualité. Durant cette première phase, le prévenu *perd la face* auprès de son entourage. Dans un second temps, la police procède à une perquisition. Lettres, photographies et carnets personnels sont passés au peigne fin afin de nourrir le dossier de l'inculpé et d'appréhender d'autres coupables. Chaque rapport de police se termine par un commentaire personnel de l'agent. « Homosexuel de la pire espèce » ou bien « il est nécessaire de protéger la jeunesse allemande d'une telle personne²⁸³. » Quel rôle ces commentaires ont-ils pu jouer auprès des juges et procureurs ? Il est impossible d'y répondre lorsque les cas sont isolés. En revanche, il est certain que cela a joué un rôle dans les cas de récidive. Qu'est ce qu'un homosexuel récidiviste aux yeux de la justice ? Il s'agit d'un homme qui a eu plusieurs relations homosexuelles. En effet, chaque *Unzucht*, chaque acte homosexuel est un crime en soi. Ceci explique pourquoi un homme qui comparait pour plusieurs actes homosexuels en vient à être considéré par la justice comme un dangereux criminel récidiviste qui doit être condamné comme tel.

²⁸¹ Stefan Micheler, Jürgen Müller, Andreas Pretzel, « Die Verfolgung homosexueller Männer in der NS-Zeit und ihre Kontinuität. Gemeinsamkeit und Unterschiede in den Großstädten Berlin, Hamburg und Köln », *Invertito*, (4), 2002, pp. 8-51, p. 15.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*, p. 22.

Encadré 2 : *Condamné à mort par la justice pour homosexualité*

Werner Selk représente l'« homosexuel séducteur », celui qui mène les jeunes gens vers l'homosexualité. Condamné par le tribunal de Hanovre à la peine capitale parce qu'il a eu de multiples relations sexuelles avec de nombreux jeunes hommes, il est considéré par la justice « comme un dangereux criminel d'habitude et comme un criminel de moralité²⁸⁴ ». Né en 1903, Werner Selk exerce, entre 1941 et 1944, la fonction de gardien d'une gravière inexploitée. Près de celle-ci se trouve un club de sports nautiques. Des jeunes sportifs lui rendent régulièrement visite, la plupart du temps en groupe. Selk leur permet d'utiliser son canot tout comme de pêcher dans la gravière. Dans les minutes du procès, il est précisé que « Selk – déjà précédemment condamné à deux reprises pour les mêmes faits – a avoué avoir eu des relations sexuelles avec une trentaine de jeunes hommes ». La plupart du temps il s'agit d'onanisme. Dans certains cas les relations sexuelles sont aussi orales voire anales. Aussi, parce qu'il a récidivé plus d'une trentaine de fois, le tribunal considère que :

« L'accusé a une inclination pour les activités entre personnes de même sexe, plus particulièrement avec des jeunes gens. Cette inclination est tellement ancrée en lui qu'elle ne peut plus être éliminée. Les conséquences de ces actes sur les jeunes gens qu'il a séduits et le nombre exceptionnellement élevé de cas uniques exigent que l'on protège la communauté du peuple [...]. Ces crimes ne peuvent être compris que comme l'expression du vice courant et sans bornes d'une personne dégénérée. Ses deux condamnations précédentes ne l'ont pas empêché de récidiver ni de succomber sans retenue ni limite à ses instincts. Il est un dangereux criminel d'habitude. L'accusé est un corrupteur de la jeunesse, un individu particulièrement dangereux... [...] Il n'y a qu'un moyen de s'en protéger, le rendre inoffensif [...], la peine capitale²⁸⁵. »

Dans l'attente de l'exécution de sa peine, Werner Selk est emprisonné à Magdeburg. En avril 1945, il est libéré par les Alliés qui le transportent dans un hôpital en raison de son état de santé. En 1946 le procès est rouvert. Nouvellement jugé, il est condamné à une peine de neuf ans de réclusion.

2.3.2 La lutte préventive contre le crime d'homosexualité

La lutte préventive contre le crime d'homosexualité peut prendre deux formes :

- les criminels en puissance sont arrêtés au cours d'une rafle dans un lieu de sociabilité homosexuelle.

²⁸⁴ „Er wird deshalb als gefährlicher Gewohnheits- und Sittlichkeitsverbrecher zum Tode verurteilt“. Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992, pp. 124 sq.

²⁸⁵ Extrait du jugement de Werner Selk, prononcé le 24 août 1944. In *Ibid.*, pp. 124-25.

Encadré 3 : La rafle du 9 mars 1935 (Rapport d'un SS Berlinois)

« Le 9 mars 1935 la SS a mis à ma disposition une équipe de vingt hommes afin d'épauler les agents de la Gestapo dans le cadre d'une opération de rafle d'homosexuels. Le commando composé de deux camions a quitté la caserne à 21h15 et s'est présenté comme prévu auprès du commissaire de police judiciaire Kanthak à 22h. Hormis notre commando, une équipe de 10-12 agents de la Gestapo était prévue pour opérer la rafle.

[...] À 22h45 nous avons quitté la Gestapo et nous nous sommes rendus avec plusieurs fourgonnettes au café Weinmeister Klause dans la Weinmeisterstr. (Berlin Mitte), réputé pour accueillir de nombreux hommes de tempérament homosexuel. Conformément à ce qui était prévu, deux hommes ont été postés devant chaque entrée du bar. Ils avaient pour ordre de ne laisser sortir personne mais de laisser entrer quiconque le souhaitait. Ensuite, huit hommes ont verrouillé le bar. [...] Tous les hommes considérés comme suspects par le commissaire K. ont été mis dans la fourgonnette et transférés au siège de la Gestapo par nos hommes.

[...] Après le début des interrogatoires avec les premiers hommes arrêtés, le commissaire K. a continué l'opération avec certains de ces hommes ainsi qu'avec les nôtres. Le deuxième bar dans lequel des homosexuels devaient être arrêtés se trouvait sur le Kottbusser Damm (à Kreuzberg). [...] De ce bar, deux fourgonnettes remplies ont été envoyées à la Gestapo pour y procéder comme indiqué précédemment.

[...] Ensuite, une équipe composée de quatre officiers de la Gestapo et huit de nos hommes s'est rendue au Milch Bar dans la Augsburg Str. ainsi que dans un autre bar à l'angle de la Kantstr. et de la Fasanenstr. (Charlottenburg). Ici le butin s'éleva à une fourgonnette pleine.

[...] Le 10 mars 1935 le premier transport de coupables a été transféré sous ma direction et sous la surveillance de huit SS au camp de concentration de Berlin Columbia-Haus [Kreuzberg/Tempelhof]²⁸⁶. »

- Les hommes qui ont déjà purgé une peine de prison pour homosexualité sont arrêtés et internés en camp de concentration (à partir de 1940).

Les homosexuels sont internés en camp de concentration directement après avoir purgé une peine de prison. Ces hommes sont accusés d'avoir séduit plus d'un partenaire. Ce qu'il faut comprendre par « avoir séduit plus d'un partenaire » semble avoir été laissé à la discrétion de la police puisque les archives montrent que la police a aussi arrêté des hommes qui n'ont été condamnés qu'une seule fois²⁸⁷. Dans certains cas, la police leur propose l'« émascation volontaire ». Cette procédure se distingue de la castration qui est ordonnée par un tribunal (suite à la loi de prévention des maladies héréditaires du 26 juin 1935). Les « volontaires » qui choisissaient cette solution doivent rédiger une lettre

²⁸⁶ *Goodbye to Berlin? op. cit.*, pp. 160-62.

²⁸⁷ Stefan Micheler, *et al.*, « Die Verfolgung homosexueller Männer in der NS-Zeit und ihre Kontinuität » *op. cit.*, pp. 8-51.

manuscrite dans laquelle ils demandent à être « libérés de leur mal ». Ils doivent aussi signer un formulaire prérempli dans lequel ils s'engagent à ne pas réclamer de dédommagements ultérieurs²⁸⁸.

2.3.3 Les femmes homosexuelles sous le « IIIe Reich »

Les organisations lesbiennes sont interdites par les nazis à partir de 1933. C'est à ce moment que débute le temps de la *Maskierung* (pour reprendre le titre d'un article de Claudia Schoppmann)²⁸⁹. Dans la mesure où le lesbianisme n'est pas condamné en tant que tel pénalement, ce motif n'apparaît pas *tel quel* dans les statistiques pénales. Les cas de femmes lesbiennes persécutées qui ont été retrouvés dans les archives sont donc toujours fortuits. Jan-Henrik Peters, auteur d'une étude sur les personnes homosexuelles dans le Mecklenburg a retrouvé dans les archives de la police de Bützow un cas de condamnation pénale d'une femme lesbienne²⁹⁰. Elle est condamnée en janvier 1945 par le tribunal de Prenzlau à une peine d'un an et trois mois de travaux forcés pour vol et pour relations sexuelles exercées sous la contrainte avec une collègue de travail²⁹¹. Le lesbianisme n'apparaît que parce qu'il y a des relations sexuelles avec violence ou vol.

Les juristes du Reich ont envisagé à diverses reprises la pénalisation de l'homosexualité féminine. Ils se sont toujours prononcés contre, pour trois raisons :

- Les femmes sont décrites comme « pseudo-homosexuelles » et par conséquent « rééducables » en ayant des relations avec des hommes. Aussi, l'accroissement de la population ne semble pas être mis sérieusement en danger par l'homosexualité féminine.
- Les relations émotionnelles entre femmes rendent difficilement distinguable les comportements autorisés de ceux qui sont prohibés. La preuve de l'acte « contrenature » devient par conséquent plus difficilement démontrable que chez l'homme.
- L'homosexualité féminine ne pose pas de danger à l'ordre établi par les nazis. Les lesbiennes sont des femmes, donc inférieures et subordonnées aux hommes²⁹².

Malgré ces réserves, le juriste Rudolf Klare est un fervent partisan de la pénalisation du lesbianisme. Dans sa thèse de doctorat intitulée *Homosexualität und Strafrecht*,

²⁸⁸ Ceci explique pourquoi ces hommes n'ont pu prétendre à aucune réparation après guerre.

²⁸⁹ *Sich maskieren* signifie en français se masquer. Claudia Schoppmann, « Zeit der Maskierung. Zur Situation lesbischer Frauen im Nationalsozialismus ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, B. Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002.

²⁹⁰ Jan-Henrik Peters, *Verfolgt und vergessen. Homosexuelle in Mecklenburg Vorpommern im Dritten Reich*, Rostock, Koch, 2004.

²⁹¹ « Wegen fortgesetzten Diebstahls und fortgesetzter Vornahme unzüchtiger Handlungen an einer Arbeitskameradin mit Gewalt. » *Ibid.*

²⁹² Schoppmann Claudia, « Im Schatten der Verfolgung : Lesbische Frauen im Nationalsozialismus ». In Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, p. 59.

Homosexualité et droit pénal (1937), il soutient que l'homosexualité féminine est tout aussi répandue et dangereuse que l'homosexualité masculine²⁹³. Pour Klare, seule la pénalisation du lesbianisme permettrait à ces femmes de retrouver le droit chemin, celui du mariage et de la maternité. Il suggère au législateur allemand de prendre exemple sur l'Autriche, pays dont le §129 du Code pénal condamne les relations homosexuelles masculines et féminines à une peine d'une à cinq années de prison.

Pour revenir à l'Allemagne nazie, l'absence de condamnation pénale ne signifie pas l'absence de condamnation sociale. Claudia Schoppmann donne l'exemple de deux femmes dénoncées pour leurs pratiques par une voisine en mai 1940. « Les deux femmes dorment dans le même lit²⁹⁴ » précise le procès-verbal. « Il n'y a pas le moindre doute. Il s'agit ici de deux femmes qui ont des tendances anormales. Tout dans leur apparence prouve qu'elles le sont. Je suppose qu'ensemble elles pratiquent des relations sexuelles anormales. Mais je ne les ai jamais vues à l'œuvre²⁹⁵. » Les deux incriminées avouent à la police avoir couché plusieurs fois ensemble. L'une des deux admet être lesbienne et ne se sentir attirée, depuis sa prime jeunesse, que par les femmes. En conclusion du procès verbal, il est rappelé que « les amours lesbiennes sont jusqu'à nouvel ordre non condamnables. » Est-ce que ces femmes ont été par la suite condamnées ? Nous n'en savons rien.

Dans certains cas, l'homosexualité a effectivement joué un rôle dans la condamnation ou l'arrestation de femmes. Elsa Conrad, propriétaire d'un club lesbien, le *Monbijou*, a été placée en garde à vue à l'automne 1935 après avoir été dénoncée pour diffamation du régime national socialiste. Dans les minutes de son procès, il est précisé qu'elle est lesbienne et qu'elle entretient des relations avec des femmes lesbiennes. Elle est condamnée à quinze mois de prison. À la fin de sa peine Elsa Conrad est transférée au camp de concentration pour femmes de Moringen, vraisemblablement parce qu'elle est juive. En tous cas, c'est bien sa judéité qui lui permet de quitter l'Allemagne. En décembre 1938, après avoir été libérée du KZ de Moringen, elle émigre en Tanzanie et s'établit à partir de 1943 à Nairobi.

Pour conclure sur le sujet, on ne peut donc pas parler d'une persécution systématique des lesbiennes. Néanmoins, il est attesté que des femmes lesbiennes ont été internées en camp de concentration et que le lesbianisme apparaît dans certains cas comme motif d'internement secondaire ou aggravant.

²⁹³ Rudolf Klare, *Deutsches Recht*, 8, 1938, pp. 503-507 (cité par Cl. Schoppmann, p. 61).

²⁹⁴ Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, p. 63.

²⁹⁵ « Ich vermute, dass beide den abnormen Geschlechtsverkehr gemeinsam ausüben », *Ibid.*, p. 63.

2.3.4 Statistiques générales

Tableau 2 : *Condamnations en vertu du §175 (1933 et 1945)*²⁹⁶

	Condamnations (N)	%	Moyenne annuelle (My)
Justice civile (1933-35)	2 698	5	1 349
Justice civile (1935-45)	42 649	80	5 348
Justice militaire (1933-45)	8 133	15	678
Total	53 480	100	4 456

53 480 condamnations en vertu du §175 ont été prononcées entre 1933 et 1945. Suite à la modification du §175 en 1935, les condamnations augmentent drastiquement et sont pratiquement multipliés par dix. En 1938 le nombre maximal de condamnations est atteint (N = 8177²⁹⁷). Comme nous l'avons déjà souligné, les condamnations par la justice pénale ne représentent que la partie apparente de l'iceberg. En effet, entre 1936 et 1945, les homosexuels échappent à toute condamnation judiciaire, dès lors qu'ils sont internés en « détention préventive » dans des prisons de la police ou des camps de concentration du Reich.

3. La situation des homosexuels dans les territoires annexés et occupés

Après avoir annexé l'Autriche et une partie de la Tchécoslovaquie en 1938, les nazis ont attaqué entre septembre 1939 et avril 1941 la Pologne, le Danemark, la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Yougoslavie, la Grèce et la France. Les données disponibles au sujet de la persécution des personnes homosexuelles en Autriche, aux Sudètes, aux Pays-Bas, en Alsace-Moselle et en France occupée sont lacunaires. Les chiffres indiqués sont donc des estimations minimales.

3.1 L'Autriche

En 1938, suite à l'Anschluss, l'Autriche est intégrée au « IIIe Reich ». Le droit autrichien y reste toutefois en vigueur. À la différence de l'Allemagne, les relations homosexuelles y sont condamnées quelque soit le sexe des partenaires. Entre 1852 et 1971, les §129 et §130 condamnaient les « relations contre-nature entre personnes de

²⁹⁶ D'après Rainer Hoffschmidt, « 140.000 Verurteilungen nach "§175" », *Invertito*, 4, 2002, pp. 140-49.

²⁹⁷ Les années 1937 (N = 7898) et 1939 (N = 7271) connaissent aussi un nombre élevé de condamnations.

même sexe » (c'est-à-dire entre hommes ou entre femmes) d'une peine maximale de cinq années d'emprisonnement. Pour cette raison nous sommes susceptibles de retrouver des traces de condamnations légales de femmes pour homosexualité en Autriche.

Selon Angela H. Mayer, la plupart des lesbiennes autrichiennes persécutées par les nazis ont, soit été internées en camp de concentration, soit internées en camp de rééducation par le travail (*Arbeitserziehungslager*), soit enfin internées en institutions psychiatriques²⁹⁸. Les statistiques judiciaires rapportent qu'entre 1922 et 1937, 152 femmes ont été condamnées pour homosexualité, soit environ 10 femmes par an en moyenne²⁹⁹. S'agissant plus précisément de Vienne, 66 femmes ont fait l'objet d'une condamnation en vertu du §129 entre 1938 et 1943 *versus* 1 100 hommes durant la même période. Il y a donc vingt fois moins de condamnations de femmes que d'hommes.

3.2 Les Sudètes

La région des Sudètes, qui se trouve à l'extrême Ouest de la Tchécoslovaquie, est annexée fin septembre 1938 au *Reich*, dans le cadre de sa politique expansionniste. L'historien Manfred Herzer rapporte que le nombre d'hommes condamnés dans les Sudètes en vertu du §175 s'élèverait à 210 en 1941, 112 en 1942 et 48 au premier semestre 1943. Comme toujours, ces chiffres ne correspondent pas au nombre d'hommes arrêtés par la Gestapo mais au nombre d'hommes condamnés par la justice. En outre l'annexion des Sudètes nous permet de découvrir une spécificité de l'application du §175 : sa rétroactivité³⁰⁰.

3.3 La Pologne

Des recherches sur une éventuelle persécution des homosexuels en Pologne occupée restent à réaliser. Stefan K., né en 1925 à Varsovie, est le seul cas qui nous soit parvenu d'homosexuel Polonais arrêté par les nazis pour homosexualité en Pologne occupée. Son histoire a été relevée par Lutz van Dijk, auteur de sa biographie³⁰¹. Le 4 novembre 1941,

²⁹⁸ Et dans ce cas elles ont soit été victimes de stérilisation forcée soit « euthanasiées » dans le cadre de l'opération T4. Angela Mayer, « "Schwachsinn höheren Grades". Zur Verfolgung lesbischer Frauen in Österreich während der NS-Zeit ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Burkhard Jellonnek, *et al.* (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 83-96, p. 83.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 86. Mayer rapporte aussi le cas de deux femmes arrêtées pour lesbianisme. L'une est aryenne, l'autre juive. Dénoncées par des voisins, elles sont arrêtées par la police le 1^{er} avril 1940 car suspectées d'entretenir des relations sexuelles contre-nature (p. 90).

³⁰⁰ À ce sujet Florence Tamagne rapporte le cas du Pr Anton Purkl condamné rétrospectivement pour des actes commis avant l'annexion. In Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe, op. cit.*, p. 558.

³⁰¹ Lutz Van Dijk, *Verdammt starke Liebe. Eine wahre Geschichte*, Reinbek, Rowohlt, 1991 ; « Was ich meinem ersten Freund verdanke... » in Lutz Van Dijk, *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hambourg, Rohwolt, 1992, pp. 126-36.

alors âgé de 17 ans, Stefan K. fait la rencontre de son « premier grand amour », Willi, un jeune soldat de la *Wehrmacht*. En avril 1942, Willi est envoyé sur le front de l'Est. Deux mois plus tard, ne recevant pas de nouvelles de son amoureux, le jeune Stefan écrit à Willi, via l'Office central des postes des armées du *Reich*. Le 19 septembre 1942, Stefan est convoqué auprès de la Gestapo locale, qui le place immédiatement en détention pour violation du §175, avec pour seule preuve la lettre en question³⁰². Au mois de décembre, Stefan K. est condamné par le tribunal d'occupation de Torun à une peine de cinq années d'emprisonnement en vertu du §175. Stefan K. est tout d'abord emprisonné dans la prison de Kronow, il est ensuite transféré dans celle de Stuhm, puis en camp, à Graudenz. Début 1945, en raison de l'avancée des troupes Soviétiques, il est envoyé sur l'« île prison » pour jeunes gens de Hahnöfersand, près de Hambourg. Au lendemain de la libération, il est enregistré en tant que *Displaced Person* (DP) et retourne en Pologne en 1947. En 1989, il envoie un dossier de demande de réparations en Allemagne. Sa demande est rejetée car il n'est pas de citoyenneté allemande³⁰³.

3.4 L'Alsace et la Lorraine

La persécution des homosexuels en Alsace et en Lorraine reste emplies de nombreuses inconnues³⁰⁴. Consécutivement à l'armistice du 23 juin 1940, l'Alsace et la Lorraine mosellane sont annexées *de facto* par les nazis qui engagent la mise au pas, la *Gleichschaltung*. Dans ce cadre, les personnes qualifiées d'« indésirables » sont expulsées vers la France de l'intérieur.

Dans un courrier daté du 18 novembre 1940 et destiné à la direction des polices des arrondissements d'Erstein, Haguenau, Molsheim, Sélestat, Strasbourg-campagne, Wissembourg et Saverne, la création d'une liste recensant tous les criminels professionnels, asociaux, Tsiganes, homosexuels vivants en Basse Alsace est ordonnée³⁰⁵. Le 14 décembre, ordre est donné d'expulser les éléments recensés vers la France de

³⁰² « Cher Willi, cela fait si longtemps que je n'ai reçu aucune nouvelle de toi. Je me fais tant de souci. Tu me manques à un tel point. Je pense à toi tous les jours. Je suis constamment lié à toi en pensée. Je prie chaque jour pour que tu reviennes sain et sauf. Je travaille toujours au théâtre, mais ne sors nulle part ailleurs. Pas même là où nous nous rencontrons. Je te suis fidèle, tout simplement et je veux le rester toute ma vie durant. S'il te plaît, écris-moi dès que possible, cela m'apaiserait. Je ne dors plus. Je ne fais que penser à toi. Je te salue et t'embrasse. » Traduction française de la lettre de Stefan K. à Willi. Version originale en allemand in Lutz Van Dijk, *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hambourg, Rohwolt, 1992, pp. 129-30.

³⁰³ *Ibid.*, pp. 126-27.

³⁰⁴ Notamment concernant la période 1871-1918 durant laquelle les actes homosexuels sont condamnés en vertu du §175, puisque ces territoires sont administrés par l'Allemagne.

³⁰⁵ « Erfassung zur Abschiebung. Verfügung des Befehlshabers der Sicherheitspolizei Strassburg vom 18. November 1940. Betr. : *Berufsverbrecher, Asoziale, Homosexuelle, usw.* ». In Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, pp. 271-72.

l'intérieur³⁰⁶. Parmi les 664 personnes concernées par cette mesure de persécution figurent 36 homosexuels Alsaciens dont 27 Strasbourgeois³⁰⁷. La même mesure est prise en Haute Alsace. D'après les statistiques établies par la *Kripo* de Mulhouse, 95 homosexuels (et 19 membres de leurs familles) sont expulsés vers la France de l'intérieur entre le 27 juin 1940 et le 27 avril 1942 et 5 sont internés à Schirmeck³⁰⁸.

Fin avril 1942, les services de police en charge de l'arrestation des homosexuels affirment dans une lettre adressée au RSHA que « de nouvelles opérations sont en cours, suite au retour des registres pénaux en Alsace³⁰⁹ ». La nature des registres en question reste à l'heure actuelle inconnue. Plusieurs témoignages rapportent que les nazis disposaient de listes établies par la police française³¹⁰. Dans un article publié en 1983 dans la revue *Gai pied*, un homosexuel alsacien affirme qu'il a été arrêté par la police d'occupation car son nom figurait dans un fichier de la police française :

« J'ai été arrêté parce que mon nom figurait sur un fichier de la police française à la suite d'une affaire judiciaire zélée où tout le monde avait été sommé de donner des noms. Certaines folles vinrent avec leur carnet d'adresses très détaillé et bavardèrent dangereusement. Ainsi des centaines de personnes furent entendues entre 1933 et 1937. Le procès n'eut jamais lieu³¹¹. »

Pierre Seel soutient à la suite d'Aimé Spitz que « la Sûreté nationale française avait établi un "fichier des homosexuels" en Alsace³¹². » Cette affirmation récurrente n'a pu être vérifiée pour l'Alsace. En revanche, nous savons que la police française a élaboré de tels fichiers à Paris, alors même que l'homosexualité n'était pas condamnée avant 1942³¹³.

D'après une étude de la Fondation pour la mémoire de la Déportation publiée en 2008, 22 hommes ont été arrêtés en vertu du §175 en Alsace et en Lorraine mosellane entre 1940

³⁰⁶ « Ankündigung eines Sammeltransport. Betr.: Abschiebung von Berufsverbrechern, Homosexuellen, Zigeunern und Asozialen ». *Ibid.*, pp. 272-73.

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ « Interne Statistik über Deportationen. Statistik über die polizeiliche vorbeugende Tätigkeit im Oberelsass vom 27.6.1940 bis zum 27.4.1942 », in Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, pp. 273-74.

³⁰⁹ « Vorbeugende Verbrechensbekämpfung. Schnellbrief befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD Strassburg vom 29. April 1942 an das Reichssicherheitshauptamt, Amt V in Berlin », in *Ibid.*, p. 275.

³¹⁰ Cf. Manfred Herzer, « "Ich freue mich sehr, dass Sie den Krieg gut überstanden haben." Zu einem Brief von Eugen Wilhelm an Kurt Hiller in London », *Capri. Zeitschrift für schwule Geschichte*, 35, 2004, pp. 32-35, p. 33 ; Pierre Seel, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, pp. 35 sq. ; Aimé Spitz, L'homosexualité dans les camps nazis, *Arcadie*, 258, 1975, pp. 331-33 ; Eugénie Schlagdenhauffen, entretien, Strasbourg, 24.12.2006. Pierre Seel a été arrêté en mai 1941 ; Eugen Wilhelm (*alias* Numa Praetorius) en octobre 1941.

³¹¹ Camille Erreman, in *Gai pied hebdo*, 62, 26.3.1983.

³¹² Pierre Seel, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, pp. 35 sq.

³¹³ Par ex. : le registre « Pédé » des Archives de la police de Paris, série BB : « Femmes galantes et homosexuels », « Pédés » et « Pédérastes et divers ». Officiellement, la pratique du fichage des homosexuels n'a cessé qu'en 1981.

et 1945³¹⁴. Parmi ceux-ci, douze sont internés à Natzweiler, sept à Schirmeck, deux sont envoyés en prison, un homme est interné successivement à Schirmeck puis à Natzweiler. Parmi ces 22 personnes, six meurent en camp.

Selon un précédent rapport de la même fondation publiée en 2001, 206 hommes établis en Alsace et en Lorraine mosellane ont été recensés en tant qu'internés pour homosexualité dans les camps de Schirmeck et de Natzweiler³¹⁵. Après consultation de la liste des noms des internés, nous pouvons expliquer la différence de chiffres en raison de la citoyenneté attribuée à ces personnes. Parmi les 206 hommes arrêtés en Alsace et en Lorraine, seuls six d'entre eux sont considérés comme étant de citoyenneté française aux yeux des autorités françaises. Les autres seraient « non-Français » (*a priori* Allemands).

3.5 Les Pays-Bas

Pieter Koenders, auteur d'une étude sur la répression de l'homosexualité dans les Pays-Bas occupés, montre que, malgré l'absence de pénalisation des relations homosexuelles, la police consignait les noms des personnes ayant des pratiques homosexuelles dans des fichiers spéciaux depuis 1920³¹⁶. En 1939, 1,7 % des Amstellodamois sont répertoriés dans le « fichier brun », le registre des homosexuels³¹⁷.

Le 31 juillet 1940, l'ordonnance nazie 81/40 est promulguée par l'armée d'occupation allemande. Cette ordonnance rend les relations homosexuelles entre adultes consentants condamnables d'une peine de cinq ans. Cette ordonnance n'est rien d'autre que le §175 allemand. Elle complète l'article 248^{bis} du Code pénal néerlandais qui condamne les hommes majeurs ayant eu des relations homosexuelles avec un mineur. Parce que cette ordonnance émanait de l'occupant, la police néerlandaise ne s'est pas rendue très coopérative quant à son application. Ce constat a conduit l'occupant à changer de stratégie : il crée un bureau central d'enregistrement des homosexuels à La Haye. Chaque commissariat de police du pays doit lui envoyer une copie des listes d'homosexuels en sa

³¹⁴ Pierre Jautée, Répression et persécution des homosexuels par le régime nazi, *Mémoire vivante. Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, (56), 2008, pp. 8-12.

³¹⁵ Claude Mercier, *Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175*, Paris, Fondation pour la mémoire de la Déportation, 2001 (dit *Rapport Mercier*).

³¹⁶ Pieter Koenders, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, *op.cit.*, pp. 263-72, p. 266.

³¹⁷ À partir de 1920, la police d'Amsterdam effectue des contrôles dans les cafés, restaurant et toilettes publiques connus pour être des lieux de sociabilité homosexuels.

possession. De plus, afin d'optimiser la communication avec la police du Reich, le système de codification est harmonisé avec celui en vigueur en Allemagne³¹⁸.

À partir de 1943, l'inspection II.D.3, la Centrale pour la lutte contre l'homosexualité, apparaît au sein de l'organigramme de la police des mœurs néerlandaise³¹⁹. Quatre objectifs de l'occupant sont ainsi réalisés :

- la disparition des associations homosexuelles,
- la condamnation pénale de l'homosexualité (masculine),
- l'enregistrement des personnes qualifiées d'homosexuelles,
- la création de brigades de police spécialisées dans la lutte contre l'homosexualité.

S'agissant de la répression des personnes homosexuelles aux Pays-Bas, nous arrivons aux chiffres suivants : 138 hommes ont comparu en justice en vertu de l'ordonnance 81/40 entre 1940 et 1943, 90 ont été condamnés (dont 54 à une peine de prison ferme), 10 ont été internés en psychiatrie. Parallèlement, 164 hommes ont comparu en justice pour violation de l'article 248^{bis}, 88 ont été reconnus coupables et 77 condamnés à une peine d'emprisonnement³²⁰. En y regardant de plus près, nous pouvons remarquer que plus de 60 % des hommes condamnés au moyen de l'ordonnance 81/40 étaient mineurs³²¹.

Enfin, Koenders relève le cas de personnes non condamnées par la loi mais tout de même persécutées en raison de leur homosexualité, ces personnes sont toutes juives. Il en va ainsi de trois hommes et d'une femme arrêtés en 1942 puis déportés et assassinés dans le cadre de la « Solution finale³²² ».

³¹⁸ Pieter Koenders note l'existence de deux codes : X.C.1 pour les hommes, X.C.3 pour les femmes (Pieter Koenders, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, B. Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 263-72, p. 269).

³¹⁹ En plus de l'inspection nationale II.D.3 des sections locales II.d.3 existaient à travers le pays.

³²⁰ Chiffres d'après Günter Grau, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004, p. 270.

³²¹ Ce constat fait dire à P. Koenders que les majeurs ont été condamnés en vertu de l'article 248^{bis} et les mineurs en vertu de l'ordonnance 81/40.

³²² Koenders rapporte que trois hommes Juifs ont été convoqués par la police d'Amsterdam le 24 août 1942 pour avoir « eu de façon répétée des relations contre-nature avec des aryens. Les deux premiers ont été déportés depuis Westerbork à Auschwitz (convois du 13 novembre et du 14 décembre 1942); le troisième à Sobibor (convoi du 23 avril 1943).. De même pour une costumière juive, convoquée auprès du *bureau Joodsche Zaken*, le bureau aux questions juives d'Amsterdam le 24 juillet 1942. Elle est accusée d'entretenir une relation lesbienne avec une femme aryenne et condamnée pour avoir enfreint la loi interdisant « aux aryens et aux non-aryens de vivre sous un même toit ». Elle décède deux mois plus tard à Auschwitz. Pieter Koenders, *Tussen christelijk réveil en seksuele revolutie. Bestrijding van zedeloosheid, met de nadruk op repressie van homoseksualiteit*, Amsterdam, IISG, 1996.

3.6 La France occupée

S'agissant de la France occupée, il est impossible de parler d'une quelconque persécution des homosexuels. En effet, en l'état actuel des recherches, moins d'une dizaine d'hommes ont été arrêtés parce qu'homosexuels puis déportés.

Une récente étude réalisée par la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), a reconstruit la trajectoire de six hommes arrêtés pour motif d'homosexualité en France, dont trois à Paris³²³. Cinq ont été déportés en Allemagne, rattachés à un convoi de déportation de « politiques » à destination de Buchenwald où ils reçoivent le triangle rouge³²⁴. Voici trois trajectoires significatives :

- Georges C., jeune homme âgé de 17 ans et originaire de Dreux est arrêté à Paris en novembre 1941. Interné à Fresnes, il est transféré par convoi depuis la gare de l'Est à Karlsruhe. Il meurt de tuberculose peu après son arrivée en Allemagne³²⁵.
- Robert-Huges Lambert³²⁶, artiste dramatique est arrêté en 1943 à Paris. Il est accusé d'entretenir une liaison avec un Allemand. Après avoir été interné à Compiègne il est déporté à Buchenwald. Il y décède peu après son arrivée³²⁷.
- Un danseur d'opéra fréquentant les bals homosexuels clandestins de Paris est arrêté par la police le 22 août 1943, place Blanche. Il est emprisonné à Nanterre, puis remis le 1^{er} octobre 1943 à la Brigade mondaine de Paris qui le livre aux forces allemandes en vue de sa déportation³²⁸.

En outre, 35 ressortissants Français sont arrêtés en Allemagne pour homosexualité. 28 sont des travailleurs civils, 7 des prisonniers de guerre. Ils sont tous condamnés à des peines de prison allant de 3 mois à 3 ans³²⁹. Au final, la FMD parvient aux résultats suivants : 63 ressortissants Français ont été arrêtés pour motif d'homosexualité en France occupée, en Alsace et en Moselle annexée ainsi qu'en Allemagne³³⁰. (Ces chiffres sont des estimations minimales.)

³²³ Pierre Jautée, « Répression et persécution des homosexuels par le régime nazi », *Mémoire vivante. Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, (56), 2008, pp. 8-12.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Robert Huges Lambert est un cas exemplaire. Lors de son arrestation à Paris, à l'âge de 35 ans, il interprète le rôle de l'aviateur Jean Mermoz dans le film éponyme réalisé par Louis Cuny (1942). Le film *Le plus beau pays du monde* (Marcel Bluwal, 1998) raconte l'histoire du film *Mermoz*.

³²⁷ Mémorial de la Déportation, « De nouvelles recherches sur les archives confirment la déportation pour motif d'homosexualité depuis la France pendant la 2^{de} Guerre Mondiale » (Communiqué de presse), Montpellier, 7.11.2007, 4 p., ici p. 2. Citation extraite de la communication d'Arnaud Boulligny, *La déportation pour motif d'homosexualité en France*, Dijon, 27.10.2007. Disponible sur Internet sous : http://deportation-homosexuelle.org/cp_071107.html (dernière consultation le 11.05.2009).

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Pierre Jautée, *op. cit.*, p. 11.

³³⁰ Dont 35 hommes arrêtés en Allemagne.

4. Rester ou s'exiler ? Quels choix pour les homosexuels allemands ?

4.1 Certains choisissent l'exil...

Suite à l'incendie du Reichstag le 27 février 1933, des homosexuels proches des milieux antifascistes, communistes ou socialistes ne voient pas d'autre solution que celle d'agir depuis l'étranger. Pour d'autres, tel Richard Plant, c'est leur judéité qui les décide à fuir. Les voies de l'exil sont variées. Dans certains cas, les homosexuels tentent d'émigrer légalement, comme Hugo Schreiner qui s'adresse au consulat de France afin de connaître les modalités d'émigration. Lors de son arrestation en 1937, la Gestapo trouve une lettre dans laquelle il mentionne son homosexualité comme raison principale pour demander asile en France :

« Je voulais aussi faire savoir à Monsieur le Consul que je devrai éventuellement, à l'avenir, compter avec une arrestation et une condamnation pour relations contre-nature et que c'est aussi pour cette raison que je souhaiterai justement émigrer dans un pays où les relations sexuelles contre-nature ne sont pas condamnées³³¹. »

Dans de nombreux cas, l'émigration se fait illégalement, prenant la forme d'une fuite. Ces homosexuels cherchent à échapper à une convocation de la Gestapo qui pourrait leur être fatale. Avant 1939, les homosexuels qui ont les moyens de fuir, choisissent de s'exiler à Paris, Prague ou Vienne. Ensuite, lorsque l'étau se resserre, Shanghai, la Suisse ou la Suède sont les destinations encore possibles. Les candidats à l'émigration ne sont pas autorisés à quitter le pays avec des devises. Ils migrent par conséquent avec des bijoux, des appareils photos ou d'autres objets qu'ils peuvent revendre une fois arrivés à destination³³². Dans ses mémoires, Käthe Frankenthal évoque la fuite des homosexuels :

« Lorsque je suis arrivée à Prague en 1935, en discutant avec la responsable du comité d'immigration, une de ses premières questions fut : *“pouvez vous m'expliquer pourquoi les jeunes gens qui arrivent d'Allemagne racontent tout de suite à tout le monde des choses que personne ne veut savoir ?”* Il n'y avait pas un jour sans qu'un nouveau réfugié n'arrive au comité et ne lui fasse part de son homosexualité³³³. »

Suite à l'élimination d'Ernst Röhm, des témoignages semblables à celui de Käthe Frankenthal sont rapportés de Paris³³⁴. Selon l'historien Andreas Sternweiler, c'est Paris qui remplace Berlin en tant que métropole homosexuelle entre 1935 et 1939. De nombreuses personnalités homosexuelles allemandes et autrichiennes s'y exilent. Il en va

³³¹ « *Auch wollte ich dem Konsul vortragen, dass ich wegen widernatürlicher Betätigung in der Zukunft evtl. einmal mit meiner Festnahme u. Bestrafung zu rechnen hätte und auch aus diesem Grunde auswandern wolle und zwar in ein Land, wo die widernatürliche Unzucht nicht verfolgt wird* ». Bayerisches Staatsarchiv Würzburg, Gestapostelle Würzburg, dossier 13501. Cf. *Goodbye to Berlin?*, op. cit., p. 170.

³³² *Ibid.*, p. 171.

³³³ Käthe Frankenthal, *Jüdin, Intellektuelle, Sozialistin. Lebenserinnerungen einer Ärztin in Deutschland und im Exil*, Francfort/M., 1985, p. 114.

³³⁴ *Goodbye to Berlin?*, op. cit., p. 171.

ainsi du communiste viennois Franz Schneider. Emprisonné à deux reprises, en 1933 et en 1934, parce que membre du PC, il quitte l'Autriche pour la France suite à l'*Anschluss*. L'historien Andreas Sternweiler note que dans la mesure où il n'est pas publiquement connu en tant qu'homosexuel, Schneider présente son compagnon de vie en tant que « sympathisant ». Dès leur arrivée à Paris, les deux hommes continuent leur vie de couple de façon illégale et intègrent un mouvement communiste. Ils sont hébergés par une camarade vivant en banlieue parisienne. Mais suite à la déclaration de guerre, les deux hommes sont arrêtés et internés à Gurs, car citoyens d'une puissance ennemie³³⁵.

4.2 ...d'autres restent en Allemagne

Le mariage s'impose rapidement comme l'une des solutions possibles pour les personnes homosexuelles afin d'échapper à la suspicion du voisinage ou de la Gestapo. Le chorégraphe Hans Niedecken-Gebhard en offre une illustration. Directeur des *Reichfestspiele*³³⁶ à partir de 1933, il n'a jamais fait mystère de son homosexualité. Sélectionné pour assurer la direction artistique des Jeux olympiques de 1936, il est dénoncé à la *Gestapo* par son collègue et concurrent, le *Generalmusikdirektor* Rudolf Schulz-Dornburg. Quelques semaines plus tard, le 20 mars 1936, Niedecken-Gebhard épouse la sculptrice Lotte Brill. Ce mariage lui permet de continuer sa carrière jusqu'en 1945 et même après la guerre. Au cas de Hans Niedecken-Gebhard nous pouvons opposer celui du célèbre négociant en vin et avocat Leopold Obermayer dont l'homosexualité et la judéité ont été instrumentalisées par les nazis. En 1936 et 1937, Obermayer devient le support de campagnes anti-homosexuelles et antisémites à l'échelle du *Reich*. Lors de l'ouverture de son procès en décembre 1936, la revue *Der Stürmer* titre : « Satan devant la justice. Le procès du Juif Obermayer, corrupteur d'hommes. Effroyables infamies d'un véritable juif talmudique³³⁷ ».

Suite à une dénonciation, Leopold Obermayer, homosexuel, juif et citoyen helvétique, est arrêté pour homosexualité le 29 octobre 1934. Il est alors placé en détention provisoire à Dachau. Là bas, il dénonce dans plusieurs lettres les conditions d'internement inhumaines auxquelles il est soumis. Le cas Obermayer est exemplaire dans la mesure où il assure lui-même sa défense. En effet, à partir de 1936, la Gestapo surveille les avocats

³³⁵ Au sujet de Franz Schneider, cf. *Ibid.*, p. 172. Sur Gurs, Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Paris, CNRS éditions, 1994.

³³⁶ Il s'agit du festival annuel de théâtre du Reich.

³³⁷ « *Satan vor Gericht. Der Prozess gegen den jüdischen Männerverderber Obermayer. Schauerliche Schandtaten eines echten Talmudjuden* ». *Der Stürmer* révélait régulièrement, avec nom et photo à l'appui, l'existence de criminels juifs, accusés d'attentat aux mœurs, de pédophilie ou d'homosexualité. Andreas Sternweiler, « "Er hatte doppelt so schwer zu leiden..." Homosexuelle Juden in Sachsenhausen », in *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Joachim Müller, et al. (dir.), Berlin, Rosa Winkel, 2000, .

qui défendent les personnes accusées d'homosexualité partant du principe que « seuls des homosexuels défendent des homosexuels³³⁸ ». Ce principe rend quasi impossible pour un homosexuel de trouver un avocat. À l'issue du procès, Obermayer est condamné à la peine maximale prévue par la loi : dix ans de réclusion. En 1942 sa peine de prison est commuée en peine d'internement. Il est transféré au camp de concentration de Mauthausen. Il y meurt un an plus tard, le 22 février 1943³³⁹.

5. L'homosexualité dans la SS et la *Wehrmacht*

5.1 Les cas d'homosexualité dans la SS

Ernst Röhm n'était pas le seul nazi homosexuel. D'autres hauts responsables nazis l'étaient aussi. Le *Gauleiter*³⁴⁰ de Silésie, Helmut Brückner (qui a été démis de ses fonctions suite à la liquidation de Röhm) ou bien Archim Gercke qui était le responsable à l'institut de raciologie du Reich, peuvent être cités à titre d'exemple³⁴¹. Dans un discours prononcé à Bad Tölz en 1937, Himmler fait état de son souci d'éradiquer l'homosexualité de la SS. Il ordonne que les homosexuels soient publiquement dégradés, exclus de la SS, traduits devant un tribunal puis, après avoir expié leur peine, qu'ils soient internés en camp de concentration.

Bien que Himmler ait ordonné de traiter les hommes accusés d'homosexualité avec la plus grande fermeté, l'application concrète de cette directive est laissée à l'appréciation des juges de la SS³⁴². À partir d'octobre 1943, les juges de la SS distinguent les crimes d'homosexualité selon trois degrés de gravité :

- les cas légers d'homosexualité, c'est-à-dire ceux où il a été établi qu'une récidive n'était pas à craindre. Le coupable doit être affecté dans une unité spéciale ;
- les cas moyens, où une récidive n'est pas à exclure. L'expiation de la peine peut se faire au sein de la formation spéciale Dirlwanger de la SS ;

³³⁸ *Goodbye to Berlin?*, *op. cit.*, pp. 176 sq.

³³⁹ Au sujet de Obermayer, Saul Friedländer, *Nazi Germany and the Jews*, New York, Harper Collins, 1997, vol. 1, pp. 113-14, 205-07 ; May Broda, « Der Schweizer Bürger Leopold Obermayer im KZ Dachau. Ein frühes Beispiel eidgenössischer Opferschutzpolitik », *Dachauer Hefte*, 23, 2007, pp. 3-29.

³⁴⁰ Créé en 1925, le titre de *Gauleiter* désigne soit le chef d'une branche régionale du NSDAP, soit le chef d'un *Gau* (district).

³⁴¹ *Goodbye to Berlin?*, *op. cit.*, p. 175.

³⁴² À ce sujet, Geoffrey J. Giles, *The Denial of Homosexuality: Same-Sex Incidents in Himmler's SS and Police*, *Journal of the History of Sexuality*, 11 (1/2), 2002, pp. 256-90.

- les cas lourds. Le coupable doit être condamné à une peine de prison et à une peine de dégradation publique³⁴³.

Fin 1943, alors que la *Wehrmacht* connaît des pertes colossales, il est décidé que les hommes condamnés pour homosexualité au sein de la SS seraient immédiatement enrôlés dans la *Wehrmacht*³⁴⁴.

5.2 Les cas d'homosexualité dans la *Wehrmacht*

À partir de 1936, la *Wehrmacht* trouve une solution en interne afin de « recycler » les homosexuels. Ils sont incorporés dans un bataillon de mise à l'épreuve, la *Bewährungstruppe 500*. Durant la guerre, cette troupe a comporté plus de 33 000 hommes, principalement des incorporés de force et des hommes « libérés » des camps de concentration³⁴⁵. Sur le front de l'Est, les bataillons disciplinaires sont qualifiés de bataillons de la mort. Les soldats de ces bataillons comptent des taux de pertes parmi les plus élevés de la *Wehrmacht*. En effet ils sont affectés aux missions les plus délicates (démontage, génie)³⁴⁶.

Selon l'historien Hans-Peter Klausch, l'inclusion des homosexuels dans ces troupes – et plus généralement dans l'armée – trouve deux explications. Premièrement parce que l'« on pense qu'une bonne partie des hommes condamnés en vertu du §175 peuvent être « ressortis des rails » de l'homosexualité et ramenés sur le droit chemin de l'hétérosexualité en étant rééduqués³⁴⁷. » Deuxièmement, parce que, pour reprendre les propos du médecin en chef des armées, si on expulsait les homosexuels de l'armée, « ces psychopathes verraient la chose comme un cadeau qui ferait école auprès de tous ceux qui veulent se soustraire aux obligations militaires³⁴⁸. »

³⁴³ Hans-Peter Klausch, *Antifaschisten in SS-Uniform : Schicksal und Widerstand der deutschen politischen KZ-Häftlinge, Zuchthaus- und Wehrmachtstrafgefangenen in der SS-Sonderformation Dirlwanger*, Brême, Temmen, 1993, p. 96 (n. 213).

³⁴⁴ Le 14 septembre 1943, le tribunal central de la SS décide que les homosexuels seraient incorporés dans des bataillons disciplinaires. Quelques mois plus tard, le 12 mai 1944, il est décrété que les hommes qui se sont rendus coupables d'actes homosexuels seraient internés en camp de concentration. Cf. *Goodbye to Berlin?*, *op. cit.*, p. 187.

³⁴⁵ En 1936, les homosexuels représentaient 11,5 % des recrues des bataillons disciplinaires 500. En 1942/43 les homosexuels ne forment plus que 3% des effectifs et 2 % en 1944/45. Cela s'explique par la multiplication des canaux de recrutement des hommes affectés au bataillons disciplinaires 500 (accusés de délits inhérents à la guerre, marché noir, vol, etc.).

³⁴⁶ Hans-Peter Klausch, *op. cit.*, p. 351.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 24.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 24 (n. 63), Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg (BA-MA) H20/474. Franz Seidler rajoute que « jusqu'en 1943, même les hommes émasculés restaient aptes au service militaire, du moment qu'ils étaient dignes de servir (*Wehrwürdig*). On ne souhaitait pas favoriser la dispensation des hommes émasculés de leurs obligations militaires ». Franz Seidler, *Prostitution, Homosexualität, Selbstverstümmelung. Probleme der deutschen Sanitätsführung 1939-1945*, Neckargemünd, Kurt Vowinkel Verlag, 1977, p. 201.

II – Les homosexuels dans les camps de concentration

« Vous qui lisez ceci, vous devez faire l'effort d'imaginer des scènes d'épouvante, mais nous qui les vivions, c'est le monde des vivants qu'il nous fallait imaginer pour entretenir cette indignation brûlante qui était notre seule force, juste milieu entre la haine aveugle et l'aveugle abandon de soi³⁴⁹. »

Dans la section précédente nous avons présenté la politique nazie de lutte contre l'homosexualité dans ses modalités concrètes ; nous avons montré que c'est à la justice et à la police qu'incombait la mission de lutter contre l'homosexualité ; nous avons aussi vu quelles stratégies les homosexuels ont pu déployé afin de réchapper à la répression. Enfin, nous avons constaté que la plupart des personnes persécutées pour homosexualité ont été arrêtées suite à une dénonciation. Le parcours d'une partie des personnes interpellées par la police est subséquemment marqué par un internement en camp de concentration.

Dans la présente section, nous allons examiner la situation des internés homosexuels en KZ. Après avoir présenté l'univers concentrationnaire et les modalités de sélection des internés classés en tant qu'homosexuels, nous allons rendre compte des éléments disponibles camp par camp. À la fin de cette section, nous allons nous pencher sur trois cas particuliers : les femmes lesbiennes, les homosexuels juifs et les internés homosexuels incorporés de force dans l'armée.

1. Généralités sur le système concentrationnaire nazi

Les premiers camps de concentration nazis sont improvisés immédiatement après la prise du pouvoir par le NSDAP, le 30 janvier 1933³⁵⁰. La plupart étaient alors sous le contrôle de la SA à l'exception de celui de Dachau près de Munich, sous contrôle de la SS.

À partir de 1935 les multiples petits camps disséminés à travers le Reich ont été progressivement dissouts pour laisser place aux grands camps de concentration (KZ) : Buchenwald (Weimar), Dachau (Munich), Flossenbürg (Weiden), Mauthausen (Linz),

³⁴⁹ Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1988 [1973], p. 97.

³⁵⁰ Pour une vue d'ensemble du système concentrationnaire nazi : Karin Orth, *Das System der nationalsozialistischen Konzentrationslager: eine politische Organisationsgeschichte*, Hambourg, Hamburger Ed., 1999 ; Ulrich Herbert, Karin Orth, Christoph Dieckmann, (dir.), *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager: Entwicklung und Struktur*, Göttingen, Wallstein, 1998 (1191 p.) ; ainsi que l'ouvrage édité par Martin Weinmann (Martin Weinmann, (dir.), *Das nationalsozialistische Lagersystem (CCP)*, Francfort, Zweitausendeins, 1990) qui contient une reproduction du catalogue édité par l'*International Tracing Service* d'Arolsen. Ce catalogue répertorie l'ensemble des camps et prisons situés en Allemagne et dans les territoires occupés et annexés par l'Allemagne entre le 1er septembre 1939 et le 8 mai 1945.

Neuengamme (Hambourg) Sachsenhausen (Berlin) et Ravensbrück, unique camp de concentration pour femmes (situé au nord de Berlin). À partir de 1939 de nouveaux camps sont créés : Auschwitz (Cracovie), Bergen-Belsen (Celle), Natzweiler (Strasbourg), ainsi que de nombreux commandos extérieurs nécessaires à l'économie de guerre.

En 1941, une classification des camps de concentration est établie. La catégorie I désigne les camps modérés ; la catégorie II les camps dont les conditions de travail et de vie sont plus pénibles ; la catégorie III, les camps aux conditions les plus extrêmes. Ces derniers sont couramment appelés « camps de la mort » ou *Knochemühle*, broyeurs d'os³⁵¹. Ils sont à distinguer des *centres d'extermination* vers lesquels des trains entiers remplis de personnes étiquetées par les nazis et leurs alliés comme juives (et dans certains cas comme Tsiganes) pour y être assassinées dans des chambres à gaz puis être brûlées.

Avec la Guerre et l'occupation de pays européens, la proportion des détenus allemands diminue proportionnellement par rapport aux étrangers. Si, entre 1933 et 1939, seuls les Allemands sont concernés par le système concentrationnaire, entre 1939 et 1945 ce sont des internés issus de quasiment toute l'Europe qui se retrouvent en KZ. Durant la guerre, les Allemands ne représentent plus que 5 à 10 % des détenus³⁵². Dès ce moment, les camps de concentration et leurs commandos jouent un rôle primordial dans l'économie de guerre allemande, ils sont devenus un vivier intarissable de main œuvre.

D'un point de vue sociologique le camp appartient à la catégorie des « institutions totales³⁵³ ». Selon Wolfgang Sofsky, auteur d'une étude sur le monde concentrationnaire, le KZ est une structure qui fonctionne selon le principe du *pouvoir absolu* :

« Le pouvoir absolu rejette toute contrainte liée à la légitimation idéologique. Il ne serait pas absolu s'il devait se justifier. [...] Le pouvoir absolu ne veut pas restreindre la liberté mais l'anéantir, il ne veut pas piloter l'activité mais la détruire. Il consomme les êtres humains en leurs faisant accomplir des tâches inutiles et absurdes [...]. La SS promulgua un système impénétrable de directives qu'aucun détenu ne pouvait jamais respecter dans leur ensemble et que le personnel de surveillance utilisait à son gré. Le pouvoir absolu est un pouvoir d'étiquetage absolu. Il a créé une structure qui régula la répartition des biens, des privilèges et du prestige [en fonction d'un] système de signes distinctifs extérieurs [qui] avai[en]t des effets matériels immédiats.

³⁵¹ Les camps d'Auschwitz, Lublin, Gross-Rosen, Mauthausen et Natzweiler, sont des camps de catégorie III. Ceci explique pourquoi dans les témoignages de survivants il est fait état de camp d'extermination (par le travail) ou de camp de la mort. Cf. David A. Hackett, (dir.), *The Buchenwald Report. Bericht über das Konzentrationslager Buchenwald*, Oxford, Westview Press, 1999 [1945], p. 29.

³⁵² Selon Wolfgang Sofsky, le nombre de prisonniers s'élevait à 524 268 en août 1944 ; à la mi-janvier 1945 ce chiffre était de 714 211, dont 202 764 femmes. Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Paris, Calmann Lévy, 1995, p. 55.

³⁵³ Une *institution totale* est définie par Erving Goffman comme « un lieu de résidence ou de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées ». Erving Goffman, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968, p. 41.

[De plus], le pouvoir absolu est un pouvoir stratifié. Il met en place un système subtil de collaboration en transformant quelques victimes en complices. [...] Le détenu normal était livré à une double autorité, la SS qui n'apparaissait souvent presque plus dans les camps, et les détenus chargés de fonctions, qui étaient eux, toujours là. L'exposition au risque d'extermination faisait du détenu chargé de fonctions un complice du système. Pour lui, la terreur était un moyen de préservation de soi. Il était ainsi pris dans un dilemme structurel sans issue³⁵⁴. »

La structure de répartition des biens qui émane du système d'étiquetage en vigueur au camp est une des particularités du KZ. Le système concentrationnaire a créé des *castes* et des *classes* sociales à l'intérieur de l'institution. Les castes sont définies en fonction des triangles que les *Häftlinge*³⁵⁵ portent cousus sur leurs habits :

« Avec la réorganisation des camps, la SS introduisit en 1936 un système de catégories permettant de caractériser les groupes de détenus³⁵⁶. Sur la partie gauche de la poitrine et sur la jambe droite des pantalons, on cousait, à côté du numéro de détenu, le triangle de couleur. [...] Les adversaires politiques, la première catégorie à être entrée dans les camps restèrent d'abord sans signe distinctif, ils ne reçurent un signe qu'en 1937 (le triangle rouge). Les étrangers entraient le plus souvent comme « politiques », et avaient sur le triangle rouge l'initiale de leur nationalité. À ces signes, n'importe qui pouvait immédiatement reconnaître à quelle classe un détenu appartenait, et quelle valeur la SS lui accordait. Au sommet on trouvait l'opposition raciste entre « être humain » et « sous-homme ». Les tziganes et les juifs tendaient à ne pas être du tout considérés comme membre de la société humaine³⁵⁷. »

« Le système des catégories agissait comme un mécanisme de différenciation. La classe assignée accentuait et dirigeait la perception sociale. Tout détenu portant le triangle noir était effectivement considéré comme asocial, réfractaire au travail, paresseux et sale, chaque criminel comme un être dangereux, brutal et violent. Quoiqu'imposé par la SS, le système des catégories fut largement repris par les détenus. On résistait sans doute contre le statut de telle ou telle classe, mais pas contre le système dans son ensemble. Il y avait plusieurs raisons à cela. D'une part les définitions utilisées par la SS se rattachaient à des stéréotypes préexistants, que le régime des camps n'avait qu'à radicaliser. « Criminel », « asocial », « Juif », « Polonais » ou « Tziganes », autant de termes résumant des préjugés

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 32

³⁵⁵ Selon Veronika Springmann, un *Häftling* désigne dans la langue usuelle une personne « en état d'arrestation » ou « détenue dans une prison ». Mais en multipliant les lieux d'internement, principalement les camps de concentration, le régime nazi a développé à outrance le système d'enfermement et donc a étendu la catégorie *Häftling* à l'excès. « Le concept de *Schutzhaft* ou « détention préventive » servit de prétexte à la lutte contre l'opposition politique. Allant jusqu'à l'élimination physique des adversaires du régime, la détention préventive fut ensuite étendue aux ennemis de la race (*rassische Gegner*) ; elle obéissait à trois principes : les arrestations n'intervenaient pas forcément à la suite d'une décision de justice ; une simple injonction de la police ou de tout autre organe exécutif suffisait. Les détenus « à titre préventif » ne bénéficiaient d'aucun recours juridique. La durée d'incarcération n'était pas limitée. » Ceci explique pourquoi l'augmentation du nombre de *Schutzhäftlinge* alla de pair avec la mise en place de l'univers concentrationnaire. Veronika Springmann, « Qui étaient les *Häftlinge* ? Ennemis, opposant au régime, «étrangers à la communauté» (1933-1945) ». In *Déportés et déportation*, Tal Bruttman, et al. (dir.), Paris, CNRS Ed., 2009, pp. 39-59.

³⁵⁶ Avant l'introduction de ce système, les homosexuels étaient marqués du code « 175 » sur le dos de leur tenue. Rüdiger Lautmann, (dir.), *Seminar : Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort, Suhrkamp (coll. „stw“), 1977, p. 334.

³⁵⁷ Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Paris, Calmann Lévy, 1995, pp. 148-149.

courants. [...] Dès lors, les prisonniers classaient aussi, d'une manière presque naturelle, comme si cela allait de soi³⁵⁸. »

La population du camp est divisée deux groupes : le premier comprend le personnel de garde et d'administration appartenant à la SS³⁵⁹ ; le deuxième, les internés qui eux-mêmes composent une société de classe. Ils ont pour mission de gérer le camp selon un principe d'autogestion³⁶⁰, inventé par la SS. Au sein de cette société, nous pouvons identifier quatre classes :

- La *noblesse* : les *Prominenten* (prééminents) sont les notables du camp. Doyens de camp, capos des bureaux (*Schreibstube*), de la poste, des cuisines, certains doyens de bloc, capos de certains commandos bénéficient d'un régime de faveur car ils sont absolument nécessaires au bon fonctionnement du système³⁶¹.
- La *classe intermédiaire* : ce sont les *Funktionshäftlinge* (détenteurs de fonctions), les capos, contremaîtres, secrétaires, infirmiers, membres des commandos de service. Ils forment la classe intermédiaire entre les *Prominenten* et la masse des concentrationnaires.
- La *masse* : est composée des *détenus normaux* qui luttent au quotidien pour survivre.
- Les *musulmans*³⁶² sont des morts-vivants, des êtres socialement morts qui sont sur le point de connaître la mort physique.

La majorité des *Häftlinge* est composée de détenus installés dans des blocs de masse, travaillant en plein air, n'étant protégés par personne et n'ayant pratiquement aucune chance de s'élever dans la hiérarchie du camp. Cerné par la mort, le détenu normal n'est pas en mesure de porter un regard global sur le camp³⁶³. Que verrait-il, s'il le pouvait ?

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 154.

³⁵⁹ Le personnel d'encadrement SS, les *Totenköpfe* ou « têtes de mort » étaient composé de jeunes gens, âgés en moyenne de 23 ans en 1936 et 20 ans fin 1938. In *Ibid.*, p. 125.

³⁶⁰ Les SS ont délégué une partie du pouvoir aux détenus. Cette pratique est définie par Primo Levi comme l'institutionnalisation de « prisonniers-fonctionnaires » qui amène à créer un « ennemi nouveau et étrange » membre d'une « classe hybride ». Selon R. Steegmann, « tous les totalitarismes ont mis en pratique ce système implacable, qui veut que plus l'oppression est dure, et plus la disponibilité à collaborer avec les oppresseurs est répandue parmi les opprimés ». Robert Steegmann, *Struthof. Le KL-Natzweiler et ses kommandos: une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin (1941-1945)*, Strasbourg, Nuée bleue, 2005, p. 353.

³⁶¹ Régis Schlagdenhauffen, « Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis », *Trajectoires*, 1, 2007, pp. 60-73, p. 65. Disponible en ligne sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00250308/en/> (Dernière consultation 11.05.2009).

³⁶² L'origine du terme *musulman* (tout comme bien d'autres termes forgés au sein des camps) reste un mystère. Certains rapportent que ces hommes prostrés rappellent les musulmans en prière. Aussi, à Ravensbrück, les femmes qui sont dans un état équivalent aux *Musulmans* sont appelés *Schmutzstück*, déchet et parfois par ironie *Schmuckstück* : parure.

³⁶³ Wolfgang Sofsky, *op. cit.*, p. 193.

Sans doute, remarquerait-il qu'en raison du principe d'autogestion, deux catégories sont en totale opposition du point de vue de l'accès aux structures du pouvoir intermédiaires, les Verts (les « criminels ») et les Rouges (les « politiques »). Verrait-il des « homosexuels », porteurs du triangle rose ? Sans doute pas. Car lorsqu'ils sont assez nombreux pour former un groupe cohérent, les homosexuels sont isolés du reste du camp dans des baraques à part³⁶⁴ ; autrement, ils sont disséminés au sein des baraques. L'isolement des homosexuels explique en partie pourquoi de nombreux internés ne se souviennent pas avoir vu de triangles roses. À cela s'ajoute un autre fait, les homosexuels sont tout simplement évités. Les autres groupes de prisonniers partagent les mêmes préjugés à leur rencontre : « les homosexuels sont perçus comme des obsédés de sexe dont il convient de ne pas s'approcher.³⁶⁵ »

2. Les homosexuels au sein des camps, une minorité statistique

Dans le contexte de l'univers concentrationnaire, nous appelons homosexuel-*le* toute personne enregistrée en camp de concentration sous cette appellation ou bien désignée comme tel-le dans les registres, que cette personne ait porté un triangle rose ou non. Dans les deux premières sous-sections de cette partie, les données chiffrées sont issues de l'étude de Rüdiger Lautmann *et al.*³⁶⁶.

2.1 Les mécanismes d'internement des homosexuels

Une fois interpellés par la police, les homosexuels connaissent quatre types de trajectoires.

- Kripo/Gestapo → justice pénale → prison → Gestapo → KZ
- Kripo/Gestapo → KZ → justice pénale → prison
- Kripo/Gestapo → KZ → justice pénale → prison → KZ
- Gestapo → KZ.

³⁶⁴ Sachsenhausen en 1939/40 et 1944/45, ou Flossenbürg en 1940/41. Cf. Rüdiger Lautmann, (dir.), *Seminar: Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort M., Suhrkamp Verlag (coll. „stw“), 1977, p. 335.

³⁶⁵ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe*, *op. cit.*, p. 573.

³⁶⁶ Cette étude se base sur l'exploitation des archives disponibles à l'ITS (*International Tracing Service*) d'Arolsen. L'échantillon comporte 803 « triangles roses » (homosexuels, N_H= 883). Leurs conditions de vie sont examinées en regard de celles des « triangles rouges » (politiques, N_P= 203) et des « triangles violets » (Témoins de Jéhovah/*Bibelforscher*, N_B = 612). Les archives et documents proviennent de l'administration SS des camps de : Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Mauthausen, Gross-Rosen, Mittelbau (Dora), Natzweiler, Neuengamme, Ravensbrück, Sachsenhausen et Stutthof. Cf. Rüdiger Lautmann, *Seminar, op. cit.*, pp. 325-65.

D'après les statistiques d'entrée en camp, les homosexuels internés en *KZ* proviennent de trois types d'institutions : plus de 50 % des homosexuels ont été transférés depuis un commissariat de police judiciaire, 12 % depuis la Gestapo³⁶⁷ et 33 % depuis un établissement pénitentiaire.

Tableau 3 : Provenance des homosexuels en *KZ*³⁶⁸

Origine	PJ (Kripo)	Gestapo	Prison	Autre	Somme (N)
%	55	12	33	0	100 (524)

2.2 Données statistiques sur les internés homosexuels

Le nombre d'homosexuels au sein des camps fluctue suivant les *KZ* et selon les périodes, mais il ne dépasse jamais 1 % du total des internés d'un camp³⁶⁹. Numériquement parlant, ce groupe représente à certains moments moins de dix internés dans des camps qui comptent plusieurs milliers de *Häftlinge*³⁷⁰.

L'étude coordonnée par Rüdiger Lautmann compare la situation de trois catégories d'internés : les homosexuels, les politiques et les *Bibelforscher* (Témoins de Jéhovah). Elle révèle que plus de 50 % des homosexuels sont certes originaires de la classe ouvrière, mais que, comparativement aux deux autres groupes, les homosexuels sont plus fréquemment issus des classes moyenne et moyenne supérieure.

³⁶⁷ Comme en juillet 1940 lorsque Himmler ordonne que tous les homosexuels qui ont *séduit* plus d'un partenaire soient arrêtés pour être détenus préventivement ou bien qu'ils soient immédiatement transférés en détention préventive lors de leur libération dans le cas où ils auraient purgé une peine de prison (ordonnance du 12.7.1940).

³⁶⁸ Source : Rüdiger Lautmann, *Seminar*, 1977, p. 364.

³⁶⁹ Dans les petits camps, en particulier les camps de concentration « sauvages » créés entre 1933 et 1935, les homosexuels peuvent représenter entre 5 et 10 % des internés. *Ibid.*, p. 332.

³⁷⁰ Il en va ainsi lors du comptage des effectifs à Buchenwald le 16 février 1938, à Mauthausen le 28 septembre 1939, à Sachsenhausen le 30 avril 1943. Les effectifs maximaux connus dans un camp sont de 194 homosexuels, à Buchenwald le 1^{er} février 1945.

Tableau 4 : Classe sociale d'origine des internés (%)³⁷¹

	Classe inférieure	Classe moyenne	Cl. moyenne supérieure	Somme	(N)
Homosexuels	52	16	32	100	(883)
Politiques	74	9	17	100	(203)
Bibelforscher	73	11	17	101	(612)

Les ressources extérieures sont un autre élément pris en compte dans cette étude. Comparés aux *Bibelforscher* et aux *politiques*, les homosexuels disposent de moins de ressources. (Les internés sont autorisés à recevoir correspondance et paquets.) Deux facteurs expliquent ce fait : d'une part, la plupart des homosexuels sont célibataires ; d'autre part, ils ne peuvent entretenir qu'une correspondance réduite dans la mesure où correspondre avec un autre homme signifie le mettre en danger. Ces facteurs permettent de supposer que, par rapport aux membres d'autres groupes, les homosexuels doivent développer d'autres ressources pour survivre en camp.

Tableau 5 : Situation matrimoniale des internés allemands³⁷²

	Marié/veuf	Célib./divorcé	Somme (N)
Homosexuels	16	84	100 (705)
Politiques	51	49	100 (202)
Bibelforscher	74	26	100 (597)

Les conditions de travail en camp sont la dernière variable analysée par Lautmann. Les commandos de travail dans lesquels les homosexuels sont affectés, amoindrissent leur probabilité objective de survie. Sauf exception, les homosexuels sont toujours condamnés aux commandos les plus rudes. Certes, ils ne sont pas les seuls à être affectés dans ces commandos, mais ils constituent le seul groupe dont l'affectation est systématique pour tous les membres du groupe. Les commandos dont il s'agit sont les commandos

³⁷¹ Les positions socio-économiques sont fonction du métier déclaré par l'interné lors de son enregistrement et sont distinguées selon un modèle qui distingue trois classes. Classe inférieure : ouvrier/travailleur ; classe inférieure : employé, fonctionnaire, travailleur indépendant ; classe moyenne supérieure/classe supérieure : employés qualifiés, hauts fonctionnaires, ecclésiastiques, grands et moyens entrepreneurs. Rüdiger Lautmann, (dir.), *Seminar, op. cit.*, p. 331.

³⁷² *Ibid.*, p. 337.

disciplinaires : *Strafkommandos* (SK) et les commandos les plus mortifères : la gravière (*Kiesgrube*) à Dachau, l'argilière (*Tongrube*) et la briqueterie (*Klinkerwerk*) à Sachsenhausen et Neuengamme, ou encore des commandos de déminage. Enfin, les homosexuels ont huit fois moins de chance que les politiques ou les *Bibelforscher* d'être affectés à un commando « peu pénible ».

Tableau 6 : Motif de fin de détention (en %)

	Décès	Libération (par les alliés)	Libération (par la SS)	Evasion	Total (%)	N
Homosexuels	60	26	13	0,4	99,4	(1136)
Politiques	41	41	18	0,6	100,6	(181)
Bibelforscher	35	57	8	0	100	(609)

Parmi les motifs de fin de détention figure la mort. La probabilité pour les homosexuels de mourir en camp est nettement supérieure à celle des deux autres groupes. Le taux de mortalité des homosexuels est de 60 % tandis qu'il s'élève à 41 % pour les politiques et 35 % pour les *Bibelforscher*. De même, lors de la libération des camps, le pourcentage de survivants dans la catégorie politiques (41 %) et *Bibelforscher* (57 %) est quasiment deux fois plus élevé que celui des homosexuels (26 %).

2.3 Données disponibles par camp

Les données relatives aux homosexuels persécutés sous le nazisme révèlent qu'environ 50 000 hommes ont été condamnés par la justice pénale nazie à des peines de prisons, de maison de redressement ou encore aux camps de travaux forcés. Entre 5 000 et 10 000 hommes ont, quant à eux, été internés en camp de concentration pour homosexualité.

Entre 1933 et 1935, les homosexuels représentent quantitativement une proportion élevée parmi les internés en *KZ*³⁷³. Ainsi, en 1935, 24 % de tous les détenus préventifs de Prusse sont des homosexuels. Au camp de Lichtenburg, ils représentent 46 % des internés. Par la suite, le nombre d'homosexuels internés se stabilise, tandis que les effectifs d'autres

³⁷³ Les nazis ont redéfini la « détention préventive » pour en faire une « peine de substitution » susceptible de frapper n'importe quel citoyen, dès lors que la police l'avait classé dans la catégorie des marginaux. « Réfractaires au travail » (*Arbeitsscheu*), homosexuels, criminels professionnels (*Berufsverbrecher*), etc. In Wolfgang Sofsky, *op. cit.*, pp. 49-50.

catégories augmentent considérablement. Durant la guerre, la population des camps s'internationalise, les Allemands ne représentent plus qu'une minorité de concentrationnaires³⁷⁴.

2.3.1 Dachau

Le camp de Dachau a été créé en mars 1933 à quelques kilomètres de Munich³⁷⁵. L'étude menée par Albert Knoll sur les homosexuels à Dachau nous montre que (comme à Buchenwald) de nombreux homosexuels sont « transformés » lors de leur immatriculation³⁷⁶ : une fois dans le camp, ils sont soit catégorisés en tant que « détenus préventifs » soit en tant que « détenus par mesure de sûreté policière » (SV³⁷⁷).

Parmi les 170 000 fiches individuelles dépouillées, 574 concernent des homosexuels³⁷⁸. Les dernières statistiques du camp, celles du 25 avril 1945, rapportent la présence ce jour là de 110 triangles roses sur un total de 67 665 *Häftlinge*. Treize d'entre-eux sont des non-Allemands.

2.3.2 Les camps de l'Emsland

Les camps de l'Emsland (Börgermoor, Neusustrum et Esterwegen) sont établis en 1933. Situés dans la Frise orientale, une région pluvieuse et marécageuse de l'Allemagne du Nord, ces camps ont pour mission de soulager les prisons du Reich surpeuplées depuis la prise du pouvoir par les nazis. Ce n'est qu'entre 1933 et 1936 que les camps de l'Emsland ont la qualité de camp de concentration. Ils sont ensuite transformés en *Strafgefangenenlager*, en camps de travaux forcés pour prisonniers. Entre 1936 et 1939, le nombre d'homosexuels internés dans les camps de l'Emsland est élevé. À Börgermoor, leur nombre s'élève à 2 100, soit pratiquement 3 % des effectifs du camp³⁷⁹.

³⁷⁴ Rainer Hoffschildt , « Rosa-Winkel-Häftlinge im KZ Mauthausen », *Lambda Nachrichten*, 6-2001, 2001, pp. 38-41, p. 38.

³⁷⁵ En douze ans, 206 000 prisonniers ont été enregistrés à Dachau. 31 000 sont décédés (pour la plupart en 1944 et 1945).

³⁷⁶ Knoll, Albert, « Homosexuelle Häftlinge im KZ Dachau », in Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 59-72.

³⁷⁷ Les SV portent le triangle vert pointe vers le haut.

³⁷⁸ Le premier interné §175 a été interné à Dachau le 12 mars 1934. Le dernier le 20 avril 1945.

³⁷⁹ Carola von Bülow, « Der soziale Status der als homosexuell verfolgten Inhaftierten in den Emslandlager ». In Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern, op. cit.*, pp. 44-58.

2.3.3 Sachsenhausen

Le camp de Sachsenhausen érigé en 1936 dans la commune d'Oranienburg, se trouve à quelques kilomètres au Nord de Berlin. La destinée des homosexuels à Sachsenhausen est particulièrement bien documentée grâce aux recherches effectuées par Joachim Müller et Andreas Sternweiler³⁸⁰. D'après les archives, le nombre d'homosexuels à Sachsenhausen s'élève à un bon millier. Des informations détaillées au sujet de 496 hommes ont été retrouvées. Les recherches effectuées par Joachim Müller ont mis en évidence que de nombreux homosexuels internés à Sachsenhausen sont enregistrés dans deux ou trois catégories, comme par exemple « asocial-juif-homosexuel ». Les dix codes d'enregistrement répertoriés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Codes d'enregistrement des homosexuels à Sachsenhausen³⁸¹

§ 175 175er	Homosexuel "	SS-SK 175	SS accusé d'homosexualité, assigné à la compagnie pénitentiaire (SK)
Homo	"	Aso 175	Asocial homosexuel
BV175	Criminel homosexuel	Aso-J 175	Asocial juif homosexuel
Sch 175	Détention provisoire	BV-J 175	Droit commun juif homosexuel
J 175	Juif homosexuel	SV 175	Détention préventive/Outrages aux bonnes mœurs

Les codes « §175 », « 175er » et « Homo » sont utilisés indistinctement. Il est impossible de préciser quels sont les choix qui ont prévalu. Aussi, s'agissant du code d'enregistrement « BV 175 », sans consultation de la carte d'enregistrement, il est impossible de savoir s'il s'agit d'un homosexuel ayant commis un délit d'homosexualité ou bien d'un délinquant qui est plus homosexuel

Tableau 8 : Effectifs par codes³⁸²

Code	BV175	§175	Homo	175er	J 175	SS-SK 175	Aso175	SV 175	Sch 175	Total
N	158	74	35	106	13	8	8	4	28	434
%	36,4 %	17 %	8 %	24,4 %	3 %	1,8 %	1,8 %	0,9 %	6,4 %	99,8

À Sachsenhausen, tous les homosexuels sont affectés dans deux commandos spéciaux : le commando disciplinaire *Schuhläufer* (marcheurs de chaussures³⁸³) et le

³⁸⁰ Joachim Müller, Andreas Sternweiler, (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 80.

³⁸² $\Sigma=434$.

commando extérieur *Klinkerwerk* (briqueterie). Dans le commando *Schuhläufer*, les *Häftlinge* doivent tester des chaussures en cuir. 150 hommes effectuent tous les jours, un parcours de 30 km en changeant de chaussures plusieurs fois durant la journée. À partir de 1943, ils doivent en plus porter une charge de 10, 20 ou 25 kg. D'après le règlement du camp, aucun *Häftling* ne peut être condamné plus de six mois au commando *Schuhläufer* - à l'exception des homosexuels qui y sont affectés pour une durée indéterminée (ainsi que les détenus suspectés d'avoir eu des relations homosexuelles à l'intérieur du camp : assignation pour une année). D'après les statistiques, aucun membre de ce commando n'a survécu plus de six mois³⁸⁴.

L'autre commando est le commando extérieur *Klinkerwerk*, la briqueterie. Elle se trouve à quelques kilomètres du camp de Sachsenhausen et occupe plus de mille hommes. Ce commando est qualifié de *Todeskommando*, commando de la mort. À partir de 1941, il est en partie transformé en commando disciplinaire. Dans son rapport sur Sachsenhausen, l'interné politique Walter Engemann rapporte qu'à l'intérieur du commando disciplinaire existe en plus une *Strafkolonne*, une colonne pénitentiaire. Exclusivité du commando *Klinkerwerk*, « on ne la quitte que malade ou mort »³⁸⁵. Entre avril 1940 et juin 1942, 395 homosexuels y trouvent la mort. Durant l'été 1942, une *Mordaktion*, une « action meurtrière », est perpétrée contre les homosexuels de *Klinkerwerk*. Préparée en juin, elle est mise en œuvre entre le 1^{er} juillet et le 12 septembre 1942³⁸⁶. Plusieurs témoignages d'internés politiques mentionnent cette *Mordaktion*. Ils décrivent l'*Aktion* comme un massacre organisé³⁸⁷. Des jours durant, les homosexuels de ce commando sont battus à mort, pendus ou assassinés par balle. Jusqu'à présent, seules 89 victimes de ce massacre ont été identifiées³⁸⁸.

2.3.4 Buchenwald

Le camp de Buchenwald, créé le 15 juillet 1937, est situé sur la colline de l'Ettersberg, près de Weimar. Durant l'année 1937, les 1 300 hommes internés au KZ de Lichtenburg

³⁸³ À ce sujet, Müller, Joachim, « „Wie die Bewegung, so die Verpflegung“. Die Strafkompagnie Schuhläufer ». In Joachim Müller, Andreas Sternweiler, (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000., pp. 181-89.

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 185.

³⁸⁵ Cité par Joachim Müller, « „Unnatürliche Todesfälle“. Vorfälle in den Außenbereich Klinkerwerk, Schiessplatz und Tongrube », *Ibid.*, pp. 216-63, p. 220. D'après Walter Engemann, *Arbeit macht frei – Dokumentation*, t.2, p. 64. (Archives de Sachsenhausen: AS R 34.)

³⁸⁶ Joachim Müller, « Unnatürliche Todesfälle ». *op. cit.*, p. 234.

³⁸⁷ Cf. les témoignages de Rudi Wunderlich (AS R 90/1), Wilhelm Kling (AS LAG XXXIII/5, 10, p. 6), Walter Hilger (AS R 50/45), ou encore Harry Naujoks, *Mein leben im KZ Sachsenhausen. 1936-1942*, Berlin (DDR), Dietz, 1989 [1987], p. 312.

³⁸⁸ Cf. Joachim Müller et Andreas Sternweiler, *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, *op. cit.*, p. 257.

sont tous transférés à Buchenwald – dont plus de 400 homosexuels³⁸⁹. Or dans les registres des arrivées de Buchenwald aucun homosexuel n'apparaît avant 1938. Que sont devenus les homosexuels de Lichtenburg ? Nous pouvons supposer qu'ils ont soit tous été libérés, soit réimmatriculés dans d'autres catégories lors de leur arrivée à Buchenwald³⁹⁰. Le cas de Gerhard L. tend à accréditer la seconde hypothèse. Arrêté pour outrage aux bonnes mœurs le 9 mars 1937, Gerhard L. est interné à Sachsenburg pour homosexualité. En juillet de la même année, il est transféré à Buchenwald et enregistré en tant que « détenu préventif³⁹¹ ».

S'agissant du quotidien des homosexuels à Buchenwald, nous savons que ces derniers sont systématiquement intégrés au commando *Steinbruch*, la carrière, pour une durée illimitée³⁹². Quelques uns ont aussi été sélectionnés pour servir de cobaye au médecin Danois Carl Værnet. Placé sous l'autorité de Himmler, Værnet est à l'origine d'un protocole de guérison de l'homosexualité par injections hormonales³⁹³. Parmi les six premières victimes du Dr Værnet, cinq sont des homosexuels (deux d'entre eux sont des hommes castrés). L'historienne Florence Tamagne écrit que Carl Værnet « pratiquait une incision dans l'aîne et y implantait une préparation hormonale, contenue dans une capsule. [...] Le but de l'opération était de déterminer si l'implantation d'une « glande sexuelle mâle artificielle » pouvait “normaliser” l'orientation sexuelle des homosexuels³⁹⁴. »

2.3.5 Mauthausen

Le camp de Mauthausen a été fondé en 1939 près de Linz, en Autriche. Jusqu'à présent 243 triangles roses ont été recensés³⁹⁵. Ils représentent moins de 1% des effectifs. Ces hommes sont à 82 % des Allemands (*Reichsdeutsche*), 11 % Autrichiens, 2,5 % Polonais (six cas), 2,5 % Tchèques (six cas). Les autres sont Russe (un cas) et Slovène (un cas). Enfin, trois homosexuels sont Juifs. La plupart des *Häftlinge* internés à Mauthausen proviennent d'un autre camp, puisque Mauthausen est un camp de catégorie III. Ils sont 92 à avoir été transférés de Dachau, 20 de Buchenwald, six d'Auschwitz et quatre de Gross-

³⁸⁹ Wolfgang Röhl, « Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald 1937 bis 1945 », in O. Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 94-104.

³⁹⁰ Le premier homosexuel à apparaître dans la liste des effectifs de Buchenwald est enregistré le 28 janvier 1938, le second le 6 mars.

³⁹¹ Wolfgang Röhl, « Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald, *op. cit.*, p. 96.

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ À ce sujet, cf. Wolfgang Röhl, *Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald*, Weimar, Weimardruck, 1992, pp. 35-42.

³⁹⁴ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe*, *op.cit.*, p. 633.

³⁹⁵ Rainer Hoffschmidt, « Rosa-Winkel-Häftlinge im KZ Mauthausen », in *Lambda Nachrichten*, Juni 2001, 2001, pp. 38-41.

Rosen. Sur les 243 homosexuels recensés, 58 % périssent à Mauthausen, 12 % sont libérés et 30 % survivent à la libération³⁹⁶.

2.3.6 Neuengamme

Le camp de concentration de Neuengamme a été créé en 1939 en tant que commando extérieur de Sachsenhausen. Au printemps 1940 il acquiert son indépendance. Les noms de 33 homosexuels ont été retrouvés dans les archives du camp. Heinz Dörmer, dont la biographie a été publiée par Andreas Sternweiler, raconte que durant son internement, il parvient à se lier d'amitié avec deux compagnons d'infortune marqués comme lui du triangle rose³⁹⁷. Grâce à Karl-Heinz Kitta, *Schreiber* au bureau du travail, il lui est possible de quitter le commando pénitentiaire pour intégrer le commando de la *Messap*, un atelier de mécanique de précision spécialisé dans la fabrication de minuteriers pour bombes à retardement. Dans cet atelier d'armement de guerre, il se fait un ami en la personne de Jean Fradin, un déporté politique Français (de son vrai nom Jean Rousseau). Il se lie aussi d'amitié avec le capo de la *Kartoffelküche*, Dr Teddy Ahrens. Avocat berlinois de renom, ce dernier est l'homosexuel le plus célèbre du camp. Jusqu'à son internement, il est un fervent militant de la cause homosexuelle. Teddy Ahrens est un homme respecté à Neuengamme en raison de son engagement politique à l'extérieur tout comme à l'intérieur du camp³⁹⁸.

2.3.7 Ravensbrück

Au mois de mai 1939, 900 femmes sont transférées du KZ de Lichtenburg à Ravensbrück, lieu-dit situé près de la ville Fürstenberg, à 100 km au nord de Berlin. Entre 1939 et 1945, plus de 130 000 femmes sont internées à Ravensbrück qui est le camp de concentration pour femmes. À partir de 1941, existe aussi un camp pour hommes à Ravensbrück³⁹⁹. Sa fonction principale est de disposer d'un réservoir de forçats afin de réaliser les travaux d'entretien au camp de femmes, ainsi qu'au *Jugendlager*

³⁹⁶ Dont 24 en 1945 peu avant la libération du camp.

³⁹⁷ Andreas Sternweiler, *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994.

³⁹⁸ Un survivant interviewé par Jens Michelsen affirme en effet qu'à Neuengamme « les homosexuels, étaient tous des gens isolés et des travestis. En tout et pour tout un très petit nombre de personnes, environ une cinquantaine. Ils n'étaient pas très fins d'esprit, à l'exception de Teddy Ahrens et de Heinrich Roth, le photographe ». Jens Michelsen « Homosexuelle im Konzentrationslager Neuengamme », in Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 126-39, p. 127.

³⁹⁹ Bernhard Strebel, « Die „Rosa-Winkel-Häftlinge“ im Männerlager des KZ Ravensbrück ». In *Ibid.*, pp. 105-114.

d'Uckermark⁴⁰⁰. Jusqu'en 1944, le camp comprend en permanence entre 1 500 et 2 000 hommes. D'après les registres, 146 internés sont des §175. À cela s'ajoutent 22 détenus préventifs, internés à Ravensbrück après avoir purgé une peine de prison pour transgression du §175. 19 d'entre eux portent un triangle vert, un seul un triangle rouge et un seul un triangle noir. Au final nous arrivons à un total de 168 homosexuels, soit 0,8 % des effectifs du camp.

La situation des homosexuels est particulièrement douloureuse en raison des mauvais traitements qui leur sont infligés par les SS. Voici un extrait du compte-rendu du procès de Rudolf Beer, *SS-Obersturmführer* au camp d'hommes de Ravensbrück :

« En juillet ou bien en août 1942, un jeune interné allemand, porteur du triangle rose des homosexuels ne pouvait plus travailler parce que trop faible. Lors de l'appel du soir, il a eu pour punition le transfert immédiat en commando disciplinaire [de nuit] avec privation du repas du soir. En raison de sa faiblesse, le *Häftling* est tombé en syncope lors du départ du commando. L'accusé [Rudolf Beer] ainsi que d'autres SS ont alors tenté de le faire se relever en lui donnant des coups de pieds. Comme cela ne servait à rien, ils ont bourré la bouche du *Häftling*, alors inconscient, avec du tabac à priser. Mais ce n'est qu'après que l'accusé eut jeté plusieurs seaux d'eau froide au visage du *Häftling* que ce dernier retrouva ses esprits. L'inculpé lui ordonna alors d'aller aux sanitaires. Les *Häftlinge* qui étaient encore debout sur l'*Appellplatz* entendirent les claquements des coups et les cris du maltraité. Après quelques minutes, les SS ont traîné le *Häftling* qui ne pouvait plus marcher jusqu'au portail du camp. La colonne du commando disciplinaire l'y attendait. Là bas, il perdit à nouveau connaissance et tomba à terre. Sur ordre de l'accusé, ses pieds ont été attachés avec du fil de fer. Les autres *Häftlinge* ont eu l'instruction de le tirer ainsi jusqu'au lieu de travail, de sorte que sa tête traînât au sol. Le soir, vers 23 heures, le témoin F. apprit que le *Häftling* était décédé. Plus tard, en tant que *Schreiber* [secrétaire] lui fut transmis l'ordre de noter que le motif du décès était "faiblesse du cœur et de la circulation"⁴⁰¹. »

En plus des mauvais traitements, certains homosexuels doivent aussi subir l'« épreuve de normalisation ». Elle consiste en l'obligation de s'accoupler avec des femmes qui sont des prisonnières sélectionnées à cet effet. Trois témoignages existent à ce sujet, celui du SS Rudolf Höss ainsi que ceux de deux internés. La mise à l'épreuve des homosexuels au camp de Ravensbrück est ordonnée par Heinrich Himmler en 1944. Cette épreuve a pour

⁴⁰⁰ Construit au printemps 1942 à 1,5 km de Ravensbrück, le *Jugendlager Uckermark* est destiné aux jeunes filles (*Mädchen*) de 13 à 22 ans, classées comme « asociales » ou ne répondant pas à l'idéal féminin nazi. Entre 1 000 et 1 200 filles y ont été détenues jusqu'en avril 1945. Cf. Martin Guse, *"Wir hatten noch gar nicht angefangen zu leben" : eine Ausstellung zu den Jugend-Konzentrationslagern Moringen und Uckermark 1940-1945*, Moringen/Liebenau, Lagergemeinschaft und Gedenkstätte KZ Moringen, 2004. À côté du KZ Uckermark existait aussi un camp de concentration pour garçons et jeunes hommes, le KZ Moringen. En activité de 1940 à 45, il a accueilli environ 1 400 jeunes gens âgés de 13 à 22 ans. Cf. Dietmar Sedlaczek, *Das Jugend-KZ Moringen*, Moringen, 2004, 8 p.

⁴⁰¹ Extrait de l'accusation contre le commandant du camp de détention provisoire, Obersturmführer SS Rudolf Beer (oct 1941 – juillet 1944) lors du procès de Stuttgart 1949/50. Procès du KZ Ravensbrück (Lfd. Nr. 222) in Adelheid Rüter-Ehlerman, H.H. Fuchs, C.F. Rüter, (dir.), *Justiz und NS-Verbrechen. Sammlung deutscher Strafurteile wegen nationalsozialistischer Tötungsverbrechen 1945-1966*, 6, Amsterdam, University Press Amsterdam, 1971, pp. 669 sq.

but de vérifier si les méthodes de rééducation par le travail sont efficaces⁴⁰². L'épreuve consiste à enfermer un groupe d'homosexuels 14 jours durant avec un groupe de femmes internées à Ravensbrück. Voici la version que nous donne Höss de l'« épreuve de normalisation » :

« Ceux qui s'étaient améliorés saisissaient immédiatement l'occasion. Ils ne se faisaient pas prier. Mais les incurables ne remarquaient même pas les femmes. Si celles-ci se rapprochaient d'eux, ils s'éloignaient d'elles avec dégoût et répugnance.

Après la procédure, possibilité était offerte aux personnes dont la libération était envisagée d'avoir une relation sexuelle avec une personne de même sexe. Presque tous ont refusé cette possibilité et ils rejetaient strictement toute tentative d'approche faite par de véritables homosexuels. Néanmoins il y avait des cas limites qui saisissaient les deux types d'opportunités offertes⁴⁰³. »

À cette version, nous pouvons opposer celle de Conrad Finkelmeier⁴⁰⁴. Dans son témoignage publié en 1947, il consacre une page entière aux expériences infligées aux homosexuels. Le paragraphe qui relate cet épisode est intitulé « Danses nues et danses du voile devant les homosexuels⁴⁰⁵ » :

« Ravensbrück a fait l'expérience de quelque chose de sensationnel à l'automne 1944. Il y avait des périodes où les SS accordaient une attention exceptionnelle aux homosexuels et organisaient de façon systématique leur destruction. [...] Un jour, le commandant du camp Suhren expérimenta quelque chose avec les rescapés. Les filles de joie du camp de femmes devaient toutes être passées en revue. Les plus jolies d'entre elles ont été sélectionnées et dirigées vers une baraque de travail dans le camp des femmes. Grâce à leurs charmes féminins elles avaient l'ordre de réactiver l'activité sexuelle normale d'hommes atteints de confusion sexuelle⁴⁰⁶.

Elles ont été enfermées avec les hommes dans une baraque sous la surveillance d'un SS qui devait quotidiennement faire part des « tentatives de rapprochement » des *Häftlinge* masculins au commandant du camp. [...] Le SS encourageait tous les jours des couples improbables à ce que l'on appelle dans le jargon de la SS des scènes d'accouplement. Il leur promettait comme récompense la liberté au bout du compte.

Les filles de joies dansaient avec et sans voile afin de faire ressortir la psyché normale de leurs partenaires sexuels. Dans certains cas, ça marchait, mais pour la majorité cela restait sans succès. Après environ 14 jours l'expérience toucha à sa fin. Les homosexuels retournèrent à leur commando en attendant la résolution de l'énigme. Personne n'a jamais su quel était le but exact de cette expérience⁴⁰⁷. »

⁴⁰² Martin Broszat, *Kommandant in Auschwitz. Autobiographische Aufzeichnungen des Rudolf Höss*, Munich, 1989 [1958].

⁴⁰³ *Ibid.*, pp. 81 sq.

⁴⁰⁴ Conrad Finkelmeier, *Die braune Apokalypse. Erlebnisbericht eines ehemaligen Redakteurs der Arbeiterpresse aus der Zeit der Nazityrannei*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1947

⁴⁰⁵ « Nackt- und Schleiertänze vor den Homosexuellen ». *Ibid.*, p. 141.

⁴⁰⁶ Le terme désigne ici clairement les homosexuels (en all.: « *bei den männlichen Sexualverwirrten* »).

⁴⁰⁷ Conrad Finkelmeier, *Die braune Apokalypse. Erlebnisbericht eines ehemaligen Redakteurs der Arbeiterpresse aus der Zeit der Nazityrannei*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1947, p. 141.

Le témoignage de Karl Gerber⁴⁰⁸ corrobore celui de Finkelmeier. S'agissant de la deuxième partie de l'épreuve, celle que Höss nomme « la tentation homosexuelle », elle n'est mentionnée ni par Finkelmeier ni par Gerber. Ils ne font pas non plus part de « guérisons » ou de libérations. D'ailleurs, après consultation des registres, l'historien Bernhard Strebel remarque qu'aucun homosexuel n'a été libéré de Ravensbrück en 1944 ni en 1945⁴⁰⁹.

2.3.8 Bergen-Belsen

Bergen-Belsen est un camp situé dans le Nord de l'Allemagne entre Hanovre et Hambourg. Créé en 1940 en tant que camp de prisonniers, Bergen-Belsen sert d'*Austauschlager*, de « camp d'échange ». À partir de 1943, des familles juives y sont tenues prisonnières dans l'attente d'être échangées contre des Allemands incarcérés par des puissances ennemies du Reich.

Thomas Rahe et Rainer Hoffschmidt ont identifié 25 triangles roses à Bergen-Belsen⁴¹⁰. Ils sont tous arrivés en 1944, lorsque le camp a changé de statut et de fonction pour accueillir les concentrationnaires évacués des autres camps⁴¹¹. Treize homosexuels proviennent de Mittelbau-Dora ; ils sont transférés à Bergen-Belsen fin mars 1944 dans un convoi de 1 000 hommes.

La nomination d'un homosexuel en tant que *Lagerälteste*, doyen de camp, est un cas unique dans l'histoire de l'univers concentrationnaire. Né le 5 juin 1892 à Magdeburg, Ernst Mittag a été interné en 1941 à Buchenwald pour homosexualité. En janvier 1944, il est transféré à Mittelbau-Dora et en mars à Bergen-Belsen. Les archives ne permettent pas de dire quelle fonction il occupe lors de son arrivée à Bergen-Belsen. Nous savons uniquement qu'il est nommé doyen du « camp de prisonniers » durant l'hiver 1944, puis premier doyen adjoint au grand camp de Bergen-Belsen.

Cette nomination s'explique par le changement de direction à la *Kommandantur* de Bergen-Belsen. En décembre 1944, le commandant Adolf Haas est remplacé par Josef

⁴⁰⁸ Karl Gerber, *KZ Lagerbuch*, Nürtingen (manuscrit inédit), 1949.

⁴⁰⁹ Bernhard Strebel, « Die „Rosa-Winkel-Häftlinge“ im Männerlager des KZ Ravensbrück », in Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, p. 110.

⁴¹⁰ On estime à 110 000 voire 120 000 le nombre total d'internés à Bergen-Belsen. Parmi les 25 triangles roses, trois sont Polonais et un Autrichien, les autres sont tous Allemands. Rainer Hoffschmidt, Thomas Rahe, *Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager - Das Beispiel Bergen-Belsen, Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland*, (5), 1999, pp. 48-61.

⁴¹¹ Le camp compte 15 000 *Häftlinge* en décembre 1944 et 41 250 au 1^{er} mars 1945.

Kramer dont la mission est alors de transformer Bergen-Belsen en un « KZ typique⁴¹² ». Il met fin à l'auto-administration juive et remplace l'ensemble de la hiérarchie du camp par des *Reichsdeutsche*. La SS nomme les nouveaux détenteurs de fonctions parmi les *Häftlinge* en provenance de Mittelbau-Dora. Or dans ce camp, les homosexuels sont proportionnellement surreprésentés et quelques uns sont détenteurs de fonction. Ce concours de circonstances permet de mieux saisir – sans toutefois en connaître les détails – comment Ernst Mittag a pu faire carrière et être nommé doyen adjoint durant les derniers mois d'existence du camp⁴¹³.

2.3.9 Auschwitz

Le camp de concentration d'Auschwitz a été créé en mai 1940 au sein d'une caserne militaire polonaise. Nous ne disposons que de peu d'information au sujet des homosexuels à Auschwitz. À ce jour, 48 noms ont été retrouvés dans les registres⁴¹⁴. D'après le comptage des effectifs du 20 janvier 1944, 80 829 *Häftlinge* sont immatriculés à Auschwitz dont 27 053 femmes (soit 33 % des effectifs). Parmi les 53 000 hommes comptabilisés, 22 sont des §175 (soit moins de 0,05 % des effectifs masculins)⁴¹⁵. Les homosexuels forment un très petit groupe et ils ne sont pas mentionnés en tant que tels dans les témoignages. Hermann Langbein, dans son chapitre intitulé « sexualité » parle uniquement des abus sexuels commis par les *prominents* sur les *pipels* (de même pour Primo Levi ou Jean Samuel⁴¹⁶).

Karl B. qui est parvenu à devenir *Blockälteste* à Auschwitz I est une exception. Il est le seul survivant homosexuel d'Auschwitz connu. Jörg Hutter, auteur d'un article sur les homosexuels à Auschwitz, note que :

« Il lui fut possible d'échanger son triangle rose contre un rouge. Cela fut possible uniquement parce qu'auparavant il avait été aide-soignant à Neuengamme. Pour cette raison, il faisait dès le départ partie des détenus de fonction, c'est-à-dire de la classe moyenne du point de vue de la hiérarchie du camp⁴¹⁷. »

⁴¹² Rainer Hoffschmidt, Thomas Rahe, *Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager - Das Beispiel Bergen-Belsen, Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland*, (5), 1999, pp. 48-61, p. 58.

⁴¹³ Le cas d'Ernst Mittag se distingue nettement de celui de Fritz Wolf, doyen de Buchenwald qui avait des relations homosexuelles sans pour autant être catégorisé comme tel.

⁴¹⁴ Soit entre le 29 avril 1940 et le 27 janvier 1945 (dates d'ouverture et de libération du camp).

⁴¹⁵ Jörg Hutter, « Konzentrationslager Auschwitz : Die Häftlinge mit dem rosa Winkel ». In Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 115-25.

⁴¹⁶ Cf : Primo Levi, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987 ; Jean Samuel et Jean-Marc Dreyfus, *Il m'appelait Pikolo. Un compagnon de Primo Levi raconte*, Paris, Robert Laffont, 2007 et Hermann Langbein, *Menschen in Auschwitz*, Vienne, Europaverlag, 1995 [1972]. Ce dernier consacre un chapitre d'une quinzaine de pages au sujet de la sexualité à Auschwitz, pp. 450-64.

⁴¹⁷ Jörg Hutter, *op. cit.*, p. 122.

2.3.10 Natzweiler (Struthof)

Dans un ouvrage publié en 2005, Robert Steegman nous livre quelques informations sur la situation des homosexuels au camp de Natzweiler⁴¹⁸. Parmi les 300 pionniers qui arrivent à Natzweiler les 21 et 23 mai 1941 afin de construire le camp, 69 sont des homosexuels (soit 23 % des effectifs⁴¹⁹). À la fin du mois de juin 1941, le camp compte 384 concentrationnaires dont 79 homosexuels, soit un peu plus de 20 % des effectifs. Jusqu'en 1942, parce que qualifié de *Geschlosseneslager*, de « camp fermé » (catégorie III), Natzweiler ne peut recevoir que des hommes en provenance d'un autre camp, condamnés à un régime plus rude. Lorsque il est requalifié en *Einweisungslager*, « camp d'internement », il devient alors possible pour la police et la Gestapo d'y adresser directement des détenus⁴²⁰. Concernant la situation des homosexuels à Natzweiler, Steegmann note uniquement que ces derniers connaissent un taux de mortalité particulièrement élevé, tandis que les politiques forment la catégorie qui proportionnellement « souffre le moins⁴²¹ ».

Grâce aux recherches effectuées par la Fondation pour la mémoire de la Déportation, nous possédons des renseignements au sujet de cinq homosexuels alsaciens et d'un lorrain internés à Natzweiler, seuls Français à avoir été internés pour motif d'homosexualité⁴²². Les témoignages d'Aimé Spitz (1909-1980), journaliste et Résistant Alsacien, nous éclairent quelque peu sur la persécution des homosexuels en Alsace tout comme sur les relations homosexuelles à Natzweiler. Publié une première fois en 1946, son témoignage débute de la façon suivante :

« J'ai quitté l'Alsace le 27 octobre 1940 arrivant non sans peine à Lyon, comme premier évadé d'Alsace. Engagé volontaire de la France Combattante, j'ai été arrêté par la gestapo en gare de Dijon en août 1942 en accomplissant une mission dangereuse. Après 10 mois de prison j'ai été dirigé sur le fort de Romainville puis je suis arrivé avec une soixantaine de camarades au Struthof, le 15 juillet 1943⁴²³. »

⁴¹⁸ Robert Steegmann, *Struthof. Le KL-Natzweiler et ses kommandos: une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin (1941-1945)*, Strasbourg, Nuée bleue, 2005, pp. 44-45.

⁴¹⁹ R. Steegmann distingue les « BV 175 » des « Politiques 175 ». Il est le seul à utiliser cette classification.

⁴²⁰ Robert Steegmann, *Struthof, op. cit.*, p. 46.

⁴²¹ *Ibid.*, p. 218.

⁴²² Il s'agit de : 1) Julien F. (*Häftlingsnummer* # 5292), né le 13 janvier 1904 à Sélestat. Il est d'abord interné à Sarrebruck, puis à Natzweiler, pour être transféré à Buchenwald le 29 décembre 1943 ; 2) Paul H. (# 2933), né le 10 novembre 1876, interné le 17 mars 1943, décède le 3 avril 1943 ; 3) Aloïs M. (# 1563), né le 6 septembre 1900, interné le 11 novembre 1942, décédé le 9 mai 1943 ; 4) Eugène M. (# 6757), né le 13 juillet 1901 à Metz, interné en octobre ou décembre 1943, décédé à Allach (commando de Dachau) le 18 décembre 1943 ; 5) Aloïs S. (# 3999), né le 8 novembre 1894 à Herbitzheim (Alsace), interné le 7 juin 1943, transporté à Sachsenhausen en 1944 ; 6) Emile S. (# 3673), né le 24 juillet 1894 à Strasbourg, il est d'abord interné à Rottenburg, puis à Natzweiler et enfin à Dachau.

⁴²³ Aimé Spitz, *Struthof: Bagne nazi en Alsace. Mémoire du Déporté Patriote n°4596*, Préface du Général de Lattre de Tassigny, Sélestat, Alsatia, 1946, p. 5.

Dans cet extrait, rien ne laisse supposer qu’Aimé Spitz puisse être homosexuel⁴²⁴. Il prend d’ailleurs soin de ne jamais employer le terme « homosexuel ». Lorsqu’il présente le code d’attribution des triangles il écrit « triangle rose = détenu pour affaires de mœurs ». Ce n’est qu’à partir de 1975 qu’il rend son homosexualité publique⁴²⁵. Une première fois, lors de la parution d’un article intitulé « L’homosexualité dans les camps nazis », dans lequel il livre une anecdote sur la situation des homosexuels à Natzweiler :

« Cela s’est passé au camp du Struthof en janvier 1944. Un camion des S.S. déchargea cinq jeunes hommes portant le triangle rose, donc homosexuels. Deux S.S. les réceptionnèrent à coups de pieds et de gifles et les insultèrent : *Sales cochons ! Enculeurs !* Ils durent, sous les coups, se mettre au garde-à-vous, indiquer leur nom et le motif de leur arrestation : article 175. Ceci fait, ils furent giflés et un S.S., responsable de leur bloc, leur donna un violent coup de genou dans les testicules. De douleur ils s’effondrèrent. Des détenus voyant cela leur crièrent : *Levez-vous, vite, il va vous tuer !*

Une fois debout il commanda : *Couchez-vous, levez-vous*, ceci une série de fois.

Amené devant leur bloc d’accueil ils durent se déshabiller, ranger leurs habits sur la neige qui recouvrait le sol et attendre nus sur le sol glacé balayé par un vent glacial.

Arriva un S.S : avec un manteau d’hiver garni de fourrure. En passant, il frappa dans le tas avec un nerf de bœuf : *Pour que vous ne geliez pas, salauds pervers !* »

Dans le troisième témoignage que publie Aimé Spitz en 1980⁴²⁶, il revient sur son parcours, ce qui nous permet de comprendre pourquoi il fut « le premier évadé d’Alsace » :

« Après l’arrivée des troupes nazies, la Gestapo s’installa dans les villes alsaciennes. Leur premier objectif fut la chasse aux homosexuels. Leur travail fut facilité par la police française qui livra à la Gestapo les fichiers des homosexuels d’Alsace. Ainsi, bon nombre d’entre nous furent arrêtés et transférés au camp de rééducation de Schirmeck. Heureusement je ne me trouvais pas sur la liste et ayant eu vent des arrestations, je m’évadai de notre province, arrivant à Lyon comme premier évadé d’Alsace. Nos camarades passèrent six semaines au Camp de Schirmeck dans des conditions inhumaines puis furent expulsés en zone dite libre. À Lyon, étant secrétaire du Centre d’accueil du Palais de la Foire, j’ai noté dans un livre les noms des homosexuels d’Alsace. »⁴²⁷

2.3.11 Schirmeck

Le SL (*Sicherungslager*) de Schirmeck est un camp de rééducation et d’internement destiné aux Alsaciens-ne-s⁴²⁸. Situé aux confins de la commune de La Broque, dans les

⁴²⁴ À Natzweiler, Aimé Spitz porte un triangle rouge, comme l’ensemble des Résistants Français.

⁴²⁵ « Témoignage du délégué d’Alsace d’Arcadie », Aimé Spitz, *L’homosexualité dans les camps nazis*, *Arcadie*, 258, 1975, pp. 331-33.

⁴²⁶ « Les souvenirs d’un ancien », in *Bulletin Lorraine-Alsace (Arcadie)*, 9, 1980, pp. 5-6.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁴²⁸ Au sujet du camp de Schirmeck : Andreas Pflock, « Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck - Ein erster Überblick über Ereignisgeschichte und Rezeption », *Gedenkstätte Rundbrief*, 133, 2006, pp. 15-26 ; Cédric Neveu, « Das Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck. Ein Lager im Zentrum der Germanisierungspolitik ». In

Vosges alsaciennes, ce camp est constitué de six baraques en bois, construites par le gouvernement français à l'automne 1939. Elles étaient initialement destinées à accueillir des civils suite à la déclaration de guerre du 3 septembre 1939.

Avec l'annexion de l'Alsace et du département de la Moselle par l'Allemagne, la *Gleichschaltung*, la mise au pas de ces territoires est ordonnée. Dans ce cadre, le *Gauleiter*⁴²⁹ Robert Wagner (qui dirige l'Alsace et le Pays de Bade) transforme le camp de Schirmeck en un camp de « rééducation » pour les Alsaciens récalcitrants à la *Gleichschaltung*. Le camp ouvre ses portes le 2 août 1940. Les internés portent des carrés de couleurs qui permettent de les distinguer : rouge pour les politiques, vert pour les passeurs, rouge et blanc pour les « fainéants », jaune pour les juifs et les « étrangers », bleu pour les homosexuels, les religieux et les prostitués, à carreaux écossais pour les criminels et les asociaux⁴³⁰. Le camp est en mesure d'accueillir simultanément 1 000 hommes et 250 femmes. D'après les estimations, entre 15 000 et 25 000 personnes ont été internées à Schirmeck.

Les hommes sont principalement affectés à des commandos de terrassement ou aux carrières, les femmes à la laverie et aux ateliers de couture. La durée de l'internement est variable suivant la gravité des faits reprochés (de quelques jours pour un passage de frontière à six mois pour un travailleur récalcitrant ou des propos antiallemands). Le camp sert également de centre de détention préventive pour les détenus en attente de leur procès.

Après avoir été rééduqués, une partie des jeunes hommes Alsaciens incorporables sont enrôlés dans la *Wehrmacht*⁴³¹. Le camp est évacué en novembre 1944. Le nombre total de personnes mortes à Schirmeck reste à ce jour inconnu.

2.3.12 Mittelbau-Dora

Le KZ de Mittelbau-Dora est établi en août 1943. Il est le dernier camp de concentration autonome créé par les nazis⁴³². Au départ, Dora est un commando extérieur de Buchenwald ; il acquiert son indépendance en octobre 1944 sous la dénomination

NS-Zwangslager in Westdeutschland, Frankreich und den Niederlanden, Janine Doerry, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2008, pp. 61-76.

⁴²⁹ Gauleiter désigne un responsable régional du parti national socialiste, le NSDAP. Le titre a été inventé en 1925. À partir de 1941, l'Allemagne est divisée en 43 *Gaue*, nom donné aux subdivisions administratives du NSDAP au sein du Reich. Strasbourg est alors la capitale du Gau de Bade-Alsace (*Elsass-Baden*).

⁴³⁰ Andreas Pflock, *Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck - Ein erster Überblick über Ereignisgeschichte und Rezeption, Gedenkstätte Rundbrief*, (133), 2006, pp. 15-26.

⁴³¹ Pierre Seel qui a été interné pour homosexualité à Schirmeck. Après avoir été libéré, il a été immédiatement enrôlé dans la *Wehrmacht* sur le front de l'Est. Cf. Pierre Seel, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.

⁴³² Mußmann, Olaf, « Häftlinge mit rosa Winkel im KZ Mittelbau-Dora », in Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 133-37.

Mittelbau. À Dora, les *Häftlinge* doivent travailler dans une immense fabrique souterraine et y assembler les bombes V1 et V2. Au total 60 000 hommes et femmes sont enregistrés à Dora. 20 000 y ont péri, soit le tiers.

Dora est un camp d'un type nouveau, un *KZ* d'armement. La priorité est la productivité. Au sein du camp, les *Häftlinge* qui occupent un poste d'assemblage dans la chaîne de fabrication et qui ont acquis un savoir-faire en la matière bénéficient de conditions de vie supérieures aux autres qui sont indéfiniment interchangeables. Durant la première phase du camp, lorsqu'il est encore un commando externe de Buchenwald, c'est au *bureau du travail* de Buchenwald que l'on décide qui sera transféré à Dora⁴³³. Ce commando a la réputation d'être un *Todeslager*, un camp de la mort⁴³⁴. Durant cette période, les *Häftlinge* travaillent et dorment dans les galeries souterraines.

« Dans ces tunnels, les *Häftlinge* étaient enfermés nuit et jour. Ils y travaillaient et y dormaient. Au départ l'appel était quotidien, puis le temps passant il ne se faisait plus qu'une seule fois par semaine. Ce qui signifiait que les *Häftlinge* ne sortaient à l'air frais que quelques heures, un jour par semaine. Dans les tunnels, l'humidité, les températures basses, les courants d'air et la poussière contribuaient à affaiblir les corps. En peu de temps 3 000 *Häftlinge* moururent. Ils furent alors remplacés par 3 000 nouveaux⁴³⁵. »

Les registres des transferts du *bureau du travail* de Buchenwald montrent que parmi les *Häftlinge* allemands, il y a une proportion particulièrement élevée d'homosexuels. Ils sont deux fois plus nombreux que les politiques. Selon Rüdiger Lautmann ce sont les capacités d'organisation des rouges (les politiques) qui permettent d'expliquer ce phénomène. Dans la mesure où ils contrôlent le bureau du travail de Buchenwald, ils font tout leur possible pour épargner à leurs camarades au triangle rouge un aller simple pour Dora⁴³⁶. L'emploi de cette stratégie a pour conséquence un taux particulièrement élevé de nomination d'homosexuels pour Dora (*cf.* tableau ci-dessous).

⁴³³ *Ibid.*, p. 134.

⁴³⁴ Non sans raison, puisqu'entre octobre 1943 et mars 1944, le taux de mortalité y est de 70 %.

⁴³⁵ Rüdiger Lautmann, *Seminar*, *op. cit.*, p. 339.

⁴³⁶ Cette stratégie est appelée « échange de victimes » (*Opfertausch*). In Olaf Mußmann, *op. cit.*, p. 135.

Tableau 9 : Désignations pour Dora⁴³⁷

Catégorie	%
Homosexuels (allemands)	11 %
Politiques (allemands)	3 %
Bibelforschers (allemands)	1 %
Non Allemands et autres	85 %

D'après le tableau, nous voyons que les homosexuels représentent 11% des nominés pour Dora alors qu'ils représentent moins de 1 % des effectifs de Buchenwald. La stratégie employée par les rouges à Buchenwald a pour effet une surreprésentation des homosexuels par rapport aux autres groupes d'internés à Dora. Or, dans la mesure où l'administration SS n'attribue pas de poste de fonction aux juifs ni aux non-Allemands, elle va *de facto* recruter auprès des homosexuels. Des témoignages confirment ce fait. Un survivant Ukrainien rapporte que « de nombreux triangles roses étaient capos ou contremaîtres⁴³⁸ ». Selon un autre témoin, « la vie du camp était complètement aux mains des éléments criminels et des homosexuels. Ils avaient pris les meilleures positions dans le camp. Ils étaient doyen de camp, doyen de bloc, ils avaient les plus hautes positions à l'infirmerie, ils étaient capos, faisaient partie de la police du camp etc. Et ils avaient le pouvoir⁴³⁹. »

Les archives du camp exploitées par Olaf Mußmann montrent que quelques homosexuels sont effectivement parvenus à occuper des postes de fonction à Dora⁴⁴⁰. Mais affirmer que les homosexuels détiennent le pouvoir à Dora est exagéré. Mußmann rapporte le cas d'un homosexuel allemand nommé *Obercapo* du commando de réaménagement des tunnels de Dora. Cet homme avait sous son commandement des capos roses et des capos verts. Après l'achèvement des travaux il est nommé doyen de bloc puis il est transféré au commando externe de Rottlerbode (1 500 *Häftlinge*) où il est nommé doyen du camp lors de son évacuation⁴⁴¹.

⁴³⁷ Selon Rüdiger Lautmann. In *Seminar, op. cit.*, p. 340.

⁴³⁸ Olaf Mußmann, *op. cit.*, p. 135.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 135. Cf. Banque de données de Mittelbau-Dora (DMD), FG/MOS 1.

⁴⁴⁰ Olaf Mußmann a reconstruit la trajectoire d'un interné homosexuel allemand transféré de Buchenwald à Dora qui a pu faire carrière et devenir doyen de bloc puis membre de la *Lagerpolizei*, la police du camp (commando traditionnellement occupé par les rouges à Buchenwald). *Ibid.*, p. 135. DMD : FA NAW, 1079 j et : FA NAW, 50.10.15.10.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 136. DMD : EB/HN 6.

3. De quelques cas particuliers

L'histoire de la persécution des homosexuels dans les camps de concentration reste largement à écrire. Les données établies par les quelques historiens qui se sont intéressés au sujet sont fragmentaires et n'offrent qu'une vision parcellaire du phénomène. Trois cas particuliers nécessitent d'être exposés séparément. Il s'agit de la destinée des femmes lesbiennes au camp de concentration de Ravensbrück, des hommes juifs et homosexuels au camp de Sachsenhausen ainsi que des internés homosexuels incorporés de force dans l'armée allemande, la *Wehrmacht*.

3.1 Les femmes homosexuelles dans les camps nazis

Il est très difficile d'établir combien de femmes lesbiennes ont été internées en camp de concentration en raison de leur orientation sexuelle. Seules quelques traces éparses attestent de leur présence en KZ⁴⁴². Dans les registres, la mention « lesbienne » figure toujours comme *addendum*, jamais comme motif premier d'internement.

Nous retrouvons aussi la trace de quelques lesbiennes dans des rapports de police. Il en va ainsi de Henny (Sara) Schermann, une femme juive, célibataire, arrêtée à Francfort au début de l'année 1940. Elle est qualifiée de « lesbienne instinctive qui ne fréquente que de tels endroits. A refusé le prénom Sara, juive apatride⁴⁴³ ». De même concernant Erna (Sara) P., une autre femme juive, mariée, de Hambourg. Elle est qualifiée de « lesbienne très active⁴⁴⁴ ». Claudia Schoppman suppose que ces deux femmes ont été arrêtées dans des lieux de sociabilité lesbiens puisque il est à chaque fois précisé qu'elles fréquentent ce genre de lieux⁴⁴⁵.

Les registres d'entrée au camp de Ravensbrück permettent d'identifier trois femmes lesbiennes. Elli Smula (26 ans) et Margarete Rosenberg (30 ans) sont internées à Ravensbrück le 30 novembre 1940. Dans les deux cas, le motif de l'internement est « politique » avec comme *addendum* « lesbienne ». De même pour Mary Pünjer, arrêtée à

⁴⁴² Cf : Ina Kuckuc, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975 ; Angela Mayer, « "Schwachsinn höheren Grades". Zur Verfolgung lesbischer Frauen in Österreich während der NS-Zeit ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. op. cit.*, pp. 83-96 ; Régis Schlagdenhauffen, Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité, *op. cit.*, Claudia Schoppmann, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997 ; Claudia Schoppmann, *Verbotene Verhältnisse. Frauenliebe 1938-1945* Berlin, Querverlag, 1999 ; Claudia Schoppmann, « Zeit der Maskierung. Zur Situation lesbischer Frauen im Nationalsozialismus ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. op. cit.* ; Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe, op. cit.*, pp. 577 sq. ; Veronika Weiss, *Sexualität und Kontrolle. Verfolgung und Diskriminierung Homosexueller in Österreich im Dritten reich und heute*, Francfort, Peter Lang, 2006.

⁴⁴³ Claudia Schoppmann, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997, p. 235.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 235.

⁴⁴⁵ Claudia Schoppmann, « Zeit der Maskierung », *op. cit.*, p. 80.

Hambourg et internée à Ravensbrück en octobre 1940, qui est quant à elle catégorisée en premier lieu comme « asociale⁴⁴⁶ ». Hormis ces cas retrouvés dans les archives quelques témoignages d'internées rapportent la présence de femmes lesbiennes en camp.

3.2 Les homosexuels juifs en camp de concentration

Les informations au sujet des homosexuels juifs dans les camps sont parcellaires. Seule l'étude de cas réalisée par Andreas Sternweiler sur le sort des homosexuels juifs à Sachsenhausen nous éclaire quelque peu⁴⁴⁷. S'agissant de leur sort dans les autres camps de concentration, leur l'histoire reste à écrire.

Hans Meyersohn, un des cas décrits en détail par Sternweiler, est condamné par la justice en tant que juif pour avoir eu des relations sexuelles avec des hommes aryens⁴⁴⁸. Lors de son procès, il est doublement condamné : à la fois pour homosexualité et pour opprobre raciale contre le peuple allemand⁴⁴⁹. Comme le jugement du 3 février 1937 le stipule, le « caractère » juif de l'homosexuel Hans Meyersohn constitue un facteur aggravant. Suite à cela, Hans Meyersohn est interné en tant que « criminel homosexuel » à Sachsenhausen. Comme tous les homosexuels juifs, il est placé en quarantaine dans le block 36 (réservé aux homosexuels) – et non avec les hommes juifs qui sont internés dans le « petit camp »⁴⁵⁰.

Le premier homme immatriculé en tant que *Jude 175* est Georg Hoffmann, né le 26 juin 1884⁴⁵¹. Libéré le 25 avril 1939, il a en fait été grâcié à l'occasion du cinquantième anniversaire d'Adolf Hitler. Après cela, plus aucun homosexuel juif n'est libéré. D'ailleurs, tous ceux qui se trouvent alors encore à Sachsenhausen transitent à partir de ce moment par le *Revier*, l'« infirmerie » du camp. Cela est surprenant puisque que nous savons que ces hommes ont été placés en quarantaine. Or, suivant le règlement, il est impossible pour les personnes placées en quarantaine d'être transférées au *Revier*⁴⁵². Selon

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 79.

⁴⁴⁷ Andreas Sternweiler, « Er hatte doppelt so schwer zu leiden... ». Homosexuelle Juden in Sachsenhausen ». In *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Joachim Müller, et al. (dir.), Berlin, Rosa Winkel, 2000, .

⁴⁴⁸ « Strafschärfend fiel ins Gewicht, dass Meyersohn als Jude mit einem Arier widernatürliche Unzucht begangen und damit das rassische Empfinden des deutschen Volkes auf das gröblichste verletzt hat. » *Ibid.*, p.172.

⁴⁴⁹ À partir de 1935, dans le cadre des lois nazies sur la protection de la pureté de la race – dites lois de Nuremberg –, les rapports sexuels entre Aryens et Juifs avaient été rendus pénalement condamnables.

⁴⁵⁰ Sans doute qu'une étude sur la situation des homosexuels juifs dans les autres camps permettrait de comprendre pourquoi les SS placent les homosexuels juifs avec les homosexuels et non avec les Juifs.

⁴⁵¹ Cf. *Veränderungsmeldungen vom 20. Dezember 1938 bis 25. April 1939* [registre des modifications de statuts du 20 décembre 1938 au 25 avril 1939], Archives de Sachsenhausen, AS : R 202 M 5, p. 8.

⁴⁵² Block qui fait office d'« infirmerie ».

Andreas Sternweiler, l'hypothèse la plus vraisemblable serait que les juifs homosexuels sont condamnés à souscrire à la procédure d'« émascation volontaire ».

Ludwig Honig, né le 4 avril 1897 à Posen (Poznan), a été transféré au centre d'euthanasie de Sonnenstein après son passage au *Revier*. Les médecins SS l'ont sélectionné pour faire partie du transport du 5 juin 1941. Deux semaines plus tard, le 19 juin 1941, il décède – officiellement des suites d'une « infection bénigne ».

Dans le convoi qui a conduit Ludwig Honig à Sonnenstein, se trouve aussi Egon Sander, un « BV-J-175 » c'est-à-dire un « criminel juif homosexuel⁴⁵³ ». Né le 8 juillet 1897 à Darmstadt, Egon Sander est employé de commerce à Berlin⁴⁵⁴. Jusqu'à son arrestation par la Gestapo, il vit avec son épouse, Otty (qui est protestante). Il s'est converti au protestantisme durant la Première Guerre mondiale, en 1916, alors qu'il était en convalescence pour blessures de guerre⁴⁵⁵. En 1939, il est condamné à une année d'emprisonnement pour entrave au §175. Au lendemain de sa libération, en septembre 1940, il est interné en détention préventive à Sachsenhausen, en tant que « BV-J-175⁴⁵⁶ ».

3.3 Du camp au front... l'incorporation de force des homosexuels

Dans ses mémoires, l'Alsacien Pierre Seel raconte que, quelques mois après sa libération du SL de Schirmeck il est convoqué par l'armée d'occupation allemande dans le cadre du RAD (*Reichsarbeitsdienst*), le Service de travail du Reich. Après six mois de préparation militaire, il est incorporé dans la *Wehrmacht* et envoyé sur le Front de l'Est⁴⁵⁷. Pierre Seel n'est pas une exception. Les parcours de Harry P. et de Heinz F. illustrent certaines ambiguïtés de la politique nazie vis-à-vis des homosexuels.

Le comédien Harry P. fait partie de ces homosexuels qui ont été incorporés de force dans la *Wehrmacht* immédiatement après leur libération de camp. Arrêté à plusieurs reprises en vertu du §175, il est condamné en 1936 à une peine de quinze mois de maison de redressement. Il est envoyé dans un camp de l'Emsland, le *Moorlager* Neusustrum, où

⁴⁵³ Egon Sander était à la fois enregistré en tant que BV : *Befristete Vorbeugungshaft* (criminel de droit commun), mais aussi en vertu du §175 et encore en tant que Juif, d'où la lettre J.

⁴⁵⁴ Dossier judiciaire LAB A Rep. 358-02, n° 119 355.

⁴⁵⁵ Jusqu'en 1920 il servit d'ailleurs dans la *Schwarze Reichswehr*. Il s'agit de formations paramilitaires illégales créées après la démilitarisation de l'Allemagne en vertu du traité de Versailles.

⁴⁵⁶ Sur la liste du convoi suivant pour Sonnenstein (7 juin 1941), nous retrouvons quatre autres homosexuels, dont un « BV-J-175 ».

⁴⁵⁷ Cf. le Chapitre intitulé « Direction Smolensk » dans Pierre Seel, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, pp. 61-110.

il travaille douze heures par jours dans les marécages de la Frise. En 1939, immédiatement après sa libération, il est incorporé dans la *Wehrmacht*.

« Très rapidement, tout le monde a su que j'étais un homosexuel, un chaud de la jaquette et que j'avais été condamné en vertu du §175. Il est facile d'imaginer l'effet que ça a eu dans la troupe. Ensuite j'ai été muté en France. Mais là bas, le même théâtre a recommencé : voilà cette cochonne de pédale, ce cochon d'inverti, l'étalon pédé, etc. C'était insupportable. Puis j'ai été à nouveau transféré en Allemagne, à Iserlohn. Là, j'ai été relâché. Mais ils m'ont à nouveau arrêté [en 1943, suite à une dénonciation] et j'ai été placé six semaines en détention. Ça n'a pas duré longtemps jusqu'à ce que je me sauve une deuxième fois. Je ne supportais plus ces éternelles injures : voilà le chaud de la jaquette qui passe, l'enculé (*Hinterlader*). Personne ne peut supporter ce traitement sur la durée. En plus, j'étais le seul au sujet duquel « ils savaient », et j'étais vraiment tout seul. Tout ça, moi ça me dégoutait⁴⁵⁸. »

Après sa troisième évasion, Harry P. est à nouveau appréhendé. Il est alors incorporé dans le bataillon disciplinaire de la SS Dirlwanger⁴⁵⁹. Harry P. survit à cette expérience. Après la guerre, il ouvre son propre théâtre.

Encadré 4 : Les homosexuels dans la formation spéciale Dirlwanger

Connue pour la cruauté de ses membres, la formation spéciale Dirlwanger tire son nom de son commandant en chef, Oskar Dirlwanger⁴⁶⁰. Cette formation est l'une des unités de la SS qui a commis les pires atrocités durant la Deuxième Guerre mondiale. En 1943, elle est composée de cinq compagnies, dont deux d'hommes recrutés en KZ⁴⁶¹. Le 2 juillet 1943, un convoi de 321 *Häftlinge* en provenance de Sachsenhausen est destiné à alimenter la formation Dirlwanger qui est en opération à Minsk⁴⁶². Les *Häftlinge* portent le triangle vert ou le triangle noir, quinze d'entre eux ont été internés en KZ pour homosexualité. Suite à cet arrivage, Oskar Dirlwanger écrit le 21 août 1943 à l'administration de la SS qu'il a renvoyé 44 *Häftlinge* :

« Après avoir pris connaissance des listes, j'ai eu une douce frayeur. J'ai pris la décision de renvoyer 44 *Häftlinge* en KZ. En premier lieu, les sang-mêlé tziganes, puis les stérilisés ainsi que les récidivistes condamnés pour crime contre-nature et enfin quelques cas très graves. J'espère qu'il me sera possible d'éduquer militairement ceux qui restent⁴⁶³. »

En examinant la liste des 270 hommes qu'il a conservés, nous retrouvons plusieurs homosexuels⁴⁶⁴. Willy Z. fait partie de ces homosexuels incorporés à la formation

⁴⁵⁸ Hans Georg Stümke, Rudi Finkler, *Rosa Winkel, Rosa Listen. Homosexuelle und "Gesundes Volksempfinden" von Auschwitz bis heute*, Hambourg, Rohwolt, 1981, p. 314.

⁴⁵⁹ *Goodbye to Berlin?*, op. cit., p. 185.

⁴⁶⁰ Cf. Christian Ingrao, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlwanger*, Paris, Perrin, 2006 ; Rolf Michaelis, *Die SS-Sturmbrigade „Dirlwanger“: Vom Warschauer Aufstand bis zum Kessel von Halbe*, Dresde, Winkelried, 2006.

⁴⁶¹ Une compagnie allemande, deux compagnies de recrues issues des KZ, deux compagnies russes.

⁴⁶² Sur la provenance exacte des *Häftlinge* voir Hans-Peter Klausch, *Antifaschisten in SS-Uniform : Schicksal und Widerstand der deutschen politischen KZ-Häftlinge, Zuchthaus- und Wehrmachtstrafgefangenen in der SS-Sonderformation Dirlwanger*, Brême, Temmen, 1993, pp. 75-76.

⁴⁶³ Lettre d'O. Dirlwanger, 21.8.1943. *Ibid.*, p. 82.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

Dirlewanger en septembre 1944. Richard Plant a publié son témoignage. Voici un extrait :

« Au départ, Dirlewanger ne savait pas que j'avais porté le triangle rose. [...] Une nuit, moi et deux autres avons eu l'ordre de nous lever. Nous devions nouer au niveau des bras et sur le pantalon sur les uniformes d'été de grands triangles roses. Ensuite, nous avons marché jusque dans une clairière. Il faisait en dessous de zéro degrés ». Des soldats [nous] ont alors attaché à des troncs d'arbres et [...] sont retournés au camp de base⁴⁶⁵. »

Le cas de Heinz F. se distingue de celui de Harry P. dans la mesure où ce n'est qu'après avoir fait l'expérience de plusieurs camps qu'il est incorporé dans la *Wehrmacht*. Sa biographie a été écrite par Rainer Hoffschildt dans un ouvrage sur les homosexuels de Hanovre⁴⁶⁶. Né en 1905, Heinz F. entame des études de droit après son baccalauréat. Il s'installe par la suite à Munich où il développe un cercle de sociabilité homosexuel. Le 17 décembre 1935, il est arrêté par la Gestapo. Son arrestation fait suite, comme celle d'une vingtaine d'autres homosexuels présumés, à l'arrestation d'une de ses connaissances. Il est d'abord interné à la prison de Bielefeld, ensuite il est transféré à la prison de Munich et enfin à Dachau. Placé en garde à vue durant deux ans et demi à Dachau, sa situation est relativement correcte jusqu'à ce qu'un nouveau commandant dirige le camp, Theodor Eicke. Ce dernier impose un régime de rigueur aux concentrationnaires et tout particulièrement aux homosexuels. Ils sont affectés au commando « rouleau compresseur » et doivent aplanir des terrains sur lesquels seront construites des routes.

En juillet 1937, il est libéré. Un an plus tard, il est à nouveau arrêté et incarcéré. La raison de sa seconde arrestation reste méconnue. Cette fois, il est interné à Buchenwald et y reste jusqu'en 1942. Affecté à la compagnie pénitentiaire, Heinz F. dit avoir de la chance, puisqu'il est au concassage. Avec un autre homosexuel de Berlin, ils remplissent des wagonnets de pierres issues de la carrière. Heinz F. rapporte avoir rencontré plusieurs homosexuels à Buchenwald, dont un juif qui porte le triangle rose et un jeune Tsigane homosexuel, qui se suicide à l'âge de 24 ans au camp. Il fait alors la connaissance de l'ancien cuisinier de Ernst Röhm.

En 1942, il est transféré à Natzweiler. Cette période est selon ses dires la pire de toutes. Dans ce camp, il fait la connaissance de deux homosexuels de Hanovre. Le premier est le propriétaire d'un kiosque à journaux, un « type macho de robuste stature » qui meurt

⁴⁶⁵ Un médecin Soviétique sauva la vie de Willy Z. Cf. Richard Plant, *Rosa Winkel. Der Krieg der Nazis gegen die Homosexuellen*, Francfort/M., 1991 [1986], pp. 173 sq.

⁴⁶⁶ Ce parcours est reconstitué grâce aux travaux de Rainer Hoffschildt. « Wegen Homosexualität beinahe zehn Jahre in Konzentrationslagern – das Bericht eines Zeitzeugen », in Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992, pp. 130-33. Heinz F. témoigne dans le documentaire *Paragraph 175*.

de « faiblesse généralisée ». Le second est un droguiste. Il le présente comme un homme efféminé qui n'a jamais fait mystère de son homosexualité. À la fin de l'année 1942, il est à nouveau transféré, à Sachsenhausen. À ce moment les industries qui exploitent les concentrationnaires ont besoin de main d'œuvre supplémentaire. Pour cette raison, le commando disciplinaire lui est épargné, il est affecté aux ateliers de la firme aéronautique Heinkel en tant que secrétaire d'atelier.

Depuis le début de son internement, le père de Heinz F. œuvre pour la libération de son fils. Il ne comprend pas comment il a pu être condamné sans faire l'objet d'un jugement. Dans le cadre de ces démarches, il se rend à de nombreuses reprises auprès de la Gestapo et plaide sa cause jusqu'à Berlin. En 1944, les démarches aboutissent enfin : la Gestapo ordonne la libération de Heinz F. et son transfert à la prison de Munich. Mais en raison des bombardements, le transport dans lequel il se trouve est obligé de rebrousser chemin. Heinz F. retourne à Sachsenhausen. En janvier 1945, la procédure de transfert aboutit, il est conduit dans une maison d'arrêt à Munich. Le 1^{er} mai 1945, soit huit jours avant la capitulation de l'Allemagne nazie, Heinz F. est incorporé de force dans la *Wehrmacht*. Le 9 mai son unité est dissoute. Après la guerre, il s'installe à Hanovre jusqu'à sa mort en 2001.

Conclusion intermédiaire

Dans les camps, les homosexuels forment véritablement une minorité statistique (moins de 1% du total des internés)⁴⁶⁷. Isolés géographiquement et socialement des autres internés, ils sont à la fois victimes des SS et de leurs compagnons d'infortune. L'homophobie ambiante dans les camps semble être le reflet de celle existant dans la société. Effet du « pouvoir absolu », les homosexuels sont prioritairement désignés par leurs camarades « hétérosexuels » pour être transférés vers les camps aux conditions de vie les plus rudes. Cette logique explique pourquoi le taux d'homosexuels est élevé lors de l'établissement de nouveaux KZ. Leur étiquette d'homosexuel les prédestine aussi à servir de cobayes (émasculations à Sachsenhausen, « épreuves de normalisation » à Ravenbrück, « traitement hormonal » à Buchenwald). Comparé aux autres groupes de détenus allemands, l'espérance de vie des homosexuels est nettement inférieure (tout comme la probabilité d'être libéré). Qui plus est, parmi les homosexuels qui sont libérés, un nombre non négligeable d'entre eux sont incorporés de force dans la *Wehrmacht* ou dans des bataillons spéciaux de la SS. Quelques cas exceptionnels d'homosexuels ayant su s'élever dans la hiérarchie des camps nous sont parvenus. Ces derniers semblent se comporter à

⁴⁶⁷ L'absence de statistiques comparables entre KZ rend impossible à l'heure actuelle l'établissement d'un tableau synthétique.

l'instar des autres détenus détenteurs de fonction et entretiennent des relations amicales, affectives voire sexuelles avec d'autres hommes. Ce point nous amène à nous interroger sur l'homosexualité dans les camps.

III - L'homosexualité dans les camps

Les personnes étiquetées sous le label « homosexuel » étaient au centre de l'attention dans la précédente section. Dans la présente partie nous allons convoquer des témoignages de rescapés qui parlent de sexualité dans les camps. Dans une première partie, nous reprenons à notre compte les acquis de la sociologie du monde carcéral. Cela permet de mieux saisir la question de la sexualité en camp de concentration. Ensuite, je présente comment les témoins décrivent les relations sentimentales, amoureuses et sexuelles entre personnes de même sexe au sein de l'univers concentrationnaire. Dans une troisième partie, j'aborde la question de la sexualité en tant que moyen de pouvoir.

Encadré 5 : À propos du témoignage

Dans *L'ère du témoin*, Annette Wieviorka rappelle que le témoignage dit, en principe, ce que chaque individu, chaque vie, chaque expérience de l'internement en camp a d'irréductiblement unique. « Mais il le dit avec les mots qui sont ceux de l'époque où il témoigne, à partir d'un questionnement et d'une attente implicites qui sont eux aussi contemporains de son témoignage, lui assignant des finalités dépendant d'enjeux politiques ou idéologiques, contribuant ainsi à créer une ou plusieurs mémoires collectives, erratiques dans le contenu⁴⁶⁸. »

Plusieurs des témoignages utilisés dans cette section ont été écrits soit immédiatement après la libération (1945-47), soit durant les années 1950. Lorsque nous abordons la question des relations sexuelles en camp à travers le prisme du témoignage, il ne faut pas perdre de vue que les écrits que nous rangeons dans la catégorie « littérature mémorielle » ont été rédigés, majoritairement, par des internés « politiques », des porteurs du triangle rouge. Ces derniers, lorsqu'ils font mention de l'existence de relations homosexuelles, décrivent ces pratiques comme en usage chez les autres groupes : les verts, les noirs ou les étrangers... un peu comme lorsqu'au tournant du siècle dernier les Allemands appellent l'homosexualité le « mal français » et les Français, le « vice allemand ».

Les témoignages sont unanimes : pour 90 % des concentrationnaires, la sexualité ne joue aucun rôle dans la vie au KZ. Les mauvaises conditions de vie, la sous-alimentation et la pression psychique exercée sur les concentrationnaires dans un environnement hostile et mortifère en sont la raison⁴⁶⁹. Pour les 5 à 10% de concentrationnaires qui ont pu conserver

⁴⁶⁸ Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, 1998, p. 13.

⁴⁶⁹ Hermann Langbein, *Menschen in Auschwitz*, Vienne, Europaverlag, 1995 [1972], p. 450.

une libido, les seules possibilités d'avoir des relations sexuelles sont, de fait, homosexuelles – tout du moins jusqu'à la création des « bordels » à partir de 1942-43⁴⁷⁰.

S'agissant des verts, il est vrai qu'une bonne partie d'entre eux sont rompus à la vie carcérale. Ils sont habitués aux règles en usage en prison, une institution dans laquelle les relations entre personnes de même sexe sont les seules possibles. Les acquis de la sociologie de l'univers carcéral nous permettent de mieux comprendre comment fonctionne le marché de la sexualité dans une institution totale et monosexuée.

1. Les apports de la sociologie de l'univers carcéral

Les études menées dans les prisons d'hommes démontrent ce que les témoignages relatifs à l'organisation de l'activité sexuelle dans les camps de concentration révèlent. Privés de sexe, les prisonniers improvisent un système de relations homosexuelles prédatrices spécifiques, qui préserve l'image de virilité qu'ils ont d'eux-mêmes⁴⁷¹. Le système prédateur masculin se distingue de celui élaboré dans les prisons pour femmes, qui créeraient plutôt des pseudos-familles où les plus masculines joueraient le rôle de maris et de pères⁴⁷².

L'organisation de la sexualité en prison n'est donc pas la même chez les hommes que chez les femmes, tout simplement parce que les genres masculins et féminins sont construits différemment⁴⁷³. Par conséquent, selon Howard Becker, « la prison ne prive pas les femmes et les hommes des mêmes choses. En prison, les femmes n'étaient pas privées d'autonomie parce que [...] elles n'avaient jamais été autonomes ; elles avaient toujours

⁴⁷⁰ C'est à Mauthausen qu'a été créé le premier « bordel » (toujours dénommé *Sonderbau* par les nazis) le 11 juin 1942. Lui ont fait suite les « bordels » d'Auschwitz I (juin 1943), Buchenwald (juillet 1943), Flossenbürg (mars 1944), Neuengamme (avril 1944), Dachau (avril 1944), Sachsenhausen (août 1944), Mittelbau-Dora, Auschwitz III (automne 1944). Les femmes enrôlées pour servir au commando *Sonderbau* étaient recrutées à Ravensbrück. Au sujet des « bordels », cf. Régis Schlagdenhauffen, « Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis », *Trajectoires*, 1, 2007, pp. 60-73.

⁴⁷¹ Cf. Helen Eigenberg, « Homosexuality in Male Prisons: Demonstrating the Need for a Social Constructionist Approach », *Criminal Justice Review*, 17 (2), 1992, pp. 219-34; Alice M. Propper, *Prison Homosexuality: Myths and Reality*, Toronto, Lexington, 1981 ; Katherine Van Wormer, « Becoming Homosexual in Prison: A Socialization Process », *Criminal Justice Review*, 9 (1), 1984, pp. 22-27.

⁴⁷² Cf. Rose Giallombardo, *Society of Women*, New York, John Wiley and Sons, 1966 ; Rose Giallombardo, « Social Roles in a Prison for Women », *Social Problems*, 13 (3), 1966a, pp. 268-88 ; David Ward et Gene Kassebaum, « Homosexuality: A Mode of Adaptation in a Prison for Women », *Social Problems*, 12 (2), 1964, pp. 159-77; Gwénola Ricordeau, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, 28 (2), 2004, pp. 233-53.

⁴⁷³ Dans la même logique, Howard Becker cite une étude de Gagnon et Simon qui montre que, dans le cadre de la construction de la relation de couple hétérosexuelle, « les jeunes femmes apprennent à leur petit ami à s'impliquer dans une histoire sentimentale – à quoi elles s'entraînent toutes seules depuis longtemps – alors que leurs petits amis leur apprennent à s'adonner au sexe – à quoi eux s'entraînent tout seuls depuis longtemps ». Howard Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, 2002 [1998], p. 231, citant John H. Gagnon, William Simon, *Sexual Conduct*, Chicago, Aldine Publishing, 1973.

vécu sous la protection d'un homme – père, mari ou amant – à l'autorité duquel elles étaient soumises. C'est de ce type de protection que les privait la prison⁴⁷⁴. » Cette construction différentielle des genres explique pourquoi les femmes en prison élaborent un système de relations homosexuelles dans lequel l'un des deux partenaires joue le rôle du protecteur⁴⁷⁵.

L'étude de Gwénola Ricordeau sur l'homosexualité en prison confirme ce que les survivants des camps écrivent au sujet des relations homosexuelles en *KZ*⁴⁷⁶.

Premièrement, en prison, les homosexuels se subdivisent en deux groupes : ceux/celles qui sont homosexuels avant d'entrer et ceux/celles qui le deviennent en cours de détention. Ce dernier phénomène est nommé *conversion* par la sociologue. Chez les hommes, la conversion est souvent liée à un viol qui transforme définitivement un détenu en « gonze », « giron » ou « fiotte ». « Lorsque l'on évoque l'homosexualité des hommes détenus, il s'agit uniquement d'une homosexualité passive, celle qui est associée à la faiblesse et au manque de virilité, car aucune personne en détention (à commencer par les intéressés eux-mêmes) ne considère les "actifs" comme étant des homosexuels⁴⁷⁷. »

Deuxièmement, les détenus condamnés à de longues peines construisent « un discours rationalisant sur l'homosexualité comme étant la solution à l'impossibilité d'établir des relations affectives hétérosexuelles [...]. On peut qualifier cela d'"adaptation secondaire" dans le sens où l'utilise Goffman⁴⁷⁸. » Ce discours se distingue de celui des personnes homosexuelles incarcérées qui font, quant à elles, état de leur difficulté de vivre en tant que personne publiquement désignée comme homosexuelle.

Troisièmement, la prison est un cadre fondamentalement hostile pour une personne homosexuelle ou travestie. C'est un univers *hétérosexiste*. Le terme est préféré à celui d'homophobie, car il rend plus exactement compte des normes et dominances hétérosexuelles, établissant et perpétuant l'idée selon laquelle toutes les personnes sont ou doivent être hétérosexuelles⁴⁷⁹.

⁴⁷⁴ Howard Becker, *Les ficelles du métier*, op. cit., p. 229.

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ Gwénola Ricordeau, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, 28 (2), 2004, pp. 233-53.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 242.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 244. Cf. Erving Goffman, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968, pp. 245-62.

⁴⁷⁹ Gwénola Ricordeau, « Enquêter sur l'homosexualité », op. cit., p. 245.

2. L'amour en camp de concentration

Dans cette partie, nous allons uniquement traiter de relations homosexuelles entre interné(e)s qui ne sont pas étiquetés en tant qu'homosexuels. Le premier témoignage convoqué est celui de l'écrivain Hambourgeois Heinrich-Christian Meier, interné en 1940 en tant que politique à Neuengamme. Dans son ouvrage *So war es (C'était comme ça)*, publié en 1946⁴⁸⁰, il relate son expérience de concentrationnaire. Dans le chapitre intitulé « L'amour au KZ », il dresse un tableau des relations affectives qui existaient au camp. En voici la traduction intégrale :

Encadré 6 : L'amour au KZ

« Certains recevaient régulièrement une lettre de leur femme. Mais la plupart ne recevaient aucun courrier. À la place, c'est par séries entières qu'ils recevaient des demandes de divorce. Et après le divorce obtenu par force et avec les moyens les plus extraordinaires, c'était le grand vide, le vacuum glacial de la solitude émotionnelle. Qu'en était-il de l'image idéale de la femme ? Est-ce que ce que l'on appelle l'amour existait réellement ? Est-ce que tous les vœux de fidélité n'étaient pas que des choses qui sonnent vides et creux ? Dans ces conditions, comment pouvait-on encore croire en l'amour et à la fidélité ?

Les camarades se racontaient les uns les autres leurs histoires de divorces. Apparemment, il était impossible pour une femme de rester fidèle à un mari emprisonné plus de deux ans. La froide réalité parlait une autre langue que celle des fantasmes des nuits solitaires. N'y avait-il donc plus rien à attendre des femmes ?

Du moment que l'évolution de l'âme avait atteint cette conclusion, l'homme se tournait vers l'homme. Il ne faut pas oublier que chacun devait bien s'en sortir avec ses besoins sexuels. Seuls quelques uns étaient si purs et si naturels qu'ils pouvaient laisser leur système glandulaire naturel faire son travail tout seul. La plupart donnaient un coup de main au système, afin de s'offrir le minimum de joie dont l'homme a besoin pour pouvoir vivre.

Mais plus important encore est ce besoin certain qu'à l'homme de pouvoir s'appuyer sur quelqu'un, ce besoin que chacun doit satisfaire d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas vrai de dire d'un homme qu'il peut s'en sortir entièrement tout seul. Déjà, le voisin de lit est par définition d'une certaine façon plus proche que les autres camarades, et c'est ainsi que se créent des amitiés improbables. Au travail, il est réconfortant d'avoir un camarade sur lequel on peut compter. C'est encore mieux si celui-ci est un compagnon qui ne vous laisse pas en plan lorsque l'on est en détresse. Il y a des jours où l'on se sent faible et fragile. C'est tellement bien lorsque son camarade de travail vient avec sa volonté, atténuer le poids que l'on porte sur les épaules ! C'est ainsi que naît la *Paukerschaft*⁴⁸¹, le meilleur, émotionnellement le plus moralement infaillible acquis de la vie du camp.

Un *Pauker*, c'est plus qu'un ami. On partage avec lui un mariage de camaraderie qui, dans la plupart des cas, est complètement exempt de rapports sexuels. Hans et Max, nommons-les ainsi, sont l'un pour l'autre comme homme et femme. Le peu qu'ils possèdent, ils le partagent. L'un s'occupe de l'habillement de l'autre. Le peu de temps libre dont ils

⁴⁸⁰ Heinrich Christian Meier, *So war es. Das Leben im KZ Neuengamme*, Hambourg, Phönix-Verlag, 1946.

⁴⁸¹ *Paukerschaft* : mot non souligné dans l'édition originale. Ce terme est intraduisible lorsqu'il est appliqué au contexte du KZ. Il apparaît dans certains témoignages en langue allemande et désigne cette relation unique qui permet à deux concentrationnaires de survivre. (Selon le dictionnaire, le verbe *pauken* signifie en français : bosser, bâchoter et *ein Pauker* : un prof.)

disposent, ils le passent ensemble. S'ils ont des intérêts intellectuels en commun, c'est d'autant mieux. Ils font les visites ensemble. On les voit aller ensemble à la cantine ; ils partagent les paquets qu'on leur envoie. Ils règlent les questions financières ensemble et avec méthode. Si l'un des deux est attaqué, l'autre le défend. Il n'y a rien de plus naturel et d'humain que ce type de camaraderie. Dans le camp, elle est nécessaire, car qui reste tout seul au camp se rapproche avec inquiétude du crématoire. Et justement, qui est tout seul peut le plus facilement devenir fou.

La plus grande tentation au camp c'étaient les jeunes hommes âgés de seize à vingt-et-un ans. Il subsiste en eux, aussi bien dans leur beauté que dans leur masculinité, un quelque chose de naturellement féminin. Or, l'homme est contraint de par sa nature à aimer. Et lorsqu'il ne trouve pas l'objet approprié, il se rabat par conséquent subsidiairement sur l'inapproprié. Par ailleurs, ce n'était jamais clair, à l'intérieur du camp, entre et ce qui relevait de l'interdit et ce qui était autorisé. Et dans la mesure où des centaines de jeunes hommes vivaient une douce relation érotique avec des camarades plus âgés, l'amour de même sexe devenait pour tout homme sain et normalement constitué partout tangible dans la rue principale du camp.

De telles relations sont inévitables dans ces conditions. Dans la vie du camp elles jouent un rôle considérable. Avec le temps, même l'administration de la SS ne pouvait ignorer cette réalité. Elle devait tolérer l'existence de ces relations, pour ne pas dire les reconnaître. C'est ainsi que progressivement s'est constitué tout un assortiment de jeunots⁴⁸². Ils changeaient souvent d'ami et certains ont même fait de l'entretien de ces relations un gagne-pain. Les jeunots étaient dans l'ensemble bien entretenus, tout du moins en ce qui concerne la nourriture et l'habillement. Il y eut même un moment où, deux-tiers des Häftlinge qui possédaient une fonction entretenaient d'une manière ou d'une autre une relation avec un jeunot, et sans pour autant entraîner de scandale.

Il est certain qu'il y avait aussi des Häftlinge qui, malgré l'interdiction, entraient en contact avec des femmes. J'en connais certains cas. Mais si la SS l'apprenait, le Häftling devait compter avec les pires châtiments (Bunker) ou bien intégrer la compagnie pénitentiaire. C'est le cœur contrit que le Häftling retournait alors à son *Pauker* ou bien à son jeunot.

[...] Certains ont fini par prendre conscience du fait que la nervosité et l'hystérie, qui dominaient la vie au camp, s'expliquaient en partie par le manque de femmes. Les SS sont aussi arrivés à la conclusion que les jeunots minaient la force de travail et la santé des Häftlinge. C'est ainsi qu'en 1943, le service central d'Oranienburg a décidé que, dans les camps d'hommes, des femmes seraient mises à leur disposition dans des baraques spéciales. [...] Malgré cela, le commerce avec les jeunots continua, et il se révéla que le bordel, tel qu'il avait été conçu était un échec cuisant⁴⁸³. »

⁴⁸² H.-Ch. Meier définit un *jeunot* (*Bubi* ou « *medium* », en all.) comme suit : « un jeunot est un jeune homme qui en échange d'une nourriture convenable ou d'une bonne vêtue s'abandonne à des jeux sexuels avec des proéminents du camp. Ce terme désigne toutes les pratiques possibles des plus fines tendresses jusqu'aux fameuses relations sexuelles orales et anales. Il est par principe jeune, bien habillé et bien portant. Il vit oisivement dans l'entourage des proéminents. Lorsqu'il fait un faux pas, il obtient toujours de l'aide. » Heinrich-Christian Meier, *So war es. Das Leben im KZ Neuengamme*, Hambourg, Phönix-Verlag, 1946, p. 64.

⁴⁸³ Traduction intégrale des pp. 48 à 51 du témoignage de H.-Ch. Meier. Le dernier paragraphe du présent texte est la traduction du dernier paragraphe de la p. 53 (qui correspond à la conclusion du chapitre « L'amour au KZ »).

Dans les récits, les cas d'homosexualité sont toujours décrits comme ayant lieu chez des personnes extérieures au groupe d'appartenance du témoin. Lorsqu'il est fait mention de relations entre personnes de même sexe au sein des membres du groupe, elles sont toujours présentées comme des « relations amicales » ou des « amours platoniques⁴⁸⁴. »

Dans les paragraphes qui suivent, il ne s'agit pas de mettre en doute la parole des témoins, mais de reconnaître que l'adjectif homosexuel est bien souvent mal-approprié pour écrire une « carte du tendre » bien plus complexe que celle que ce terme n'est en mesure de suggérer. Aucun mot adéquat ne permet de décrire la panoplie de sentiments qui vont de l'amitié à l'amour (via la sexualité) entre personnes de même sexe, peut-être parce que les sentiments et les attitudes qui en découlent sont universels.

Dans les témoignages, l'amitié, la tendresse et l'amour entre concentrationnaires de même sexe, plus encore que la sexualité, ont joué un rôle primordial pour survivre au camp. Les témoignages sont eux aussi unanimes à ce sujet : en camp, un homme seul est un homme mort. Ceux qui survivent sont ceux qui entretiennent une sociabilité en camp. Dans la partie qui suit la question de l'amitié en camp est abordée. Dans certains cas, cette amitié englobe l'attraction physique.

La nécessaire préservation d'une certaine humanité revient de manière récurrente dans les témoignages. L'entretien de relations affectives en fait partie. Il a contribué à la survie d'internés aussi bien hétérosexuels qu'homosexuels. Le cas de Margareta Glas-Larsson qui était, tout comme son mari, internée à Auschwitz, est significatif à ce sujet. Dans son témoignage, elle fait part de la relation affective qu'elle a entretenue avec la doyenne du camp, Aurelia Reichert-Wald, alias Orli.

« Une nuit j'ai demandé à Orli si je pouvais rester chez elle. Et je me suis couchée à ses côtés. [...] Et durant cette nuit-là, le ciel était tellement rouge, je ne sais pas si c'était un feu, si les SS avaient allumé le transport des Hongrois ou s'ils brûlaient des enfants Juifs ou bien encore si les *Sonderkommandos* brûlaient tellement d'êtres humains. Malgré cela, je n'étais pas malheureuse, au contraire. Cette nuit-là, j'étais affreusement heureuse, parce que je pouvais être auprès d'Orli⁴⁸⁵. »

Bien que mariée à un homme, Margareta Glas-Larsson précise dans la suite de son témoignage que c'est son amour pour Orli qui lui a permis de survivre à Auschwitz⁴⁸⁶.

⁴⁸⁴ Cf. Rainer Fröbe, « Arbeit für die Mineralölindustrie: Das Konzentrationslager Misburg ». In *Konzentrationslager in Hannover. KZ-Arbeit und Rüstungsindustrie in der Spätphase des zweiten Weltkrieges*, Hildesheim, 1985, p. 243 ; Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992, p. 127 ; Margarete Buber-Neumann, *Milena, Kafkas Freundin*, Munich, Gotthold Müller, 1977 ; Régis Schlagdenhauffen, Promotion de la prostitution, *op. cit.*, p. 69.

⁴⁸⁵ Margareta Glas-Larsson, *Ich will reden : Tragik und Banalität des Überlebens in Theresienstadt und Auschwitz*, Vienne, Molden, 1981, p. 176.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 149 ; Kerstin Meier, « "Es war verpönt, aber das gab's" - Die Darstellung weiblicher Homosexualität in Autobiographien von weiblichen Überlebenden aus Ravensbrück und Auschwitz ». In

Dans *Un camp très ordinaire*, Micheline Maurel, la « poétesse Française », fait part de sa rencontre avec Kviéta, une danseuse tchèque, à Ravensbrück⁴⁸⁷ :

« Un autre dimanche, le bloc tchèque a donné une petite fête. Kviéta dansait sans musique sur un poème patriotique que récitait une de ses sœurs. C'était très émouvant. Après la représentation, l'autre sœur m'a dit :

- Vous savez qu'elle n'a dansé que pour vous ?

Je m'en rendais compte un peu, et j'en étais aussi bouleversée que je pouvais l'être à l'époque. Jadis, à l'âge de Kviéta, j'avais aimé une institutrice. Mais Kviéta pouvait bien m'aimer si elle voulait. Je tâcherais de ne pas la décevoir. Je lui donnerais de mon mieux toute l'affection que je pourrais. Toute la joie. Cette affection paraissait lui être aussi précieuse que le pain. Un soir, tandis qu'elle me raccompagnait au bloc 3, elle me saisit le bras brusquement pour me donner un baiser. Je l'ai embrassée aussi. Alors elle a semblé rayonner de joie et s'est sauvée en bondissant⁴⁸⁸. »

S'agissant des relations entre femmes, les « politiques » rapportent toujours que les membres de leur groupe ont des relations platoniques. Les « criminelles » ou les « asociales » ont quant à elle des relations charnelles.

« Dans le bloc de punition sont enfermées beaucoup d'Allemandes, des Allemandes qui ont des mœurs spéciales. On enferme deux personnes qui sont « mariées ensemble » dans ce block et ainsi la vie continue de plus belle. Seul le Julot (la femme qui a le rôle de l'homme) a le droit de parler. [...] La Blockowa, d'ailleurs, est une lesbienne⁴⁸⁹. »

S'agissant des témoignages d'hommes, celui de Heinrich-Christian Meier présenté précédemment constitue une exception. Généralement, lorsqu'il est fait état de relations homosexuelles en camp, la chose est toujours évoquée de manière erratique. La question homosexuelle se résume souvent en une phrase : la « pratique homosexuelle était très répandue dans les camps » écrit Eugen Kogon⁴⁹⁰. Aimé Spitz est quant à lui plus disert :

« Au bloc 12 [de Natzweiler], le dimanche après-midi, nous assistions aux multiples embrassades sur la bouche, du kapo du Kohlenbunker (commando du charbon), qui avait comme ami un jeune belge de 18 ans. Le chef de bloc, un autrichien, lui de son côté avait comme favori un jeune français de la Saône et Loire.

[...] À la cuisine, le capo des peluches, était entouré de quelques russes, très jeunes, 14 ans environ, qui étaient obligés, pour vivre, de satisfaire ses exigences sexuelles.

Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland, Brême, Themen, 1999, pp. 22-33, p. 28.

⁴⁸⁷ Micheline Maurel, née en 1916 à Toulon fut Résistante. Elle fut arrêtée et déportée en 1943 à Neubrandenburg, camp annexe de Ravensbrück. Elle y resta vingt mois.

⁴⁸⁸ Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, Paris, éd. de Minuit, 1957, p. 129.

⁴⁸⁹ La Blockowa est la doyenne d'une baraque (*Block*). Extrait issu de : *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Denoël, 1965, p. 174.

⁴⁹⁰ Eugen Kogon, *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Munich, Karl Alber, 1946, p. 210.

Un jeune Alsacien de 19 ans fut la victime de deux capos qui se le disputaient et finalement il fut assassiné à l'infirmerie par une piquère⁴⁹¹. »

Après avoir lu ces lignes, nous pourrions imaginer que la pratique homosexuelle était monnaie courante. Il n'en est rien. Les relations sexuelles en camp ne concernaient qu'une minorité d'internés. De plus, lorsqu'elles étaient découvertes, elles étaient toujours sévèrement réprimées. À Sachsenhausen, les hommes hétérosexuels accusés ou suspectés d'avoir eu des relations homosexuelles sont condamnés au commando disciplinaire pour une durée d'un an (sachant qu'il était impossible de survivre à ce régime plus de six mois). À Ravensbrück, le règlement intérieur du camp punit « quiconque s'approche d'autres internées avec des intentions lesbiennes, quiconque commet ou bien est témoin de cochonneries lesbiennes »⁴⁹². La déportée française Denise Fournier signale qu'à Ravensbrück, les femmes en couples s'exposent aux châtiments les plus terribles si jamais elles sont « découvertes »⁴⁹³.

Que ce soient entre hommes ou entre femmes, les relations homosexuelles sont donc officiellement réprimées avec la plus grande violence. À vrai dire, il est impossible de parvenir aux mêmes conclusions pour chaque camp. En effet, le témoignage de Hans Christian Meier semble sur ce point contredire les propos d'Aimé Spitz ou de Denise Fournier. Deux explications peuvent être suggérées. 1) les Français n'ont pas les mêmes perceptions et ne sont pas soumis au même régime que les Allemands en KZ ; 2) l'application effective du règlement varie suivant les périodes et les camps.

Quoi qu'il en soit, une nécessaire distinction que nous n'avons pas encore soulignée mérite d'être précisée : la sexualité est aussi une manière d'exercer le pouvoir d'un individu sur un autre.

Les relations sexuelles non consenties sont un autre sujet récurrent dans les témoignages de déporté-e-s. Elles étaient monnaie courante, tout particulièrement dans les camps d'hommes. Là aussi, qui pourrait croire que tous les *jeunots* et *Pipels* choisissent de leur plein gré d'être l'objet sexuel d'un détenu qui a tout pouvoir sur eux ? Et les femmes sélectionnées pour être prostituées au « bordel », dans quelle mesure l'ont-elles choisi ? Et les homosexuels qui sont violés par des « hétérosexuels » ? Le témoignage de Heinz Heger est saisissant sur les idées reçues qu'ont certaines personnes sur l'homosexualité. La scène qu'il décrit se déroule dans le transport qui le mène à Sachsenhausen :

⁴⁹¹ [Aimé Spitz] *Les secrets des blocs dans les camps de concentration du Struthof. Reportage de Roland Labrousse*, lettre personnelle adressé à André Baudry, 1970, 2 p. dactylographiées.

⁴⁹² L'emploi du terme « lesbienne » souligne une fois de plus que dans l'esprit nazi, le terme homosexuel ne s'adresse qu'aux hommes.

⁴⁹³ Régis Schlagdenhauffen, Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis, *Trajectoires*, (1), 2007, pp. 60-73.

« Ils ont très rapidement appris que j'étais un §175, une tapette comme ils m'appelaient désormais. [...] Parce que je ne proposais pas volontairement, c'est avec des coups qu'ils me forçaient à sucer leur organe, qu'ils introduisaient dans ma bouche, par la force, plusieurs fois par jour. Selon eux, en tant que « tapette », il semblait logique que j'éprouvasse autant de plaisir qu'eux⁴⁹⁴. »

Au sein de la société hiérarchisée des concentrationnaires, les relations (homo)sexuelles sont un moyen et une pratique du pouvoir. Les détenus chargés de fonctions usent de leur statut pour avoir des relations sexuelles avec de jeunes prisonniers. Ces *Pipels* ou *jeunots* sont particulièrement privilégiés, mais ils courent aussi un risque : s'ils révèlent les tendances de leur compagnon de lit⁴⁹⁵, ils causent non seulement sa perte, mais aussi la leur. Ils payent leurs avantages matériels par une impuissance pratiquement absolue, puisque l'accusation publique d'homosexualité signifie la mort assurée.

Qu'advient-il des jeunes hommes qui refusent d'être *transformés* en « jaunots » ? Jörg Hütter a retrouvé un tel cas dans les archives d'Auschwitz⁴⁹⁶. Le 18 janvier 1944, le jeune juif Günther Weinberg rapporte qu'il a été abordé à la Buna (l'usine d'Auschwitz III) par un SV allemand plus âgé que lui, Michael Unger. Ce dernier propose au jeune Günther qu'il lui cire ses chaussures et lui nettoie ses habits en échange d'une ration d'un demi-litre de soupe. Une fois le contrat rempli, Unger offre un pull-over au jeune homme en plus du demi-litre de soupe promis. Plus tard dans la journée, il revient vers le jeune Günther Weinberg et parvient à le conduire dans une pièce retirée de la Buna. « Il m'a alors ordonné de baisser mon pantalon après m'avoir embrassé à plusieurs reprises. Une fois que j'avais baissé mon pantalon, il dirigea son membre dans mon anus, ce qui me fit très mal. Ensuite, il quitta avec moi la pièce et me dit que je ne devais parler à personne de ce qui s'était passé⁴⁹⁷. » Mais le jeune parle. Résultat des courses, il est condamné à 25 coups de bâton pour « avoir commis un acte contre-nature à l'intérieur du camp⁴⁹⁸. »

⁴⁹⁴ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972, pp. 26-27.

⁴⁹⁵ Dans les baraques, certains *Funktionshäftlinge*, dont le *Blockältester*, disposaient de chambres individuelles.

⁴⁹⁶ Hütter, Jörg, « Konzentrationslager Auschwitz : Die Häftlinge mit dem rosa Winkel ». In Olaf Mußmann, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000, pp. 115-25.

⁴⁹⁷ Jörg Hütter, « Konzentrationslager Auschwitz : Die Häftlinge mit dem rosa Winkel », *Ibid.*, pp. 118-19. Cf. archives du musée d'Auschwitz, côte: D-AU I-II-III-2/3, Nr. inw. 106629.

⁴⁹⁸ *Ibid.*

Conclusion du chapitre

Les modalités de persécution des homosexuels sous le « IIIe Reich » ont été exposées dans ce chapitre. La majorité des hommes persécutés pour homosexualité ont été dénoncés auprès de la police. Parmi les hommes arrêtés par la police, ceux qui n'ont pas été soumis à la justice pénale ont été transférés « à titre préventif » en *KZ*, en camp de concentration. Ils étaient étiquetés par la police, la justice et le système concentrationnaire en tant qu'« homosexuel ». Par conséquent, aussi bien au sein du système carcéral que concentrationnaire, ils étaient stigmatisés comme tels. Leur identité se résumait en un seul mot : « homosexuel ».

En camp de concentration, les homosexuels ne représentaient jamais plus de 1 % de la somme totale des internés d'un *KZ*. Lorsqu'ils formaient un groupe conséquent, ils étaient rassemblés dans une baraque et mis à l'écart des autres internés du camp. Isolés géographiquement des autres détenus à l'intérieur du camp, ils l'étaient aussi en journée car assignés à travailler dans des commandos spéciaux. En effet, ils étaient systématiquement affectés aux travaux les plus durs, à la compagnie pénitentiaire. Les seuls à avoir survécu sont ceux qui sont parvenus à échapper à ce traitement en bénéficiant d'un transfert dans un autre commando de travail ou en étant enrôlé dans l'armée ou la SS. La prostitution est une autre stratégie qui permettait d'éviter la mort par le travail. Elle n'était pas uniquement le fait d'homosexuels. Phénomène répandu elle était une *adaptation secondaire*, tout comme l'entretien de relations homosexuelles entre personnes « hétérosexuelles ». Comme dans toute institution totale, les concentrationnaires ont organisé le marché de la sexualité. Ce dernier point relève du tabou. Cette question n'apparaît que très rarement dans les témoignages. Pour cette raison, l'examen des témoignages de survivants du système concentrationnaire nazi nous a obligé à distinguer les relations (homo)sexuelles qui sont toujours décrites comme des relations de pouvoir des relations amoureuses et affectives qui sont présentées comme « naturelles » et déssexualisées.

Deuxième partie

ÉTUDES DE CAS

Figure 1 : Neuengamme, la pierre du souvenir – Berlin Nollendorfplatz, la plaque



Gedenkstein, Neuengamme, Hambourg, 1985



Gedenktafel, Nollendorfplatz, Berlin, 1989

Figure 2 : Berlin, le mémorial en souvenir homosexuels persécutées durant le nazisme



Le monument
(© Stiftung-Denkmal)



Image du film diffusé
(© Stiftung-Denkmal)

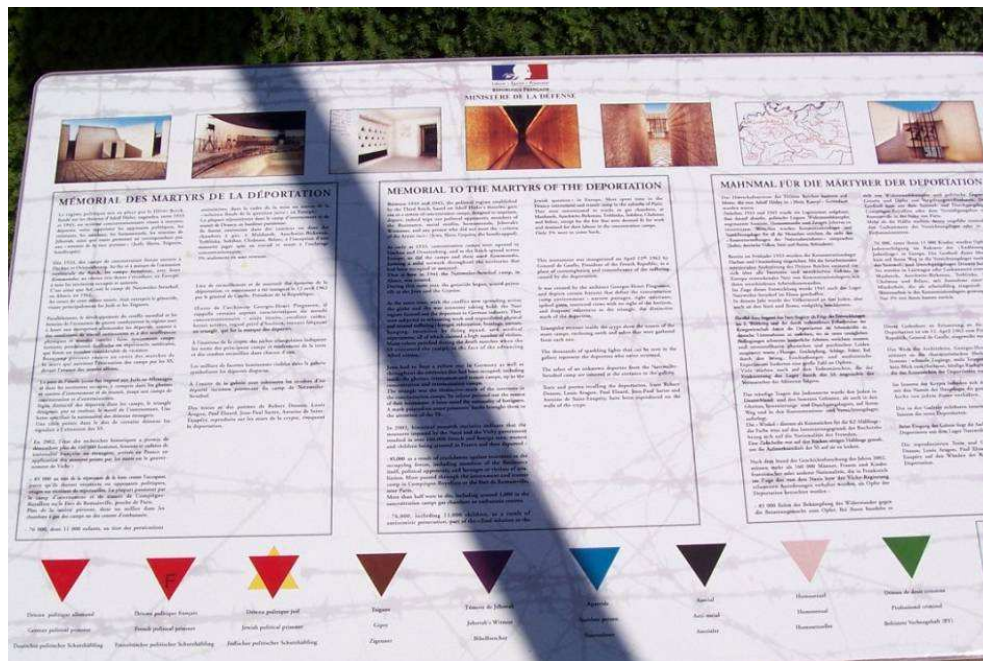
Figure 3 : Paris, 1994, Charivari devant les grilles du Mémorial de la Déportation



Manifestants au « triangle rose »

CRS versus militants de la mémoire

Figure 4 : La plaque commémorative devant le Mémorial des martyrs de la Déportation



Légende sous les triangles (de gauche à droite) : Détenue politique allemande, Détenue politique française, Détenue politique juive, Tsigane, Témoin de Jéhovah, Apatride, Asocial, Homosexuel, Détenue de droit commun ; encadré tout à droite : Juif. Il s'agit de l'étoile jaune que devaient porter les personnes catégorisées comme juives (non visible sur la photographie).

Figure 5 : Paris, 2001, La commémoration des victimes homosexuelle du nazisme



Pierre Seel ouvre la commémoration



Pierre Seel près du maire de Paris

Figure 6 : Paris, depuis 2005, l'invention de nouvelles commémorations le 17 mai



© ODLM

17 mai 2005, Ravivage de la Flamme par les ODLM



17 mai 2008, Poster pour la cérémonie

Figure 7 : Amsterdam, Le Nationaal Monument, de jour et de nuit

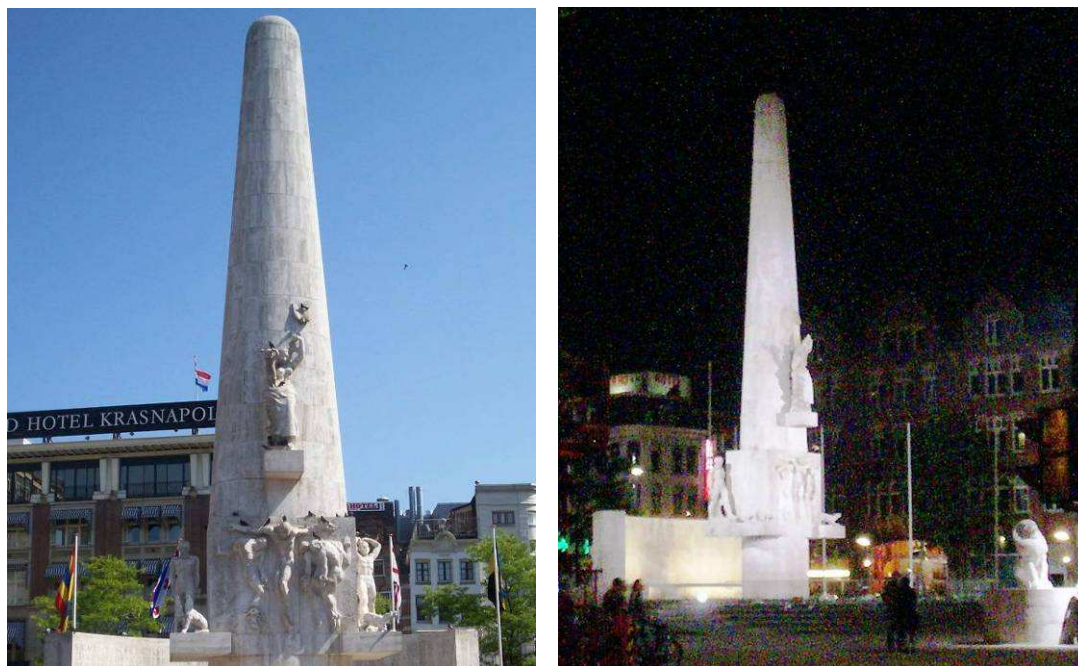
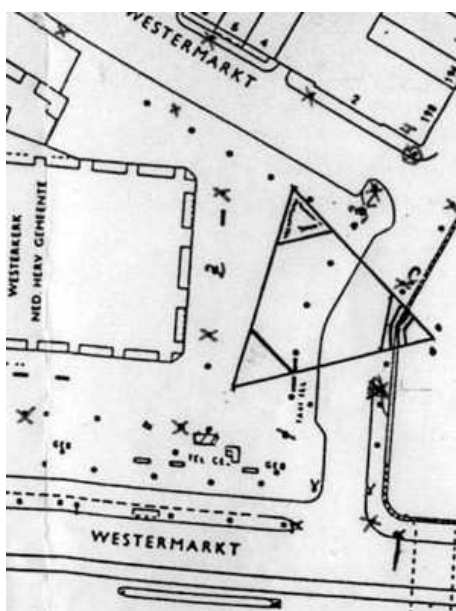
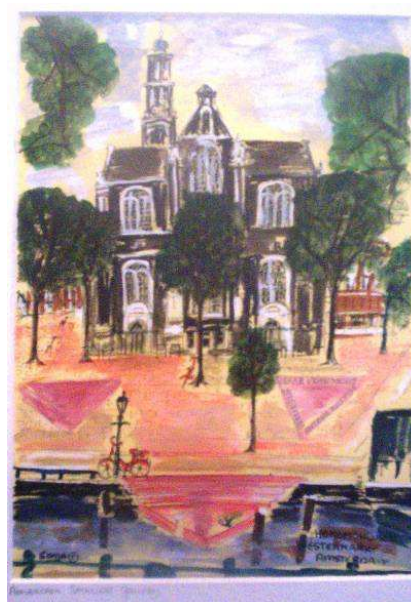


Figure 8 : Deux représentations de l'Homomonument



Sur Westermarkt, entre l'église et le canal



Une aquarelle en vente sur Westermarkt

Chapitre 2

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin

Introduction

Les premières traces de commémoration en souvenir des homosexuels remontent au début des années 1970 à Berlin. Durant les années 1980, des plaques commémoratives sont apposées dans les camps de concentration. Ce processus de matérialisation du souvenir connaît un aboutissement avec l'apposition d'une plaque à Berlin (Ouest) en 1989. Vingt ans plus tard, en 2008, un mémorial national en souvenir de ce groupe de victimes du nazisme est inauguré à Berlin. Financé par l'État fédéral, ce mémorial est le résultat d'une multitude de mobilisations sociales qui ont concrètement débuté en 1992. L'aboutissement du projet exigeait la reconnaissance préalable des homosexuels en tant que victimes. Les militants de la mémoire devaient « transformer » des criminels de droit commun en victimes d'une persécution injuste. Ce dernier point soulève d'ores et déjà deux questions : qu'est-ce qu'une victime homosexuelle du nazisme ? Comment matérialiser dans la pierre le souvenir de la persécution de ces victimes ?

Afin d'appréhender les modalités de la reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme, nous allons nous pencher sur les caractéristiques du mouvement homosexuel allemand et voir comment la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme s'est constituée en tant qu'objet politique à côté d'autres mobilisations sociales. Ensuite, nous allons examiner deux processus significatifs observés : 1) la « translation mémorielle », c'est-à-dire la préférence pour des lieux « artificiels » plutôt que « authentiques » ; 2) l'« esthétisation de la mémoire », c'est-à-dire la réalisation de monuments commémoratifs qui cristallisent le souvenir d'un événement. Ce dernier point nous invite à reposer la question de la construction mémorielle de la catégorie victime homosexuelle du nazisme. Dans ce cadre, j'analyse dans la troisième partie du chapitre une controverse mémorielle dont l'objet était l'inclusion des femmes lesbiennes dans la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

I - Éléments contextuels sur le mouvement homosexuel allemand

Entre 1945 à 1949, les territoires correspondant à ce qui est l'Allemagne actuelle sont placés sous le contrôle des forces alliées. Ce n'est qu'à partir du 23 mai 1949, date de la création de la République fédérale, que l'on peut à nouveau parler d'Allemagne⁴⁹⁹. La République démocratique d'Allemagne est quant à elle proclamée le 7 octobre 1949. Tandis que la RFA choisit de conserver le paragraphe 175 dans sa version (nazie) de 1935, la RDA opte pour la version dite de la République de Weimar. La même année, le *WhK*, le comité scientifique humanitaire, qui avait été dissout en 1933, renaît de ses cendres à Francfort.

Durant les années cinquante, les homosexuels ouest-allemands sont condamnés par les mêmes juges que ceux qui les avaient condamnés avant la chute d'Hitler. En 1950 à Francfort, l'arrestation par la police d'un jeune prostitué conduit à l'ouverture d'une enquête judiciaire auprès de 240 hommes. 100 sont arrêtés pour présomption de crime d'homosexualité, 75 sont condamnés et cinq se suicident⁵⁰⁰. À côté de la police qui veille, les églises catholique et luthérienne prêchent la condamnation des homosexuels. L'influent *Volkswartbund*, ligue pour la vertu sous la tutelle de la conférence des évêques catholiques d'Allemagne, n'y est d'ailleurs pas étranger⁵⁰¹.

C'est dans ce contexte que le *Bundesverfassungsgericht*, le Tribunal constitutionnel fédéral, confirme dans un arrêt de 1957 la légalité de la persécution des homosexuels durant le « IIIe Reich »⁵⁰². Selon la Haute cour, la persécution des homosexuels ne fait pas partie des atrocités commises par les nazis.

⁴⁹⁹ Nous traitons ici du second mouvement d'émancipation homosexuelle en Allemagne de l'Ouest. (Il émane du mouvement étudiant.) On qualifie de « Premier mouvement homosexuel », les organisations militantes des fondées à la fin du XIXe siècle. La création du *WhK*, le Comité scientifique humanitaire en 1896, à Berlin en serait l'événement fondateur. Le mouvement homosexuel qui se constitue à partir de 1969 en Allemagne de l'Ouest est appelé « Deuxième mouvement homosexuel ». Les critiques distinguent à ce propos l'*Homosexuellenbewegung* (le mouvement homosexuel) de la *Schwule Bewegung* (le mouvement pédé). Ce mouvement ne se constitue qu'en République fédérale – et des étudiants en sont à l'origine.

⁵⁰⁰ Cf. Dieter Schiefelbein, « Wiederbeginn der juristischen Verfolgung homosexueller Männer in der Bundesrepublik Deutschland: Die Homosexuellen-Prozesse in Frankfurt am Main 1950/1 », *Zeitschrift für Sexualforschung*, 5, 1992, p. 60 sq.; Andreas Pretzel, « From Persecution to Liberalisation: Politics and Homosexuality in the Early Years of the Federal Republic of Germany », *Postwar Homosexual Politics: 1945-1970*, Instituut van sociologie, UvA, Amsterdam, 4/5.8.2007, p. 9.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p 10.

⁵⁰² BVerfGE 6, 389 – Homosexuelle. Jugement du 10 mai 1957 (1 BvR 550/52).

Près de 45 000 condamnations pour homosexualité sont prononcées entre 1950 et 1966⁵⁰³. Les élections de 1966 signent l'émergence d'une grande coalition. La nomination du Chancelier Kurt Georg Kiesinger, qui succède à Konrad Adenauer, participe d'une libéralisation du climat politique. Une grande réforme du droit pénal est engagée : le 25 juin 1969, l'adultère et les relations homosexuelles entre hommes majeurs consentants sont dépenalisées⁵⁰⁴.

De l'autre côté de l'Atlantique, le *Gay Liberation Front* est fondé à New York (28/29 juin 1969). Suite à cela, des groupes de libération gay sont créés dans de nombreuses villes d'Amérique et quelques mois plus tard en Europe. À Berlin, c'est la diffusion du film *Ce n'est pas l'homosexuel qui est pervers mais la situation dans laquelle il vit* qui marque la naissance du mouvement d'émancipation homosexuel allemand. Le 4 juillet 1971, le film de Rosa von Praunheim *Nicht der Homosexuelle ist pervers, sondern die Situation, in der er lebt* (*Ce n'est pas l'homosexuel qui est pervers mais la situation dans laquelle il vit*) est présenté au festival du film de Berlin⁵⁰⁵. Il met en scène les péripéties d'un jeune provincial homosexuel qui arrive à Berlin et découvre la subculture homosexuelle. Quelques semaines après, l'*Homosexuelle Aktion West-Berlin* (HAW), l'Action homosexuelle de Berlin Ouest, est créée le 15 août 1971. Cette organisation, en lutte contre le capitalisme et le patriarcat joue deux ans durant le rôle de moteur du mouvement homosexuel berlinois. Dès cet instant, les militants réclament qu'on les appelle *Schwul*, pédé⁵⁰⁶. Ils cherchent aussi un symbole pour représenter le mouvement. Quelques membres du HAW, ceux qui ont lu le livre de Heinz Heger (*Les hommes au triangle rose*), suggèrent de faire du triangle rose le signe de ralliement du mouvement pédé.

En 1971 est aussi créée la *Deutsche Homophile Organisation* (DHO), l'Organisation homophile allemande. Son fondateur, Jürgen Neumann, a été exclu du NPD, le parti

⁵⁰³ Sur 100 000 cas, 45 000 condamnations ont été prononcées entre 1950 et 1965 (tandis qu'entre 1918 et 1933, durant la République de Weimar, seules 9 375 hommes avaient été condamnés). Cf. *Goodbye to Berlin?*, op. cit., p. 196.

⁵⁰⁴ Les relations homosexuelles masculines ont été dépenalisées en 1968 par la *Volkskammer* de la RDA (soit un an avant la RFA).

⁵⁰⁵ Le premier film d'émancipation homosexuelle diffusé après-guerre est *Anders als Du und Ich* (*Différent de toi et de moi*), réalisé par Veit Harlan en 1957. (Harlan est surtout connu pour avoir réalisé le film de propagande nazi *Jud Süß* en 1940.) À propos du film *Anders als Du und Ich*, cf. Frank Ahland, « "Da wird geändert, und du weißt nicht wie". Der Skandal um den Film *Anders als du und Ich* von Veit Harlan aus dem Jahr 1957 », *Invertito*, 10, 2008, pp. 79-103.

⁵⁰⁶ Ce processus d'appropriation du stigmaté est résumé par Andreas Salmen et Albert Eckert, auteurs d'une contribution sur le mouvement homosexuel, comme suit : « ce que l'on appelait déjà "homosexuel" dans les années vingt, s'appelait avec beaucoup de précaution "humanitaire", ou de façon plus explicite "homoérotique" et presque de manière progressive "homophile" dans les années cinquante. Les organisations créées après la libéralisation s'appelaient organisations "homophiles" mais toujours pas "homosexuelles". Le terme spécialisé issu de la médecine était explicite quant à sa signification : il en allait des relations sexuelles. [...] Pédé, le mot qui faisait le plus mal est celui que le nouveau mouvement avait choisi pour se définir ». Andreas Salmen et Albert Eckert, *20 Jahre bundesdeutsche Schwulenbewegung 1969-1989*, Cologne, BVH, 1989, p. 22.

politique d'extrême droite, en raison de son homosexualité. En mars 1972, il est le premier à déposer une gerbe de fleurs en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Ce geste a lieu au mémorial de Berlin Plötzensee et a pour but de « dénoncer la non-reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme⁵⁰⁷. » L'initiative n'a que très peu d'écho au sein des organisations homosexuelles de gauche, alors peu enclines à commémorer quoi que ce soit. À ce moment, les groupes homosexuels révolutionnaires sont préoccupés par l'avenir et non par le passé.

Le triangle rose, comme outil au service de l'action politique fait son apparition effective en 1975. Au mois de mars, *HAW-Info*, la revue de l'HAW, publie un article intitulé « Les hommes au triangle rose ». Les auteurs encouragent les homosexuels à se rendre visibles en portant publiquement le triangle rose sous forme de badge⁵⁰⁸. Par ce geste, « ils peuvent rappeler la persécution dont ils ont été l'objet sous le fascisme, parce qu'aujourd'hui encore la discrimination n'a pas cessé⁵⁰⁹. »

Quelques semaines plus tard, les militants homosexuels déposent à Dachau une gerbe en souvenir des hommes au triangle rose. Réalisé en un lieu « authentique » par une association militante homosexuelle⁵¹⁰, cet acte marque la première tentative d'inclusion des homosexuels au sein du martyrologe ouest-allemand des victimes du nazisme. (Le premier dépôt de gerbe en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme dans un mémorial d'un KZ est-allemand, a lieu à Buchenwald en 1983.)

Au mois de mai, l'HAW organise une manifestation d'homosexuels à Berlin⁵¹¹. Les militants arborent des triangles roses avec les lettres S, C, H, W, U et L (*Schwul*)⁵¹². Jusqu'à la fin des années 1970, le triangle rose s'impose en Allemagne comme symbole du deuxième mouvement d'émancipation homosexuelle.

En Allemagne, les années 1980 sont marquées par un phénomène de spécialisation et de création de groupes de travail homosexuels au sein de syndicats, partis politiques et de

⁵⁰⁷ Le dépôt de gerbe a eu lieu le 19 mars 1972. Une quinzaine de personnes y assistent. La couronne commémore les homosexuels morts en camps de concentration. *Pikbube*, 5, 1972, pp. 5,7.

⁵⁰⁸ Ina & Funny, « Die Männer mit dem Rosa Winkel », *HAW-Info*, 18, mars 1975, p. 8.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

⁵¹⁰ Cf. Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar Herzog (dir.), New York/Oxford, Berghahn, 2005 [2002], pp. 319-49, p. 336.

⁵¹¹ Le terme *schwul* signifie au départ *pédé*. Il est injurieux. Suite à l'adoption du terme par le mouvement homosexuel et à son institutionnalisation, il est aujourd'hui employé dans le langage courant de sorte que sa traduction française contemporaine la plus adéquate serait gay.

⁵¹² « Mai 1975 - Die HAW veranstaltet die erste Rosa-Winkel-Aktion in der Öffentlichkeit. Der Rosa-Winkel soll zum allgemeinen Schwulenzeichen werden, um so eine historische Verbindung zur Verfolgung der Homosexuellen im Dritten Reich herzustellen ». Michael Holy, « Einige Daten zur zweiten deutschen Homosexuellenbewegung (1969-1983) ». In *Schwule Regungen - schwule Bewegungen*, Willi Frieling (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1985, pp. 183-200.

l'église luthérienne⁵¹³. Le parti libéral, FDP, est le premier à intégrer les droits des homosexuels parmi ses revendications en 1981. En 1982 le *Lesbenring* est créé. Il se donne pour mission de représenter les lesbiennes et d'agir en tant que groupe de pression⁵¹⁴. La création de cette association entame la division en Allemagne, entre des mouvements représentatifs des revendications des hommes gays et un mouvement représentatif des femmes lesbiennes. L'unité est cependant de courte durée. En 1985, un scandale pédophile éclate. Alice Schwarzer, rédactrice en chef de la revue féministe *Emma*, met à jour la tentative effectuée par des hommes pédophiles, membres du parti Vert, d'inscrire la dépénalisation de la pédophilie dans le programme du parti⁵¹⁵. Suite à cela, les lesbiennes font front commun avec le mouvement féministe. Le scandale de 1985 et l'épidémie du sida minent le mouvement homosexuel allemand qui se retrouve isolé.

C'est dans ce contexte que la question de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme est formulée devant le *Bundestag*. Mme Schoppe, députée des Verts, demande au gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la persécution des homosexuels durant le « IIIe Reich »⁵¹⁶. Quelques jours plus tard, en écho à cette question, le Président de la République, Richard von Weizsäcker mentionne pour la première fois les homosexuels parmi les victimes du nazisme lors de son discours tenu devant le *Bundestag* à l'occasion du quarantième anniversaire de la Libération, le 8 mai 1985. Cet acte de reconnaissance dans le discours s'inscrit comme la référence de toutes les revendications mémorielles ultérieures formulées par le mouvement homosexuel allemand.

Les derniers jours de la RDA sont marqués par la création d'une organisation représentative des intérêts des hommes homosexuels. Le 19 février 1990, la SVD, *Schwulenverband in Deutschland*, l'organisation des gays en Allemagne, est fondée à Berlin. Résolu à se faire entendre, le SVD lance l'*action mariage* en 1992, qui demande l'égalité des couples homosexuels devant la loi. Des couples d'hommes et de femmes déposent des demandes de mariage dans plusieurs villes d'Allemagne. L'action connaît un grand écho médiatique. En 1999, cette association se renomme LSVD, *Lesben und Schwulen Verband Deutschland* et se présente à partir de ce moment comme l'organisation représentative des gays et des lesbiennes en Allemagne. Cette organisation s'est donnée pour mission de lutter pour l'émancipation des homosexuels, pour leur participation à la

⁵¹³ L'organisation du festival *Homolulu* à Francfort en 1979, qualifié de « Woodstock des pédés » par Salmen et Eckert, marque l'apogée du mouvement homosexuel des années 1970.

⁵¹⁴ Malgré la création d'un centre d'action lesbienne, *LAZ : Lesbisches Aktion Zentrum*, à Berlin en 1974, les formes d'organisation politique des lesbiennes sont restées précaires. Ina Kuckuc, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975.

⁵¹⁵ Cf. Lorenz Böllinger, « Sexualstrafrecht und Herrschaft. Überlegungen zum „Kindersex-Skandal“ der Grünen/Nordrhein-Westfalen », *Kritische Justiz*, 19 (1), 90-101.

⁵¹⁶ Drucksache 10/3084 (10.4.1985) et Drucksache 10/3161 « Verfolgung der Homosexuellen während des NS-Regimes » (30.4.1985).

vie sociale et politique et pour leur intégration au sein de la société. Depuis 2000, la LSVD dispose d'un bureau fédéral à Cologne et d'antennes « régionales » dans chaque *Land*. À partir de 2001, la LSVD s'est engagée dans le processus de reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme. Ce point va être plus longuement développé dans la section qui suit.

II – Mémoire de papier et mémoire de pierre en Allemagne

Dans cette partie, nous allons tout d'abord nous intéresser à la construction d'une mémoire de papier. Témoignages et articles de journaux publiés dans la presse homosexuelle allemande en constituent les fondements. Ensuite, nous allons examiner les processus qui ont conduit à la réalisation d'un mémorial national en souvenir des homosexuels persécutés durant le nazisme. Nous pouvons considérer que le mémorial est *une* modalité de la reconnaissance. Cette reconnaissance « dans la pierre » est la conséquence d'une multitude de mobilisations sociales dont la mémoire est l'un des enjeux.

D'un point de vue sociologique, il s'agit de comprendre comment les militants de la mémoire ont construit une cause, comment ils l'ont rendue recevable auprès de l'opinion publique, comment ils ont transformé une question privée en un problème public. Transformer un fait privé et secret (être une personne homosexuelle persécutée par les nazis pour ce motif) en un problème public est le défi que les militants de la mémoire homosexuelle ont dû relever. Pour parvenir à rendre leur cause légitime, ils ont dû configurer des responsabilités, trouver des publics auxquels s'adresser, produire des statistiques et des rapports d'expertise, provoquer de l'indignation, révéler des mécanismes de stigmatisation, évaluer des dommages et demander des réparations. Selon la perspective proposée dans cette étude, je montre que le mémorial est considéré comme la solution proposée par les militants porteurs de la mémoire homosexuelle afin de résoudre le problème public, celui du déni. Comme dans le cas d'autres groupes de victimes du nazisme, les homosexuels ont d'abord dû relever des défis d'ordre juridique. L'homosexualité est restée pénalement condamnée en Allemagne jusqu'en 1969. Aussi banal que cela puisse paraître, une personne condamnée légalement, un criminel, ne pouvait pas être en même temps reconnu comme victime.

Dans la première partie de cette section, nous allons aborder la dimension juridique du problème de la reconnaissance. Ensuite, il s'agit d'examiner un processus qualifié de *translation mémorielle*, c'est-à-dire examiner comment des lieux de mémoire « authentiquement artificiels » sont venus concurrencer des lieux de mémoire « historiquement authentiques ». Dans la troisième partie de cette section, nous envisagerons plus précisément le processus d'esthétisation de la mémoire.

1. Dimension juridique du processus de reconnaissance

La réalisation d'un mémorial en Allemagne a exigé deux types de reconnaissances. Premièrement la reconnaissance individuelle des personnes homosexuelles en tant que victimes du nazisme ; deuxièmement la reconnaissance du groupe en tant que groupe de victimes du nazisme. Ce dernier point est conditionné par la création d'organisations fédérant et représentant les membres du groupe dans la durée. Dans la section précédente, nous avons vu que l'organisation collective des personnes homosexuelles remonte en Allemagne à 1897. Nous avons aussi vu que le *Bundesverfassungsgericht*, le Tribunal constitutionnel fédéral avait confirmé dans un arrêt rendu en 1957 que la persécution des homosexuels sous le « IIIe Reich » ne faisait pas partie des atrocités commises par les nazis. D'ailleurs, la condamnation des relations homosexuelles a perduré jusqu'en 1969, date de l'abrogation du §175. Ce dernier élément explique en partie pourquoi, jusqu'en 1970, les personnes persécutées par les nazis pour homosexualité préféraient ne pas de se faire connaître comme telles.

1.1 Les homosexuels, des victimes « non reconnues »

1.1.1 Un impossible aveu

Dès 1945, la qualité de victime du nazisme est fixée selon des critères précis. Pour être reconnu en tant que victime, il faut « avoir été persécuté par le régime national-socialiste pour des raisons d'ordre raciste, religieux ou politique ». Les Sintis et les Roms (les Tsiganes) et les homosexuels sont exclus du processus de reconnaissance car ils sont associés à deux catégories non-reconnues : les « criminels » et les « asociaux ».

S'agissant de l'homosexualité, en plus d'être pénalement condamnée, elle l'est aussi socialement⁵¹⁷. Au lendemain de la libération, faire aveu d'homosexualité, signifie se rendre suspect et se voir éventuellement à nouveau condamné par la justice. Hans-Joachim Schoeps, un des premiers à soulever publiquement ce problème, remarque qu'en tant que juif il est désormais protégé de toute condamnation légale, mais non en tant qu'homosexuel⁵¹⁸. Aussi, s'agissant des victimes reconnues, celles qui n'étaient pas de « bonnes mœurs » étaient vouées à la « disqualification ».

Dans une étude sur la reconnaissance des victimes du nazisme entre 1945 et 1949, Susanne zur Nieden montre que le statut de victime du nazisme n'est en rien inaliénable.

⁵¹⁷ À ce niveau, rappelons que d'après les données disponibles, 16 % des hommes internés en camp pour « homosexualité » étaient mariés.

⁵¹⁸ Hans-Joachim Schoeps, « Überlegungen zum Problem der Homosexualität ». In Hermanus Bianchi, *Der homosexuelle Nächste*, Hambourg, Furche, 1963, pp. 74-114, ici p. 86.

Suite à une dénonciation, des personnes pouvaient se voir retirer leur qualité de victime du nazisme si jamais elles étaient reconnues comme indignes de porter ce titre⁵¹⁹. Au sein des archives de l'organisation chargée d'attribuer le titre de victime du fascisme, un registre intitulé « Personnes disqualifiées » comprend les dossiers de ces personnes dégradées⁵²⁰. Prenons le cas de Richard Ewald. Sa qualité de victime du fascisme lui a été accordée en vertu de son engagement antifasciste et de son soutien à des personnes juives. Suite à une dénonciation anonyme l'accusant d'être homosexuel, une enquête est ouverte par l'OdF. Elle révèle que Richard Ewald avait été condamné à une peine de prison pour homosexualité avant son internement en camp de concentration. Après avoir purgé sa peine de prison, il a été transféré en camp de concentration⁵²¹. Parce qu'homosexuel, le survivant des camps de Sachsenhausen et Theresienstadt s'est vu retirer sa carte de victime du nazisme. De plus, il a été nouvellement condamné par la justice en tant que criminel récidiviste.

Dans le cas de Hertha Stern, rescapée juive d'Auschwitz, la dénonciation a émané de la propriétaire du logement qu'elle occupait avec sa sœur. Accusée d'avoir séduit la fille de la propriétaire (âgée de 30 ans au moment des faits), cette dernière a demandé à l'OdF de vérifier si Hertha Stein était digne d'être considérée comme victime du nazisme au vu de ses mœurs. Ce cas diffère du précédent pour trois raisons :

- 1) car l'homosexualité féminine n'est pas condamnée en Allemagne pénalement ;
- 2) car Hertha Stein est juive, déportée à Auschwitz pour ce motif ;
- 3) car la dénonciation se rapporte à un événement postérieur à la guerre.

Pourtant, ce sont bel et bien ses mœurs qui ont conditionné sa disqualification. Selon l'OdF, le « comportement [de Hertha Stein] portait atteinte à la dignité des victimes du fascisme⁵²² ». En fin de compte, l'étude de Susanne zur Nieden montre que, même dans des situations où l'homosexualité n'est pas légalement condamnée, elle le reste socialement. Elle montre aussi que la disqualification pour motif d'homosexualité peut aussi bien être justifiée en raison d'un événement antérieur qu'en raison d'un événement postérieur à l'internement en camp de concentration.

⁵¹⁹ Jusqu'en 1948, l'organisation OdF, *Opfer des Faschismus* (Victimes du fascisme) centralisait à Berlin les demandes de reconnaissance des victimes du nazisme et délivrait les cartes de « victime ».

⁵²⁰ Terme employé par l'historienne Susanne zur Nieden. Entre 1945 et 1969, 43 homosexuels ont effectué des démarches de reconnaissance. La plupart des personnes disqualifiées l'ont été suite à une dénonciation. Cf. Susanne zur Nieden, *Unwürdige Opfer. Die Aberkennung von NS-Verfolgten in Berlin 1945 bis 1949*, Berlin, Metropol, 2003.

⁵²¹ Appliquée aux homosexuels, la « détention préventive en camp de concentration » devait leur éviter de récidiver et les redresser.

⁵²² Susanne Nieden (zur), *Unwürdige Opfer, op. cit.*

1.1.2 Les premiers témoignages

Les premiers témoignages émanant de personnes homosexuelles apparaissent de manière parcellaire durant les années 1950 dans des revues homophiles. Classen von Neudegg, publie entre 1954 et 1955, dans six livraisons de la revue *Humanitas*, les souvenirs de son expérience concentrationnaire. Dans la série « *Schicksale* », (« *Destins*⁵²³ », il y traite du quotidien au camp de Neuengamme. En 1957, une nouvelle intitulée *Ils ont été dénoncés. Une histoire vraie du temps de la guerre hitlérienne* est publiée dans la revue homophile *der Weg*⁵²⁴. Elle met en scène une histoire d'amour et d'amitié entre un officier issu de la noblesse allemande et un simple soldat. En 1958, c'est dans la revue homophile *die Runde* que les souvenirs d'un survivant homosexuel sont publiés⁵²⁵.

Il faut ensuite attendre dix ans pour que le sujet soit publiquement thématiqué. En 1969, l'hebdomadaire *der Spiegel* consacre un dossier spécial à l'abrogation du §175. C'est à cette occasion que la persécution des homosexuels par les nazis est abordée⁵²⁶. Cependant, cet article ne laisse pas la place à la parole des survivants.

En 1972, l'éditeur hambourgeois Merlin accepte de publier le témoignage dit de Heinz Heger sous le titre, *Die Männer mit dem Rosa Winkel (Les hommes au triangle rose*⁵²⁷). Issu d'une famille de la bourgeoisie autrichienne, J. Kohouts (*alias* Heinz Heger) est arrêté à Vienne, à l'âge de 22 ans. Après six mois d'emprisonnement, il est interné « préventivement » à Sachsenhausen. À son arrivée au camp, il se retrouve d'abord dans le bloc réservé aux « 175 ». Quelques mois plus tard, il est transféré au camp de Flossenbürg. Là-bas, le doyen du Block, le *Blockältester*, lui fait des avances. Heinz Heger les accepte. Ce choix stratégique lui permet d'améliorer son quotidien de triangle rose. Le temps passant, il est un jour nommé *Stubendienst*, assistant de chambrée, et bénéficie du statut de protégé du *Blockälteste*. (Par la suite, son protecteur est nommé doyen du camp, *Lagerälteste*.) Une fois « célibataire », Heinz Heger est « acheté » par un capo, Tsigane de Hongrie. Grâce à ses relations, il devient lui-même capo en 1942. Cette nomination s'explique par la convergence de deux facteurs. D'une part car il est parvenu à développer

⁵²³ Respectivement dans les numéros 2/1954, 3/1954, 5/1954, 7/1954, 12/1954, 2/1955 de la revue.

⁵²⁴ Walter Albrecht, « Sie wurden verraten. Wahre Begebenheit aus der Zeit des Hitler-Krieges », *Der Weg*, 1957/4, 1957, pp. 104-110.

⁵²⁵ Karl-Heinz Steinle, « Die Geschichte der Kameradschaft die Runde 1950 bis 1969 », *Hefte des Schwulen Museums*, 1, 1998, pp. 12-13.

⁵²⁶ « Paragraph 175: Das Gesetz fällt. Bleibt die Ächtung? » (« Paragraphe 175, la loi tombe. Et la proscription ? »), *Der Spiegel*, 12.5.1969, pp. 55-76.

⁵²⁷ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972.

un réseau de sociabilité au sein du KZ, d'autre part parce que la population des camps s'internationalise et les germanophones sont privilégiés par l'administration pour occuper les postes d'encadrement. Une fois capot, il peut bénéficier à son tour des avantages qu'offre ce statut et entame une relation avec un détenu⁵²⁸. En 1945, Heger est libéré. En 1994, il décède en Autriche, sans jamais être parvenu à obtenir le statut de victime du nazisme. Selon les autorités autrichiennes, « les triangles roses sont des criminels, et les criminels ne peuvent prétendre ni à réparation ni à l'obtention du statut victime⁵²⁹. »

1.1.3 La constitution d'une cause et d'un socle de revendications

Le témoignage de Heinz Heger, puis l'étude de Rüdiger Lautmann fixent les premiers cadres qui permettent à la question de la « déportation homosexuelle » d'accéder au statut de problème public. C'est à l'occasion du quarantième anniversaire de la libération des camps de concentration qu'une nouvelle étape est franchie. Pour l'occasion des militants homosexuels souhaitent que les homosexuels soient inclus dans le martyrologe des victimes commémorées par l'Allemagne. Le 10 avril 1985, lors de la séance plénière du *Bundestag*, une députée des Verts⁵³⁰ questionne le gouvernement fédéral à ce sujet :

- « Combien d'hommes homosexuels ont été emprisonnés, internés en camps de travail et en camps de concentration durant le « IIIe Reich » ?
- Est-ce que des femmes homosexuelles (les lesbiennes) ont aussi été persécutées ?
- Quelles dispositions ont été prises par l'État fédéral afin de dédommager les victimes homosexuelles et leurs ayants-droits ?
- Comment les victimes homosexuelles du nazisme sont-elles commémorées ?
- Comment expliquer la conservation du §175 dans sa version nazie jusqu'en 1969⁵³¹ ? »

À ces cinq questions, le gouvernement répond : ne pas disposer de statistiques au sujet des homosexuels persécutés sous le « IIIe Reich », ne pas disposer d'informations sur une éventuelle persécution des lesbiennes ; que les personnes internées en camp de concentration en raison de leur homosexualité pour un autre motif que le §175 avaient pu faire une demande de réparation avant le 5 novembre 1957 ; que les personnes commémorées ne le sont pas en vertu de leur motif d'internement et que, dans son arrêté

⁵²⁸ Ce dernier est un militaire allemand de 26 ans – pris en flagrant délit d'homosexualité dans les toilettes d'un restaurant alors qu'il était en permission.

⁵²⁹ Soutenu par l'association homosexuelle autrichienne HOSI-Wien, Heinz Heger a réitéré sans succès ses demandes de reconnaissance jusqu'à son décès. Le §129 du Code pénal autrichien condamnant les relations homosexuelles était en vigueur de 1803 à 1971. De 1971 à 2002, seule l'homosexualité entre un majeur de plus de 18 ans et un mineur reste condamnable (§209).

⁵³⁰ Le parti vert allemand (*die Grünen*) est fondé en janvier 1980. Il est présent au *Bundestag* à partir des élections de 1983 (avec 5,6 % des voix, soit 27 députés).

⁵³¹ Drucksache 10/3084 (10.4.1985) et Drucksache 10/3161 « Verfolgung der Homosexuellen während des NS-Regimes » (30.4.1985).

du 10 mai 1957, la Haute cour fédérale de justice a considéré que le §175, dans sa version aggravée du 28 juin 1935, n'était pas anticonstitutionnel.

En résumé, en avril 1985, l'État Allemand ne pouvait pas dire combien de personnes homosexuelles avaient été persécutées, ni quelles étaient les modalités de cette persécution. Quelques semaines plus tard, le président de la République fédérale Richard von Weizsäcker prononce un discours dans lequel il inclut les homosexuels au sein du martyrologe des victimes du nazisme. Ce discours, tenu le 10 mai 1985 devant le *Bundestag*, marque un tournant dans la prise en considération des homosexuels en tant que victimes du nazisme.

1.2 Lois mémorielles et reconnaissance « sur le papier »

En 1985, nous pouvons observer qu'une arène publique est en train de se construire. Dans sa phase de constitution. Elle oppose un parti politique d'opposition au gouvernement fédéral. Mais 1985 est aussi l'année des scandales pédophiles qui mettent en cause les Verts et l'association représentative des homosexuels. Suite au scandale, la demande de reconnaissance légale des victimes homosexuelles du nazisme est mise en sourdine. Elle ne resurgit au niveau fédéral qu'après la réunification, dans le sillage des revendications pour un Mémorial de l'Holocauste.

Lors du vote de la loi du 23 juin 1999, le *Bundestag* a approuvé la réalisation d'un mémorial national en souvenir des juifs exterminés en Europe. L'article 5 de cette loi précise que « la République fédérale d'Allemagne reste obligée de commémorer dignement les autres victimes du nazisme » et que dans ce cadre une fondation serait créée. « Dans son Conseil d'administration seront représentés des membres des mémoriaux des camps de concentration, du Conseil central des juifs en Allemagne, ainsi que des représentants des groupes de victimes ». Dans les faits, nous pouvons observer qu'au sein du conseil d'administration de la fondation, un siège a été réservé à un membre de la LSVD au titre de représentant des homosexuels. Ce choix signifie deux choses : d'une part que la LSVD est reconnue par l'État fédéral comme entité représentative des homosexuels, d'autre part qu'elle représente les victimes homosexuelles du nazisme.

Que signifie cette décision alors même que les homosexuels ne sont pas encore *reconnus* en tant que victimes du nazisme ? Elle montre qu'ils sont déjà *considérés* comme groupe de victimes du nazisme par l'État fédéral. Cette situation illustre l'obtention d'un gain culturel préalablement à un gain légal. Il y a reconnaissance de fait sans reconnaissance par la loi.

1.2.1 Des structures d'alliances qui commandent un modèle d'action

Du point de vue de sa constitution en tant que revendication mémorielle, l'initiative fondée par Albert Eckert, fonctionne selon le principe de la dénonciation⁵³².

- Un *dénonciateur* dévoile à l'opinion publique une injustice, une victime et un persécuteur.
- Le dénonciateur demande à être suivi par un nombre élevé d'individus au moyen d'une pétition. Des noms prestigieux concourent à donner du poids à la dénonciation.
- La dénonciation se transforme en action collective. Dès cet instant se dessine une structure actancielle faite d'adjuvants et d'opposants.
- Le dénonciateur qui s'est transformé en *initiateur*, cherche à pénétrer l'arène publique et politique. La structure actancielle permet de mettre en évidence les forces en présence.
- La dernière manche débute avec la recherche de nouveaux alliés membres de l'arène politique. Ils permettent de transformer la revendication en *loi mémorielle*.

Selon l'énoncé du processus présenté ci-dessus, le dénonciateur cherche à relever un défi. Pour y parvenir, il est nécessaire que le contexte soit favorable pour que la mobilisation émerge, qu'il y ait une « fenêtré d'opportunité ». En 1992, c'est le cas, puisqu'une requête mémorielle majeure vient d'être formulée : celle en faveur du mémorial de l'Holocauste. Albert Eckert, qui est à l'origine du mémorial en souvenir des homosexuels va s'en inspirer. Aussi, il va mobiliser trois répertoires d'action : le nombre, la science et la morale.

- Le *nombre* de soutiens : le groupe des initiateurs concrétise deux alliances majeures. Premièrement avec l'Agence gouvernementale aux questions gays et lesbiennes du *Land* de Berlin, le *Fachbereich für Gleichgeschlechtliche Lebensweisen* (créée en 1989), puis avec un groupe d'intérêts : la LSVD (lobby gay et lesbien, proche du parti politique les Verts)⁵³³.
- La *science* : entre 1992 et 2003, les initiateurs vont trouver des alliés universitaires qui produisent trois rapports (respectivement en 1995, 1999 et 2002). Chaque rapport fait l'effet d'une justification supplémentaire qui légitime scientifiquement la requête⁵³⁴.

⁵³² Le modèle est inspiré de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

⁵³³ La notion de groupe d'intérêt est définie comme une entité qui cherche à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. Dans une compréhension plus étroite, le groupe d'intérêt est défini comme une organisation constituée qui cherche à influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à son intérêt.

⁵³⁴ Dont : « Der homosexuellen NS-Opfer. Denkschrift ». In *Dokumente lesbisch-schwuler Emanzipation*, Berlin, Senatsverwaltung für Jugend und Familie, Fachbereich für gleichgeschlechtliche Lebensweisen, 1995 ; *Der homosexuellen NS-Opfer Gedenken*, Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin, 1999 ; Burkhard Jellonnek et Rüdiger Lautmann, *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle: vedrängt und ungesühnt*, Paderborn, Schöningh, 2002.

- La *morale* : les initiateurs vont développer un argumentaire fondé sur un répertoire de justification relevant de la morale. L'argumentation fonctionne sur le principe rhétorique de l'« égale dignité ». Dans ce cas précis, on ne peut pas accorder une chose aux uns (aux Juifs et aux Tsiganes) et la refuser à d'autres.

Encadré 7 : À propos de la figure de la victime

Dans le cadre de son étude sur la concurrence des victimes, J.-M. Chaumont s'appuie en partie sur l'ouvrage de l'historienne québécoise Lise Noël : *L'intolérance, une problématique générale*⁵³⁵. Elle situe l'apparition de la figure de la victime au sein des mouvements d'émancipation et groupes de libération (donc après 1968). C'est effectivement à la suite des Juifs, mais selon une logique différente qu'un certain nombre de groupes de libération et d'émancipation adoptent un « modèle victimaire ». À partir de là, Lise Noël développe une réflexion critique sur la condition de la victime et sur celle du bourreau. Avant de parler de « figure de la victime » il convient d'explorer les conditions d'existence et de perpétuation du statut de victime. En effet, avant de se percevoir en tant que victime (de quelque chose ou de quelqu'un), les membres des groupes opprimés prennent d'abord conscience de leur condition, du caractère jusqu'alors stigmatisé de leur identité. Selon Chaumont et Lise Noël, la quête d'identité des groupes discriminés procède de deux étapes. Dans un premier temps, elle passe « par l'imitation d'un modèle posé comme original ou "s'adapter", pour l'individu stigmatisé, signifie donc essayer de se considérer comme essentiellement semblable aux autres en niant "une partie de soi-même pour s'assurer d'être bien reçu"⁵³⁶. [...] Mais cette phase est vouée à l'échec – on ne peut vaincre le dominant sur son propre terrain – et alors s'enclenche la seconde phase où "conscient d'avoir été joué, c'est son rapport entier à l'opresseur que l'opprimé sera d'abord appelé à repenser. [...] Aussi la quête nouvelle de son identité passera-t-elle désormais par la revendication de son statut de victime"⁵³⁷. »

La figure de la victime apparaît durant les années 1960. Elle est liée aux revendications de reconnaissance de la Shoah. À l'époque, « la déportation raciale n'avait aucun des titres de mérite requis pour satisfaire les critères de la reconnaissance et de la distinction sociales dans le cadre de la reconstruction des identités nationales meurtries par la guerre : la grande majorité des Juifs – donc, pour l'opinion, « les » Juifs tout court – n'étaient pas morts pour la patrie, ils ne s'étaient pas battus contre l'occupant, ils n'avaient même pas réussi à se protéger efficacement eux-mêmes⁵³⁸ » Selon Jean-Michel Chaumont, « Elie Wiesel a explicitement développé en 1967 le projet d'inverser la valence du stigmaté, faisant passer le statut de victime de la honte à la gloire⁵³⁹. » C'est ainsi que « l'innocence qui était une tare – au sens où l'on dit de l'idiot du village qu'il est un innocent –, est devenue un atout⁵⁴⁰. »

⁵³⁵ Lise Noël, *L'intolérance : une problématique générale*, Montréal, Boréal, 1989

⁵³⁶ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes*, op. cit. p. 95, citant Lise Noël, *L'intolérance*, op. cit., p. 220.

⁵³⁷ Lise Noël, *L'intolérance*, op. cit., p. 224.

⁵³⁸ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002, p. 45.

⁵³⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁴⁰ *Ibid.*

1.2.2 La requête de réhabilitation des victimes homosexuelles du nazisme

Durant l'année 2000, plusieurs propositions de loi sont successivement déposées au *Bundestag*. Entre janvier et décembre, date du vote, le suivi des modifications nous permet de voir comment les structures d'alliances en vigueur sont en mesure de modifier des orientations en cours de route.

La première proposition de loi est formulée le 27 janvier 2000 par les Verts. Elle comporte cinq volets⁵⁴¹ : déclaration d'illégalité des §175 et §175a du Code pénal du « Reich » ; réhabilitation et indemnisation des victimes gays et lesbiennes du nazisme ; dédommagements pour la destruction de la communauté homosexuelle⁵⁴². Cette proposition de loi demande que le *Bundestag* considère les victimes des §175 et 175a, condamnées durant la période nazie en tant que « personnes persécutées au sens de la *Loi fédérale de dédommagement* de 1957 ». Cette proposition de loi demande donc en premier lieu la reconnaissance de la spécificité de la persécution des homosexuels. Elle a pour objet de rendre caduc l'arrêté de 1957 qui n'avait pas reconnu la typicité nazie de la persécution des homosexuels, condition préalable à la reconnaissance du statut de victime du nazisme⁵⁴³.

De plus, cette proposition de loi mentionne la création d'une fondation publique, en tant que réparation du dommage engendré par la destruction de l'Institut de Magnus Hirschfeld. C'est justement ce dernier point qui va poser problème. Le FDP, le parti libéral qui, tout comme les Verts a toujours été favorable aux droits des personnes homosexuelles s'y oppose. La composition du Conseil d'administration, telle que proposée par les Verts, accorde plusieurs sièges à la LSVD, organisation qui est justement proche des Verts.

En raison de l'impossibilité de trouver un accord, une nouvelle proposition de loi est déposée en mars 2000 par la coalition au pouvoir (Verts/SPD⁵⁴⁴). Elle fait l'impasse sur la fondation, mais demande en revanche la réhabilitation des victimes homosexuelles jusqu'à

⁵⁴¹ Drucksache 14/2619 (Antrag), 27.1.2000.

⁵⁴² « En 1933, les organisations citoyennes d'émancipation homosexuelle ont été anéanties par les nazis. Les publications des mouvements homosexuels citoyens ont été taxées d'ordurières. L'institut de sexologie de Dr. Magnus Hirschfeld, ainsi que l'ensemble de ses travaux et de ceux d'autres auteurs ont été brûlés et détruits, tout comme l'ensemble des collections de la bibliothèque. Ni la RFA ni la RDA n'ont jamais procédé aux dédommagements consécutifs à cette perte ». Drucksache 14/2619.

⁵⁴³ Dans cette proposition de loi formulée par le PDS les lesbiennes sont mentionnées. Il est écrit à leur sujet que « la non criminalisation de l'homosexualité féminine a empêché que les femmes lesbiennes soient persécutées de la même façon (pénalement) et avec la même intensité que les hommes. » (« *Die Nichtkriminalisierung weiblicher Homosexualität verhinderte, dass lesbische Frauen auf ähnliche Weise und vergleichbar (strafrechtlich) intensiv verfolgt wurden wie homosexueller Männer* ».) Bundesverfassungsgericht: *amtliche Entscheidungssammlung*, 6, 1957, pp. 389 sq.

⁵⁴⁴ Antrag 14/2984 (21.3.2000).

1969, date de l'abrogation du §175 en RFA⁵⁴⁵. Elle se distingue donc de la proposition de janvier dans la mesure où elle demande une réhabilitation globale des victimes homosexuelles entre 1933 et 1969. Par conséquent, elle requiert dans un même mouvement la reconnaissance des homosexuels persécutés entre 1949 et 1969 et ceux persécutés entre 1933 à 1945. La CDU s'y refuse puisque cela reviendrait à mettre sur pied d'égalité deux régimes politiques.

Le 7 décembre, un troisième projet de loi est soumis au *Bundestag*⁵⁴⁶. Cette dernière version est celle qui sera approuvée. Le *Bundestag* s'excuse au nom de l'Allemagne pour la persécution des homosexuels ; il s'engage à réhabiliter les victimes des §175 et 175a condamnées entre 1935 et 1945⁵⁴⁷. Enfin, « le *Bundestag* salue et soutient les initiatives mémorielles en lien avec la persécution nazie des homosexuels [ainsi que] la commémoration publique de la persécution des homosexuels »⁵⁴⁸. Ce dernier élément concrétise la demande formulée en 1985 et va servir de fondement à la revendication en faveur d'un mémorial.

1.2.3 À la reconnaissance sur le papier succède celle dans la pierre

La loi de 2000 est une loi de repentance. Grâce à celle-ci les homosexuels accèdent à la catégorie « victime du nazisme ». Cette loi énonce qu'il est désormais nécessaire d'accorder aux homosexuels une place dans la commémoration. Cette reconnaissance sur le papier reconfigure le problème public de 1992. Désormais, les militants n'ont plus qu'à demander que l'Allemagne prouve qu'elle regrette effectivement la persécution des homosexuels en érigeant un mémorial national.

Le 27 janvier 2001, jour anniversaire de la libération d'Auschwitz, les militants de la mémoire rendent publique la liste des signataires d'une pétition en faveur d'un mémorial pour les victimes homosexuelles du nazisme. Elle compte des représentants des groupes de victimes et des noms de célébrités⁵⁴⁹. Ce moment marque une nouvelle étape dans le processus de mémorialisation. Au mois de juin, il est concrétisé par une action

⁵⁴⁵ Selon cette proposition de loi, « le *Bundestag* regrette, que le §175 soit resté en vigueur et inchangé jusqu'en 1969. Il s'excuse pour la persécution pénale continue des citoyens homosexuels qui, en raison de la possibilité de persécution pénale, ont été inquiétés dans leur dignité humaine, leur développement et leur qualité de vie. » (« *Die Ehre der homosexuellen Opfer des NS-Regimes muss wiederhergestellt werden. Der Deutsche Bundestag bedauert, dass die nationalsozialistische Fassung des §175 im Strafrecht der Bundesrepublik unverändert in Kraft blieb. Er entschuldigt sich für die bis 1969 andauernde strafrechtliche Verfolgung homosexueller Bürger, die durch die drohende Strafverfolgung in ihrer Menschenwürde, in ihren Entfaltungsmöglichkeiten und in ihrer Lebensqualität empfindlich beeinträchtigt wurden.* »)

⁵⁴⁶ Proposition de loi 14/2984 révisée. Plenarprotokoll 14/96; Drucksache 14/4894 (6.12.2000).

⁵⁴⁷ Ergänzung des Gesetzes zur Aufhebung nationalsozialistischer Unrechtsurteile in der Strafrechtspflege.

⁵⁴⁸ Plenarprotokoll 14/140 ; Bundestagdrucksache 14/4894.

⁵⁴⁹ Dont Paul Spiegel du Conseil central des Juifs en Allemagne, Romani Rose du Conseil central des Sinti et Roms allemands et Lea Rosh, présidente de l'Amicale pour un mémorial pour les Juifs assassinés d'Europe.

symbolique. À l'occasion du CSD, les militants organisent une performance artistique : ils déposent 600 briques rosâtres devant la porte de Brandebourg, des briques semblables à celles qui étaient fabriquées dans la briqueterie du camp de Sachsenhausen, l'endroit où avait eu lieu l'action programmée d'assassinat des homosexuels⁵⁵⁰.

Le temps d'une journée, ces briques forment un grand triangle rose devant la Porte de Brandenburg. Dans le cadre de cette action, le président du *Bundestag*, Wolfgang Thierse, a été invité à lui aussi porter une brique. Inspirés par le *Monument invisible* de Jochen Gerz à Sarrebruck, les noms de victimes homosexuelles du nazisme y sont gravés sous 300 briques⁵⁵¹.

Après avoir associé le Président du *Bundestag*, la LSVD adresse une lettre à l'ensemble des députés. Son contenu annonce que, le 27 janvier 2003, jour anniversaire de la libération d'Auschwitz, la LSVD demandera officiellement à l'Allemagne de construire un mémorial pour les homosexuels victimes du nazisme⁵⁵².

Un premier projet de loi est déposé en juillet par les Verts. Il est appuyé par le SPD⁵⁵³. Il est présenté comme une mise en application des lois déclaratives de 1999 et 2000⁵⁵⁴. La CDU ne voit pas les choses ainsi et s'oppose au projet. Selon elle, « la réalisation de mémoriaux spécifiques pour chaque groupe de victimes semble contraire à l'idée "d'assurer dignement la mémoire des victimes"⁵⁵⁵. » Elle considère aussi que la loi de 1999 n'engendre pas automatiquement la réalisation de nouveaux mémoriaux pour les

⁵⁵⁰ Au sujet de l'action programmée d'assassinat des homosexuels de Sachsenhausen, cf. [Ch. 1, section II-2-3-3](#).

⁵⁵¹ James E. Young, *The Art of Memory, Holocaust Memorials in History*, New York, 1994 ; Corinna Tomberger, *Wessen Gedenken? Geschlechterkritische Fragen an das geplante Homosexuellen-Mahnmal, Invertio*, 9, 2007b, pp. 136-55, ici p. 148.

⁵⁵² Dans cette lettre, les initiateurs font part de la nécessité d'ériger un mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme, toujours tenues à l'écart de la culture mémorielle allemande. « *Die Opfergruppe der Homosexuellen hat bis heute keinen angemessenen Platz in der Gedenkkultur der Bundesrepublik gefunden [...]. Zum Gedenktag für die Opfer der Nationalsozialismus am 27. Januar 2003 wollen wir mit Bund und Land einen Schritt weiter sein in Richtung Ausschreibung und künstlerischen Wettbewerb.* »

⁵⁵³ Drucksache 15/1320 – Antrag SPD/Grünen, 1.7.2003.

⁵⁵⁴ Il est stipulé dans la proposition de loi que : 1°) les travaux de réalisation du monument en souvenir des Juifs assassinés d'Europe ont débuté en avril 2003. Or les homosexuels n'y seront pas mentionnés. 2°) Les homosexuels ont été exclus de la culture commémorative allemande. Cet oubli se doit d'être réparé, or le 25 juin 1999, la République fédérale a renouvelé son obligation de commémorer dignement les autres groupes de victimes. 3°) Le 7 décembre 2000, le Bundestag a unanimement voté qu'« Il salue et soutient les initiatives mémorielles en lien avec la persécution nazie des homosexuels ainsi que ses conséquences. Il soutient la commémoration publique de la persécution des homosexuels ». 4°) Le conseil d'administration de la Fondation Mémorial pour les Juifs assassinés d'Europe a, durant sa séance du 11/12 décembre 2002, « choisi de soutenir l'idée d'ériger un monument pour les victimes homosexuelles du nazisme. Il propose que la réalisation de ce projet se fasse au moyen d'un concours artistique » 5°) La présente proposition de loi sert la réalisation concrète de la loi du 25 juin 1999. 6°) Le Sénat de Berlin a confirmé son soutien et promis la mise à disposition d'un terrain dans le parc du Tiergarten.

⁵⁵⁵ « *Einzelne Anträge zur Errichtung einzelnen neuen Denkmale sei nicht der richtige Weg, ein würdiges Gedenken sicherzustellen* ». Plenarprotokoll 15/83 (Deutscher Bundestag, 15. Wahlperiode, 83. Sitzung, Berlin, 12. 12. 2003: Stenografischer Bericht, Tagesordnungspunkt 18, pp. 7334, 7343, p. 7342).

« autres » groupes de victimes⁵⁵⁶. La CDU propose une lecture différentielle de la loi de 1999 qui signifie, selon elle, que les homosexuels, contrairement aux Tsiganes, ne seraient pas autorisés à commémorer dans la pierre. En décembre une nouvelle proposition de loi est soumise à l'approbation du *Bundestag*. À l'inverse des précédentes qui étaient d'initiative parlementaire, la proposition de loi du 12 décembre 2003 est d'initiative gouvernementale.

1.2.4 La séance plénière du 12 décembre 2003

Le 12 décembre 2003, la proposition de loi pour un mémorial en souvenir des personnes homosexuelles persécutées par les nazis est présentée par la Secrétaire d'État à la culture, Mme Christina Weiss. En préambule, elle rappelle que :

- Le 7 décembre 2000, le *Bundestag* a unanimement déclaré qu'il « salue et soutient les initiatives qui promeuvent la mémoire de la persécution des homosexuels par les nazis »⁵⁵⁷ ;
- Le conseil d'administration de la Fondation *Denkmal für die ermordeten Juden Europas* approuve la réalisation d'un mémorial pour les victimes homosexuelles de la persécution national-socialiste et suggère la réalisation de ce projet au moyen d'un concours artistique ;
- Le Sénat du *Land* de Berlin a assuré son soutien au projet et accepte de mettre à disposition un terrain situé au bord sud-est du *Großer Tiergarten*.

Dans la suite de son allocution, la Secrétaire d'État fait référence à l'*Homomonument* d'Amsterdam qui est à la fois un modèle de réussite et l'exemple que devrait suivre l'Allemagne. Selon elle et donc le gouvernement dont elle la porte-parole, c'est la reconnaissance des homosexuels en tant que groupe au sein de la société qui justifie la réalisation d'un mémorial pour leurs martyrs « parce qu'on n'a pas le droit de passer sous silence, le prix que durent payer, ceux qui révélèrent leur orientation sexuelle [...]. Le moment est venu que nous érigeons un mémorial pour les victimes homosexuelles du nazisme ». L'emploi d'une telle rhétorique permet de contrecarrer les velléités de l'opposition. En effet, elle argumente que refuser un droit à la commémoration aux homosexuels obligerait les opposants aux projets à condamner l'homosexualité comme forme de vie et *in fine* souscrire à la politique nazie de lutte contre l'homosexualité, donc au nazisme.

⁵⁵⁶ « *Der Beschluss beinhaltet keinen Automatismus, für alle Opfergruppen neue Gedenkstätten schaffen zu müssen* ». Drucksache 15/2101, 27. 11. 2003.

⁵⁵⁷ Compte rendu de session plénière 14/140 et texte imprimé du Bundestag (Drucksache) 14/4894.

1.3 Synthèse du processus observé

Dans cette partie, nous venons d'examiner les dimensions juridiques du problème de la reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme. Nous avons remarqué qu'une transition s'est opérée entre une première période (1949-1969) où les homosexuels étaient considérés comme des criminels et une seconde période (1985-2005) où les homosexuels réclamaient la reconnaissance de leur martyre. Cette question a acquis le statut de problème public suite à la reconnaissance par l'État des couples de même sexe. Cette reconnaissance, tout comme celle de l'existence de victimes homosexuelles du nazisme, posent en filigrane la question du *prestige*. Jean-Michel Chaumont considère que les bénéfices des politiques de reconnaissance qui font appel à la loi sont limités. Selon lui, les mesures légales sont un pis-aller pour venir à bout des discriminations que connaît un groupe : « on peut certes réprimer les expressions ouvertes de mépris, comme certaines lois antiracistes le prévoient, mais on ne peut évidemment contraindre personne à manifester de l'estime pour une personne ou un groupe quand il n'en ressent pas⁵⁵⁸. »

À un autre niveau d'analyse, nous avons vu que les lois mémorielles de 2000 et de 2003 ont fait des associations homosexuelles contemporaines les héritières des victimes d'hier. Afin de mieux saisir les mécanismes qui commandent le principe d'héritage, nous allons nous intéresser à une autre dimension de la question : la dimension topographique.

2. L'invention d'une topographie légendaire de la mémoire

D'après Eric Hobsbawm, les « traditions inventées » sont des traditions qui émergent au cours d'une période brève et datable ou bien qui ont été inventées, construites, instituées de manière très officielle⁵⁵⁹. Les commémorations qui s'instituent immédiatement après la libération des camps de concentration nazis répondent à cette définition. Ces dernières sont composées de rituels qui sont des « performances » qui se manifestent dans des actions concrètes : érection de monuments, déploiement d'individus et de groupes dans un espace concret, allocutions, dépôts de gerbes⁵⁶⁰ ...

Dans cette partie, nous allons examiner le processus d'avènement de lieux de commémoration des victimes homosexuelles du nazisme. L'emploi de ce terme permet de faire l'économie de la distinction qui oppose les tenants de l'expression « lieu de souvenir » aux tenants de l'expression « lieu de mémoire ». Pour Annette Wiewiorka et

⁵⁵⁸ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes*, op. cit., p. 343.

⁵⁵⁹ Eric Hobsbawm, « Inventer des traditions », *Enquête*, 2, 1995.

⁵⁶⁰ Alexander Prenninger, « Symbole und Rituale der Befreiungsfeier in der KZ-Gedenkstätte Mauthausen ». In *KZ-Souvenirs*, Ulrike Dietrich (dir.), Potsdam, BLpB, 2005, pp. 40-54.

Serge Barcellini, « une partie des plaques, des stèles ou des monuments, surtout ceux érigés dès l'après-guerre, l'ont été pour que les hommes se souviennent d'abord de ceux qui avaient perdu la vie. Ce sont donc des lieux du souvenir, et non des lieux de mémoire dans le sens défini par Pierre Nora, et repris dans l'édition 1993 du *Grand Robert de la Langue française*⁵⁶¹. » Un lieu du souvenir se distingue donc d'un lieu de mémoire défini en tant qu'« unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté⁵⁶². »

Pour les auteurs, la distinction entre les deux types de lieux est saisissable lorsque l'on pose la question de l'appropriation : il faut donc qu'une communauté s'approprie le lieu et le fasse exister. Autrement il sombre dans l'oubli. Pour cette raison, la volonté est un autre attribut significatif. Un lieu de mémoire n'a de sens que dès lors qu'un groupe lui donne du sens. Selon cette vision des choses, la distinction semble se faire entre des lieux passifs et des lieux actifs, entre des lieux où un souvenir est fixé et des lieux où la mémoire travaille (le souvenir n'étant qu'une des modalités de la mémoire, l'oubli une autre). Or, si l'on suit ce raisonnement, nous pouvons conclure qu'un lieu de mémoire peut devenir un lieu de souvenir et vice-versa.

C'est donc la question de la topographie liée au processus d'esthétisation de la mémoire qui va être examinée dans cette partie. Deux processus distincts vont être observés : d'une part la réalisation de plaques commémoratives à l'intérieur des camps ; d'autre part l'érection de mémoriaux urbains. En fait, nous allons observer que le processus de mémorialisation démarre dans les camps de concentration puis essaime à l'extérieur. Ce changement est qualifié de *translation mémorielle*, il désigne l'avènement d'un lieu « artificiel » qui fait office de *reminder*, de rappel, du lieu historique « authentique ». Ce phénomène peut être guidé par plusieurs logiques. Soit en raison d'un obstacle à la commémoration sur le lieu authentique (le lieu est trop loin, ou bien inaccessible), soit parce que le groupe souhaite marquer l'espace qu'il occupe présentement (à l'instar des colons qui choisissent de donner délibérément aux lieux colonisés des toponymes issus de leur région d'origine). Cette dernière hypothèse expliquerait pourquoi les mémoriaux en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme sont érigés dans des métropoles dotées d'une subculture gay et lesbienne.

⁵⁶¹ Serge Barcellini, Annette Wieviorka, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995.

⁵⁶² *Grand Robert de la Langue française*, 2001.

2.1 Des lieux authentiques aux lieux symboliques

C'est en 1984 que la première plaque en souvenir des « triangles roses » a été apposée au camp de Mauthausen en Autriche. La volonté affichée par des militants homosexuels de la mémoire d'apposer une plaque pour les membres de leur groupe devient saisissable lorsque l'on observe les modalités des commémorations qui s'y déroulent.

À Mauthausen, comme dans les autres camps de concentration, les commémorations se sont institutionnalisées en fonction de deux critères : le groupe d'assignation et la nationalité.

- Le groupe d'assignation : chaque catégorie d'internés se distinguait d'une autre en fonction de la couleur de son triangle. Le triangle assignait les internés à des catégories en fonction de caractéristiques supposées : les verts étaient des « criminels », les noirs des « asociaux », les rouges des « politiques », les roses des « homosexuels », etc...
- La nationalité : les internés non Allemands portaient un triangle rouge sur lequel une lettre faisait référence à une nationalité (F pour les Français, H pour les Hollandais, L pour les Luxembourgeois, P pour les Polonais, etc.).

Après la libération des camps, une catégorie se distingua de toutes les autres, les « triangles rouges ». Catégorie de loin la plus nombreuse dans les camps à partir de 1942/43, c'est parmi les rouges que l'on retrouve des grandes figures de la résistance au fascisme. Considérés comme plus prestigieux que les autres groupes, les « politiques » porteurs du triangle rouge ont organisé la commémoration et lui ont donné le sens que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le sens donné à la commémoration varie aussi en fonction du pays d'origine des commémorants. Pour cette raison, les participants à la commémoration se sont organisés en amicales « nationales ». Ce double mécanisme de distinction inventé par les nazis a été repris lors des commémorations⁵⁶³. S'agissant de Mauthausen, la grande commémoration annuelle qui s'y tient est composée de trois grandes séquences. Premièrement, chaque délégation se réunit devant *son* monument national et y organise une commémoration nationale ; ensuite, les délégations nationales défilent dans l'ordre alphabétique sur l'*Appelplatz* ; enfin, l'*Internationale Befreiungsfeier*, la commémoration internationale de la libération du camp a lieu.

⁵⁶³ Les groupes de participants s'organisent autour de porte-drapeaux. Les délégations « nationales » sont composées de survivants, de leurs proches et désormais, de plus en plus souvent, de jeunes gens qui se sentent « concernés » par la commémoration. Cf. Alexander Prenninger, « Symbole und Rituale der Befreiungsfeier in der KZ-Gedenkstätte Mauthausen ». In *KZ-Souvenirs, op. cit.*, p. 42.

À partir de 1980, des associations homosexuelles ont commencé à participer à la commémoration. Or, comme nous l'avons vu, le modèle de la commémoration est nationalisé. Cependant, les homosexuels ne disposent d'aucun État les représentants (tout comme les Tsiganes d'ailleurs)⁵⁶⁴. Ceci explique pourquoi la délégation des homosexuels défile après les délégations « nationales » (qui défilent dans l'ordre alphabétique, en vertu des conventions diplomatiques). Toutefois, l'inclusion dans le défilé ne régla pas le problème du monument devant lequel chaque délégation organise sa commémoration « nationale ». Les groupes homosexuels autrichiens, qui commémoraient les triangles roses souffraient de ne pas pouvoir organiser leur commémoration devant un monument dédié à leur groupe. En 1983, c'est ce manque qui a motivé l'HOSI⁵⁶⁵, l'*Homosexuelle Initiative*, l'association homosexuelle autrichienne, à demander l'autorisation d'apposer une plaque permettant aux homosexuels d'organiser leur propre commémoration à l'instar des groupes nationaux.

2.1.1 La commémoration dans les mémoriaux des camps de concentration

Inaugurée en 1984, la plaque de Mauthausen est la toute première plaque commémorative en souvenir des « triangles roses » apposée dans un mémorial de camp de concentration. Elle a été financée par l'HOSI et a été apposée avec le consentement du ministère de l'Intérieur autrichien, dont dépend le mémorial du camp⁵⁶⁶. Sur la plaque est gravé « *Totgeschlagen–Totgeschwiegen* », « Battus à mort – Passés sous silence ». La succession des verbes “battre à mort” et “passer sous silence” met en exergue le double processus dénoncé par les organisations homosexuelles : la stigmatisation dans les camps de concentration et la dénégarion du martyre des homosexuels après la libération⁵⁶⁷. Cette expression fait directement écho au témoignage de l'Autrichien Heinz Heger⁵⁶⁸.

L'apposition de la plaque de Mauthausen s'est faite sans l'assentiment de l'amicale internationale du camp. Le 5 mai 1985, lors du quarantième anniversaire de la libération du camp, les responsables de l'amicale internationale n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner leur hostilité vis-à-vis des homosexuels. Aux yeux d'un représentant de l'amicale du camp, « les dégénérés ne sont pas autorisés à émettre quelque demande que

⁵⁶⁴ L'État d'Israël représente les victimes juives, porteuses de l'« étoile jaune » en KZ.

⁵⁶⁵ L'association HOSI, créée à Vienne en 1979, fédère les revendications du mouvement gay et lesbien autrichien.

⁵⁶⁶ Cette action n'a rencontré aucun écho dans la presse générale mais uniquement au sein de la presse gay et lesbienne.

⁵⁶⁷ C'est en 1991 que les homosexuel-le-s ont été mentionné-e-s pour la première fois tant que victimes du nazisme en Autriche. Cf. *Lambda-Nachrichten*, 3, 1991, p. 19.

⁵⁶⁸ Heinz Heger, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972. La publication du récit de Heinz Heger a fait de lui la figure du survivant homosexuel dans les pays de langue allemande.

ce soit⁵⁶⁹. » L'attitude de l'amicale de Mauthausen n'est pas unique, elle reflète l'attitude générale des amicales de camps qui partagent une vision univoque de la question.

En 1985, des associations homosexuelles allemandes demandent l'autorisation d'apposer une plaque commémorative dans deux camps : à Dachau près de Munich et à Neuengamme (Hambourg). Cette même demande, formulée auprès de deux audiences différentes connaît deux issues contraires. Tandis qu'une plaque est bel et bien posée en 1985 à Neuengamme, elle ne le sera qu'en 1994 à Dachau.

Lorsque l'on observe les mobilisations à l'œuvre, nous pouvons remarquer que les modalités sont les mêmes : une association homosexuelle d'une grande métropole allemande demande l'autorisation de poser une plaque commémorative. Mais tandis qu'à Neuengamme, l'interlocuteur de l'association est le gouvernement de la ville de Hambourg, à Dachau, c'est le Comité International de Dachau (CID), dont le siège est à Bruxelles.

Ainsi, tandis qu'à Hambourg les associations disposent d'un contact direct avec une administration, à Dachau, l'établissement d'un dialogue se révèle délicat. Les modalités de prise de décision du comité sont discrétionnaires et il est impossible de faire appel à un refus. À cela s'ajoute un second facteur qui nous permet de comprendre pourquoi une même demande connaît deux issues différentes. Il s'agit de la valeur symbolique du camp. En 1985, la majeure partie du terrain de l'ancien camp de Sachsenhausen fait office de prison. Le grand monument commémoratif devant lequel se déroulent les cérémonies est à l'extérieur de l'enceinte du camp, en retrait. L'amicale internationale du camp ne dispose que d'un pouvoir discrétionnaire réduit. À l'inverse, Dachau, qui est l'un des premiers camps de concentration créé par les nazis, est le seul grand mémorial de KZ en Allemagne de l'Ouest⁵⁷⁰. Jusqu'en 1990, Dachau est *le* lieu de commémoration par excellence de la déportation en Allemagne de l'Ouest.

Ces deux variables permettent de mieux comprendre pourquoi le projet de Neuengamme aboutit aisément et non celui de Dachau⁵⁷¹. S'agissant de Neuengamme, l'inauguration a lieu le 10 mai 1985. Ce jour-là, l'Alternative indépendante homosexuelle, l'UHA⁵⁷², dévoile une pierre de granit rose de 50 x 60 cm. Elle est posée dans une clairière

⁵⁶⁹ « *Abartigkeit hat kein Recht auf Forderungen.* » Cf. Kurt Krickler, *Gedenken und demonstrieren*, *Lambda Nachrichten*, 6, 2001, pp. 61-62.

⁵⁷⁰ Dachau est dans une certaine mesure le pendant de Buchenwald (RDA) où se déroulent d'impressionnantes cérémonies commémoratives.

⁵⁷¹ Le comité international de Dachau s'est opposé à l'apposition de la plaque jusqu'en 1994. Elle a été hébergée jusqu'alors dans l'église protestante du mémorial de Dachau.

⁵⁷² *Unabhängiger homosexueller Arbeitskreis* (association homosexuelle semblable). Cf. le catalogue réalisé pour l'occasion : *Der Gedenkstein in Neuengamme. Eine Dokumentation der Unabhängigen homosexuellen Alternative*, Hambourg, 1985.

située derrière le mémorial international, à même le sol, à proximité d'autres pierres du même type. La dédicace *Den homosexuellen Opfern des Nationalsozialismus* », « aux victimes homosexuelles du nazisme », est gravée à l'intérieur d'un triangle buriné dans le granit rose.

D'un point de vue stratégique, les militants de l'UHA ont invité des personnalités politiques issues de plusieurs partis (libéral, social-démocrate et écologiste) afin de tenir un discours lors de l'inauguration. Trois quotidiens allemands mentionnent l'événement, qui fait écho au discours de Richard von Weizsäcker, tenu deux jours plus tôt⁵⁷³.

1985 est aussi l'année où, pour la première fois, une délégation homosexuelle berlinoise est autorisée par les autorités est-allemandes à organiser une commémoration à Sachsenhausen⁵⁷⁴. En 1986, une délégation de femmes homosexuelles berlinoises est autorisée à se rendre à Ravensbrück.

Les archives des services secrets est-allemands permettent de voir comment la question de la « commémoration homosexuelle » a été gérée par la République démocratique allemande. Dans un courrier du 18 avril 1986, deux consignes sont données à l'administration du mémorial du camp. Premièrement, la gerbe de fleurs déposée par les lesbiennes devra être immédiatement retirée après leur départ ; deuxièmement si les lesbiennes devaient signer le livre d'or, celui-ci serait remplacé le jour même par un nouveau⁵⁷⁵. Le lendemain, tout est comme si la commémoration était nulle et non avenue. Il est difficile de saisir les motivations qui commandent un tel effacement des traces, aucune raison précise n'est invoquée.

Suite aux commémorations de Sachsenhausen et Ravensbrück, une célébration en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme est organisée à Berlin en 1987. Cette manifestation est la première pierre d'un projet initié par Roland Hirsch et l'association homosexuelle berlinoise AHA ; l'objectif final étant la création d'un lieu de commémoration à Berlin, sur le modèle de ceux qui existent dans les camps. Mais, à la différence de Mauthausen, Neuengamme ou Dachau, Berlin n'est pas un camp de concentration nazi. Les mécanismes de légitimation sont donc différents. De plus, tandis que tous les autres projets étaient financés par des associations homosexuelles, les militants berlinois souhaitent que leur projet soit financé par des fonds publics⁵⁷⁶.

⁵⁷³ Cf. *die taz* : 13.5.1985, 15.5.1985 ; *Die Welt* : 13.5.1985 ; *Süddeutsche Zeitung* : 13.5.1985 ; *Capital Gay* : 31.5.1985 (Londres) ; *Out* : 6-7, 1985 (Dublin) ; *The Advocate* : 11.6.1985 (États Unis).

⁵⁷⁴ Eberhart Zastrau, in *Siegessäule*, 08/85, 1985.

⁵⁷⁵ Archives de Ravensbrück : MIS, Abteilung XX, Potsdam, 18.4.1986.

⁵⁷⁶ Lettre de Roland Hirsch aux membres de AHA, 30.7.1987.

Ces deux éléments nous amènent à poser la question de la reconnaissance sous une forme nouvelle. En effet, la reconnaissance recherchée dans les camps est celle des autres catégories, pour être exact, celle des « triangles rouges » qui dominent le paysage commémoratif. À Berlin, la reconnaissance recherchée est d'ordre politique. Ce type de reconnaissance est abordé par Nancy Fraser à travers l'idée de justice sociale au moyen des notions d'« égale participation » et de « parité de participation⁵⁷⁷. »

2.1.2 Commémorer les homosexuels sur les ruines de l'ancienne synagogue

Deux militants homosexuels sont à l'origine de l'organisation d'une commémoration publique en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme au centre de Berlin-Ouest, en novembre 1987. La commémoration est une mobilisation collective explicitement dirigée vers une fin : la réalisation d'un lieu de mémoire à Berlin⁵⁷⁸.

La célébration est organisée sur la *Steinplatz*, la Place de pierre, à quelques pas de la gare du Zoo. Sur cette place se trouve le plus ancien monument en souvenir des victimes du nazisme de Berlin-Ouest. Inauguré en 1953, il a la forme d'une stèle et a été réalisé avec des pierres issues de la synagogue de la Fasanenstraße, détruite par les nazis durant le pogrom du 9/10 novembre 1938 (la Nuit de Cristal). Au centre de la stèle est inscrit « 1933-1945 – aux victimes du nazisme ». Au-dessus du texte, un triangle. Sur la tranche supérieure, les lettres “K” et “Z” ressortent, stylisées⁵⁷⁹.

La commémoration à proprement parler est organisée durant le congrès annuel de l'association HuK : *Homosexualität und Kirche*, Église et homosexualité, qui fête à ce moment son dixième anniversaire à Berlin et rassemble pour l'occasion environ 250 membres. D'un point de vue stratégique, les *initiateurs* disposent d'une audience captive et particulièrement « présentable » : les chrétiens homosexuels.

En suivant la stratégie employée à Neungamme, les initiateurs de Berlin ont fait le choix d'inviter des personnalités à participer à l'événement⁵⁸⁰. Les Verts de la *Liste*

⁵⁷⁷ Selon la notion de parité de participation, « la justice requiert des dispositions sociales telles que chaque membre (adulte) de la société puisse interagir en tant que pair avec les autres ». Nancy Fraser, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 23 (1), 2004, pp. 152-64, p. 161.

⁵⁷⁸ Roland Hirsch, entretien, Berlin, 25.9.2007.

⁵⁷⁹ Patronné par la Fédération des personnes persécutées par le régime nazi, le BVN : *Bund der Verfolgten des Naziregimes*, le monument de la Steinplatz fut érigé en 1953 en réponse au monument aux victimes du stalinisme, érigé deux ans plus tôt (1951) sur la même place. Il relève alors de l'exception puisque le culte mémoriel public en souvenir des victimes du nazisme ne se développera qu'ultérieurement. La plaque qui précisait que les pierres provenaient de la synagogue a disparu depuis de nombreuses années.

⁵⁸⁰ Lettre de HuK et AHA (20.10.1987) « Objet : pose d'une plaque commémorative pour les victimes homosexuelles du nazisme à Berlin-Ouest » (*Betreff: Gedenktafel für die homosexuellen Opfer des Nationalsozialismus in Berlin-West*). Dans cette lettre, il est clairement précisé que la commémoration est un préalable à la requête d'une plaque. Il est aussi stipulé que : « plus le nombre de groupes présents sera grand, plus facile sera la réalisation de ce projet. »

Alternative (AL), les Jeunes démocrates, l'Union humaniste, les démocrates libéraux et la Confédération antifasciste répondent positivement à l'invitation. En outre, le député écologiste Christian Ströbele, connu pour avoir été l'avocat d'Andreas Baader (membre de la RAF), accepte de prononcer un discours⁵⁸¹. Les médias locaux, prévenus de l'événement, sont eux aussi présents. Au final, la commémoration est un succès et les initiateurs peuvent se prévaloir de bénéficier de quelques minutes d'attention médiatique à la télévision et à la radio tout comme de quelques lignes dans les quotidiens berlinois. Suite à cela, les initiateurs établissent des contacts avec Raimund Bayer, député du Parlement de Berlin qui a notamment en charge les questions gays et lesbiennes. Membre du parti social démocrate, le SPD, il accepte de soumettre la proposition des initiateurs devant le parlement de la ville.

2.1.3 À la recherche d'un lieu de commémoration à Berlin

Quelques mois plus tard, la requête en faveur d'une plaque commémorative en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme est soumise au parlement du *Land* de Berlin : « Cette revendication permettrait une réparation de l'oubli des victimes homosexuelles⁵⁸² » argumente Bayer, le député qui soumet la proposition. Il propose aussi un lieu : les ruines du siège de la Gestapo, où se trouve l'exposition (permanente) *Topographie de la terreur*. Ce lieu est « historique », puisque c'est ici que se trouvait la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung*, l'Administration centrale du *Reich* pour la lutte contre l'avortement et l'homosexualité. Le Sénat de Berlin refuse de souscrire à cette idée. La ville de Berlin n'a pas l'intention d'apposer une plaque en souvenir des homosexuels. Car « apposer une plaque pour les homosexuels conduirait à la mise en place d'une "collection" de monuments pour chaque groupe de victimes⁵⁸³. » Et, « si tel ne devait pas être le cas, cela produirait une mise en exergue disproportionnée de la persécution des homosexuels⁵⁸⁴ [par rapport aux autres groupes de victimes] ». Pour ces deux raisons, la proposition passe à la trappe.

La position du Sénat est plus aisément compréhensible lorsque l'on sait que deux autres initiatives mémorielles briguent déjà ce lieu. En 1987, la *Topographie de la terreur* est le catalyseur des luttes qui opposent ceux qui voudraient faire de cet endroit le lieu

⁵⁸¹ Il existe deux sortes de députés à Berlin, les députés membres du *Bundestag* (MdB : *Mitglied des Bundestages*) ; et les députés membres de l'*Abgeordnetenhaus*, le Parlement de Berlin (MdA : *Mitglied des Abgeordnetenhauses*).

⁵⁸² Lettre de R. Bayer à Volker Hassemer (*Senator für kulturelle Angelegenheiten*), 8.3.1988.

⁵⁸³ Lettre de V. Hassemer à R. Hirsch (15.3.1988)

⁵⁸⁴ Lettre de V. Hassemer à R. Hirsch (5.5.1988) : « *Dies müsste in kurzer Frist zu einer Summe von Mahnmalen aller betroffenen Gruppen führen oder aber zu einer unangemessen Betonung der Verfolgung und Ermordung Homosexueller, wenn andere Gruppen ausgelassen würden.* »

central de la commémoration des victimes du système national socialiste à ceux qui souhaitent y ériger un mémorial national en souvenir de l'extermination des Juifs d'Europe⁵⁸⁵.

2.1.4 La transition du lieu historique au lieu symbolique

Alors que les initiateurs souhaitent abandonner le projet de lieu de commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, R. Bayer leur suggère de ne pas lâcher prise. Selon lui, ce n'est pas parce que le Sénat, dirigé par la CDU, s'oppose au projet qu'il en ira de même des mairies d'arrondissements. Les initiateurs renouvellent leur demande auprès de chaque mairie d'arrondissement et écrivent une lettre à chaque parti politique qui dispose d'au moins un siège dans un des conseils d'arrondissement de la ville (soit au total 38 lettres)⁵⁸⁶.

Le tableau ci-dessous met en évidence les gains obtenus. Dans la deuxième colonne, nous voyons quel parti politique a transmis la demande auprès du conseil d'arrondissement. Dans certains cas, comme à Steglitz, la requête reste lettre morte puisque aucun parti ne la transmet. Lorsqu'elle est transmise, la demande est traitée en conseil. Elle est alors soit refusée, soit ajournée, soit prise en considération par le conseil d'arrondissement. Dans ce cas, elle est transférée auprès d'une commission consultative qui décide de la suite à donner. Dans deux cas, elle est rejetée, dans deux autres reportée et dans un cas elle est acceptée : à Schöneberg.

À Spandau, où la demande a été rejetée en bloc, l'absence de justification historique joue pleinement. Les initiateurs ne sont pas parvenus à justifier le pourquoi d'une plaque commémorative dans cet arrondissement périphérique de Berlin. S'agissant de Wilmersdorf, une seule voix, reflet du rapport de force entre le SPD et la CDU, a fait pencher la balance contre. À Schöneberg, nous constatons sept voix pour et six abstentions. Il n'y a donc en apparence aucune opposition.

⁵⁸⁵ Pour plus de détails sur la controverse de la Prinz Albrecht Gelände cf. Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide, op. cit.*

⁵⁸⁶ Soit douze lettres à la CDU, douze au SPD, douze à l'AL (liste alternative/Verts), deux au FDP (libéraux).

Tableau 10 : Demandes d'apposition d'une plaque commémorative

Arrondissement	Parti qui transmet	Séance plénière	Décision
Wedding	AL	→ Vote contre	
Wilmersdorf	AL →	Renvoi en CC →	Rejet (7 voix contre, 6 voix pour)
Reinickendorf	AL	→ Votre contre	
Spandau	AL →	Renvoi en CC →	Rejet (10 voix contre, 1 voix pour)
Charlottenburg	CDU	→ <i>Ajournement</i>	
Tempelhof	SPD →	Renvoi en CC →	<i>Ajournement</i>
Zehlendorf			
Steglitz			
Schöneberg	AL →	Renvoi en CC →	Succès (7 voix pour [SPD, AL], 6 abst. [CDU])
Kreuzberg	SPD →	Renvoi en CC →	<i>Ajournement</i>
Neukölln	AL		
Tiergarten			

L'arrondissement de Schöneberg était durant la République de Weimar (et aujourd'hui à nouveau) le haut lieu de la scène homosexuelle berlinoise. Partant de ce principe, l'AL, parti politique allié des initiateurs, a décidé d'employer un registre de justification fondé sur l'idée d'une traditionnelle présence homosexuelle dans le quartier. L'élue AL de Schöneberg, Claudia Quakies, a convenu avec les initiateurs de formuler la demande avec des arguments qui rendraient un refus de la CDU compliqué. Ainsi, si la CDU venait à s'opposer au projet, ce serait par opposition à l'homosexualité et non au projet⁵⁸⁷. La présence des homosexuels légitime donc le lieu et cet argument historique rend plus difficile toute manœuvre d'opposition. D'ailleurs les résultats du vote montrent clairement que cette stratégie fonctionne. Officiellement, personne n'a voté contre le projet, les refus s'étant transformés en abstention. C'est ainsi que fin décembre 1988, le Conseil d'arrondissement de Schöneberg décide la réalisation d'une plaque qui aura la forme d'un triangle en céramique rose d'environ 80 cm de côté avec l'inscription : « Battus à mort/ passés sous silence/ aux victimes homosexuelles/ du national-socialisme. »

Quelques semaines après le vote, la BVG, société publique des transports en commun de Berlin, fait savoir qu'elle s'oppose à l'apposition d'une telle plaque devant la gare de

⁵⁸⁷ « On va formuler les choses de sorte qu'une majorité se réalise ; ou bien on va mettre en avant des arguments qui rendront un vote de la CDU contre le projet difficile. Si la CDU vote toute de même contre, ce sera clairement un rejet de l'homosexualité et non pas en raison de la pertinence du projet. » - « *Man will es aber so formulieren, dass eine Mehrheit zustande kommt bzw. man will Argumente besitzen, die es der CDU schwer machen werden, dagegen zu stimmen. Wenn die CDU dennoch dagegen stimmt, soll es für jemanden klar werden, dass dies keine sachbezogene Ablehnung, sondern eine Ablehnung der Homosexualität sei.* » Compte rendu d'une discussion entre Roland Hirsch et Claudia Quakies (élue AL-Schöneberg). *Aktennotiz*, 8.12.1988.

métro Nollendorfplatz. La raison invoquée met en évidence les problèmes qui peuvent surgir en des lieux artificiels. Selon la BVG, « l'absence de lien explicite entre la station de métro Nollendorfplatz et la persécution des homosexuels durant le national-socialisme pourrait créer une fausse association d'idées entre la persécution des homosexuels et la compagnie de métro⁵⁸⁸. » Cet argument, seule raison rationnelle qui peut être invoquée pour s'opposer au projet, met néanmoins en exergue les difficultés qui peuvent surgir lors de la création d'un lieu artificiel. La plaque en souvenir des homosexuels persécutés et déportés dans les camps de concentration nazis apposée sur le mur de la station de métro peut effectivement laisser croire que ce lieu fut le point de départ d'une déportation organisée. Pour cette raison, une plaque informative et explicative a été rajoutée en 1993 en dessous du triangle rose⁵⁸⁹.

2.1.5 L'inauguration d'une plaque commémorative le jour de la *Gay Pride*

Le jour de l'inauguration de la plaque a été fixé au 24 juin 1989, vingtième anniversaire du soulèvement des homosexuels de New York et jour du CSD à Berlin. Les militants ont choisi de commémorer leurs morts à l'occasion de la journée d'autocélébration du groupe. Ce choix illustre les deux extrêmes entre lesquels le groupe oscille, la honte et la fierté. Car s'il est un jour où les homosexuels sont fiers, c'est bien lors de la *Gay Pride*. Les liens entre honte et fierté, entre visibilité et invisibilité homosexuelle sont rendus évidents durant les allocutions inaugurales.

Trois intervenants prennent la parole : une conseillère d'arrondissement de Schöneberg Brigitte Mießner⁵⁹⁰ ; l'allié des initiateurs, Raimund Bayer et un député homosexuel élu au Parlement de Berlin, Albert Eckert⁵⁹¹. Le premier discours, celui de Mme Mießner, conseillère d'arrondissement, reprend dans les grandes lignes le motif discursif à l'œuvre à Mauthausen : les homosexuels battus à morts dans les camps ont été une seconde fois tués,

⁵⁸⁸ Lettre de la BVG à la fraction AL du Parlement de Berlin (Abgeordnetenhaus), 24.5.1989.

⁵⁸⁹ Sur cette plaque est écrit : « le "Triangle Rose" est le signe au moyen duquel les nazis distinguèrent les homosexuels dans les camps de concentration de manière à les diffamer. A partir de janvier 1933, pratiquement tous les lieux de rencontre homosexuels situés aux alentours de la Nollendorfplatz contribuèrent à la mise en place d'une politique systématique de fichage des homosexuels et permirent de les rafler ». « *Der "Rosa Winkel" war das Zeichen, mit dem die Nationalsozialisten Homosexuelle in den Konzentrationslagern in diffamierender Weise kennzeichneten. Ab Januar 1933 wurden fast alle rund um den Nollendorfplatz verteilten homosexuellen Lokale von den Nationalsozialisten geschlossen oder wurden zur Anlegung von Rosa Listen (Homosexuellen-Karteien) durch Razzien missbraucht.* »

⁵⁹⁰ Les initiateurs ont proposé à plusieurs personnalités politiques de l'arrondissement de Schöneberg de tenir un discours. Ni le maire, ni le président du conseil d'arrondissement, ni le conseiller délégué à l'urbanisme n'ont accepté. Seule une femme, conseillère d'arrondissement, a accepté de parler au nom du maire de Schöneberg.

⁵⁹¹ C'est en qualité de « représentant des homosexuels » qu'Albert Eckert a été élu sur la liste de l'AL.

parce que victimes de l'oubli⁵⁹². Le second discours, celui de Raimund Bayer est la mise en pratique d'une mémoire-message. Il procède à l'actualisation de la mémoire au moyen de deux canaux. D'une part, en mettant en avant la persistance des discriminations dont sont victimes les homosexuels ; d'autre part, en effectuant un parallèle entre l'Holocauste et l'épidémie du sida.

La similitude qui existe entre le malade du sida et la figure décharnée du déporté permet à R. Bayer (qui parle en tant qu'hétérosexuel) de soutenir que la plaque commémorative est « une occasion de montrer aux homosexuels que la société souhaite leur donner la place qui leur est due – sans discrimination ni ressentiments »⁵⁹³. Le troisième discours, celui d'Albert Eckert (député gay) est d'une autre couleur. Selon lui, la plaque est nécessaire car la persécution des homosexuels durant le nazisme est un sujet tabou. La plaque est là pour informer le public et rendre la société sensible aux revendications du mouvement homosexuel.

Les trois discours permettent de percevoir la double appréhension de la plaque. Pour les deux premiers orateurs, le monument permet de manifester la tolérance de la société vis-à-vis des homosexuels, à l'inverse, pour Albert Eckert, la plaque est là pour rappeler aux hétérosexuels que les homosexuels ont été persécutés et que la discrimination envers les homosexuels est toujours d'actualité.

En 1989, nous pouvons voir que, dans le cadre de la politique de reconnaissance mise en œuvre, les organisations homosexuelles ont déployé deux types de stratégies mémorielles. La première a consisté à déployer une politique de la visibilité lors des commémorations organisées dans les camps de concentration⁵⁹⁴. La deuxième a consisté en la construction d'une rhétorique de lutte contre l'oubli. Les militants se sont engagés dans un processus d'appropriation de l'espace – ce que la plaque Nollendorfplatz atteste. Ce n'est plus seulement l'endroit où l'événement a eu lieu qui compte, mais plus encore l'endroit où les homosexuels d'aujourd'hui peuvent faire acte de mémoire. Dans la partie qui suit, nous verrons que les mobilisations mémorielles mettent en lumière une mécanique de translation entre des lieux « authentiques » et des lieux « artificiels »⁵⁹⁵.

⁵⁹² « *Die Ermordeten, die Totgeschlagenen, würden ein zweites Mal getötet, wenn man sie vergäße, wenn ihr Opfer totgeschwiegen würde – dies gilt es zu verhindern!* » Discours prononcé par Brigitte Mießner à l'occasion de l'inauguration de la plaque.

⁵⁹³ Discours de R. Bayer prononcé à l'occasion de l'inauguration de la plaque (24.6.1989). Ce discours reprend le parallèle effectué par Larry Kramer, fondateur d'Act Up à New York. Cf. Frédéric Martel, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996].

⁵⁹⁴ La visibilité du groupe s'est traduite par la participation aux grandes commémorations dans les camps mais aussi par l'invention de commémorations spécifiques en mémoire des triangles roses.

⁵⁹⁵ La distinction entre lieux authentiques et lieux artificiels est faite par Isabelle Engelhardt dans son étude sur les mémoriaux en souvenir des victimes du nazisme. *A Topography of Memory. Representations of the*

2.2 Des lieux authentiques aux lieux artificiels

Dans la partie précédente nous avons observé un processus de translation mémorielle, que Maurice Halbwachs appelle l'invention d'une topographie légendaire. Il illustre sa thèse en prenant pour exemple la construction mémorielle chrétienne à Jérusalem. Il montre que le tracé de la *Via Dolorosa* a été aménagé de telle façon que celui-ci corresponde à la fois à un trajet cohérent entre un point A et un point B, mais aussi qu'il soit praticable par un groupe de pèlerins qui se réunirait à chacune des stations qui rappelle les grands moments de la passion du Christ.

À la suite de Halbwachs, Roger Bastide remarque que lorsque un élément mémoriel est manquant (parce qu'il a été effacé de la mémoire collective), le groupe parvient à réparer la partie manquante. Plus précisément, il la bricole, comme une chaise dont il manquerait un barreau. Le tout perd certes son « authenticité » mais conserve sa cohérence. Bastide et Halbwachs montrent que la chose essentielle pour un groupe est la cohérence narrative. L'invention du « Chemin de croix » chrétien illustre le processus de translation mémorielle dont il est question ici. Bastide écrit que :

« Lorsque les Croisés arrivent à Jérusalem, ils ne font pas de l'archéologie, ils localisent plus ou moins arbitrairement les lieux saints des Évangiles. On peut aller encore plus loin ; tout le monde ne peut se rendre à Jérusalem ; qu'importe ! On reproduira dans l'église, sous forme de tableaux et de bas-reliefs, ou dans le jardin attenant à l'église, sous forme de niches consacrées, les scènes successives de la Passion. La société reconstitue alors la Terre Sainte d'une façon symbolique ; mais à la condition que ce symbolisme soit encore une dimension spatiale, car "la pensée collective du groupe des croyants" ne peut jamais durer qu'à la condition de pouvoir s'immobiliser dans "la stabilité des choses matérielles"⁵⁹⁶. »

Les chrétiens du Moyen Âge ont donc inventé des représentations de la *Via Dolorosa* dans les jardins des églises d'Europe. Grâce à ce procédé, les fidèles peuvent pieusement suivre à *distance* le trajet du Christ et s'imaginer Jérusalem. À un niveau individuel, le chemin de croix montre comment la mémoire et l'imagination vont de pair. À un niveau collectif, il montre une des modalités d'enracinement de la mémoire chrétienne en Europe : en multipliant les lieux de pèlerinage, la chrétienté du Moyen-Âge marquait de son empreinte la topographie des villes et des campagnes.

Holocaust at Dachau and Buchenwald in Comparison with Auschwitz, Yad Vashem and Washington, D.C., Bruxelles, Peter Lang, 2002.

⁵⁹⁶ Roger Bastide, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année Sociologique*, 21, 1970, pp. 65-108.

Un processus semblable d'occupation de l'espace physique est observable chez de nombreux groupes. Appliqué à l'Allemagne et à la commémoration des victimes du nazisme nous constatons qu'une des formes trouvées est celle de l'hommage global. Il permet de réduire la distance séparant les victimes des bourreaux. Ce principe que l'on peut observer à la *Neue Wache*, la Nouvelle garde de Berlin, a soulevé de nombreuses critiques dans la mesure où cette perspective tend sciemment à gommer les spécificités de chaque groupe de victimes. Au final, la commémoration globale permet de transformer aussi les Allemands en victimes d'un régime et de mettre sur la touche la question de la responsabilité.

À ce modèle, il est possible d'opposer celui de la commémoration spécifique dédiée à chaque groupe de victime (Juifs, Tsiganes, homosexuels). Or, une personne juive ou rom se considère généralement comme telle car un de ses parents est Juif ou Tsigane. Mais personne ne se réclamera en tant qu'homosexuel-le parce qu'au moins un de ses parents l'est. Comment les homosexuels peuvent ils alors justifier la légitimité de la commémoration ?

2.2.1 Une mobilisation qui fait écho à la restructuration de la *Neue Wache*

C'est en 1992, au moment où le Chancelier Helmut Kohl décide de faire de la *Neue Wache* le mémorial national allemand en souvenir de toutes les victimes de la guerre et de la dictature, qu'un groupe d'hommes homosexuels se mobilise pour la création d'un monument en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Le projet voulu par le Chancelier, était une tentative de régler deux problèmes du moment. D'une part, il lui permet de signifier son veto face au projet d'un mémorial en souvenir des victimes juives de la Shoah ; d'autre part, restructurer la *Neue Wache* permet d'attribuer une nouvelle signification à ce haut lieu de la RDA. Depuis le 8 mai 1960, la *Neue Wache* était le lieu central de la commémoration des victimes du nazisme en Allemagne de l'Est. Restructurer la *Neue Wache* signifie gommer les emprunts laissées par la RDA en cet endroit et, par la même occasion, dénoncer le régime totalitaire est-allemand. En janvier 1993 Helmut Kohl annonce qu'une Pietà de Käthe Kollwitz, *Mère avec son fils mort*, siègerait au centre du nouveau Mémorial national allemand⁵⁹⁷. Désormais les victimes du nazisme, de la guerre et de la dictature est-allemande seraient toutes ensemble incarnées à travers cette représentation.

⁵⁹⁷ « Neue Wache wird zentrale Gedenkstätte », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 29.1.1993; Stefanie Endlich, « Die Neue Wache 1818-1993 ». In *Deutsche Nationaldenkmale 1790-1990*, Bielefeld, Verlag für Regionalgeschichte, 1993.

La dédicace choisie est celle que nous connaissons du discours du Président Richard von Weizsäcker (1985), celle qui mentionne certes les homosexuels, mais surtout place l'ensemble des victimes du nazisme au même niveau dans la commémoration. La *Neue Wache* honore (dans l'ordre) la mémoire des peuples qui ont souffert de la guerre, les soldats tombés durant les deux dernières guerres mondiales, les expulsés de l'Est (les *Vertriebene*), les millions de juifs assassinés, les Tsiganes, les homosexuels, les faibles et les malades mentaux, ceux qui ont péri en raison de leurs convictions religieuses ou politiques. Enfin, la mémoire de ceux et celles qui furent persécutés et assassinés par la « dictature » totalitaire après 1945. La hiérarchie des martyrs parle d'elle-même. Elle enserme les victimes du nazisme entre les soldats de la Première Guerre mondiale et les opposants au régime est-allemand⁵⁹⁸. La *Neue Wache* restructurée, grande œuvre du Chancelier Kohl, a été inaugurée le 14 novembre 1993. Aussi, la virulente opposition au projet (parce qu'il mettait sur un pied d'égalité l'ensemble des groupes de victimes) a obligé le Chancelier à accepter l'idée d'un mémorial en souvenir des victimes juives de la Shoah. Cette décision a conduit des militants Tsiganes et homosexuels à réclamer un mémorial pour les victimes du nazisme issues de leurs groupes respectifs.

L'initiative *Ein Mahnmal für die schwulen Opfer des Nationalsozialismus* (Un mémorial pour les victimes homosexuelles du nazisme) est fondée en 1992, après l'annonce faite par Kohl. À sa tête, Albert Eckert (le député qui, en 1989, avait tenu un discours lors du dévoilement de la plaque commémorative de la Nollendorfplatz). L'idée d'Albert Eckert consiste à demander un lieu de commémoration pour les « victimes gays du nazisme », les *Schwulen Opfer*⁵⁹⁹.

À partir de 1993, il s'engage avec d'autres militants dans une mobilisation qui va durer jusqu'en 2008, date de l'inauguration du mémorial. Dans ce cadre, les militants de la mémoire vont être amenés à configurer le problème de la commémoration des homosexuels en tenant compte d'un problème majeur, il s'agit de transformer les homosexuels, considérés jusqu'en 1969 en tant que criminels, en victimes.

Dans une première phase, les militants homosexuels vont créer un modèle revendicatif fondé sur l'établissement d'une similitude avec les Juifs et les Tsiganes. Ils vont construire un argumentaire fondé sur un parallèle entre la persécution d'hier (celle nazie des homosexuels) et celle d'aujourd'hui (l'homophobie dans la société). Cependant, cette rhétorique sera mise à mal lorsque des militantes lesbiennes mettront en évidence que les hommes homosexuels reproduisent les mécanismes d'oppression des femmes en ne voulant commémorer que les « victimes gays » du nazisme. La dispute qui éclate en 2006

⁵⁹⁸ Sabine Möller, *Die Entkonkretisierung der NS-Herrschaft in der Ära Kohl*, Hanovre, Offizin, 1998, p. 57.

⁵⁹⁹ Les trois personnes en question sont Ewald Kentgens, Detlev Pusch et Christoph-Martin Vogther.

à ce propos trouve son origine dans un *mémemorandum* publié en 1995 par les militants de la mémoire homosexuelle.

2.2.2 Le mémorandum de 1995, cahier des charges du futur mémorial de Berlin

L'agence gouvernementale aux questions gays et lesbiennes du *Land* de Berlin, *Fachbereich für Gleichgeschlechtliche Lebensweisen*, apporte son soutien aux militants de la mémoire en publiant un mémorandum en 1995⁶⁰⁰. Ce dernier est divisé en deux grandes parties. L'avant-propos, rédigé par la responsable de l'agence, Ilse Kokula, présente une vision lesbienne de la question. La seconde partie est le mémorandum à proprement parler. Rédigé par Albert Eckert, il présente une vision gay du problème. Édité par le gouvernement du *Land* de Berlin, ce rapport est une prise de position officielle et participe d'un processus de publicisation de l'initiative mémorielle. À un autre niveau, ce rapport marque la divergence de points de vue entre une vision lesbienne et une vision gay de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

Dans l'avant-propos, Ilse Kokula note qu'« aussi bien les homosexuels que les homosexuelles ont été victimes des persécutions nazies, mais de façon différente ». Elle ajoute que « les monuments déjà existants sont tous dédiés à la persécution des hommes et des femmes⁶⁰¹ ». D'ailleurs, de nos jours, « le terme homosexuel/le s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes⁶⁰². » Selon l'auteure, c'est justement parce que les nazis considéraient que les femmes n'avaient pas de sexualité propre et qu'à leurs yeux l'homosexualité féminine n'existait pas, qu'il faut aujourd'hui dédier le monument aux femmes et aux hommes homosexuels.

La position des initiateurs fait suite à celle d'Ilse Kokula. Albert Eckert développe un argumentaire suivant trois idées principales⁶⁰³.

- Premièrement, l'emploi du « nous » établit une relation entre les homosexuels d'hier et ceux d'aujourd'hui. Les homosexuels d'aujourd'hui *représentent* ceux d'hier.
- Deuxièmement, les homosexuels sont un groupe de victimes comme un autre, *id est* comme les Juifs ou les Tsiganes.

⁶⁰⁰ « Der homosexuellen NS-Opfer. Denkschrift », in *Dokumente lesbisch-schwuler Emanzipation*, Berlin, Senatsverwaltung für Jugend und Familie, Fachbereich für gleichgeschlechtliche Lebensweisen, 1995.

⁶⁰¹ « Der homosexuellen NS-Opfer. Denkschrift », *op. cit.*, p. 5.

⁶⁰² L'usage de cet argument est une réponse à l'historien Joachim Müller qui rappelle que dans la langue du « IIIe Reich », le terme d'homosexuel ne s'adressait qu'aux hommes. Les relations entre femmes étaient qualifiées de lesbiennes.

⁶⁰³ On retrouve les trois lignes argumentatives proposées par Albert Eckert dans la loi fédérale de 2003. « Le monument est nécessaire afin que les victimes ne sombrent pas dans l'oubli ; afin que la persécution soit rappelée jusqu'aujourd'hui ; le mémorial est un témoin il, doit servir les générations suivantes ».

- Troisièmement, seule la réalisation d'un mémorial au cœur de Berlin permettra de résoudre le problème soulevé par les deux propositions précédentes⁶⁰⁴.

Si l'on suit l'argumentation développée par les *initiateurs*, accepter la solution proposée signifie reconnaître les deux premières assertions, c'est-à-dire reconnaître les homosexuels comme un groupe de victimes du nazisme et accepter que les homosexuels d'aujourd'hui soient les héritiers de ceux d'hier. Le projet des initiateurs tel qu'il est formulé en 1995 passe sous silence la critique formulée par les lesbiennes. Inspirée par la théorie féministe, cette critique consiste plus largement en une dénonciation du patriarcat en tant que système de domination. Elle dénonce l'aveuglement des initiateurs qui ne voient qu'une seule facette de ce système, parce que, selon elle, leur homosexualité les exclut des processus de domination héréditaires qui sont à l'œuvre dans la famille hétérosexuelle. Cependant, et telle est *in fine* la critique féministe faite aux initiateurs, ce n'est pas parce que les hommes homosexuels ne participent pas directement au processus de domination des femmes au sein de la famille hétérosexuelle bourgeoise, qu'ils doivent feindre d'en ignorer l'existence. Au final, la critique lesbienne demande la reconnaissance des femmes homosexuelles en tant qu'égaux des hommes homosexuels.

En plus de proposer un programme de reconnaissance, le mémorandum présente aussi trois lieux où ériger le mémorial. Par exemple une île située au milieu du lac du parc du Tiergarten, car elle était un lieu de rencontre homosexuelle avant la guerre⁶⁰⁵ ; ou bien la Nollendorfplatz où se trouve déjà une plaque commémorative. Dans le premier comme dans le second cas, une présence homosexuelle passée ou présente permet de légitimer le choix du lieu. S'agissant du troisième endroit proposé, il s'agit d'un emplacement situé exactement en face du mémorial de l'Holocauste. Contrairement aux deux autres, cet endroit ne se rattache à aucune « topographie homosexuelle ». Il tirerait sa force de son emplacement : en face du mémorial de l'Holocauste. C'est finalement cet emplacement qui aura la préférence des militants homosexuels. Cette préférence est une seconde illustration du processus de translation mémorielle que nous observons. Il est motivé par deux considérations :

- le lieu est situé en face du mémorial de l'Holocauste ;
- il est situé sur un axe touristique, un *spot*, ce qui accroît sa visibilité.

⁶⁰⁴ Le mémorandum se conclut par un appel à ne pas exploiter le « triangle rose » car les initiateurs considèrent que ce motif ne serait pas convaincant pour un mémorial national.

⁶⁰⁵ Il s'agit d'une île, près du *neuer See*, le nouveau lac. Avant la guerre un pont permettait d'accéder à l'île. Il était très fréquenté, par les hommes qui recherchaient des relations sexuelles anonymes. Cette « île enchantée » aurait pour avantage d'exprimer la situation d'isolement et la mise au ban de la société des homosexuels.

2.2.3 Le soutien de la LSVD et des Verts au projet

Le mémorandum de 1995 est un succès. Il matérialise l'alliance entre les initiateurs et une agence gouvernementale. Cette alliance avec le *Land* de Berlin permet de dépasser l'échec connu en 1989. Or, en 1995 l'instance politique visée n'est plus le *Land* mais l'État fédéral. Pour cette raison les initiateurs vont concrétiser une nouvelle alliance en faisant appel au SVD, le lobby gay allemand. Elle offre aux initiateurs un avantage immédiat car le SVD est affilié au parti écologiste. À partir de 1999, année où le SVD se renomme LSVD, la structure d'alliance devient tripartite : les initiateurs – la LSVD – les Verts. Les initiateurs bénéficient du soutien d'un lobby qui dispose d'un savoir-faire en matière de persuasion et de celui d'un parti politique qui est leur porte-parole devant le *Bundestag*. Dès cet instant, la lutte pour la reconnaissance est engagée au sein de l'arène parlementaire.

Dans la partie consacrée aux mobilisations mémorielles appréhendées d'un point de vue juridique, nous avons vu que pour aboutir au vote d'une loi en faveur d'un mémorial, les militants avaient dû gagner deux batailles. La première consistant en la réhabilitation des victimes homosexuelles du nazisme ; la seconde en l'obtention d'un soutien du *Bundestag* aux initiatives qui commémorent les victimes homosexuelles du nazisme. Ce n'est que huit ans plus tard que la dernière étape a pu être concrétisée, le 12 décembre 2003, jour du vote de la loi fédérale pour la réalisation d'un mémorial en souvenir des personnes homosexuelles victimes de persécutions sous le nazisme. Dans cette loi, le *Bundestag* a transféré au *Land* de Berlin la réalisation effective du projet. Les modalités concrètes de la réalisation du projet tout comme les mobilisations collectives qui surviennent à partir de ce moment seront présentées dans la partie qui suit.

3. Le mémorial de Berlin

Dans cette partie nous allons examiner la période entre le vote de la loi et la réalisation concrète du projet. En premier lieu, nous allons voir l'impact qu'a eu le colloque organisé au Parlement de Berlin en 2005. Il y est question de l'esthétisation de la mémoire de la persécution des homosexuels. Ensuite, nous allons examiner les trois projets finalistes ainsi que le projet lauréat du concours artistique. Enfin, nous allons analyser la façon dont la mémoire est mise en scène lors de l'inauguration du mémorial, le 27 mai 2008.

3.1 Le colloque d'avril 2005

« Quelle est la signification de la persécution des homosexuels pour l'Allemagne et pour la minorité homosexuelle ? », tel est le thème du colloque des 7 et 8 avril 2005, organisé par le Sénat de Berlin dans la bâtisse historique du parlement du *Land*,

l'*Abgeordnetenhaus*. Les vingt-six artistes retenus pour proposer un projet y sont présents⁶⁰⁶. Tout comme des représentants des Juifs, des Tsiganes, de la LSVD, des historiens du nazisme ainsi que des enfants de « déportés homosexuels », appelés à témoigner de leur expérience d'enfants de victimes du nazisme⁶⁰⁷. Des deux journées de discussion, trois grands moments peuvent être retenus. L'ouverture, la discussion sur les monuments existants et l'exposé de l'historien de l'art Christian Saehrendt (qui pose la question des horizons d'attentes que doit satisfaire le mémorial).

Six discours sont prononcés lors de la cérémonie d'ouverture. Le premier à prendre la parole est le représentant de l'État fédéral, commanditaire du mémorial. Lui fait suite le représentant du Conseil central des Juifs en Allemagne, la représentante du Conseil central des Sinti et Roms allemands et la présidente de l'association pour un mémorial en souvenir des juifs assassinés d'Europe, Lea Rosh. Dans un dernier temps, un représentant de la LSVD et un autre de l'*Initiative* prennent successivement la parole. L'ordre du discours illustre le cheminement du processus de reconnaissance et la place accordée aux homosexuels dans la hiérarchie des victimes du nazisme. L'État fédéral, porteur de la responsabilité historique, distribue la parole au premier groupe de victimes du nazisme reconnu, les juifs, puis au second groupe les Tsiganes. Les homosexuels, qui pour la première fois, par l'intermédiaire de la LSVD, s'expriment en tant que groupe de victimes du nazisme, sont amenés à prendre la parole suite aux deux groupes de victimes reconnues.

Les protagonistes présents montrent que ce sont les Juifs, les Tsiganes et l'État qui sont les trois audiences visées par la mobilisation mémorielle homosexuelle. Ce phénomène était déjà visible à Sachsenhausen en 1995. Les structures d'alliances ont obligé Tsiganes et homosexuels à faire preuve de solidarité face aux autres groupes de victimes présents au sein de la Fondation des mémoriaux du Brandebourg. D'ailleurs, Romani Rose, représentant des Tsiganes, fait une allusion à cette solidarité constitutive dans le discours qui est lu lors de l'ouverture du colloque⁶⁰⁸.

⁶⁰⁶ La LSVD et l'*Initiative* avaient mis en place une première commission qui présélectionna sept projets parmi les 126 présentés.

⁶⁰⁷ Il s'agit de Dieter Zimmer et Petra Höring, dont les pères ont été internés en KZ pour homosexualité. Cf. *Denkmal für die im Nationalsozialismus verfolgten Homosexuellen. Dokumentation des Auftakt colloquiums* (désormais *Dokumentation*), Berlin, Berliner Forum für Geschichte und Gegenwart e.V./Senatsverwaltung für Wissenschaft, Forschung und Kultur. Kunst im Stadtraum und am Bau, 2005, 189 p., pp. 127-135.

⁶⁰⁸ *Dokumentation, op. cit.*, pp. 19-21.

3.1.1 L'intervention des critiques d'art dans la discussion

Selon les critiques d'art, les grands mémoriaux nationaux érigés par l'Allemagne depuis la réunification font de l'intervention de l'État dans l'art mémoriel une interrogation des plus pertinentes. Déjà au XIXe siècle, l'État-nation se mettait en scène au moyen de monuments à valeur pédagogique, planifiés par « en haut » et implantés en des lieux symboliques⁶⁰⁹. Cependant, alors même que la mission politique du monument est restée identique, les moyens d'expression ont radicalement changé. Les œuvres d'art réalisées après la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement depuis les années 1960, font appel à des formes conceptuelles et abstraites, allant jusqu'à la création de « monuments invisibles »⁶¹⁰. Les nouveaux monuments ne racontent plus au moyen de figures et de reliefs comme les anciens. Ils cherchent à provoquer chez le spectateur des émotions telles que l'introspection et/ou la réflexion intérieure au moyen de figures abstraites. Reconnaître que la plupart des monuments utilisent des formes abstraites signifie aussi reconnaître leur inaccessibilité à un public non renseigné. Quelle est la valeur pédagogique d'un monument incompréhensible ? Certaines critiques s'interrogent sur la capacité des monuments modernes à faire référence à autre chose qu'à eux-mêmes⁶¹¹. Selon Christian Saehrendt, cela explique pourquoi les mémoriaux d'aujourd'hui ne fonctionnent qu'au moyen d'un compromis qui veut qu'un centre d'information (ou à défaut une plaque informative) explicite la signification du mémorial.

Selon certains critiques, l'*Ange de Francfort*, est le dernier monument à utiliser une forme figurative. Cette sculpture, inaugurée en 1994, est un autre point de la discussion⁶¹².

⁶⁰⁹ Christian Saehrendt, *Dokumentation*, op. cit., p. 139.

⁶¹⁰ Tel par exemple, le monument invisible de Sarrebruck (Jochen Gerz, 1993). Une nuit des étudiants en art de Jochen Gerz ont déterrés des pavés de la place du Château de Sarrebruck et y ont gravé des noms des cimetières juifs détruits sous le nazisme. La nuit suivante, les pavés ont été remis en place, la face gravée cachée - de manière à ce que les noms des cimetières restent « invisibles ». De même pour l'*Aschottbrunnen* (fontaine Aschrott) à Kassel, détruite par les nazis dont un monument qui en est la forme négative a été créée par l'artiste Horst Hoheisel en 1987. Au sujet de ce monument voir Corinna Tomberger, *Das Gedenkmal: Avantgardekunst, Geschichtspolitik und Geschlecht in der bundesdeutschen Erinnerungskultur*, Bielefeld, Transcript, 2007.

⁶¹¹ Christian Saehrendt, *Dokumentation*, op. cit., pp. 139 sq.

⁶¹² <http://www.frankfurter-engel.de> (Dernière consultation le 10.1.2009).

Encadré 8 : L'Ange de Francfort⁶¹³



Le 11 décembre 1994, a eu lieu l'inauguration de l'Ange de Francfort. Le projet remonte à 1989. Un groupe d'hommes gays est à l'origine de ce monument. Ils réclament qu'« un lieu de commémoration pour les femmes et hommes au triangle rose » soit érigé à Francfort⁶¹⁴. Le monument d'Amsterdam est leur modèle⁶¹⁵. En 1992, suite à la mobilisation des initiateurs auprès de la ville de Francfort et malgré l'opposition de la CDU, la coalition Verts/Sociaux-démocrates qui dirige la ville, accepte de mettre à disposition une petite place du centre ville, à proximité du quartier gay, pour y ériger un monument⁶¹⁶.

En 1993, c'est le projet de Rosemarie Trockel qui est retenu. Il s'agit d'une statue d'ange qui siège au centre de deux cercles. Les voies d'accès forment une croix avec en son centre l'ange. Son cou a été brisé, il regarde en direction du tribunal, lieu de la condamnation pénale des homosexuels. Selon la sculptrice, « le visage posé de travers sur les épaules de l'ange montre que la persécution des homosexuels relève de l'irréparable⁶¹⁷ ». Du point de vue de la réalisation, la municipalité de Francfort a mis à disposition le terrain ; la fondation pour la culture du *Land* de Hesse a participé à hauteur du tiers à la réalisation du monument. Pour le reste, ce sont des dons qui ont permis sa réalisation⁶¹⁸.

Sur le socle, la dédicace est adressée aussi bien aux hommes qu'aux femmes homosexuel-le-s⁶¹⁹, elle articule souvenir, reconnaissance et prise en considération de la persistance de la persécution des hommes et femmes homosexuel-le-s aujourd'hui. Le 30 janvier 1997, l'entretien du monument a été confié à la ville de Francfort.

L'Ange de Francfort est un projet qui a immédiatement bénéficié du soutien d'un parti politique membre de la coalition municipale au pouvoir. De plus, les initiateurs sont parvenus à médiatiser le projet au sein des médias locaux. Enfin, le projet retenu est celui d'un ange, figure asexuée qui dépasse le clivage homme/femme. Ce monument est représentatif d'une perception égalitaire des lesbiennes et des gays au sein d'un mouvement commun, et cela bien que le projet a été initié par un groupe d'hommes.

⁶¹³ Illustration : © Frankfurter-Engel.de

⁶¹⁴ « Um einen Ort des Gedenkens zu schaffen[...] „Das erinnern an die Leiden der Männer und Frauen mit dem Rosa Winkel [...] », « Ein Mahnmal soll künftig an die Opfer erinnern. Homosexuellen-Verfolgung durch Nazis wird aufgearbeitet », *Frankfurter Rundschau*, 8.11.1990.

⁶¹⁵ <http://www.frankfurter-engel.de> (10.1.2009).

⁶¹⁶ Au sujet des discussions, cf. les éditions du quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 5.7.1992 ; 19.7.1992 ; 26.7.1992.

⁶¹⁷ Cf. Thomas A. Wolff, « Die Last des Symbols. Ein Mahnmal für verfolgte Homosexuelle », *Frankfurter Rundschau*, 10.2.1993.

⁶¹⁸ Le coût total du monument s'est élevé à 180 000 €. Cf. « „Ein Zeichen der Hoffnung“. Mahnmal für Verfolgung Homosexueller im Dritten Reich », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 12.12.1994.

⁶¹⁹ « Homosexuelle Männer und Frauen wurden im Nationalsozialismus verfolgt und ermordet [...]. Daran erinnern wir in dem Bewusstsein dass Männer die Männer lieben und Frauen die Frauen lieben immer wieder verfolgt werden können. Frankfurt am Main. Dezember 1994. »

Lors du colloque de 2005, le triangle rose est identifié comme une figure dépassée, par les critiques d'art Christian Saehrendt et Gabi Dolff-Bonekämper. Quant à la figure de l'ange, elle est considérée comme une expression de la langue artistique du XIXe siècle, donc dépassée elle aussi. Pourtant, en 1994, lorsque le projet de l'Ange a été choisi par le jury, c'est bien en raison de sa forme. Inspiré du cahier des charges du mémorial d'Amsterdam les initiateurs cherchaient un mémorial qui dépasse le triangle rose et qui s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes homosexuels. L'ange est une figure asexuée et asexuelle qui dépasse le clivage homme/femme et permet aux gays et aux lesbiennes de s'y reconnaître. De plus, il ôte sa dimension sexuelle à l'homosexualité. Au pied du monument, la dédicace souligne, qu'il commémore à la fois les « hommes qui aim[ai]ent les hommes et les femmes qui aim[ai]ent les femmes », victimes du nazisme. Ce monument est représentatif d'une perception égalitaire des amours homosexuelles masculines et féminines. L'ange regarde vers le tribunal de Francfort, lieu de la condamnation des homosexuels. Il semble poser une question universelle qui pourrait se résumer par : « peut-on persécuter un être parce son amour ne respecte pas une norme ? »

3.1.2 Esthétisation de la mémoire et horizons d'attente

Parallèlement à la recherche d'une nouvelle esthétique de la mémoire, l'historien de l'art Christian Saehrendt note que le mémorial est un projet complexe qui doit parvenir à satisfaire les attentes de divers collectifs. Par exemple, l'État qui cherche à résoudre le problème public au moyen du mémorial n'a pas les mêmes attentes que les militants de la mémoire ; de même pour les artistes, qui espèrent tous que leur projet sera retenu. Au final, Christian Saehrendt propose de distinguer six types d'acteurs et d'horizons d'attentes au sein d'un projet de monument national : les initiateurs du projet, les politiciens, les artistes, les critiques d'art, les « héritiers » des victimes et l'État.

- Les *initiateurs* et les *politiciens professionnels* qui soutiennent le projet attendent de lui un gain symbolique. Ils attendent du monument qu'il soit un succès qui leur rapporte de la reconnaissance et qu'il les gratifie pour leur engagement.
- Les *artistes* qui s'engagent et proposent un projet souhaitent gagner le concours. Réaliser un mémorial leur permet de gagner en réputation. Plus pragmatiquement, un projet de mémorial permet à un artiste de gagner de la valeur et lui ouvre de nouveaux contrats.
- Les *critiques d'art* se trouvent face aux artistes. Ils attendent des projets innovants et esthétiquement convaincants, leur permettant d'exercer leur fonction de critique.
- Les *héritiers* des victimes ou plus exactement les personnes qui s'identifient en tant que tels attendent du monument qu'il soit un lieu dont ils puissent être fiers, un lieu qui représente leur groupe et qui permette de communiquer un message politique.

- L'État qui commande le projet souhaite que le mémorial soit consensuel et attractif, il souhaite que la reconnaissance dans la pierre illustre une éthique de la responsabilité, que le monument apporte une valeur ajoutée à Berlin et à l'Allemagne.

La question des horizons d'attente est d'autant plus significative lorsque l'on tient compte du fait que les acteurs engagés dans une mobilisation sociale se battent toujours sur le front de la publicité. De même lorsque l'on pose la question inverse : quelles sont les attentes de l'État lorsqu'il érige un mémorial pour un groupe social qu'il a persécuté ? Le mémorial cristallise dans la pierre la tension qui existe dans tout acte de reconnaissance.

3.2 Du concours architectural au choix du jury

3.2.1 Les trois projets finalistes

Consécutivement au colloque, dix-sept projets ont été présentés au jury artistique. Seuls trois ont été retenus en dernière instance. Dans cette partie, nous allons examiner ces trois projets et voir quelles caractéristiques ont été significatives du point de vue du processus de désignation du lauréat.

Le premier projet retenu s'intitule « Denk mal homosexuell... », *Pense un peu homosexuel...* Holger Beisitzer propose un jeu de mot entre « Denkmal » (monument) et l'expression « denk mal » (pense un peu). Le projet consiste en « un immense mot... rien de plus. Un seul mot dont la charge est explosive, aujourd'hui encore ». Le mot aura une longueur de cinquante mètres, et les lettres de trois à quatre mètres de hauteur et il s'étendra en face du mémorial de l'Holocauste.

Le deuxième projet retenu est celui des artistes Katja Augustin, Jörg Prinz et Carsten Wiewiorra. Ils proposent un mémorial vivant qui suggère une identification des visiteurs avec les personnes persécutées. Des hêtres rouges, créeraient une saignée de cent mètres de long dans le parc. Dans le tronc des arbres, des noms fictifs de couples homosexuels y seraient gravés.

Le troisième projet est celui des artistes Michael Elmgreen et Ingar Dragset. Il consiste en une stèle penchée, qui dans sa forme et ses proportions rappelle le mémorial de l'Holocauste mais dans des proportions plus grandes (4,76 x 1,90 x 3,64 m). À l'intérieur d'une pièce inaccessible, une vidéo montre deux jeunes hommes plongés dans un baiser sans fin. Une fenêtre sur le côté permet de les voir.

S'agissant de l'avis du jury, il considère que le projet qui propose le mot « homosexuell » a pour avantage d'être compréhensible en plusieurs langues. Cependant, ce projet est considéré comme trop centré sur lui-même. Cette sculpture ne transformerait-elle pas Berlin en une ville étiquetée « gay » ? Et si oui, est-ce l'intention réelle de la ville ? Cette question est à l'origine d'une division du jury.

La saignée d'arbre, qui est le deuxième projet retenu, est considérée par le jury comme le seul projet qui offre aux visiteurs une possibilité d'identification immédiate. Il constate aussi que ce projet est le seul à exploiter des noms. Cependant, le jury considère que graver des noms de couples n'ayant jamais existé pourrait participer d'une impression générale de fausseté qui, au final discréditerait le mémorial.

Concernant le troisième projet, la stèle, la correspondance formelle avec le champ de stèles de Peter Eisenman est jugée de façon sceptique par certains membres du jury. Ce rapprochement pourrait laisser supposer que la communauté homosexuelle souhaite se définir par rapport au mémorial de l'Holocauste, ce qui ne serait en rien une expression de fierté et de confiance en soi. À l'inverse, d'autres membres du jury apprécient qu'il fasse explicitement référence au mémorial de l'Holocauste situé juste en face. Il est perçu comme explicite et persuasif. À la fois comme extension nécessaire du mémorial de l'Holocauste mais aussi en tant que réponse critique à celui-ci. Le baiser homosexuel est considéré comme audacieux. L'image devient le symbole du tabou que l'on brise, elle est en mesure de provoquer diverses réactions auprès du public.

Finalement, la plupart des membres du jury voient dans ce projet un commentaire d'une grande intelligence du mémorial de l'Holocauste. En même temps, la correspondance rappelle que la décision d'ériger un mémorial de l'Holocauste est l'élément décisif qui a prévalu à la réalisation du mémorial pour les homosexuels. S'agissant de la forme cubique, une partie du jury la considère comme une « caisse sans résonance esthétique » tandis que d'autres considèrent que « la stèle, reprise du modèle d'Eisenman doit être perçue comme un reliquaire ». Quant à la projection, le jury estime qu'« elle sera sans doute encore plus choquante que le mot "homosexuell" ne saurait l'être ».

3.3.2 Le projet lauréat : Elmgreen & Dragset

Le 27 janvier 2006, le projet des artistes Michael Elmgreen et Ingar Dragset est désigné lauréat. Les deux artistes, connus pour leurs installations et performances, justifient leur projet partant de l'idée que :

« Malgré toutes les avancées sociétales et légales, la représentation picturale de l'amour homosexuel fait toujours l'objet de réserves. Les auteurs proposent que l'homosexualité occupe l'espace public hétérosexuel et que l'œuvre participe à la construction identitaire et

à l'appropriation de l'espace public [par les homosexuels]. La représentation d'un baiser, acte fragile et innocent, mais en même temps aussi image positive avec laquelle il est possible de s'identifier, a été choisie pour cette raison. »

Aussi, le jury dit avoir préféré ce projet aux autres car :

« La sculpture autonome prend pour modèle les stèles du mémorial de l'Holocauste, dans la mesure où elle agrandit une stèle pour en faire une sorte de maison qui possède un intérieur. À travers une fenêtre, coupée dans un des coins de la sculpture, l'observateur regarde le film projeté. Il voit un baiser sans fin entre deux hommes. Cette forme en béton, froide en apparence, acquiert une dimension intime. Sans soutien verbal, le thème de l'homosexualité est présenté de façon directe et subtile⁶²⁰. »

Ce projet consiste donc en une stèle, qui dans sa forme et ses proportions rappelle le mémorial de l'Holocauste. Cette stèle, qui ressemble à un totem, est penchée, comme si le sol avait travaillé. Ce choix est une référence à l'opposition faite en anglais entre *straight* et *queer*, entre ce qui est *droit* et ce qui est *de travers*, entre ceux qui sont hétérosexuels et ceux qui ne le sont pas.

L'historienne de l'art Gabi Dolff-Bonekämper, spécialiste des mémoriaux, présente aux côtés de l'*Initiative* depuis 1998, se montre perplexe quant au projet finalement retenu. Elle considère que « le film qui présente un baiser homosexuel censé choquer, opère un raccourci de l'histoire du sort et de la culture homosexuels⁶²¹. » De plus, elle « ne voit pas en quoi cette réalisation pourrait correspondre à un *Denkmal*, un mémorial⁶²². » Ce qui la gêne, c'est « la représentation de manière compréhensible à travers un baiser éternel, la volonté de combiner l'impact esthétique d'une forme autonome avec l'impact didactique d'une action explicite⁶²³. » Or c'est bien la combinaison d'une installation environnementale et d'une performance télévisuelle qui a convaincu le jury. D'ailleurs, depuis 1995, ce sont les installations et les performances qui ont rendu Elmgreen et Dragset célèbres sur la scène de l'art contemporain.

Parmi les critiques, il est étrange que personne n'ait mentionné le lien entre le baiser homosexuel de Berlin et le *Gay Liberation Monument* de New York. Réalisé par le

⁶²⁰ « Die durchdachte und selbstbewusst auftretende Skulptur nimmt Bezug auf die Stelen des Holocaust-Denkmal, indem sie die Grundform einer Stele vergrößert zu einer Art Haus werden lässt, dass ein Inneres bekommt. Wie durch ein Fenster, das schräg in eine Ecke eingeschnitten ist, blickt der Betrachter auf ein projiziertes Filmbild. Er sieht eine endlos wirkende Kusszene zwischen zwei Männern. Die von außen eher kühle Betonform bekommt so einen intimen Aspekt. Ohne verbale Hilfestellungen wird das Thema der Homosexualität direkt und doch subtil vorgestellt ». Matthias Oloew, « Das andere Denkmal », *Tagesspiegel*, 27.1.2006.

⁶²¹ Gabi Dolff-Bonekämper, entretien, Berlin, 26.9.2007.

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ *Ibid.*

plasticien George Segal en 1980, il commémore dans la pierre le soulèvement homosexuel de la Christopher Street (juin 1969)⁶²⁴.

Célèbre pour ses œuvres environnementales, George Segal (1924-2000) est aussi connu pour ses sculptures humaines réalisées avec des bandes de plâtre blanc. Ces personnages mis en scène dans des situations de la vie quotidienne semblent pétrifiés comme les habitants de Pompéi. Le *Monument de la libération gay*, qui se trouve dans la Christopher Street, en face du Stonewall Inn en est une illustration parfaite. Il met en espace quatre figures : deux d'hommes qui se tiennent, debout, et deux femmes qui se tiennent assises, sur un banc. La sculpture représente à la fois la visibilité homosexuelle et le soulèvement.

Figure 9 : Le Gay liberation monument de New York (1980)



© New York City Department of Parks & Recreation

Le mémorial de Berlin s'inspire dans une certaine mesure de celui de New York (à la différence près que le baiser homosexuel n'est pas immédiatement visible). Le *happening* a lieu à l'intérieur, dans un intérieur impénétrable. L'inaccessible pièce rappelle la *Bibliothèque vide* de Micha Ulmann qui, elle aussi, reprend l'idée du reliquaire, trait typique des *contre-monuments*. Ces derniers s'appuient de préférence sur des formes cubiques, des trous ou encore des formes vides.

Comme dans le cas de la *Bibliothèque vide*, le mémorial de Berlin joue avec la sacralité. Alors les rayonnages de la bibliothèque restent inaccessibles, le cube de béton gris abrite en son sein deux hommes inaccessibles, plongés dans un « baiser sans fin ». Le

⁶²⁴ Cet événement est considéré comme l'acte de naissance du mouvement d'émancipation homosexuel américain mais aussi de la *Gay Pride* célébrée tous les ans le dernier samedi de juin.

choix d'un baiser entre deux hommes signale une conception restreinte du mot « homosexuel », puisqu'il exclut les femmes homosexuelles⁶²⁵.

3.3 Le 27 mai 2008, jour de l'inauguration du mémorial

À l'occasion de l'inauguration du mémorial, cinq discours sont prononcés. Les victimes homosexuelles du nazisme apparaissent en toile de fond, leur mémoire permet de dénoncer la discrimination des personnes homosexuelles aujourd'hui.

Le protocole de la cérémonie est dirigé par le directeur de la Fondation du mémorial pour les juifs d'Europe assassinés, Uwe Neumärker. Le premier orateur est le représentant de l'État fédéral, le Secrétaire d'État à la culture, Bernd Neumann (CDU). Il rappelle que le projet est revenu à 600 000 €. Après les questions d'ordre financier, il souligne que commémorer les victimes ne va pas de soi, qu'il s'agit d'un processus qui a émergé au sein de la société, y a grandi et s'y est développé⁶²⁶. Enfin, il rappelle qu'à côté des hommes homosexuels persécutés et internés en camps de concentration, la culture lesbienne a elle aussi été détruite par les nazis et que c'est pour cette raison que le mémorial est dédié aux femmes et hommes homosexuels persécutés par les nazis.

À sa suite, le maire de Berlin, Klaus Wowereit, prend la parole. Avant d'entamer son discours, il salue Mme Süsskind, représentante de la communauté juive de Berlin ainsi que Romani Rose et Mme Rosenberg, représentants du Conseil central des Sinti et Roms allemands, tous présents pour l'occasion. Ce témoignage de reconnaissance permet de souligner que les homosexuels font désormais partie d'un même ensemble, les groupes de victimes du nazisme. D'ailleurs, les membres de ces groupes de victimes du nazisme sont aujourd'hui encore victimes de discrimination, ce que le maire de Berlin, Klaus Wowereit, ne manque pas de souligner.

« L'homophobie existe à Berlin. Une association, *Maneo*, recense au quotidien les personnes victimes de violence homophobe. Dans certains cas, ces personnes sont battues à mort, comme les homosexuels dans les camps ». Selon le maire de Berlin, qui parle en tant qu'homosexuel, « nous ne devons pas nous battre pour la tolérance mais pour

⁶²⁵ J'adhère sur ce point à la critique émise par Corinna Tomberger qui souligne que d'autres projets – tels « la théière », proposée par Lukas Duwenhögger, ou « le lac chaud » de Rudolf Herz – s'inspirent des clichés existants sur les hommes homosexuels. En outre, parmi les trois projets retenus lors de la dernière sélection, seul celui d'Elmgreen et Dragset fait explicitement référence à l'homosexualité masculine. Le projet de Katja Augustin, Jörg Prinz et Carsten Wiewiorra consistait en des rangées d'arbres sur les troncs desquels auraient été gravés des noms de couples gays et lesbiens ; tandis que le projet « Denk mal homosexuell... » consistait en une sculpture monumentale du mot « homosexuell », qui en allemand ne fait ni référence au genre masculin, ni au genre féminin. Corinna Tomberger, *Wessen Gedenken? Geschlechterkritische Fragen an das geplante Homosexuellen-Mahnmal*, *Invertito*, 9, 2007, pp. 136-55, ici pp. 146-147.

⁶²⁶ « *Das Gedenken an die eigene Vergangenheit lässt sich nicht von oben verordnern. Es muss in der Gesellschaft von selbst wachsen und sich weiterentwickeln* », Bernd Neumann, « Homosexuellen Denkmal eingeweiht », *Tagesspiegel*, 28.5.2008.

l'acceptation ». Sous les applaudissements, il ajoute qu'« il n'existe aucun droit autorisant une majorité à exclure des personnes sous prétexte d'une quelconque différence ».

Puis Günter Dworek, le représentant de la LSVD, prend la parole. Il rappelle qu'il aura fallu seize ans pour que le projet soit réalisé. Ce mémorial arrive trop tard. « Le dernier interné homosexuel persécuté, le Français Pierre Seel, est décédé en novembre 2005⁶²⁷. » Ce point lui permet d'actualiser le problème. Ce n'est pas l'homosexualité qu'il faut combattre mais l'homophobie. « L'homophobie est une maladie sociale qui peut être guérie ».

Albert Eckert, qui est à l'origine de l'initiative, lui succède. Il rappelle comment le projet a évolué, comment une initiative privée a pu transformer la requête de mémorial en un problème public. Selon lui, le mémorial montre que « nous sommes pareils, mais tout de même différents ». Il marque aussi un pas en avant car « il n'y avait jusqu'alors aucune forme d'expression architecturale gay et lesbiennes à Berlin, alors que nous sommes si nombreux dans cette ville ». Après avoir mis en avant sa contribution personnelle à l'enrichissement d'une éventuelle culture homosexuelle universelle, Albert Eckert rappelle les conditions de concrétisation du mémorial. « N'oublions pas, M. Neumann, que la CDU avait à l'époque voté contre le projet ». Ce rappel permet à M. Eckert de diriger les remerciements. Ce n'est pas grâce à la CDU que le projet a pu être réalisé, mais grâce au soutien de députés Verts et du SPD (parti au pouvoir à Berlin). Ce rappel permet aussi de souligner une autre vocation du mémorial, irriter les personnes homophobes : « le mémorial a justement été construit pour les gens qu'un baiser entre personnes de même sexe dérange ».

Enfin, la parole est donnée à Linda Freimane, représentante de l'ILGA-Europe, l'association internationale des personnes gays et lesbiennes en Europe. Son discours se déploie dans trois directions. Premièrement, elle rappelle que « l'homosexualité reste un crime dans de nombreux pays hors d'Europe [...]. La plupart du temps, c'est un reliquat de l'ère coloniale. » Cette assertion permet d'identifier un responsable de cet état de fait : les anciennes puissances coloniales européennes. Pour cette raison l'Union européenne doit lutter à l'échelle mondiale mais aussi en Europe contre la persécution des personnes LGBTI, les personnes lesbiennes, gays, bi-, trans- et intersexuelles. « Il est impossible de devenir professeur ou policier pour une personne LGBTI en Europe de l'Est ou en Turquie. Ce problème touche la société toute entière ». En conclusion, Mme Freimane lance un appel aux dirigeants politiques qui oublient que « la persécution d'un groupe peut s'étendre à d'autres ».

⁶²⁷ À ce moment, Rudolf Brazda n'avait pas encore manifesté son existence.

Après cet appel à la responsabilité, Uwe Neumärker, directeur de la Fondation Mémorial pour les Juifs d'Europe assassinés annonce que le mémorial est inauguré⁶²⁸.

Les discours prononcés tendent à montrer que le mémorial est plus un monument contre l'homophobie qu'un monument en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Ils rappellent aussi les conditions de réalisation du monument : malgré l'opposition de la CDU. Enfin, ils mettent en avant une vision intégrationniste de l'homosexualité, tout en prônant des valeurs universelles (« personne n'a le droit d'exclure quelqu'un en vertu d'une quelconque différence »). Ce type de stratégie discursive, que la sociologue Mary Bernstein qualifie de stratégie éducative, vise la reconnaissance des personnes homosexuelles en jouant sur des thèmes non-controversés. La phrase conclusive du dernier discours inaugural en est une illustration (« la persécution d'un groupe peut s'étendre à d'autres. ») Luc Boltanski et Laurent Thévenot appellent ce processus la « montée en généralité » ; l'acteur ne défend plus ses intérêts particuliers mais prétend défendre le bien commun⁶²⁹.

La plaque informative posée devant le monument souligne le processus d'actualisation de la mémoire et de montée en généralité. Après avoir présenté la raison d'être de ce monument (la condamnation par les nazis de plus de 50 000 hommes en vertu du §175, leur persécution dans les camps, ainsi que la destruction des cultures gays et lesbiennes), la plaque rappelle qu'aujourd'hui encore les homosexuels sont persécutés dans de nombreux pays du monde et que l'échange d'un baiser suffit parfois à mettre deux personnes homosexuelles en danger de mort. Le texte sur la plaque rappelle que par l'intermédiaire de ce mémorial, l'Allemagne émet un signal contre l'intolérance, l'hostilité et l'exclusion des gays et lesbiennes.

Conclusion de la section

Dans cette section, nous avons analysé trois grands phénomènes : la construction de la catégorie juridique « victime homosexuelle du nazisme », le processus de translation mémorielle depuis des lieux authentiques vers des lieux artificiels et la reconnaissance dans la pierre des homosexuels en tant que groupe de victimes du nazisme.

Lorsque nous nous sommes intéressés à la dimension juridique du problème, nous avons observé qu'une transition s'est opérée en Allemagne entre une première période où

⁶²⁸ La Fondation Mémorial pour les Juifs d'Europe assassinés est en charge de l'entretien des trois mémoriaux nationaux érigés en souvenir des Juifs d'Europe assassinés, des victimes homosexuelles du nazisme et des victimes du génocide des Sintis et Roms.

⁶²⁹ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

les homosexuels étaient considérés en tant que criminels (1949-1969) et une seconde période où les homosexuels réclamaient la reconnaissance de leur martyre (1985-2000). Les mobilisations des militants de la mémoire ont permis la réhabilitation des victimes homosexuelles du nazisme et leur reconnaissance individuelle en 2000.

Dans la partie consacrée aux mobilisations mémorielles, nous avons examiné la montée en puissance du problème public de la reconnaissance qui s'est faite en trois phases. Tout d'abord, des militants homosexuels ont réclamé un droit à la participation lors des rituels commémoratifs ainsi que le droit d'apposer des plaques commémoratives dans les anciens camps de concentration. Suite à cela, les militants homosexuels de la mémoire se sont mobilisés pour la création de lieux de commémoration dans des métropoles où se sont constituées des communautés homosexuelles. Ce processus a été défini en tant que « translation mémorielle ». Ensuite, nous avons vu que les mobilisations mémorielles font de la reconnaissance un *leitmotiv* et que le mémorial national s'est imposé comme forme ultime. À ce niveau visibilité et reconnaissance se chevauchent.

Enfin, l'analyse des mobilisations a montré que les homosexuels d'aujourd'hui se considèrent comme les héritiers de ceux d'hier et ils ont été reconnus comme tels. Le projet de loi en faveur d'une fondation montre que c'est en vertu de ce principe que des groupes homosexuels ont demandé des réparations en tant qu'« ayant-droits » des victimes d'hier⁶³⁰.

⁶³⁰ Ce modèle argumentatif est expliqué dans le chapitre 5.

III - Les lesbiennes sont-elles des victimes du nazisme ?

L'objet de cette section est l'analyse d'une controverse mémorielle qui a éclaté suite à la présentation publique à l'*Académie des Arts* de tous les projets soumis au jury. La controverse pose la question de la visibilité des femmes lesbiennes. Afin de l'analyser, nous allons procéder en trois étapes. Tout d'abord, nous allons établir une brève chronologie à laquelle succèdera la présentation des acteurs en présence. Ensuite, nous analyserons les prises de position et les modes d'intervention spécifiques des acteurs. Dans un troisième temps, nous analyserons la controverse au moyen des modèles de la dénonciation et des registres de justification proposés par Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁶³¹. En conclusion, nous discuterons la portée de la solution proposée à l'issue de la controverse.

1. L'apparition d'une mémoire lesbienne du nazisme

Dans les parties précédentes nous avons vu que durant les années 1970, les lesbiennes étaient aux côtés des gays lorsqu'ils façonnaient une mémoire de la persécution homosexuelle. La question d'une persécution lesbienne n'y était pas évoquée. Son apparition semble remonter au moment où se constituent les champs d'études féministes et l'histoire des femmes durant les années 1970-80⁶³². C'est dans ce cadre que des militantes lesbiennes cherchent à rendre compte d'une expérience lesbienne de la persécution nazie.

Le sociologue Erik Jensen remarque que dans un premier temps, les femmes lesbiennes adoptent le modèle victimaire gay tout comme les gays ont adopté le modèle juif⁶³³. Ensuite, nous observons la constitution d'un corpus de recherche sur le sujet⁶³⁴ et l'invention d'un modèle commémoratif original. À partir de 1986, des organisations lesbiennes font du *Frauenkonzentrationslager* Ravensbrück (camp de concentration pour femmes), le lieu central de la commémoration des femmes homosexuelles victimes du nazisme. En 1987, des femmes lesbiennes sont présentes à Dachau. Lors de cette

⁶³¹ Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

⁶³² À ce sujet, cf. entre autres, Georges Duby et Michelle Perrot, (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, 2002, 5 vol. ; Annelise Carbonnier, Michel Toulet, Jean-Michel Lecat, (dir.), *La longue marche des femmes, 1789-1920*, Paris, Phébus, 2008.

⁶³³ Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar Herzog (dir.), New York/Oxford, Berghan, 2005 [2002], pp. 319-49, p. 334.

⁶³⁴ À commencer par les travaux d'Ilse Kokula: (Ina Kuckuc, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975) puis de Claudia Schoppmann (cf. bibliographie en fin de volume).

commémoration, il est dit que les femmes lesbiennes ont été marquées du triangle noir dans les camps, celui des « asociales⁶³⁵ ». Le triangle noir a commencé à s'imposer comme « souvenir d'une persécution lesbienne » à partir de ce moment. Cependant, les recherches effectuées à ce sujet démontrent que l'équation triangle noir = persécution des lesbiennes n'est en rien avérée⁶³⁶. Ce constat justifie-t-il l'exclusion des lesbiennes de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme ?

À un autre niveau, le film *Aimée et Jaguar* de Max Färberböck (1999) illustre la question de la construction mémorielle de la catégorie « lesbienne victime du nazisme ». Il met en image l'histoire vécue par Lilly Wust qui, en 1943, fait la rencontre à Berlin de Felice Schragenheim. Lilly, épouse d'un officier de la *Wehrmacht* et mère au foyer, tombe amoureuse de Felice qui est juive et lesbienne. Grâce à elle, Lilly découvre l'amour⁶³⁷. Malgré la guerre, les deux femmes vivent leur amour jusqu'au jour où Felice, membre de la Résistance juive, est arrêtée par la *Gestapo* pour être transférée à Theresienstadt d'où elle ne reviendra pas. En revanche, la narratrice, Lilly n'a jamais été inquiétée...

2. Les temps de la controverse

1^{er} temps

Trois mois après l'annonce du projet vainqueur, une exposition sur la persécution des homosexuels durant le « III^e Reich » est présentée dans le foyer du *Bundestag*⁶³⁸. L'occupation symbolique du lieu manifeste l'aboutissement de l'action collective. L'exposition est censée montrer que l'acceptation des victimes homosexuelles est un fait.

Pour les initiateurs, cette action de mise en visibilité est une tentative d'accélérer la réalisation effective du mémorial, soumis à la volonté du Secrétaire d'État à la culture. Tout le monde se souvient en effet du sort réservé au premier projet de mémorial de l'Holocauste : il avait été victime du veto du Chancelier Kohl⁶³⁹. La présence symbolique des victimes homosexuelles dans le *Bundestag* peut être interprétée comme une injonction

⁶³⁵ « Eine Rede des Lesbenrings zur Gedenk- und Protestveranstaltung für vergessene KZ-Opfergruppen am 11.01.87 in Dachau », *UkZ*, 2, 1987, p. 44.

⁶³⁶ Parmi les dossiers de plus de 2000 femmes internées à Ravensbrück en tant qu'« asociales », seuls quatre comportent la précision « lesbienne » en tant qu'annotation secondaire. Cf. Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar Herzog (dir.), New York/Oxford, Berghan, 2005 [2002], pp. 319-49, p. 345.

⁶³⁷ Le film est une adaptation du roman biographique d'Erica Fischer. *Aimée & Jaguar: eine Frauenliebe Berlin 1943*, Cologne, Kiepenhauer und Wildt, 1994.

⁶³⁸ Cette exposition est réalisée par le projet « triangle rose » de l'association *Kulturring Berlin*, un cercle composé d'intellectuel-le-s Berlinois-e-s.

⁶³⁹ Cf. Régis Schlagdenhauffen, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, op. cit.

à réaliser le monument dans les plus brefs délais. Cette injonction est d'ailleurs renouvelée quelques semaines plus tard. L'ensemble des projets sont présentés à l'*Académie des Arts*. À cette occasion, le journaliste Nikolaus Bernau signe un article intitulé « *Der Block ist schwul* » (« Le block est gay ») dans la *Berliner Zeitung*⁶⁴⁰. Suite à cet article, la revue féministe *Emma* s'insurge contre l'invisibilisation des femmes lesbiennes au sein du futur mémorial⁶⁴¹.

2^e temps

« *Hat jemand die Frauen vergessen*⁶⁴²? », « Aurait-on oublié les femmes ? » Quelques semaines plus tard, la *Berliner Zeitung* s'interroge. La mécanique de la dénonciation initiée par *Emma* rend visible un « oubli » des femmes à plusieurs niveaux : les initiateurs, les artistes et la plupart des membres du jury seraient gays. Qui plus est, la composition du jury était non paritaire, puisque seules deux femmes, sur onze membres votants, faisaient partie des membres.

Suite à la dénonciation, le *Lesbenring*, association représentative des lesbiennes, rend publique sa position. Il ne partage pas la position d'*Emma* et remarque que « le projet retenu est effectivement strictement gay, il sera érigé en un lieu historiquement significatif pour les gays, le *Tiergarten* [et que] les lesbiennes restent invisibles⁶⁴³. » Le *Lesbenring* ne s'oppose pas à la réalisation du projet, il propose même qu'il soit réalisé et soit nommé « *Schwulendenkmal* », mémorial pour les gays car il refuse que les lesbiennes ne soient mentionnées qu'« en passant⁶⁴⁴ ». Le *Lesbenring* reste donc fidèle à sa position exclusiviste et ne recherche aucune alliance avec les gays.

Tandis que pour le *Lesbenring* le sujet semble clos, la revue féministe *Emma* décide de reconfigurer l'injustice en un problème public. Alice Schwarzer, sa rédactrice en chef – qui en 1985 déjà avait dénoncé le soutien apporté par des membres du mouvement gay aux pédophiles – réclame en 2006 l'inclusion des lesbiennes. *Emma* choisit de s'insurger contre la domination masculine. En mettant en avant que ce sont les femmes qui ont été oubliées, *Emma* reconfigure la controverse : elle n'oppose plus les gays aux lesbiennes mais les hommes aux femmes. Grâce à cette stratégie, *Emma* tente d'obliger les initiateurs à montrer publiquement qu'ils n'ont pas oublié les femmes. Une table ronde est organisée à cet effet le 28 août 2006 à Berlin. Les accusés, les artistes et des membres du jury sont

⁶⁴⁰ Nikolaus Bernau, « *Der Block ist schwul* », *Berliner Zeitung*, 10.4.2006.

⁶⁴¹ Alice Schwarzer, « *Mal wieder die Frauen vergessen* », *Emma*, 5, 2006.

⁶⁴² Nikolaus Bernau, « *Hat jemand die Frauen vergessen?* », *Berliner Zeitung*, 30.8.2006.

⁶⁴³ « *Der ausgewählte Entwurf allerdings ist ein reines Schwulendenkmal, das an einem historischen Schwulentreffpunkt, nämlich im Tiergarten, errichtet werden soll. Lesben bleiben unsichtbar.* »

⁶⁴⁴ « *Zur Sichtbarmachung lesbischer Verfolgung in der Zeit des Nationalsozialismus wünschen wir uns weniger versteinerte Formen: Lebendige Diskussionen, Forschungsarbeit und Publikationen.* »

présents ainsi que de nombreuses femmes. Parmi elles, la comédienne ouvertement lesbienne Maren Kroymann propose une solution : que l'on inclue, à la suite du baiser entre deux hommes, un baiser entre deux femmes.

3^e temps

Le « compromis » de Maren Kroymann est retenu. Les artistes sont d'accord pour qu'on présente alternativement à travers l'ouverture, tous les deux ans, un nouveau baiser homosexuel⁶⁴⁵. Bien qu'une solution semble avoir été trouvée, *Emma* soutient, dans son édition de novembre, qu'il n'est pas trop tard pour empêcher l'érection du monument et lance une pétition afin d'en arrêter la réalisation⁶⁴⁶. *Emma* ne semble pas se satisfaire de ce « compromis ». Pourquoi tous les deux ans ? Pourquoi ne pas revoir la copie intégralement ? Pourquoi passer la destinée des lesbiennes durant le « IIIe Reich » sous silence ? Dans son édition de janvier, la revue bimestrielle propose un dossier spécial au sujet de la persécution des lesbiennes durant le nazisme⁶⁴⁷. À cette occasion, la revue révèle que la pétition a déjà obtenu plus de 1000 signatures. Cette annonce est à l'origine d'une seconde table ronde, organisée le 11 janvier 2007 en la mairie de Charlottenburg à l'initiative de l'organisation berlinoise de lutte contre l'homophobie *Maneo*.

3. Présentation des acteurs et actrices

À la suite d'*Emma* et du *Lesbenring*, trois acteurs occupent une position significative dans la controverse. Ils appartiennent au cercle des militants gays et lesbiennes. Il s'agit d'IQN : Initiative *Queer Nation*, d'Ilse Kokula et de Joachim Müller. L'association IQN défend une position inclusive et compréhensive et parle en tant qu'« héritier de Magnus Hirschfeld ». La sociologue Ilse Kokula, déjà présente lors des premières discussions en 1995, est à l'origine de la première étude sociologique au sujet des femmes lesbiennes en Allemagne : *La lutte contre l'oppression : le combat du mouvement lesbien allemand*⁶⁴⁸. Elle est particulièrement active dans les mouvements féministes lesbiens et défend une

⁶⁴⁵ À côté de la proposition faite par Maren Kroymann, le chroniqueur de la *Berliner Zeitung*, Nikolaus Bernau, avait suggéré que l'on réalise deux ouvertures dans la sculpture. Cela aurait permis de diffuser simultanément un baiser gay et un baiser lesbien. Cette proposition ne trouva pas d'écho. « *Eher könnte man überlegen, zusätzlich zu dem einen Guckloch mit Blick auf das küssende Männerpaar gegenüber ein zweites Guckloch mit dem Blick auf küssende Frauen einzurichten* ». Nikolaus Bernau, « Hat jemand die Frauen vergessen? », *Berliner Zeitung*, 30.8.2006, p. 29.

⁶⁴⁶ « Noch nicht zu spät. Stoppt das Homo-Mahnmal », *Emma*, 6/06, 2006.

⁶⁴⁷ Chantal Louis, « Die Zeit der Maskierung », *Emma*, 1/07, 2007.

⁶⁴⁸ Ina Kuckuc, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975.

position inclusive, à mi-chemin entre celle d'IQN et celle d'*Emma*. Quant à l'historien Joachim Müller, il est celui qui le premier, avait réalisé une étude sur le programme d'assassinat planifié des hommes homosexuels au camp de concentration de Sachsenhausen⁶⁴⁹. Il défend une position exclusive et s'oppose absolument à la prise en compte des lesbiennes. Il était lui aussi déjà présent lors de la table ronde de 1995. Suite à cela, il avait décidé de ne plus soutenir les initiateurs qu'il accusait de mettre sur un pied d'égalité la persécution des hommes homosexuels et l'oppression des femmes lesbiennes.

Dans la suite de cette partie, les positions de chacun des acteurs vont être présentées en détail. Le mouvement féministe-lesbien est celui dont se réclame Ilse Kokula. Il défend une position féministe et féminine, il fonctionne en opposition à la domination masculine. Le mouvement gay exclusif milite pour les droits des hommes homosexuels. Il ne porte pas ou peu d'intérêt aux problématiques relatives aux femmes et aux lesbiennes. Le mouvement *queer* a pour point de départ une critique des normes de la société hétérosexuelle bourgeoise et patriarcale et défend les droits des personnes qui ne cadrent pas avec la norme hétéro-patriarcale. Ce dernier mouvement recherche le dépassement des oppositions binaires du type masculin/féminin, homosexuel/hétérosexuel.

La position féministe

La revue *Emma*, fondée en 1977 par Alice Schwarzer, est à l'origine de la controverse. Dès son édition de septembre, *Emma* dénonce et désigne les coupables : ce sont des hommes, qui plus est gays. *Emma* défend une position proprement féministe et se distingue de celle du *Lesbenring* qu'elle décrédibilise, parce que cette association lesbienne refuse de se battre pour la visibilité des lesbiennes. Dans son entreprise de décrédibilisation du *Lesbenring*, *Emma* fait de deux femmes lesbiennes ses porte-parole : Hella von Sinnen et Maren Kroymann. Hella von Sinnen est une *butch*, une lesbienne « masculine ». Elle « préfèrerait encore être injuriée qu'ignorée »⁶⁵⁰. Cette affirmation met en lumière un aspect de la discrimination dont sont victimes les lesbiennes : la *lesbophobie*. En plus de désigner le rejet et l'hostilité à l'égard des femmes homosexuelles, elle souligne le déni de l'homosexualité féminine comme forme de sexualité autonome. C'est en ce sens que l'on peut comprendre que Hella von Sinnen puisse préférer être injuriée qu'ignorée. Maren Kroymann est quant à elle une lesbienne « féminine ». Elle

⁶⁴⁹ La publication de l'étude de Joachim Müller en 1985 a permis de justifier l'inclusion d'un représentant des homosexuels au sein du conseil d'administration de la fondation des mémoriaux des camps de concentration du Brandebourg. Cf. Joachim Müller, « Unnatürliche Todesfälle. Vorfälle in den Aussenbereichen Klinkerwerk, Schiessplatz und Tongrube ». In Joachim Müller, Andreas Sternweiler, (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000, pp. 216-263.

⁶⁵⁰ « Da werde ich doch lieber beschimpft als komplett ignoriert. »

présente une identité sociale inverse de celle mise en avant par Hella von Sinnen. M. Kroymann défend l'idée d'un mémorial « gay et lesbien » et propose une stratégie de déploiement identitaire *pour l'éducation*. Elle considère que l'invisibilisation des lesbiennes provient des structures hétéro-patriarcales, contre lesquelles aussi bien les femmes que les hommes homosexuels doivent lutter ensemble⁶⁵¹.

La position lesbienne radicale

La position lesbienne radicale est défendue par le *Lesbenring*. Très tôt dans la controverse, le *Lesbenring* se met hors-jeu. Selon cette organisation, « le monument est une initiative d'hommes homosexuels » et le *Lesbenring* ne recherche pas les relations avec les hommes (qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels). Pour cette raison il ne prend pas part à la controverse.

La position lesbienne inclusive

À la suite d'*Emma*, la sociologue Ilse Kokula prend position en faveur d'un mémorial en souvenir des hommes et des femmes homosexuel-le-s victimes du nazisme. Aujourd'hui retraitée, elle est la première femme à avoir été responsable de l'Agence gouvernementale aux personnes gays et lesbiennes. Selon elle, quatre points auraient été oubliés dans ce débat⁶⁵² : 1) le monument est l'expression d'une volonté politique⁶⁵³ ; 2) il est dédié aux gays et aux lesbiennes ; 3) la discussion autour du monument est liée à celle de la reconnaissance et de la réparation des victimes homosexuelles ; 4) les gays et les lesbiennes sont unis dans cette entreprise de reconnaissance depuis plus de 25 ans. Dans sa prise de position qui fonctionne sur un mode inclusif, Ilse Kokula convoque le passé, le met en perspective et plaide pour la reconnaissance du tribut que le mouvement d'émancipation homosexuelle doit aux femmes lesbiennes.

La position gay exclusive

Joachim Müller est le premier historien à avoir effectué des recherches sur le KZ de Sachsenhausen. De cette entreprise, il conserve une grande empathie pour les hommes victimes de la barbarie nazie, parce qu'homosexuels. Par la suite, il a été désigné

⁶⁵¹ Maren Kroymann, « Verschwundene Minderheit », *taz*, 28.8.2006.

⁶⁵² Une copie de la prise de position d'Ilse Kokula, « Homo-Mahnmal (2) », m'a été remise par l'auteure. Document dactylographié de six pages, version de juin 2007.

⁶⁵³ « *Das Mahnmal ist Ausdruck und Ergebnis eines politischen Willens und nicht eines künstlerischen Gestaltungsdranges* ».

représentant des homosexuels auprès de la fondation des mémoriaux du Brandebourg⁶⁵⁴. La prise de position de Joachim Müller dans la controverse est une sorte de *come-back* dans la mesure où il s'était retiré du projet en 1995, justement en raison de son désaccord au sujet de l'inclusion des lesbiennes⁶⁵⁵.

Selon Müller, l'échange d'un baiser entre deux hommes suffisait à les faire interner *sur le champ* en KZ et à causer leur mort dans le cadre d'une action d'assassinat programmée⁶⁵⁶. De plus, le terme « homosexualité » signifiait toujours pour les nazis l'homosexualité masculine. Pour cette raison, il considère que l'« on ne peut pas dire que les lesbiennes ont été "oubliées" par le législateur, ni en 1871, ni en 1935, ni en 1949, ni en 1969. La pénalisation du lesbianisme n'a jamais été voulue par le législateur⁶⁵⁷0. »

En outre, selon Joachim Müller, il n'y a que quatre cas de femmes lesbiennes qui ont été retrouvés dans les archives⁶⁵⁸. À chaque fois, le lesbianisme était un motif d'internement secondaire. La raison première de leur internement était soit leur judéité soit leur engagement politique. Prétendre que les lesbiennes étaient internées en tant que « asociales » est donc faux. « Wolfgang Ayaß, auteur d'une étude sur les "asociaux" n'a d'ailleurs retrouvé aucun cas de femme lesbienne internée pour ce motif⁶⁵⁹. » Pour Joachim Müller, le monument devrait par conséquent être le reflet de la réalité historique et associer les lesbiennes dans la mémoire dans la pierre est une atteinte à la dignité des hommes homosexuels victimes du nazisme.

La position gay et lesbienne

Dans cette controverses, à l'exception des acteurs qui défendent une position exclusive (le *Lesbenring* et Joachim Müller) ou une position féministe, tous les acteurs prétendent œuvrer pour un mouvement gay et lesbien. S'agissant de l'expression « communauté gay et lesbienne », sa véracité dépend de la solidité des alliances nouées entre les gays et les lesbiennes. Mary Bernstein note que l'expression « gays et lesbiennes » (en allemand

⁶⁵⁴ Et c'est grâce à son action qu'à partir de 1995, les homosexuels ont été inclus en tant que groupe de victimes lors des commémorations à Sachsenhausen.

⁶⁵⁵ Joachim Müller fait état de sa position à travers plusieurs documents, dossiers et lettres qu'il a envoyés aussi bien à des hommes politiques qu'à des professeurs d'université ou encore au Secrétariat d'État aux affaires culturelles.

⁶⁵⁶ « *Das Problem ist, dass ein Kuss gereicht hat um ins KZ zu landen und dann in einer Mordaktion zu sterben* ». Joachim Müller, entretien, Berlin, 10.9.2007.

⁶⁵⁷ La question de la pénalisation du lesbianisme a néanmoins été discutée au *Reichstag* ; cf. Claudia Schoppmann, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997.

⁶⁵⁸ Cf. la partie consacrée aux lesbiennes dans les camps de concentration : chapitre 1, II-3-1.

⁶⁵⁹ Cf. Wolfgang Ayaß, *Asoziale im Nationalsozialismus*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1995.

schwul-lesbisch)⁶⁶⁰, semble aujourd'hui tellement ordinaire qu'il est aisé d'oublier qu'il ne désigne pas uniquement une identité mais une coalition ténue, une alliance, entre hommes et femmes⁶⁶¹. Ce n'est qu'à partir de 1999 que la LSVD s'est présentée en tant que lobby « gay et lesbien ». La montée en puissance de la LSVD a provoqué une modification du paysage militant gay et lesbien qui était jusqu'alors constitué d'une branche gay et d'une autre lesbienne. En raison de son caractère gay et lesbien, la LSVD défend sur le papier une position gay et lesbienne. Mais dans la pratique, parce qu'elle ne souhaitait pas destabiliser les *initiateurs*, la LSVD ne s'est pas impliquée dans la controverse.

La position Queer

IQN s'est fait porte-parole de la position *Queer*. Ce mouvement composé d'intellectuels de gauche s'est constitué suite à l'échec de la proposition de loi pour une fondation Magnus Hirschfeld. En 2005, des membres de la *Magnus Hirschfeld Gesellschaft*, société berlinoise d'intellectuels ont décidé de fonder une nouvelle *Initiative*⁶⁶². Son objectif est la création d'un centre de recherche sur les sexualités, et plus particulièrement l'homosexualité. Ce centre fonctionnerait au moyen de fonds publics. D'un point de vue idéologique, IQN défend l'idée d'un mouvement *queer*. Pour IQN, prendre position dans la controverse est une fenêtre d'opportunité qui lui permet de se faire connaître et de renforcer son image. Se réclamant de la maxime de Magnus Hirschfeld, « la justice par la science », IQN considère que « prendre en compte la décision du *Bundestag* de 2003 et inclure les femmes lesbiennes dans le mémorial relève du consensus démocratique ». Mais en prenant position, IQN se dévoile et nous laisse percevoir qu'en fait ce sont ses membres et ses alliés qui dominent le débat et distribuent l'attention dans cette controverse⁶⁶³.

La prise de position d'IQN est celle d'un acteur qui cherche à légitimer sa place en agissant en tant que « régulateur » de l'attention au sein de la communauté gay et lesbienne. Nous pouvons lire la dénonciation et la création d'un problème social comme

⁶⁶⁰ Ou encore *schwullesbisch, lesbisch-schwul, lesbischwul*.

⁶⁶¹ Cf. Mary Bernstein, « The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont ». In *Social Movements. Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, *et al.* (dir.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, pp. 85-104.

⁶⁶² Proposition de loi de Jörg van Essen, député libéral, MdB (FDP).

⁶⁶³ Le journaliste Jan Feddersen, la comédienne Maren Kroymann et l'historienne Claudia Schoppmann sont membres d'IQN. Cf. brochure IQN: *In unserem Namen*, Berlin, 2006, 18 p.

une stratégie de publicisation élaborée par IQN afin de prendre place dans l'arène publique, jusqu'alors dominée par la LSVD⁶⁶⁴.

Pour conclure sur le sujet, l'entreprise de dénonciation d'*Emma* a permis de reconsidérer le projet initial. En dernière instance, le gouvernement fédéral a décidé que tous les deux ans, un nouveau film montrant un baiser homosexuel actualiserait la commémoration. Le prochain baiser sera-t-il lesbien ? Rien n'a été décidé pour l'heure. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur la prise en considération différentielle entre un « baiser gay » et un « baiser lesbien ». Ce point est l'objet de la partie qui suit.

4. Un baiser « gay » vaut-il un baiser « lesbien » ?

La controverse que nous venons d'examiner nous permet de poser la question de la perception publique d'un baiser entre deux personnes de même sexe. Un baiser échangé entre deux hommes a-t-il le même *impact* qu'un baiser échangé entre deux femmes ? À ce sujet, une étude sociologique sur l'attitude des jeunes face à l'homosexualité menée à Berlin en 2006 auprès d'un échantillon de 922 lycéen-ne-s illustre la thèse selon laquelle un baiser lesbien n'est pas considéré socialement de la même manière qu'un baiser gay⁶⁶⁵. Les données révélées par cette enquête sont consignées dans le tableau ci-dessous. Les deux questions posées (Q_1 et Q_2) figurent dans la colonne de gauche. La partie droite du tableau donne le pourcentage de réponses positives. Deux variables ont été prises en compte. 1 : le genre (M pour masculin et F pour féminin) ; 2 : les origines nationales de la famille dont est issue le/la répondant/e (Allemagne, Turquie, ex-Union Soviétique⁶⁶⁶).

⁶⁶⁴ La LSVD n'avait pas défendu le projet d'une fondation Magnus Hirschfeld et avait préféré l'extension de la loi de réparations aux victimes homosexuelles du nazisme.

⁶⁶⁵ Cette étude s'inscrivait dans le cadre d'un programme de recherche sur les relations entre homophobie et origine culturelle. Un des objectifs de l'étude était la création de programmes spécifiques de lutte contre l'homophobie auprès de lycéen-ne-s enfants de parents immigré-e-s, victimes d'un conflit de valeurs entre les normes transmises par les parents et celles diffusées par les sociétés « occidentales ». L'étude *Einstellungen zur Homosexualität : Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR und Türkei)* a été réalisée à Berlin en juin 2006 auprès d'un échantillon de 922 lycéen-ne-s (âge : 14-20 ans) sous la direction de Bernd Simon, Institut de psychologie sociale, université de Kiel. Bernd Simon, *Einstellungen zur Homosexualität : Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR und Türkei)*, *Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie*, 40 (2), 2008, pp. 87-99.

⁶⁶⁶ Le groupe ayant pour origine l'Allemagne est composé de jeunes de citoyenneté allemande *et* nés en Allemagne *et* dont les grands-parents étaient nés en Allemagne (oAl, $n = 516$) ; le groupe ayant pour origine ex-Union-Soviétique est composé de jeunes possédant la citoyenneté d'un des États en question *ou* nés dans l'un de ces États *ou* dont les grands-parents étaient exclusivement nés dans ces États (oExUS, $n = 200$). De même pour les jeunes ayant pour origine la Turquie, y compris les personnes Kurdes de citoyenneté turque (oTu, $n = 206$).

Les réponses montrent la perception différentielle de l'homosexualité masculine et féminine en fonction du genre ainsi que de l'origine géographique de la famille du ou de la répondant/e.

	Genre	Origine familiale du/de la répondant/e		
		Allemagne	Ex. URSS	Turquie
<i>Question 1</i> : « Je trouve dégoûtant, deux hommes qui s'embrassent dans la rue »	M	47,7 %	75,8 %	78,9 %
	F	10,2 %	63,5 %	59,6 %
<i>Question 2</i> : « Je trouve dégoûtant, deux femmes qui s'embrassent dans la rue »	M	12,3 %	25,6 %	43,8 %
	F	10,2 %	58,9 %	59,6 %

Tableau 11 : Extrait de l'étude Attitudes vis-à-vis de l'homosexualité

D'après ce tableau, nous pouvons en premier lieu remarquer une nette distinction du point de vue de la perception du baiser suivant le genre du/de la répondant/e. Lorsque la répondante est une jeune femme, le sexe des personnes qui s'embrassent importe peu. Un baiser échangé entre deux femmes est considéré comme *autant* « dégoûtant » qu'un baiser échangé entre deux hommes. Les filles différencient un baiser hétérosexuel d'un baiser homosexuel, sans poser de distinction quant au genre du couple homosexuel. Le taux de dégoût varie en fonction de l'origine « nationale » de la famille de la répondante. 10 % des répondantes issues de familles originaires d'Allemagne considèrent un baiser homosexuel comme dégoûtant tandis que ce taux s'élève à 60 % lorsque la répondante est issue d'une famille originaire de Turquie, ou d'ex-URSS.

Les résultats observés chez les garçons mettent en évidence que le genre du couple qui s'embrasse importe. Pour les garçons, un couple de femmes qui s'embrasse est bien moins dégoûtant qu'un couple d'hommes. En croisant les résultats obtenus auprès des filles et des garçons, nous pouvons remarquer que tandis que les filles n'établissent pas de distinction masculin/féminin, les garçons condamnent un baiser échangé entre deux hommes plus que ne le feraient les filles, mais qu'en revanche, ils condamnent en moyenne moins un baiser échangé entre deux femmes (que ne le feraient les filles). En d'autres termes, les garçons ont tendance à tolérer l'homosexualité féminine tout en condamnant l'homosexualité masculine – phénomène que l'on ne retrouve pas chez les filles. Cette différence peut s'expliquer en considérant que chez les garçons deux idéologies sont à l'œuvre : le sexisme (qui promeut la supériorité d'un genre sur l'autre) et l'homophobie (qui dévalorise culturellement l'homosexualité)⁶⁶⁷.

⁶⁶⁷ À ce sujet, cf. Daniel Borillo, *L'homophobie*, Paris, PUF (coll. Que sais-je), 2000, p. 13.

Chez les garçons, nous pouvons considérer que l'écart entre les résultats obtenus dans le cas d'un baiser lesbien et les résultats obtenus dans le cas d'un baiser gay sont liés à l'intériorisation d'une perception de l'homosexualité féminine comme une sexualité non aboutie⁶⁶⁸. La *lesbophobie* désigne la discrimination spécifique à l'égard des femmes homosexuelles qui a la particularité de cumuler la discrimination portée sur le genre et celle portée sur l'orientation sexuelle. Partant du principe que « la femme est faite pour l'homme », elle fonctionne sur la négation de l'homosexualité féminine comme forme de sexualité autonome. À ce propos, Daniel Borillo écrit que

« Si les lesbiennes furent moins visiblement persécutées que les gays, il ne faut nullement interpréter cela comme une plus grande tolérance à leur égard. Au contraire, cette indifférence n'est autre que le signe d'une attitude bien plus méprisante [...]. L'iconographie pornographique hétérosexuelle illustre parfaitement ce propos : les jeux sexuels entre femmes sont systématiquement mis en scène pour exciter l'homme⁶⁶⁹. »

Un baiser entre deux hommes n'a donc pas le même *impact* qu'un baiser entre deux femmes. Selon Elisabeth Badinter, le modèle sociétal dominant, dit hétéro-patriarcal, veut que la masculinité soit construite par le mépris de l'autre non-viril qui s'incarne soit en l'homosexuel, soit en la femme⁶⁷⁰. Dans ce modèle, la lesbienne n'existe pas. Ce type de construction de la masculinité est par exemple prégnant dans les sociétés turque et russe. Ceci explique en partie pourquoi les garçons et les filles appartenant à ces catégories d'origine condamnent à plus de 50% un baiser échangé entre deux personnes de même sexe – et encore plus vigoureusement lorsque ce sont des hommes qui s'embrassent⁶⁷¹. Un baiser entre deux hommes cause un conflit de valeurs puisqu'il se trouve au point de convergence entre une catégorie dominante (masculin) et une catégorie dominée (homosexuel/le). Parce qu'un baiser entre deux femmes est l'œuvre d'agents appartenant à deux catégories dominées (femme, homosexuel-le) il ne cause par conséquent pas le même trouble du point de vue des catégories de domination. Qu'en sera-t-il au mémorial ?

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons mis en évidence les dimensions juridiques et sociales de la reconnaissance des personnes homosexuelles en tant que victimes du nazisme. Nous avons observé un processus de translation mémorielle et de marquage topographique de

⁶⁶⁸ Cette réponse est peut être une illustration des fantasmes sexistes qui ont cours dans les films pornographiques hétérosexuels.

⁶⁶⁹ Daniel Borillo, *L'homophobie*, Paris, PUF (coll. Que sais-je), 2000, p. 20.

⁶⁷⁰ Elisabeth Badinter, *XY de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 149.

⁶⁷¹ D'autres facteurs contributifs tels que le racisme vis-à-vis des personnes non-Allemandes, le sentiment d'exclusion qui en découle, le statut d'étranger ne sont pas pris en compte dans la présente analyse.

l'espace. Le processus de mémorialisation a été engagé par les militants homosexuels de la mémoire aussi bien dans les anciens camps que dans les grandes villes d'Allemagne. La demande de commémoration dans la pierre a été formalisée en Allemagne suite à la promesse de réalisation d'un mémorial pour les Juifs victimes de la Shoah ainsi que pour les Tsiganes victimes du génocide.

La commémoration des homosexuels en tant que victimes du nazisme est consécutive à celle des victimes juives. D'ailleurs, le mémorial inauguré en 2008 s'inspire éminemment du mémorial de l'Holocauste auquel il fait face, le *Champs de stèles* de Peter Eisenman (2005). D'un point de vue esthétique, le mémorial du martyr homosexuel fonctionne comme une extension du mémorial de l'Holocauste. Il transmet un message qui peut se lire ainsi : parmi les 2000 stèles, l'une d'entre elles est homosexuelle. Bien que située de l'autre bord de la route, cette stèle fait tout de même partie d'un tout qui s'appelle l'« Holocauste ». La référence à l'Holocauste est d'ailleurs permanente lorsque l'on s'intéresse à la mobilisation d'un point de vue chronologique. Le jour anniversaire de la libération d'Auschwitz a été choisi à plusieurs reprises par les initiateurs comme date d'annonce. Le 27 janvier 2000, ils formulent la demande de reconnaissance des victimes homosexuelles auprès de l'État fédéral. Le 27 janvier 2001, ils rendent publics des signataires de la pétition en faveur du mémorial, le 27 janvier 2003, ils transmettent officiellement leur demande devant le *Bundestag*. Le 27 janvier 2006, le jury annonce le nom du projet lauréat. Ce choix calendaire souligne à quel point les militants de la mémoire homosexuels ont cherché à s'approprier le modèle mémoriel des victimes juives de la Shoah.

Cette stratégie n'en est qu'une parmi d'autres. En effet, nous avons aussi été amenés à considérer plusieurs stratégies de mémorialisation. Afin de les distinguer dans leur spécificité, trois variables ont été examinées : le registre de justification, l'adresse, le financement.

1. *Le registre de justification.* Pourquoi les créateurs de l'action collective mémorielle réclament-ils l'inscription dans la pierre du souvenir de la persécution des homosexuels ? Dans certains cas, comme dans les camps de concentration, ils la réclament en vertu d'un besoin pour les « héritiers » de disposer d'un lieu du souvenir. L'initiative locale qui est à l'origine de ce type de requête demande un lieu de commémoration spécifique où elle pourra organiser sa cérémonie commémorative, à l'image d'autres collectifs porteurs de la mémoire d'autres groupes de victimes du nazisme. Ce phénomène a été observé à Mauthausen, Neuengamme et Dachau. S'agissant de la Nollendorfplatz, tout comme des ruines du siège de la *Gestapo* (*Topographie de la terreur*) à Berlin, le registre de justification employé est historique : une plaque est nécessaire en vertu d'une traditionnelle présence

homosexuelle dans le quartier (*Nollendorfplatz*), ou bien parce que ce lieu fut le point de départ de la répression des homosexuels (*Topographie*). Ce n'est que dans le cas du mémorial national de Berlin (parc du *Tiergarten*) que le registre de justification invoqué est celui de l'« égale dignité ».

2. *L'adresse*, c'est-à-dire le destinataire de la mobilisation visée. Nous pouvons distinguer quatre adresses : local, intermédiaire, étatique et privé. L'adresse est *locale* lorsque les acteurs de la mobilisation s'adressent à la municipalité en charge du lieu : il en va ainsi du mémorial du camp de concentration de Neuengamme, de Francfort, ou de la *Nollendorfplatz*. L'audience est dite *régionale* lorsque l'initiative s'adresse au *Land*. Ce fut le cas de la *Topographie* à Berlin ou de Neuengamme à Hambourg. L'audience est l'État lorsque les initiateurs s'adressent à l'État fédéral. Enfin l'audience est privée lorsque, comme à Dachau, les initiateurs doivent s'adresser à une organisation de type comité international d'anciens internés (CID).
3. *Le financement*. Dans certains cas, des dons ont permis la réalisation du monument à Francfort, tout comme la plupart des plaques dans les mémoriaux des camps. Le mode de financement est alors privé. Lorsque les acteurs qui se mobilisent parviennent à convaincre l'institution visée de financer le projet, le financement est qualifié de public (*Topographie, Nollendorfplatz, Tiergarten*).

Dans le tableau ci-dessous, les trois variables d'analyse sont mises en évidence : le registre de justification, l'audience, le mode de financement. La dernière ligne du tableau signale si la mobilisation a été couronnée de succès ou pas. L'échec permet de mettre en évidence certains facteurs qui le conditionnent. À Dachau, le caractère privé du destinataire a freiné la mobilisation car les acteurs ne sont pas parvenus à trouver un répertoire d'action adéquat. S'agissant de la *Topographie* à Berlin, le manque d'accès au politique des initiateurs tout comme le lieu choisi (conurrencé par d'autres initiatives) ont été les deux obstacles.

Tableau 12 : *Mise en évidence des spécificités de chacune des mobilisations étudiées*

	Dachau	Neuengamme	Francfort	----- Berlin -----		
				Topographie	Nollenforfpl.	Tiergarten
Modèle	plaque	pierre	monument	plaque	plaque	monument
Justification	héritage	héritage	Amsterdam	historique	historique	« égale dignité »
Adresse	privée	régionale	locale	régionale	locale	étatique
Financem ^t	Privé	Privé	Privé	Public	Public	Public
Succès	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Dans ce tableau, nous pouvons voir qu'en Allemagne, l'État fédéral n'a été visé qu'une seule fois en tant qu'audience. Dans les autres cas, ce fut soit une autorité intermédiaire (le *Land*) soit locale (la municipalité ou la mairie d'arrondissement).

S'agissant des Juifs considérés en tant qu'audience, ils n'ont joué un rôle que dans le cas du monument national du Tiergarten. Dans ce cas, ils ont été à la fois adjuvants et registre de justification. Adjuvants car ils ont soutenu la pétition ainsi que la réalisation du monument. Ils peuvent aussi représenter un registre de justification car l'exemplarité de la commémoration dans la pierre du martyr juif a permis l'emploi de l'argument d'égale dignité. Cependant cet argument n'a trouvé toute son efficacité qu'après la réalisation d'un monument pour les Tsiganes.

Au sujet du groupe « les homosexuels » considéré en tant qu'audience, celui-ci est visé à Francfort et à Berlin, la commémoration dans la pierre fonctionne comme une vision d'avenir. Le mémorial s'adresse aux jeunes générations. Dans ce cas précis, l'audience visée est à la fois masculine et féminine, gay et lesbienne⁶⁷².

En conclusion, comment expliquer ce processus d'esthétisation de la mémoire observé à Berlin ? Dans un article au titre univoque, « Berlin capitale : la ville comme exposition⁶⁷³ », Margaret Manale, montre que la transformation de Berlin en capitale de la République fédérale a eu pour conséquence l'invention, dans le jargon publicitaire, du « New Berlin ».

⁶⁷² Néanmoins, tandis qu'à Francfort la volonté de s'adresser aux gays et aux lesbiennes faisait initialement partie du projet, le résultat semblable que nous pouvons observer à Berlin est quant à lui le fruit d'une mobilisation collective en faveur de l'inclusion des lesbiennes qui autrement n'auraient pas été mentionnées.

⁶⁷³ Margaret Manale, « Berlin capitale : la ville comme exposition », *L'Homme et la Société*, 145, 2002, pp. 67-88.

Ce phénomène désigne « une vision d'un passé revisité qui divise les événements et constructions en deux catégories : l'une qui constitue désormais la preuve de la légitimité du régime et l'authenticité de sa capitale ; l'autre qui, à côté de ces exemples positifs, offre au regard public les images d'un passé criminel dont la seule évocation permet de mieux célébrer un présent vertueux. C'est en particulier dans le choix des monuments à construire/détruire que cette démarche devient intelligible⁶⁷⁴. » Aussi, les mémoriaux en souvenir des victimes du nazisme participent pleinement de ce processus. Ils doivent fournir la preuve pour les Allemands « que l'on est conscient des crimes qui avaient été organisés depuis la capitale allemande, que l'on ne craint pas d'affronter l'histoire du national-socialisme et que l'on ne tente pas confusément d'esquiver⁶⁷⁵. » Dans les lieux construits selon ces principes nouveaux, « on cherche à supprimer la distance entre le visiteur et l'objet que l'on expose ou représente. On veut dramatiser le lieu – que ce soit ou non un emplacement “historique” – afin que le visiteur se sente “comme s'il y était”⁶⁷⁶. » À ce niveau, la question que pose Margaret Manale est alors : « quelle expérience personnelle peut-on acquérir par le biais de sentiments que fait naître une visite de très courte durée dans un endroit qu'aucun passé n'habite⁶⁷⁷ ? »

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 77.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, pp. 80-81.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 81.

Chapitre 3

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Paris

Introduction

Les modalités de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Paris sont l'objet de ce chapitre. Au préalable, les revendications du mouvement homosexuel français vont être présentées. Cela permet de mieux voir dans quelle mesure la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme s'inscrit au sein des revendications formulées par ce mouvement. Ensuite, ce sont les revendications mémorielles formulées depuis 1974 qui seront examinées. Enfin, l'« Appel du 15 mars » qui est une mobilisation sociale visant la reconnaissance officielle des homosexuels en tant que victimes du nazisme et de la Déportation sera l'objet de la troisième partie du chapitre.

I - Le mouvement homosexuel en France

Hormis un ouvrage intitulé *Le mouvement homosexuel en France*⁶⁷⁸, paru en 1982, aucune étude n'existe sur le mouvement gay et lesbien français. Néanmoins, quelques études parcellaires sont disponibles. La plupart des travaux sont l'œuvre de sociologues ou historiens non-Français. Les historiens Michael Sibal⁶⁷⁹ et Julian Jackson⁶⁸⁰ ont produit quelques travaux sur les mouvements homophiles et homosexuels français d'avant les années 1980, tandis que les sociologues Jan Willem Duyvendak⁶⁸¹ et Michael Pollak⁶⁸² se

⁶⁷⁸ Jacques Girard, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981.

⁶⁷⁹ Michael Sibal et Jeffrey Merrick, *Homosexuality in French history and culture*, New York, Harrington Park Press, 2001.

⁶⁸⁰ Julian Jackson, « Arcadie : sens et enjeux de « l'homophilie » en France, 1954-1982 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53 (4), 2006.

⁶⁸¹ Jan W. Duyvendak, « Gay subcultures between Movement and Market ». In *New Social Movements in Western Europe : A Comparative Analysis*, Hanspieter Kriesi, et al. (dir.), Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, pp. 165-80 ; Jan W. Duyvendak, « Identity Politics in France and the Netherlands:

sont intéressés au mouvement homosexuel à partir de cette période. Enfin, Olivier Fillieule est le seul à proposer un article sur l'histoire du mouvement homosexuel en France⁶⁸³.

L'inexistence d'une organisation représentative des personnes homosexuelles fait figure d'exception en Europe. Hormis quelques brèves tentatives, il n'existe aucune organisation homosexuelle visible avant les années 1950⁶⁸⁴. Selon l'historienne Florence Tamagne, les élites homosexuelles françaises fonctionnent sur un mode individualiste et ne cherchent pas à se faire le porte-parole des plus malheureux qu'eux, contrairement à l'Allemagne⁶⁸⁵. Ce constat lui permet d'affirmer que « loin de réaliser un progrès pour les homosexuels français, la visibilité des personnalités homosexuelles constitua un handicap, en renforçant l'idée d'un vice réservé à une élite intellectuelle ou bourgeoise⁶⁸⁶. »

D'un point de vue législatif, il est communément admis que depuis la Révolution française, la France fait figure d'exception en Europe. Jusqu'en 1942, aucun texte de loi ne condamne les relations homosexuelles⁶⁸⁷. Néanmoins l'homosexualité est classée parmi les maladies mentales et les relations homosexuelles sont condamnées socialement. La plupart des homosexuels (communément appelés pédérastes⁶⁸⁸) sont réduits à vivre leur préférence secrètement. Pour reprendre les propos de Laure Murat, auteure d'une étude sur le *troisième sexe*, « la pédérastie reste dans l'esprit du plus grand nombre, et de la police en particulier, un mal contre lequel il est nécessaire de lutter⁶⁸⁹ ». La police réprime les homosexuels et les pédérastes. Leur signalétique est consignée dans des registres spécifiques⁶⁹⁰.

The Case of Gay and Lesbian Liberation ». In *Sexual Identities. Queer Politics*, Mark Blasius (dir.), Princeton, Princeton University Press, 2001, pp. 56-72.

⁶⁸² Michael Pollak, *Les homosexuels et le SIDA. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métailié, 1988.

⁶⁸³ Olivier Fillieule, « Les mouvements homosexuels ». In *La France rebelle*, Xavier Crettiez, et al. (dir.), Paris, Michalon, 2006, pp. 441-50.

⁶⁸⁴ La revue *Inversions* a été créée durant les années folles et apparaît en 1924. Cinq numéros seulement ont vu le jour avant son interdiction. (Les auteurs et éditeurs sont condamnés à la prison en 1926 pour publications licencieuses.) La revue voulait crier « aux invertis qu'ils sont des êtres normaux et sains, qu'ils ont le droit de vivre pleinement leur vie, qu'ils ne doivent pas à une morale qu'ont créée des hétérosexuels de normaliser leurs impressions et leurs sensations, de réprimer leurs désirs, de vaincre leurs passions. » Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe, op. cit.*, p. 157.

⁶⁸⁵ *Ibid.*

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 159.

⁶⁸⁷ Par la loi du 25 septembre-6 octobre 1791, le Code pénal français a supprimé la sodomie de la liste des délits. Décision entérinée par le Code Napoléon de 1810. Cf. Laure Murat, *La loi du genre. Une histoire culturelle du 'troisième sexe'*, Paris, Fayard, 2006, p. 27.

⁶⁸⁸ La pédérastie désigne l'attirance d'un homme adulte pour les jeunes hommes. Les pédérastes désignent les hommes attirés par des jeunes hommes et aussi, par extension, les hommes homosexuels.

⁶⁸⁹ Laure Murat, *La loi du genre. Une histoire culturelle du 'troisième sexe'*, Paris, Fayard, 2006, pp. 22, 28.

⁶⁹⁰ Cf. le registre « Pédé » des Archives de la police de Paris (série BB : « Femmes galantes et homosexuels », « Pédés » et « Pédérastes et divers »). Officiellement, la pratique du fichage des homosexuels a cessé en 1981.

L'homosexualité n'est donc pas punie en France et il n'y existe pas non plus d'organisation représentative des personnes homosexuelles. Jusqu'en 1942, elle n'est qualifiée d'infraction que si elle constitue en même temps un attentat à la pudeur (commis avec ou sans violence) ou un outrage public à la pudeur. La loi du 6 août 1942 crée une infraction spécifique et énonce que :

« Quiconque aura soit pour satisfaire les passions d'autrui, excité, favorisé ou facilité habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de vingt et un ans, soit pour satisfaire ses propres passions, commis un ou plusieurs actes impudiques ou contre-nature avec un mineur de son sexe âgé de moins de vingt-et-un ans [...] sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 500 à 60.000 francs ». (Article 334 du Code pénal, relatif au proxénétisme)⁶⁹¹.

Marc Boninchi, dans sa thèse sur la France de Vichy et l'ordre moral⁶⁹², montre que la paternité de la création du délit d'homosexualité revient à Charles Dubost, procureur de la République de Toulon et à Roger Béraud, auteur d'une thèse sur le droit national-socialiste⁶⁹³. Néanmoins, l'idée de pénaliser les relations homosexuelles est plus ancienne. Elle remonte à 1939, voire 1934 ; en d'autres termes elle remonte à la IIIe République⁶⁹⁴. Cyril Olivier, auteur d'une étude sur les politiques de la sexualité soutient lui aussi cette vision des choses et complète les propos de M. Boninchi en ces termes : d'après les archives, le président du Conseil, Edouard Daladier, était favorable à la répression de l'homosexualité⁶⁹⁵.

Encadré 9 : Le champ d'application de la loi du 6 août 1942

Deux cas permettent d'illustrer le champ d'application de la loi du 6 août 1942. La première affaire se passe à Lyon et remonte à la fin de l'année 1942. Un homme de 30 ans demande à un jeune homme de 18 ans de l'aider à porter une valise jusque chez lui. « Une fois sur place, il lui fit des avances et, en l'absence de toute résistance, l'embrassa sur la bouche et le caressa avant de lui faire une fellation⁶⁹⁶. » Le jeune

⁶⁹¹ L'ordonnance du 8 février 1945 a intégré la loi du 6 août 1942 à l'art. 331, al. 3, parmi les « attentats à la pudeur ». Un attentat à la pudeur est défini juridiquement en tant qu'« acte physique contraire aux bonnes mœurs exercé volontairement sur le corps d'une personne déterminée de l'un ou l'autre sexe ». Le 1^{er} février 1949, la loi est complétée à Paris par une ordonnance du préfet de police de Paris, M. Léonard, qui interdit le port de vêtements féminins par les hommes dans les bals publics et interdit aux hommes de danser entre eux dans tous les bals, établissements et lieux publics (hors carnaval). Cette ordonnance complète la loi du 26 Brumaire an IX qui interdisait aux femmes de porter le vêtement masculin. Cf. Jacques Girard, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981, pp. 20-21.

⁶⁹² Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005.

⁶⁹³ Roger Béraud, *L'internement de sûreté et son application aux délinquants d'habitude en Allemagne*, Aix-en-Provence, 1939. In Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005, p. 148.

⁶⁹⁴ « La reprise d'un projet né à la fin de la IIIe République ». Boninchi, *op. cit.*, pp. 152-56.

⁶⁹⁵ Lettre d'Edouard Daladier accompagnée d'un projet de décret-loi modifiant l'al. 1 de l'art. 334 du Code pénal. In Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu : Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 2005, p. 259.

⁶⁹⁶ Marc Boninchi, *op. cit.*, p. 187.

homme confie l'histoire à sa mère qui se rend au commissariat de police pour déposer plainte. Après des excuses formulées par le plus âgé, le plus jeune retire sa plainte. Le commissaire de police ordonne alors la clôture de la procédure. À ce moment même, le parquet de Lyon se saisit de l'affaire. Le prévenu comparaît. Il est condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 2400 francs d'amende. Selon M. Boninchi, on a donc affaire au procès d'une préférence sexuelle puisqu'il s'agit d'un délit sans victime⁶⁹⁷.

La seconde affaire se déroule à Poitiers durant la guerre et concerne Madeleine P., une dame accusée d'*actes impudiques et contre-nature avec un mineur de son sexe, âgé de moins de 21 ans*. Durant toute l'enquête « Madeleine P. est internée aux côtés des israélites et des tziganes au Camp de la route de Limoges à Poitiers⁶⁹⁸ ». Le tribunal correctionnel de Poitiers condamne la prévenue à deux mois d'emprisonnement. Cette seconde affaire illustre un cas de condamnation de l'homosexualité féminine. De plus, elle établit qu'il est possible pour une personne accusée d'homosexualité d'être détenue préventivement dans un camp d'internement français⁶⁹⁹.

En 1952 est créée la première revue homosexuelle. Elle s'intitule *Futur* et vise un avenir meilleur pour les homosexuels. En 1954, un ancien correspondant de la revue Suisse *Der Kreis* est à l'origine de la revue *Arcadie*⁷⁰⁰. Son créateur, André Baudry, est un ancien séminariste. Il prône l'intégration des homosexuels en s'armant de discrétion et de respectabilité. Dès les débuts, André Baudry cherche des soutiens auprès des intellectuels français homosexuels. Certains comme Roger Peyrefitte ou Jean Cocteau le lui accordent ; d'autres, tel Marcel Jouhandeau, s'y opposent, déclarant qu'*Arcadie* ouvrirait le chemin d'une terrible persécution des homosexuels⁷⁰¹.

Selon Olivier Jablonski, *Arcadie* avait toutes les caractéristiques des revues homophiles de l'époque⁷⁰² : il s'agissait de séparer dans les mentalités publiques l'homosexualité de la prostitution, de la pédérastie, de la pédophilie, et de

⁶⁹⁷ Boninchi souligne qu'« un individu ne pouvait être condamné sous la prévention de « délit d'homosexualité » que si son partenaire s'était montré pleinement consentant (dans le cas contraire, les magistrats devaient retenir la prévention de *viol* ou d'*attentat à la pudeur avec violence*), que celui-ci avait dépassé le seuil de l'âge retenu en matière d'*attentat à la pudeur sans violence* (les actes accomplis avec des mineurs de moins de 13 ans devaient être qualifiés d'*attentats à la pudeur sans violence*), et à condition que les faits en cause se soient déroulés dans un cadre strictement privé et à l'abri des regards indiscrets (les faits accompagnés d'une mesure de publicité devaient recevoir la qualification d'*outrages publics à la pudeur*).

⁶⁹⁸ Cyril Olivier, *op. cit.* p. 265. Le camp de la route de Limoges est un cas quasi unique dans la mesure où, dans la France des camps, les tziganes n'étaient jamais mêlés à d'autres populations.

⁶⁹⁹ Au sujet des camps d'internement en France : Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Paris, CNRS éditions, 1994.

⁷⁰⁰ La revue *Arcadie* paraît de 1954 à 1982 (soit plus de 300 numéros) et *Der Kreis* entre 1943 et 1967.

⁷⁰¹ Olivier Jablonski, « The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s », *Journal of Homosexuality*, 41 (3/4), 2001, pp. 233-64, p. 238.

⁷⁰² Telles que *The Mattachine Review* (États-Unis), *Vriendschap* (Pays-Bas), *Vennen* (Danemark) ou *Der Kreis* (Suisse). Ces revues comportaient des articles et informations sur l'homosexualité et la situation des homosexuels dans d'autres pays, des nouvelles et histoires courtes, quelques publicités, peu ou pas de photographies ni d'illustrations. Cf. le chapitre introductif de cette thèse et Olivier Jablonski, *op. cit.*, p. 239.

l'efféminement⁷⁰³. Pour André Baudry, « tout homosexuel doit être résolu à présenter une image parfaite et irréprochable de l'homosexualité⁷⁰⁴ ». Mais *Arcadie* est plus qu'une revue, c'est aussi le CLESPALA, le Club littéraire et scientifique des pays latins (nom donné au local d'*Arcadie* à Paris), une « micro-société » qui organise des discussions, débats (et à partir de 1957 aussi des bals). Mais accusée de présenter un danger pour la jeunesse, *Arcadie* est interdite à l'affichage en 1954⁷⁰⁵. En 1960, l'amendement Mirguet fait inscrire l'homosexualité comme un fléau public à côté de l'alcoolisme, la tuberculose et la prostitution⁷⁰⁶.

Huit années plus tard, le CAPR, le Comité d'action pédérastique révolutionnaire est créé dans le courant des soulèvements étudiants de mai 1968. Puis, au printemps 1970 se constitue le MLF, le Mouvement de libération de la femme. Une des premières actions du MLF consiste à déposer une gerbe au pied du tombeau du Soldat inconnu. La douzaine de militantes présentes clament qu'« il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme ». Le 5 mars 1971, les militantes du MLF interrompent un meeting organisé par l'association anti-avortement « Laissez-les vivre ». Elles jettent un morceau de mou de veau (censé représenter un fœtus) à la tête du Professeur Lejeune. Elles récidivent le 10 mars. Accompagnées de quelques hommes homosexuels, elles interrompent l'émission radiophonique de Mémie Grégoire dont le sujet est *l'homosexualité, ce douloureux problème*. Cet acte est le moment fondateur du FHAR, le Front homosexuel d'action révolutionnaire, le 10 mars 1971⁷⁰⁷. (Ceci signifie qu'en 1971 le MLF et le FHAR sont au départ très proches, aussi bien du point de vue des revendications que des membres qui gravitent autour.) Puis, grâce à Guy Hocquenghem, jeune étudiant qui annonce publiquement son homosexualité dans le *Nouvel observateur*⁷⁰⁸, le FHAR gagne en notoriété. L'homosexuel militant est un libérateur, un révolutionnaire. Le FHAR, par sa manière d'agir se distingue du mouvement homophile représenté par *Arcadie*. Tandis

⁷⁰³ Julian Jackson, « Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982 », *History Workshop Journal*, 61, 2006, pp. 77-102, p. 90.

⁷⁰⁴ André Romane (pseudonyme d'André Baudry), « Jeunesse de France et Homosexualité », *Der Kreis*, 5-52, 1952, pp. 20-25.

⁷⁰⁵ *Arcadie* atteint 10 000 abonnés durant les années 1960 et 20.000 au milieu des années 1970. Yves Roussel, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires », *Les temps modernes*, 582, 1995, pp. 85-108, p. 92.

⁷⁰⁶ L'Amendement Mirguet est en réalité le sous-amendement n°9 à l'amendement n°8 de la commission des affaires culturelles pour l'article 38 relatif à la « Constitution des mesures nécessaires pour lutter contre certains fléaux sociaux » en France. Il complète l'article 330 du Code pénal, aggravant les peines encourues en cas d'outrage public à la pudeur lorsqu'il consiste en « un acte contre-nature avec un individu de même sexe ». *Ibid.*, p. 101.

⁷⁰⁷ Françoise d'Eaubonne, « Le FHAR, origines et illustrations », *h*, 2, 1996, pp. 18-30. Cf. Michael Sibalís, « Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR) », *French History and Civilization*, 1, 2005, pp. 265-76, p. 274.

⁷⁰⁸ « Je m'appelle Guy Hocquenghem. J'ai 25 ans... », *Le Nouvel Observateur*, 10.1.1972.

qu'Arcadie prônait l'intégration des homosexuels, le FHAR prône la désintégration de la société par les homosexuel-le-s⁷⁰⁹.

En 1974, le GLH, Groupe de libération homosexuel (ou Groupe de libération homosexuelle) succède au FHAR⁷¹⁰. C'est à ce moment que le mouvement s'organise politiquement. Le GLH se présente comme une organisation ouverte à tous « efféminés ou hyper virils, pédérastes, travestis⁷¹¹ » soulignant ainsi sa distance avec *Arcadie*. Selon le GLH, seuls les homosexuels peuvent être l'instrument de leur propre libération.

La pose d'une gerbe en souvenir des homosexuels lors de la Journée de la Déportation du 25 avril 1975 figure parmi les premières actions du GLH. Selon les militants homosexuels de l'époque, cet acte a pour objectif de « dénoncer l'amnésie complaisante des autorités politiques⁷¹² ».

En 1976, deux célébrations sont organisées. Le GLH dépose une gerbe au pied du mémorial de la déportation au mois d'avril et il organise le 27 juin 1976, avec un groupe de lesbiennes féministes, une commémoration des événements de Stonewall dans le bois de Vincennes⁷¹³. En 1977, la commémoration de la *Gay Pride* prend la forme d'une marche qui va de la Place de la République à la Place des Fêtes⁷¹⁴. Elle rassemble environ 400 personnes dans un contexte politique marqué par les propos homophobes d'Anita Bryant⁷¹⁵. Parallèlement à la mise en place d'un calendrier commémoratif, le mouvement homosexuel s'engage dans une politique de visibilité auprès d'organisations politiques de gauche. Le GLH tient un stand lors de la fête de la la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) en octobre 1975 ; il est présent aux états généraux du Parti socialiste unifié (PSU) en juillet 1976 ; il participe à la fête de Lutte ouvrière (LO) en 1977.

En 1978, le GLH vit son heure de gloire. À Paris, Jean Le Bitoux et Alain Secouet présentent leur candidature à l'occasion des élections législatives sous la bannière « Différence homosexuelle ». Ils ne recueillent que très peu de voix mais gagnent en

⁷⁰⁹ Cf. Françoise d'Eaubonne, in *Gai pied*, 44, 1982.

⁷¹⁰ Les deux appellations coexistent. À l'origine, ce groupe a été créé suite à l'expulsion de plusieurs membres de la « commission des jeunes » d'*Arcadie* par André Baudry, accusés d'être communistes. In Jacques Girard, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981, pp. 116-18.

⁷¹¹ *Manifeste programme pour la libération des homosexuels*, janvier 1975.

⁷¹² Cf. Quinzaine littéraire, 1^{er} oct 1975, pp. 30-31, Delfeil de Ton, « Les barreaux dans la tête et les matraques autre part », *Le Nouvel Observateur*, 592, 15.3.1976, p. 66 ; Henry Bulawko, « Barreaux et matraques », *Le Nouvel Observateur*, 12.4.1976, p 4 et p. 17.

⁷¹³ Xavier Weger, « Une fête discrète », *Le Monde*, 29.6.1976.

⁷¹⁴ « Une manifestation d'homosexuels », *Le Monde*, 29.6.1976. Notons que le 17 juin 1971, des homosexuels du FHAR avaient organisé une fête aux Tuileries, première trace d'une célébration de la *Gay pride*.

⁷¹⁵ En 1977, Anita Bryant s'est lancée dans une campagne médiatico-politique contre les lois interdisant toute discrimination sur des critères d'orientation sexuelle.

attention. La fin de l'année 1978 marque la fin du GLH⁷¹⁶. Jean Le Bitoux, figure principale du GLH se retire de l'organisation et fonde *Gai Pied*, un mensuel gay. Vendu en kiosques, *Gai pied* est la tribune de la communauté homosexuelle française entre 1979 et 1992⁷¹⁷. Dans son premier numéro la revue choisit de publier des extraits du témoignage du triangle rose Heinz Heger⁷¹⁸.

Suite à l'implosion du GLH de Paris, les GLH de province se réunissent une première fois à Lyon en novembre 1978. L'été suivant ils organisent à Marseille la première Université d'été des homosexualités (UEH). C'est à ce moment qu'est créé le GRED, le Groupe de recherche pour une enfance différente⁷¹⁹. En 1985, ce groupement pédophile est exclu des UEH. Cet acte établit la séparation entre un mouvement gay et lesbien visible et un mouvement pédophile, voué à la clandestinité⁷²⁰.

Le CUARH, le Comité d'urgence anti-répression homosexuelle est fondé consécutivement à l'UEH de 1979⁷²¹. Il devient le lieu de rassemblement de la quasi-totalité du mouvement homosexuel. Ce mouvement cherche à désenclaver l'homosexualité. Une de ses premières actions consiste à mener campagne contre les interdictions professionnelles pour homosexualité, ce qui l'amène à se lier au mouvement syndical⁷²². Cette stratégie permet au CUARH de bénéficier d'un accès facilité à l'arène politique institutionnelle. En effet, à l'inverse des mouvements précédents, le CUARH cherche à participer au politique. Il axe à partir de 1980 son action principale sur l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 331⁷²³.

En 1978, le sénateur Henri Cavaillet fait voter l'abrogation des alinéas homophobes des articles 330 et 331 du Code pénal. Entre 1980 et 1981, il fait de l'abrogation de l'article 331 son fer de lance. Le 4 avril 1981, à la veille des élections présidentielles de 1981, il organise une manifestation à Paris. Suite au succès de cette marche qui réunit plus de 10 000 personnes, le CUARH et *Gai pied* demandent à tous les hommes politiques de se positionner clairement sur le sujet de la dépenalisation de l'homosexualité. François

⁷¹⁶ Selon Daniel Welzer-Lang, à la fin des années 1970 deux orientations coexistent de manière séparées : une orientation gay, de tendance assimilationniste et une orientation lesbienne féministe, de tendance séparatiste, qui fonctionne en réaction à une culture gay androcentriste. Cf. Daniel Welzer-Lang et al., *Un mouvement gai dans la lutte contre le sida. Les sœurs de la perpétuelle indulgence*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 34.

⁷¹⁷ À côté de *Gai Pied* (qui paraît de 1979 à 1992), notons la création de *Masques* en 1979, revue trimestrielle fondée par J.-P. Joecker et publiée entre 1979 et 1986 (soit 26 numéros).

⁷¹⁸ Jean Le Bitoux, Hervé Chevaux et Bruno Proth, *Citoyen de second zone. Trente ans de lutte pour la reconnaissance de l'homosexualité en France (1971-2002)*, Paris, Hachette, 2003, p. 199.

⁷¹⁹ Ce groupe pédophile publia *Le petit Gredin*, revue consacrée à l'étude de la sexualité infantile (1981-87).

⁷²⁰ À ce sujet, François Michaël, « Une enquête sur la presse pédophile », *Gai Pied hebdo*, 230/231, 1986, pp. 56-58.

⁷²¹ Cf. Jacques Girard, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981, pp. 173-81.

⁷²² Gérard Bach, *Homosexualités*, Paris, Le Sycomore, 1982, p. 76.

⁷²³ *Ibid.*, p. 77.

Mitterrand, candidat du parti socialiste se déclare favorable à sa dépénalisation. Il est élu Président de la République le 10 mai 1981⁷²⁴. Durant les trois années qui suivent, les mesures se succèdent.

Le 12 juin 1981, l'homosexualité est dépénalisée et retirée de la liste des maladies mentales. Le *Groupe de contrôle des homosexuels* de la Préfecture de police de Paris est dissout. Les fichiers qui recensent les homosexuels sont officiellement supprimés. En février 1982, le droit des baux n'exige plus des locataires qu'ils jouissent de leur appartement en « bon père de famille ». En juillet 1983, le nouveau statut général des fonctionnaires abroge l'article 40 du Code de la fonction publique qui imposait aux salariés d'être de « bonnes mœurs et de bonne moralité⁷²⁵ ». Ces mesures montrent que malgré l'absence de condamnation pénale de l'homosexualité, divers dispositifs hétérosexistes étaient disséminés à travers l'ensemble des règles du droit français.

En perte de vitesse suite à l'élection de François Mitterrand, le CUARH disparaît en 1983, c'est-à-dire au moment où se constituent les premières associations de lutte contre le sida. À partir de ce moment, les revendications formulées par le mouvement homosexuel fonctionnent sur le modèle des mouvements contre le racisme et l'antisémitisme et réclament la protection juridique des homosexuels⁷²⁶.

En 1981, les premiers cas du syndrome d'immunodéficience acquise sont diagnostiqués. Très rapidement le nombre de malades et de décès se multiplient. Les premières associations de lutte contre le sida se constituent à partir de 1983, en marge de la « communauté homosexuelle⁷²⁷ ». Les porte-parole du groupe s'opposent à la stigmatisation dont ils sont l'objet et les responsables homosexuels nient l'importance de

⁷²⁴ La semaine suivante, le CUARH envoie un courrier au Président de la République lui demandant d'abroger les articles de lois antihomosexuels. *Mémoire présenté à l'antenne présidentielle de François Mitterrand, président de la République, le 19 mai 1981 par le Comité d'Urgence Anti-Répression homosexuelle (CUARH)*. In Gérard Bach, *Homosexualités*, Paris, Le Sycomore, 1982, pp. 103-107.

⁷²⁵ Jean Le Bitoux, Hervé Chevaux et Bruno Proth, *Citoyen de second zone. Trente ans de lutte pour la reconnaissance de l'homosexualité en France (1971-2002)*, Paris, Hachette, 2003, p. 303.

⁷²⁶ Yves Roussel, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires », *Les temps modernes*, 582, 1995, pp. 85-108, p 106.

⁷²⁷ Au sujet du sida en France, voir le n° 1-1998 (t. XXVIII) de la revue *Ethnologie française*, consacré au sida (« Sida : deuil, mémoire, nouveaux rituels ») ainsi que Frank Arnal, *Résister ou disparaître ? Les homosexuels face au sida. La prévention de 1982 à 1992*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Frédéric Martel, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996] ; Frédéric Martel, *La longue marche des gays*, Paris, Gallimard, 2002 ; Michael Pollak, *Les homosexuels et le SIDA. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métaillé, 1988 ; Daniel Welzer-Lang, Jean-Yves Le Talec, Sylvie Tomolillo, *Un mouvement gai dans la lutte contre le sida. Les sœurs de la perpétuelle indulgence*, Paris, L'Harmattan, 2000.

l'épidémie. La revue *Gai pied* et l'AMG, l'association des médecins gays, s'emploient à minimiser la réalité du sida⁷²⁸.

Le politiste Olivier Fillieule appelle ce moment la « déshomosexualisation » du sida⁷²⁹. Selon lui, l'action des pouvoirs publics est réduite au minimum durant cette période. (Le gouvernement se refuse à promouvoir le préservatif et à réaliser des campagnes de prévention en direction des homosexuels.) Le sida décime les communautés homosexuelles. Le décès de Michel Foucault, le 25 juin 1984, est à l'origine de la création par Daniel Defert (son compagnon) de l'association de lutte contre le sida « Aides ». Le mouvement homosexuel, numériquement affaibli par l'épidémie, s'engage dans une campagne d'alliances avec des organisations anti-racistes (SOS racisme, la Ligue des droits de l'homme). Cette stratégie participe d'une nouvelle prise en considération de l'homosexualité et de l'homophobie. La loi du 25 juillet 1985 complète désormais le Code pénal en introduisant des dispositions protégeant les personnes contre les discriminations liées à leur orientation sexuelle⁷³⁰.

En 1987, le triangle rose réapparaît en tant que symbole de la mobilisation homosexuelle contre le sida. L'association *Act Up* le popularise aux États-Unis. En France c'est en 1989 qu'on le voit pour la première fois, lors de la *Gay Pride*⁷³¹. Selon Christophe Broqua, la référence explicite à l'Holocauste faite par Act Up « a pour but d'incriminer la responsabilité des pouvoirs publics dans la diffusion de l'épidémie. Elle est aussi une manière d'inscrire l'expérience du sida dans une histoire plus large, renforçant la constitution des homosexuels en groupe social pourvu d'une mémoire⁷³² ». Un discours plus revendicatif est formulé. Les mobilisations portent leur fruit et l'État s'engage dans la lutte contre le sida. Cette seconde phase est qualifiée de « réhomosexualisation » par Olivier Fillieule⁷³³. C'est à ce moment qu'apparaissent les premières cérémonies de commémoration des victimes du sida – dont la Journée internationale de lutte contre le sida et en souvenir de ses victimes, le 1^{er} décembre⁷³⁴.

⁷²⁸ Olivier Fillieule, « Les mouvements homosexuels ». In *La France rebelle*, Xavier Crettiez, *et al.* (dir.), Paris, Michalon, 2006, pp. 441-50.

⁷²⁹ *Ibid.*

⁷³⁰ Scott Gunther, « Building a More Stately Closet : French Gay Movements since the Early 1980s », *Journal of Homosexuality*, 13 (3), 2004, pp. 326-47, p. 340.

⁷³¹ Frédéric Martel, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996], p. 500.

⁷³² Christophe Broqua, « De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida », *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, pp. 103-11, p. 109.

⁷³³ Olivier Fillieule, « Les mouvements homosexuels », *op.cit.*

⁷³⁴ La cérémonie existe depuis 1988. Les associations organisent des rituels spécifiques à cette occasion : marches à la bougie, déploiement du patchwork des noms, lecture des noms des morts.

Olivier Fillieule pointe un autre effet de l'épidémie du sida : l'État, à travers les soutiens financiers particuliers vers les groupes chargés de « gérer » l'épidémie a encouragé la professionnalisation du mouvement homosexuel renaissant⁷³⁵. C'est ainsi que de nombreuses associations ont pu se développer et perdurer par l'intermédiaire de subventions pour la prévention du sida. C'est à partir de ce moment qu'apparaissent en France des CGL, des Centres gays et lesbiens. Ces maisons des associations homosexuelles deviennent des lieux fédérateurs où s'opère une reconversion des militants anti-sida en militants de lutte contre l'homophobie⁷³⁶.

À partir des années 1990, le mouvement homosexuel connaît une phase de développement et de spécialisation. Dans cette lignée apparaissent des associations à vocation historique ou mémorielle. Elles se donnent pour objectif la conservation et l'entretien d'une mémoire homosexuelle à travers des centres d'archives ou l'érection de plaques et monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme (tel le MDH, le Mémorial de la déportation homosexuelle, fondé en 1989 par Jean Le Bitoux.) Ces revendications mémorielles trouvent leur justification ultime dans la demande de reconnaissance de Pierre Seel en tant que « déporté homosexuel ». Dès lors, l'année est scandée par trois grandes dates : le Jour du souvenir des déportés, fin avril ; la *Gay Pride* fin juin ; la journée de lutte contre le sida le 1^{er} décembre.

En résumé, les revendications du mouvement du mouvement homosexuel français se sont profondément transformées durant les quarante dernières années. Jusqu'aux années 1970, le mouvement homophile espérait l'intégration des homosexuels au sein de la société. Cette aspiration a été mise à mal en 1960, lorsque l'homosexualité est rajoutée à la liste des « fléaux sociaux ». C'est en réaction à cet idéal assimilationniste homophile que se constitue en 1970 le mouvement d'émancipation homosexuel. Il est inspiré par le Mouvement de libération des femmes⁷³⁷. Durant toute cette décennie, l'homosexualité se politise. Être homosexuel signifie alors être en lutte. Les militants tentent, non sans mal, de se rapprocher des syndicats et partis politiques d'extrême gauche. Mais les militants du FHAR et du GLH forment un mouvement composite dont les membres défendent des positions idéologiques parfois inconciliables. La fin des années 1970 marque aussi la fin d'un mouvement d'émancipation homosexuel qui se présente comme « contre » la société.

⁷³⁵ Olivier Fillieule, « Les mouvements homosexuels », *op.cit.*

⁷³⁶ *Ibid.*

⁷³⁷ Au sujet du MLF, cf. Christine Delphy, « Les Origines du Mouvement de libération des femmes en France », *Nouvelles Questions féministes*, 12 (16-17-18), 1991 ; Eliane Gubin, (dir.), *Le Siècle des Féminismes*, Paris, éditions de l'Atelier, 2004; Françoise Picq, *Libération des femmes, les années-Mouvement*, Paris, Seuil, 1993.

Le CUARH, qui est créé en 1980, est un mouvement « pour » la protection des homosexuel-le-s.

En 1981, les lois et articles antihomosexuels sont abrogés. Avec l'apparition du sida, le mouvement homosexuel se trouve affaibli. Il établit alors des stratégies d'alliance avec des organisations antiracistes. Selon les termes de Mary Bernstein, il développe une stratégie identitaire de type « ethnique⁷³⁸ » et réclame que la discrimination en vertu de l'orientation sexuelle soit pénalisée au même titre que la xénophobie ou l'antisémitisme. C'est chose faite en 1985. À partir de ce moment, le mouvement homosexuel se recompose. Il est influencé par la volonté de lutter contre le sida et de fédérer les homosexuels face à l'épidémie. L'Holocauste et la déportation des homosexuels semblent fonctionner comme un souvenir écran face à l'adversité du quotidien. C'est durant les années 1980 et 1990 que la déportation en camp de concentration s'institue comme un moment majeur dans l'histoire du groupe. Cette préoccupation marque un changement d'orientation du mouvement homosexuel. Dès lors, le mouvement prend de nouvelles orientations et se bat pour la reconnaissance du couple homosexuel, des familles homoparentales et de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels (chose impensable dans les années 1970). Dans ce contexte, il demande la reconnaissance des couples de même sexe, le droit à l'adoption et à la « procréation assistée pour les personnes homosexuelles⁷³⁹ ».

⁷³⁸ Nom donné par l'auteure aux stratégies identitaires essentialistes qui prônent le principe de l'immutabilité de l'identité. Cf. Mary Bernstein, « The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont ». In *Social Movements. Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, *et al.* (dir.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, pp. 85-104.

⁷³⁹ Le Pacs, le *Pacte civil de solidarité*, est voté en 1999. Ce partenariat enregistré permet aux couples homosexuels et hétérosexuels de bénéficier d'une reconnaissance juridique.

II – Les homosexuels et la commémoration publique

Dans cette section, il s'agit d'analyser les modes d'action employés par le mouvement homosexuel français dans le cadre de la reconnaissance du martyre des victimes homosexuelles de la Déportation. À Paris, le Mémorial des martyrs de la Déportation (inauguré en 1962) est le lieu central d'une confrontation qui oppose depuis 1975 militants homosexuels de la mémoire et anciens déportés⁷⁴⁰.

À partir de 1975, les militants homosexuels s'engagent dans une stratégie identitaire mixte. Ils cherchent à médiatiser la persécution des homosexuels par le régime nazi et à dénoncer le modèle commémoratif construit en France depuis la Libération. Durant une première période (1975-1994) le dépôt d'une gerbe pour les victimes homosexuelles de la déportation matérialise la volonté de conjurer le déni dont les militants de la mémoire homosexuelle prétendent être l'objet. La seconde période (1995-2004) est marquée par la coexistence de deux cérémonies distinctes sur l'Île de la Cité : celle en souvenir des victimes de la déportation habituellement commémorées, organisée conjointement par l'État et les anciens déportés ; et celle spécifiquement dédiée aux victimes homosexuelles de la déportation, organisée par des associations de personnes homosexuelles. L'année 2005 marque une rupture puisque les militants de la mémoire homosexuelle n'organisent plus de cérémonie spécifique lors du Jour des déportés. Elle est déplacée au 17 mai, date de la journée internationale contre l'homophobie.

1. La construction mémorielle de la déportation en France

1.1 Plusieurs mémoires de plusieurs déportations

La mémoire de la Déportation est construite avant même la défaite allemande. Selon Gérard Namer, le général De Gaulle se fait le forgeron du mythe résistancialiste qui exclut la France de Vichy, tout comme les déportés dans leur spécificité.

« La commémoration de 1945 organise l'oubli de la mémoire vécue par la plus grande majorité des Français : l'oubli des collaborateurs, l'oubli des dénonciations, l'oubli des volontaires du Service du travail obligatoire en Allemagne, l'oubli des prisonniers, l'oubli

⁷⁴⁰ C'est-à-dire principalement des personnes appartenant à la catégorie juridique française des « déportés et internés de la Résistance ». (Catégorie créée par la loi du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.) Les déportés et internés de la Résistance se distinguent des déportés et internés politiques, titre attribué aux Français ou ressortissants français qui pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ont « été transférés par l'ennemi hors du territoire national puis incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration ou incarcérés ou internés par l'ennemi dans les camps ou prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [...] ». Article L286 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

des déportés pour des raisons ethniques, l'oubli de l'occupation, l'oubli du régime de Vichy, l'oubli de la défaite de 1940⁷⁴¹. »

Dès cet instant, la bataille pour la commémoration est engagée. Les mouvements communistes et gaullistes tentent d'imposer chacun leur mémoire collective⁷⁴² : une mémoire nationale jacobine organisée par le PCF, le parti communiste français, et une mémoire nationale militaire que cherche à fonder De Gaulle s'affrontent⁷⁴³. À côté de ces deux mémoires dominantes existent au moins deux mémoires étouffées : la mémoire des prisonniers et la mémoire de la déportation qui n'est encore, avant avril 1945, qu'un souvenir de personnes disparues et de rumeurs épouvantables et imprécises⁷⁴⁴. On ne sait alors distinguer les déportés des autres « exclus de la victoire⁷⁴⁵ ». 1945, l'année où triomphe la mémoire gaulliste est donc aussi l'année qui organise l'oubli de la déportation.

La mémoire de 39-45 renvoie à celle de 14-18⁷⁴⁶. À l'occasion du 11 novembre, l'absence d'une commémoration spécifique de la déportation se fait sentir. Selon Gérard Namer, « contrairement à ce que feignent de croire aussi bien les communistes que les gaullistes, les déportés ne sont pas d'abord des combattants, mais avant tout des victimes, peu utilisables dans la bataille de la mémoire⁷⁴⁷. » Malgré les objections, la manifestation du 11 novembre assimile les déportés de la Résistance à des combattants.

Dans le cadre de cette entreprise d'organisation de la mémoire, deux endroits sont institués comme lieux de commémoration :

- la 90^e division du cimetière du Père Lachaise, là où se trouve le Mur des fédérés et où l'Amicale d'Auschwitz inhume une urne de cendres ;
- le Mont Valérien, lieu de détention et d'exécution des Résistants français, que s'approprie le général de Gaulle⁷⁴⁸.

S'agissant du Mont Valérien, Robert Frank y voit une contamination du souvenir de la déportation par le souvenir patriotique et républicain. Elle s'expliquerait par la singularité

⁷⁴¹ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, p. 212.

⁷⁴² Gérard Namer, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1987 [1983], p. 27.

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ François Cochet, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et S.T.O. (1945-1985)*, Paris, S.P.M./Kronos, 1992.

⁷⁴⁶ Robert Frank, « Bilan d'une enquête ». In *La mémoire des Français: Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, François Bédarida (dir.), Paris, IHTP, 1986.

⁷⁴⁷ Lettre d'A. Lang au *Figaro* (1.11.1945). Cité par Gérard Namer in *Mémoire et société*, *op. cit.*, p. 129.

⁷⁴⁸ La vision gaullienne met en avant le combat militaire et une déportation uniquement résistante, dont le souvenir se construit sur le modèle de 14-18.

de la déportation : les voies qui conduisirent vers les camps nazis sont multiples et chaque parcours est en soi unique. Les expériences vécues par ces hommes et ces femmes ne sont guère interchangeables.

1.1.1 L'immédiate après guerre

Les déportés ne constituent qu'une infime partie de la masse des « absents », ces « exclus de la victoire », comme François Cochet les appelle⁷⁴⁹. D'après les chiffres que nous livre Annette Wieviorka, 63 000 personnes ont été déportées de France vers des camps de concentration. 37 025 ont survécu (soit 59 %). Dans le même temps, au moins 75 000 Juifs de France ont été déportés à Auschwitz et vers les centres d'extermination de l'Est. Seuls 2 500 comptent parmi les rescapés (soit 3 %).

La création de la première fédération de déportés remonte à 1944. Elle est créée à Paris, rue Leroux en tant que Fédération nationale des centres d'entraide des déportés et internés politiques⁷⁵⁰. En octobre 1945, elle se renomme FNDIP, Fédération nationale des déportés et internés politiques. Comme son nom l'indique, elle s'adresse aux déportés « politiques ». En janvier 1946 elle change à nouveau de nom pour s'appeler désormais FNDIRP, Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes. (Le terme « patriote » remplaçant « politique ».) Les déportés qui ne se sentent ni proches de la FNDIRP, ni du Parti communiste, fondent une fédération qui rapidement devient rivale⁷⁵¹. Il s'agit de la FNDIR, la Fédération des déportés et internés de la Résistance. Tandis que la FNDIRP commémore ses morts au Père Lachaise, la FNDIR préfère la Tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe⁷⁵². Ce choix contribue à inscrire la mémoire de la déportation dans une mémoire combattante.

Selon Serge Barcellini, trois visions et trois lieux de mémoire de la déportation coexistent en 1947 : 1) la FNDIRP avec le Mur des fédérés, 2) la mouvance gaullienne avec le Mont Valérien, 3) la FNDIR avec la tombe du Soldat inconnu⁷⁵³. Mais plus que trois lieux, ce sont aussi des mémoires qui trouvent leur expression au sein de l'échiquier

⁷⁴⁹ François Cochet, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et S.T.O. (1945-1985)*, Paris, S.P.M./Kronos, 1992.

⁷⁵⁰ Les informations à ce sujet sont principalement inspirées du chapitre que consacre Annette Wieviorka aux associations d'anciens déportés in *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette (coll. Pluriel), 1992, pp. 121-40.

⁷⁵¹ L'expression est de Serge Barcellini. « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires" », *Vingtième Siècle*, 45, 1995, pp. 76-98, p. 78.

⁷⁵² Lors de la commémoration de la libération du camp de Buchenwald, le 11 avril 1946. Au sujet de l'Arc de Triomphe et de la tombe du Soldat inconnu cf. Jean-François Jagielski, *Le Soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005 et Marcel Dupont, *L'Arc de triomphe de l'Etoile et le Soldat Inconnu*, Paris, Les éditions françaises, 1958.

⁷⁵³ Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales », *op. cit.*, p.79.

politique⁷⁵⁴. Par la suite, les choses se compliquent encore un peu plus. Deux nouvelles structures sont créées : l'UNADIF, l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus ainsi que le Réseau du souvenir.

L'historienne Sylvie Lindeperg explique que le Réseau du souvenir, cette « autorité invisible », fut une organisation aussi discrète qu'influente. Ce « réseau » est créé à l'initiative d'Annette Lazard (veuve de déporté) et de Paul Arrighi (ancien dirigeant de « Ceux de la Résistance⁷⁵⁵ » et déporté à Mauthausen). Tous deux se disaient déçus par l'action des grandes fédérations dans le domaine du souvenir. Le Réseau du souvenir était donc, dès ses origines, une structure vouée au souvenir des déportés. « L'objectif du réseau consistait à mener des actions de lobbying auprès des plus hautes autorités politiques et morales en vue de promouvoir la mémoire de la Déportation dans les domaines historique, artistique et spirituel⁷⁵⁶. » Aussi le réseau se définissait comme entièrement apolitique. Il ne cherchait pas à être confondu avec les Fédérations de déportés et il ne prétendait pas défendre les intérêts des déportés revenus.

L'UNADIF et le Réseau du souvenir sont toutes deux animées par le Père Riquet s.j.⁷⁵⁷. C'est à lui que revient la création d'une « journée nationale de la Déportation » dont la première édition remonte au 27 avril 1952. Ce jour-là, deux cérémonies se succèdent, la première en la synagogue de la Victoire, la seconde en l'église Saint Roch (qui devient le lieu catholique de la commémoration⁷⁵⁸). Dès le départ, la journée est d'inspiration religieuse⁷⁵⁹. En 1954, elle est consacrée en journée commémorative nationale.

⁷⁵⁴ Tandis que la FNDIRP se retrouve dans l'opposition, la FNDIR apparaît comme un relais des politiques gouvernementales. Les rapports de force du moment exigent que la FNDIRP suive la FNDIR. Cela explique pourquoi la FNDIRP se plie en 1948 au ravivage de la Flamme le 10 avril et pourquoi la FNDIR dispose de l'exclusivité de raviver la flamme le 11 avril, jour de la libération de Buchenwald.

⁷⁵⁵ Ceux de la Résistance (CDLR), était un des grands mouvements de la Résistance intérieure en France occupée.

⁷⁵⁶ Cf. Sylvie Lindeperg, *"Nuit et brouillard", un film dans l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 39.

⁷⁵⁷ « Arrêté par la Gestapo en janvier 1944, pour faits de résistance, puis déporté à Mauthausen et enfin à Dachau, le père Riquet avait fait sensation à la Libération en prêchant, revêtu de son uniforme de rescapé des camps de la mort, la réconciliation et l'amour fraternel à des milliers de fidèles en juillet 1945, à Chaillot. » A.S., « Mort du révérend père Riquet », *L'Humanité*, 6.3.1993. Cf. aussi, Sylvie Bernay, « Le Père Michel Riquet. Du philosémitisme d'action lors des années sombres au dialogue interreligieux », *Archives juives*, 40 (1), 2007, pp. 100-16.

⁷⁵⁸ Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales », *op. cit.*, p. 81.

⁷⁵⁹ Un monument commémoratif en souvenir des victimes juives de la déportation a été inauguré le 27 février 1949 à la synagogue de la Victoire (Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette (coll. Pluriel), 1992, p. 402). En 1950, l'ANFROM, l'Association nationale des familles de résistants et otages morts pour la France, association proche de la FNDIR, est à l'origine d'une « chapelle de la déportation » en l'église Saint-Roch.

1.1.2 La création de la Journée de la Déportation

La Journée de la Déportation, instituée en 1954 est destinée à inscrire dans le calendrier la reconnaissance de la nation aux déportés et à unifier des initiatives mémorielles éparses⁷⁶⁰. D'un point de vue organisationnel, la Journée mêle le culte catholique des morts à la commémoration gaullienne. Les cérémonies qui ont leur point de départ le samedi matin au siège de l'UNADIF se déroulent sur deux jours dans l'ordre suivant. Samedi : UNADIF, église Saint-Roch, ministère des Anciens combattants (veillée nocturne). Dimanche : cathédrale Notre-Dame, Arc de Triomphe, Mont Valérien. À partir de 1955 la FNDIRP s'y associe ; à partir de 1957, le programme inclut le vendredi soir une cérémonie à la synagogue de la Victoire et une halte au Mémorial du martyr juif inconnu ; à partir de 1963, le pèlerinage est complété par une cérémonie de recueillement au Mémorial des martyrs de la Déportation. Que signifient ces évolutions ? Tout d'abord, elles signifient que la mémoire de la déportation s'est enchâssée dans plusieurs mémoires, à commencer par une mémoire catholique patriotique (sanctifiée en des églises et cathédrales) et affiliée à la mémoire combattante. Ce n'est que dans un second temps, que sont inclus des lieux juifs tels que la synagogue de la Victoire (puis le Tombeau du martyr juif inconnu). Ensuite, cela montre que la mémoire de la déportation n'est en rien unitaire. La FNDIRP lorsque elle est en position de faiblesse, ne fait que suivre les initiatives de la FNDIR.

Enfin, on observe entre 1954 et 1963 une translation dont l'objet est la consécration des lieux « authentiquement artificiels ». Durant cette période, le cimetière perd sa place comme lieu de commémoration, tout comme la synagogue de la Victoire ou encore la cathédrale Notre Dame. Ces lieux sont supplantés par le Tombeau du martyr juif inconnu et le Mémorial des martyrs de la Déportation (inauguré en 1962). Certes l'église Saint-Roch, à laquelle l'UNADIF et la FNDIR restent fermement attachées et en laquelle se trouve une chapelle de la déportation persiste. Elle devient un lieu de la mémoire catholique de la Déportation. Quant au Mémorial des martyrs de la Déportation, en son cœur, un tombeau contient les restes charnels d'un déporté inconnu⁷⁶¹. Le Mémorial des martyrs de la Déportation est un reliquaire, ancré entre la statue de Sainte Geneviève et la crypte de Notre Dame de Paris, nouvelle étape d'un chemin de mémoire qui mène jusqu'au Mont Valérien en passant par l'Arc de Triomphe. Cette translation semble typique de la vision gaullienne de la mémoire qui met en avant la France combattante.

⁷⁶⁰ Cette journée ne fait toutefois l'objet d'une réelle célébration qu'à partir de la seconde moitié des années 1960, suite à l'inauguration, sur l'Île de la Cité, du Mémorial des martyrs de la Déportation.

⁷⁶¹ Ce choix, qui se distingue de l'urne de cendres et de terre, brouille l'image des fours crématoires, associée habituellement à la Shoah.

À cette topographie de la mémoire de la déportation s'ajoute, dès 1958, la création, du « Concours national de la Résistance et de la Déportation », véritable fabrique de la mémoire culturelle de la Déportation. Ce concours, auquel sont invités à participer tous les lycéens et collégiens de classe de troisième, contribue à lier, dans la tête des jeunes générations la Résistance et la Déportation, les héros et les martyrs⁷⁶². Cette dernière étape marque un tournant, puisque, malgré l'ancrage topographique et culturel dont dispose la mémoire de la déportation enchâssée sur le culte catholique et patriotique des morts, elle doit bientôt faire face à la constitution d'une mémoire juive de la Déportation organisée de façon autonome.

1.1.3 Mémoire de la Shoah *versus* mémoire de la Déportation résistante

En 1967, la menace de la disparition d'Israël éveille le spectre d'un second Holocauste⁷⁶³. Cette crainte participe à l'échelle mondiale d'une recomposition d'une identité juive fondée sur la mémoire de la Shoah. C'est à partir de ce moment qu'en France aussi, la mémoire juive de la déportation se constitue, mais selon des modalités nouvelles. Son apparition remonte au procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem en 1961 qui « amorce un tournant dans l'émergence de la mémoire du génocide, en France, aux États-Unis comme en Israël⁷⁶⁴ » et annonce, pour reprendre Annette Wieviorka, l'avènement de « l'ère du témoin⁷⁶⁵ ». Désormais il existe un nouveau personnage, le « témoin ». À partir des années 1970, cet homme ou cette femme mémoire devient l'objet d'un intérêt grandissant et se trouve au centre de campagnes de collectes de témoignages. Ensuite, c'est le téléfilm *Holocauste* qui grave dans les esprits une image de la déportation assimilée désormais à la destruction des juifs d'Europe. Comme le montre Annette Wieviorka, c'est à partir de ce moment que la demande sociale d'une commémoration spécifique des victimes juives de la déportation se fait plus pressante. Durant ce même temps, plusieurs entreprises mémorielles se constituent et se chargent, à l'image du *Mémorial des Juifs de France* (édité par Serge et Beate Klarsfeld à Paris en 1978), de retrouver et redonner une identité à la masse des victimes anonymes anéanties par les nazis. En 1986 l'Agence télégraphique juive envoie un message de protestation à la

⁷⁶² Les élèves de toutes classes de lycées et de classe de 3^e des collèges ont le choix entre deux épreuves : devoir individuel en classe de 3h30 ou travail collectif sur un sujet précis déterminé chaque année. Aussi, il est recommandé aux enseignants d'aider leurs élèves à préparer l'épreuve, à partir du thème national.

⁷⁶³ La crise de 1967 fait ressurgir brutalement chez Raymond Aron (comme pour de nombreux Juifs de France), un sentiment de peur d'un nouvel Holocauste. Il l'exprime dans un article du *Figaro-Littéraire* publié à la veille de la guerre. Cf. *Le Figaro-Littéraire*, 7.6.1967 et aussi, Annette Wieviorka, « Vers une communauté ? Les Juifs en France depuis la guerre des 6 jours ». In *Les juifs en France, de la révolution française à nos jours*, Jean-Jacques Becker, *et al.* (dir.), Paris, Liana Levi, 1998.

⁷⁶⁴ Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, 1998.

⁷⁶⁵ *Ibid.*

FNDIRP qui oublie de mentionner les dizaines de milliers de victimes juives lors du discours de la Journée de la Déportation⁷⁶⁶. Selon Serge Barcellini, cette dénonciation est à l'origine de la « reconstruction du programme des cérémonies nationales⁷⁶⁷ ». Son but est d'intégrer la commémoration spécifique des victimes de la Shoah au sein de la commémoration publique nationale des victimes de la Déportation. La mesure ne satisfait qu'à moitié les porteurs de la mémoire de la Shoah. En 1993, suite aux mobilisations mémorielles en faveur de la reconnaissance par la France de son action dans la déportation des juifs, le Président de la République, François Mitterrand, décrète la création d'une « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite Gouvernement de l'État français (1940-1944) »⁷⁶⁸. Cette journée, fixée au dimanche suivant le 16 juillet, commémore la « rafle du Vél' d'Hiv' » qui a eu lieu les 16 et 17 juillet 1942. La police française d'alors procéda à l'arrestation et à l'internement des Juifs parisiens dans le Vélodrome d'Hiver et à Drancy, étape préalable à la déportation des Juifs de France⁷⁶⁹.

La création, en 1993, d'une nouvelle journée commémorative en France fait suite à l'avènement d'une mémoire de la Shoah qui fonctionne comme une *mémoire globalisée*, c'est-à-dire une mémoire transnationale (qui ne s'appuie donc pas sur un socle étatique). Aussi, c'est en prévision de la disparition prochaine des associations d'anciens déportés (mais aussi en réaction à l'avènement d'une mémoire internationale de la Shoah) que la FNDIRP a eu l'initiative de créer la FMD, la *Fondation pour la mémoire de la déportation* en 1990. Cette fondation regroupe l'ensemble des amicales de camps et des fédérations de déportés.

1.2. La mémoire de papier de la persécution nazie des homosexuels

Le thème de la persécution nazie des homosexuels apparaît dans les revues *Arcadie* et *Gay Pied* à diverses reprises⁷⁷⁰. Le sujet n'est abordé que quatre fois dans la revue *Arcadie* (entre 1954 et 1981)⁷⁷¹. En 1960, l'article intitulé « Les homosexuels dans les camps de

⁷⁶⁶ Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales », *op. cit.*, p. 87.

⁷⁶⁷ *Ibid.*

⁷⁶⁸ Cf. Peter Carrier, *Holocaust Monuments and National Memory Cultures in France and Germany since 1989. The Origins and Political Function of the Vél' d'Hiv' in Paris and the Holocaust Monument in Berlin*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2005.

⁷⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁷⁰ La liste des revues consultées figure en fin de volume. Pour ce qui est des apparitions de la persécution nazie des homosexuels dans *Têtu* et dans la presse généraliste après 1981, cf. Mickaël Bertrand, *La construction mémorielle pour motif d'homosexualité en France*, mémoire de Master sous la direction de J. Vigneux, Université de Bourgogne, Dijon, 2008.

⁷⁷¹ Je remercie tout particulièrement Julian Jackson qui m'a fait profiter de sa connaissance d'*Arcadie* et m'a transmis copie de l'ensemble des articles publiés sur la question dans *Arcadie* mais aussi des courriers personnels envoyés directement à la revue et inédits.

concentration de Hitler »⁷⁷² dénonce l'exclusion des homosexuels victimes du nazisme au sein de la société allemande⁷⁷³. En 1974, un article intitulé « De Sodome à Auschwitz »⁷⁷⁴ effectue un tour d'horizon de la question et s'appuie sur les quelques témoignages évoquant le sujet à l'époque. L'auteur de cet article souligne que « beaucoup de victimes n'étaient pas des homosexuels, mais de simples opposants au régime ou des ennemis personnels des divers dirigeants du parti, pour lesquels on n'avait trouvé rien de mieux que l'accusation réputée la plus infamante⁷⁷⁵. » En 1975, le témoignage d'Aimé Spitz est publié dans la revue *Arcadie*. Il s'intitule « L'homosexualité dans les camps nazis⁷⁷⁶ ».

En 1981, suite à la publication du livre *Le Tunnel*⁷⁷⁷ par André Lacaze, *Arcadie* donne la parole à Robert Dufaut, un homosexuel déporté en tant que résistant à Auschwitz. Lacaze qui est alors directeur de l'information à la radio RTL est un ancien déporté résistant au camp de Loibl-Pass. Le personnage principal qu'il met en scène dans son roman est un truand parisien, Paulo Chastagnier. Tout comme André Lacaze, Paulo arrive en 1943 à Mauthausen, pour être ensuite transféré au commando annexe de Loibl-Pass. Les internés y creusent un tunnel qui permet de franchir la frontière austro-yougoslave sans passer par le col de Loibl. Paulo, est un gars débrouillard qui sait s'organiser. Il s'arrange pour être dans le tunnel en hiver, ce qui le met à l'abri du froid et pour travailler à la bétonneuse l'été, c'est-à-dire en extérieur. Le lecteur suit les pérégrinations du truand qui, petit à petit, se rachète grâce au contact de résistants communistes et des partisans Yougoslaves. La fin du roman se clôt par la défaite allemande et la reprise en main du camp par les *Häftlinge* qui, jour après jour, se refont une santé et recouvrent leur humanité. La toute dernière partie est consacrée au retour de Paulo à Paris. Son contact avec les partisans tout comme l'expérience concentrationnaire ont fait de l'ancien truand un être changé, meilleur.

⁷⁷² « Les homosexuels dans les camps de concentration de Hitler », *Arcadie*, 82, 1960, pp. 616-18.

⁷⁷³ « Or, parmi tous les groupes de victimes, il en est un qui n'apparut jamais dans la lumière de la publicité, qui ne se plaignit pas des dommages subis, qui ne rencontra aucune compréhension auprès des journaux ni des administrations ni des organisations de défense des intérêts des anciens internés : ce sont les homosexuels ». *Ibid.*, p. 617.

⁷⁷⁴ Luciano Massimo Consoli, « De Sodome à Auschwitz », *Arcadie*, 247/248, 1974, pp. 343-48.

⁷⁷⁵ Dont les témoignages de Wolfgang Hartauser (*Le grand tabou*), Classen von Neudegg (Schicksale) et Eugen Kogon (*L'État SS*).

⁷⁷⁶ Au sujet de ce témoignage, cf. la partie consacrée à Natzweiler. Chapitre 1, section II-2-3-10.

⁷⁷⁷ « Des saisons en enfer. Entretien de Robert Dufaut et Jérôme Bernay à propos du livre d'André Lacaze, *Le Tunnel* », *Arcadie*, 326, 1981.

Encadré 10 : Le Tunnel d'André Lacaze

Le Tunnel est un *best-seller* qui a marqué les mentalités françaises des années 1980. Il est vendu à plus de 80 000 exemplaires en quinze jours. *Le Tunnel* bénéficie d'un grand écho médiatique dès sa parution. Lacaze est reçu à l'émission de Bernard Pivot, la revue le *Patriote Résistant* offre une pleine page à l'auteur et même la revue *Arcadie* consacre un dossier spécial au sujet. L'ouvrage renouvelle le récit de Déportation. *Le Tunnel* est écrit dans un style simple. Il est accessible à tout public. Son ton est cru, parfois vulgaire. De plus, l'omniprésence de l'homosexualité, tout comme le choix de mettre en scène un truand en tant que personnage principal confèrent à ce *best-seller* sa singularité. Du début à la fin du roman le lecteur est en effet confronté à l'homosexualité, présentée comme une réalité quotidienne. C'est ce point qui est l'objet des critiques les plus vives émises à l'encontre de l'auteur. Dans ce roman, tous les Allemands sont vus par le narrateur comme des homosexuels. (Même le SS que Paulo voit pourtant draguer une femme « faisait un peu gonzesse ».) Chez Lacaze, les kapos sont donc, par essence, homosexuels. Ils possèdent tous leur mignon, auquel s'ajoute une cour de favoris⁷⁷⁸. Selon l'auteur l'attitude des autres internés vis-à-vis de ceux qui acceptent de « se faire casser la pastille⁷⁷⁹ » est compréhensive.

« Personne néanmoins ne songeait à reprocher à ces petits, en général des moins de vingt ans, d'avoir succombé. [...] Les plus honorables, savaient bien, au fond de leur conscience que, eux aussi, ils y seraient passés à la casserole si le chef avait voulu. [...] Les girons étaient plutôt considérés comme des victimes⁷⁸⁰ ».

C'est ainsi que se dessine le profil de la victime chez Lacaze : un homme qui a des relations homosexuelles contraintes au sein d'une relation de pouvoir. Lorsque le contexte différent, les relations homosexuelles peuvent aussi être un acte de résistance, à condition que le Résistant assume le rôle « actif ».

« Se faire sucer, même par un homme, certains trouvaient ça moins dégradant. Ils ne le clamaient pas sur tous les toits mais comme les taulards de toutes les prisons du monde ils n'en rougissaient pas, ils ne se sentaient pas pédés pour autant. Surtout que ceux qui les leur faisaient, les pipes, [les kapos] Neunœil, Karl, Otto, Sladek, et Eddy, cette folle au triangle rose des homosexuels, qu'est-ce que c'était sinon des gonzesses ? Le camp entier, même les hommes sérieux, les en accusait assez. Et leur décharger dans la gorge était une façon comme une autre de les humilier, de se venger, la morale était sauve ! [...] Les suceurs maison, à quatre-vingt-quinze pour cent, c'étaient bel et bien les Chleus, sans jeu de mot. [...] C'est vraiment une race de pédés, entendait-on partout⁷⁸¹. »

Par le biais d'une transformation des kapos allemands en « gonzesses », les *Häftlinge* hétérosexuels peuvent conserver leur statut d'homme. Cette transformation est soulignée par l'équivalence entre « gonzesse » et « pédé ». Les relations buccogénitales sont présentées comme un moyen de pouvoir. « Décharger dans la gorge était une façon comme une autre d'humilier. » Cette vision des choses n'est valable que tant que les *Häftlinge* sont en position dominée. Lorsque le camp est repris aux mains des SS, l'homosexualité, même active est présentée comme trahison.

⁷⁷⁸ À ce sujet, voir l'entretien de Robert Dufaut et Jérôme Bernay à propos du livre d'André Lacaze, *Le Tunnel* : « Des saisons en enfer », *Arcadie*, 326, 1981, pp. 86-93.

⁷⁷⁹ André Lacaze, *Le tunnel*, Paris, Julliard, 1978, p. 56.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 77.

⁷⁸¹ *Ibid.*, pp. 359-60.

« Les cocos non plus n'appréciaient pas. [...] Ce n'était pas la première fois que les gars du parti se posaient en défenseur de la morale mais jusqu'à présent ils n'avaient pas eu l'occasion d'intervenir dans une affaire aussi délicate.

- Dévoyés, déviationnistes, vous trahissez la cause des travailleurs..., c'était leur vocabulaire pour faire comprendre aux girons notoires qu'à la fin de l'aventure ils auraient des comptes à rendre. [...] La branlette, même solitaire, prenait un air de trahison. Cet abus d'autorité mettait Ange [un camarade de Paulo, le personnage principal] hors de lui, et il ne se gênait pas pour le dire à haute voix :

- Ah, ça va être gai le paradis socialiste avec des mecs pareils ! Défense de rigoler, défense de jouir, pire que sous Pétain ! [...]

- Un peu partout on commençait à trouver gênante son insistance à raconter ce qui se passait dans les dortoirs ou chez les chefs... Là encore, sur place, on pouvait le laisser déconner mais plus tard quand tout le monde serait rentré ça la fouterait salement mal, sa façon de décrire Loibl, ce bastion de l'antifascisme, comme un lieu de plaisir et de dévergondage⁷⁸². »

Dans ce passage, Lacaze décrit le phénomène de polissage de la mémoire que nous avons observé : les relations sexuelles en camps sont tabouisées au profit d'une lutte héroïque dans laquelle la sexualité n'avait pas de place. À cela s'ajoute une représentation des Français comme le « peuple le plus antipédé de la terre⁷⁸³ ». Sachant cela, il est possible de se demander pourquoi Lacaze rappelle au lecteur l'existence d'un personnage qui se place en porte à faux de sa démonstration. Il s'agit d'un vrai pédé Français, un « Parisien, suceur professionnel [qui] s'était laissé reprendre par son vice⁷⁸⁴ ». Ce personnage suscite l'étonnement. Il va à l'encontre de tous les stéréotypes véhiculés dans le roman et c'est sûrement pour cette raison que l'auteur le mentionne. Lacaze écrit à son sujet que

« l'étonnement avait été général de voir ce mec, la trentaine bien sonnée, pas efféminé pour un rond avec sa barbe dure et noire, mettre soudain bas le masque. [...] Pour quel crime la Gestapo l'avait emballé ? Raflé sans doute, dans une tasse, mais ce n'était pas certain, il avait peut-être bien résisté lui aussi... Les patriotes ne se recrutaient pas exclusivement chez les trousseurs de filles⁷⁸⁵ ! »

L'homosexuel parisien est présenté comme un « vrai homme ». Il possède par ailleurs tous les attributs de la masculinité. Ils sont mis en valeur de façon redondante dans le texte. Dans la même phrase Lacaze écrit qu'il est « un mec », « pas efféminé », à la « barbe dure ». Ce personnage n'est à aucun moment qualifié de pédé, ni d'homosexuel⁷⁸⁶. L'étonnement semble provenir du contraste existant entre les représentations qu'a Lacaze des homosexuels (représentations qui sont sans doute identiques à celle des autres déportés) et la réalité de l'homosexualité et des homosexuels.

⁷⁸² *Ibid.*, pp. 362-63.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 360.

⁷⁸⁴ *Ibid.*

⁷⁸⁵ *Ibid.*

⁷⁸⁶ Ce personnage s'oppose à la figure de l'homosexuel en tant que « triangle rose » qui n'apparaît qu'une seule fois dans tout le roman à travers le personnage d'Eddy, un kapo allemand. « Pour que personne ne se méprenne, l'administration SS lui avait collé au-dessous de son numéro de matricule le triangle rose des homosexuels. Ce qui n'avait pas l'air de le gêner le moins du monde » (p. 157).

En dehors du *Tunnel* qui est le roman traitant d'homosexualité dans les camps de concentration en 1980, la revue homosexuelle *Gai Pied*, aborde le sujet de déportation des homosexuels à une dizaine de reprises entre 1980 et 1985⁷⁸⁷. En 1983, la revue consacre deux dossiers spéciaux à la déportation des homosexuels à l'occasion du cinquantième anniversaire de la prise du pouvoir par les nazis⁷⁸⁸. En 1985, c'est à l'occasion du « quarantième anniversaire de la victoire sur la nazisme » que la revue consacre un numéro spécial au sujet⁷⁸⁹.

En outre, entre 1980 et 1985, *Gai pied Hebdo* offre à tout nouvel abonné un exemplaire de la version française de la pièce de théâtre *Bent*. Écrite par Martin Sherman et jouée pour la première en 1979 à Londres, puis en 1980 à New York et enfin en 1981 à Paris, *Bent* est la pièce de théâtre qui met en scène la persécution des homosexuels par les nazis⁷⁹⁰.

Encadré 11 : *Bent* de Martin Sherman

Dans la pièce *Bent*, de Martin Sherman, l'action se déroule à Berlin en 1934. Max Berger, le personnage principal, se fait entretenir par Rudy, un danseur chez lequel il a élu domicile. Max mène une vie dissolue qu'il partage entre des activités illégales, des nuits arrosées et des rencontres anonymes et sans lendemain. La pièce débute dans l'appartement de Rudy au lendemain de la nuit des longs couteaux. La dernière conquête de Max est justement un SA. Au petit matin, la *Gestapo* débarque dans l'appartement, appréhende le SA et le tue. Max et Rudy s'enfuient et trouvent asile chez leur ami Greta, travesti qui tient le night-club dans lequel travaille Rudy. Greta les informe de la persécution des homosexuels en cours et donne au couple de l'argent afin qu'ils quittent Berlin.

La scène suivante, se déroule dans un parc. Max a rendez-vous avec son oncle Freddie qui lui offre des faux-papiers et de l'argent pour quitter l'Allemagne. Mais Max refuse de partir sans Rudy et fait le choix de rester avec son ami. Peu de temps après la *Gestapo* les arrête. Ils ont été dénoncés. Rudy et Max sont faits prisonniers. Alors qu'ils sont dans un transport pour Dachau, Max fait la rencontre de Horst, un homosexuel. Ce dernier l'entretient de la situation dramatique des hommes au « triangle rose » dans les camps de concentration. Durant le même temps, dans un autre compartiment du train, Rudy est torturé par des SS. Ces derniers obligent Max à assister au supplice de son amant. Mais afin de sauver sa peau, Max prétend ne pas connaître Rudy. Les SS exigent de lui qu'il le prouve en battant Rudy à mort.

À Dachau, Max recroise Horst. Tandis que Horst porte un triangle rose, Max porte une étoile jaune. Il confesse à Horst qu'il est parvenu à convaincre les SS qu'il n'était pas homosexuel alors qu'ils étaient dans le train. Pour ce faire il a embrassé puis violé

⁷⁸⁷ Dont dans les numéros 14 (1980) ; 30 (1981) ; 61, 62 (1983) ; 169, 170/171 (1985).

⁷⁸⁸ « Premiers camps pour homosexuels », *Gai Pied Hebdo*, 61, mars 1983 et « Déportés par les nazis », *Gai Pied Hebdo*, 62, mars 1983.

⁷⁸⁹ Gudrun Hauer, « L'homosexualité sous le nazisme », *Gai Pied Hebdo*, 170/171, 1985, pp. 86-94.

⁷⁹⁰ Au sujet de *Bent* cf. Kai Hammermeister, « Inventing History: Toward a Gay Holocaust Literature », *The German Quarterly*, 70 (1), 1997, pp. 18-26.

une jeune femme morte. À ce moment, Max dit à Horst qu'en camp, il vaut mieux être juif qu'homosexuel. Fin du premier acte. Le deuxième acte s'ouvre dans une carrière. Horst et Max doivent effectuer un travail abêtissant : porter des pierres d'un endroit à un autre, et vice versa. Un jour, lors de la pause, alors qu'ils sont debout côte à côte sans avoir le droit de se regarder ni de se toucher, se joue une scène d'amour, moment central de la pièce. La scène se clôt par : « nous l'avons fait. Ils ne vont pas nous tuer nous avons fait l'amour. Nous étions vrais. Nous étions humains. On a fait l'amour⁷⁹¹. »

Après cela, Horst déclare son amour à Max. Ce à quoi Max répond qu'il ne l'aime pas car « les homosexuels ne sont pas censés pouvoir aimer ». Puis, le temps passant, Horst s'affaiblit. Max parvient à organiser un antitussif. Il avoue à Horst être parvenu à obtenir le médicament en pratiquant une fellation à un capitaine de la SS⁷⁹². Quelques jours plus tard, le SS réalise que le malade en question est en fait Horst, un triangle rose. Dans son courroux, le SS lance la casquette de Horst sur le grillage électrifié du camp et lui demande de la récupérer. Au lieu de s'exécuter, Horst attaque le gardien, qui le tue d'un coup de mitraillette. Dans la dernière scène, Max se recueille devant le corps de Horst gisant. Puis il enfle la veste de Horst, endosse le triangle rose et se jette contre le grillage électrifié. Fin.

S'agissant de la pièce, une première ligne démonstrative de *Bent* réside dans la concurrence victimaire. La supériorité de l'étoile jaune sur le triangle rose est réaffirmée à deux reprises : lorsque Max parvient à faire venir Horst dans son commando, puis lorsque Max « organise » un médicament pour Horst en ayant une relation homosexuelle avec un SS. L'amour est le second fil conducteur de la pièce. Au départ, Max est présenté comme un personnage incapable d'aimer, il enchaîne les relations sexuelles anonymes. Contrairement à Rudy, il n'assume pas publiquement sa préférence pour les hommes, ce que la scène du train confirme : Max renie Rudy et dénie son homosexualité.

Dans le second acte de la pièce, grâce au personnage de Horst qui assume son homosexualité, nous voyons une transformation s'opérer chez Max. Émerge alors les thèmes de la dignité et de la reconnaissance qui sont mis en exergue dans la scène d'amour. Grâce à l'acte d'amour, Horst et Max recouvrent leur humanité. Cette scène fait écho à la scène nécrophile du train, où Max après avoir dénié son homosexualité à été contraint de violer une femme morte pour prouver aux SS qu'il n'était pas un *Bent* – c'est-à-dire en anglais un tordu et par extension un homosexuel⁷⁹³. Dès lors, le terme « Bent » prend tout son sens. Par l'acte d'amour avec Horst, Max est en mesure de prouver qu'il appartient à la catégorie des humains ; il montre que l'humanité en l'homme ne réside pas dans sa capacité de « baiser », mais dans celle d'aimer.

Cette définition de l'humanité montre la tension entre deux attentes de la masculinité qui sont formulées. Celle des SS pour qui masculinité rime avec virilité et pénétration *versus* celle de Horst et Rudy, aux yeux de qui l'amour en tant que sentiment est plus fort que tout et dont la sexualité est une de ses manifestations. Ainsi, alors que nous observons dans le premier acte une homosexualité perçue en tant que pratique ; le second acte de la pièce met en avant une identité homosexuelle.

⁷⁹¹ Martin Sherman, « Bent ». In *Out Front: Contemporary Gay and Lesbian Plays*, Don Shewey (dir.), New York, Grove Press, 1988, pp. 79-149, p. 129.

⁷⁹² Par cet acte, il montre la possibilité pour les déportés non labélisés « homosexuel » d'avoir des relations homosexuelles.

⁷⁹³ En anglais : « HORST : *Who was she ?* MAX: *Only... maybe... maybe only thirteen ...she was maybe ... she was dead.* HORST: *Oh.* MAX: *Just. Just dead, minutes ... bullet ...in her ... they said ... prove that you're ... and I did ... prove that you're ... lots of them ... watching ... laughing ... drinking... he's a bit bent, they said, he can't... but I did...* HORST: *How?* MAX: *I don't ... I don't ... know. I wanted...* HORST: *To stay alive.* »

Selon Kai Hammermeister, auteur d'un article sur la littérature gay de l'Holocauste, la fonction de Horst est justement de prouver à Max qu'il « peut être fier de quelque chose », et ce quelque chose désigne son identité (homo)sexuelle⁷⁹⁴. Le thème est annoncé à deux reprises par Horst : lorsqu'il dit à Max « tu devrais être avec nous, avec ceux de ton groupe » et lorsqu'il lui dit que porter l'étoile jaune relève du mensonge⁷⁹⁵.

Ce n'est qu'à la fin de la pièce que Max ne se ment plus à lui-même et qu'il accepte de porter l'insigne des membres de *son* groupe. Le deuxième acte de la pièce est consacré au processus d'adoption d'une identité homosexuelle. En effet, dans *Bent*, l'identité n'est pas présentée comme une donnée mais comme une préférence, que l'on accepte ou refuse d'arborer, conformément à la *weltanschauung* des militants gays et lesbiens des années 1970.

En conclusion, que ce soit dans *Arcadie* ou dans *Gai Pied*, la persécution et l'internement des homosexuels sous le nazisme, sont des sujets abordés à plusieurs reprises dans les deux revues entre 1954 et 1985. Il serait faux de prétendre que ce thème est récurrent, néanmoins, il apparaît régulièrement (mais non pas de façon obsessionnelle) et participe d'une entreprise d'éducation des homosexuels à leur passé. Le livre *Bent*, offert pour tout abonnement à *Gai Pied Hebdo* en est une illustration.

1.3 Mémoires homosexuelles et mémoires publiques de la déportation

Au terme de cette partie nous pouvons remarquer qu'à l'image du terme de déporté, la mémoire de la déportation a connu plusieurs étapes du point de vue de son élaboration. Elle est une mémoire difficile à construire et à unifier car la déportation relève avant tout d'expériences singulières. Les années passant, la mémoire des déportés s'est nourrie des souvenirs de camarades et s'est sédimentée en fonction des clivages politiques du moment.

À partir de 1954 la commémoration des déportés s'impose dans le calendrier mémoriel. Durant les années 1960 des lieux de culte autonomes sont érigés, à commencer par le Mémorial des martyrs de la Déportation sur l'Ile de la Cité en réponse au Tombeau du martyr juif inconnu. Durant ces années, la spécificité de la mémoire du génocide des juifs se trouve enclavée : la commémoration des victimes juives a lieu après celle des catholiques en l'église Saint-Roch et avant celle des déportés résistants sur l'Ile de la Cité. À partir des années 1970, un nouveau courant s'amorce, la mémoire de la Shoah s'autonomise et fonctionne comme une *mémoire globale* que les fédérations de déportés résistants ont du mal à cerner puisqu'elle dépasse le cadre de la *nation*. C'est dans ce contexte que nous observons l'apparition d'une mémoire homosexuelle à partir de 1975. À l'instar du modèle mémoriel de la Shoah, la mémoire homosexuelle fonctionne sur un

⁷⁹⁴ Kai Hammermeister, *op. cit.*, p. 25

⁷⁹⁵ *Ibid.*

sentiment d'appartenance à une communauté qui n'est pas assise sur le socle national⁷⁹⁶. Elle se forge à la fois sur des expériences vécues mais aussi sur des événements non vécus.

2. Une gerbe en forme de triangle rose, symbole de la « déportation homosexuelle »

Dans la partie précédente nous nous sommes intéressés à la construction de la commémoration publique des victimes du nazisme ainsi qu'à la construction d'une mémoire de papier homosexuelle de la déportation. Maintenant, nous allons voir comment la « déportation homosexuelle » a été construite comme une « cause », c'est-à-dire en tant qu'objet de revendication.

Lorsqu'un mouvement social s'engage dans une mobilisation, les membres de ce mouvement recherchent une transformation de leur statut. Lorsqu'ils sont en position de *challenger*, ils aspirent à devenir *insider*. (Les détenteurs de la qualité d'*insiders*, cherchent à conserver cette position privilégiée. Chaque challenger est un concurrent qui serait susceptible, un jour, de faire perdre à l'*insider* sa position au sein de l'univers social dans lequel il évolue.)

Dans le cadre du conflit relatif à la reconnaissance de la « déportation homosexuelle », nous pouvons observer trois phases distinctes. La première est marquée par un conflit frontal qui oppose les associations d'anciens déportés aux homosexuels. Cette phase s'achève suite à une mobilisation sociale caractérisée par deux alliances : l'une avec des partis politiques ; l'autre avec un mouvement militant radical. La seconde période est caractérisée par l'ouverture de discussions entre l'État et les militants homosexuels. Les homosexuels sont autorisés à accéder au mémorial après la cérémonie réservée aux anciens déportés. Durant cette seconde phase nous pouvons observer la création de plusieurs modalités commémoratives. Cette période est marquée par l'emploi de stratégies de déploiement identitaire pour l'éducation et l'accès à la création d'une arène administrative. La troisième phase est marquée par l'ouverture de discussions tripartites associant les militants homosexuels, les anciens déportés et l'État. Cette phase initiée en 2005 est analysée dans la dernière section de ce chapitre.

⁷⁹⁶ Cette « internationale homosexuelle » se manifeste par exemple, par la présence de militants homosexuels français et italiens à Berlin en 1973 (voir le chapitre précédent consacré à Berlin). Autre exemple : les manifestations de protestation aussi bien aux Pays Bas, en Allemagne qu'en France contre la campagne anti-homosexuelle "Save Our Children" menée aux États-Unis par Anita Bryant (1977), attestent de la contagion des revendications au sein du mouvement gay et lesbien.

2.1 La gerbe de fleurs en tant que catalyseur d'un conflit social

Dans cette partie nous allons analyser un conflit social en analysant le rapport qu'entretiennent les anciens déportés avec le dépôt annuel d'une gerbe de fleur en souvenir des déportés homosexuels. La gerbe de fleurs est une marque de souvenir temporaire déposée au pied d'une plaque ou d'un monument. Elle est agrémentée d'un ruban sur lequel figurent les destinataires et les destinataires de l'hommage, c'est-à-dire qui rend l'hommage et en mémoire de qui. Dans le cas des commémorations analysées, hormis les homosexuels, des gerbes sont déposées par deux autres acteurs : les anciens déportés et l'État (ou une collectivité publique) qui est le garant de la commémoration. L'État, la commune, ou la collectivité publique donne un sens à la mort des déportés en l'intégrant au sein d'un martyrologe national. Cependant, là n'est pas l'objet de notre analyse puisque nous allons examiner la réception par les anciens déportés de la gerbe en souvenir des « déportés homosexuels ».

En 1975, une des premières actions du Groupe de libération homosexuelle consiste à fleurir le Mémorial des martyrs de la Déportation à l'occasion de la Journée de la déportation. Cette action a pour but de mettre en évidence une injustice, celle-là même qui guide les mouvements d'émancipation homosexuelle des années 1970 : l'exclusion. Selon les propos des militants de l'époque, la gerbe est une tentative de conjurer l'oubli :

« La première intervention du groupe a eu lieu en mai 1975, lors de la Journée Mondiale de la Déportation, pour témoigner au nom des homosexuels victimes du nazisme et déportés comme tels, et dénoncer la complaisante amnésie de l'histoire officielle. Le groupe qui portait une gerbe rose en forme de triangle (notre étoile jaune dans les camps), fut intercepté par les flics dans le cortège officiel⁷⁹⁷. »

Ce récit signé de la plume de Jean Le Bitoux est publié dans *la Quinzaine littéraire*. Il met en scène les anciens déportés, les homosexuels et les forces de l'ordre et il fait suite à un billet, publié dans le *Nouvel Observateur*, par le journaliste Delfeil de Ton. Il revient sur la pose d'un grillage qui doit protéger le mémorial. Selon Delfeil de Ton, ce grillage a été posé afin de protéger le mémorial des militants homosexuels :

« Le 25 avril 1975, jour du souvenir des Déportés. Une délégation du G.L.H., Groupe de Libération des Homosexuels, s'était pointée, à la cérémonie anniversaire, pour déposer une gerbe au mémorial qui se trouve dans la crypte [...]. Les rescapés de la déportation et leurs représentants n'ont pas toléré que des homosexuels voulussent honorer, eux aussi, leurs victimes des nazis. Des gardiens de l'ordre hétérosexuel, sûrement tous hétérosexuels eux-mêmes, avaient embarqué les porteurs de la gerbe et la délégation. Le 25 avril approche. Il

⁷⁹⁷ Jean Le Bitoux, « Groupe de libération homosexuelle », *Quinzaine littéraire*, 1^{er} octobre 1976, pp. 30-31. Notons au passage deux erreurs de l'auteur : la journée a lieu fin avril et non début mai ; elle n'est pas mondiale mais nationale.

était urgent de construire une muraille anti-pédés devant le square qui abrite le mémorial des Déportés⁷⁹⁸. »

Henri Bulawko, représentant de l'Amicale d'Auschwitz, propose une toute autre explication quant à la pose du grillage⁷⁹⁹.

« Pour ce qui est des homosexuels, c'est la première fois que j'entends dire qu'ils ont été déportés par dizaines de mille. En trente deux mois de camps, il m'en souvient d'en avoir rencontré une arrêtée comme juive. Je sais qu'il y en a qui connurent le sort des autres victimes du nazisme, mais ce que je sais surtout c'est d'avoir rencontré de nombreux homosexuels parmi les S.S et les kapos [...]. Pour ce qui est du grillage, il est vrai que les associations d'anciens déportés ont demandé une meilleure protection du Mémorial de la Déportation. Cela n'avait rien à voir avec le petit groupe d'homosexuels cités plus haut mais était venu en réaction à un acte de vandalisme commis contre le Mémorial⁸⁰⁰. »

Que peut-on conclure de ces deux déclarations ? Sans pouvoir montrer qui, des deux auteurs à raison, l'histoire prouve que les barreaux en question ont effectivement servi de « muraille anti-pédés » les années suivantes. Lors des commémorations de la journée de la déportation, seule une petite porte, gardée par des policiers permet d'accéder au jardin qui abrite le mémorial.

Le décor du théâtre de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est donc planté à Paris dès 1975. Au centre de cette mise en scène se trouve la gerbe de fleurs. Dans certains cas, la performance des homosexuels trouve son aboutissement et la gerbe est déposée au pied du mémorial. Dans d'autres cas, comme en 1975 ou en 1977, la gerbe est interceptée⁸⁰¹. Dans d'autres cas, comme à Nantes en 1983, la gerbe est attaquée :

« On portait une gerbe [...]. Quand tout le monde eut le temps de lire “Aux déportés homosexuels”, ça a été affreux, la haine homophobe, on ne l'avait pas encore vue directement. Là, on l'a sentie partout autour de nous. Une vieille dame s'est précipitée pour arracher le bandeau de la gerbe en criant que son fils n'était pas homosexuel. Les gens nous traitaient de nazis. C'était terrible⁸⁰² ! »

Ce témoignage, met en évidence qu'être homosexuel est perçu comme un attribut déshonorant, une source de discrédit – comme le souligne d'ailleurs André Lacaze dans *Le Tunnel*, ou la mère qui crie que son fils n'était pas homosexuel. Ce discours sur

⁷⁹⁸ Delfeil de Ton, « Les barreaux dans la tête et les matraques autre part », *Le Nouvel Observateur*, 15 mars 1976, 592, 1976, p. 66.

⁷⁹⁹ Henri Bulawko, « Barreaux et matraques », *Le Nouvel Observateur*, 12 avril 1976, p. 4 et p. 17.

⁸⁰⁰ *Ibid.*

⁸⁰¹ Jean Le Bitoux, « The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978 », *Journal of Homosexuality*, 41, 3/4, pp. 249-64, p. 261. Cf. Pierre Hahn, « Des illusions perdues aux réalités d'aujourd'hui », *Politique Hebdo*, 13.6.1977.

⁸⁰² Témoignage paru dans *Gai pied*, 7.5.1983. In Jean Boisson, *Le triangle rose. La déportation des homosexuels (1933-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 210.

l'homosexualité fonctionne sur le modèle de la dégénérescence des peuples ennemis⁸⁰³. Comme Florence Tamagne l'a montré, l'homosexualité était qualifiée de « vice allemand » dans la France de l'entre deux guerres⁸⁰⁴. Cette idée semble avoir survécu à la guerre : si le déporté ne peut pas être homosexuel, l'ennemi, lui, en revanche peut l'être. Ce mode de pensée permet de comprendre pourquoi dans la tête de nombreux anciens déportés mais aussi plus généralement de l'opinion, commémorer les victimes homosexuelles du nazisme est considéré comme un non-sens, voire une provocation.

En 1985, *Le Monde*, relate dans son édition du 30 avril l'altercation qui a eu lieu entre des anciens déportés et des militants homosexuels au cimetière de Chaprais, lieu de la commémoration des victimes de la Déportation à Besançon.

À l'occasion du quarantième anniversaire de la libération des camps, un groupe homosexuel Bisontin, le CHOC, a essayé de déposer une gerbe. Les mois précédents, le CHOC a tenté, en vain, d'établir des contacts avec des associations d'anciens déportés locales. Elles ont refusé toute considération à l'égard des homosexuels et alerté la gendarmerie du projet du CHOC. Cette dernière, a décidé d'autoriser les homosexuels à déposer leur gerbe à l'issue de la cérémonie. C'est à ce moment que des anciens déportés ont pris les homosexuels à partie, les ont agressés au son de « on devrait rouvrir les fours pour les mettre dedans... Ils auraient dû tous être exterminés⁸⁰⁵. » Cette phrase trahit certes un rapprochement avec le génocide des juifs mais aussi l'ambivalence de l'attitude des anciens déportés face aux fours crématoires. Cela laisse à croire qu'aux yeux de ces derniers, l'extermination physique de certains groupes humains était justifiée. Cette question est justement posée par la revue *Gai pied* à des intellectuels juifs. Dans un article ironiquement intitulé « Besançon : Touche pas à mon four⁸⁰⁶ ! », *Gai pied* offre la parole à André Glucksmann et Pierre Vidal-Naquet.

Selon André Glucksmann, « chacun a le droit de déposer des gerbes qui commémorent le martyre des victimes, qu'elles soient juives, communistes ou homosexuelles⁸⁰⁷. » Ce point rend manifeste ce qui distingue le « résistant déporté » de celui qui ne l'est pas : les premiers sont martyrs tandis que les seconds sont victimes⁸⁰⁸.

⁸⁰³ Au XI^e siècle déjà une légende affirmant que les hommes musulmans seraient des sodomites fut diffusée en Europe : les Sarrasins auraient pour coutume de violer les garçons et les moines chrétiens.

⁸⁰⁴ Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe, op. cit.*, p. 356.

⁸⁰⁵ « Incidents entre homosexuels et déportés à Besançon », *Le monde*, 30.4.1985 ; « Edito », *Gai pied*, 169, 1985.

⁸⁰⁶ Roland Surzur, « Besançon : touche pas à mon four ! », *Gai Pied hebdo*, 169, 1985, pp. 6-7. L'expression « touche pas à mon four » est une référence explicite au slogan de SOS-Racisme « Touche pas à mon pote ».

⁸⁰⁷ *Ibid.*

⁸⁰⁸ L'avis de Pierre Vidal-Naquet et d'André Glucksmann est différent de celui de Simone Veil qui, dans un entretien donné à la revue *Masques* dit qu'elle « n'oublie pas la répression dont certains homosexuels ont pu

Selon Pierre Vidal-Naquet, il est « légitime que les homosexuels rappellent la déportation dont ils ont été victimes ». Cette assertion montre que les homosexuels sont considérés comme un groupe et que la question de leur nationalité n'est que secondaire.

Du point de vue des mobilisations, la commémoration de 1985 marque le franchissement d'une étape pour les militants homosexuels. Pour la première fois, les médias (la chaîne de télévision TF1 et le quotidien *Le Monde*) ont relayé leur combat pour la reconnaissance⁸⁰⁹.

2.2 La constitution d'une association porteuse de la mémoire homosexuelle

Durant les années 1990, le mouvement homosexuel opère deux revirements stratégiques. Cette période, qualifiée de renouveau par Olivier Fillieule, voit l'éclosion de nouvelles structures associatives. C'est dans ce contexte qu'apparaît le MDH, le *Mémorial de la déportation homosexuelle* en 1990. Un autre élément majeur de cette période réside dans la solidarité entre groupes militants qui tentent de parler d'une seule voix. C'est dans ce contexte que les militants de la mémoire homosexuelle établissent de nouvelles alliances stratégiques avec d'autres groupes militants mais encore des partis politiques institutionnels.

À partir de 1989, Jean Le Bitoux fonde le MDH, le Mémorial de la déportation homosexuelle. Selon ses statuts, cette association « a pour but la défense de la mémoire des homosexuel-le-s persécuté-e-s ou assassiné-e-s en Europe dans le cadre de la politique raciale nazie⁸¹⁰. » La constitution de cette organisation marque un tournant dans la mesure où elle se pose en représentant de la mémoire des victimes homosexuelles du nazisme.

En 1994, le MDH soutient la publication du témoignage de Pierre Seel. À ce moment, la France apprend qu'il y aurait donc au moins un déporté homosexuel, il est Alsacien⁸¹¹. Dès cet instant, le MDH s'érige en représentant du déporté homosexuel Français et c'est à ce titre que les militants homosexuels demandent à s'associer à la Journée de la Déportation en 1994. « Comme tous les ans, dimanche prochain, nous irons déposer notre

faire l'objet de la part des nazis, même si leur situation ne peut pas être assimilée à celle des Juifs ou des Tziganes. » Jean Pierre Joecker et Alain Sanzio, « Entretien avec Simone Veil », *Masques*, 25/26, mai 1985, p. 41.

⁸⁰⁹ « TF1 consacra cinq minutes à l'incident de Besançon dans son journal de 20 h ». Roland Surzur, « Besançon : touche pas à mon four ! », *Gai Pied hebdo*, 169, 1985, pp. 6.

⁸¹⁰ Statuts du Mémorial de la déportation homosexuelle (MDH) déposés le 9 novembre 1989 en Préfecture de police de Paris. Modifiés le 22 octobre 2005 : <http://deportation-homosexuelle.org/statuts.html> (dernière consultation le 1.3.2009).

⁸¹¹ Cf. Nicole Lapierre, « Le silence rompu », *Le Monde*, 25.2.1994.

gerbe à la mémoire de nos aînés martyrisés pour le seul fait qu'ils étaient homosexuels⁸¹². »

Les fédérations de déportés, plus particulièrement l'UNADIF et la FNDIR, s'y opposent. Dans une lettre adressée au MDH, Pierre Eudes, le représentant des deux fédérations interpelle les militants de la mémoire homosexuelle en ces termes :

« Nous ne pouvons tolérer aucune manifestation de la part de vous-mêmes et de vos condisciples à nos manifestations patriotiques. Notre service d'ordre s'opposera de toute son autorité à votre intrusion⁸¹³. »

La lettre de menace commande l'emploi d'une nouvelle orientation stratégique. C'est ainsi que les militants décident d'opter pour le *charivari*. Ce terme désigne un vacarme organisé envers des personnes dont on désapprouve la conduite. Dans ce cadre, le MDH se lance dans une campagne de communication et trouve un allié de choix en l'association de lutte contre le sida *Act Up*.

« En une semaine, la communauté homosexuelle a su se mobiliser, diffuser des milliers de tracts et coller des affiches dans le Marais, organiser des débats et des émissions de radio. Elle a su trouver des solidarités médiatiques et politiques⁸¹⁴. »

C'est en ces termes qu'un article publié dans le mensuel du Centre gay et lesbien de Paris relate la mobilisation de 1994. Une semaine avant la commémoration, la mobilisation qui permet l'organisation d'un charivari se concrétise. Durant la R.H, la réunion hebdomadaire d'Act Up, l'invitation à manifester devant les grilles du mémorial de la Déportation est relayée devant plus de deux cent personnes⁸¹⁵. Le 20 avril, radio FG, *radio fréquence gaie*⁸¹⁶, consacre un reportage à Pierre Seel et appelle à protester aux côtés du MDH contre l'exclusion des homosexuels. Cette mobilisation transforme la commémoration en une manifestation politique. Le 24 avril 1994, l'atmosphère est tendue à Paris. Des organisations juives attendent du président de la République François Mitterrand qu'il reconnaisse la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France. Pour l'occasion, il est à Izieu. Le Premier ministre Edouard Balladur, préside exceptionnellement la journée de la Déportation à Paris. À l'extérieur du Mémorial des martyrs de la Déportation, les homosexuels attendent eux-aussi, un geste. Il ne vient pas, du moins pas du Premier ministre qui ignore les centaines d'homosexuels rassemblés devant la « muraille anti-pédés » qui protège le mémorial.

⁸¹² *Arrêtez le massacre de la mémoire !*, tract du MDH invitant à la mobilisation des homosexuels le 24 avril 1994, s.l.n.d.

⁸¹³ Lettre de M. Eudes, secrétaire général de l'UNADIF, à l'association Mémorial de la déportation homosexuelle, 15 avril 1994.

⁸¹⁴ Jean Le Bitoux, « Aux amnésiques de l'histoire », *3'Keller*, 1, 1994, p. 6.

⁸¹⁵ D'après Michel Celse, entretien téléphonique, 5.3.2008.

⁸¹⁶ Radio FG, radio fréquence gaie est à l'origine, en 1981, une « radio pirate ». En 1982, elle obtient l'autorisation d'émettre.

Qui sont ces militants qui portent des triangles roses ? Certains sont membres du parti socialiste ou des verts ; d'autres – ils sont venus nombreux – sont des militants d'Act Up⁸¹⁷. Leur présence marque la garantie de la couverture médiatique de l'événement.

Un tract intitulé « Triangles roses : d'un Holocauste à l'autre », réalisé par Act Up, nous permet de mieux saisir le motif de sa présence⁸¹⁸. SILENCE = MORT, tel est le slogan d'Act Up. Les militants d'Act Up justifient leur présence aux commémorations car « la déportation des homosexuels a toujours été niée par les pouvoirs publics⁸¹⁹ », tout comme la réalité du sida. « Les pouvoirs public et toute une société se gardent d'enrayer une épidémie qui ne touchait que des homosexuels et des exclus. » Pour cette raison, le fondateur d'Act Up, Larry Kramer a repris en 1987 le symbole du triangle rose avec pour slogan : « le sida est notre Holocauste ». Mais Act Up a décidé de retourner le marquage de la déportation homosexuelle « pointe en haut comme on retourne une arme⁸²⁰. » Chaque interpellation d'Act Up est un *zap*, véritable coup d'éclat. Créée en 1989 par un journaliste séropositif et homosexuel, Didier Lestrade, Act Up offre aux médias des « événements clefs en main⁸²¹ ». Le lendemain de la commémoration, *Le Monde* parle d'une « impossible rencontre⁸²² » : « quelques centaines de personnes, jeunes pour la plupart, brandissaient, en silence, des triangles roses pour honorer “la mémoire des déportés homosexuels” ». Jean Le Bitoux confirme la chose en ces termes : « Act Up, ils étaient là, et très nombreux. Pour faire de bonnes photos, ils avaient tous un triangle rose. Il y avait cent triangles roses face aux officiels. Les CRS nous bloquent et nous on brandit nos triangles roses⁸²³. »

Entre le monde des anciens déportés et celui des militants homosexuels de la mémoire, la rencontre semble effectivement impossible... *Le Déporté pour la liberté*, bulletin d'information de la FNDIR et de l'UNADIF rappelle à ce sujet sa « doctrine » dans son édition de juillet 1994. Pierre Eudes, secrétaire général, y témoigne du mépris qu'il éprouve à l'égard des homosexuels qu'il qualifie de « rejetés de la société » et de « falsificateurs de l'histoire ». Ils « veulent s'immiscer dans nos cortèges, nos cérémonies

⁸¹⁷ La décision de participer à la commémoration fut proposée en RH, en réunion hebdomadaire, et atteint une audience immédiate d'environ 200 personnes. Michel Celse, entretien, 5.3.2008.

⁸¹⁸ « Triangles roses : d'un Holocauste à l'autre », *Colère, la lettre d'information d'Act Up-Lille*, 5, avril 1995, Lille. Les citations entre guillemets sont extraites de ce tract.

⁸¹⁹ Lionel Le Corre, « Une anthropologie psychanalytique des couleurs est-elle possible ? L'exemple du triangle rose d'Act-up ». In *Coloris Corpus*, Jean-Pierre Albert (dir.), Paris, CNRS Editions, 2008, pp. 402-09.

⁸²⁰ *Ibid.*

⁸²¹ Frédéric Martel, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996], p 500 citant Didier Lestrade.

⁸²² Olivier Biffaud, « Journée nationale de la déportation : l'hommage de M. Ballardur. Impossible rencontre au Mémorial des déportés », *Le Monde*, 26.4.1994.

⁸²³ Jean Le Bitoux, entretien, Paris, 14.3.2006.

et déposer devant nos monuments des gerbes à la mémoire de prétendues victimes de leur catégorie⁸²⁴. »

Le verbe *s'immiscer* qui, selon le dictionnaire signifie s'introduire indûment dans ce qui est du ressort d'autrui, est accentué dans le discours de M. Eudes par l'opposition constante qu'il effectue entre ce qui relève du « nous » et ce qui relève du « leur ». Par ce biais, il met en exergue le droit de propriété dont se prévaut la FNDIR. Ce discours met aussi en avant les contradictions de la position tenue par cette fédération d'anciens déportés. La FNDIR souhaite que les jeunes générations se souviennent et commémorent, mais du moment que ces jeunes ne sont pas homosexuels. Pour le mouvement homosexuel, la mobilisation de 1994 annonce le changement de phase et l'encadrement de la mémoire de la « déportation homosexuelle » par l'État.

3. L'État face à la mémoire homosexuelle

3.1 Encadrer la mémoire homosexuelle

Dans la partie précédente nous avons remarqué qu'aux yeux de l'UNADIF et de la FNDIR les homosexuels sont des « rejetés de la société » contre lesquels ces fédérations doivent défendre le titre de déporté. Les nommer rejetés de la société signifie bien qu'aux yeux des anciens déportés, les homosexuels n'appartiennent pas à la société, qu'ils sont hors du champ social. Dans le rapport de force qui oppose les homosexuels aux anciens déportés le ministère des Anciens combattants se saisit du dossier de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à partir de 1994. Il cherche à encadrer les militants de la mémoire homosexuelle, c'est-à-dire à trouver des solutions permettant de contenir leur colère face au mépris témoigné par d'anciens déportés.

3.1.1 Deux cérémonies successives au Mémorial des martyrs de la Déportation

Quelques jours avant la commémoration de 1995, des médias gays et lesbiens révèlent que « cinq personnes [homosexuelles] seront intégrées au cortège officiel⁸²⁵. » Le MDH, salue l'événement comme une victoire. Act Up en revanche ne voit pas la situation de la

⁸²⁴ « [...] Voici qu'une catégorie de rejetés de la société se prétend avoir été pourchassée et victime française du régime hitlérien ; il s'agit des homosexuels. Depuis quelques années, ils veulent s'immiscer dans nos cortèges, nos cérémonies et déposer devant nos monuments des gerbes à la mémoire de prétendues victimes de leur catégorie. Le pire dans cette comédie, ce sont généralement de jeunes générations qui n'ont donc pas connu cette période et n'ont aucune compétence à affirmer que des homosexuels français ont été arrêtés par les Allemands et envoyés en camp de concentration. Ce sont ceux-là qui mènent la danse et perturbent nos cérémonies ». In « Rapport moral de la FNDIRP », présenté par Pierre Eudes, *Le Déporté pour la liberté*, juil.-août 1994, pp. 13-17, p. 15.

⁸²⁵ <http://www.france.qrd.org/events/index.html#1995>. (dernière consultation le 1.3.2008)

sorte et condamne cette stratégie ministérielle. En effet, si le ministère est bien parvenu à faire taire les homosexuels du MDH, il n'est pas parvenu à faire taire Act Up qui ne se satisfait pas d'une seconde cérémonie pour les homosexuels, après celle, publique, dont ils restent exclus⁸²⁶. En effet, des homosexuels sont certes autorisés à assister à la cérémonie, mais non à y participer du côté des représentants des victimes. (Durant la cérémonie officielle, les victimes homosexuelles du nazisme ne sont ni mentionnées ni commémorées.)

À partir de 1995, deux cérémonies se succèdent donc sur l'Île de la Cité. La première officielle, figure au protocole ; la seconde, officieuse, est tolérée par l'État et ignorée par les anciens déportés. À partir de 1995, l'association Homosexualité et socialisme (HES) fait son apparition sur le terrain de la commémoration. Des élus du parti socialiste ainsi que des Verts s'associent aux militants homosexuels de la mémoire. Leur présence marque une nouvelle étape dans la lutte pour la reconnaissance.

Nous observons donc une modification du répertoire d'action puisque le mouvement homosexuel opte pour le principe du patronage. Les militants sont accompagnés d'élus qui solennisent la commémoration.

3.1.2 La prise en charge du dossier par le Ministère des anciens combattants

L'organisation des commémorations relève du service du Protocole du Ministère des anciens combattants. En 1995, la personne en charge de ce service est par ailleurs membre de Mélo'Men, chorale gay de Paris. C'est à lui que revient l'idée d'organiser une deuxième cérémonie pour les homosexuels, après la cérémonie « officielle⁸²⁷ ».

C'est au sein de ce même ministère qu'est formulée une autre idée, celle d'apposer une plaque en souvenir des homosexuels au mémorial du camp de concentration de Natzweiler. Le projet remonte en fait à 1984, c'est-à-dire au moment où les commémorations nationales sont restructurées par Serge Barcellini – qui n'est autre que le fondateur de la DMPA, la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives.

Selon Serge Barcellini, il serait possible de faire du Struthof *le* lieu de la mémoire de la déportation homosexuelle en France. Ainsi, les homosexuels disposeraient de *leur* lieu et ils pourraient y organiser *leurs* commémorations à l'envi⁸²⁸. La proposition a cependant, immédiatement été refusée par la commission exécutive du Struthof. Aux yeux de cette

⁸²⁶ Michel Celse, entretien téléphonique, 5.3.2008.

⁸²⁷ L.B., entretien, Paris, 26.4.2006.

⁸²⁸ Serge Barcellini, entretien, Paris, 15.7.2006.

commission, Résistants et homosexuels, ne peuvent faire bon ménage dans la commémoration.

Fort de ce refus, le ministère devait trouver une autre solution afin de pouvoir rester propriétaire du sujet et éviter une question parlementaire, pour reprendre les termes de M. Barcellini⁸²⁹.

3.1.3 L'entrée en scène de la Fondation pour la mémoire de la déportation

En 1997, le Ministère des anciens combattants confie au Colonel Mercier, secrétaire général de la FMD, le soin de réaliser un rapport sur la question de la déportation homosexuelle. En 2001, le rapport conclut que :

« En 1997, le gouvernement, par le biais de Serge Barcellini, directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux anciens combattants [...] chargea officiellement la Fondation d'une étude concernant "la matérialisation de la déportation homosexuelle"⁸³⁰ ». Après enquête, « il a été relevé 210 noms de personnes ayant été arrêtées, puis déportées par les nazis, au titre du motif 175, dont 206 étaient des résidents dans les trois départements annexés⁸³¹ ».

La notion de résident, permet d'inclure *de facto* les résidents en Alsace-Moselle dans le martyrologe des déportés partis de France, à la suite des républicains espagnols et des Juifs de citoyenneté étrangère. Le nombre retrouvé (210) permet de souligner qu'il y a eu numériquement plus d'homosexuels que de Tsiganes déportés (145). Or, l'inclusion des Tsiganes dans la déportation n'a jusqu'à présent posé de problème à aucune fédération de déportés. Le rapport suggère aussi de matérialiser le « motif de déportation 175 ». C'est ainsi que M. Barcellini est parvenu à faire en sorte que désormais ce soit la FMD, la fondation qui fédère l'ensemble des fédérations d'anciens déportés qui, par la plume de son secrétaire général, demande aux anciens déportés de reconnaître que les associations homosexuelles seraient les porteuses, désormais légitimes, de la mémoire de la déportation homosexuelle⁸³².

⁸²⁹ Serge Barcellini, entretien, Paris, 15.7.2006.

⁸³⁰ Fondation pour la mémoire de la déportation, *Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175*, Paris, FMD, 13 p., ici p. 6 (désormais *Rapport Mercier*).

⁸³¹ *Rapport Mercier*.

⁸³² Extrait du *Rapport Mercier* : « Peut-on estimer que le chiffre de 210 noms concernés par la déportation pour homosexualité est suffisamment important pour être pris en considération, considérant que le nombre de Tsiganes recensés jusqu'à présent n'est que de 145, et que la matérialisation de cette déportation n'a jamais été mise en cause ?

- Ces déportés étaient tous des résidents en France, soit dans les trois départements annexés en dehors de tout consentement de la population et avant l'annexion datant du 22 juin 1940, soit dans les autres départements. Peut-on alors envisager de ne pas leur réserver le même traitement que celui de tous les autres déportés partis de France dont les déportations sont matérialisées dans les commémorations du Mémorial de l'Île de la Cité ?

3.2 Le gouvernement fait un geste envers les homosexuels

Une fois mises au courant des conclusions du rapport Mercier, les associations homosexuelles demandent au gouvernement qu'il « fasse un geste⁸³³ ». La journée de la Déportation approche. Le geste devient urgent et les conseillers du Premier ministre acceptent l'idée. La date du 26 avril 2001 est le jour choisi pour faire un geste. Lionel Jospin est invité par Serge Barcellini à inaugurer une plaque commémorative en l'Hôtel des Invalides. Durant son discours, prononcé devant plusieurs centaines de personnes issues du monde combattant et résistant, le Premier ministre rappelle que,

« Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire. Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités [dont] les homosexuels ».

Ces quelques phrases provoquent le courroux des représentants des associations d'anciens combattants présents pour l'occasion. Serge Barcellini s'en souvient. À l'exception du quotidien de gauche *Libération*⁸³⁴, la déclaration du Premier ministre n'a guère eu d'écho. Selon Serge Barcellini, elle a tout simplement été faite au mauvais moment et au mauvais endroit⁸³⁵.

La cérémonie qui est organisée au Mémorial de la Déportation connaît une subtile modification en avril 2001. Le chœur de l'armée française est remplacé par une chorale civile. Ce changement résulte d'une décision prise durant une réunion préparatoire à la commémoration. « Des militaires en tenue, lors de la journée de la Déportation, ça ne cadre pas » estime-t-on désormais aux Anciens combattants. Le directeur du protocole suggère de demander à la chorale dont il est membre si elle est disponible⁸³⁶. Cette nouveauté est soulignée au lendemain de la cérémonie, par le mensuel gay et lesbien *Têtu*.

« Une gerbe de fleurs a été déposée au Mémorial de la Déportation par le Mémorial de la Déportation homosexuelle, sur l'Ile de la Cité, en présence d'Anne Hidalgo, première adjointe au maire de Paris, de Christophe Girard, adjoint chargé de la culture, et de Pierre

- Si l'on considère que les déportés pour le motif 175 à partir de ces trois départements n'étaient pas des Français, ou des résidents en France, ne faut-il pas appliquer la même mesure pour tous les déportés à partir de ces départements, pour quelque motif que ce soit, y compris la résistance ?

- Le fait que ces déportés aient porté le triangle rouge et non le triangle rose (dans la mesure où ils en aient porté un) est-il un élément qui permette de nier l'existence de ce type de déportation? Ne peut-on s'en tenir au constat de données historiques neutres et incontestables ? Ne peut-on rester objectifs sans commencer à vouloir faire un tri quelque peu indécent, non à partir du comportement de chacun dans les camps, mais sur la base d'une appréciation personnelle subjective d'une situation personnelle avant la guerre ? » In *Rapport Mercier*, p. 11.

⁸³³ « En 2000, le MDH est revenu à la charge [...]. Début 2001, une réunion au ministère oppose Le Bitoux et Lallemand, à moi-même et Barcellini ». L.B., entretien, Paris, 26.4.2006.

⁸³⁴ Blandine Grosjean, « Les homosexuels déportés reconnus », *Libération*, 27.4.2001 ; Eric Aeschmann, « La démarche de mémoire de Lionel Jospin », *Libération*, 27.4.2001

⁸³⁵ Serge Barcellini, entretien, Paris, 15.7.2006.

⁸³⁶ F.E., entretien téléphonique, 6.3.2008.

Seel, dernier survivant français des déportés homosexuels. Le dépôt de la gerbe a eu lieu après les cérémonies officielles mais sous les chants du chœur gay Mélo'Men, qui a accompagné les deux cérémonies. Interrogé sur la non concomitance des deux cérémonies, René Lalement, porte-parole de la Lesbian & Gay Pride Ile-de-France, a estimé qu'il s'agissait d'une situation "transitoire"⁸³⁷. »

La cérémonie de 2001 marque le passage en force de la commémoration des victimes homosexuelles. Six ans après la première commémoration de 1995, la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme atteint son apogée en 2001. La cérémonie est désormais calquée sur celle en souvenir des victimes du nazisme et plusieurs acteurs sont mobilisés dont Pierre Seel. Les photos publiées à la suite de la commémoration sur le site Internet *Triangles roses* attestent cette réussite⁸³⁸. Elles mettent en scène Pierre Seel sur le parvis du Mémorial du martyr juif, traversant les grilles du Mémorial des martyrs de la Déportation ou encore près du maire de Paris et du ministre des Anciens combattants. Ces photographies qui tendent à laisser croire que Pierre Seel est au centre de la commémoration sont cependant trompeuses. L'hommage qui lui est rendu n'est ni celui de la République, ni celui des anciens déportés, mais uniquement celui des militants homosexuels.

3.2.3 La pose d'une plaque sur l'Ile de la Cité

Durant l'hiver 2001, conformément aux propositions du rapport Mercier commandité par Serge Barcellini en 1997, une plaque est apposée dans le square de l'Ile-de-France, devant le Mémorial des martyrs de la Déportation. Tous les motifs de déportation sont inclus sur la plaque, dont les triangles verts et noirs, c'est-à-dire les « asociaux » et les « criminels » (dont aucun porteur de la mémoire n'a formulé d'attente de reconnaissance). Le triangle rose des homosexuels se trouve justement entre le triangle vert des « criminels » et le noir des « asociaux ». Ce choix, qui reprend la classification nazie, matérialise une vision des homosexuels en tant que catégorie sociale placée à mi-chemin entre le « criminel » et l'« asocial ».

Conclusion de la section

Dans cette section nous avons observé l'évolution des stratégies employées par le mouvement homosexuel français entre 1974 et 2001. Nous avons constaté qu'en France, la question de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme pose en filigrane la reconnaissance de l'homosexualité comme forme de vie respectable. Comme le souligne

⁸³⁷ « Journée nationale du souvenir de la déportation », *Têtu Online* (dernière consultation le 1.3.2009).

⁸³⁸ <http://www.triangles-roses.org> (dernière consultation le 1.3.2009).

Serge Barcellini, « le problème n'est pas que la FNDIR ne reconnaisse pas la mémoire homosexuelle, mais qu'ils ne reconnaissent pas les homosexuels⁸³⁹ ».

Entre 1975 et 1994 les homosexuels rejouent chaque année le même scénario, sans succès. 1994 est l'année du changement. Les militants homosexuels de la mémoire s'allient avec ceux d'Act Up, engagés dans la lutte contre le sida. Cette stratégie de conclusion d'alliances permet au MDH de diriger ses revendications vers trois *audiences*⁸⁴⁰ (le gouvernement, la mairie de Paris et la FMD). C'est ainsi que :

- Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, parachève la stratégie de patronage initiée depuis 1994
- Le Premier ministre rend hommage aux homosexuels en avril 2001.
- La Fondation pour la mémoire de la déportation reconnaît le motif de déportation 175 et demande l'apposition d'une plaque commémorative mentionnant les homosexuels parmi les victimes du nazisme.

S'agissant de la plaque, il s'agit d'une solution voulue par l'État pour l'État. En 1997, l'État commande un rapport auprès de la FMD, la Fondation pour la mémoire de la déportation. En 2001, elle livre ses conclusions et propose l'apposition d'une plaque. Le processus de prise de décision exclut du processus décisionnel aussi bien les associations homosexuelles, les associations d'anciens déportés que les associations porteuses de la mémoire juive de la déportation. Les acteurs impliqués sont la Mairie de Paris (propriétaire du square de l'Ile-de-France⁸⁴¹), le ministère des Anciens combattants (en charge du mémorial) ainsi que la Fondation pour la mémoire de la déportation (auteur du rapport proposant l'apposition de ladite plaque).

La plaque apposée en 2001 ne résulte pas d'un compromis, puisqu'il ne s'agit pas d'un accord entre des parties opposées. Ce constat nous permet de nous poser la question suivante. À quoi sert une plaque dont apparemment aucun groupe, n'a demandé l'apposition ?

Après lecture attentive du texte qui figure sur la plaque, nous pouvons supposer qu'elle vient reconforter les anciens déportés non-Juifs dans leur statut, mis à mal par la création de la FMS, la Fondation pour la mémoire de la Shoah (créée avec les fonds spoliés aux Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale). La plaque vient en cela rappeler la prédominance de la déportation non juive. En effet, selon les chiffres d'Annette Wiewiorka et Serge Klarsfeld, 75 000 Juifs ont été déportés de France *versus* 63 000 non-juifs. Selon

⁸³⁹ Serge Barcellini, entretien, Paris, 15.7.2006.

⁸⁴⁰ Le terme d'*audience* désigne ici l'*adressat*, c'est-à-dire le destinataire des revendications ou requêtes.

⁸⁴¹ La plaque posée devant le mémorial est dans le square de l'Ile-de-France. Ce dernier terrain appartient à la ville de Paris. Le mémorial proprement dit est un « terrain militaire », sous la responsabilité du ministère de la Défense.

la plaque apposée en 2001, la déportation partie de France concerne 75 000 Juifs *versus* 86 000 non-juifs. Les chiffres figurant sur la plaque minorent donc la déportation juive au profit d'une déportation non-juive. La FMD justifie quant à elle son calcul de la façon suivante : « l'écart que l'on constate, de plus de 20 000 personnes, s'explique par la prise en considération [...] des étrangers arrêtés en France, des Républicains espagnols⁸⁴². »

Quoi qu'il en soit, la plaque ne règle en rien l'attente de reconnaissance des homosexuels dans la commémoration publique des victimes homosexuelles du nazisme. Cette requête trouve une nouvelle forme d'expression à travers l'« Appel du 15 mars », mobilisation sociale formulée à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration en 2005.

⁸⁴² Cf. Fondation pour la mémoire de la déportation, *Livre memorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, Paris, Tirésias, t. 1, p. 13.

III - L'Appel du 15 mars 2005, une mobilisation sociale

L'« Appel du 15 mars » est une mobilisation sociale menée au printemps 2005 qui vise l'inclusion des homosexuels dans la commémoration. La mobilisation étudiée est composée d'une multitude d'actions collectives qui ont eu lieu entre le 7 janvier et la fin du mois d'avril 2005⁸⁴³. L'analyse proposée est précédée de la présentation des temps forts de la mobilisation et de la mise en évidence des acteurs au sein de l'espace social de la mobilisation.

L'année 2005 est l'année du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration. Les manifestations organisées sont à la hauteur de l'événement commémoré. Nombre de mémoriaux et de musées des camps de concentration ont été rénovés pour l'occasion⁸⁴⁴. Les médias, et plus particulièrement les chaînes de télévisions, livrent au public des téléfilms sur la Déportation. Le téléfilm *Holocauste*, succès incontestable en 1979, est rediffusé sur la chaîne de télévision franco allemande *Arte*. La chaîne de télévision publique France 2 diffuse le 7 mars 2005, *Un amour à taire*. Réalisé par Christian Faure, ce téléfilm met en scène l'histoire fictive d'un jeune homosexuel parisien arrêté par la Gestapo et déporté en camp de concentration. Ce film, est l'élément médiatique qui donne toute sa vigueur à l'« Appel du 15 mars », nom que les acteurs de la mobilisation ont donné à l'ensemble des actions collectives engagées à partir de cette date. L'Inter-centres LGBT ou Fédération des CGL, est le collectif qui en est à l'origine. Ce collectif regroupe plus de 130 associations locales et régionales de France⁸⁴⁵.

Chaque action menée par la Fédération des CGL fait l'objet d'un communiqué de presse publié sur le site Internet de la fédération⁸⁴⁶. L'ensemble des communiqués de la Fédération des CGL tout comme ceux émis par des organisations rivales⁸⁴⁷ sont les sources primaires exploitées dans le cadre de cette analyse. Plusieurs enquêtes de terrain ont été menées en 2006 et 2007 à Paris. Dans ce cadre, six campagnes d'entretiens d'une semaine ont été menées à Paris en février, mars, avril, juillet, septembre et octobre 2006. En outre, en 2007 et 2008, des contacts par téléphone, par courrier électronique ainsi que

⁸⁴³ Un tableau en annexe synthétise les actions collectives en question (annexe n°4 au chapitre).

⁸⁴⁴ À Paris, le Mémorial du martyr juif est renommé Mémorial de la Shoah à l'occasion du jour anniversaire de la libération d'Auschwitz. En Alsace, le mémorial du camp de concentration du Struthof est doté d'un Centre européen du déporté résistant.

⁸⁴⁵ En 2005, cette fédération regroupait 2 295 militants issus de 136 organisations LGBT (source : Fédération inter centres LGBT).

⁸⁴⁶ http://www.hexagonegay.com/Federation_Centres_LGBT/ Liste des signataires des divers communiqués.

⁸⁴⁷ Dont l'Inter centres LGBT et le MDH.

des entretiens informels m'ont permis de suivre dans la durée l'attitude des acteurs engagés au sein de l'arène publique créée en 2005⁸⁴⁸.

Avant de nous intéresser plus spécifiquement aux particularités de chacun des acteurs impliqués, une reconstruction chronologique de la mobilisation s'impose.

1. Brève chronologie

1^{er} temps (La constitution de l'appel)

Le 7 janvier 2005, un communiqué de presse annonce que « les CGL s'organisent pour obtenir une véritable reconnaissance de toutes les déportations. » Ce premier communiqué annonce le début de la mobilisation. La Fédération française des CGL « propose de recenser les actions de commémoration de la déportation homosexuelle, afin de mettre en évidence ces différences de traitement, et afin d'inciter les autorités préfectorales encore hésitantes à appliquer une circulaire émise en 2001 par Jean-Pierre Masseret alors secrétaire d'État aux Anciens combattants. » Dans cette circulaire il est rappelé que toute association homosexuelle est autorisée, à l'instar de tout citoyen, à déposer une gerbe de fleurs, après la cérémonie officielle.

Le 27 janvier 2005, jour anniversaire de la libération d'Auschwitz, la *Fédération des CGL* dénonce. « Le moteur de recherche du site internet officiel de la Mission du sixième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale ne mentionne aucune occurrence des termes noir/e/s ou homosexuel/le/s. » Ce communiqué est signé par E.B. Il est le coordinateur de la mobilisation.

2^e temps (L'Appel du 15 mars)

À partir du mois de février, E.B. coordinateur auprès de la Fédération des CGL, se lance dans la production de l'Appel du 15 mars. Dans ce cadre, la Fédération des CGL recherche des alliés et s'adresse à l'ensemble des associations susceptibles de soutenir son initiative. Elle conclut une alliance avec les ODLM, l'association les Oublié(e)s de la mémoire (créée en 2003). Cette dernière, dont l'objectif est la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, s'établit en tant qu'association concurrente du MDH, le Mémorial de la déportation homosexuelle (fondé en 1989).

⁸⁴⁸ Aussi, un des principaux acteurs de l'Appel du 15 mars m'a fourni, sous forme imprimée, l'ensemble des courriers électroniques échangés dans le cadre de la mobilisation.

C'est donc sans le MDH mais avec les ODLM qu'un appel pour l'inclusion des homosexuels dans la commémoration est formulé par la fédération des CGL. Il comprend sept requêtes :

1°/ Les associations porteuses de la mémoire de la déportation pour homosexualité demandent à être associées à la préparation des cérémonies du Jour de la Déportation.

2°/ Ces mêmes associations demandent à participer auxdites cérémonies et

3°/ Que la déportation pour homosexualité soit incluse dans le message lu et

4°/ Que les associations homosexuelles puissent participer financièrement à la « gerbe unique » et

5°/ Que le site Internet de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps mentionne la déportation pour homosexualité et

6°/ Que des recherches sur la déportation homosexuelle soient réalisées et

7°/ Que la déportation homosexuelle soit en 2006 le sujet du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

L'appel est transmis aux médias généralistes (qui ne relaient pas le communiqué de presse) ainsi qu'aux associations homosexuelles (qui le diffusent *via* Internet). Parmi les sept requêtes de l'appel figurent la reconnaissance et l'inclusion des homosexuels durant la journée d'hommage aux héros et martyrs de la Déportation.

L'Appel met en lumière que :

- les homosexuels restent exclus des cérémonies commémoratives,
- ils ne peuvent pas participer à leur préparation.
- les organisations homosexuelles ne sont pas autorisées à participer à la « gerbe unique », symbole de l'unité des déportés. Et que,
- les homosexuels sont systématiquement « oubliés », lors de la lecture du message du ministre des Anciens combattants durant la cérémonie publique⁸⁴⁹.

La dénonciation de l'oubli des homosexuels sur le papier, mais aussi sur Internet, permet de mettre en évidence que les associations porteuses de la mémoire de la déportation homosexuelle sont exclues de tous les processus administratifs de décision. La dénonciation de l'absence de recherches sur la déportation des homosexuels met quant à elle en exergue les limites du rapport Mercier. Enfin, la demande de prise en compte de la déportation des homosexuels en tant que sujet du concours national de la résistance et de la déportation participe d'une stratégie éducative orientée vers la lutte contre l'homophobie.

⁸⁴⁹ Ce n'est qu'à partir de 1975 que les associations et fédérations d'anciens déportés sont parvenues au principe du message unique. Jusque alors, chaque message mais aussi chaque gerbe déposée représentait une mémoire spécifique de la déportation. Cf. *Le Patriote Résistant*, 426, 1975, p. 9.

Le communiqué de presse du 15 mars renommé ultérieurement « Appel du 15 mars », est cosigné par neuf organisations⁸⁵⁰. Ces organisations peuvent être présentées selon leur orientation politiques et leur statut.

- Il s'agit tout d'abord de deux acteurs associatifs de gauche. 1) Les « Flamands roses » sont une association militante lilloise. Ils sont engagés dans la question de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme depuis plus d'une dizaine d'années. En 1994, ils ont édité un dossier d'une trentaine de pages sur la déportation des homosexuels. Ils ont aussi créé une exposition itinérante sur le sujet. 2) Le « Collectif contre l'homophobie » : il s'agit d'une association montpelliéraine en charge de prévention contre l'homophobie et de soutien aux victimes.
- Ensuite la « Commission nationale LGBT des Verts ». Cette commission est composée d'adhérents du parti politique les Verts. À sa tête se trouve P.S., représentant français auprès du comité exécutif de l'ILGA, le lobby gay et lesbien européen.

Puis deux organisations fondées par l'homme politique de droite Jean-Luc Roméro : « On est là ! » et « Aujourd'hui autrement ». La première organisation est une « association d'élus et de responsables de droite qui entendent faire valoir certains thèmes jugés tabous ou mineurs au sein de leurs partis respectif » et la seconde un « parti politique libéral-social, humaniste et européen 100% différent ». S'agissant de M. Roméro, élu UMP au Conseil régional d'Ile-de-France il est devenu un personnage public suite à son *outing* en 2000⁸⁵¹.

Parmi les cosignataires figurent aussi trois associations culturelles homosexuelles : 1) « Mélo'Men », la chorale gay de Paris qui chante lors de la célébration en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme lors de la journée de la Déportation. 2) La « Coordination InterPride », qui est l'association qui fédère et coordonne les dates des marches de la *Gay Pride* dans les diverses villes de France. 3) L'association « Les gais et lesbiennes branchés » qui édite et archive l'ensemble des pages et contenus Internet gays et lesbiens de France. Cette association administre le site Internet « France queer resources directory », véritable mémoire virtuelle du mouvement gay et lesbien français⁸⁵².

⁸⁵⁰ Les neuf organisations cosignataires de l'Appel du 15 mars sont : la Fédération des centres gays et lesbiens, Les oublié(e)s de la mémoire, Les Flamands Roses, Les Gais et lesbiennes branchés, On est là !, la Commission nationale LGBT des Verts, Aujourd'hui autrement, Mélo'Men, la Coordination InterPride France, le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits.

⁸⁵¹ Outing : Action de rendre publique l'homosexualité d'une personne aux dépens de cette dernière.

⁸⁵² <http://www.france.qrd.org/> (dernière consultation le 20.03.2009).

Enfin, une des deux associations de mémoire homosexuelle. L'association « Les oublié(e)s de la mémoire » se présente comme une « association civile homosexuelle du devoir de mémoire ». Elle est créée à Marseille en 2003 (en raison d'un désaccord avec la deuxième association homosexuelle de mémoire, le MDH). Les oublié(e)s de la mémoire (ODLM) se sont donnés pour mission de « rendre hommage, lors de manifestations commémoratives, aux hommes et aux femmes homosexuel-le-s- tombé-e-s pour notre Liberté et victimes de la barbarie nazie, en France ou dans les régions occupées : combattant-e-s, résistants-te-s, déporté-e-s⁸⁵³. ».

Les acteurs signataires de l'Appel sont donc issus de divers horizons du champ politique. Il s'agit de membres de partis politiques aussi bien situés à gauche ou à droite, mais aussi d'associations homosexuelles relevant de divers domaines : associations patriotiques, civiques, culturelles ou encore militantes.

3^e temps (Avant la journée de la Déportation)

À partir du 15 mars, les initiateurs de l'action s'engagent à proprement parler dans la bataille. La fédération des CGL mobilise aussi l'ensemble de ses relais en province. L'Appel du 15 mars est dirigé vers deux audiences : l'État et les organisations homosexuelles. (Le grand public n'est pas mis au courant vu qu'aucun média généraliste ne relaie l'appel. Sans doute parce que le communiqué de presse est long, 9 pages mais aussi parce qu'il est structuré de manière complexe, ce qui nuit, *in fine*, à la lisibilité de la revendication.)

S'agissant plus précisément des associations homosexuelles, une « lettre-type » est jointe à l'E-mail qui leur est envoyé. Elle est intitulée *Préparation de la Journée du souvenir de la déportation, le 24 avril prochain*. Il est annoncé dans l'E-mail que :

En 2005 les associations homosexuelles ont prévu de participer à la journée de la Déportation, tout comme à sa préparation. Les dizaines d'organisations affiliées à la Fédération des CGL sont chargées d'envoyer un courrier au député et au sénateur de leur circonscription ainsi qu'au préfet du département et au directeur départemental de l'ONAC tout comme aux associations locales de déportés.

Le contenu de chaque lettre-type est personnalisé en fonction de l'audience visée. S'agissant des Parlementaires, la lettre demande si « la loi de la République vaudrait pour tous sauf pour les homosexuels ? ». S'agissant des représentations départementales de l'ONAC, il est demandé que l'association homosexuelle locale soit référencée en tant qu'invitée aux cérémonies républicaines qui relèvent de son ressort ; concernant les

⁸⁵³ Selon le site Internet de l'association.

anciens déportés l'association locale « demande avec respect [à] participer au financement et au dépôt de la gerbe unique ». Cette stratégie ciblée transforme la mobilisation sociale en un mouvement protéiforme : les actions collectives ont à la fois lieu à Paris et dans une vingtaine de villes de France⁸⁵⁴. Elles se jouent donc à la fois à l'échelon local, régional et national⁸⁵⁵.

Dans la capitale, les rencontres avec les tiers se multiplient⁸⁵⁶. Entre le 12 et le 22 avril, des rendez-vous entre les initiateurs et les représentants des audiences visées ont lieu quasi-quotidiennement. Les initiateurs sont reçus à plusieurs reprises à l'ONAC, au ministère des Anciens combattants, à la Fondation pour la mémoire de la déportation, ainsi qu'au siège des fédérations d'anciens déportés, dont l'UNADIF et la FNDIR.

Le 22 avril, deux jours avant la journée de la Déportation, un communiqué annonce que le Président du Sénat, Christian Poncelet, « souhaite que le souvenir de la déportation homosexuelle ait sa place le 24 avril⁸⁵⁷ ». Cette nouvelle est célébrée comme une victoire.

La joie est cependant de courte durée. Le lendemain de cette annonce, le 23 avril, les initiateurs essuient un revers auprès de l'UNADIF et l'UNDIVG (deux organisations d'orientation gaulliste) :

« [Le président de l'UNDIVG] M. Clavel a refusé de se prononcer sur la validité du rapport publié par la FMD (laissant penser qu'il n'était pas certain de sa neutralité). [...] Il a noté que Pierre Seel avait reçu une carte de déporté politique et non de déporté pour homosexualité (laissant penser qu'il estimait que l'État ne reconnaissait pas l'existence de cas de déportation pour homosexualité partie de France...) La délégation a mis en avant les déclarations de Lionel Jospin, Premier ministre, le 26 avril 2001, de Christian Poncelet, Président du Sénat, le 5 avril 2005, de Hamlaoui Mekachera, Ministre délégué aux anciens combattants, le 15 avril 2005. Le président de l'UNDIVG n'est pas revenu sur ses positions (laissant penser que ces déclarations ne valaient pas reconnaissance de l'existence de cas de déportation pour homosexualité partie de France)⁸⁵⁸. »

Tandis que la FNDIRP (la fédération de déportés-résistants de gauche, proche du PC) s'est ouverte à la reconnaissance de la déportation homosexuelle, la FNDIR, l'UNADIF et

⁸⁵⁴ Dont Angers, Caen, Châlons-en-Champagne, Dijon, Fort-de-France, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mont-de-Marsan, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Reims, Rennes, Rouen, Sarreguemines, Toulouse, Valence, ainsi que Bordeaux, Nice et Strasbourg.

⁸⁵⁵ Ici nous n'analysons que la mobilisation à Paris.

⁸⁵⁶ Dès cet instant, l'Inter-LGBT et le MDH (les deux associations qui ne se sont pas jointes à l'Appel) demandent à être reçues elles aussi au Ministère des anciens combattants et à la FMD.

⁸⁵⁷ « *Je suis sensible au drame vécu par les homosexuels d'Alsace et de Moselle, déportés dans les camps de la mort. [...] Comme vous, je souhaite que partout en France, le souvenir de la déportation homosexuelle ait sa place, et plus particulièrement lors des cérémonies de la Journée nationale du souvenir de la déportation, le 24 avril 2005...* » Lettre de Christian Poncelet, Président du Sénat à David Souvestre (LGP Lyon) en réponse à la lettre adressée par la LGP Lyon au Président du Sénat dans le cadre de l'Appel du 15 mars.

⁸⁵⁸ Extrait de : Fédération française des CGL, Les oublié(e)s de la mémoire, communiqué de presse IC/CP/05/18, *L'UNDIVG et la FNDIRP ouvrent un dialogue contrasté avec les signataires de l'Appel du 15 mars sur le souvenir de la déportation pour homosexualité*, 23.4.2005, 9 p, ici p. 3.

l'UNDIVG (trois organisations plutôt catholiques-républicaines, d'obédience gaulliste⁸⁵⁹) parlent d'une même voix et refusent que l'on commémore en France les homosexuels en tant que victimes du nazisme. Ces organisations disent accorder « peu de crédit » aux travaux de la FMD. Cela signifie qu'ils sont en désaccord avec le rapport Mercier, commandé à l'époque par Serge Barcellini. (Ce rapport concluait qu'il existait des hommes déportés pour homosexualité au titre du §175 depuis les territoires annexés d'Alsace et de Lorraine.)

Le clivage qui oppose les trois organisations gaullistes à la FNDIRP rend perceptible à quel point la déportation est fragmentée en France. Plus pragmatiquement, il montre les limites du projet initié par M. Barcellini. Celui d'intégrer les homosexuels dans la commémoration publique en faisant plier la FNDIRP et ses alliés par le biais de la FMD.

4^e temps (La journée de la Déportation)

En 2005, en plus des habituelles cérémonies qui se déroulent au mémorial de la Déportation et au mémorial de la Shoah, une célébration extraordinaire est organisée en fin d'après midi au Trocadéro, à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration. La célébration qui se déroule sur le parvis des droits de l'Homme du Trocadéro est extraordinaire car le président de la République ne dirige cette cérémonie que tous les dix ans. Dans le message lu par lui, les homosexuels sont pour la première fois mentionnés, en tant que victimes du nazisme :

« En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés. »

Afin de saisir au mieux la portée de cette déclaration, nous pouvons poser les quatre questions suivantes :

- De qui se souvient-on ? Des hommes et des femmes homosexuel-le-s.
- De quoi se souvient-on ? De la Déportation.
- Comment se souvient-on ? Dans le discours.
- Qui se souvient ? Le Président de la République, en sa qualité de premier personnage de l'État.

⁸⁵⁹ <http://www.unadif.fr/> (dernière consultation le 03.03.2009).

Encadré 12 : Extrait du discours prononcé par le Président de la République

« [...] En nous inclinant devant toutes les victimes de la déportation, comment ne pas nous souvenir des Résistants, des gaullistes aux communistes, des maquisards, des simples citoyens, de toutes convictions, de toutes origines, de ces hommes et de ces femmes de France ou d'ailleurs qui, à la suite du Général de Gaulle, se sont levés pour refuser la barbarie nazie et engager le combat ?

[...] Nous sommes là pour nous souvenir aussi que le régime nazi ne tolérait pas celles et ceux que des convictions religieuses, spirituelles ou humanistes, écartaient d'une idéologie totalitaire et inégalitaire. Par milliers, en Europe, en France, ont été déportés prêtres, religieuses et religieux, pasteurs, francs-maçons.

Aujourd'hui, nous savons que la liberté de conscience est la première des libertés. Nous connaissons tout le prix de cette laïcité qui garantit à chacun le respect de ce qu'il a de plus profond en lui.

Nous sommes là pour nous souvenir que la folie nazie voulait éliminer les Tziganes.

Nous sommes là pour nous souvenir que la folie nazie voulait éliminer les plus faibles, les plus fragiles, les personnes frappées par le handicap dont l'existence même faisait affront à leur conception de l'homme et de la société.

En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés.

[...] Mesdames, Messieurs, Ils voulurent exterminer les Juifs, tous les Juifs. Toute l'histoire de l'humanité est à jamais marquée par la Shoah [...]. »

L'observation de la structure narrative du discours permet de remarquer que chaque paragraphe précédent celui consacré aux homosexuels débute par « nous », qui incarne la nation tout entière. Par exemple, « nous sommes là pour nous souvenir que la folie nazie voulait éliminer les Tziganes »⁸⁶⁰. Dans le cas des homosexuels, l'ordonnancement structurel de la phrase est complètement inversé. Dans cette phrase éminemment déclarative, deux montées en précision successives, de part et d'autre du substantif « homosexuel », mettent en exergue ce terme.

La première montée en précision permet d'identifier le sujet de la déclaration. Dans cette partie, le rythme est lent. Décomposons la phrase. Le premier élément est « en Allemagne, mais aussi sur notre territoire ». Nous observons une montée en précision géographique, puisque le lieu de l'action devient la France, tout en ne la nommant pas. La périphrase permet de ne pas entacher la République ou la Nation. Elle permet aussi

⁸⁶⁰ Nous observons dans cette assertion une construction simple et directe du type sujet, verbe, complément : nazis – éliminer – Tziganes. Cette formulation exprime une mémoire globale qui fait abstraction de toute question territoriale. Ici il n'est pas question de Tziganes français, allemands ou autres.

d'éviter de mentionner l'Alsace et la Moselle, abandonnées par la France et annexées par l'Allemagne nazie après l'armistice de juin 1940.

La seconde montée en précision révèle l'identité du groupe auquel il va rendre hommage : « celles et ceux que leur vie personnelle distinguait ». La périphrase désigne clairement les hommes et les femmes homosexuels, chose que nous n'apprenons qu'après la césure. Le Président opte pour le verbe « penser », conjugué à la première personne du singulier : « je pense ». Cette combinaison du pronom personnel « je » et du verbe « penser » est unique dans tout le discours. À ce moment, il prend position en son nom. À cet endroit il « pense », dans le sens de *vouloir dire* ou de *se rappeler*. Suite à cela, nous pouvons observer une seconde montée en précision qui relève de la gradation. En effet, tandis qu'à d'autres endroits il rappelle (qu'« en France, les prêtres ont été déportés »). Ici nous observons un processus de montée en intensité dramatique : les homosexuels ont été « poursuivis, arrêtés et déportés ». En ce sens, l'emploi de la conjonction de coordination « et » avant le verbe « déporter » renforce la solennité de la déclaration. Dès cet instant, le Président de la République a affirmé qu'en France des homosexuels ont été déportés. Il en explicite aussi la raison : parce que leur vie personnelle les distinguait. Ce dernier point est directement lié à la suite du discours. « Aujourd'hui, nous savons que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au socle intangible des droits de l'homme. Nous savons que ce combat de l'acceptation de l'autre et de ses différences n'est jamais achevé. »

Au processus d'actualisation de la mémoire collective fait ici suite ce que Gérard Namer appelle « la mobilisation vers l'action future⁸⁶¹ », annoncée par « aujourd'hui ». L'*adressat*, qui peut sembler universel, reste pourtant les associations de déportés. Le Président de la République les invite à la « tolérance », comme en particulier au « refus des discriminations », et à l'« acceptation de l'autre ». Mais envers qui d'autre devraient-ils être tolérants si ce n'est les homosexuels qu'ils n'acceptent pas ?

Pour conclure sur ce discours, nous pouvons remarquer que le grand inconnu reste l'auteur des crimes dénoncés. Par qui les homosexuels ont-ils été poursuivis, arrêtés, déportés ? À l'inverse des autres groupes de victimes mentionnés, ici aucun responsable n'apparaît, ni les nazis, ni l'État français. Or, peut-il y avoir pleinement reconnaissance sans responsabilité⁸⁶² ?

⁸⁶¹ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, pp. 201 sq.

⁸⁶² Le discours prononcé en 2001 par Lionel Jospin aux Invalides mentionnait clairement le terme de reconnaissance. « Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités [dont] les homosexuels. »

5^e temps (L'heure du bilan)

Suite au discours prononcé par le Président de la République, l'Inter LGBT et la fédération des CGL communiquent. Toutes deux dénoncent le règlement de la question selon le principe du « deux poids, deux mesures ». En effet, tandis que le Président de la République a mentionné les homosexuels, ils étaient absents du « message aux anciens déportés et au monde combattant » du Ministre délégué aux anciens combattants (lu lors de la cérémonie au Mémorial de la déportation). Ce dernier message mentionnait clairement les juifs et les Tsiganes mais non pas les homosexuels. (« Nous partageons la souffrance indicible des Juifs et des Tsiganes confrontés à l'horreur absolue de la Shoah et de l'extermination systématique des leurs⁸⁶³. »)

Le message du ministre met au même niveau le sort des 75 000 Juifs de France arrêtés, internés et déportés grâce au concours de l'État français avec les 145 Tsiganes envoyés en déportation depuis le Nord de la France et la Belgique par les nazis⁸⁶⁴. Serge Barcellini, spécialiste de la mémoire de la déportation en France, considère ce nivellement comme une concession faite aux fédérations de déportés :

« Les Tsiganes, ils arrangent tout le monde. Ils arrangent les cathos. Pour les Cathos, ça amoindrit les Juifs. Ils disent : « les déportation juives et Tsiganes... » Donc ça arrange les cathos de réduire... Sinon, ils sont en tête-à-tête avec les Juifs... et les Tsiganes c'est drôlement bien. Et ça arrange les juifs : « faut pas qu'on donne l'impression de bouffer toute la mémoire donc on va mettre les Tsiganes ». Donc les Tsiganes ils arrangent tout le monde, donc y a pas de problème. Enfin si, y en a un. C'est qu'y a pas de Tsiganes⁸⁶⁵. »

Au final, le bilan de l'Appel du 15 mars reste mitigé aux yeux des associations homosexuelles. Selon l'Inter-LGBT (association qui organise la *Gay Pride* de Paris et qui a refusé de signer l'Appel du 15 mars), le Président de la République « parachève la reconnaissance de la déportation des homosexuels » alors que le Ministre délégué aux anciens combattants « a ignoré les homosexuels ». S'agissant de la fédération des CGL (cosignataire de l'Appel du 15 mars), le bilan de l'Appel du 15 mars est en demi-teinte. Dans les vingt villes de France où la Fédération des CGL a demandé la mention des homosexuels, on a préféré se souvenir de « l'ensemble des victimes de la déportation » sans les nommer... au nom de l'universalisme républicain⁸⁶⁶.

⁸⁶³ Extrait du message du 24 avril 2005 aux Anciens déportés et au monde combattant du Ministre délégué aux anciens combattants.

⁸⁶⁴ Il s'agit du convoi Z du 15 janvier 1944, qui emporta 145 Tsiganes de citoyenneté française. Ainsi que le précise Denis Peschanski, il est encore impossible de « savoir lesquels ont été arrêtés en France occupée, lesquels l'ont été en Belgique ». Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Paris, CNRS éditions, 1994, p.106.

⁸⁶⁵ Serge Barcellini, entretien, Paris, 15.7.2006.

⁸⁶⁶ Cette modification du discours dans la commémoration publique est généralisée en 2006. Plus aucun groupe de victime n'est mentionné.

2. Les acteurs dans l'espace de la mobilisation

Il est possible de distinguer trois grandes catégories d'acteurs impliqués dans le cadre de l'Appel du 15 mars : les militants homosexuels de la mémoire ; les institutions étatiques (Ministère délégué aux anciens combattants, ONAC, Sénat) ; les fédérations d'anciens déportés. S'agissant des militants homosexuels il existe un clivage entre la Fédération des CGL et l'Inter LGBT (homosexuels de Province *versus* homosexuels de Paris) tout comme entre le MDH (le Mémorial de la Déportation homosexuelle qui se dit « de gauche » *versus* les ODLM (les Oublié(e)s de la mémoire qui ne se réclament pas de la gauche). De même concernant les anciens déportés : clivage FNDIRP/FMD (héritage communiste) *versus* FNDIR/UNADIF (héritage gaulliste).

Au moment de la mobilisation, les ODLM, les Oublié(e)s de la mémoire, sont en position de challenger face au MDH qui, en quinze ans d'existence, n'est jamais parvenu à la satisfaction d'aucune des trois revendications suivantes : l'apposition d'une plaque au Struthof, la réalisation d'un mémorial national, l'inclusion des homosexuels dans la commémoration des victimes de la déportation. Ce bilan négatif est, entre autres, à l'origine de l'Appel du 15 mars, tout comme il est à l'origine de la création de l'association Les oublié(e)s de la mémoire, qui recherche l'inclusion au moyen d'une stratégie basée sur la coopération. À partir du 15 mars un système d'alliances oppose les initiateurs de la mobilisation face à l'Inter LGBT et au MDH. Trois raisons expliquent cela.

Tout d'abord, l'acteur principal de l'Appel du 15 mars, E.B. se trouve pour des raisons personnelles en porte-à-faux avec des militants socialistes et de l'Inter-LGBT. Lors de la constitution de l'Appel du 15 mars, une première structure d'alliance se trouve donc configurée en raison des relations entretenues par des acteurs individuels au sein de la communauté militante homosexuelle. À cela s'ajoute une querelle qui oppose, dès les origines, les ODLM au MDH. Les ODLM sont en conflit ouvert avec le MDH car l'expression « Oubliés de la mémoire » est le nom d'un des ouvrages publiés par Jean Le Bitoux. Enfin, l'Inter LGBT est en conflit ouvert avec la fédération des CGL qui se veut représentative de toutes les associations LGBT de France⁸⁶⁷.

⁸⁶⁷ « La fédé a un problème avec l'Inter-LGBT ainsi qu'HES, depuis que la fédé est devenue nationale. Il y a aussi le problème de l'inféodation de l'Inter-LGBT au PS. Notre idée était de ne pas avoir d'a priori avec la droite au pouvoir, tout en nous souvenant que la droite reste la droite ! D'où le refus de signer de la part du MDH, d'HES ou de l'interLGBT ». E.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

Encadré 13 : Deux parcours militants exemplaires

L'observation de deux parcours de deux militants mobilisés autour de l'Appel du 15 mars permet de mieux comprendre la transformation des clivages personnels en une opposition qui se réfère aux principes de la gauche et de la droite. Les deux militants en question ont une trentaine d'année et sont simultanément engagés dans plusieurs associations homosexuelles. Le premier parcours présenté, celui de J.C. est « conforme » aux formes de l'engagement de la gauche, il s'oppose radicalement au second parcours, celui de Q.D., qui n'a pas été socialisé au sein d'organisations de gauche.

Au moment de la réalisation de l'entretien (en février 2006), J.C. est employé dans une mairie d'une grande ville de province. Il est engagé dans une association de lutte contre l'homophobie, délégué régional du MDH (Mémorial de la déportation homosexuelle) et membre déclaré de HES, Homosexualité et socialisme⁸⁶⁸. Ses engagements militants sont donc multiples. Ils sont aussi anciens, puisque tout a commencé à l'université, par un engagement au sein de l'UNEF, syndicat étudiant de gauche⁸⁶⁹. Son engagement l'amène à être élu président de l'UNEF au niveau local. En 1997, il est à l'origine de la création du Collectif contre l'homophobie. Avec ce collectif, il s'engage dans une campagne de lobbying auprès des députés de la région pour le vote du partenariat enregistré, le Pacs. Suite à cela, il participe aux commémorations en souvenir des victimes du nazisme et s'engage pour la reconnaissance des victimes homosexuelles de la déportation dans sa ville. Cet engagement l'amène à prendre contact avec l'association Mémorial de la déportation homosexuelle. À partir de 2005, J.C. occupe la fonction de délégué régional du MDH. En 2007, il est élu président du MDH.

Le deuxième parcours militant est celui de Q.D. Au moment de la réalisation de l'entretien, en février 2006, Q.D. est policier stagiaire à Paris. Lors de l'entretien il déclare être membre d'une association d'anciens combattants, du Souvenir français, de Flag ! (l'association des policiers gays et lesbiens) et aussi être vice-président des ODLM⁸⁷⁰. Son engagement militant a débuté en 1997 et semble lié à son expérience de la guerre en tant que *casque bleu* en Bosnie-Herzégovine. Après sa démobilisation, Q.D. s'établit dans une grande ville du sud de la France. C'est en tant qu'ancien combattant qu'il assiste dans cette ville à des cérémonies du souvenir, dont celle de la Déportation. Il n'est pas le seul puisque le correspondant local du MDH y assiste aussi. Entre les deux hommes, la « mayonnaise ne prend pas ». Le correspondant du MDH est un vieux militant de la gauche, engagé depuis des décennies dans les luttes du mouvement homosexuel, il est un des cofondateurs des universités d'été des homosexualités et du comité d'urgence anti-répression homosexuelle en 1980. Les deux hommes sont en désaccord et le MDH apparaît aux yeux de Q.D. comme une association dans laquelle il ne se retrouve pas. Le décalage provoqué entre sa volonté de s'engager et l'impossibilité de se retrouver dans la seule association mémorielle homosexuelle est à l'origine d'une certaine frustration. Alors qu'il est tenté d'abandonner, la déclaration du Premier ministre qui réclame en 2001 la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme, est à l'origine d'un nouvel

⁸⁶⁸ H.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁶⁹ L'UNEF « est un syndicat étudiant formé en 1980 par la réunion des mouvements étudiants de deux groupes trotskistes, l'Unef-Us et le MAS, mouvement de la Ligue communiste révolutionnaire ». In Philippe Juhem, *SOS-Racisme Histoire d'une mobilisation « apolitique » Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*, univ. Paris X, Nanterre, 1998, p. 12.

⁸⁷⁰ Q.D., entretien, Paris, 17.2.2006.

élan pour Q.D. Il va à la rencontre d'autres militants homosexuels. En 2002 il fait la connaissance d'un militant établi dans sa ville. Ce dernier est engagé dans une association de lutte contre le sida. L'homme semble s'être fait un nom dans la ville. Son association bénéficie même de subventions de la municipalité. Grâce à lui, Q.D. obtient un porte-drapeau. Sur ce drapeau bleu-blanc-rouge figure un triangle rose (sur triangle noir) enserré par des barbelés. En 2003, ils se rendent ensemble à la cérémonie du Jour de la Déportation, pourvus du porte-drapeau. Cette nouvelle expérience est une révélation pour Q.D. « Dans la cérémonie, nous étions dans les rangs des porte-drapeaux et avons reçu le salut des autorités⁸⁷¹ ». La même année, l'association Les oublié-e-s de la mémoire (ODLM) est officiellement créée. Parallèlement, Q.D. déménage à Paris en tant que policier stagiaire. Être dans la capitale lui permet de donner un élan supplémentaire à son combat pour la reconnaissance des victimes homosexuelles de la Déportation. Désormais proche des ministères et des fédérations de déportés, il peut mener campagne directement auprès de ces institutions. L'Appel du 15 mars qu'on lui propose de cosigner participe de cette stratégie. Le discours prononcé par le Président de la République Jacques Chirac en 2005, qu'il perçoit comme une victoire, le conforte dans son engagement. En 2007, il est élu président de l'association « Les oublié(e)s de la mémoire ».

J.C. et Q.D. sont tous deux des militants engagés dans plusieurs associations. En 2007, ils atteignent une semblable position, à savoir président d'une association en souvenir des homosexuelles victimes du nazisme. Toutefois, les entretiens ont révélé que les engagements militants passés des deux hommes les distinguent en de nombreux points. Tandis que J.C. a fait ses marques à la fac et à l'UNEF⁸⁷², Q.D. était à la même époque engagé dans l'armée française, sur un théâtre d'opérations extérieures. Ces deux modes de socialisation et ces expériences différentielles du combat sont les deux premiers éléments qui les distinguent.

Les années de militance au sein de l'UNEF et d'HES ont permis à J.C. d'acquérir une expérience du monde associatif en interne. À cela s'ajoute sa position professionnelle. Employé dans une mairie, il est en mesure d'appréhender le monde de la politique de l'intérieur.

S'agissant plus précisément des visions que les deux hommes ont de la commémoration, elles sont en opposition lorsque nous interrogeons le rapport qu'ils entretiennent avec l'ordre établi. Selon J.C., la commémoration doit servir la cause homosexuelle, et pour ce faire, il ne faut pas hésiter à employer les grands moyens. Il se souvient que :

« Lors de la commémoration de 2003, il y a eu un clash. La BAC (brigade de police anti-criminalité) est intervenue pour séparer les homos, les isoler du reste du public. Or, le Comité contre l'homophobie avait participé à la cérémonie en souvenir du génocide arménien [qui a lieu à 11h30, soit ½ heure avant la cérémonie en souvenir des Déportés]. Les Arméniens se sont associés à l'isolement accompagnés d'un mouvement de foule spontané. Les CRS s'interposent. À deux, nous leur rentrons dedans avec la gerbe. Les journalistes et la TV assistent à la scène. La photo fait la une du journal Midi Libre... puis je prononce un discours sur le parallèle entre les policiers qui exécutaient les ordres sous Vichy et l'événement qui s'est déroulé à l'instant. Pendant dix jours... des courriers des lecteurs dans les medias. Il y a une polémique locale. Les photos ont servi la cause homosexuelle⁸⁷³. »

⁸⁷¹ Q.D., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁷² H.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁷³ H.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

Le « clash » dont fait part J.C. rappelle d'autres commémorations houleuses à commencer par celle de 1975 à Paris où « des gardiens de l'ordre hétérosexuel, sûrement tous hétérosexuels eux-mêmes, avaient embarqué les porteurs de la gerbe et la délégation⁸⁷⁴ ». Sous cet éclairage, la gerbe et son usage en tant que moyen de susciter l'indignation du public apparaît comme une technique éprouvée. C'est justement ce type de stratégies que condamne Q.D. Selon lui,

« *La communauté homo a été trop frontale pour faire admettre les choses ... Les associations homos sont antipatriotiques. On nous [les ODLM] taxe d'être à droite, mais il faut travailler avec le pouvoir en place. Au Struthof, on a mangé avec le chef du protocole. [...] Le but de l'association c'est que les cérémonies se passent bien... avec respect. À chaque cérémonie on peut montrer ce qu'on fait, on donne l'image de gens fréquentables, nous les homos⁸⁷⁵. »*

Les deux discours tenus sur la commémoration mettent en évidence que ce sont bien deux attitudes et deux rapports au pouvoir qui opposent J.C. et Q.D. Les ODLM sont une association patriotique, qui veut travailler avec le pouvoir tandis que le MDH (dont certains des membres sont issus de groupements révolutionnaires) s'est toujours montré méfiant vis-à-vis du pouvoir et de la police à laquelle il s'oppose depuis la commémoration de 1975⁸⁷⁶.

Le MDH et les ODLM s'opposent donc doublement. Le MDH n'est pas patriotique et il commémore les victimes homosexuelles du nazisme, indépendamment de leur « nationalité ». Les ODLM sont en revanche une association patriotique, qui est présente lors de toutes les commémorations légales. Plus encore, les ODLM ont choisi de participer au ravivage de la flamme du tombeau du Soldat inconnu, pratique initiée par les groupes d'anciens combattants issus de la droite conservatrice⁸⁷⁷.

Un autre sujet d'opposition concerne l'attitude de l'association face à la police. Le MDH est depuis toujours en opposition frontale avec la police. Elle la considère comme l'institution qui a en charge d'empêcher les militants homosexuels de commémorer leurs victimes du nazisme⁸⁷⁸. La création des ODLM modifie cette situation puisque Q.D. est policier stagiaire au moment de l'entretien et que l'association des policiers gays et lesbiens est elle même adhérente des ODLM. »

Trois acteurs représentatifs de trois institutions de la République se retrouvent dans l'arène publique configurée par la mobilisation : le cabinet du Ministre délégué aux anciens combattants, le directeur de l'Office national aux anciens combattants (l'ONAC)

⁸⁷⁴ Delfeil de Ton, « Les barreaux dans la tête et les matraques autre part », *Le Nouvel Observateur*, 592, 15 mars 1976, 592, 1976, p. 66.

⁸⁷⁵ Q.D., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁷⁶ Le MDH a été fondé par Jean Le Bitoux qui en 1975 était membre du GLH. Il existe donc un lien personnel entre le GLH de 1975 et le MDH.

⁸⁷⁷ Reinhard Koselleck, Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994, p. 15. Au sujet du Tombeau du soldat inconnu, cf. Volker Ackermann, « Ceux qui sont pieusement morts pour la France... Die Identität des Unbekannten Soldaten. In Reinhard Koselleck, Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994, pp. 281-314 ; Jean-François Jagielski, *Le Soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005.

⁸⁷⁸ Cf. chapitre 4, section II (Les commémoration à l'Homomonument d'Amsterdam). Reinhard Koselleck, Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994.

et le président du Sénat, la chambre haute du Parlement français. Ces trois acteurs appartiennent à trois catégories d'autorités différentes. Le président du Sénat est le deuxième personnage de l'État dans l'ordre protocolaire ; le ministre est nommé par le gouvernement, tandis que le directeur de l'ONAC est un haut fonctionnaire membre de l'administration publique.

— S'agissant de l'ONAC, cette institution est la seule dont le directeur a reçu les initiateurs. L'audience accordée a eu lieu en compagnie de la « chef du département de la mémoire combattante ». Cette jeune femme d'une trentaine d'année a accueilli positivement la démarche des associations homosexuelles. Suite à cette rencontre en 2005,

« les associations homosexuelles sont désormais inscrites en tant que partenaires. Ce sont les premières années où ils font ces démarches et pour l'instant ça créé des résistances. Cette journée de mémoire doit être en hommage aux victimes et doit se passer le mieux possible. [...] On veut que les jeunes assistent. Or, on n'est pas uni dans le recueillement... ce qui donne une mauvaise image. Je suis vraiment heureuse de participer à l'hommage que rend toute une nation à ses héros et victimes⁸⁷⁹. »

— S'agissant de la présidence du Sénat, cette dernière s'est engagée dans l'arène publique suite à l'intervention d'une association locale lyonnaise. La LGP Lyon a employé le modèle de lettre type destinée aux élus et l'a envoyée au Président du Sénat. À la présidence du Sénat, la lettre a été traitée par un conseiller qui « se sentait très concerné », pour reprendre les propos d'un des initiateurs⁸⁸⁰. Les entretiens réalisés avec le conseiller technique qui a réceptionné la missive permettent de mieux comprendre sa démarche :

« Je reçois un courrier de Lyon, d'une association d'homosexuels. Comment répondre à cette requête ? J'aurais pu... simplement accuser réception du courrier. Mais les documents historiques sont de nature à nous conforter dans la certitude que les homosexuels font partie de ces minorités persécutées en vertu de leur particularisme, comme les Juifs ou les Tsiganes : ici le choix sexuel. J'ai travaillé une semaine sur le dossier. C'est une démarche. Si je n'avais pas été là, le Président n'aurait pas été entretenu⁸⁸¹. »

L'argument mis en avant par le conseiller technique afin de justifier sa démarche est donc celui de la modernité. Selon lui, le Sénat, tout comme son président son régulièrement accusés d'être rétrogrades. Répondre positivement à cette demande permettait d'aller à l'encontre de l'image passéiste dont est affublé le Sénat :

⁸⁷⁹ Anne-Sophie Pottier (Chef du département de la Mémoire Combattante), entretien, Paris, 18.3.2006.

⁸⁸⁰ E.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁸¹ F.L., Conseiller technique pour la sécurité, la Défense, les Anciens Combattants et la politique de la ville au Cabinet du Président du Sénat, entretien, Paris, 17.3.2006.

« J'ai consulté des Résistants en travaillant sur le dossier. Le Directeur de cabinet a validé la lettre. Il a été opportun que le Président ait une vision moderne, c'est-à-dire une vision réaliste d'une page de l'Histoire. Aujourd'hui, la réalité évolue, on sait très bien que les homosexuels existent et qu'il y a des lois qui permettent de donner la possibilité de vivre une union décente. C'est important. C'est le sens de l'Histoire. Il y a une légitime revendication d'une volonté de reconnaissance juridique⁸⁸². »

Selon les propos du conseiller technique, la revendication des associations homosexuelles est légitime. Concernant les effets de la lettre, il reste difficile d'établir dans quelle mesure le président de la République a effectivement écouté le vœu de M. Poncelet qui « souhait[ait] que partout en France, le souvenir de la déportation homosexuelle ait sa place, et plus particulièrement lors des cérémonies de la Journée nationale du souvenir de la déportation, le 24 avril 2005. » Quoi qu'il en soit, il est évident qu'elle a influé.

— S'agissant du Ministère des Anciens combattants, la mobilisation de 2005 a eu l'effet escompté. Le Ministère des anciens combattants a demandé à l'Élysée d'inclure les homosexuels dans le discours commémoratif. Selon les propos du directeur de cabinet,

« Les associations homos ont été entendues, on les a reçues. Pas moi, mais on les a reçues. C'est comme ça qu'une chose mûrit. »

- Donc ça faisait partie des mots clef que vous aviez ?

« Oui ce n'est pas un secret. »

- Donc vous, vous avez intégré le mot homosexuel pour le discours de l'Elysée dans les mots clefs.

« Oui... oui... et c'est resté jusqu'au bout, vous voyez. »

- Ce n'est pas à vous de me dire que la phrase vient d'ici ?

« Ce n'est pas à moi de vous dire qu'on écrit les discours du président de la République ici. Il fallait qu'on fasse comprendre. Mais c'était au président de la République de dire les choses. »

- Mais après, est ce qu'il y a un dialogue qui s'établit ?

« Oui, absolument. Un dialogue, un travail en commun, en confiance. Le président de la République engage la République, il nous engage nous tous. [...] Nous on lui a proposé de parler de ce sujet car on pensait que c'est important, que le temps était venu et qu'on le devait à la vérité historique. [...] Ensuite, l'écho, ça le lendemain, bon ben voilà⁸⁸³. »

Les initiateurs de l'Appel du 15 mars ont aussi rencontré les trois fédérations d'anciens déportés et internés (la FNDIR, la FNDIRP et l'UNDIVG) ainsi que le directeur de la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD). Cette volonté d'aller à la rencontre des déportés est considérée par les initiateurs comme un point fort de la mobilisation.

⁸⁸² F.L., entretien, Paris, 17.3.2006.

⁸⁸³ Gilles de Lacaussade, entretien, Paris, 23.9.2006.

« On a pu aller parler aux présidents des associations de déportés. En soi, ils n'ont pas consenti, mais ont écouté. Ils sont encore vivants, donc c'était important de les avoir en face. Et nous, on a parlé en tant qu'association de pédés⁸⁸⁴. »

L'UNADIF et la FNDIR, d'héritage catholique gaulliste, ont toujours été ouvertement hostiles aux homosexuels. Elles ont néanmoins reçu les initiateurs. L'effet de la rencontre reste difficile à mesurer dans la mesure où lors de l'entretien réalisé avec le président de la FNDIR, M. Eudes, ce dernier a confié, sans souhaiter s'étendre d'avantage sur le sujet, que « les déportés homosexuels, ça n'existe pas⁸⁸⁵. »

Du côté de l'autre fédération d'anciens déportés, la FNDIRP, nous apprenons par l'intermédiaire de sa revue *Le Patriote résistant* que cette fédération a décidé d'engager un dialogue avec les organisations homosexuelles. (Cette attitude n'a rien d'étonnant s'il on admet que le parti communiste s'est ouvert aux revendications des homosexuels depuis quelques années.)

« Dans le cadre des commémorations 2005, la FNDIRP a également souhaité rencontrer les représentants d'associations homosexuelles pour éclaircir certains points. Il convient sans doute, 60 ans après la libération des détenus des camps de concentration nazis, d'aborder sans a priori le problème. [De plus,] la délégation de la FNDIRP a tout d'abord rappelé que, depuis toujours, elle lutte contre toutes les discriminations, quelles qu'elles soient⁸⁸⁶. »

En outre, nous apprenons qu'au cours de cette négociation, le MDH et l'Inter-LGBT (à l'origine de la cérémonie spécifique pour les victimes homosexuelles du nazisme) ont accepté de ne plus organiser de seconde cérémonie à partir de 2005. (Cette concession faite à la FNDIRP témoigne en fait de l'état de délitement dans lequel se trouve le MDH au moment de l'Appel.)

Concernant la FMD, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, sa position quant à la question de la « déportation homosexuelle » reste insaisissable. Elle est considérée par les initiateurs de la mobilisation ainsi que par le Ministère des anciens combattants comme un allié de choix puisqu'elle fédère l'ensemble des fédérations d'anciens déportés. Mais sa légitimité est mise en doute de façon récurrente par les fédérations d'anciens déportés gaullistes. L'UNADIF, la FNDIR et l'UNDIVG lui reprochent d'être inféodée à la FNDIRP (la fédération qui regroupe les anciens déportés communistes). D'ailleurs, lorsqu'il a été question de la reconnaissance de la Déportation homosexuelle, le président de l'UNDIVG a souligné que « l'UNDIVG n'a jamais voulu s'associer à quelque travaux

⁸⁸⁴ E.B., entretien, Paris, 17.2.2006.

⁸⁸⁵ Pierre Eudes, entretien, Paris 11.7.2006.

⁸⁸⁶ Maurice Voutey, « Les nazis et la persécution de l'homosexualité masculine », *Le Patriote résistant*, mars 2005 ; « Une discussion franche et cordiale », *Le Patriote résistant*, mars 2005.

de mémoire que ce soit de la FMD depuis la création de cette dernière⁸⁸⁷. » Cette méfiance se comprend mieux lorsque l'on se souvient que la FMD a été créée par la FNDIRP et l'UMIF, l'Union des mutuelles d'Ile-de-France.

L'ambiguïté de la position de la FMD face à la question de la reconnaissance des homosexuels en tant que victimes de la Déportation est d'autant plus manifeste lorsqu'on la compare à celle vis-à-vis des Tsiganes (et de l'association qui depuis peu les représente, l'AMIDT) : « la Fondation soutient l'AMIDT et héberge son siège. Elle y adhère en qualité de personne morale et je la représente lors des réunions⁸⁸⁸. » Le directeur de la FMD affirme donc être le représentant de la l'AMIDT, l'Association pour la mémoire de l'internement et de la déportation des Tsiganes. De plus, l'AMIDT possède son adresse postale auprès du siège de la FMD et les membres de l'association sont autorisés à y organiser leurs réunions⁸⁸⁹. En fait, la FMD, tout comme le Ministère des anciens combattants ont encouragé la constitution des Tsiganes en groupe de victimes. Alors qu'en 2006, le Ministère des anciens combattants œuvrait à la constitution d'une fédération porteuse de la mémoire tsigane. Les efforts ont porté leurs fruits en 2008⁸⁹⁰.

3. L'administration du problème au sein de l'arène publique

À l'issue de l'enquête, nous pouvons remarquer que la question de l'inclusion des homosexuels dans la commémoration des victimes de la Déportation a été considérée de façon différentielle par les trois catégories d'acteurs impliqués dans l'arène publique créée par l'Appel du 15 mars. Pour les associations homosexuelles, cette question est au cœur de leur agenda. S'agissant des administrations impliquées, elles ont traité le dossier en tant qu'intermédiaire entre les associations homosexuelles et les fédérations d'anciens déportés. La mobilisation de 2005 a permis au ministère de trouver l'interlocuteur unique qu'il recherchait depuis l'apparition de la demande sociale vu que le ministère n'est pas encore parvenu à la casser⁸⁹¹. Un des objectifs de la DMPA est justement de casser les demandes sociales, avant même qu'elles n'apparaissent, selon un principe d'anticipation.

⁸⁸⁷ Communiqué IC/CP/05/18 de la Fédération des CGL, 23.4.2005.

⁸⁸⁸ Courriel électronique de M. Lescure, 24.4.2008.

⁸⁸⁹ Yves Lescure, directeur de la FMD, entretien, Paris, 17.4.2008.

⁸⁹⁰ En 2006, une conseillère du ministre soulignait en entretien qu'« il n'y a pas de fédération nationale portant la mémoire de déportés Tsiganes. Mais le Ministère délégué aux anciens combattants œuvre dans ce sens là ». F. B., conseillère technique du Ministre délégué aux anciens combattants, entretien, Paris, 16.3.2006.

⁸⁹¹ L.B., entretien, Paris, 26.4.2006.

« Moi mon idée c'était d'anticiper ! Il fallait anticiper, faire la plaque pour casser la demande sociale. Et on aurait dit en permanence, quand il y avait pression à Lille, à Bordeaux ou à Toulouse, on aurait dit : vous avez un lieu, ou vous pouvez faire des commémorations, sur un lieu historique et incontestable » [le Struthof]⁸⁹². »

Selon le sociologue Danny Trom, cette attitude est typique de l'administration des problèmes publics en France : « casser la demande sociale »⁸⁹³. Cependant, la constance de cette stratégie demande à être relativisée puisque nous avons remarqué que certaines administrations et institutions cherchaient à créer une demande sociale de reconnaissance des Tsiganes en tant que victimes. Cette configuration observée en France est inédite. D'après Serge Barcellini, cela s'explique par le fait que les Tsiganes « arrangent tout le monde ». Ils permettent aux deux pôles que sont la mémoire catholique de la déportation et la mémoire juive de la shoah de ne pas se trouver en opposition frontale. Les Tsiganes seraient instrumentalisés par l'État et par la FMD afin de servir de tampon entre deux groupes. L'État, tout comme les fédérations d'anciens déportés cherchent à faire émerger chez les Tsiganes une mémoire de groupe, tandis que s'agissant des homosexuels, ces mêmes acteurs cherchent à en contenir la vigueur de ses expressions.

En considérant les choses de la sorte, nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur les bénéfices réels de l'apposition effective d'une plaque au Struthof pour le groupe des porteurs de la mémoire de la déportation homosexuelle. En effet, il se pourrait que cette plaque serve d'outil afin de légitimer l'exclusion des homosexuels des commémorations publiques – en les enjoignant de commémorer « leurs » victimes uniquement dans l'ancien camp de concentration du Struthof.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre nous avons vu que dès 1975 à Paris, des groupes homosexuels ont réclamé l'inclusion des victimes de leur groupe dans la commémoration publique. Les anciens déportés se sont opposés à cette requête en vertu du principe suivant : il n'y a pas eu d'homosexuel arrêté pour homosexualité et déporté en raison de ce motif depuis la France non-annexée. De plus, selon ces derniers, le mouvement homosexuel ne se revendique pas d'une « mémoire nationale ». En outre, certains anciens déportés considéraient que les nazis étaient des homosexuels. Par conséquent, à leurs yeux, commémorer les victimes homosexuelles du nazisme reviendrait dès lors à honorer les nazis.

⁸⁹² Serge Barcellini, entretien, Paris, 25.9.2006.

⁸⁹³ Danny Trom, entretien, Berlin, 30.3.2006.

C'est en 1989 que se constitue une association porteuse de la mémoire de la déportation homosexuelle. Elle fait de l'Alsacien Pierre Seel, le témoin vivant de la Déportation pour homosexualité et réclame la reconnaissance de son martyr. En 1994, les homosexuels organisent pour la première fois une commémoration des victimes homosexuelles du nazisme au Mémorial de la Déportation à Paris. Cette cérémonie se déroule après la cérémonie « officielle ».

À partir de 1995, les homosexuels s'engagent dans une démarche de reconnaissance officielle de leur martyr. Elle trouve un de ses points d'orgue en 2001, lorsque trois processus convergent : le Premier ministre rend publiquement hommage aux victimes homosexuelles du nazisme, le maire de Paris, parachève la stratégie de patronage initiée en 1994 au mémorial de la Déportation, la FMD reconnaît le motif de déportation « 175 » et fait apposer une plaque qui mentionne les homosexuels au pied du Mémorial des martyrs de la Déportation. À ce moment, les anciens déportés rappellent aux homosexuels qu'hommage public ou dans la pierre ne signifie pas la reconnaissance officielle de leur martyr. Pour cette raison, des groupes homosexuels s'engagent dans une nouvelle demande de reconnaissance en 2005. Ils formulent l'Appel du 15 mars. Suite à cette mobilisation, le président de la République mentionne, pour la première fois, les homosexuels dans le martyrologe des victimes de la Déportation. Néanmoins, la mention des homosexuels ne signifie pas la reconnaissance légale de ce motif de persécution⁸⁹⁴.

En conclusion, l'Appel du 15 mars, a contribué à refaçonner le paysage des militants de la déportation pour homosexualité. Il a rendu visible un challenger (les ODLM) et a participé à la mise sur la touche du MDH. Depuis 2005, la commémoration inventée en 1994 devant le Mémorial des martyrs de la Déportation n'existe plus. Les associations homosexuelles ont choisi d'assister à la cérémonie dont elles restent pourtant exclues. En effet, malgré la mobilisation que fut l'Appel du 15 mars, elles ne sont toujours pas autorisées à participer à la gerbe unique, ni invitées à la préparation de la commémoration, ni reconnues par les associations d'anciens déportés.

Parallèlement, depuis 2005, une cérémonie en hommage aux victimes homosexuelles de la Déportation est organisée le 17 mai, lors de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie⁸⁹⁵. En accord avec le Comité de la flamme sous l'Arc de Triomphe, les Oublié(e)s de la mémoire ravivent la flamme du souvenir qui brûle au pied du Tombeau du Soldat inconnu le soir du 17 mai.

⁸⁹⁴ Les associations homosexuelles ont demandé en 2008 à ce que la déportation pour homosexualité fasse l'objet d'une reconnaissance légale de la part de la République. La demande est restée sans réponse.

⁸⁹⁵ Le 17 mai 1990, l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales par l'Organisation mondiale de la santé et c'est en souvenir de cet événement que cette journée a été instituée à l'initiative de Louis-Georges Tin.

Chapitre 4

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à Amsterdam

Introduction

La commémoration en tant que ressource politique utilisée par le mouvement homosexuel néerlandais est l'objet de ce chapitre. Nous allons examiner les mécanismes sociaux qui ont permis l'érection de l'*Homomonument*. Inauguré à Amsterdam en 1987, il « commémore toutes les femmes et tous les hommes qui ont été tyrannisés et persécutés à cause de leur homosexualité⁸⁹⁶. » Dans ce chapitre nous allons, d'une part, mettre en lumière les stratégies employées par le mouvement homosexuel néerlandais afin de faire inscrire son martyre dans la pierre ; d'autre part, nous intéresser à la réception et à l'utilisation du monument en tant que lieu de commémoration. Après avoir appréhendé chronologiquement les revendications du mouvement homosexuel néerlandais nous examinerons comment s'est constituée la mémoire de papier de la persécution nazie des homosexuels. Suite à cela, nous analyserons les rituels et commémorations qui se déroulent au monument.

I - Le mouvement homosexuel néerlandais

À partir de 1917, les Pays-Bas se sont engagés dans un processus d'unification sociétale⁸⁹⁷. Ce compromis est à l'origine d'une politique du consensus dont le but est de

⁸⁹⁶ D'après la plaque apposée à côté du monument.

⁸⁹⁷ Judith Schuyf et André Krouwel, « The Dutch Lesbian and Gay Movement: The Politics of Accommodation », pp. 158-180 in Barry D. Adam, Jan Willem Duyvendak, André Krouwel (dir.), *The*

dépasser la division de la société néerlandaise en « piliers⁸⁹⁸ ». La multiplicité des partis politiques exige de ce modèle politique un mode de fonctionnement fait d'alliances, de coalitions et de compromis. Ce système a pour effet la délégation par l'État de tout ce qui ne relève pas de l'intérêt national à des organisations intermédiaires, des *agences*. Le modèle de la pilarisation est à l'origine d'une culture du compromis qui se manifeste directement en termes de pluralisme politique et d'autonomie des groupes sociaux. Ce modèle qui était efficace jusqu'aux années 1960 s'est désormais érodé. Ce phénomène d'érosion, nommé *dépilarisation*, a paradoxalement favorisé l'émergence de cultures alternatives qui fonctionnent aussi sur le modèle du pilier.

Suite aux élections législatives de 1909, les partis politiques confessionnels entrent pour la première fois dans un gouvernement de coalition⁸⁹⁹. Des députés conservateurs réclament la condamnation des relations homosexuelles. Ils parviennent à faire voter l'article 248^{bis} qui condamne à partir de 1911 les relations homosexuelles entre une personne mineure de plus de seize ans et une personne majeure de 21 ans⁹⁰⁰. Le vote de cette loi est directement à l'origine de la création du NWHK, *Nederlandsch Wetenschappelijk Humanitair Komitee* (le Comité scientifique humanitaire néerlandais). C'est la première organisation pour la défense des droits des homosexuels créée en dehors

Global Emergence of Gay and Lesbian Politics National Imprints of a Worldwide Movement, Philadelphie, Temple Univ. Press, 1998.

⁸⁹⁸ Pilarisation : processus selon lequel des groupes organisent leur vie sociale et politique sur la base de leurs appartenances religieuses. Aux Pays Bas, il existe une division de la société entre trois groupes principaux : catholiques, protestants, laïques. De ces trois piliers ont émané quatre « systèmes » au sein de la société (école catholique, radio catholique, université catholique, hôpitaux catholiques, partis politiques catholiques, etc...). L'idéal de Kuyper, idéologue du système de la pilarisation, était que tout Néerlandais, du berceau jusqu'à la tombe, puisse naître, grandir, s'épanouir au sein de sa communauté d'origine, de son pilier. Ce principe a perdu de sa vigueur depuis les années 1970.

⁸⁹⁹ Cette introduction à l'histoire du mouvement d'émancipation homosexuel néerlandais est inspirée de : Gert Hekma, *Homoseksualiteit in Nederland van 1730 tot tijd*, Amsterdam, Meulenhoff, 2004 ; Pieter Koenders, *Tussen christelijk réveil en seksuele revolutie. Bestrijding van zedeloosheid, met de nadruk op repressie van homoseksualiteit*, Amsterdam, IISG, 1996 ; Saskia Keuzenkamp, David Bos, Jan-W. Duyvendak, Gert Hekma, *Gewoon doen, Acceptatie van homoseksualiteit in Nederland*, Den Haag (La Haye), SCP, 2006 (trad. angl. : *Out in the Netherlands*, La Haye, SCP, 2007).

⁹⁰⁰ L'article 248^{bis} condamnait « à une peine maximale d'emprisonnement de quatre ans tout homme majeur qui a eu une relation sexuelle avec un homme mineur de plus de seize ans ». Pieter Koenders évalue à plus de 5 000 les personnes condamnées en vertu de cet article de loi entre 1911 et 1971. Dans 1 300 cas il y eut non lieu. 75 % des personnes reconnues coupables ont été condamnés à une peine de prison, 3% ont été internés en hôpital psychiatrique. 1% des cas concernait des affaires de lesbianisme. Les articles 239, 243-245 du Code pénal néerlandais condamnaient diverses espèces d'outrages publics. L'art. 246 condamnait les relations sexuelles sous la contrainte. L'art. 247 condamnait les relations sexuelles avec mineur de moins de seize ans à une peine maximale de six années d'emprisonnement. L'art. 248 stipulait que si cette relation sexuelle avait induit un dommage corporel, la peine de prison serait étendue à douze ans et quinze ans si cette relation sexuelle avait induit la mort du mineur. L'art. 249 condamne les personnes ayant autorité sur mineur.

de l'Allemagne⁹⁰¹. Fondé en 1912 avec à sa tête Jacob-Anton Schorer, il s'inspire directement du WhK allemand⁹⁰².

En 1920, une section spéciale, dédiée à la surveillance des homosexuels est créée au sein de la police néerlandaise. Elle établit un système de fichage des homosexuels.

Début 1940 le militant socialiste Niek Engelschman crée la revue *Levensrecht (Droit à la vie)*. Le 10 mai 1940, les troupes de la *Wehrmacht* envahissent les Pays-Bas. Le NWHK est dissout en raison de l'occupation, la publication de *Levensrecht* est interrompue. Le 31 juillet, Arthur Seyss-Inquart, gouverneur et commissaire du Reich pour les Pays-Bas occupés promulgue l'ordonnance 81/40⁹⁰³, qui est une réplique du §175. 138 hommes sont arrêtés en vertu de cette ordonnance⁹⁰⁴. (La police néerlandaise ne s'est pas montrée très concernée par la poursuite des homosexuels.) Selon Marian van der Klein, le quotidien des homosexuels durant l'occupation s'inscrivait dans la continuité d'avant la guerre, c'est-à-dire dans l'invisibilité et le silence.

Au lendemain de la guerre, le *Shakespeare Club* est créé. Il est rebaptisé *Cultuur- en Ontspanningscentrum COC* (Centre culturel et récréatif) en 1947. Le nombre d'adhérents croît rapidement et les activités proposées par l'organisation se multiplient : publication de la revue mensuelle *Vriendschap*, organisation de manifestations politiques (*meetings*), culturelles (concerts, pièces de théâtres, spectacles), récréatives (bals masqués, voyages à l'étranger). Le célèbre bal du COC est alors le seul endroit du pays où les homosexuels peuvent danser librement. Cet élément est capital. En effet, le COC est une organisation qui offre des avantages sélectifs à ses adhérents, c'est-à-dire des privilèges réservés. Cette stratégie est jusqu'à nos jours une des clefs de son succès.

Encadré 14 : Le COC

Dès 1946, le COC, l'Association des homosexuels des Pays-Bas, devient l'unique acteur et le représentant du mouvement homosexuel néerlandais. Le COC est de nos jours la plus ancienne organisation homosexuelle encore existante dans le monde, en activité depuis plus de soixante ans. Il est à l'origine d'une fédération européenne de défense des droits des personnes homosexuelles (hommes et femmes). Ses moyens

⁹⁰¹ Le WhK avait été fondé en 1897 à Berlin afin de faire abroger le §175 du Code pénal allemand. Cf. chapitre 2.

⁹⁰² Jacob Anton Schorer (1866-1957) : docteur en droit et administrateur dans la province de Middelburg s'est exilé en 1903 à Berlin suite à un scandale l'accusant d'entretenir une relation homosexuelle avec un jeune homme. Cette affaire a ruiné sa carrière. En 1910, il retourne aux Pays-Bas où il s'engage contre la pénalisation de l'homosexualité.

⁹⁰³ Ordonnance 80/41 : « Tout homme qui fornique avec un autre homme est condamnable à une peine d'emprisonnement de quatre ans ».

⁹⁰⁴ Parmi les 138 arrêtés, 90 ont été effectivement condamnés, dont 54 à une peine de prison (60% des condamnés étaient mineurs).

humains et financiers (subventions et employés à temps plein) tout comme le nombre d'adhérents (qui se chiffre en milliers), en font une organisation d'importance qui fonctionne comme un syndicat. Le COC est une fédération constituée de 24 antennes à travers les Pays-Bas et il est pourvu d'un comité directeur⁹⁰⁵. À l'échelle locale, chaque COC est un lieu d'accueil, d'information et de sociabilité. À l'échelle nationale, le COC est plus qu'une simple association : il est un groupe d'intérêt doté de moyens matériels et financiers qui lui permettent de développer des stratégies politiques au nom du groupe qu'il représente⁹⁰⁶.

La politique générale du COC se déploie suivant quatre axes : sensibiliser la jeunesse à la discrimination homophobe (interventions en milieu scolaire) ; soutenir les personnes âgées homosexuelles et leur offrir des services adaptés ; soutenir les personnes homosexuelles issues de l'immigration ; réaliser des actions de solidarité internationale dans des pays où la situation des gays et des lesbiennes est dramatique⁹⁰⁷. Les sources de revenus du COC proviennent des cotisations des adhérents, de dons et legs, de subventions ainsi que d'activités commerciales. Le COC est membre de l'ILGA Europe, l'*International Lesbian and Gay Association*, qui est le lobby LGBT européen, dont le siège est à Bruxelles⁹⁰⁸.

En 1947, Niek Engelschman initie un dialogue avec la police⁹⁰⁹. Cette volonté d'institutionnalisation des relations entre la police et les homosexuels s'inscrit dans la lignée des décisions que le bureau du COC a choisi de suivre. Convaincu que les homosexuels doivent sortir de l'ombre, le COC crée des antennes à La Haye et Rotterdam. En 1951 il va encore plus loin en convoquant l'ICSE, le *Comité international pour l'égalité sexuelle*, toute première organisation homosexuelle internationale. L'ambition du COC est simple : créer un réseau international de coopération et d'émancipation⁹¹⁰.

Durant la période 1945-65, un changement discursif concernant l'appréhension sociale l'homosexualité s'opère à trois niveaux aux Pays-Bas. Tandis qu'en 1945 il était question de relations sexuelles, le discours médical parle désormais d'amour entre personnes de même sexe. Ce changement s'explique en partie grâce au déploiement d'une stratégie identitaire visant l'éducation. D'un point de vue discursif, le COC opère une coupe franche

⁹⁰⁵ Ces informations sont disponibles sur le site du COC : <http://www.coc.nl> (dernière consultation le 01.03.2009)

⁹⁰⁶ Considéré comme l'une des plus importantes organisations homosexuelles au monde, le COC dispose de connaissances, d'aptitudes et de réseaux qui lui permettent de répondre pratiquement dans le monde entier à différentes demandes de soutien: stratégie, formation de réseaux, défense d'intérêts, organisation, hébergement, gestion de personnel, trésorerie, etc. Le COC peut se charger de ces tâches directement et/ou indirectement. Et ceci à l'échelle requise par chaque situation donnée.

⁹⁰⁷ Preuve de la puissance du COC, l'initiative du gouvernement des Pays Bas de demander à ses ambassades de rédiger un rapport sur la situation des homosexuels dans les États où les Pays Bas sont représentés. « Amsterdam lance une enquête sur la situation des homosexuels dans 36 pays », *Le Monde*, 7.08.2007.

⁹⁰⁸ <http://www.ilga-europe.org> (dernière consultation le 01.03.2009)

⁹⁰⁹ Ce dialogue permet d'une part à la police d'avoir un œil sur le COC et il permet au COC d'être en contact direct avec la police.

⁹¹⁰ Cette mission qu'il s'est donnée reste toujours d'actualité. Le COC subventionne des associations et organisations LGBT en Afrique et dans les ex-républiques soviétiques.

entre les homophiles, qu'il présente comme des personnes respectables et qu'il distingue des autres : pédérastes⁹¹¹, pédophiles⁹¹² et hommes efféminés. Durant cette période, la théorie du troisième sexe, héritée de Hirschfeld (et défendue par Schorer) est abandonnée au profit d'une stratégie de mise en avant des couples d'hommes virils⁹¹³. Selon le COC, « un homo est un exquis et respectable monsieur qui ne se distingue d'un hétéro... qu'au lit ». Cette stratégie assimilationniste est accompagnée du développement d'une politique inclusive matérialisée par la recherche d'alliés. À partir de 1960, La NVSH⁹¹⁴, la Société néerlandaise pour la réforme sexuelle, forte de 200 000 membres⁹¹⁵ avait fait de la décriminalisation de la pornographie, de la prostitution, de l'avortement et de l'homosexualité son cheval de bataille.

En 1965 a lieu la diffusion du premier film néerlandais sur le sujet de l'homosexualité *De ander, L'autre*. Ce film réalisé par Erik Terpstra met en scène la simple et étouffante réalité homosexuelle de l'époque. En 1964, alors que nombre d'homosexuels continuent à vivre cachés, le COC choisit d'apparaître au grand jour et se renomme « organisation pour les homophiles : COC⁹¹⁶ ». Ce changement de nom marque aussi un changement d'attitude générale ; le COC voit une nouvelle génération militante parvenir à l'âge adulte.

En parallèle, des challengers font leur apparition. L'intellectualisation de la jeunesse et son adhésion aux théories anarchistes et marxistes conduisent en 1968 à la création d'une fédération étudiante homo-révolutionnaire, la FSWH⁹¹⁷. À l'inverse du COC qui demande un droit à l'intégration, la FSWH exige visibilité et droit à la distinction⁹¹⁸. Le 21 janvier

⁹¹¹ Pour rappel, la pédérastie désigne l'attraction sexuelle d'un homme adulte pour des jeunes hommes et toute relation physique fondée sur cette attraction.

⁹¹² La pédophilie désigne l'attraction sexuelle d'un adulte pour les enfants.

⁹¹³ L'idéal « égalitariste » dans les relations homosexuelles est un modèle qui ne s'est imposé qu'à partir des années 1960. Les seules statistiques d'avant guerre dont nous disposons au sujet des préférences homosexuelles sont celles de l'enquête menée par Magnus Hirschfeld (Berlin, 1903). Les résultats de l'enquête mettent en lumière que 45 % des hommes interrogés sont attirés par des hommes de leur âge, 45 % par des hommes âgés de 14-20 ans, 5 % par des adolescents prépubères (moins de 14 ans) et 5 % par des hommes âgés. Cf. Manfred Herzer, *Magnus Hirschfeld, Leben und Werk eines jüdischen, schwulen und sozialistischen Sexologen*, Francfort M./New York, Campus, 1992.

⁹¹⁴ NVSH : *Nederlandse Vereniging voor Seksuele Hervorming*. Ce mouvement créé en 1881, prônait dès ses origines, l'égalité hommes/femmes et le droit pour les femmes de disposer librement de leur corps.

⁹¹⁵ Ce taux d'adhésion particulièrement élevé s'explique en partie du fait que la NVSH était en mesure de délivrer des contraceptifs, pratique nommée en sociologie *incitation sélective*.

⁹¹⁶ En 1971 il se renomme COC : Union néerlandaise pour l'intégration de l'homosexualité (*Nederlandse Vereniging voor Integratie van Homoseksualiteit*).

⁹¹⁷ FSWH : *Federatie Studenten Werkgroepen Homoseksualiteit*.

⁹¹⁸ La stratégie initiée par le COC commence à porter ses fruits à la fin des années 1960. L'association obtient en 1969 des subventions ainsi que la création de la fondation *Schorer*, cofinancée par l'État et des collectivités publiques.

1969, des jeunes de la FSWH organisent une manifestation pour l'abrogation de l'article 248^{bis} à La Haye⁹¹⁹.

En 1969, le rapport Speijer, commandité par le gouvernement dans le cadre des débats sur la « transmission de l'homosexualité », est publié. Il montre que l'homosexualité n'est pas transmissible par séduction⁹²⁰. Ce rapport montre aussi que les Pays-Bas prennent un tournant libéral dès le début des années 1970. L'article 248^{bis} est abrogé en 1971. Peu de temps après la FSWH intègre le COC. Le COC devient dès lors une organisation à deux facettes⁹²¹.

En 1970, les membres de l'AJAH, le groupe d'action pour l'homosexualité décident de déposer une gerbe de fleurs au pied du mémorial national durant la cérémonie du *Dodenherdenking*, le 4 mai au soir. La gerbe est confisquée par la police et les étudiants placés en garde à vue. Selon les groupes qui constituent la FSHW pour que les homosexuels soient reconnus, il faut passer par la confrontation.

Le phénomène de politisation de l'homosexualité est à l'origine de la création d'associations homosexuelles au sein des partis politiques institutionnels. Le PSP, le parti socialiste pacifiste ouvre la marche, suivi du PvdA, le parti travailliste. Dans le même sillage, des groupes gays et lesbiens sont créés au sein des syndicats, des administrations, de l'armée et de la police. En juin 1977, la première manifestation homosexuelle est organisée dans les rues d'Amsterdam.

En 1982, durant la Gay Pride annuelle qui se tient dans la petite ville d'Amersfoort, des homosexuels sont victimes d'attaques homophobes. Dépassée par les événements, la police n'intervient pas. Elle est accusée par la suite de complicité passive. Le scandale qui résulte de l'affaire d'Amersfoort – qui porte un coup symbolique à l'image tolérante et libérale des Pays-Bas – est à l'origine de la mise en place d'un module de prévention de l'homophobie au sein de l'académie de police néerlandaise.

Aux Pays-Bas, tout comme dans les autres pays occidentaux, il est nécessaire de distinguer la période avant l'émergence du sida de celle qui suit. En tant que population particulièrement touchée, les communautés gays et lesbiennes se sont mobilisées autour de ce problème de santé publique. Le sida a provoqué un renouvellement de la perception sociale de l'homosexualité en tant que forme de vie⁹²². Il a aussi renforcé les relations entre l'État et les organisations gays et lesbiennes. Enfin, il a participé à l'inscription dans

⁹¹⁹ Cette manifestation est la toute première manifestation homo aux Pays Bas.

⁹²⁰ Cf. Speijer Committee, *The Speijer Report (Advice to the Netherlands Council of Health concerning homosexual relations with minors)*, trad. angl. par The Sexual Law Reform Society, Londres, 1969.

⁹²¹ Néanmoins, des groupes issus de la gauche autonome subsistent en dehors du COC, dont le *Flikkerfront*, le front pédé.

⁹²² Le film *Philadelphia* de Jonathan Delemme (1993) est une illustration de ce qui vient d'être esquissé.

la pierre d'une mémoire homosexuelle. Durant les années 1980 nous pouvons observer qu'un deuil appelle les deuils. Les morts du sida semblent faire écho aux victimes du nazisme.

Après une décennie marquée par le deuil, les années 1990 voient l'apparition de nouvelles préoccupations. Certaines voix réclament le droit au mariage pour les couples homosexuels. Tandis que le COC s'y oppose encore en 1990, il soutient cette revendication à partir de 1994⁹²³. En 1997, les Pays-Bas créent un partenariat civil enregistré ouvert aux couples homos et hétéros. Mais les organisations homosexuelles ne s'en satisfont pas. En 2001, une étape supplémentaire est franchie avec l'ouverture du mariage aux couples de même sexe⁹²⁴.

En résumé, ce n'est qu'à partir de la création du COC en 1946 qu'il est véritablement possible de parler d'un mouvement homosexuel aux Pays-Bas. Jusqu'en 1962, Niek Engelschman, ancien résistant, en a assuré la présidence⁹²⁵. Dès 1947, il est à l'origine d'une stratégie de dialogue avec la police. Durant les années 1950, les bases du second mouvement d'émancipation sont mises en place par les élites du COC⁹²⁶. La stratégie choisie est d'une part dirigée vers les membres du groupe et d'autre part vers l'État. Lieu de rencontre, de détente et de divertissement, centre d'information et de diffusion de l'information, le COC est dès l'origine une organisation politique et culturelle à vocations multiples. La création d'antennes dans les grandes villes du pays lui a permis d'accroître la visibilité homosexuelle tout en se constituant en tant que partenaire des collectivités publiques au niveau local. Ce point s'inscrit dans la stratégie d'institutionnalisation du COC dont le but est l'entretien de relations de reconnaissance mutuelle avec l'État. Dans ce cadre, il n'a pas hésité à exclure toutes les personnes qui pouvaient nuire à son image (tels les hommes efféminés), ni hésité à conclure des alliances politiques (*e.g.* la tentative d'alliance avec la NVSH). C'est contre la stratégie assimilationniste du COC que des mouvements radicaux se créent à la fin des années 1960. En 1969, la manifestation que ces

⁹²³ Cf. Gert Hekma, 2004, *op.cit.*, p. 173

⁹²⁴ Les mariages entre personnes de mêmes sexes sont autorisés dans les États suivants : Afrique du Sud (depuis 2006), Belgique (2003), Canada (2005), Connecticut (2008), Espagne (2005), Iowa (2009), Maine (2009), Massachussets (2004), New-Hampshire (2010), Norvège (2008), Suède (2009) et Vermont (2009). En outre, ces unions sont reconnues en Israël et au Japon et dans certains états des États-Unis.

⁹²⁵ Niek (Nico) Engelschman (1913-1988) est né dans une famille ouvrière. Il adhère aux jeunes du parti social démocratique ouvrier en 1927, puis au parti socialiste indépendant en 1932. À partir de 1936, il entre en contact avec J.A. Schorer et s'engage dans la lutte pour l'abrogation de l'article 248^{bis}. Durant l'Occupation, il s'engage dans la lutte contre le nazisme et la Résistance rejoint dès 1940. C'est en sa mémoire que le pont qui jouxte le mémorial a été renommé *Engelschmanbrug*, Pont Engelschman, le 10 avril 1998.

⁹²⁶ Le processus est analysé en détail et avec rigueur par Schuyf et Krouwel dans leur article sur le mouvement gay et lesbien : (Judith Schuyf et André Krouwel, « The Dutch Lesbian and Gay Movement: The Politics of Accommodation ». In *The Global Emergence of Gay and Lesbian Politics National Imprints of a Worldwide Movement*, Barry D. Adam, *et al.* (dir.), Philadelphie, Temple University Press, 1998, pp. 158-80).

mouvements organisent à La Haye marque l'apparition des homosexuels en tant que force politique organisée sur la scène publique. De même en 1970, lorsqu'ils déposent une gerbe au pied du monument national. L'abolition de l'article 248^{bis} en 1971 atteste de la capacité du système politique à réagir aux requêtes formulées par le mouvement homosexuel. Il en va de même d'autres requêtes, formulées durant les décennies suivantes : lois anti-discriminations, partenariat civil, mariage.

II - De la mémoire de papier à la mémoire de pierre

1. Le souvenir de la persécution nazie dans la mémoire de papier

Grâce à l'examen des publications du COC, il est possible de révéler les moments où la mémoire de la persécution nazie apparaît au sein du mouvement homosexuel néerlandais. L'étude de ces revues va nous permettre de suivre et de retracer l'évolution de la question. Nous allons y distinguer trois moments : avant 1950, entre 1950 et 1961 et après 1961.

1.1 « Les victimes et les boucs émissaires »

Dès 1946, la revue *Levensrecht* publie un article intitulé « Les victimes et les boucs émissaires »⁹²⁷. Cet article est la toute première mention des victimes homosexuelles du nazisme dans la presse homosexuelle européenne de l'époque. L'auteur fait état de la persécution des homosexuels et de leur déportation dans des camps nazis durant la guerre. Selon lui, « le nombre d'homosexuels qui ont été anéantis en camp de concentration, aussi bien en Russie qu'en Allemagne est à peine inférieur au nombre de Juifs exterminés. » L'idée même d'un « Homocauste » de l'assassinat de millions d'homosexuels apparaît donc immédiatement après la guerre. L'auteur qui signe sous le pseudonyme « Corydon » mentionne dans son article deux figures homosexuelles : le communiste néerlandais Marius van der Lubbe, auteur présumé de l'incendie du Reichstag et le fasciste Ernst Röhm, chef des SA. Ces deux hommes lui servent à asseoir sa démonstration. Tous deux sont des boucs émissaires qui ont été sacrifiés parce qu'homosexuels. La conclusion de ce texte est un appel à la solidarité homosexuelle :

« Nous avons cependant l'obligation de commémorer nos morts, ces douzaines d'anonymes, [tout comme ceux] qui se sont sacrifiés en héros pour leur Mère patrie ou la Liberté. Ils doivent nous donner le courage de combattre pour l'obtention de nouveaux "droits de l'Homme", car les homosexuels, qui sont aussi des hommes, doivent obtenir leur "droit à la vie"⁹²⁸. »

C'est donc dès 1946 que l'injonction à commémorer est formulée. L'auteur, qui est vraisemblablement l'ami d'André Gide Jef Last, considère que les homosexuels ont l'obligation de commémorer leurs morts. (Il s'agit explicitement ici d'homosexuels allemands morts dans des camps de concentration nazis.) Selon lui, s'ils se sont sacrifiés, c'est pour que les homosexuels d'aujourd'hui (*i.e.* de 1946) obtiennent leur droit de vivre.

⁹²⁷ Corydon, « Slachtoffers en Zondebokken », *Levensrecht*, 5, 1946, p. 1-3.

⁹²⁸ « Wij echter hebben de plicht onze doden te herdenken, de duizenden naamlozen die, met hun fijngevoelige aanleg aan de wreedste kwellingen bezweken zowel als de helden die voor Vaderland en Vrijheid vielen, niet om bij hem graven te treuren, maar om de moed te vinden tot de strijd voor nieuwe „mensenrechten“, waarbij ook de homoseksuelen als „mensen“ hun „levensrecht“ zullen moeten verwerven. » In *ibid.*

La figure à laquelle Jef Last fait référence est donc celle du martyr. L'appel "À nos morts" est, en effet, dirigé vers les lecteurs appartenant au groupe homosexuel⁹²⁹. Dans le texte, l'emploi du « nous » prend le lecteur à parti tout en appréhendant les homosexuels selon une vision essentialiste. Pour Corydon⁹³⁰, s'il existe un « devoir de mémoire » vis à vis des homosexuels tombés durant la guerre, c'est avant tout parce que les morts doivent servir la lutte pour la conquête de nouveaux droits. Le registre de langage choisi, qui fait appel à un vocabulaire belliciste nous donne quelques indications sur la manière dont les porte-parole homosexuels se percevaient aux Pays-Bas au lendemain de la guerre, comme un groupe en lutte pour le droit de vivre⁹³¹.

L'article « Les victimes et les boucs émissaires » de Jef Last explique que seule l'entraide homosexuelle permet d'aller de l'avant – puisque la société (hétérosexuelle) est hostile aux homosexuels. Les victimes sont là pour rappeler que le chemin de la liberté est encore long. Et parce qu'ils ont ouvert la voie, il est nécessaire de se souvenir des martyrs homosexuels du nazisme. Cette idée, dont nous venons d'esquisser les grands traits réapparaît de façon plus explicite en 1950, à l'occasion du cinquième anniversaire de la Libération.

1.2 « À nos morts... »

Les victimes de 1946 sont devenues des martyrs en 1950. *Vriendschap*, la revue qui a succédé à *Levensrecht* en 1947, les commémore dans son édition de mai⁹³². La photographie de la couverture a pour légende :

« 5 mai 1945 – 5 mai 1950 : À nos morts, stigmatisés par le triangle lilas et décédés dans les camps de torture nazis entre 1940 et 1945 ; que leur sacrifice ne soit jamais oublié dans nos cœurs⁹³³. »

Sur la couverture de cette édition, le traditionnel « À nos morts » fait explicitement référence aux homosexuels internés dans les camps de concentration nazis. Pour *Vriendschap*, les homosexuels marqués du triangle rose (dans le texte lilas) sont morts en martyrs⁹³⁴. Dans le texte, le cadre national ne semble pas être ce qui importe,

⁹²⁹ « Wij echter hebben de plicht onze doden te herdenken [...] die voor Vaderland en Vrijheid vielen. »

⁹³⁰ Un article de 1961, signé Jef Last reprend en plusieurs points l'article de 1946. Le choix du pseudonyme *Corydon* est un clin d'œil à André Gide, dont Jef Last était l'ami.

⁹³¹ À la fin des années quarante, le problème se situait bien autour de l'idée même d'une lutte pour la libération, d'un *Befreiungskampf* selon les termes de Magnus Hirschfeld.

⁹³² Dans l'agenda du mois d'avril et dans celui de mai 1950, il est noté que le COC d'Amsterdam organise une manifestation à l'occasion du *Dodenherdenking*.

⁹³³ « Aan onze doden, gebrandmerkt met de « lila driehoek » en omgekomen in de martelkampen tussen ,40-45', wier offer in onze harten onvergetelijk blijve... », *Vriendschap*, 5, 1950, p. 1.

⁹³⁴ Rappelons qu'un(e) *martyr(e)* désigne une personne qui a souffert la mort pour sa foi religieuse ou pour une cause à laquelle elle s'est sacrifiée.

contrairement à 1946. S'agissant du registre de vocabulaire, l'idée de sacrifice prévaut. Il inscrit l'hommage dans une perspective belliciste qui contraste avec la photographie de couverture mettant en scène un martyr. Le martyr est représenté par un éphèbe aux cheveux d'or. Le jeune homme aux traits fins repose. Comme le "dormeur du val" d'Arthur Rimbaud. Ses yeux sont recouverts d'une couronne de laurier, symbole des héros et de la reconnaissance. Il ne ressemble en rien à un concentrationnaire. À l'opposé de la réalité des camps et de la déportation, le jeune *Apollon* qui figure sur la couverture de *Vriendschap* inscrit, à l'encontre de toute vérité, les triangles roses au cœur d'une mythologie homosexuelle glorieuse, qui puise ses racines dans la Grèce antique - et dont la dédicace de 1950 prolonge l'appel de 1946.

Figure 10 : Couverture de l'édition de mai 1950 de la revue Vriendschap



1.3 « Un monument en souvenir de l'homo inconnu »

Dans l'édition de *Vriendschap* de janvier 1961, l'écrivain Jef Last suggère d'ériger « un monument en souvenir de l'homo inconnu »⁹³⁵. Son article reprend pour partie celui de 1946 à une différence près : il regrette en conclusion que « personne n'érige de monuments en souvenir de ces homos inconnus⁹³⁶. » Jef Last cherche à inscrire l'« homo inconnu » dans la tradition du soldat inconnu de la Grande Guerre, celui pour qui l'on a réalisé un tombeau. À sa suite, l'écrivain J. Alberts propose une inscription pour ce monument encore virtuel : « En mémoire de ces centaines de milliers d'homophiles qui, à l'instar des Juifs, des Tsiganes et de tant d'autres souffre-douleur, ont été sacrifiés pour le décorum d'Hitler. » Cette dédicace indique que, dès 1961, les homosexuels victimes du nazisme sont considérés, à la suite des Juifs et des Tsiganes, comme faisant partie des groupes visés par les nazis.

1.4 Une gerbe de fleurs pour les homosexuels victimes du nazisme

À partir de 1970, des militants homosexuels ont voulu faire de la mémoire un outil politique, constatant que l'utilisation de la mémoire était un succès pour les Juifs. Ils posent la question pourquoi pas les homosexuels ? La première tentative d'inclusion de la mémoire des homosexuels a lieu le 4 mai 1970. Ce jour-ci, le groupe d'action pour l'homosexualité, l'AJAH, propose de déposer une gerbe durant la cérémonie officielle du *Dodenherdenking*. Le comité national du souvenir néerlandais s'y oppose. Malgré ce refus, l'AJAH se résout à suivre son idée de départ et dépose, malgré tout, une gerbe à l'issue de la cérémonie officielle. Deux membres du groupe d'action sont arrêtés pour trouble à l'ordre public et la gerbe est confisquée par les forces de l'ordre.

On a donc vu qu'entre 1946 et 1970, les publications du COC montrent une évolution du traitement mémoriel de la question en quatre étapes. Tout d'abord, c'est l'idée de la commémoration des homosexuels, martyrs tombés pour la Mère patrie et la Liberté qui est convoquée en 1946. Quatre ans plus tard, en 1950, une commémoration des homosexuels victimes du nazisme est organisée par le COC. Dans la revue *Vriendschap*, le traditionnel « À nos morts » s'adresse explicitement aux homosexuels. Puis en 1961, l'idée d'un mémorial émerge sur le modèle de la mémoire juive. À partir de ce moment, les homosexuels néerlandais souhaitent inscrire la commémoration de leurs victimes du

⁹³⁵ Ohira, « Monument voor de onbekende homo », *Vriendschap*, 1, 1961, p. 2.

⁹³⁶ « [...] ook voor deze « onbekende homo's » bouwt niemand monumenten. »

nazisme dans l'espace. La première tentative de commémoration publique a lieu neuf ans plus tard, en 1970, au monument national.

Dans la partie suivante nous allons nous intéresser au processus de commémoration dans la pierre des victimes homosexuelles du nazisme. La première étape de ce processus a lieu en 1978. Il s'achève en 1987, lors de l'inauguration de l'*Homomonument*.

2. La mémoire de pierre, stratégie de déploiement identitaire

Le *Nationaal monument* est le haut lieu de commémoration aux Pays-Bas. Réalisé par l'architecte J.-J.-P. Oud, il a été inauguré le 4 mai 1956⁹³⁷. Sur une colonne de 22 mètres de haut, des allégories animales représentent la liberté (des colombes), la force (le lion), et l'occupant (deux chiens à côté des combattants). Les allégories humaines représentent la misère (*de ellende*), la Résistance (*het verzet*) et la Victoire (*de overwinning*). Sur le socle, quatre hommes, tête baissée, représentent la guerre (la misère), de part et d'autre se détachent deux hommes musclés (la Résistance). Ils regardent vers le Palais royal. À leurs pieds, des chiens la gueule ouverte (l'occupant). Au dessus du triptyque et au centre de la colonne, une mère à l'enfant triomphe. Par-dessus sa tête une colombe s'envole.

Dans le mur qui ceinture la colonne, onze urnes issues des provinces néerlandaises (ainsi qu'une urne des Indes néerlandaises) contiennent chacune de la terre des lieux où le sang des soldats néerlandais a coulé. Sur le mur derrière le monument, une citation, en latin : "*Hic ubi cor patriae monumentum cordibus intus quod gestant cives spectet ad astra dei*"⁹³⁸.

L'origine du projet remonte à février 1945. Le Conseil national néerlandais de la Résistance présente un projet de commémoration de la Résistance néerlandaise. L'idée consiste en l'érection d'un monument national au cœur d'Amsterdam, en face du Palais royal, sur la place du Dam. Car « aucun monument symbolisant l'unité nationale n'existe au Pays-Bas – à l'instar de la Tombe du soldat inconnu à Paris ou du mausolée de Lénine à Moscou⁹³⁹. » En 1947, la commission centrale aux monuments de guerre décide que le monument national sera érigé sur la place du Dam, à Amsterdam. Ce monument, premier d'une série de neuf thèmes, commémorés chacun en des lieux différents, illustre la politique commémorative des Pays-Bas. Consensuelle, planifiée, régulée et formelle, elle

⁹³⁷ Il existait un monument national entre 1856 et 1914 : *De Eendracht*, la Concorde. Il avait été érigé en souvenir de la *Campagne des dix jours* et déplacé en raison du réaménagement de la place du Dam en 1914.

⁹³⁸ « Ici, là où se trouve le cœur de la patrie, que ce monument, porté au plus profond du cœur des citoyens, montre les étoiles jusqu'à Dieu. »

⁹³⁹ Pieter Lagrou, *The legacy of Nazi occupation : patriotic memory and national recovery in Western Europe*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000, p 293.

se traduit par les choix suivants : pas de noms de morts sur les monuments et une préférence pour les formes abstraites.

Depuis 1956, le *Dodenherdenking*, la cérémonie de commémoration des morts, se déroule devant le monument national le 4 mai à vingt heures. Cette cérémonie s'inscrit dans un calendrier symboliquement significatif : entre le 30 avril, le Jour de la Reine qui est aussi le jour de la Fête nationale et le 5 mai, le *Bevrijdingsdag*, le jour de la Libération de 1945. Les célébrations du 4 et du 5 mai sont prises en charge par le *National Comité 4 en 5 mei*, le Comité du 4 et 5 mai, qui est une organisation de type patriotique⁹⁴⁰.

2.1 L'exclusion de la commémoration, un champ de discrimination

En 1970, la dépose d'une gerbe au Nationaal-monument lors du *Dodenherdenking* marque une étape supplémentaire dans la construction du souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. Le refus d'autoriser les militants homosexuels à déposer leur gerbe est considéré comme une fenêtre d'opportunité par le mouvement homosexuel. Il leur permet de mettre en évidence un nouveau champ de discrimination, avec preuve à l'appui : le champ mémoriel. Ce champ de discrimination devient champ de lutte à partir de 1972. Il est alors matérialisé par la revendication d'inclusion des homosexuels dans le cadre de la « loi de réparation pour les victimes de persécutions 1940-45 », la WUV⁹⁴¹.

En 1979, suite à la commémoration des victimes tziganes du nazisme au pied du nouveau monument en leur mémoire, Bob van Schijndel, député du PSP, propose la réalisation d'un monument semblable pour les homosexuels⁹⁴². Le lendemain de la commémoration, il écrit une lettre à ses collègues socialistes :

« La nuit dernière me survint une idée, nous devrions écrire une lettre ouverte au maire d'Amsterdam, M. Polak, lui demandant d'ériger un mémorial pour les victimes homosexuelles, soit sur Leidseplein, soit dans le Vondelpark. L'idée serait de prendre pour modèle le mémorial inauguré l'année précédente en souvenir des Tsiganes victimes du nazisme⁹⁴³. »

Quelques jours plus tard, la demande d'un monument en souvenir des homosexuels victimes du nazisme est transmise à la municipalité d'Amsterdam du PSP. La municipalité répond qu'elle s'oppose à l'effritement des mémoires parce qu'« un monument à la mémoire des homosexuels ferait de l'ombre au Monument national⁹⁴⁴ ».

⁹⁴⁰ <http://www.4en5mei.nl/4en5mei> (consulté le 11.03.2009).

⁹⁴¹ WUV : *Wet uitkeringen vervolgingsslachtoffers 1940-45*. L'inclusion de l'homosexualité parmi les motifs de reconnaissance sera effective en 1986.

⁹⁴² Pieter Koenders, entretien, Amsterdam, 4.5.2007.

⁹⁴³ Thijs Bartels, *Dancing on the Homomonument*, Amsterdam, Schorer, 2003, p. 36.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, pp. 36 sq.

Encadré 15 : *L'Enfer du feu*, monument en souvenir des Tsiganes victimes du nazisme



Réalisé par la sculptrice Heleen Levano, *L'Enfer du feu* a été dévoilé le 25 novembre 1978⁹⁴⁵. La sculpture en bronze est un cadeau de l'artiste offert au syndicat des Tsiganes néerlandais, le ROM. Ce dernier fait don de l'œuvre à la ville d'Amsterdam. La sculpture est placée sur un socle maçonné, près du Mémorial en souvenir des femmes déportées à Ravensbrück (1975) sur Museumplein, derrière le Rijksmuseum. La sculpture est une représentation de la persécution que des millions de familles Sinti et de Roms ont vécue durant la Deuxième

guerre mondiale. Le monument avec son socle mesure 3,50 mètres de haut et représente une famille qui fuit l'« enfer du feu ». Cette expression fait explicitement référence à la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1944 durant laquelle 5 000 Tsiganes ont été gazés puis brûlés à Auschwitz-Birkenau. Tous les ans une commémoration se tient au pied du monument le 1^{er} août.

2.2 La création de la *Fondation Homomonument*

En 1980, la demande formulée en 1979 est renouvelée. Désormais, l'initiative est soutenue par le groupe gay du parti travailliste, des membres du parti libéral, par le COC ainsi que des organisations lesbiennes. Qui plus est, le projet est porté par une fondation : la *Fondation Homomonument*⁹⁴⁶. Elle propose d'ériger le monument sur une petite place du centre d'Amsterdam, le *Westermarkt*⁹⁴⁷. La municipalité accepte le principe et la

⁹⁴⁵ Une photographie du monument figure en annexe.

⁹⁴⁶ L'objectif de la *Stichting Homomonument* était la réalisation d'un mémorial national en souvenir des gays et des lesbiennes, en souvenir des homosexuel-le-s persécuté-e-s et assassiné-e-s durant la Seconde Guerre mondiale.

⁹⁴⁷ Pieter Koenders, un des initiateurs du monument a expliqué la décision de privilégier le *Westermarkt* car cette place est la seule place sur laquelle ne se trouvait aucun monument. « *We were discussing, where should the monument be. Perhaps on Museumplein, where the monument for the Gypsies and also the women from Ravensbrück are...but you make a kind of museum with all those monuments there...and we did not want pity on a pedestal...because we were not pity full. We are gay, we are proud and we are not pity... and I do not like the Museumplein. So, we had the map of Amsterdam...and looked where is a square free in Amsterdam ?*

fondation demande à Benno Premsele d'organiser le concours artistique. Ce dernier, en plus d'être l'actuel président du COC (depuis 1964) est aussi connu en tant que juif rescapé de la Shoah et architecte de métier. Il confie la présidence du jury à une femme, ce qui permet de bénéficier du concours des lesbiennes. Selon le cahier des charges, les consignes étaient les suivantes :

« *L'Homomonument* est un signal qui commémore les femmes et les hommes homosexuelle-s qui ont été persécuté-e-s et opprimé-e-s. Il est aussi un signe qui inspirera le mouvement homosexuel dans sa lutte contre la haine, les discriminations et la répression. Il est la preuve que tu n'es pas tout-e seul-e en tant qu'homme ou femme gai-e, en tant que garçon ou fille. Il sera un appel permanent à la vigilance, il défiera la facilité avec laquelle les rôles masculins et féminins sont acceptés, et – point essentiel – il est destiné à la fois aux hommes *et* aux femmes. »

La consigne adressée aux artistes est bien celle d'un monument commémoratif. Son inscription à la fois dans le passé et dans l'avenir en atteste. Une des ses *raisons d'être* est le passé, le souvenir d'hommes et de femmes qui ont été opprimé-e-s et persécuté-e-s. Dépourvu de toute référence explicite au nazisme, il commémore toutes les victimes de l'homophobie. C'est à elles que s'adresse la dédicace. Il fonctionne à la manière d'un sémaphore, il éclaire le présent mais ouvre aussi la voie vers l'avenir. Cet avenir ce sont les jeunes générations qui l'incarnent. Ces « jeunes garçons et jeunes filles qui un jour se sont imaginé-e-s seul-e-s au monde » à supporter leur différence – mais aussi à toutes ces hommes et femmes – qui à l'instar de ces jeunes ont encore l'épreuve de l'« acceptation » à franchir. Ce monument, dans sa dédicace, est intemporel, dans la mesure où il commémore les victimes de l'homophobie. Cent trente-sept artistes ont proposé un projet. Après une première sélection, le jury conserva les projets de Wim T. Schippers, Hetty Huisman et Karin Daan. Finalement, c'est celui de Karin Daan qui a été retenu.

2.3 Le projet de Karin Daan

Le triangle rose est le point de départ de la réflexion de Karin Daan. Selon elle, le retournement du stigmatisme incarne la fierté gay⁹⁴⁸. Pour elle, le *Homomonument* ne sera pas qu'un mémorial aux victimes de la guerre mais avant toute chose un appel à la vigilance. Le projet est composé de trois triangles équilatéraux, dont chaque arête mesure dix mètres. Chaque triangle symbolise un état : le passé, le présent et l'avenir. Réunis, ils forment un grand triangle, lui-même équilatéral, dont chaque côté mesure 36 mètres.

- Le premier triangle, encaissé dans le sol, est dirigé vers la maison d'Anne Frank. Il est une pierre mémorielle et symbolise le passé. En lettres d'or, et en capitales, y

The only place I knew was the Westermarck; just an empty spot...and in the middle of the city. We did not want to have it in the middle of a park, like in New York. Everyday life should be there because we are in the middle of the life! » Pieter Koenders, entretien, Amsterdam, 4.5.2007.

⁹⁴⁸ « Gay pride » dans le texte.

est gravé « UN TEL DÉsir DÉMESURÉ D'AMITIÉ ». Ce vers est extrait d'un poème de Jacob Israël de Haan.

- Le second triangle forme un escalier qui descend vers le canal. Il représente le présent et établit un lien entre le quai et le canal, entre la terre et l'eau. Sa pointe est dirigée vers le *Nationaal monument*, sur la place du Dam.
- Le troisième triangle est dirigé vers le siège du COC, sur la Rozenstraat. Il représente l'avenir. Il est surélevé et forme un podium de 60 cm de hauteur. Il est la partie émergée du monument, comme si le COC représentait la partie visible de la subculture gay et lesbienne.

Le poème, seule inscription gravée dans la pierre du monument est extrait d'un quatrain de Jacob Israël de Haan⁹⁴⁹. Intitulé « À un jeune pêcheur⁹⁵⁰ », ce poème met en avant un amour qui cache son nom, et c'est pour cela qu'il est qualifié d'amitié. Au début du XXe siècle De Haan a participé à la publicisation de l'homosexualité. Son œuvre la plus célèbre met en scène un couple d'homosexuels. De plus, il est mort en martyr. Il s'inscrit dans la vision établie dès le lendemain de la guerre aux Pays-Bas : les homosexuels se sont sacrifiés pour un idéal, celui de la libération (homosexuelle). Enfin, il participe du renforcement d'un lien stratégique à travers l'établissement d'un parallèle entre la persécution des homosexuels et le génocide des Juifs. La direction visée par la pointe du triangle, la maison d'Anne Frank suggère cette analogie.

Entre le choix du projet et son inauguration en 1987, huit années se sont écoulées, c'est-à-dire le temps nécessaire pour réunir les 180 000 euros nécessaires à sa réalisation. Cette somme a été récoltée grâce à l'organisation de soirées de gala organisées au profit du monument. Néanmoins, c'est le soutien de la ville d'Amsterdam et de la province de Hollande du Nord – qui ont financé le projet à hauteur de 50 000 euros – qui a été décisif. La contribution des collectivités publiques a été rendue possible grâce à Anne Lize van der Stoel, qui était non seulement membre du COC et présidente de la fondation *Homomonument*, mais aussi élue au conseil municipal de la ville d'Amsterdam et maire du district *Centrum* d'Amsterdam⁹⁵¹.

⁹⁴⁹ Jacob Israël de Haan (1881-1924) a acquis sa notoriété en tant qu'écrivain suite à la publication de la nouvelle *Pijpelijntes* en 1904. Cette dernière souleva une vive polémique en raison de son contenu homo-érotique. En 1919, il fit son *aliyah*. Il fut assassiné en Palestine par la Haganah le 1^{er} juillet 1924 en raison de son engagement antisioniste [...]. Les circonstances exactes de la mort de de Haan restent un mystère, tout comme son personnage, « à la fois Juif ultra-religieux et amoureux des jeunes Arabes, farouchement attaché à la terre d'Israël mais ennemi juré des sionistes ». Cf. Benoît Pivert, « Jacob Israël de Haan ou l'assassinat d'un poète », *Revue d'art et de littérature, musique*, 20, 2006.

⁹⁵⁰ *Rozen zin niet zoo schoon als uwe wangen,* Les roses ne sont pas aussi belles que vos joues,
Tulpen niet als uw bloote voeten teer, Les tulipes ne sont pas aussi tendres que vos pieds nus,
En in geen oogen las ik immer meer Et je n'ai encore jamais vu dans les yeux d'aucun autre
Naar vriendschap zulk een mateloos verlangen Un tel désir démesuré d'amitié

⁹⁵¹ Pieter Koenders, entretien, 4.5.2007.

Quelques personnes se sont opposées au projet⁹⁵², mais elles ne sont pas parvenues à empêcher la pose de la première pierre, le 28 avril 1987, ni empêcher l'inauguration du monument le 5 septembre 1987. La cérémonie inaugurale a été organisée dans la Westerkerk en présence du maire d'Amsterdam, Ed van Thijn. À cette occasion, deux expositions temporaires sont présentées dans la maison d'Anne Frank : la première est consacrée au projet du mémorial, de sa genèse à sa réalisation ; la seconde à l'histoire du COC. Dans son discours inaugural, Anne Lize van der Stoel, présidente de la Fondation *Homomonument* déclare : « le triangle rose était à l'époque un signe de la honte, il a été transformé aujourd'hui en marque de fierté et de hardiesse par le mouvement gay et lesbien⁹⁵³. »

3. De la mobilisation à la réalisation

3.1 Ressources et opportunités politiques

Dans l'introduction de cette thèse nous avons vu que selon les théoriciens des mouvements sociaux quatre conditions doivent être réunies pour qu'un mouvement social naisse. Au départ, un « mécontentement » est nécessaire. Ce dernier est transformé en revendication. Pour que la revendication se mue en action il faut que le groupe de « mécontents » soit en mesure d'agir collectivement. Si tel est le cas, une action collective peut prendre forme dès lors que le groupe a le sentiment que l'action dans laquelle il s'engage peut être couronnée de succès.

Dans le cas de la commémoration des victimes homosexuelles à Amsterdam, nous pouvons remarquer qu'il y a effectivement mécontentement puisque les homosexuels ne sont pas inclus dans la commémoration et que leur participation active en est exclue. De ce constat naît une revendication précise, qui s'inscrit dans un double creuset : celui de la volonté manifeste de commémorer les victimes homosexuelles et celui plus général du mouvement d'émancipation homosexuelle (le NWHK avant 1940 et le COC depuis 1946), qui lui-même est soutenu par divers alliés (NVSH durant les années 1970, partis politiques de gauche à partir de 1980). La revendication a été mise en forme en 1979 par Bob van Schijndel, suite à la commémoration du *Dodenherdenking* au monument en souvenir des victimes tziganes (inauguré en 1978). Cette revendication trouve un écho au sein des organisations et groupements homosexuels déjà existants. À partir des années 1970, le COC fonctionne comme un groupe d'intérêt, un *lobby*. Il dispose d'alliés au sein des partis

⁹⁵² Cf. *NRC Handelsblad*, 16.12.1986, *De Telegraaf*, 23.12.1986.

⁹⁵³ Thijs Bartels, *op. cit.*, p. 55.

politiques institutionnels et apporte son savoir-faire dans la revendication. De plus, la première *Gay Pride* organisée aux Pays-Bas en 1977, ainsi que l'établissement d'un comité d'organisation donnent la preuve que le mouvement homosexuel néerlandais est en mesure d'agir collectivement, même de défiler dans les rues si nécessaire. Par conséquent, le défi peut être couronné de succès, et cela d'autant plus que les monuments dédiés en souvenir des femmes déportées à Ravensbrück (1975) ou des Tsiganes (1978) servent d'exemple pour les militants homosexuels.

Le sociologue des mouvements sociaux Erik Neveu explique qu'en fait, ce n'est pas tant la structure que le *poids* d'un groupe en action qui compte⁹⁵⁴. Aussi, le poids consiste en un capital de moyens et de *ressources* qui sont comme un potentiel qu'il importe d'activer. Ces ressources peuvent tenir à la *masse* du groupe : nombre, puissance économique ; à la *force* de son sentiment identitaire (c'est-à-dire la conscience de constituer un « nous », une classe en soi) ; à la capacité d'action stratégique : pouvoir de nuisance, capacité à produire un discours de légitimation socialement recevable (sachant que les formes d'action sont inégalement « acceptables » par les pouvoirs et l'opinion publique) et enfin le flair tactique des dirigeants.

— Au moment de la mobilisation pour le monument, les structures d'alliances se sont modifiées. En 1970, le COC pouvait se prévaloir d'une alliance avec la NVSH forte de 200 000 membres. Mais en 1979, l'alliance avec la NVSH appartient au passé. Par conséquent, en 1980, une double alliance est conclue avec des lesbiennes et avec des partis politiques de gauche.

— L'identité collective se construit et se travaille, nous l'avons vu. Le mouvement homosexuel des années 1970 est attaché à une identité collective essentialisée : les homosexuels néerlandais ont le sentiment de former une communauté. L'idée de communauté et le travail de définition du « nous » sont l'œuvre d'un travail militant qui commence en 1946. Aussi bien *Levensrecht* que *Vriendschap* sont des revues militantes qui proposent une intégration maximale des nouveaux membres. Cette intégration forge et fortifie les esprits comme dans tout groupe politique. Au point que l'on peut dire que les homos néerlandais des années 1970-80 ont le sentiment de former une « classe en soi », c'est-à-dire un groupe au sein de la société qui se doit de lutter pour la défense de ses intérêts. Cette assertion trouve en partie son explication lorsque l'on observe de plus près l'origine politique des élites dirigeantes du COC : la gauche.

⁹⁵⁴ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte (coll. Repères), 2005 [1996], p. 56.

Encadré 16 : *Le mouvement homosexuel et la gauche*

Dans son étude du mouvement d'émancipation homosexuel américain d'après guerre, Steven Valocchi défend la thèse selon laquelle les origines du mouvement gay moderne sont situées au sein de la gauche⁹⁵⁵. Selon lui, ce sont les idées d'oppression et de transformation des consciences qui ont inspiré le mouvement gay ainsi que le choix d'un modèle basé sur l'idée de classe. Aux Etats-Unis, les membres fondateurs de la Mattachine Society⁹⁵⁶ (Harry Hay, Chuck Rowland, Bob Hull) étaient tous membres du PC lorsqu'ils eurent l'idée de créer une organisation pour les homosexuels. Or pour le PC, l'homosexualité était une déviation bourgeoise. Aussi, en 1951, Harry Hay a été forcé de quitter le parti et il a mis à profit l'enseignement militant dont il avait bénéficié en son sein afin de forger un nouveau mouvement social. Du matériau idéologique de l'ancienne gauche émergea alors une nouvelle conscience de la libération pour un groupe jusqu'alors non-reconnu : les homosexuels. Durant les années 1960 et 1970, l'émergence du *Gay Liberation Front* (GLF) a permis de faire accepter l'idée que l'homosexualité était à la fois un statut de minorité (donc d'opprimé) et un acte révolutionnaire car elle défie les normes traditionnelles (de la société bourgeoise capitaliste).

Quelles figures reconnaît-on dans le mouvement de la fin des années 1970 ? Elles sont de deux types. D'une part l'« ancienne génération » (dont Nico Engelschman, enfant d'ouvriers, socialiste de la première heure et résistant sous l'occupation) ; d'autre part, ceux de la nouvelle génération, les membres des « pédés rouges » et d'associations homo-étudiantes (dont Gert Hekma et Pieter Koenders).

— Les dirigeants ont-ils du flair tactique ? Le problème posé relève de la catégorie des biens immatériels. L'inclusion des homosexuels dans la commémoration nationale, est une question de « prestige ». Leur exclusion aussi. Refuser cette inclusion signifie considérer les homosexuels comme étant indignes de l'hommage rendu. En 1979, le mouvement abandonne la confrontation directe pour proposer un lieu où les homos pourraient organiser leur commémoration tout comme cela se faisait déjà pour d'autres groupes. La solution suggérée aux autorités est donnée par une fondation qui prend en charge la réalisation du projet. En son sein siège une personne bénéficiant d'un fort capital symbolique : Benno Premela qui est à la fois président du COC, architecte, réscapé de la Shoah. À cela nous pouvons ajouter que les militants ont choisi de médiatiser le projet de

⁹⁵⁵ Steven Valocchi, « Individual Identities, Collective Identities, and Organizational Structure : The Relationship of the Political Left and Gay Liberation in the United States », *Sociological Perspectives*, 44 (4), 2001, pp. 445-67.

⁹⁵⁶ La *Mattachine Society* a été fondée en 1950. Au sujet de cette organisation, cf. Martin Meeker, « Behind the Mask of Respectability: Reconsidering the Mattachine Society and Male Homophile Practice, 1950s and 1960s », *Journal of the History of Sexuality*, 10 (1), 2001, pp. 78-116.

réalisation du monument en organisant des soirées de gala dans des lieux publics d'Amsterdam.

En résumé, les militants ont mis en avant un réscapé de la Shoah en tant que représentant de la fondation et ils ont choisi une stratégie ouverte de mise en visibilité du projet de mémorial homosexuel.

Ensuite, les éléments de l'environnement et du contexte politique exercent une influence positive ou négative sur l'engagement dans un mouvement. À partir de 1970, le modèle mémoriel consensuel néerlandais construit après guerre s'effrite. S'engage alors la *dépilarisation*. Cette dynamique permet l'émergence de nouveaux groupes sur la scène publique (tout comme l'éclosion de mémoires de groupe). Aussi, à la fin des années 1970, le souvenir de la persécution de trois groupes est matérialisé dans la pierre. Les Juifs, les femmes et les Tsiganes disposent dès lors d'un monument commémoratif en 1978. Seuls les homosexuels qui se perçoivent aussi en tant que groupe victime du nazisme (depuis au moins 1961) ne disposent pas d'un monument. C'est justement ce manque qui est dénoncé par le COC.

Partant de ce constat, il est possible de poser les quatre questions suivantes : quel est le degré d'ouverture du système politique ? Quel est le degré de stabilité des alliances politiques ? Existe-t-il des forces relais du mouvement en des positions stratégiques ? Quelle est la capacité du système à développer des politiques publiques⁹⁵⁷ ?

- Est ce que le système politique est ouvert aux requêtes du mouvement homosexuel ? Oui, à partir de 1969 année où se tient la première manifestation pour l'abrogation de l'article 248^{bis}. Deux ans plus tard l'article de loi est effectivement abrogé. Cet événement est le premier gain légal du mouvement homosexuel néerlandais. Il en va de même avec le *Homomonument* à un niveau local en 1979.
- Quel est le degré de stabilité des alliances politiques ? Nous savons que le Parlement néerlandais ne peut fonctionner que grâce à des alliances et coalitions. Au niveau des stratégies politiques d'alliances du mouvement homosexuel, nous avons vu que c'est justement l'alliance avec le NVSH qui a permis l'abrogation de l'art. 248^{bis}. Du point de vue des alliances avec des partis politiques, Bob van Schijndel, un des initiateurs du projet de monument, est membre du Parti Socialiste

⁹⁵⁷ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit., pp. 86-87.

pacifiste (PSP). Au final, le projet a directement bénéficié du soutien du PSP, puis d'autres partis politiques.

- Existe-t-il des forces relais ? Nous venons de répondre à la question puisque les alliés de l'*Homomonument* sont des hommes et femmes politiques. Afin d'éclairer ce point, il est possible de décomposer l'action collective en trois temps : 1) un individu isolé produit la requête (Bob van Schijndel) → 2) la question est prise en charge par une coalition (fondation *Homomonument*, PSP et COC) → 3) processus d'alliance avec des groupes gays et lesbiens directement affiliés à des partis politiques.
- Le système politique institutionnel peut-il réagir à la demande et développer une politique publique *pro-gay* ? Le principe d'une politique publique en faveur des homosexuels est développé dès 1967, à partir de la création de la fondation Schorer. S'agissant du monument à proprement parler, des collectivités locales, la municipalité et la province, participent à son financement. Cela s'explique en partie en raison du principe de délégation de tout ce qui ne relève pas de l'intérêt national à des institutions intermédiaires. Nous savons aussi que depuis 1971, le COC est subventionné par l'État néerlandais qui a donc développé très tôt une politique publique en faveur des personnes gays et lesbiennes.

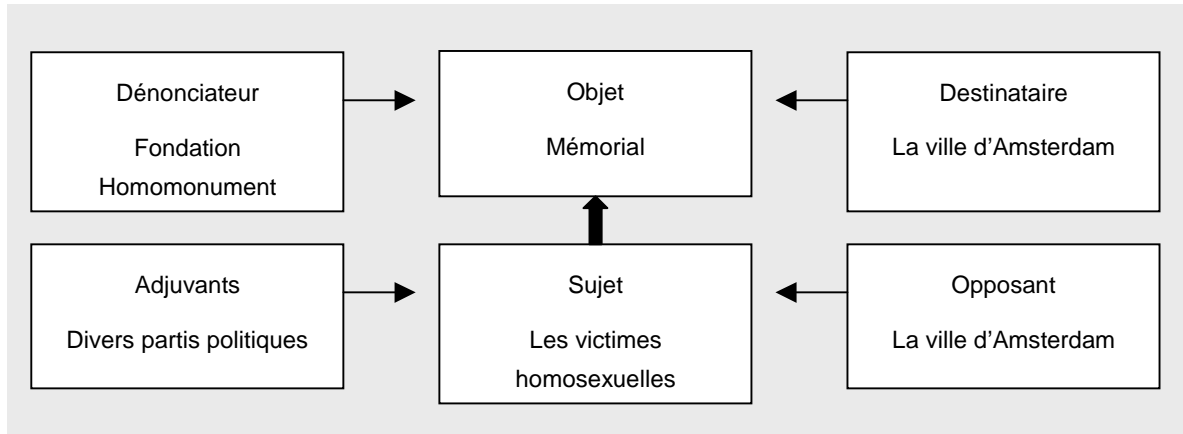
Au final, il est possible de dire que le système politique institutionnel néerlandais s'est ouvert aux requêtes du mouvement homosexuel à partir de la seconde moitié des années 1960. Durant cette période, le COC s'est imposé en tant que représentant des intérêts du mouvement gay et lesbien. De plus, l'État, en subventionnant les actions du COC, l'a confirmé dans son rôle d'institution intermédiaire.

3.2 La construction d'un problème public

En plus d'une analyse en termes de structures d'opportunité nous pouvons aussi considérer les choses en adoptant la notion d'arène publique. Une arène est un espace de mise en visibilité et de traitement d'un dossier considéré comme un problème public. La construction du problème public implique la constitution d'un système actanciel qui fonctionne sur un modèle judiciaire. Le dénonciateur rend visibles les préjudices ou les dommages que des victimes ont subis, il désigne les persécuteurs ou des coupables aux pouvoirs publics. Dans notre cas, le dénonciateur est la *Fondation Homomonument*. Autour de cette dernière gravitent plusieurs types d'acteurs : des agents affiliés à des partis politiques, des membres du COC, des individuels non affiliés (mais recrutés dans le cadre de cette action). Le problème social qui est dénoncé en 1979 est l'exclusion des

homosexuels de la mémoire dans la pierre. Les auteurs de l'action collective dirigent leur requête vers la municipalité d'Amsterdam. Ils souhaitent obtenir un emplacement où ériger leur monument, à l'image des Juifs, des Tsiganes et des femmes.

Figure 11 : Construction actancielle de l'arène publique



Le schéma actanciel proposé ici met en évidence la solution qui permet de dénouer le drame. En effet, opposant et destinataire sont identiques : la ville d'Amsterdam. La création du mémorial signifie le moyen de résoudre le conflit. La ville d'Amsterdam est la porte à laquelle la fondation frappe.

3.3 Conclusion de la section

L'examen des revues du COC montre que la question des victimes homosexuelles du nazisme a été évoquée de façon régulière aux Pays-Bas depuis 1946. L'analyse de certains numéros significatifs de ces revues montre que les militants ont développé un modèle de construction identitaire fondé sur l'appropriation des morts (Allemands) en tant que membre à part entière d'un groupe homogénéisé (les homosexuels). L'étude des emplois du « nous » montre que, à l'image des morts d'autres groupes, les victimes homosexuelles du nazisme sont commémorées par les membres du COC, précisément en raison de leur homosexualité. Suite à cela, l'idée d'ériger un monument pour ces victimes est formulée une première fois en 1961. Elle est ensuite concrétisée en 1979, après l'inauguration d'un monument en souvenir des Tsiganes. En effet, c'est la création d'un lieu du souvenir pour les Tsiganes qui est le déclencheur de la mobilisation pour l'*Homomonument*.

S'agissant de la mobilisation pour la réalisation du monument, nous avons vu que les structures de facilitation sont nombreuses aux Pays-Bas. Le COC dispose du statut de

représentant des personnes gays et lesbiennes auprès de l'État. Plus concrètement, lorsqu'il s'est agi de trouver un lieu où ériger le monument, le COC et la Fondation *Homomonument* se sont adressés à la commune d'Amsterdam, ce qui a permis la création d'une arène publique et le règlement du conflit de façon rapide et efficace.

Enfin, la fondation *Homomonument*, institution en charge de la réalisation du projet, était à la fois composée de gays et de lesbiennes. Ce choix permettait d'associer concrètement les hommes et les femmes homosexuel-le-s autour d'un projet unificateur. Financièrement, le monument a été réalisé grâce à des dons et des subventions publiques, témoin de l'implication des personnes homosexuelles dans le projet tout comme de celle des collectivités publiques.

III – La commémoration à l’Homomonument

La première partie de cette section est dédiée à l’analyse du *Dodenherdenking*, un rite de commémoration des morts. Suite à cela d’autres rituels se déroulant à l’*Homomonument* vont être présentés. Enfin, dans la dernière partie de cette section, ce sont les usages du monument dans sa quotidienneté qui vont être esquissés.

Les rituels commémoratifs sont en premier lieu des rites, c’est-à-dire des séquences stéréotypées d’actes⁹⁵⁸. Ils peuvent être occasionnels ou périodiques, positifs ou négatifs. La plupart du temps ils sont mixtes car ils comprennent à la fois des actes dits « négatifs » (faire silence) et des actes « positifs » (fleurir un monument).

Emile Durkheim s’est proposé d’appeler « piaculaires », les fêtes tristes qui ont pour objet de faire face à une calamité ou, tout simplement, de la rappeler et de la déplorer⁹⁵⁹. Ce sont des rites qui se célèbrent dans l’inquiétude ou la tristesse.

Le *Dodenherdenking* est une cérémonie instituée dès le lendemain de la guerre. Il commémore, sans distinction, les victimes de la Seconde Guerre mondiale. L’hommage est principalement orienté vers les victimes néerlandaises du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale. La commémoration a lieu à travers tout le pays le quatrième jour de mai. Elle consiste, dans sa version la plus simple, en un moment de recueillement et de silence. Durant deux minutes, entre 20h00 et 20h02 le pays s’immobilise. L’éclairage public est allumé, de sorte que la population puisse, à la seconde près, observer le rituel. À cette occasion, l’hommage est rendu devant un monument aux morts ou devant un lieu du souvenir. Dans les communes, le monument est fleuri lors d’une cérémonie qui associe élus et représentants du monde combattant. C’est ainsi que la nation néerlandaise rend hommage à ses morts. Les parents viennent accompagnés de leurs enfants et ensemble, assistent à la cérémonie. À Amsterdam, la grande commémoration nationale se tient sur la place du Dam en présence de la Reine des Pays-Bas et des corps constitués. La cérémonie est retransmise en direct à la télévision et la radio. Le public est nombreux, la place du Dam accueille entre 15 000 et 20 000 participants. En 2007, année où nous avons pu observer cette cérémonie particulièrement populaire, un sondage révélait que plus de 80 % de la population néerlandaise « estime important de commémorer les morts de la Seconde Guerre mondiale⁹⁶⁰ ». De l’avis d’une jeune participante,

« être sur le Dam c’est comme... appartenir à une masse. On a l’impression de faire partie du même esprit. Les deux minutes de silence, c’est tellement impressionnant... Toute la

⁹⁵⁸ Jean-Hugues Déchaux, *Le souvenir des morts : essai sur le lien de filiation*, Paris, PUF, 1997.

⁹⁵⁹ Emile Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris, Alcan, 1912, pp. 556 sq.

⁹⁶⁰ Source: Comité du 4 et 5 mai.

place est remplie de personnes silencieuses [...] Il faut commémorer..., on commémore des valeurs » (Hester, étudiante, 26 ans)⁹⁶¹.

Hormis commémorer des « valeurs » qui sont aux fondements des Pays-Bas (comme la liberté et la tolérance), il est difficile de saisir tous les motifs qui pourraient motiver les participants. Apparemment, et cette étudiante n'est pas la seule à le dire, participer à la cérémonie, relève d'une habitude transmise dès l'enfance. Sans plus développer ce point, nous allons, dans la partie qui suit, analyser le rite tel qu'il est pratiqué à l'*Homomonument*.

1. Le Dodenherdenking à l'*Homomonument*⁹⁶²

Le *Dodenherdenking* est un rite commémoratif piaculaire vespéral. Il se tient peu avant le coucher du soleil et commémore les victimes du nazisme et de la guerre. Structurellement, la cérémonie au *Homomonument* peut se décomposer en plusieurs séquences.

1.1 Le rite d'entrée

La procession est précédée de la constitution, devant le siège du COC, d'un cortège silencieux. Le cortège est composé de cinq entités qui représentent, chacune, un groupe plus large : des militaires en uniforme membres du HSK⁹⁶³, des policiers en uniforme suivis des élèves de l'académie de police, une élue de la ville d'Amsterdam, le président du COC-Amsterdam et des membres de l'association, enfin le public. Nous avons donc des représentants des forces de défense du pays (l'armée), des forces de l'ordre (la police), des représentants de l'ordre démocratique (les élus), des représentants du groupe des victimes (le COC) et enfin le public. La cérémonie, comme toute cérémonie, est en effet représentation.

Selon la politologue Hanna Pitkin⁹⁶⁴, une représentation « présuppose trois facteurs : en premier lieu, celui qui est représenté, en second, le représentant (ou mandataire), c'est-

⁹⁶¹ « *I think: being there, it's a bit like...when you are with a big group of people...you feel you have the same mind. The 2 minutes of silence, it is so impressive. The whole square filled with silent people. The meaning? It is more a realization that what happened so many years ago is not something where people turned into animals. It is a process that can still happen. In every person it is possible, you need to keep commemorating, being aware and alert. You commemorate a human value, it is some feeling that there is something in common about what is right and wrong* ». Discussion avec Hester G. après la cérémonie du *Dodenherdenking*, Amsterdam, 4.5.2007.

⁹⁶² La commémoration décrite est celle du *Dodenherdenking* 2007.

⁹⁶³ HSK: Fondation Homosexualité et Armée.

⁹⁶⁴ Hanna Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of Cal. Press, 1967.

à-dire celui qui représente, en troisième et dernier lieu celui ou ceux devant qui la représentation a lieu (l'audience)⁹⁶⁵. » Ici les victimes homosexuelles sont représentées par le COC, qui se présente comme porteur de la mémoire des homosexuels victimes du nazisme. Ce dernier est accompagné d'adjuvants : les policiers, pompiers et militaires homosexuels. Dans notre cas, il est important de bien identifier l'audience. En effet, ce groupe que l'on nomme le « public » est en fait, hétérogène. Il compte des membres du COC, des membres de la communauté homosexuelle et des personnes « hétérosexuelles ». Cette distinction, en apparence superflue, sera mise en exergue dans le discours. Le « nous » lorsqu'il sera employé désignera les personnes homosexuelles, les membres du groupe.

L'audience est un membre à part entière de la représentation. C'est devant elle que tout se joue. Sa participation (silence, applaudissements) est essentielle au bon déroulement de la représentation. Cependant ici, le public n'est pas l'audience comme nous l'entendons habituellement. Il n'est qu'un destinataire parmi d'autres de la commémoration. Le destinataire principal de la commémoration, l'audience devant qui se joue la représentation, est en fait le groupe composé des nouvelles recrues de l'académie de police. Comme on va le voir, les nouvelles recrues sont au cœur du dispositif commémoratif.

1.2 Le placement

Le placement se fait en V, face au triangle qui fait office de podium. Le notable ordonnateur s'y trouve et il introduit les modalités du rites. Les représentants de la communauté homosexuelle sont placés en face de ce podium, alignés en rang, au pied du triangle sur lequel est gravé le poème. Ils représentent les victimes d'hier dont on commémore la mort aujourd'hui. Les membres des forces armées (*HSK*) et des forces de l'ordre (*Gay cops*) encadrent les nouvelles recrues de l'académie de police. Ces dernières sont placées face au canal, où se trouve le troisième triangle celui qui symbolise le présent. C'est sur ce triangle, dirigé vers le Monument national que seront déposées les couronnes de fleurs.

La mise en scène est significative à plusieurs niveaux. La police est à la fois celle qui arrêta et persécuta les homosexuels jusqu'en 1971, c'est aussi elle qui a été accusée d'attentisme en 1982 à Amersfoort et c'est elle qui, aujourd'hui, doit être là pour protéger les homosexuels qui sont « des citoyens comme les autres ». Et c'est bien ce que la mise

⁹⁶⁵ *Ibid.*, pp. 105-106. À cette affirmation, deux objections ont été émises : la première soutient qu'il n'y a pas de raison logique selon laquelle il serait impossible pour un agent d'être à la fois représenté et audience ; la seconde soutient que « l'audience, c'est-à-dire la tierce partie n'est pas une condition nécessaire à la représentation.

en scène de ce rituel souhaite montrer aux nouvelles recrues de la police, les homosexuels sont des personnes comme les autres, ils ont un *Levensrecht*, un droit à la vie.

1.3 La célébration

Le rite du *Dodenherdenking* est à peu de choses près le même à travers tout le pays. Il consiste en une succession de séquences brèves : hymne national – sonnerie « Aux morts » – allumage de l'éclairage public – immobilisation de tous les participants – deux minutes de silence (recueillement) – extinction de l'éclairage public – reprise.

Au *Homomonument*, le notable ordonnateur (membre du COC), procède en trois étapes : il actualise une mémoire possible, il explicite la signification du lieu de la commémoration et enfin il présente les destinataires du rite. En ouverture *a)* il explique que :

« Le monument est plus grand qu'il ne paraît, plus grand que le triangle sur le Keizersgracht. Il a été réalisé par Karin Daan. Les organisations qui vont déposer des fleurs en leur nom ont pris place à l'endroit du passé, là où se trouve le poème de Jacob Israël de Haan. Ici sur le podium, le triangle de l'avenir, je vais vous présenter les trois personnes qui vont parler, mais avant, laissez-moi présenter les nouvelles recrues de l'Académie de police d'Amsterdam. »

Puis, les deux minutes de silence introduisent le passage aux deux grandes séquences suivantes : *b)* consécration et élévation de la mémoire possible au niveau de la mémoire collective actuelle, *c)* interprétation et orientation de l'émotion collective qui suggère à tous une intelligibilité du présent et du passé. (Cette intelligibilité mobilise l'énergie et l'action futures.)

À la différence des commémorations décrites par Gérard Namer, deux messages distincts sont transmis successivement ici. Les séquences *b)* et *c)* sont donc redoublées.

Le premier message, délivré par la représentante de la ville d'Amsterdam est un discours universaliste. Il est adressé à l'ensemble de la société. Le second message est délivré par le président du COC. Il est certes adressé à l'ensemble du public présent, mais en fait il est tout particulièrement destiné aux nouvelles recrues de la police. Ce groupe est considéré par l'orateur comme constitué fondamentalement de personnes hétérosexuelles.

Le premier discours, universaliste, est tenu par la représentante de la ville d'Amsterdam. « En ce 4 mai, nous commémorons les victimes du nazisme et de la Deuxième Guerre mondiale et, bien entendu, les victimes de l'homophobie sur terre. » Si dans tous le pays ce sont les victimes de la guerre qui sont commémorées, ici ce sont en plus les victimes de l'homophobie. Le discours s'efforce d'établir un lien entre passé et présent. En 2007, il est consacré au lien entre homophobie et islamophobie. Le message

délivré par l'élue peut se résumer comme suit : au lieu de vous [les jeunes issus de l'immigration] attaquer aux homos, lutez avec eux [les homos] contre la discrimination et l'intolérance puisque vous comme eux en êtes victimes. Cependant, il n'y a pas de représentants des destinataires (les jeunes hommes d'origine marocaine). Le message transmis ici tient en premier lieu à rassurer le COC en montrant que la ville d'Amsterdam n'est pas indifférente, ni aveugle, face à cette situation. « L'intolérance d'une partie de la population à l'égard des personnes LGBT » fait référence au fait que la plupart des actes homophobes sont commis par des jeunes hommes, issus de l'immigration marocaine⁹⁶⁶. Le problème fondamental que ces actes soulèvent est qu'ils portent atteinte à une suprême valeur dont les Pays-Bas se réclament : la tolérance. « Je veux que tout le monde sache qu'à Amsterdam, "tu peux être ce que tu es et devenir ce que tu veux" ». Ce message de soutien est adressé *in fine* au COC – qui apparaît plus tard dans le discours. « La ville d'Amsterdam a trouvé en le COC un partenaire de choix [...] les volontaires [...] vont dans les écoles, discutent avec les jeunes au sujet de la discrimination et leur apprennent le respect dont notre ville est si fière. » Et de fait, le discours initié le soir du *Dodenherdenking* se transforme en dialogue effectif le lendemain, Jour de la Libération, lors d'une table ronde organisée avec des responsables religieux musulmans, issus de l'immigration marocaine⁹⁶⁷.

Après le premier discours, fait suite un témoignage. Il est intégré au cœur de la commémoration⁹⁶⁸. L'histoire qui est lue invite les participants à s'identifier à la personne dont la tragique destinée est évoquée. Le témoignage est placé exactement au centre de la commémoration. Il établit une césure entre le premier discours universaliste, prononcé par une élue et le second discours, militant et moralisateur, prononcé par le président du COC Amsterdam.

La convocation des faits sert à introduire et donner du volume au second discours. Celui que tient le président du COC Amsterdam. Tandis que l'élue parlait au nom de la

⁹⁶⁶ À ce sujet, la ville d'Amsterdam a commandité une étude auprès de l'Université d'Amsterdam. Laurens Buijs, Gert Hekma et J.-W. Duyvendak, *Als ze maar van me afblijven Een onderzoek naar antihomoseksueel geweld in Amsterdam*, Amsterdam University Press, 2009. Cf. « Amsterdam officials are commissioning a study to determine why Moroccan men are targeting the city's gays », *Spiegel-online*, 30.11.2007: <http://www.spiegel.de/international/europe/0,1518,520601,00.html> (dernière consultation le 21.03.2009).

⁹⁶⁷ Les musulmans issus d'Indonésie ou du Surinam (deux ex-colonies néerlandaises), ne sont jamais évoqués. Apparemment, ils ne commettent pas (ou peu) d'actes homophobes.

⁹⁶⁸ Le témoignage présente la funeste destinée de Harry, une personne hermaphrodite, victime d'un crime de haine. « Harry n'avait pas peur. Mais un mercredi soir, alors que Harry rentrait du travail en passant par le Spui, il croisa la malchance. Il fut tabassé par un inconnu qui lui causa des blessures mortelles. Ce soir là, les oiseaux cessèrent de chanter tellement il souffrait. Durant la semaine qui suivit, Harry s'est battu, à l'hôpital, avec des machines, comme un oiseau en cage. Harry est mort le 18 août à 10h10 du matin. »

société et vers la société, le président du COC parle au nom du groupe qu'il représente. Il s'adresse certes aux membres du groupe, mais surtout aux nouvelles recrues de la police. Le discours qu'il prononce peut être découpé en dix séquences.

Encadré 17 : Les dix séquences du discours du Dodenherdenking

[a] Harry de La Haye était « différent ». Ce jeune homme, qui au mois de février dernier, s'est fait traiter de pédé, cracher au visage et rouer de coups dans la tête près de Leidseplein était lui aussi différent.

[b] Posez-vous la question, « comment est notre vie au quotidien ? »

[c] Est-ce que se sentir en sécurité est une chose qui va de soi ?

[d] À quel point l'émancipation que nous avons arraché, depuis la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que les droits que nous avons obtenus, vont-ils de soi ?

[e] Nous vivons dans une société où chaque pas en avant peut être suivi de deux pas en arrière

[f] La République de Weimar dans l'Allemagne des années vingt : la vie y était florissante pour la communauté homosexuelle allemande.

[g] De l'Histoire, nous devons retenir qu'elle est faite de cycles, de hauts et de bas, de construction et de destruction.

[h] Peu de choses sont fixées une fois pour toutes, et les évidences d'aujourd'hui peuvent devenir les tabous de demain.

[i] Rendre l'homosexualité visible au sein des minorités ethniques fait partie de ces objectifs prioritaires... à l'école, dans la rue, dans les services publics.

[j] Nous ne retournerons pas dans le placard et nous nous montrons fiers, tels que nous sommes.

Le discours débute par un recadrage spatio-temporel. « L'histoire de Harry, assassiné l'an dernier est, au fond, semblable à ce qui s'est produit il y a quelques semaines à Amsterdam. » Ce qui unit ces victimes, c'est leur apparente « différence ». Or, « ce qui peut *vous* paraître exceptionnel relève en fait de *notre* quotidien ». Cette assertion permet de distinguer les deux groupes auxquels il s'adresse : le nous qui fait référence aux homosexuels et le vous qui s'adresse aux recrues de la police, considérées comme des personnes hétérosexuelles. L'adresse à la police est ensuite redoublée : « Posez-vous la question... » N'est-ce pas la police qui est censée veiller à la sécurité de tous ? Dans la séquence suivante, l'orateur s'adresse au groupe. Il en actualise la mémoire et lui rappelle que les droits qu'il a arrachés le furent au prix d'une longue lutte. « Ne l'oublions pas, les homosexuels sont en lutte perpétuelle, en guerre contre des normes qui les oppressent. »

Ce constat appelle le quatrième temps. Après la mémoire, l'orateur fait appel à l'histoire. « Le national socialisme a succédé à la République de Weimar. L'oppression à

l'insouciance. » La roue peut toujours tourner. La vigilance est une nécessité de tous les instants. Après la mémoire et l'histoire, il s'adresse à l'ensemble de l'assistance et revient au temps présent. Il met en parallèle les nazis et les jeunes issus de l'immigration marocaine qui « cassent du pédé ». Ils sont présentés comme l'incarnation de l'homophobie et identifiés comme un ennemi. Suite à cette identification de l'ennemi, l'orateur dirige son propos vers l'avenir. Ce point lui permet de mettre en avant l'œuvre du COC. À ses yeux, la solution au problème est proche, il suffit de rendre l'homosexualité visible au sein de ces groupes. Mais pas d'action possible sans argent...

Le discours prononcé par le président du COC-Amsterdam dénonce, accuse, réclame et propose des solutions. Il mêle trois destinataires que nous avons pu identifier : la police, les membres du groupe et l'État. Chaque destinataire est apostrophé nommément. Aux nouvelles recrues de la police sont rappelés de façon très manichéenne qui sont les bons et qui sont les mauvais. Le président du COC présente les homosexuels en bons citoyens qui commémorent le *Dodenherdenking*, tandis que les absents sont présentés comme une réminiscence du nazisme. Les homosexuels, quand ils sont interpellés, c'est afin de leur rappeler deux choses : ne pas baisser les armes, car ils ne retourneront pas dans le placard et parce que le COC a besoin d'eux. En effet, il reste du travail. Ce dernier point permet aussi d'interpeller l'État : le COC a besoin d'argent pour réaliser des actions de prévention. Or, une fois de plus, point de résultat sans argent. Telle est la conclusion du discours adressé à l'État.

Après le second discours, le notable ordonnateur annonce le moment de la dépose des gerbes. Les autorités locales ont l'honneur de déposer, en premier, une gerbe sur le sol du triangle qui se jette dans le canal. Dans un second temps, la même gestuelle est répétée par les représentants du COC, des militaires du HSK, des policiers et des pompiers, ainsi que d'autres organisations LGBT (telle la Fondation Yoesuf, la fondation des gays et lesbiennes d'origine marocaine). Enfin, en dernier lieu, des membres de partis politiques – VVD et coalition *Groen-Links* (Vert-Gauche) – déposent une gerbe en souvenir des victimes homosexuelles de la guerre et de l'homophobie.

La cérémonie s'achève à 20h45, soit exactement une heure après la mise en place du cortège devant le COC. Le monument est rendu au public. Des anonymes déposent un œillet, une tulipe ou une rose au pied du monument. Une réception est ensuite organisée au siège du COC, dans la Rozenstraat.

1.4 Le discours au cœur du rituel

En décomposant et en analysant la cérémonie dans ses diverses séquences nous avons remarqué que les acteurs de la représentation procédaient à une vénération du groupe. Ils transmettent une mémoire-message composée d'une succession de mots clefs qui renvoient à des valeurs tel que le courage, la liberté, la tolérance. Du point de vue de sa destination sociale, la commémoration qui se tient au *Homomonument* est singulière. En plus du public, qui est l'*adressat* ordinaire, l'audience véritable est le groupe formé par les recrues de l'académie de police. Leur présence s'inscrit dans le cadre d'une manifestation à but pédagogique, ce que l'un des initiateurs de la cérémonie, Pieter Koenders, confirme : le *Dodenherdenking* au *Homomonument* est une commémoration originale composée par des homosexuels. Il est la démonstration que les homosexuels sont aussi des personnes sérieuses, qui ont une vie et à qui on doit le respect⁹⁶⁹. Pour conclure, le rituel que nous avons observé est donc une cérémonie exclusive, l'identité homosexuelle y est déployée dans une perspective éducative.

2. Les autres célébrations qui se tiennent au *Homomonument*

Entre le 30 avril et le 5 mai, trois grandes dates scandent la vie des habitants du royaume : la fête de la reine (le 30 avril) ; le *Dodenherdenking* (le 4 mai) et le jour de la Libération (le 5 mai). Ce calendrier est composé des séquences suivantes : fête nationale – hommage aux victimes – Libération. Le deuil est encadré par deux fêtes de communion. Celle où l'on célèbre la continuité de la nation et celle où l'on fête la liberté retrouvée. Or, la liberté n'aurait jamais pu être retrouvée sans les martyrs qui sont tombés pour elle. Tel est le message transmis. Le souvenir des morts est une condition préalable à la fête de libération et à la célébration du cycle de la vie. Durant cette semaine haute en célébrations, le monument est symboliquement occupé. Il devient un lieu de sociabilité. Une buvette est installée sur le Westermakt. Diverses manifestations culturelles sont organisées afin de montrer l'intégration des homosexuels dans la société.

2.1 Le jour de la Reine

Les « Drag Queens Olympics » sont organisées à l'occasion du Jour de la reine, le *Queen's Day*. Au moyen d'un jeu de mots autour du mot reine, cette compétition permet de mettre à l'honneur les *drag-queens*, ces hommes travestis en femmes et affublés de parures extravagantes. Les participantes rivalisent d'adresse durant des épreuves de lancer

⁹⁶⁹ « *There you can see and experience how things go in our group. You can see that gay people are not only having sex, but they are also serious people, having a life and we beg respect to them...* ». Pieter Koenders, entretien, Amsterdam, 4.5.2007.

de sac à main ou de course en chaussures à talon aiguille. Dans une ambiance bon enfant, le public participe sur la place à la distribution des médailles aux plus adroites. Cette mise en scène, basée sur l'autodérision et le retournement du stigmate est la première manifestation annuelle qui se déroule au monument. Cette occasion permet de mettre en avant les personnalités les plus extravagantes de la communauté homosexuelle, les drag-queens.

2.2 Le jour de la Libération

Au lendemain du *Dodenherdenking* c'est la libération du pays qui est fêtée. Dans l'ensemble du pays des concerts et des bals sont organisés. À cette occasion, le monument se transforme en lieu de fête. Il faut effectivement prendre au pied de la lettre, l'expression *Dancing on the Homomonument*, puisque la place (et par conséquent le monument) se transforme en *dance floor*, en piste de danse. Ce jour là, la place est isolée du reste de la ville, des stands encadrent le monument. Certains sont « associatifs », ils présentent groupes culturels, sociaux ou professionnels ainsi que des clubs sportifs gays et lesbiens ; d'autres sont commerciaux et délivrent nourriture et boissons tandis que d'autres encore, vendent, tout comme dans le *pink point*⁹⁷⁰, toutes sortes d'objets (appartenant à la catégorie des objets kitschs). Une fois la nuit tombée, en plus d'être spatiale, l'occupation des lieux est sonore. Des DJ « mixent » de la musique techno. Ils se succèdent sous le chapiteau installé face au canal. Nous pouvons décrire la fête en ces termes :

« La fête bat son plein. La place sur laquelle se trouve l'*Homomonument* est transformée en un immense dancing, une « free-party ». Une foule de plusieurs centaines de personnes a pris possession du lieu. Hommes et femmes dansent effectivement sur le monument..., une communion des vivants en souvenir des morts. Le décor est grandiose. L'église et le canal délimitent les lieux et participent d'une mise en scène enivrante. Le lieu est définitivement emprunt d'une aura romantique, encadré par les immenses fenêtres blanches de la *Westerkerk* et par la quiétude du canal. Le rythme de la techno fait vibrer les corps sous les spots. Entre les arbres et les voitures, des couples... s'embrassent. De la fête à l'église, il n'y a qu'un pas à faire ! Sur un des côtés de la place, deux agents de police veillent, un homme et une femme. Le policier est imposant par son allure et sa stature. Avec sa chemise blanche et ses écussons, le regard dominant, les mains accrochées à la boucle de la ceinture, il joue au policier ... qui attend son voleur⁹⁷¹ ».

Hormis le Jour de la fête de la libération, d'autres manifestations ont encore lieu au monument. Lors de la *Gay Pride* d'Amsterdam, quatre soirs durant, le monument est à nouveau transformé en *dance floor*. À côté de ces occasions de faire la fête, d'autres dates sont commémorées sur le modèle du *Dodenherdenking*. Elles sont autant d'occasions de

⁹⁷⁰ Cf. *infra*.

⁹⁷¹ Compte-rendu d'observation, 5.5.2007.

réaliser une célébration au monument, ce que le sociologue Gert Hekma explique en ces termes.

« Le protocole au Monument est devenu de plus en plus important, d'année en année. L'an dernier, en 2006, on y a commémoré le 24 septembre. Une petite commémoration en souvenir de la plus grande exécution de sodomites à Groningen (il y a 275 ans en 1731). Moi-même et Théo van der Meer avons tenu un discours, puis nous avons procédé à une lecture des noms des 24 personnes tuées.

Aussi, par exemple, lors du décès du propriétaire du club Disc'it, en 1990, Magnus Langhaus, le défilé funèbre a débuté sur le *Homomonument*, sa dépouille était posée sur le triangle qui fait office de podium. Puis, huit Cadillac roses ont défilé à travers la ville jusqu'au cimetière. En 1991, à l'occasion du centenaire de la première publication du mot "homosexuel", j'ai organisé une petite fête au monument, le 2 août⁹⁷². »

L'*Homomonument* est donc avant tout ce que l'on en fait. Il est un lieu de célébration identitaire des gays et les lesbiennes. Mais il est aussi un lieu ouvert sur la ville comme nous allons le voir.

3. Le monument dans sa quotidienneté

3.1 Aspects topographiques

Appréhender le monument dans sa quotidienneté signifie aussi décrire précisément son utilisation en tant que lieu de sociabilité dans la ville. Nous l'avons vu précédemment, il a été érigé en plein cœur historique de la ville, sur le Westermarkt, au croisement d'un canal, le Keizersgracht et de la Raadhuisstraat, la rue de l'Hôtel de ville.

Le monument est au centre de la place dénommée *Westermarkt*, parallèle à l'église *Westerkerk*. Le monument pourrait passer pour invisible, seul le triangle qui fait office de podium signal au premier abord, l'existence de « quelque chose », sur cette place⁹⁷³. Un autre élément topographique, et non des moindres, est l'emprise d'un des triangles sur le canal. En effet, ce triangle à fleur d'eau est un des rares lieux dans la ville où il est justement possible de se retrouver au niveau de l'eau. Le triangle qui domine le canal, est lui-même constitué de deux parties – puisque les marches, qui font partie intégrante du triangle permettent d'accéder à l'eau.

Pour être plus précis, le monument est en fait signalisé par cinq éléments qui sont extérieurs à son emprise : la station de taximètres, le stand de gaufres, une plaque émaillée, un panneau informatif, le *pink point* et une pissotière. En outre, un sixième élément, non

⁹⁷² Entretien réalisé avec Gert Hekma, Amsterdam, 5.5.2007.

⁹⁷³ En ce sens, il se rapproche des anti-monuments et monuments invisibles, en vogue durant les années 1990 en Allemagne.

commandité, peut être adjoint à cette description, il s'agit d'une mosaïque *Space invader* sur fond arc en ciel, œuvre de l'artiste du même nom⁹⁷⁴.

Le stand de gaufres, ainsi que la station de taxis sont tous deux au bord du quai. Les personnes qui souhaitent consommer leur gaufre sur place s'assoient sur les marches du triangle et se retrouvent face à la plaque émaillée « *Homomonument*⁹⁷⁵ ». Il en va d'ailleurs de même concernant les personnes et les groupes qui se rendent à la maison d'Anne Frank et ils passent, *de facto*, devant la grande plaque émaillée.

La plaque émaillée est apposée le long du quai, au bord du triangle qui se jette dans le canal⁹⁷⁶. En dessous de l'inscription *Homomonument* en lettres capitales, une notice, traduite en trois langues, présente la raison d'être du monument, il y est écrit en français (*sic*) :

« Commémore Toutes les Femmes et tous les Hommes qui Jamais ont été Tirannisés et Persécutés à cause de leur Homosexualité.

Appuie le Mouvement Lesbien et Homosexuel à la Lutte contre le Mépris, la Discrimination et le Persécution.

Manifeste que tu n'est Pas Seul(e).

Fais Appel à une Vigilance Permanente⁹⁷⁷. »

Une pissotière - appelée aussi « tasse » - se trouve à côté de la plaque émaillée. La tasse, encore en activité, participe du décor tout comme le *pink point* qui se trouve à la pointe d'un des autres triangles.

Le *Pink Point* a été installé sur le Westermarkt en 1998, à l'occasion de la tenue des *Gay Games* à Amsterdam⁹⁷⁸. À l'instar d'un office de tourisme, le *Pink Point of Presence* est un centre d'information gay et lesbien. Le *Pink Point* est une gloriette rose, dans laquelle, en plus de proposer des informations sur la scène gay et lesbienne amstellodamoise, y sont vendus divers objets et gadgets (autocollants, tasses, boutons, cartes postales, t-shirts, etc.). Des bénévoles de l'association gay et lesbienne *Gala* en assurent la gestion.

⁹⁷⁴ <http://www.space-invaders.com> (dernière consultation le 30.03.2009).

⁹⁷⁵ En 1987 et 1988 se trouvait déjà un stand avec une terrasse qui occupait une partie de la place. La municipalité accepta de supprimer la concession suite à une longue controverse avec le COC et la Fondation *Homomonument*.

⁹⁷⁶ La plaque trilingue (néerlandais, anglais, français) a été rajoutée en juin 1988.

⁹⁷⁷ L'orthographe de la plaque est reproduite telle quelle. La notice est directement inspirée du cahier des charges du concours. Aussi, nous l'avons précisé précédemment, le monument dans sa représentation quotidienne, ne rappelle en rien, hormis par l'exploitation du symbole du triangle rose, la persécution nazie qui est pourtant à l'origine de sa réalisation.

⁹⁷⁸ Installé dans la hâte, il s'est d'abord agit d'un ancien glacier automobile légué par la fondation Schorer. Dans un second temps, la gloriette d'un fleuriste de Museumsplein fut reconvertie en *Pink point*.

3.2 *Le monument au quotidien*

Plusieurs séquences d'observations, réalisées au printemps et en été, à divers moments de la journée et de la soirée, aussi bien en semaine que le week-end ont permis une description de l'usage du monument. Des croquis décrivant l'occupation spatiale des lieux ont été réalisés. Ils permettent de tirer quelques conclusions du point de vue de la réception du monument. Les quelques exemples livrés plus loin servent d'illustrations.

À côté du *Pink Point*, un panneau présente en plusieurs langues la genèse et la fonction du monument. Le contenu informatif est à peu de chose près le même que la brochure gratuite éditée par la municipalité d'Amsterdam qui a en charge l'entretien du lieu. Dans cette brochure est écrit :

« Les homosexuels, hommes et femmes, se retrouvent près de ce monument pour danser, flirter, boire de la bière et faire la fête. L'hymne national fait place aux musiques d'aujourd'hui, aux artistes de rue et aux travestis vêtus des tenues les plus extravagantes. Cela peut paraître paradoxal, mais quoi de plus normal que de faire la fête et de danser pour montrer que le passé est bien vivant dans le présent. [...] L'*Homomonument* est donc un lieu de recueillement et un lieu où faire la fête, pour montrer qu'il existe des hommes et des femmes homosexuels et qu'ils ont une place à part entière. [...] Le monument est également un lieu individuel de mémoire et de célébration. Des hommes et des femmes homosexuels du monde entier s'y rendent pour y déposer des fleurs, y prendre des photos ou s'y enlacer. Ils se sentent soutenus par ce monument, qui est également un lieu de commémoration des victimes du sida⁹⁷⁹. »

L'*Homomonument* est décrit dans cette brochure comme un lieu polysémique. Un lieu de recueillement certes, mais aussi un lieu de rassemblement festif. Un lieu de commémoration et un lieu de célébration. Deux modalités de célébrations sont décrites. D'une part des actes individuels, sur le mode du pèlerinage, à l'occasion desquels des hommes et des femmes homosexuels se rendent pour y déposer des fleurs ; d'autre part, la commémoration du 4 mai. Il fonctionne alors comme un monument aux morts. À certains moments, le monument est une tombe tandis qu'à d'autres il est un lieu où faire la fête. La brochure précise d'ailleurs : « quoi de plus normal que de faire la fête et de danser pour montrer que le passé est bien vivant dans le présent. » Montrer que le passé est bien vivant dans le présent est justement le principe de la commémoration, à savoir ré-actualiser le souvenir d'un événement ou d'une personne. Ce qui peut sembler plus surprenant est le lien effectué entre deux termes suivants : *recueillement* et *fête*. Cette association rappelle les danses macabres répandues en Europe jusqu'à la renaissance. Selon Valeska Koal, auteure d'une étude sur les danses macabres⁹⁸⁰, danser dans les cimetières ou sur les

⁹⁷⁹ Disponible sur : <http://www.Homomonument.com> (dernière consultation le 30.03.2009).

⁹⁸⁰ La danse macabre ou danse des morts (lat. *chorea mortis*, all. *Totentanz*) peut signifier deux réalités, certes proches mais distinctes. Il peut s'agir soit d'une danse pratiquée par des morts (des morts qui dansent), soit d'une danse pratiquée par des vivants en faveur des morts. Cette danse pratiquée par les vivants peut alors consister en un rite, piaculaire ou commémoratif, dont la fin est de tenir les morts éloignés des vivants. Cf.

nécropoles était à l'époque une pratique courante⁹⁸¹. Ces danses ont pour origine une croyance attestée chez les peuples païens germaniques et slaves selon laquelle, il serait possible d'accéder à une communion spirituelle avec les morts⁹⁸². La danse était alors à la fois un moyen d'honorer les morts et d'éloigner les démons⁹⁸³.

Les observations effectuées au monument nous ont permis de remarquer que pour la plupart des gens qui ne s'y rendent pas en pèlerinage, le lieu relève de la rencontre fortuite. La maison d'Anne Frank, toute proche ou bien le stand de gaufre au bord de la place contribuent à informer le public sur la persécution des homosexuels. Trois cas, observés durant un intervalle d'une demi heure vont servir d'illustration.

- Une mère et son fils se sont assis sur les marches du triangle pour y manger une gaufre. Durant la discussion l'enfant demande à sa mère : « c'est un monument ? ». Elle répond « oui, pour les victimes homosexuelles ».
- Un couple de touristes, sac à dos sur les épaules et guide à la main, se dirige vers la maison d'Anne Frank. Ils longent le quai. L'homme observe la plaque émaillée. Il s'arrête et lit. La femme fait de même, ils continuent leur route, sans mot dire.
- Un bateau mouche approche, il ralentit, une voix dit « *on the left, here, the Homomonument* », puis le bateau accélère...

La plaque a l'effet d'un « aimant ». Il est possible de remarquer que la plupart des personnes lisent en premier lieu « Homo », terme plutôt rare sur des plaques, puis « monument ». *Homomonument*, ce mot-valise déconcertant. Il attise la curiosité des passants et des touristes. Dans la mesure où la plaque est gravée des deux côtés, il est possible de lire l'inscription, aussi bien depuis le quai que depuis le canal sur lequel défilent les bateaux mouches.

3.3 Homomonument et stratégie de déploiement identitaire

À travers le prisme de la commémoration du *Dodenherdenking* nous avons pu analyser le monument en tant que lieu de célébration d'une identité homosexuelle. Tout au long de

Ulli Wunderlich, *Der Tanz in den Tod. Totentänze vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, Freiburg/B., Eulen, 2001, p. 10.

⁹⁸¹ Valeska Koal, « Zur Praxis von Totentänzen in Mittelalter und Früher Neuzeit », in Andrea Hülsen-Esch, Hiltrud Wetermann-Angerhausen et Stefanie Knöll, *Zum Sterben schön. Alter, Totentanz und Sterbekunst von 1 500 bis heute*, Regensburg, Schnell & Steiner, 2006, t. 1 (*Aufsätze*), pp. 110-118.

⁹⁸² « *Dahinter stand die bereits bei den heidnischen germanischen und slawischen Völkern lebendige Vorstellung, über den Tanz eine spirituelle Verbindung zu den Toten herzustellen.* », in Valeska Koal, *op. cit.*, p. 113.

⁹⁸³ Ce type de danse est encore pratiquée au Mexique, à l'occasion de la fête des morts, ou encore en Asie du Sud Est (lors de la fête du Tsechü au Bhoutan ainsi qu'à l'occasion du nouvel an tibétain). Cf. Berthold Laufer, « Origin of our Dances of Death », *Open Court*, 22, 1908, pp. 597-604 ; « Lebende Tote. Totenkult in Mexiko », *Katalog zur Ausstellung des Übersee Museums in Bremen*, Francfort, 1986.

cette section, nous avons vu comment ce lieu cristallisait les espoirs et les peurs des personnes gays et lesbiennes. Il célèbre le droit à la liberté de vivre. Les commémorations qui s'y tiennent le rappellent. Le monument est un lieu où sont déployées diverses identités, suivant les audiences visées. Selon les occasions, des *drag queens* et d'autres personnalités extravagantes y sont à l'honneur. Dans d'autres cas ce sont les *gay cops* qui rappellent aux nouvelles recrues de l'académie de police que les homosexuels ont droit au respect. Dans d'autres occasions, tel le Jour de la libération, les gays et lesbiennes dansent et célèbrent la liberté.

Le monument est donc un lieu polymorphe. Il est un lieu d'auto-célébration du groupe et de ces institutions – dont le COC, vers lequel il pointe. Il est aussi un lieu de diffusion d'un modèle identitaire mixte, du type « semblable mais différent » (nous avons pu l'observer lors de la commémoration du *Dodenherdenking*). Le triangle dirigé vers le *Nationaal monument* atteste d'ailleurs la volonté d'inclusion au sein de la nation. Mais pas à n'importe quel prix. Le triangle dont la pointe est dirigée vers la maison d'Anne Frank le rappelle, toutes les avancées restent fragiles. Aussi intégrés qu'ils puissent être, les homosexuels ne sont pas à la merci de la haine de l'autre. Et c'est pour ça que le monument s'est donné une mission éducative, ce que les panneaux et les plaquettes d'information, rédigés en plusieurs langues se chargent de faire : informer la société de la permanence de l'homophobie dont les racines se trouvent dans une vision figée des rôles. Cette critique que le monument formule et qu'il demande de dépasser est la dernière mission qu'il s'est donnée.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons pu observer que le mouvement homosexuel néerlandais s'est structuré à partir des années 1950. Dès le départ il s'est adressé tant aux membres du groupe qu'à l'État. Le COC s'est construit en tant qu'organisation politique et culturelle qui a créé et déployé de l'identité à trois niveaux : à un niveau individuel il s'est employé à renforcer l'ego des homosexuels ; à un niveau collectif il s'est employé à fédérer les personnes homosexuelles pour en faire un groupe social et politique ; enfin à un niveau plus global, le COC s'est donné pour mission d'accroître la visibilité des homosexuels au sein de la société, tout en prônant leur intégration. Pour ce faire, le COC a conclu des alliances politiques et n'a pas hésité à exclure toutes les personnes qui pouvaient être un frein à ses fins. En 1969, la manifestation de La Haye a prouvé aux homosexuels qu'ils pouvaient apparaître comme une force politique organisée. Durant les années 1970, l'État néerlandais a entrepris de normaliser ses relations avec le mouvement homosexuel en faisant du COC le porte parole du mouvement gay et lesbien, laissant de côté tous les

groupes qui n'en partageaient pas les vues. Ce point oblige à reconnaître que les directions prises par ce que l'on appelle le mouvement homosexuel néerlandais sont en fait celles du COC. Il en va de même de la direction prise par la mémoire de papier.

Les publications du COC, dont *Vriendschap*, ont forgé dès 1946 un culte des morts au sein du groupe. À l'image d'autres groupes qui commémorent leurs morts, les homosexuels du COC ont eu l'idée d'ériger un monument. Cette idée s'est concrétisée en 1979 suite à l'inauguration d'un mémorial en souvenir des Tsiganes victimes du nazisme. Le COC qui dispose du statut de représentant des homosexuels a trouvé un soutien précieux au sein de partis politiques qui ont assis la demande de monument auprès de la ville d'Amsterdam. Cette stratégie, couplée à la création d'une fondation *Homomonument*, a permis de rendre la demande visible. L'institution était à la fois composée de gays et de lesbiennes. Elle présenta le projet comme nécessaire pour le groupe. Le monument a été financé à la fois grâce à des dons et grâce à des subventions publiques. Depuis son inauguration en 1987, le *Homomonument* d'Amsterdam est un lieu d'organisation de commémorations et de fêtes diverses, dont la cérémonie du *Dodenherdenking*.

Vingt ans après son inauguration, nous avons pu analyser la commémoration qui s'y déroule et révéler que cette célébration est avant tout dirigée vers les nouvelles recrues de l'école de police. La célébration a pour but de montrer que les homosexuel-le-s sont des personnes comme les autres.

L'utilisation stratégique de la commémoration va être analysée dans le chapitre qui suit. La question sera abordée sous deux angles. 1) La construction d'une mémoire historique de groupe ; 2) les mobilisations mémorielles en faveur de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme.

Troisième partie

SYNTHESE

Chapitre 5

Construction d'une mémoire historique de groupe et mobilisations mémorielles

Désormais, il nous est possible de mieux cerner les problèmes et les enjeux de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme en Europe. Les propositions d'explications sont orientées autour de trois grands axes : 1) les mécanismes de construction d'une mémoire de groupe, 2) les acteurs mobilisés dans cette entreprise 3) les usages de la mémoire en tant que stratégie visant la reconnaissance.

La comparaison des mécanismes de construction d'une mémoire de groupe, abordés dans chacune des études de cas, permet de mettre en évidence deux formulations. La première consiste en l'injonction à commémorer, injonction connue au sein de la culture juive à travers la formule *zakhor*, « souviens-toi ». Cette injonction exprime l'idée d'un devoir de mémoire qu'auraient les homosexuels, celui de commémorer *leurs* morts. La seconde formulation consiste en une requête d'un droit à la commémoration publique. Cette formulation se distingue de la première en ce qu'elle est formulée par des groupes homosexuels à destination de la société « hétérosexuelle ». Les deux formulations mettent en exergue la construction d'une rhétorique qui se fonde sur un principe d'héritage : les homosexuels d'aujourd'hui sont les héritiers de ceux d'hier.

Dans la deuxième partie du chapitre, il s'agit de procéder à un recentrage sur les personnes qui sont à l'origine des revendications mémorielles. Ces acteurs sont motivés par la volonté de souder un groupe, de montrer à la société que les homosexuels commémorent eux-aussi, mais aussi de voir leur engagement rétribué et de bénéficier d'une reconnaissance individuelle de la part du groupe.

La troisième partie du chapitre est consacrée aux formes de la reconnaissance. Au fil des études de cas, trois formes de reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme ont été établies : la reconnaissance sociale, la reconnaissance juridique et la reconnaissance individuelle. S'agissant de la légitimation de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, l'enquête a montré que, dans les trois pays, elle est liée à la reconnaissance des Tsiganes. Cette découverte montre que la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme est à la fois liée à la reconnaissance de l'homosexualité comme forme légitime d'existence et à celle d'un autre groupe discriminé.

I - Construction d'une mémoire collective de groupe

Les recherches historiques au sujet de la persécution des homosexuels durant le « IIIe Reich » nous ont montré que parmi les hommes étiquetés par les nazis en tant qu'« homosexuels », seuls quelques uns se revendiquaient comme tels. L'accusation d'homosexualité permettait de mettre sur le carreau un homme à moindres frais, peu importe que celui-ci soit homo ou hétérosexuel. S'agissant des modalités d'arrestation, la rafle ne concernait qu'une minorité de cas⁹⁸⁴. La plupart des hommes arrêtés pour homosexualité l'ont été suite à une dénonciation. 50 % des hommes étiquetés comme homosexuels ont été dénoncés par un voisin, un collègue de travail ou un proche. Ces hommes ont majoritairement été condamnés à une peine d'emprisonnement ou de travaux forcés. Environ 10 % ont été internés en camp de concentration.

Proportionnellement, les homosexuels ne représentent jamais plus de 1 % des internés d'un camp de concentration. Ils forment un groupe restreint qui est doublement ostracisé. Ils sont regroupés dans des baraques spéciales et sont assignés aux travaux les plus rudes dans des commandos de travail punitifs. Le taux de mortalité des homosexuels est proportionnellement plus élevé que celui d'autres groupes, puisqu'il s'élève à 60 %. Les rescapés homosexuels des camps sont peu nombreux et rares sont ceux qui se sont déclarés comme tels – tout particulièrement en raison de la stigmatisation sociale de l'homosexualité dans l'Europe d'après-guerre et de sa condamnation légale dans plusieurs pays. À l'exception de la publication des témoignages de Classen von Neudegg, dans la revue hambourgeoise *Humanitas* (en 1954/55), et de l'article de Wolfgang Harthausen dans l'ouvrage *Das große Tabu* (1967)⁹⁸⁵, il faut attendre 1972 pour voir la publication du

⁹⁸⁴ Soit 10 % des hommes arrêtés à Berlin et 13 % à Hambourg.

⁹⁸⁵ Wolfgang Harthausen, « Der Massenmord an Homosexuellen im Dritten Reich ». In *Das große Tabu: Zeugnisse und Dokumente zum Problem der Homosexualität*, Willhart S. Schlegel (dir.), Munich, Rütten & Loening, 1967.

premier témoignage d'un déporté homosexuel au triangle rose⁹⁸⁶. Les recherches ont cependant montré que :

- du point de vue des groupes homosexuels, l'injonction à commémorer apparaît dès 1946 aux Pays-Bas ;
- des discours sur les homosexuels en camp de concentration ont été répandus dès le lendemain de la guerre. À l'exception d'Eugen Kogon et de quelques autres, la plupart des discours soutiennent que les homosexuels sont des criminels (qui se distinguent des victimes « politiques ») et que l'homosexualité est une perversion nazie.

Nous constatons donc qu'un discours et une histoire des homosexuels dans les camps de concentration sont construits par des personnes qui ne sont pas homosexuelles. Ce sont, des années durant, les seules sources écrites disponibles. Leur caractère lacunaire et les descriptions bien souvent stigmatisantes des homosexuels dans les camps, sont à l'origine d'une construction « imaginée » de la persécution des homosexuels par les militants homosexuels des années 1970. Elle a, dans un premier temps, suppléé le manque d'informations historiques sur le sujet.

L'imagination a permis la production de mythes tels que ceux faisant état d'un « homocauste » ou d'un génocide des homosexuels⁹⁸⁷.

1. La construction d'une mémoire de papier

Les contextes nationaux d'émergence de mémoires homosexuelles de la persécution des homosexuels sont liés à l'existence de communautés homosexuelles organisées, institutionnalisées, qui sont en mesure de mettre au point un corpus de mémorisation écrite c'est-à-dire une mémoire de papier.

Les études de cas ont montré que la constitution des homosexuels en groupes organisés varie en fonction de contextes nationaux qui sont antérieurs à la guerre. Il existait en Allemagne et aux Pays-Bas des mouvements homosexuels organisés (associations militantes, journaux, revues, lieux de réunion) avant-guerre. Après guerre, les mouvements allemands et néerlandais se reconstituent. L'idée de continuité qui prévaut est visible aux Pays-Bas à travers la reprise de la publication de la revue *Levensrecht* dès 1946 et en

⁹⁸⁶ D'ailleurs Heger publie son témoignage afin de dénoncer l'impossibilité pour les homosexuels internés en camp de concentration de bénéficier de réparations pour le préjudice qu'ils ont subi. Le témoignage d'Heinz Heger est donc contextuellement lié à son expérience de discrédit en raison de son statut d'homosexuel.

⁹⁸⁷ À ce sujet, il suffit de lire la préface à l'édition française *Des hommes au triangle rose*, signée par Guy Hocquenghem.

Allemagne à travers la refondation du WhK en 1949. C'est donc dès 1946 que le COC est créé aux Pays-Bas alors que ce n'est que petit à petit, que des groupes homosexuels vont se reconstituer dans l'Allemagne des années zéro. Dans les trois pays, des périodiques homosexuels réapparaissent dans les années 1950.

L'injonction à commémorer qui est formulée dès le mois de mai 1946, un an après la capitulation des nazis s'adresse aux lecteurs de la revue *Levensrecht*. À ce moment, la persécution nazie des homosexuels est mêlée à celle des homosexuels en Union soviétique. La dédicace *In Memoriam* s'adresse tant aux victimes des camps allemands qu'à celles des camps d'Union soviétique⁹⁸⁸. L'injonction à commémorer est justifiée par le fait que des homosexuels sont morts pour que ceux d'aujourd'hui aient le droit de vivre. À ce moment, aucune expérience de la persécution n'est relatée. Pour cela il faut attendre l'édition de mai 1950 de *Vriendschap*. Dans cette dernière, il est précisé que les homosexuels portaient un « triangle lilas », mais aucun chiffre. À ce moment nous ne savons pas combien d'homosexuels sont morts, ni comment.

C'est d'Allemagne que proviennent les premiers éléments relatifs à la persécution des homosexuels. Nous l'avons vu, l'existence de déportés homosexuels, de triangles roses, tout comme les sévices qui leurs sont infligés, sont parfois attestés dans les témoignages qui paraissent immédiatement après la guerre⁹⁸⁹. Certains survivants, dont Conrad Finkelmeier et Heinrich Christian Meier, accordent même un chapitre entier de leurs témoignages aux homosexuels. Cependant, ces témoignages ne semblent pas avoir été reçus par les homosexuels puisque ces auteurs ne sont pas mentionnés dans la presse homosexuelle. C'est en 1954 que le témoignage de Leo Clasen (Classen von Neudegg) est publié⁹⁹⁰, mais là aussi, la question de la réception se pose, puisque le tirage de la revue *Humanitas* était confidentiel.

⁹⁸⁸ S'agissant de la persécution des homosexuels en Union soviétique, l'auteur affirme qu'elle aurait pour fondement une phrase de Maxime Gorki : « détruisez les homosexuels et vous mettez fin au fascisme ». Suite à cela, les homosexuels (hommes et femmes) auraient été déportés en Sibérie. « *Maxim Gorki: « Roeit de homoseksuelen uit en het fascisme is vernietigd ».* Daarop volgde in de Sowjetunie, waar totnogtoe geen enkele bepaling tegen de homosexualiteit bestond, een nieuwe wetgeving, die homoseksueel verkeer, ook tussen vrouwen, met straffen tot acht jaar verbanning naar Siberie bedreigde ». In *Levensrecht*, 5, 1946, pp. 1-2.

⁹⁸⁹ Comme par exemple : Eugen Kogon, *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Munich, Karl Alber, 1946 ; Heinrich Christian Meier, *So war es. Das Leben im KZ Neuengamme*, Hambourg, Phönix-Verlag, 1946 ; Conrad Finkelmeier, *Die braune Apokalypse. Erlebnisbericht eines ehemaligen Redakteurs der Arbeiterpresse aus der Zeit der Nazityrannei*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1947.

⁹⁹⁰ Il rapporte le destin des triangles roses au camp principal de Sachsenhausen et dans le commando annexe de Klinkerwerk (la briqueterie), qu'il désigne comme un *Superstrafalager*, un « camp ultra disciplinaire ».

S'agissant de la France, les lecteurs d'*Arcadie* entendent parler pour la première fois de la persécution des homosexuels sous Hitler grâce à la traduction d'un article de Bert Micha, initialement publié dans *Die Runde*⁹⁹¹. C'est donc bien d'Allemagne que les premiers éléments concrets concernant la persécution des homosexuels sont diffusés vers les Pays-Bas et la France.

Les préoccupations mémorielles et commémoratives émergent quant à elles aux Pays-Bas. En 1961, Jef Last lance l'idée d'un monument pour l'« homo inconnu ». Ce projet prend clairement pour modèle l'apposition de la plaque commémorative en souvenir des victimes juives du génocide que Jef Last a découvert dans la synagogue restaurée de Francfort⁹⁹². Il suggère qu'une plaque du même type soit apposée pour « les centaines de milliers d'homophiles qui ont été internés en camps de concentration par les nazis⁹⁹³ ». Il faut attendre 1972 pour que l'« homo inconnu » laisse la place à la figure du témoin. Grâce à Heinz Heger (*alias* Josef Kohouts), les modalités de la persécution gagnent en précision. Désormais, les homosexuels peuvent s'appuyer sur une mémoire « vécue ». C'est à travers ce témoignage que l'on se souvient de la persécution alors qu'au même moment se construit une vision plus précise de la Shoah et d'Auschwitz, moment qui préfigure la période que Jean-Michel Chaumont appelle le « temps de la gloire⁹⁹⁴ ». Ce moment désigne l'inversion du stigmaté du statut de victime, le faisant passer de la honte à la gloire⁹⁹⁵. C'est durant cette période qu'ont lieu les débats sur la singularité de la shoah et que subséquemment, émerge un « conflit intervictimaire » qui oppose les tenants de l'unicité de la Shoah à d'autres groupes de victimes de l'histoire nazie (Tsiganes, homosexuels...) ou de l'histoire universelle (Arméniens, Noirs, Indiens...).

Dans ce contexte, les homosexuels identifient Heinz Heger comme incarnation du déporté homosexuel. Grâce à lui ils peuvent s'identifier, à la suite des Juifs, en tant que victimes du nazisme. À partir de 1972, les groupes homosexuels disposent donc d'un survivant, interné en camp de concentration, porteur du triangle rose, dont toutes les

⁹⁹¹ Bert Micha, « Les homophiles dans les camps de concentration de Hitler », *Arcadie*, 82, 1960, pp. 616-18. (L'article intitulé « L'homophilie en Allemagne » signé Heinrich Ottendorf [in *Arcadie*, 9, 1954, pp. 38-39] ne traite pas de la persécution nazie des homosexuels.)

⁹⁹² « Dans la synagogue restaurée de Francfort se trouve une plaque en bronze sur laquelle est inscrit "ils sont morts pour leur foi". Cette inscription est naturellement un mensonge ». « *In de herstelde synagoge van Frankfort is een bronzen plaat aangebracht met het opschrift „Sie fielen für ihren Glauben”. Dit opschrift is natuurlijk een leugen.* » Ohira, « Monument voor de onbekende homo », *Vriendschap*, 1/1961, 1961, p. 2. L'auteur fait tomber le mythe du martyr en soulignant que les Juifs ne sont pas morts pour leur foi, comme ce cela est prétendu, mais qu'ils ont été assassinés parce qu'ils étaient désignés comme tels par les nazis.

⁹⁹³ « *Aan de honderduizenden homophielen, die door de nazi's naar hun concentratiekampen gesleept werden herinnert zelfs dat niet. [...] Geen enkele statistiek vermeldt hoevelen van hen in die kampen zijn doodgeranseld of uitgehongerd of op andere wijze bezweken. Voor onbekende homophielen brandt geen vlam.* » In *ibid.*

⁹⁹⁴ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes*, op. cit.

⁹⁹⁵ *Ibid.*, p. 133.

demandes de réparation ont été refusées. Dès cet instant la figure de l'homosexuel interné en camp en tant que criminel et dont tout droit à la reconnaissance est dénié va s'imposer en tant que figure paradigmatique de cette persécution, assignant un rôle secondaire à toutes les personnes ayant eu une destinée différente et forgeant une figure de la victime homosexuelle du nazisme sous les traits d'un homme jeune, victime de la police, ostracisé par les autres détenus du camp et qui se retrouve seul avec ses souvenirs au lendemain de sa libération.

À partir des années 1980, les sources de transmission se multiplient et se diversifient. La pièce de théâtre *Bent* – dont l'auteur s'inspire grandement du témoignage de Heinz Heger – met en scène la figure du martyr homosexuel. La pièce, montre, met en scène la persécution et produit des images mémorables. Certaines scènes représentent spécifiquement la destinée des homosexuels dans les camps (le portage des pierres, le triangle rose) tandis que d'autres font référence à la Déportation et à l'Holocauste (le train, le quotidien au camp, l'étoile jaune)⁹⁹⁶.

Cette production d'images participe d'un processus qualifié par le sociologue Jeffrey Alexander de « personnalisation du traumatisme et de ses victimes⁹⁹⁷ ». Grâce à *Bent* le drame enduré par les homosexuels durant le « IIIe Reich » peut être joué, rejoué et transmis. Là aussi, des stratégies de stabilisation de l'événement au sein d'une mémoire historique homosexuelle sont mises en place. Entre 1980 et 1985, la revue *Gai pied Hebdo* offre à tout nouvel abonné un exemplaire de la version française de la pièce de théâtre *Bent*. Peut être s'agit-il à ce moment de contrer l'image de l'homosexualité dans les camps qui est transmise par le best-seller d'André Lacaze *Le Tunnel* ? Ce roman, présente en effet l'homosexualité dans les camps comme une pratique fondamentalement germanique et nazie dans son essence⁹⁹⁸.

Durant les années 1980 nous observons en France une montée en précision des formes prises par la persécution des homosexuels sous le nazisme qui s'oppose à un déni de cette persécution par les fédérations d'anciens déportés⁹⁹⁹.

Ce que l'on appelle la mémoire de papier se constitue en un corpus de preuves façonné par l'environnement dans lequel les demandes de reconnaissance sont formulées. Aux Pays-Bas, comme nous l'avons vu, la question de la nationalité néerlandaise des victimes

⁹⁹⁶ *Bent*, cf. encadré n°10.

⁹⁹⁷ Jeffrey Alexander, « On the Social Construction of Moral Universals. The 'Holocaust' from War Crime to Trauma Drama », *European Journal of Social Theory*, 5 (1), 2002, pp. 5-85, p. 34.

⁹⁹⁸ *Le Tunnel*, cf. encadré n°9.

⁹⁹⁹ À ce sujet, cf. Michel Celse et Pierre Zaoui, « Négation, dénégation : la question des triangles roses ». In *Conscience de la Shoah : critique des discours et des représentations*, Philippe Mesnard (dir.), Paris, Kimé, 2000.

homosexuelles du nazisme n'a jamais été posée comme problématique, contrairement à la France où les anciens déportés hétérosexuels exigent des homosexuels qu'ils soient en mesure d'asseoir une mémoire de cette persécution sur un socle « national ».

En Allemagne, les années 1980 marquent le moment des avancées du point de vue de la recherche historique. Divers projets de recueils de témoignages spécifiques sur l'histoire des subcultures homosexuelles sont mis en place. L'ouvrage de Hans-Georg Stümke et Rudi Finkel inaugure une « ère du témoin » homosexuel¹⁰⁰⁰. Il est suivi en 1984 par une enquête sociologique menée par Rüdiger Lautmann sur les conditions de libération de la parole du témoin¹⁰⁰¹. Le processus engagé dans les années 1980 voit une multiplication des témoignages d'homosexuels ayant survécu au nazisme, et cela aussi bien en Allemagne, en France qu'aux Pays-Bas. Il conduit à la mise en avant de représentants de la persécution, dont Pierre Seel dans les pays francophones et Tiemon Hofman dans les pays néerlandophones¹⁰⁰². Ces hommes homosexuels, qui ont en commun d'avoir vécu la persécution nazie en raison de leur homosexualité, ont choisi de suivre des voies singulières après guerre.

À sa libération, Heinz Heger a décidé de continuer à vivre en tant qu'homosexuel en Autriche. Jusqu'à son décès en 1994, malgré ses demandes réitérées et le soutien des organisations homosexuelles autrichiennes, il n'a jamais obtenu de réparation pour les années passées en camp de concentration ni la reconnaissance de son statut de victime du nazisme par l'Autriche, sous prétexte que les homosexuels sont des criminels¹⁰⁰³.

S'agissant de Tiemon Hofman, il est arrêté à l'âge de seize ans pour homosexualité puis condamné par les autorités allemandes d'occupation en vertu de l'ordonnance 81/40. Après la libération, il mène une vie d'« aventurier » et travaille en tant que marin aux Indes néerlandaises. Après avoir constaté que le motif d'homosexualité était inscrit dans son casier judiciaire, il demande à être reconnu en tant que victime du nazisme pour homosexualité. Il obtient le statut de « victime homosexuelle du nazisme » en 1990¹⁰⁰⁴.

¹⁰⁰⁰ Hans Georg Stümke, Rudi Finkler, *Rosa Winkel, Rosa Listen. Homosexuelle und "Gesundes Volksempfinden" von Auschwitz bis heute*, Hambourg, Rohwolt, 1981.

¹⁰⁰¹ Rüdiger Lautmann, *Der Zwang zur Tugend. Die gesellschaftliche Kontrolle der Sexualitäten*, Francfort, Suhrkamp, 1984.

¹⁰⁰² Cf. Judith Schuyf, *Levenslang. Tiemon Hofman, vervolgd homoseksueel en avonturier*, Amsterdam, Schorer, 2003.

¹⁰⁰³ En Autriche les homosexuels ne sont pas reconnus par le législateur en tant que victimes du nazisme. À ce sujet, cf. Helmut Graupner, *Homosexualität und Strafrecht in Österreich. Eine Übersicht*, Vienne, Lambda, 2001, 33 p. Disponible en pdf sous http://www.rklambda.at/dokumente/publikationen/209-9_18082003.pdf (dernière consultation 25.03.2009) et Niko Wahl, *Verfolgung und Vermögensentzug Homosexueller auf dem Gebiet der Republik Österreich während der NS-Zeit*, Munich, Oldenbourg, 2004.

¹⁰⁰⁴ Judith Schuyf, *Levenslang. Tiemon Hofman, op. cit.*

Pierre Seel a quant à lui cherché à mener une vie d'« hétérosexuel » après la libération. Comme il l'explique dans sa biographie, il a rencontré une femme grâce à une petite-annonce, l'a épousée et de cette union sont nés trois enfants. Néanmoins, Pierre Seel ne pouvait aller contre sa nature et il a recommencé à entretenir des relations homosexuelles. C'est d'ailleurs lors d'une présentation publique des mémoires d'Heinz Heger, organisée par la revue homosexuelle *Masques* en 1981, qu'il se déclare en tant que « déporté homosexuel ». En 1994, suite à de longues démarches, il obtient le statut de « déporté politique ».

Durant les années 1990, l'édition de biographies de victimes homosexuelles du nazisme se multiplie. Elles montrent une étonnante diversité de parcours et de situations. À la fin des années 1990, s'adjoint l'image à l'écrit, en tant que support mémoriel. Il peut s'agir d'expositions sur la persécution des homosexuels présentées dans les camps (comme à Sachsenhausen en 1998/99¹⁰⁰⁵), ou de films documentaires tel *Paragraph 175*.

Encadré 18 : *Le documentaire Paragraph 175*

D'une durée de 75 minutes, le documentaire *Paragraph 175* donne la parole à sept personnes homosexuelles ayant survécu au « IIIe Reich »¹⁰⁰⁶. La seule femme interviewée est juive (Annette Eick). Parmi les hommes figure un « demi-juif » résistant (Gad Beck). Les autres hommes ne sont pas juifs. Tous sont Allemands à l'exception de Pierre Seel. Quatre d'entre eux ont été internés en camp pour homosexualité (Heinz Dörmer, Heinz F., Karl Gorath, Pierre Seel). Chaque survivant témoigne face à la caméra et répond aux questions posées par l'historien Klaus Müller. Les entretiens sont complétés par des photographies personnelles et des documents d'époque qui servent de supports historiques à la parole des témoins. Entre les interviews, une voix off, rappelle les modalités de la persécution des personnes homosexuelles. La fin du documentaire s'achève sur la dénonciation de l'absence de réparation pour les victimes de cette persécution.

S'agissant des trajectoires des personnes interviewées, Annette Eick, qui est la seule femme à témoigner, a trouvé asile en Angleterre juste avant la guerre. Elle s'y est installée avec sa compagne. Elle est la seule survivante de sa famille, exterminée dans le cadre de la « Solution finale ».

Le photographe Albrecht Becker est resté en Allemagne durant la guerre. Il a évité toute relation homosexuelle durant cette période. Ce choix lui a permis d'échapper à la persécution¹⁰⁰⁷.

Pierre Seel, arrêté et persécuté pendant la guerre parce qu'homosexuel, a choisi de se taire et de se construire une vie d'hétérosexuel après la guerre. Il s'est marié et a fondé une famille. En 1980 il a décidé de témoigner pour la première fois.

¹⁰⁰⁵ Joachim Müller, Andreas Sternweiler, (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000.

¹⁰⁰⁶ À savoir Gad Beck, Albrecht Becker, Heinz Dörmer, Annette Eick, Heinz F., Karl Gorath et Pierre Seel.

¹⁰⁰⁷ La biographie d'Albrecht Becker a été éditée par Andreas Sternweiler : Andreas Sternweiler, *Fotos sind mein Leben: Albrecht Becker*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1993.

Gad Beck, né en 1923 à Berlin, a intégré en 1941 un groupe clandestin berlinois : *Chug Chaluzi*. Jusqu'à la fin de la guerre, il est membre de la Résistance juive à Berlin. En 1947, il émigre en Israël. En 1979 il revient avec son compagnon à Berlin pour servir la communauté juive de la ville et prend en charge la direction de la *jüdische Volkshochschule*¹⁰⁰⁸.

Heinz F. (dont la trajectoire a été présentée dans le chapitre 1), s'est installé à Hanovre après la guerre.

Dans le documentaire *Paragraph 175*, plusieurs témoins, dont Pierre Seel et Heinz F., font part de leur sentiment de honte d'avoir été victimes. Selon Jean-Michel Chaumont, cette attitude n'a rien d'exceptionnel. Les témoignages issus des victimes juives du nazisme s'accordent sur une difficulté à témoigner avant que le statut de victime ne soit revalorisé. S'agissant de ce phénomène, Chaumont l'illustre en faisant appel à la notion de « second viol » qui désigne l'ensemble des réactions stigmatisantes endurées par une victime de la part des milieux proches (famille, amis) et moins proches (police, justice¹⁰⁰⁹) après le viol. Lorsqu'il fait référence à la déportation juive, Jean Michel Chaumont montre que le traumatisme de la déportation, ne pouvait être porté en public que par certaines catégories pour lesquelles existait un espace de reconnaissance. Autrement, le désir d'en parler était perçu comme choquant et sanctionné comme tel. Ainsi, « à la fin des années cinquante, “on parlait beaucoup de la Résistance et des résistants qui avaient été déportés, mais avoir été déporté en tant que Juif, c'était presque une honte”¹⁰¹⁰. » Selon Annette Wieviorka, ce type de témoignage est « significatif d'un “mépris pour les Juifs qu'on assassine en masse”, et il se fonde ici sur la passivité alléguée des Juifs : ils ne sont rien parce qu'ils n'ont rien fait (pour combattre les nazis¹⁰¹¹). » À cela s'ajoute l'attitude des amicales d'anciens déportés politiques. Dans l'immédiate après guerre, les amicales d'anciens déportés résistants communistes « encouragèrent les jeunes d'origine juive à nourrir un sentiment de honte [...] pour distinguer et n'honorer que les politiques, ceux qui avaient pu tomber les armes à la main¹⁰¹². »

¹⁰⁰⁸ Au sujet de Gad Beck : Gad Beck, *Und Gad Ging zu David: Die Erinnerungen des Gad Beck*, Berlin, dtv, 1997 ; Gad Beck, *An Underground Life: Memoirs of a Gay Jew in Nazi Berlin*, Madison, Wisconsin University Press, 1999; Régis Schlagdenhauffen, « Le nouveau musée de Yad Vashem et la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme », *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, (16), 2006 [2005], pp. 120-38.

¹⁰⁰⁹ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes*, op. cit., p. 242.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 25. (Citant S. Goldberg.)

¹⁰¹¹ Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, op. cit. p. 249.

¹⁰¹² Alain Finkielkraut, *Le Juif imaginaire*, Paris, Seuil, 1980, p. 57.

L'environnement proche joue lui aussi un rôle important. L'impossibilité à témoigner des homosexuels trouve son origine dans le prestige négatif lié à la qualité d'homosexuel. Fort de ce constat, les personnes homosexuelles ne dévoilent cet élément de leur identité que dans certaines conditions sociales. Ainsi, de nombreuses personnes homosexuelles masquent leur identité principale dans un environnement qui ne leur permet pas de l'affirmer. Par conséquent, ils adoptent une « identité de façade » tout en soulignant que leur identité homosexuelle est leur vraie identité¹⁰¹³.

En résumé, ces victimes devaient assumer seules ce qui se « réduisait » à un problème essentiellement privé. Heinz F. qui fond en larmes, lorsqu'il dit qu'il aurait aimé pouvoir en parler et que personne de sa famille n'a jamais accepté d'en parler avec lui, montre à quel point, dans de nombreuses familles, la déportation pour homosexualité est restée taboue¹⁰¹⁴.

De plus, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, la révélation de l'orientation homosexuelle de certaines victimes du nazisme entraînait dans certains cas leur *disqualification*. Ce phénomène conduisait ces personnes à être déchues de leur statut de victime et nouvellement poursuivies à ce titre¹⁰¹⁵. Le coût qu'une personne doit investir lorsqu'elle s'engage dans une démarche de témoignage est élevé et plus encore lorsqu'il s'agit de révéler son homosexualité par la même occasion.

Les demandes de réparation et de reconnaissance n'ont pas été formulées par les victimes mais par des militants homosexuels. Ces derniers se sont aussi chargés de construire une mémoire de groupe à travers des campagnes de recueil de témoignages¹⁰¹⁶. Le processus de construction d'une mémoire collective a fait de la réactualisation du triangle rose le signe de ralliement des mouvements d'émancipation homosexuelle.

2. Le triangle rose, signe de ralliement du mouvement d'émancipation homosexuelle

Nous avons vu dans le chapitre 3 qu'après avoir été proposé en octobre 1973, le triangle rose est adopté en 1975 à Berlin, en tant que symbole de la *Schwule Bewegung*, le

¹⁰¹³ Wayne H. Brekhus, *Peacocks, Chameleons, Centaurs: Gay Suburbia and the Grammar of Social Identity*, Chicago, University of Chicago Press, 2003, p. 58.

¹⁰¹⁴ Encore aujourd'hui, en France, la CNIL, la Commission informatique et liberté, considère que le motif de déportation pour homosexualité ne peut pas apparaître tel quel, dans le souci de protéger les familles et les proches au vu de la perception négative de ce qualité. *Rapport Mercier, op. cit.*, p. 8. et p. 12.

¹⁰¹⁵ Cf. chapitre 2, [section II-1-1-1](#).

¹⁰¹⁶ Cf. les ouvrages publiés sous la direction d'Andreas Sternweiler et Lutz Van Dijk, *La déportation des homosexuels : onze témoignages, Allemagne, 1933-1945*, Béziers, H&O, 2000 [1992].

mouvement d'émancipation homosexuelle allemand¹⁰¹⁷. À l'époque, le choix du triangle rose est une référence directe à Heinz Heger, auteur des *hommes au triangle rose*. S'agissant de son contexte d'apparition exacte, Egmond Fassbinder, qui était alors membre de l'HAW se souvient qu'à l'époque « ils n'avaient pas de meilleure idée que le triangle rose pour symboliser la lutte du mouvement homosexuel¹⁰¹⁸ ». Ce symbole qui ne faisait pourtant pas l'unanimité au sein de l'HAW (dans la mesure où il renvoyait à une expérience négative) s'est tout de même imposé. Ses thuriféraires considéraient que le triangle rose permettrait de reconquérir le passé du groupe, de

« montrer que les pédés n'avaient pas oublié ce que l'on avait fait endurer à leurs frères et pour que le mouvement homosexuel des années 1970 s'associe au mouvement antifasciste [...]. Grâce au triangle rose, il devenait possible pour tous les homosexuels de se rendre reconnaissables en tant que pédés, de sorte que les « tantes » ne soient plus les seules et uniques victimes des regards et agressions [homophobes]¹⁰¹⁹. »

Le triangle rose en tant que symbole sert donc immédiatement trois fins : fédérer l'ensemble des homosexuels autour d'un projet commun, associer le mouvement homosexuel au mouvement antifasciste et montrer à la société que les « tantes » ne forment qu'une fraction de la subculture homosexuelle. En d'autres termes, le triangle rose vise trois audiences : le groupe (les homosexuels), des groupes considérés comme alliés (les antifascistes) et la société hétérosexuelle. Au moment de son apparition le triangle rose possède incontestablement une visée éducative qui est dirigée vers ces trois audiences.

Le triangle rose s'impose en tant que symbole du mouvement d'émancipation homosexuelle lors du trentième anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Déjà à partir du mois de mars 1975, *HAW-Info*, la revue de l'HAW, enjoint les homosexuels de se rendre visibles en « portant publiquement le triangle rose sous forme de badge¹⁰²⁰ ». C'est aussi au mois de mars 1975 qu'est fondée la maison d'éditions *Rosa Winkel* (triangle rose) à Berlin par des membres de l'HAW. Au mois de mai, l'HAW organise la première « action triangle rose » à Berlin¹⁰²¹. Quelques mois plus tard, Rosa von Praunheim

¹⁰¹⁷ Il s'agit des membres de l'HAW, qui ont fait partie du groupe de lecture et de discussion des mémoires d'Heinz Heger, publiées la même année. Cf. chapitre 2, section I.

¹⁰¹⁸ « Frage über der rosa Winkel als Button », Egmond Fassbinder, courrier électronique qui m'a été envoyé le 26.11.08.

¹⁰¹⁹ « Der Rosa Winkel », Egmond Fassbinder, courrier électronique du 26.11.08.

¹⁰²⁰ *HAW-Info*, 18 (3), 1975, p. 8.

¹⁰²¹ Il s'agit d'une manifestation pour les droits des homosexuels durant laquelle l'ensemble des participants portent un triangle rose. « Mai 1975 - Die HAW veranstaltet die erste Rosa-Winkel-Aktion in der Öffentlichkeit. Der Rosa-Winkel soll zum allgemeinen Schwulenzeichen werden, um so eine historische Verbindung zur Verfolgung der Homosexuellen im Dritten Reich herzustellen. » Michael Holy, « Einige Daten zur zweiten deutschen Homosexuellenbewegung (1969-1983) ». In *Schwule Regungen - schwule Bewegungen*, Willi Frieling (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1985, pp. 183-200.

présente un film intitulé *Rosa Winkel? Das ist doch schon lange vorbei... (Le triangle rose ? C'est du passé depuis bien longtemps...)*. Dans ce film, Rosa von Praunheim établit un lien direct entre la persécution des homosexuels sous le « IIIe Reich » et le conservatisme de l'Allemagne du Chancelier Adenauer.

Pour des raisons qu'il reste à éclaircir, un semblable processus d'institutionnalisation du triangle rose est observable au Canada et aux États-Unis. Il semble que l'adoption du triangle rose en Amérique du Nord en tant que signe distinctif soit apparue concomitamment à Toronto et San Francisco.

Selon le sociologue Erik Jensen, auteur d'une étude sur les usages politiques du triangle rose aux États-Unis (« The Pink triangle and political consciousness¹⁰²² »), l'apparition de ce symbole sous forme de badge aux États-Unis est le fruit d'un processus en deux étapes. La toute première mention remonte à 1973. Un article du journal *Gay Sunshine* de San Francisco est consacré à la persécution des homosexuels par les nazis. Cet article se conclut par un appel à « porter le triangle rose comme marque du souvenir de la persécution¹⁰²³ ».

Ensuite, Jensen identifie le moment où cet appel trouve sa concrétisation. Cela a lieu au mois d'août 1974, à New York. Lors d'une manifestation organisée contre un groupe juif orthodoxe qui s'oppose au vote d'une loi contre la discrimination des personnes gays et lesbiennes, les manifestants arborent des brassards au triangle rose. Par cet acte, ils veulent montrer que « les homosexuels, tout comme les juifs ont été victimes des nazis dans les camps de concentration¹⁰²⁴. »

Pour David Ari Bianco, auteur d'un mémoire sur l'usage du triangle rose aux États-Unis¹⁰²⁵, ce symbole gagne en attention et visibilité dans divers domaines entre 1975 et 1980¹⁰²⁶ : à partir de 1977, le journal gay américain le plus vendu, *The Advocate*, propose à ses abonnés des T-shirts ayant pour motif le triangle rose. En 1978, le triangle rose fait son apparition lors de la commémoration de Stonewall. Lors de la Gay Pride Parade de San Francisco, de nombreux manifestants portent des bracelets au triangle rose.

¹⁰²² Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar Herzog (dir.), New York/Oxford, Berghahn, 2005 [2002], pp. 319-49

¹⁰²³ “The author advocated displaying the pink triangle as a sign of remembrance”. In « Gays and Nazi Oppression », *Gay Sunshine*, 18 (juin-juil. 1973), p. 11. Cité in *ibid.*, p. 328.

¹⁰²⁴ “Picketers wore pink triangle armbands in an effort to demonstrate that homosexual men had been fellow victims with Jews in the Nazi concentrations camps”. In *ibid.*, p. 328.

¹⁰²⁵ David Ari Bianco « Pink Triangles in America: The Holocaust and Gay and Lesbian Identity, 1950-1994 » ; Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001.

¹⁰²⁶ Il fait par exemple son apparition dans le film *The Rocky Horror Picture Show* (1975). « Dans une des scènes majeures du film, le travesti, Dr Frank N. Furter, porte une robe rose avec un triangle rose au niveau du sein gauche. “During one major scene, the “sweet transvestite” Dr. Frank N. Furter is wearing a green dress with a magenta triangle above the left breast”. D'après David Ari Bianco.

Aux États-Unis, le triangle rose est adopté comme une marque distinctive pour le groupe dans le cadre d'une politique de reconnaissance victimaire dont l'« exclusivité juive » serait contestée. En Europe de l'Ouest aussi, le triangle rose s'impose comme symbole du mouvement homosexuel des années 1980. C'est donc avec une grande célérité que le triangle rose s'est imposé comme signe de ralliement du mouvement homosexuel de part et d'autre de l'Atlantique et cela tant bien même que seule une minorité de victimes homosexuelles du nazisme ont porté ce triangle rose¹⁰²⁷. Les premiers monuments (Neuengamme 1985, *Homomonument* 1987) et les premières plaques (Mauthausen 1984, Berlin 1989) en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme reprennent le motif du triangle rose. Par la suite, l'usage du triangle rose en tant que symbole identitaire diminue au profit du « drapeau arc-en-ciel¹⁰²⁸ ». Ce symbole, inventé à l'occasion de la *Gay and Lesbian Freedom Day Parade* de San Francisco (25 juin 1978), s'est imposé à partir des marches de protestation organisées contre l'assassinat du conseiller municipal gay et juif de San Francisco, Harvey Milk¹⁰²⁹.

Du point de vue des usages du triangle rose, Erik Jensen considère qu'il a été utilisé aux États-Unis dans le cadre de campagnes de reconnaissance d'une identité victimaire, afin de solliciter la protection légale des personnes homosexuelles. Tandis qu'en Europe, le triangle rose s'est imposé comme signe de protestation¹⁰³⁰. Quoi qu'il en soit, en Europe tout comme en Amérique, le triangle rose s'institue comme symbole de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme durant les années 1970.

3. Mémoire de pierre et processus de monumentalisation

Après avoir analysé les mécanismes de construction d'une mémoire de papier et d'invention d'un signe distinctif du mouvement homosexuel fondé sur la persécution nazie. Nous allons analyser dans cette partie les modalités de construction d'une mémoire

¹⁰²⁷ Comme nous l'avons vu, le système de catégorisation par triangle n'a été établi qu'à partir de 1937 dans les camps. (Or la majorité des homosexuels arrêtés et persécutés l'ont été avant 1937). De plus, de nombreux homosexuels ne portaient pas le triangle rose dans les camps après 1937 mais un triangle vert (et plus rarement un triangle noir ou rouge). Cf. chapitre 1, section II « Les homosexuels dans les camps de concentration nazis ».

¹⁰²⁸ Au sujet du drapeau arc-en-ciel (*Rainbow flag*), cf. Guillaume Marche, « L'arc-en-ciel et le mouvement gai et lesbien. Réfraction, dispersion et instrumentalisation des identités collectives », *Transatlantica*, 2005.

¹⁰²⁹ Le film *Milk* de Gus Van Sant (États-Unis, 2008, 128 min.) retrace la vie de Harvey Milk.

¹⁰³⁰ « While activists in the United States invoked the memory of the pink triangle to *solicit* governmental intervention on behalf of gays and lesbians, those in Germany did so to *protest* such intervention », Erik N. Jensen, « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar Herzog (dir.), New York/Oxford, Berghan, 2005 [2002], pp. 319-49.

lapidaire. Ce processus renvoie plus spécifiquement à la réalisation de mémoriaux ou monuments commémoratifs.

Dans *Der politische Totenkult*, Reinhart Koselleck souligne que le culte des morts appartient à la « culture humaine » tandis que le culte des morts tombés durant la guerre relève plus spécifiquement de la « culture politique¹⁰³¹ ». Par conséquent, ce culte renvoie immédiatement à des cultures nationales ou de groupes. Il consiste en une mise en scène de la mémoire des défunts au moyen de signaux architectoniques, d'allégories, de dieux, d'anges, de saints, d'animaux mythiques, de citations, etc¹⁰³².

Étymologiquement, le terme monument provient du latin *monumentum* qui dérive du verbe *monere* (avertir, rappeler). Aloïs Riegl, auteur du *Culte moderne des monuments* nous propose de définir un monument de la façon suivante : « par monument, au sens le plus ancien et véritablement originel du terme, on entend une œuvre créée de la main de l'homme et édifée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée¹⁰³³ ». La spécificité du monument tient à son mode d'action sur la mémoire : il la travaille et la mobilise par la médiation de l'affectivité. Selon l'historienne de l'architecture Françoise Choay, à travers un monument, « il ne s'agit pas de faire constater, de livrer une information neutre, mais d'ébranler, par une émotion, une mémoire vivante¹⁰³⁴. »

Selon le politiste Yves Hélias, tout porte à croire que l'érection du monument a une valeur compensatoire (les vivants témoignent par là leur gratitude et, du même coup, éteignent leur dette)¹⁰³⁵. Or, il n'en est rien puisque le monument ne vient pas clôturer l'échange mais au contraire, permettre sa reconduction infinie¹⁰³⁶. En effet, le monument

¹⁰³¹ Reinhard Koselleck et Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994, p. 9.

¹⁰³² R. Koselleck souligne la stabilité de l'arsenal de formes employées : « [Sur les monuments aux morts,] les guerriers victorieux ou mourants apparaissent toujours. Il est aussi fait appel à des dieux secourables, des anges ou encore des saints, tout comme aux femmes, qui prennent différents rôles. Des croix sont érigées, des animaux mythiques sont symbolisés et allégorisés, les armes sont immortalisées. Il est régulièrement fait appel à des signaux architectoniques, de la pyramide à l'obélisque en passant par l'arc de triomphe, tout comme à des colonnes, sarcophages, cénotaphes, chappelles ou mémoriaux. Les formes exprimant le pathos tel que des citations issues des deux testaments ou d'auteurs classiques sont transmises au-delà des générations. » *Ibid.*, p. 9.

¹⁰³³ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments, son essence, sa genèse*, Paris, Seuil, 1984 [1903], p. 35.

¹⁰³⁴ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, pp. 14-15.

¹⁰³⁵ Yves Hélias, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », *Revue française de science politique*, 29 (4), 1979, pp. 739-59.

¹⁰³⁶ *Ibid.*, p. 747.

n'assigne aucun terme au contre-don. Il établit seulement, dans la logique de son organisation spatiale, les conditions d'une reproduction indéfinie de la remise de la gerbe. C'est dans cette tension que se noue l'efficacité du monument comme instrument idéologique¹⁰³⁷.

Qu'en est-il s'agissant des monuments en souvenir des victimes du nazisme ? James Young, auteur de plusieurs études sur les monuments de l'Holocauste considère que

« certains sont construits en réponse à l'injonction juive traditionnelle de se souvenir, d'autres en réponse aux besoins de gouvernements qui cherchent à expliquer à une nation son propre passé. Certains mémoriaux visent à éduquer la génération suivante et à lui inculquer le sentiment d'une expérience et d'un destin partagés, d'autres sont érigés en expiation et répondent à un sentiment de culpabilité ou d'autoglorification. D'autres enfin sont destinés à attirer les touristes¹⁰³⁸. »

Dans son analyse, James Young distingue tout d'abord deux catégories de commanditaires (les survivants ou une institution publique) ; il distingue ensuite deux directions temporelles : certains sont érigés pour l'avenir (éduquer la génération suivante), d'autres en vertu de considérations morales et réparatrices (l'expiation d'un sentiment de culpabilité). Enfin, il existerait selon lui une troisième direction qui serait touristique. Le monument serait alors une « attraction ».

En suivant la direction proposée par James Young, nous pouvons relever que dans le cas des monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme, ceux financés par des groupes homosexuels sont ceux qui se trouvent dans les mémoriaux des anciens camps de concentration. À l'inverse, les monuments réalisés dans les villes ont tous été cofinancés par une collectivité publique (Amsterdam, Francfort), voire entièrement financés (la plaque de la Nollendorfplatz a été financée par l'arrondissement de Schöneberg, le monument du Tiergarten par l'État fédéral).

S'agissant de la justification, tous les quatre mentionnent explicitement la persécution comme justification, La volonté de faire souvenir apparaît comme une constante qui est motivée à la fois par des préoccupations éducatives et par une volonté de rendre hommage aux homosexuels victimes du nazisme, dont les souffrances ont été passées sous silence. Par ce biais, le monument se transforme en preuve contre le négationnisme. La volonté de lutter contre le passage sous silence du martyr homosexuel est justifiée par un principe d'« égale dignité¹⁰³⁹ ». Cet argument moral a été privilégié par les militants lorsqu'ils ne

¹⁰³⁷ *Ibid.*, p. 749.

¹⁰³⁸ James E. Young, *The Art of Memory, Holocaust Memorials in History*, New York, 1994, p. 732.

¹⁰³⁹ Cf. Chapitre 2, section II, ainsi que la conclusion du chapitre 2.

pouvaient pas se prévaloir d'un lieu historique qui rendait toute autre justification inutile. S'agissant de la justification topographique, trois registres ont été employés. Dans certains cas, l'érection du monument est justifiée par une présence homosexuelle historique : le lieu est érigé dans le quartier gay de la ville (Schöneberg, Francfort), il peut aussi répondre à des considérations bien plus pragmatiques comme à Amsterdam (la volonté d'ériger le monument au cœur de la ville¹⁰⁴⁰) ou bien à des considérations d'ordre touristique (Tiergarten).

L'ensemble des monuments examinés, leur disposition dans l'espace urbain, le registre de justification qui a présidé à leur érection tout comme les dédicataires sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Les monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme

Lieu	Amsterdam (1987)	Francfort (1994)	Berl. Schöneberg (1989)	Berlin Tiergarten (2008)
Type	Monument en forme de triangles roses	Sculpture d'un ange	Plaque en forme de triangle rose	Cube de béton gris.
Lieu historique	Non	Non	Oui	Non
Justification du monument	Egale dignité	Amsterdam	Lieu « historique »	Egale dignité
Justification du lieu	Central et sans monument sur cette place	Quartier gay	Quartier gay	Touristique
Financement	Public/privé	Public/privé	Public	Public
Dédicataires	Le mouvement homosexuel néerlandais	Les homosexuels de Francfort	AHA, HuK et l'arrdt de Schöneberg	L'État fédéral allemand
Dédicace	Hommes et femmes homosexuels persécutés	Hommes et femmes victimes du nazisme	Homosexuels battus à mort et passés sous silence	Personnes homosexuelles persécutées par les nazis
Visée éducative	Oui	Oui	Non	Oui

Le tableau ci-dessus permet d'établir une typologie des monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme. La plaque de la Nollendorfplatz reprend le motif du triangle rose que se sont réappropriés les militants homosexuels des années 1970. La dédicace qui y figure est orientée vers le passé. Elle exprime l'idée de reconnaissance en conférant aux morts le statut de victime. Cette transformation de statut est soulignée par

¹⁰⁴⁰ Cf. Chapitre 4.

l'expression « passés sous silence ». La plaque rompt un tabou en rendant publique la persécution. (Ce type de plaque s'inspire du modèle des plaques commémoratives apposées dans les mémoriaux des camps de concentration à la même époque.)

Le *Homomonument* s'inspire lui-aussi du triangle rose qui est le symbole homosexuel des années 1980. À la différence de la plaque de la Nollendorfplatz qui a été apposée dans le quartier gay de Berlin, le *Homomonument* s'inscrit topographiquement au point de convergence de trois mémoires. Il est un pivot entre la Maison d'Anne Frank, le COC et le Monument national. Cette configuration situe symboliquement les victimes homosexuelles entre Anne Frank (figure paradigmatique de victime de la Shoah) et les martyrs de la Deuxième Guerre mondiale commémorés sur le Dam. À cela s'ajoute une dédicace mixte (hommes et femmes), qui est de plus étendue à une autre tragédie : le sida. La non-spécification des dédicataires (toutes les femmes et tous les hommes homosexuels tyrannisés et persécutés à cause de leur homosexualité) rend invisible la commémoration spécifique des victimes homosexuelles du nazisme – qui pourtant est à l'origine de la réalisation du monument. L'injonction à commémorer dont parle James Young (et que nous avons constatée à travers les publications du COC¹⁰⁴¹) est doublée d'une volonté éducative d'inculcation du sentiment d'une expérience partagée, ce que la suite de la dédicace exprime de deux manières : tout d'abord lorsqu'il est écrit « Appuie le Mouvement Lesbien et Homosexuel à la Lutte contre le Mépris, la Discrimination et la Persécution », puis à travers l'emploi de l'expression « Manifeste que tu n'es Pas Seul(e) ». L'*Homomonument* est présenté comme un lieu identitaire qui a pour vocation de réunir des individus isolés autour d'une mémoire et d'un projet commun.

La plurivocité des vocations que peut avoir un monument est perceptible à Francfort. L'Ange de Francfort combine l'injonction de faire souvenir à l'inculcation du sentiment d'une expérience partagée. La dédicace rappelle que les personnes commémorées ont été persécutées et assassinées. S'y ajoutent deux commentaires. Le premier nous est déjà connu de la plaque de Berlin, « les crimes commis ont été déniés, les personnes assassinées passées sous silence, les survivants méprisés et condamnés par la justice ». Le second est atemporel et prône la vigilance : « nous avons conscience et nous souvenons que les hommes qui aiment les hommes et les femmes qui aiment les femmes peuvent à nouveaux être persécutés ». Ce type d'épithaphe donne toute sa force au monument en tant que dérivé du verbe *monere* (avertir).

S'agissant de l'ange, qui incarne la victime homosexuelle, cette figure peut être interprétée de diverses façons. Dans la Bible, les anges ne se marient pas et sont

¹⁰⁴¹ Cf. Chapitre 4, section II.

asexués¹⁰⁴². Le fait qu'il soient asexués permet de dépasser le clivage homme/femme. Le choix de cette figure peut aussi être interprété comme un pied de nez à l'image maléfique des homosexuels propagée par les nazis¹⁰⁴³. Enfin, l'ange est aussi une figure qui est employée lorsqu'il y a impossibilité ou difficulté à représenter les morts commémorés. Comme l'ont montré Michael Jeissmann et Rolf Westheider, l'ange a par exemple été employé en Alsace pour commémorer les soldats qui ne sont pas morts pour la nation¹⁰⁴⁴. L'ange permet aussi de surpasser le clivage héros/victime.

Le problème de la représentation de la victime homosexuelle du nazisme est aussi apparu à Berlin lorsqu'il s'est agi de trouver une forme adéquate. Parmi tous les projets proposés, aucun ne se fondait sur l'usage de la figure à l'exception d'Ingar et Dragset. Puisqu'ils proposaient de représenter deux hommes s'embrassant à l'intérieur d'un cube de béton. De ce point de vue, la représentation de deux hommes qui ne sont pas des frères d'armes est novatrice. Aussi, la difficulté à représenter les victimes du nazisme préoccupe les architectes et les artistes depuis des décennies. L'historienne de l'architecture Elisabeth Vitou note que la charge émotionnelle de l'événement commémoré est tellement lourde qu'elle rend toute représentation impossible et c'est pourquoi les architectes privilégient l'usage de formes simples comme les cubes¹⁰⁴⁵.

Ici, dans la mesure où le cube en question est creux, il répond à la définition d'un cénotaphe c'est-à-dire d'un tombeau vide. Cependant, le vide reste relatif puisqu'une projection audiovisuelle qui se joue à l'intérieur met en scène deux hommes s'embrassant. Le choix de représenter deux hommes s'embrassant est la manière la plus directe de représenter le désir réciproque de deux personnes de même sexe selon une acception moderne. Là aussi, la contemporanéité potentielle de la persécution est actualisée par l'image et par l'épithète : « poser un signe permanent contre l'intolérance, l'hostilité et l'exclusion des personnes gays et lesbiennes ».

S'agissant de la France, l'initiative des associations Mémorial de la Déportation homosexuelle (MDH) et les Oublié(e)s de la mémoire (ODLM) en faveur de l'apposition

¹⁰⁴² Mat 22 : 30, Marc : 12 : 25, Luc 20 : 34-36.

¹⁰⁴³ Cf. Chapitre 1, [section I-4-2](#) (« le cas Obermayer »).

¹⁰⁴⁴ Michael Jeissmann et Rolf Westheider, « Wofür stirbt der Bürger? Nationaler Totenkult und Staatsbürgertum in Deutschland und Frankreich seit der Französischen Revolution ». In Reinhard Koselleck, Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994, p. 46 (illustration de l'ange de la commune de Bolgau, département du haut-Rhin, France)

¹⁰⁴⁵ Elisabeth Vitou, « Mémorial de la Déportation: Georges-Henri Pingusson », *Architecture, Mouvement, Continuité (La Revue d'architecture du Moniteur)*, 19, 1988, pp. 68-79.

d'une plaque en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme décédées au camp de Natzweiler (Struthof) n'a pas abouti à ce jour. Cela en raison d'un refus répété de la Commission exécutive du Struthof¹⁰⁴⁶.

Conclusion intermédiaire

La construction d'une mémoire de la persécution des homosexuels sous le nazisme s'est faite en trois étapes et selon trois modalités. Au niveau de la mémoire de papier, une écriture homosexuelle de cette persécution a remplacé les témoignages émanant de personnes hétérosexuelles. Ce processus a été encouragé par les militants homosexuels qui ont voulu se réapproprier leur passé à partir de la deuxième moitié des années 1970. Ce processus s'est manifesté aussi bien à travers la littérature, le théâtre que le cinéma. Parallèlement, les militants se sont aussi réapproprié le triangle rose, et cela aussi bien en Amérique qu'en Europe. Il s'est imposé comme signe fédérateur et a été repris dans le cadre d'une entreprise de constitution d'une mémoire de pierre.

L'examen des monuments en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme nous a permis de voir que les lieux de mémoire érigés durant les années 1980 reprenaient eux-aussi comme motif le triangle rose. Ce dernier avait pour objectif de dénoncer le passage sous silence de la persécution des homosexuels. Le monument réalisé à Francfort en 1994 marque un tournant dans la mesure où il s'abstrait de l'usage du triangle rose et de plus inclut les femmes. L'usage de l'ange tend lui aussi à gommer la spécificité homosexuelle en la substituant par un être asexué. S'agissant du mémorial de Berlin, il s'inscrit, à la suite de celui de Francfort, selon les principes de la « politique de la visibilité » (*Politics of visibility*) tels que Mary Bernstein les a montrés s'agissant des revendications inclusives du mouvement gay et lesbien : suppression de la différence en public, célébration de la différence en privé¹⁰⁴⁷. Si l'on considère le cube comme représentation symbolique de la persécution des homosexuels, nous voyons que le modèle choisi est celui du mémorial de

¹⁰⁴⁶ Sur le site Internet du mémorial du Struthof, il est expliqué que « la Commission exécutive du Comité national est créée par le décret du 2 décembre 1954, qui la charge de prendre toutes mesures utiles pour l'édification du Mémorial et par la suite de sa conservation. Aujourd'hui encore, une Commission exécutive, composée d'anciens résistants et déportés, est l'autorité morale qui assure la pérennité du site de Natzweiler-Struthof, dans le respect de l'histoire et de la mémoire. Les membres de la Commission sont les gardiens de la mémoire, en veillant à ce que soit transmis aux visiteurs l'histoire du camp et le souvenir de ses déportés. » Source : <http://www.struthof.fr/fr/le-haut-lieu-de-memoire/presentation/la-commission-executive/> (dernière consultation 26.03.2009). Voir aussi le site Internet de l'association « Les oublié(e)s de la mémoire » rubrique « nos dossiers en cours » : http://www.devoiretmemoire.org/devoir/plaque_struthof.html (dernière consultation 26.03.2009) et le site de l'association « Mémorial de la déportation homosexuelle », rubrique « nos objectifs » : <http://www.deportation-homosexuelle.org/association.html> (dernière consultation 26.03.2009).

¹⁰⁴⁷ Mary Bernstein, « Celebration and Suppression », *op. cit.*

l'Holocauste : la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme appartient à la commémoration des victimes de l'Holocauste. En privé, c'est-à-dire à l'intérieur du mémorial, nous voyons deux hommes s'embrasser. Ce modèle comme nous allons le voir dans la partie qui suit est aussi celui de la reconnaissance qui a été adopté par le mouvement gay et lesbien lorsqu'il s'est agi de faire reconnaître les personnes persécutées par les nazis en tant que victimes.

II - Militants de la mémoire et stratégies mémorielles

1. La requête d'un droit à la commémoration

1.1 La constitution d'une mémoire de groupe

L'analyse des revues homosexuelles a montré que, dès 1946 apparaissent de façon sporadique des injonctions à commémorer¹⁰⁴⁸. C'est aux Pays-Bas qu'elles sont formulées pour la première fois. Ensuite, la même injonction à commémorer émerge en Allemagne en 1972 (c'est-à-dire peu après la création de l'HAW¹⁰⁴⁹) et en France à partir de 1974 (au moment de la création du GLH¹⁰⁵⁰). Lorsque nous examinons le contexte d'apparition des injonctions à commémorer, nous constatons qu'il est en lien direct avec le moment où se constituent des mouvements d'émancipation homosexuelle. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse qu'il existe un lien entre la constitution d'un mouvement identitaire homosexuel et l'organisation de sa mémoire.

Michel Verret, auteur d'une étude sur la mémoire des ouvriers communistes défend cette thèse au sujet de la classe ouvrière¹⁰⁵¹. Selon lui :

« La fonction première de toute organisation de classe est, comme l'a montré Weber (mais Marx pouvait le supporter, et Lénine y applaudir), d'assurer [...] l'existence de la classe, la perpétuité d'une instance réflexive, cristallisatrice et mobilisatrice de ses intérêts historiques permanents. Ce besoin d'organisation [est] d'autant plus incontournable que la classe en question serait moins consolidée et qu'elle disposerait moins de stabilisateurs patrimoniaux plus haut analysés, nourrit à son tour le besoin de traditions. Car Durkheim avait raison : plus une organisation est neuve et fragile, plus elle a besoin de s'enraciner pour simplement survivre, et donc de se donner les réassurances de l'histoire¹⁰⁵². »

La thèse que soutient Michel Verret se rapproche de celle défendue par l'anthropologue Mary Douglas selon qui :

« Toute institution qui débute acquiert sa légitimité en se fondant à la fois en nature et en raison, c'est alors qu'elle peut prendre la forme durable qui va servir à l'identifier. Toute institution se met ensuite à organiser la mémoire de ses membres ; elle les force à oublier des expériences incompatibles avec l'image vertueuse qu'elle donne d'elle-même, et elle leur rappelle des événements qui soutiennent une vision du monde complémentaire de la

¹⁰⁴⁸ Cf. chapitre 4, [section II-1-1](#).

¹⁰⁴⁹ Cf. chapitre 2, Section I.

¹⁰⁵⁰ Cf. chapitre 3, section I.

¹⁰⁵¹ Michel Verret, « Mémoire ouvrière, mémoire communiste », *Revue française de science politique*, 34 (3), 1984, pp. 413-27.

¹⁰⁵² *Ibid.*, p. 419.

sienne. Elle leur fournit aussi les catégories de pensée, établit leur conscience de soi et fixe leur identité¹⁰⁵³. »

Dans la section précédente, consacrée à la constitution d'une mémoire de groupe, nous avons justement pu voir que la mémoire homosexuelle de la persécution nazie a été organisée de trois façons : à travers la mémoire de papier, la mémoire objectuelle (*gegenständlich*) et la mémoire de pierre. Ensemble, ces trois modalités de la mémoire ont participé d'un processus de construction d'une histoire à intention éducative pour les membres du groupe. À cela nous pouvons ajouter la fixation de cette dernière au moyen de commémorations et sa confrontation à d'autres mémoires, dont les mémoires étatiques.

L'invention de « stabilisateurs patrimoniaux » dont parle Verret et qu'il définit comme un ensemble de dispositifs qui consiste en la construction d'une mémoire de papier, l'invention d'un calendrier propre et la captation d'espaces commémoratifs vaut tout autant pour la communauté homosexuelle que pour la classe ouvrière. Cette similitude s'explique peut être en raison de l'origine des militants homosexuels : ils sont majoritairement issus d'organisations et de groupes de la gauche, qui se veulent représentatifs des intérêts de la classe ouvrière en tant que classe opprimée¹⁰⁵⁴.

1.2 Processus de communalisation et usages stratégiques du « nous »

L'examen des usages du nous permet de mettre en évidence que les militants homosexuels de la mémoire partent d'un postulat selon lequel il existerait un lien qui unirait tous les homosexuels. Hormis le partage d'une orientation sexuelle commune, ce lien trouverait son origine dans une expérience commune de l'antihomosexualité dont le nazisme serait la forme la plus extrême¹⁰⁵⁵.

Selon cette vision des choses, le port du triangle rose est justifié par les militants des années 1970 en vertu d'une nécessité de témoigner de ce qu'ont enduré les homosexuels sous le nazisme. Ces derniers apparaissent sous l'expression « nos frères persécutés ». L'emploi du terme frère exprime l'idée du lien génétique entre les commémorants et les commémorés que les militants mettent en avant.

¹⁰⁵³ Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte, 2004 [1986], p. 157.

¹⁰⁵⁴ À ce sujet, cf. Steven Valocchi, « Individual Identities, Collective Identities, and Organizational Structure : The Relationship of the Political Left and Gay Liberation in the United States », *Sociological Perspectives*, 44 (4), 2001, pp. 445-67.

¹⁰⁵⁵ Des discussions virulentes ont existé dans l'immédiat après guerre au sujet de la comparaison entre la purge des homosexuels en Union soviétique et en Allemagne nazie (Cf. *Lebensrecht*, 1946). Elles reflètent plus généralement les discussions qui existaient au sein des mouvements communistes d'Europe de l'Ouest sur la comparaison entre camps de concentration et goulag. Dans la France des années 1950, cette question a notamment été soulevée par David Rousset. Les discussions relatives à ce sujet se sont prolongées en Europe jusqu'à l'*Historikerstreit*, la querelle des historiens, durant les années 1980.

À cela s'ajoute une construction victimaire de l'histoire du groupe selon une analogie entre le triangle rose et l'étoile jaune. Alors que la revue *Vriendschap* écrit « À nos morts, stigmatisés par le triangle lilas et décédés dans les camps de torture nazis entre 1940 et 1945 » en 1950¹⁰⁵⁶, les militants homosexuels du GLH de Paris écrivent dans la *Quinzaine littéraire* que « le triangle rose était notre étoile jaune » en 1976¹⁰⁵⁷. L'emploi du « nous » renvoie ici à une vision assurément essentialiste de l'identité homosexuelle. Plus encore, le « nous » est l'élément majeur qui donne son sens à la commémoration. En effet, la commémoration fonctionne selon le principe *mortui viventes obligant* voulant qu'un groupe commémore toujours « ses » morts.

Aussi, l'analogie effectuée par les militants homosexuels entre le triangle rose et l'étoile jaune apparaît comme une justification du droit à la commémoration qui se suffit à elle-même. Cette analogie inscrit les homosexuels dans un culte victimaire et non martyrologiste (ce qu'une analogie avec les triangles rouges aurait pu produire). Les militants homosexuels de la mémoire prennent donc le modèle juif pour exemple en partant du principe que si les Juifs sont autorisés à commémorer leurs victimes, les homosexuels devraient aussi l'être. Dans certains cas comme dans la pièce de théâtre *Bent*, ces deux signes sont d'ailleurs présentés comme interchangeable.

L'analogie avec la persécution des Juifs trouve entre autres son origine dans le déni de ce droit qui est formulé par des groupes d'anciens déportés politiques¹⁰⁵⁸. Pour cette raison l'analogie avec les porteurs du triangle rouge est évincée au profit de celle avec les Juifs, parce qu'ils ont fait l'expérience du déni de leur expérience spécifique, après la guerre.

Le déni de la qualité de victime des homosexuels – voire de personnes en tant qu'êtres humains dotés d'une conscience morale –, est illustré par des propos tels que : « les dégénérés ne sont pas autorisés à émettre quelque demande que ce soit » (Mauthausen, 1984¹⁰⁵⁹) ou les homosexuels sont des « rejetés de la société » (Paris : 1994¹⁰⁶⁰). Ces termes renvoient à une vision de l'homosexualité considérée à la fois comme une

¹⁰⁵⁶ Cf. chapitre 4.

¹⁰⁵⁷ À New York aussi, les militants ont usé de cette analogie en 1974/75.

¹⁰⁵⁸ Sur la construction monopolistique de la commémoration des victimes du nazisme par les anciens internés « politiques », cf. chapitre 2, [section II-2-1](#) et chapitre 3, [section II-1](#) : « La construction mémorielle de la déportation en France ».

¹⁰⁵⁹ « *Abartigkeit hat kein Recht auf Forderungen* », in Kurt Krickler, « Gedenken und demonstrieren », *Lambda Nachrichten*, 6, 2001, pp. 61-62.

¹⁰⁶⁰ « Rapport moral de la FNDIRP », présenté par Pierre Eudes, *Le Déporté pour la Liberté*, juil.-août 1994, pp. 13-17, p. 15.

pathologie et comme relevant de la criminologie¹⁰⁶¹. La classification des homosexuels dans la catégorie malade (jusqu'en 1990, l'homosexualité figurait sur la liste des pathologies mentales de l'Organisation mondiale pour la santé) ou dans la catégorie « criminel » jusqu'aux années 1970-80, nous permet de mieux comprendre pourquoi les membres de ces catégories ainsi que ceux qui s'en réclament les héritiers ne pouvaient prétendre à une quelconque reconnaissance de leur martyre.

Face à cette stigmatisation de l'homosexualité révélée dans le discours tenu par les anciens déportés hétérosexuels, le « nous » dont font usage les militants homosexuels renvoie à une volonté de témoigner. À Paris en 1975, ils disent vouloir « témoigner au nom des homosexuels victimes du nazisme et déportés comme tels, et dénoncer la complaisante amnésie de l'histoire officielle ». Au pied du monument de Francfort, il est écrit que « des hommes et des femmes homosexuel-le-s ont été persécuté-e-s et assassiné-e-s par les nazis. Nous nous souvenons consciemment que les hommes qui aiment les hommes et les femmes qui aiment les femmes peuvent, aujourd'hui encore, être persécuté-e-s ». À Berlin et Amsterdam aussi, porter le triangle rose signifie témoigner de cette persécution et par là : « montrer que la discrimination des homosexuels n'a pas cessé » et « montrer à la société que les homosexuels ne sont pas uniquement les tantes. » Selon ce point de vue, le port du triangle rose sert trois objectifs :

1. montrer l'identification des homosexuels d'aujourd'hui avec ceux d'hier,
2. promouvoir la reconnaissance présente des membres du groupe par le groupe,
3. montrer au monde la diversité des membres de la subculture homosexuelle.

L'emploi du nous et l'usage du triangle rose sont à l'origine d'un processus d'identification de type généalogique. Il vise à la fois une critique des idées reçues sur l'homosexualité (tous les homosexuels ne sont pas des « tantes ») et il détient une volonté éducative destinée à la société hétérosexuelle.

Le principe d'identification généalogique et communautaire dont il est question ici est particulièrement visible lors des commémorations organisées à Amsterdam. L'emploi de la deuxième personne du pluriel se réfère aux personnes hétérosexuelles en opposition à la première personne qui désigne les homosexuels. La tension qui existe entre le « nous » et le « vous » est visible dans le discours tenu par le président du COC. Il s'adresse en ces termes aux nouvelles recrues de l'école de police, sommées d'assister à la commémoration : « Posez-vous la question, comment est notre vie au quotidien ? Est-ce

¹⁰⁶¹ À ce sujet, cf. : Michel Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976 ; Rüdiger Lautmann, (dir.), *Seminar : Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort, Suhrkamp (coll. „stw“), 1977 ; Flora Leroy-Forgeot, *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Paris, PUF, 1997 ; Daniel Borillo, *L'homophobie*, Paris, PUF (coll. Que sais-je), 2000.

que se sentir en sécurité est une chose qui va de soi ? » C'est bien aux policiers (charger d'assurer la sécurité de tous) qu'il demande d'imaginer comment est le quotidien des homosexuels. Et s'il leur demande, c'est bien parce qu'il part du principe qu'ils ne sont pas homosexuels.

Pieter Koenders, qui est un des initiateurs de la commémoration qui se déroule le 4 mai à l'*Homomonument* considère lui aussi que les commémorations qui s'y déroulent ont une visée éducative à destination des hétérosexuels. Selon lui, en ce lieu, on peut voir comment les choses se passent dans « notre » groupe. « Tu peux voir que les gays ne sont pas que des gens qui ont des relations sexuelles, mais qu'ils sont aussi des personnes sérieuses et respectables¹⁰⁶². »

La commémoration en tant que pratique renvoie donc aussi à la volonté qu'ont les militants homosexuels de la mémoire de montrer que les homosexuels sont des personnes respectables, qu'ils sont des personnes comme tout le monde.

Cet argument est aussi avancé par le président de l'association les Oublié(e)s de la mémoire : il présente son association comme une association patriotique attachée au devoir de mémoire qui présente les homosexuels comme des « gens normaux¹⁰⁶³ ».

Lors de l'inauguration du mémorial de Berlin en mai 2008, Albert Eckert qui en est l'initiateur souligne, lui aussi, que les homosexuels « sont pareils, mais tout de même différents » : le monument en souvenir des homosexuels montre que les homosexuel-le-s sont semblables aux hétérosexuels¹⁰⁶⁴. L'idée de similitude, qui est à la base de nombreuses revendications du mouvement homosexuel, a aussi été exploitée au *Bundestag* le 12 décembre 2003 lors du vote pour la réalisation du monument. La Secrétaire d'État à la culture, Mme Weiss, interpelait les députés en leur rappelant que l'homosexualité n'est « ni meilleure, ni pire ; elle offre autant de superbe, d'émouvant, de mélancolique, de grotesque, de beau et de trivial, que l'amour entre un homme et une femme¹⁰⁶⁵ ». D'ailleurs, un des slogans du COC était à la fin des années 1950 : « un homo est un exquis et respectable monsieur qui ne se distingue d'un hétéro... qu'au lit¹⁰⁶⁶. »

¹⁰⁶² Pieter Koenders, entretien, Amsterdam, 4.5.2007.

¹⁰⁶³ Q.D., entretien, Paris, 17.2.2006.

¹⁰⁶⁴ Cette idée met en lumière, une fois de plus, les paradoxes des thuriféraires des politiques de la visibilité qui oscillent toujours entre désir de visibilité et droit à l'invisibilité.

¹⁰⁶⁵ Cf. le discours prononcé par Mme Weiss, chapitre 3, [section II-1-2-4](#).

¹⁰⁶⁶ Chapitre 5, section I. Plus encore, déjà Heinrich Hössli, un des inspirateurs du mouvement homosexuel écrivait déjà en 1838 que « l'amour des hommes pour les hommes doit être reconnu légalement et moralement au même niveau que l'amour des hommes pour les femmes [c'est-à-dire] comme une expression naturelle du genre humain. « *Die Männerliebe muss rechtlich und moralisch in gleicher Weise gefördert und respektiert werden wie die Liebe zu den Frauen; sie darf nicht länger der seit dem Mittelalter üblichen Ächtung, Verfolgung und Herabwürdigung anheim Fallen, sondern muss als eine natürliche Lebensäußerung der menschlichen Gattung anerkannt werden* ». In Schwules Museum, (dir.), *Goodbye to Berlin ? 100 Jahre*

Cette rhétorique fondée sur la notion de normalité n'est donc en rien nouvelle. L'idéal assimilationniste dont se prévalent certains membres du mouvement homosexuel s'inscrit au cœur de ce que Mary Bernstein nomme une stratégie de déploiement identitaire éducative. En tant que stratégie politique, le déploiement identitaire pour l'éducation permet de déplacer le terrain du conflit de sorte que le sujet du débat ne soit plus les pratiques des personnes mais des thèmes plus généraux qui renvoient à la justice sociale¹⁰⁶⁷. Grâce à ce type de stratégies, les militants homosexuels peuvent adresser des appels universels à la justice aux audiences qu'ils visent. Ce point sera analysé ultérieurement.

Au final, l'analyse des usages du nous a permis de montrer qu'il a tout d'abord été employé par les militants afin de justifier la commémoration selon un principe d'héritage. À cela s'ajoute une construction identitaire du groupe fondée sur la volonté d'unifier les personnes ayant des relations homosexuelles à travers un signe distinctif qui trouve son assise historique dans un événement perçu, comme antérieur au mouvement d'émancipation homosexuelle.

Durant les commémorations homosexuelles, l'usage du nous permet d'établir une distinction entre le groupe (les homosexuels) et les hétérosexuels qui sont interpellés dans le cadre d'une stratégie de déploiement identitaire à visée éducative. Cette dernière a pour but de renforcer une image positive des personnes gays et lesbiennes en gommant la question de l'orientation sexuelle.

2. Les militants de la mémoire

Au cours de cette étude nous avons appelé militants de la mémoire les acteurs qui se sont investis dans des mobilisations visant l'inclusion ou la reconnaissance des homosexuels victimes du nazisme. Cette définition permet de distinguer au sein des mouvements homosexuels les personnes qui militent pour la reconnaissance d'événements passés qui concernent les personnes homosexuelles de celles qui militent pour d'autres causes.

Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997), Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997, p. 27.

¹⁰⁶⁷ Cf. Mary Bernstein, « Identity Politics », *Annual Review of Sociology*, 31, 2005, pp. 47-74.

Les éléments biographiques recueillis durant les entretiens, les observations des commémorations, tout comme les éléments que nous livre la mémoire de papier permettent d'un peu mieux les connaître.

À l'exception d'Ilse Kokula, tous les militants rencontrés dans cette étude sont des hommes. Ce constat trouve plusieurs explications. Structurellement, il existe une division genrée des organisations gays et lesbiennes qui veut que de nombreuses organisations ne sont pas mixtes. Aussi bien en France, qu'en Allemagne ou encore aux Pays-Bas, les mouvements gays et les mouvements lesbiens restent divisés en raison des formes d'oppression et de domination spécifiques des femmes lesbiennes qui se distinguent de celles que peuvent connaître les hommes gays. Ceci explique pourquoi de nombreuses militantes lesbiennes sont engagées aux côtés des femmes (hétérosexuelles) et non pas aux côtés des hommes gays. En ce sens le genre est une variable qui prévaut sur l'orientation sexuelle.

À cela, s'ajoute le fait que la commémoration est une mise en scène publique de la mémoire qui relève d'une tradition masculine inspirée du culte patriotique des morts au champ d'honneur. Bien que des femmes y participent (mère, sœur, veuve), ce culte est, de par son origine un culte d'hommes rendu à des hommes¹⁰⁶⁸. Aussi bien le dédicant, le dédicataire que la dédicace sont de genre masculin¹⁰⁶⁹. D'ailleurs c'est à travers un seul geste que les militantes du MLF, le mouvement de libération ont dénoncé la chose lorsqu'elles ont manifesté au pied du Tombeau du soldat inconnu avec pour mot d'ordre « il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme¹⁰⁷⁰. »

S'agissant de la question du genre des victimes homosexuelles du nazisme. Cette victime est, elle-aussi, par principe un homme. Les représentations de la victime homosexuelle diffusées par la mémoire de papier, l'absence de témoignages issus de femmes lesbiennes, tout comme l'absence d'une condamnation légale de l'homosexualité féminine renforcent le tout.

La prise en compte de ces éléments permet de mieux saisir dans quelle mesure la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est une préoccupation essentiellement masculine qui renvoie aux formes de la socialisation masculine¹⁰⁷¹.

¹⁰⁶⁸ Reinhard Koselleck, Michael Jeissmann, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Fink, 1994.

¹⁰⁶⁹ Yves Hélias, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », *Revue française de science politique*, 29 (4), 1979, pp. 739-59.

¹⁰⁷⁰ Cf. chapitre 3, section I.

¹⁰⁷¹ S'agissant de la commémoration des femmes lesbiennes voir chapitre 2, section III : « Les lesbiennes sont-elles des victimes du nazisme ? ».

En suivant cette hypothèse, la commémoration des victimes homosexuelles renvoie sous divers aspects à la formulation d'une requête de reconnaissance de la virilité des hommes homosexuels par des représentants de l'ordre social.

2.1 Trois générations de militants homosexuels de la mémoire

Nous pouvons classer les militants homosexuels de la mémoire au sein de trois groupes renvoyant à trois générations militantes.

Les représentants de la première génération correspondent au modèle du militant homosexuel issu d'un groupe communiste tel que décrit par Steven Valocchi¹⁰⁷². Ils ont connu l'épreuve de la guerre. Jef Last et Nico Engelschman illustrent ce type. Le premier est issu du parti socialiste radical l'autre est communiste.

Les représentants de la deuxième génération sont des étudiants, membres des mouvements d'émancipation homosexuelle des années 1970. Ils se sont connus au sein d'organisations étudiantes révolutionnaires et ils sont aujourd'hui encore, pour la plupart, engagés auprès d'organisations homosexuelles. Certains comme Pieter Koenders, Gert Hekma ou Ilse Kokula ont fait une carrière universitaire et occupent des postes au sein d'organisations publiques.

Les représentants de la troisième génération sont des militants qui se sont engagés en politique tout en étant publiquement homosexuels. Une des figures de ce modèle est sans doute Albert Eckert, qui est un des initiateurs du mémorial de Berlin. À la fin des années 1980, il est élu député au parlement de Berlin en tant que candidat homosexuel, membre de la liste alternative (AL). Mais Albert Eckert n'est pas une exception puisqu'à partir des années 1990 les questions homosexuelles sont inscrites au sein des agendas politiques des partis allemands.

En France, nous n'avons pas de militant homosexuel de la mémoire dont la trajectoire politique est aussi clairement définie que celle d'Albert Eckert. Néanmoins, les militants sont très politisés. (C'est d'ailleurs en raison du jeu des alliances politiques que l'Appel du 15 mars n'a pas bénéficié du soutien de partis de gauche, excepté des Verts.)

¹⁰⁷² Cf. Steven Valocchi, « Individual Identities, Collective Identities, and Organizational Structure : The Relationship of the Political Left and Gay Liberation in the United States », *Sociological Perspectives*, 44 (4), 2001, pp. 445-67.

L'Appel du 15 mars a été analysé dans le chapitre 3. Il a réactualisé un ensemble d'oppositions liées à l'appartenance des militants homosexuels au sein de partis politiques.

En conclusion, en France, les sujets qui opposent les deux associations renvoient à un clivage plus profond qui opposerait la gauche à la droite. Ce dernier renvoie à tout un univers de valeurs qui sont attachées à ces deux visions du monde (patriotisme, légitimité de la police comme moyen de pouvoir, etc¹⁰⁷³). Un tel clivage n'a pas été observé en Allemagne ni aux Pays-Bas.

2.2 Audiences, soutiens et constitution des mobilisations

La mobilisation sociale qui a été analysée à Paris sous le nom d'« Appel du 15 mars » a permis de voir à quel point le soutien d'associations militantes et de partis politiques est nécessaire afin que la mobilisation puisse se transformer en un problème public. Les mobilisations mémorielles étudiées dans les études de cas ont permis de mettre en évidence que quatre types de soutiens ont été sollicités :

- groupe politique,
- groupe de victimes du nazisme,
- historiens et personnalités scientifiques,
- femmes lesbiennes.

2.2.1 Soutien politique

À Berlin, dès 1985, les militants homosexuels de la mémoire sollicitent et obtiennent l'appui du parti Vert. Ce parti est dès cet instant l'allié du mouvement homosexuel. Il relaie les demandes des militants homosexuels aussi bien au niveau communal (Francfort 1992), régional (Abgeordnetenhaus Berlin 1989, Sénat de Berlin en 1995) que fédéral (Bundestag 2000, 2003).

À Paris, le soutien du parti vert s'est manifesté à travers la cosignature de l'Appel du 15 mars. Il semble toutefois s'être limité à cela. Les Vert ne se sont jamais fait le relais des organisations homosexuelles. Le problème public de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme et de la Déportation n'a jamais été discuté au sein d'une arène

¹⁰⁷³ L'enquête sur l'Appel du 15 mars a montré que la mise en avant des ODLM comme association porteuse de la mémoire de la déportation homosexuelle, à la place du MDH, a été saluée par le ministère des anciens combattants qui se réjouissait d'avoir enfin trouvé un interlocuteur (Gilles de Lacaussade, entretien, Paris, 23.9.2006). La vision de la commémoration que proposent les ODLM semble en adéquation avec le modèle développé par les associations patriotiques d'anciens déportés.

parlementaire. D'ailleurs le ministère des anciens combattants a œuvré pour que la question n'atteigne pas le Parlement¹⁰⁷⁴.

À Amsterdam, l'initiative de réaliser un mémorial à émané d'un député membre du parti socialiste pacifiste en 1978. Puis, c'est une coalition formée de militants et de politiciens professionnels qui a porté la demande auprès de la ville d'Amsterdam. Vingt ans plus tard, en 2007 l'observation de la commémoration a permis de remarquer que le soutien des partis politiques au mouvement homosexuel est toujours d'actualité (parti Groen-Links et VVD) et qu'ils participent à l'hommage rendu aux victimes homosexuelles du nazisme en déposant une gerbe de fleurs au pied de l'*Homomonument*.

Au niveau du soutien politique, la comparaison des trois cas montre qu'en Allemagne et aux Pays-Bas, les requêtes formulées par les militants homosexuels de la mémoire ont été soutenues et transformées au sein d'une arène de type parlementaire par des membres d'un parti politique. En France, les militants ne sont jamais encore parvenus à convaincre un parti politique à s'engager pour le vote d'une loi de reconnaissance ou de dispositifs de réparation vis-à-vis des victimes homosexuelles du nazisme¹⁰⁷⁵.

2.2.2 Le soutien des représentants d'un groupe de victimes du nazisme

À Berlin, les militants homosexuels de la mémoire se sont adressés aux juifs et aux Tsiganes dans le cadre du projet de réalisation du mémorial national. Le soutien des Tsiganes qui trouve son origine dans la position d'outsider que possédaient conjointement les porteurs de la mémoire des homosexuels et des Tsiganes au sein de la fondation des mémoriaux du Brandebourg durant les années 1990 s'est révélé constant entre 1995 et 2008. S'agissant des Juifs, plus précisément de la communauté juive de Berlin, le soutien qu'a signifié le président de la communauté juive de Berlin aux requêtes des homosexuels a été certes ponctuel mais il ne s'est jamais démenti.

À Paris, les militants homosexuels de la mémoire ne se sont jamais adressés aux organisations juives afin d'obtenir leur soutien (ni aux Tsiganes qui ne sont d'ailleurs pas constitués en « groupe de victimes »). La seule fois où des personnalités juives sont sollicitées a lieu en 1985. Il s'agit alors d'intellectuels qui considèrent que les homosexuels sont en droit de commémorer leurs victimes du nazisme¹⁰⁷⁶.

¹⁰⁷⁴ Cf. Chapitre 4, [section II-3-1-2](#).

¹⁰⁷⁵ Sachant qu'il existe un nombre non négligeable (environ 200) hommes de citoyenneté française ayant été persécutés pour motif d'homosexualité en Alsace, en Lorraine alors annexées ainsi qu'en Allemagne (dans le cadre du STO) et que des requêtes de reconnaissance et/ou réparations ont été formulées par deux d'entre eux.

¹⁰⁷⁶ Chapitre 3, [section II-2-1](#).

À Amsterdam, nous avons vu que c'est la réalisation d'un monument pour les victimes tsiganes du nazisme qui est à l'origine de l'idée d'un monument pour les homosexuels. Hormis cela, les Tsiganes n'ont jamais été sollicités par les homosexuels. (Les juifs ne semblent pas non plus apparaître en tant que soutien.)

La comparaison des configurations à Berlin, Paris et Amsterdam permet de noter que l'idée de solliciter le soutien des Juifs et des Tsiganes ne s'est imposée qu'en Allemagne – et cela lorsqu'il s'est agi de justifier les requêtes formulées par les homosexuels. Les Juifs et les Tsiganes ont été présentés comme « caution morale » permettant aux homosexuels de réclamer un traitement équivalent selon le principe d'« égale dignité ».

2.2.3 Les soutiens scientifiques

Les soutiens scientifiques correspondent à peu de choses près à ce que l'historien Henry Rousso appelle les vecteurs savants. Ils reconstruisent et enseignent l'intelligibilité des faits, en proposant et en formalisant différentes lectures possibles¹⁰⁷⁷.

En Allemagne, plusieurs producteurs d'une mémoire savante de la persécution des homosexuels ont été identifiés. Citons à Berlin la *Magnus Hirschfeld Gesellschaft* (Société Magnus Hirschfeld), qui est composée d'historiens ou le *Schwules Museum*, qui est à l'origine de plusieurs monographies publiées auprès de la maison d'édition *Rosa Winkel*¹⁰⁷⁸. De plus, la revue allemande *Invertito*, dédiée aux recherches sur les homosexualités comporte dans chacune de ses livraisons toujours un article au sujet de la situation des homosexuels sous le « IIIe Reich ». Ces trois institutions savantes dessinent en Allemagne les contours de la recherche scientifique sur la persécution et le quotidien des personnes homosexuelles sous le nazisme.

Concernant les Pays-Bas, un groupe d'historiens et de sociologues réunis autour de Pieter Koenders et Gert Hekma a produit l'ensemble des études savantes sur le sujet. Ce sont eux deux qui sont à l'origine du protocole commémoratif au *Homomonument* et de l'inclusion des élèves policiers lors de la commémoration.

S'agissant de la France, les quelques parutions existantes sont consacrées à la France de Vichy. Quelques pages sont consacrées à l'origine ou à l'application de la loi de 1942, relative à la condamnation des relations homosexuelles entre une personne majeure et une

¹⁰⁷⁷ Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1990, p. 253.

¹⁰⁷⁸ Cf. Introduction au chapitre 2.

mineure¹⁰⁷⁹. À cela nous pouvons ajouter un dossier publié en 2008 par la revue de la FMD, *Mémoire vivante*, intitulé « La persécution de certaines minorités par le régime nazi¹⁰⁸⁰ ».

Le soutien des vecteurs savants de la mémoire a été utile lorsqu'il s'est agi pour les militants de mettre en avant des chiffres et de trouver des alliés prestigieux qui concourent à donner du poids à la revendication. À Berlin tout particulièrement, les initiateurs ont trouvé des alliés universitaires qui ont produit trois rapports d'expertise en 1995, 1999 et 2002. Chacun d'eux s'est avéré être une justification supplémentaire qui légitimait scientifiquement les requêtes de réhabilitation, réparation et réalisation d'un mémorial¹⁰⁸¹.

2.2.4 Le soutien des femmes lesbiennes

S'interroger sur le soutien des femmes lesbiennes permet 1) d'examiner si les militants homosexuels de la mémoire perçoivent leur groupe comme un groupe mixte et 2) de voir quelles visées ils assignent à la commémoration.

À Amsterdam ou Francfort le soutien des femmes lesbiennes a été expressément recherché et obtenu par des hommes qui se sont mobilisés pour la réalisation du monument¹⁰⁸². La dédicace qui s'adresse aux hommes et aux femmes met en avant une vision d'un mouvement gay et lesbien uni face à la discrimination qui est présentée comme une réactualisation de la persécution¹⁰⁸³.

À l'inverse, le monument de Berlin a révélé la tension dont traite James Young lorsqu'il oppose le modèle du monument expiatoire dirigé vers le passé au monument à visée éducative dirigé vers l'avenir. S'agissant des hommes engagés dans le projet du mémorial de Berlin, ils recherchaient une commémoration spécifiquement masculine des victimes homosexuelles, arguant que les femmes lesbiennes n'avaient pas été persécutées en tant que telles. Durant les phases de mobilisation, le soutien des femmes lesbiennes n'a pas été recherché. Elles ne sont apparues publiquement qu'après la présentation du projet lauréat. C'est à ce moment qu'un groupe de femmes a objecté que : d'une part les femmes lesbiennes avaient été opprimées et que d'autre part, le mémorial avait une vocation

¹⁰⁷⁹ Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005 ; Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu : Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 2005.

¹⁰⁸⁰ Pierre Jautée, « La persécution de certaines minorités par le régime nazi », *Mémoire vivante*, 56, 2008.

¹⁰⁸¹ Cf. chapitre 2, [section II-1-2-2](#).

¹⁰⁸² Cf. Chapitre 2, [section II-3-1-2](#) et [chapitre 4, section II-2-2](#).

¹⁰⁸³ S'agissant des dédicaces, voir *infra*, section I-3 (« Mémoire de pierre et processus de monumentalisation »).

pédagogique. Cet argument mettait en avant que la discrimination contemporaine à l'encontre des personnes homosexuelles visait tant les hommes que les femmes. Ce que le monument doit refléter. C'est en vertu de cet argument que le gouvernement fédéral, tout comme la LSVD qui représente les personnes gays et lesbiennes, ont décidé que la dédicace serait mixte.

S'agissant des commémorations observées en France, la question des lesbiennes n'est pas apparue en tant que sujet de préoccupation des militant-e-s. Cela s'explique peut-être en raison du fait que la commémoration est généralement réalisée par des hommes.

Conclusion de la section

Dans cette section nous avons pu voir que les militants de la mémoire, quelque soit la génération, sont des hommes dont la socialisation militante s'est faite au sein d'organisations de gauche. Cette expérience est à l'origine d'une perception des inégalités sociales considérées en tant qu'injustices. Ce dernier point permet d'ailleurs de comprendre pourquoi, à partir des années 1980 aux Pays-Bas, 1990 en Allemagne et 2000 en France, les anciens déportés de gauche tout comme certains partis politiques de gauche ont soutenu les revendications formulées par les militants homosexuels de la mémoire, présentant le déni de reconnaissance comme une forme de domination.

Dans certains contextes, comme en France, c'est l'apparition de militants de la mémoire qui ne se réclament pas de la gauche et qui partagent une vision patriotique de la commémoration qui est à l'origine d'avancées du point de vue de la commémoration publique. Ces derniers mettent en avant une identité basée non pas sur la critique mais selon une perspective éducative fondée sur l'idée de similitude. Le clivage entre stratégies de déploiement identitaire pour la critique et stratégie de déploiement identitaire pour l'éducation n'a pas encore été résolu en France, à l'inverse des Pays-Bas.

Du point de vue de l'analyse stratégique en termes d'alliances, les militants s'en sont remis à quatre audiences : des partis politiques, des groupes de victimes du nazisme, des historiens, et les femmes lesbiennes. S'agissant des partis politiques leur soutien a été décisif en Allemagne et aux Pays-Bas puisqu'ils ont relayé les mobilisations mémorielles au sein d'arènes parlementaires. Concernant les groupes de victimes du nazisme, leur soutien n'a été visible qu'à Berlin. Des porteurs de la mémoire juive et de la mémoire tzigane de la persécution ont coopté les porteurs de la mémoire homosexuelle aussi bien au sein d'institutions mémorielles qu'auprès des politiques. À ce niveau, les requêtes ont aussi été soutenues grâce aux rapports d'historiens qui se sont impliqués pour la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme en Allemagne et pour la

commémoration à l'Homomonument d'Amsterdam. Enfin, s'agissant du soutien des femmes lesbiennes nous avons vu que lorsqu'il n'a pas été envisagé par les gays, ce sont les femmes qui se sont mobilisées pour leur inclusion dans la commémoration donnant lieu à des mobilisations particulières.

III - Les formes de la reconnaissance

1. Le modèle de la reconnaissance d'Axel Honneth

C'est durant les années 1970 que des militants homosexuels dénoncent l'absence de reconnaissance des personnes homosexuelles persécutées par les nazis. En ce sens, ils expriment des attentes de reconnaissance. Ces dernières varient selon les perceptions de l'injustice qui sont éprouvées par les militants. Nous pouvons nous inspirer du modèle proposé par Axel Honneth pour les distinguer. Selon Honneth, auteur de *La lutte pour la reconnaissance*¹⁰⁸⁴, il y aurait une corrélation entre niveau d'injustice et niveau de reconnaissance¹⁰⁸⁵. Le concept d'*Anerkennung*, c'est-à-dire de « re-connaissance », désigne pour Honneth une dynamique qui va « du pôle négatif vers le pôle positif, du mépris vers la considération, de l'injustice vers le respect »¹⁰⁸⁶. S'agissant du pôle négatif, trois grandes formes de mépris existent :

- le mépris physique, qui se manifeste par la violence et les sévices en tant que négation de l'intégrité physique d'un sujet,
- le mépris juridique, qui nie l'intégrité de l'individu en tant que personne porteuse de droits,
- l'humiliation et l'offense qui sont une atteinte à la dignité humaine et à l'honneur du sujet.

À ces trois formes de mépris correspondent trois modes de reconnaissance :

- la sollicitude personnelle, qui se manifeste dans des sentiments tels que l'amour et l'amitié. Elle est chez les sujets, productrice de la *confiance en soi* ;
- la considération cognitive, qui se manifeste par l'obtention de droits et qui est chez les sujets à l'origine du *respect de soi*¹⁰⁸⁷ ;
- l'estime sociale, qui se manifeste par la solidarité intersubjective et qui est à l'origine de l'*estime de soi*¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁴ Axel Honneth, « La théorie de la reconnaissance: une esquisse », *Revue du MAUSS*, 23 (1), 2004, pp. 134-36.

¹⁰⁸⁵ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 255.

¹⁰⁸⁶ *Ibid.*, p. 254.

¹⁰⁸⁷ « Car avec l'activité facultative de recours en justice, l'individu dispose d'un moyen symbolique dont l'efficacité sociale peut constamment lui démontrer qu'il est une personne moralement responsable jouissant d'une reconnaissance générale ». Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 [1992] p. 146.

Tableau 14 : La structure des relations de reconnaissance sociale selon Axel Honneth¹⁰⁸⁹

Mode de reconnaissance	Sollicitude personnelle	Considération cognitive	Estime sociale
Objet de reconnaissance	Individu	Personne	Sujet
Forme de reconnaissance	Amour, amitié	Droits	Solidarité
Relation pratique à soi	Confiance en soi	Respect de soi	Estime de soi
Formes de mépris	Séances et violences	Privations de droits et exclusion	Humiliation et offense
Forme d'identité menacée	Intégrité physique	Intégrité sociale	« honneur » dignité

Le tableau ci-dessus nous éclaire sur la corrélation évoquée précédemment entre sentiment d'injustice et attentes de reconnaissance. Nous avons vu que les revendications exprimées par les militants concernent au départ l'inclusion des homosexuels dans la commémoration publique des victimes du nazisme. Par la suite elles concernent l'obtention du statut de victime du nazisme. Enfin, lors des cérémonies commémoratives observées en 2007 et 2008, c'est l'attente de respect de l'intégrité physique des personnes homosexuelles d'aujourd'hui qui est formulée. L'ordre dans lequel les attentes de reconnaissance sont formulées est inversé par rapport à celui mis en avant par Honneth. La reconnaissance sociale, et la reconnaissance juridique peuvent aisément être identifiées puisqu'elles renvoient à des textes et pratiques instituées. S'agissant de la reconnaissance personnelle, elle est plus difficile à saisir dans la mesure où elle renvoie à des relations interpersonnelles proches. Les trois formes de reconnaissance vont être examinées dans la partie qui suit.

1.1 La reconnaissance sociale des victimes homosexuelles du nazisme

En Allemagne, la reconnaissance sociale des victimes homosexuelles du nazisme a été amorcée en 1985, par le discours du Président de la République. L'inclusion des homosexuels dans le martyrologe des victimes du nazisme s'est manifestée par l'inclusion d'un représentant des homosexuels au sein de la fondation des musées et mémoriaux des camps de concentration. Cette représentation s'est ensuite traduite par la réalisation de

¹⁰⁸⁸ Ainsi, « la dépréciation de certains modèles d'autoréalisation a pour effet que ceux qui s'y conforment ne peuvent reconnaître à leur existence aucune signification positive au sein de la communauté ». Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 [1992], p. 165.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*, p. 159.

monuments ainsi que par l'inclusion des homosexuels dans la muséographie des mémoriaux des camps. Le processus transitionnel entre la reconnaissance sociale et la reconnaissance juridique a été observé dans le cadre de la création de la Fondation mémorial des Juifs assassinés d'Europe. Cette fondation, créée par la loi fédérale du 23 juin 1999 comprend des représentants de trois groupes de victimes : les Juifs, les Tsiganes et les homosexuels. Or, à ce moment, les homosexuels n'existent pas encore juridiquement en tant que groupe de victimes reconnues.

Le phénomène de reconnaissance discursive observé en 1985 en Allemagne a eu lieu en 2005 en France, à travers le discours prononcé par le Président de la République à l'occasion de la journée de la Déportation.

S'agissant des Pays-Bas, nous avons vu que la reconnaissance sociale dont il est question a eu lieu dès 1975, à partir du moment où des groupes homosexuels ont participé aux cérémonies du *Dodenherdenking*. Cette dernière a ensuite été confirmée par le soutien porté par des collectivités publiques à la réalisation de l'*Homomonument*.

Du point de vue de la reconnaissance sociale c'est au Pays-Bas que ce phénomène est amorcé dix années avant l'Allemagne. En France, nous observons le phénomène de reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme en 2005, soit trente années après les Pays-Bas.

1.2 La reconnaissance juridique

Selon Honneth, la reconnaissance juridique a pour enjeu à la fois l'élargissement matériel et l'extension sociale du statut juridique de la personne suite aux confrontations pratiques suscitées par l'expérience du mépris ou d'un déni de reconnaissance¹⁰⁹⁰.

« Avoir des droits, cela nous permet de “garder la tête haute”, de regarder les autres dans les yeux et de nous sentir fondamentalement l'égal de tous. [...] Car avec l'activité facultative du recours en justice, l'individu dispose d'un moyen symbolique dont l'efficacité sociale peut constamment lui démontrer qu'il est une personne moralement responsable jouissant d'une reconnaissance générale¹⁰⁹¹. »

La question de la reconnaissance juridique est liée à des contextes légaux. En Allemagne, les hommes homosexuels étaient considérés comme des criminels jusqu'en 1969. D'ailleurs, en 1954, le jugement du *Bundesverfassungsgericht*, le Tribunal constitutionnel, confirme la légalité de la persécution des homosexuels durant le « IIIe

¹⁰⁹⁰ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 [1992], p. 144.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 146.

Reich ». Aussi, l'intériorisation de l'expérience particulière du mépris légal faite par les homosexuels d'avant 1969 explique pourquoi ce ne sont pas eux mais ceux de la génération suivante qui revendiquent la reconnaissance de la qualité de victime de leurs aînés. La question de la reconnaissance du statut de victime est évoquée à de nombreuses reprises dans les revues homosexuelles des années 1970 et 1980. Elle n'apparaît publiquement pour la première fois qu'en 1985. La procédure qui mène à la reconnaissance juridique n'est pleinement engagée qu'après la réunification de l'Allemagne et qu'après le vote de la loi de 1999 qui accorde aux « autres victimes », à commencer par les Tsiganes, un droit à la commémoration. C'est ensuite selon deux mouvements successifs que la reconnaissance est accordée par l'État fédéral.

Le 7 décembre 2000, le Bundestag a reconnu que la persécution des homosexuels sous le « IIIe Reich » était une « injustice typiquement nazie » et que les personnes condamnées pour homosexualité entre 1933 et 1945 étaient reconnues en tant que « victimes du nazisme ». Cette reconnaissance juridique annule les effets du jugement de 1957.

Ensuite, la loi du 12 décembre 2003 s'inscrit dans la suite de celle votée en 1999 et accorde aux homosexuels un droit à la mémoire de pierre. En effet, contrairement aux autres monuments étudiés, le Mémorial de Berlin en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme est le seul à avoir fait l'objet d'une procédure de vote parlementaire. Dans le discours qui précède l'adoption de la loi, il est dit que « le gouvernement allemand est enfin parvenu à considérer avec sérieux les citoyens homosexuels et citoyennes homosexuelles comme partie de la société et à les intégrer – avec les obligations, mais aussi les droits qui leurs furent longtemps déniés¹⁰⁹². » Cette proposition illustre le phénomène de reconnaissance juridique dont parle Honneth. Le gouvernement allemand reconnaît aux homosexuel-le-s leur pleine citoyenneté, avec des droits et des devoirs.

S'agissant de la France, les groupes militants homosexuels ne s'en sont jamais remis au droit. La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme n'est pas reconnue légalement. Grâce aux recherches effectuées par Arnaud Bouligny, nous savons qu'un individu s'est lancé dans une action en justice pour se faire reconnaître en tant que victime du nazisme suite à sa persécution pour motif d'homosexualité. Cet Alsacien a été interné au camp de Schirmeck pour homosexualité, après avoir été arrêté le 28 février 1942¹⁰⁹³.

¹⁰⁹² Extrait du discours prononcé par Mme Weiss, Secrétaire d'État à la culture. Chapitre 3, section II-1-2-4.

¹⁰⁹³ « Cet homme, après avoir été arrêté le 28 février 1942 est condamné à une peine de prison le 11 mai 1942. Il est ensuite emprisonné à la Maison d'arrêt de Mulhouse le 20 mai 1942. Sa trace est retrouvée au Camp de Schirmeck où les Allemands l'obligent à porter une casquette distinctive de couleur bleue ». Hussein Bourgi, « L'existence d'un Strasbourgeois déporté pour homosexualité ayant fait valoir ses droits à une pension ». In *De nouvelles recherches sur les archives confirment la déportation pour motif d'homosexualité depuis la France pendant la 2^{nde} Guerre Mondiale*, 7.11.2007. Communiqué de presse du MDH consultable sur le site

Arnaud Bouligny rapporte que cet homme, libéré en 1944, a sollicité une pension auprès de la commission départementale chargée d'indemniser les victimes en 1964. Après avoir essuyé un refus, il forme un recours et saisit la commission nationale d'indemnisation des victimes de la déportation qui confirme le refus. Il saisit ensuite le tribunal administratif, mais meurt le 9 février 1965 à l'âge de 68 ans. N'ayant ni descendant, ni héritier, la plainte disparaît avec lui.

Aux Pays-Bas, nous avons vu que l'article 248^{bis} est abrogé en 1971. En 1979, un homme persécuté en raison de son homosexualité durant la guerre, engage une avocate après s'être vu refuser la reconnaissance de son statut de victime. Il dépose un recours en justice. Deux ans plus tard, l'État néerlandais ordonne une enquête historique sur la question de la persécution des homosexuels sous l'Occupation. L'enquête établit que des hommes ont été effectivement persécutés pour homosexualité durant l'Occupation. La demande de reconnaissance formulée en 1979 aboutit en 1986. L'homosexualité est reconnue comme motif de persécution. Les homosexuels qui étaient jusqu'alors reconnus en tant que *burgeroorlogsslachtoffers*, victimes civiles de guerre, obtiennent le statut de *vervolgingslachtoffers*, victimes de la persécution en vertu de la WUV, la loi de dédommagement des victimes de la persécution.

En 1998, les groupes homosexuels néerlandais en viennent justement à réclamer des dédommagements. Cela a lieu au moment où neuf millions d'euros sont rendus par l'Allemagne aux Pays-Bas, au titre de la restitution des biens spoliés par les nazis. La majorité de ces neuf millions d'euros reviennent à des instances juives néerlandaises. Une partie des sommes restituées est toutefois allouée à des projets en rapport avec d'autres groupes persécutés par les nazis : Sinti et Roms, Témoins de Jéhovah et homosexuels¹⁰⁹⁴. Dans ce cadre, les archives gays et lesbiennes *IHLIA-Homodok*, obtiennent 90 000 € au titre de dommages pour la destruction par les nazis de la bibliothèque de Jacob Schorer, le fondateur du NWHK.

En 2001, le gouvernement néerlandais débloque une nouvelle enveloppe budgétaire pour les victimes juives, tsiganes et indiennes¹⁰⁹⁵ du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale au titre des « dédommagements pour les souffrances humaines endurées par les

Internet de l'association : http://www.deportation-homosexuelle.org/cp_071107.html (dernière consultation 26.03.2009).

¹⁰⁹⁴ « *De regering besloot de opbrengst te bestemmen voor projecten gericht op de joodse gemeenschap en andere groepen van vervolgd, zoals Sinti en Roma en Jehova's getuigen. Voor homoseksuelen wird tweehonderdduizend gulden (ruim negentigduizend euro) beschikbaar gesteld.* » - « Le gouvernement a décidé de destiner les sommes à des projets visant la communauté juive et d'autres groupes persécutés, comme les Sinti et Rom et les témoins de Jehova. Une somme de 200 000 Gulden (environ 90 000 Euros) est mise à disposition des homosexuels. »

¹⁰⁹⁵ Il s'agit des Indes néerlandaises : Indonésie et Surinam.

membres de ces groupes¹⁰⁹⁶ ». Les organisations homosexuelles néerlandaises demandent à bénéficier de la même disposition pour les victimes homosexuelles et obtiennent à ce titre 1,5 million d'euros pour la réalisation de projets scientifiques et historiques sur les homosexuels et la persécution durant l'Occupation¹⁰⁹⁷.

En conclusion, la question de la reconnaissance juridique des victimes homosexuelles du nazisme ne peut pas être détachée du contexte « national » dans lequel elle est formulée. L'antériorité d'une condamnation de l'homosexualité est déterminante du point de vue des modalités de la reconnaissance. De même s'agissant des formes de reconnaissance accordée aux Juifs et aux Tsiganes. En Allemagne, nous avons vu que la loi accordant un droit à la commémoration aux Tsiganes est l'élément qui a permis aux homosexuels d'avancer l'argument d'égalité de dignité. Aux Pays-Bas, la reconnaissance des homosexuels en tant que groupe de victimes du nazisme s'est faite selon les principes d'égalité de dignité et d'héritage. C'est ainsi que, dans le cadre de l'opération de restitution des biens spoliés par les nazis, des organisations homosexuelles ont obtenu des compensations financières à titre collectif pour les dommages subis par le groupe durant l'Occupation.

1.3 La reconnaissance individuelle

La reconnaissance individuelle est la plus délicate à montrer. Elle renvoie aux interactions proches, de type face-à-face. Le mépris de la reconnaissance individuelle se manifeste à travers la violence physique.

À travers les études de cas, nous avons vu que des violences physiques avaient eu lieu au pied de l'*Homomonument* en 1970, durant les années 1980 en Allemagne et aujourd'hui encore en France¹⁰⁹⁸. Ces manifestations de mépris se traduisant par des sévices, violences et atteintes à l'intégrité physique des homosexuels souhaitant commémorer publiquement leurs victimes. Elles renvoient aussi plus généralement à des agressions homophobes déniaient aux homosexuels leur qualité de personne. Les deux manifestations de mépris dont il est question renvoient à deux contextes différents. Les premières ont toujours lieu lors des commémorations tandis que la seconde relève de la vie quotidienne. La première est en général antérieure à une reconnaissance juridique et sociale des victimes homosexuelles du nazisme tandis que la seconde en est indépendante.

¹⁰⁹⁶ Pieter Koenders, entretien, Amsterdam, 4.5.2007.

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*

¹⁰⁹⁸ Cf. Chapitre 3, section II.

S'agissant des manifestations de violence perceptible lors des commémorations. Elles sont aujourd'hui témoignées par des personnes âgées et témoignent d'une réorganisation des catégories de pensée. Selon l'historien George Chauncey, elles montrent la transition, après la guerre, d'« une culture fondée sur l'opposition entre « anormaux » et « hommes », en fonction du statut de genre (les hommes efféminés d'un côté et les « vrais » hommes virils de l'autre), à la culture de la fin du XXe siècle, où la ligne de partage passe entre « homosexuels » et « hétérosexuels », en fonction du choix de l'objet sexuel¹⁰⁹⁹.

Selon ce principe, il transparaît que c'est la confirmation de leur appartenance au genre masculin que réclament les homosexuels lors des commémorations. Les groupes homosexuels s'inspirent du modèle de l'institution sociale qui incarne la virilité, la droiture et l'attachement indéfectible à la patrie : l'armée.

Une autre institution auprès de laquelle les homosexuels recherchent la reconnaissance est la police. C'est justement l'absence de soutien de la part de la police qui est à l'origine de l'obligation qu'ont les élèves policiers d'assister à la commémoration du *Dodenherdenking* à l'*Homomonument* d'Amsterdam¹¹⁰⁰. La question du soutien des policiers aux homosexuels est renouvelée lors de la commémoration lorsque le président du COC s'adresse à eux en ces termes : « Posez-vous la question, “comment est notre vie au quotidien ? Est-ce que se sentir en sécurité est une chose qui va de soi ? ”¹¹⁰¹. »

La formulation d'une préoccupation de sécurité adressée à la police apparaît aussi à Berlin. Lors de l'inauguration du mémorial, le maire de Berlin rappelle que « une association, *Maneo*, recense au quotidien les personnes victimes de violence homophobe. Dans certains cas, ces personnes sont battues à mort, comme les homosexuels dans les camps¹¹⁰² ». La requête de reconnaissance adressée à la police, pose la question de la protection des homosexuels contre les violences homophobes. Il est fait référence à des « crimes de haine ». Un parallèle est établi de façon constante entre l'idéal démocratique mis en avant par les représentants des institutions lors des commémorations et les violences homophobes qui l'entachent.

¹⁰⁹⁹ George Chauncey, *Gay New York. 1890-1940*, Paris, Fayard, 2003, p. 37.

¹¹⁰⁰ « *Es gab eine Zeit, wo die Polizei antihomosexuelle Gewalt nicht ernstnahm und z.B. Opfern sagte, sie seien selbst Schuld* ». Baxmann, Norbert, Henk van den Boogaard, « *Niederländische Verhältnisse* », in Jens Dobler, (dir.), *Schwule, Lesben, Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe?*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1996, pp. 193-210, p. 207.

¹¹⁰¹ Cf. Chapitre 4, section III-1-3.

¹¹⁰² Cf. Chapitre 2, section II-3-3.

2. Les facteurs permettant la reconnaissance

Les formes de reconnaissance inspirées du modèle développé par Axel Honneth sont consignées dans le tableau ci-dessous. La reconnaissance individuelle n'y apparaît pas dans la mesure où il est impossible de la délimiter analytiquement de la même manière que les deux autres.

Tableau 15 : Modalités de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme

	Allemagne	France	Pays-Bas
Reconnaissance sociale	1985	2005	1975
Reconnaissance juridique	2001	-	1986
Réparations individuelles	2001	-	1986
Compensations collectives	-	-	2001

La reconnaissance des homosexuels possède trois dimensions : individuelle, juridique et sociale. La reconnaissance individuelle renvoyait à la violence physique qui, comme nous l'avons vu, est typique d'une période durant laquelle les militants homosexuels de la mémoire sont en opposition avec les anciens déportés hétérosexuels. Cette période est marquée par une inaptitude des militants homosexuels à rendre l'opinion publique attentive à leur cause. C'est en s'engageant dans des mobilisations ayant ce but qu'ils peuvent accroître la valeur sociale ou la considération dont leurs membres jouissent au sein de la société. Cette dernière est confirmée à travers un acte de reconnaissance discursive qui exprime l'importance jusqu'alors négligée de la requête formulée.

Ce type de reconnaissance se distingue de la reconnaissance juridique qui accorde une reconnaissance statutaire aux homosexuels en tant que victimes du nazisme. Ce processus observé aux Pays-Bas et en Allemagne est lié à des actions en justice initiées par des personnes persécutées pour le motif d'homosexualité, tout comme à l'action concertée de groupes homosexuels au sein d'arènes parlementaires.

3. De la reconnaissance des Tsiganes à celle des homosexuels

Le rôle primordial joué par les Tsiganes apparaît lorsque l'on met en miroir les processus et modalités de reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme par rapport à d'autres groupes.

Aux Pays-Bas, nous avons vu que c'est la réalisation d'un mémorial en souvenir des Tsiganes qui est à l'origine de l'*Homomonument*. De même lorsqu'il s'est agi pour les groupes homosexuels de demander des réparations pour le préjudice subi durant l'occupation (en 2001). L'obtention de réparations a fonctionné selon le principe d'égalité de dignité et d'héritage.

En Allemagne aussi, les Tsiganes sont apparus comme un levier permettant la réalisation du mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme.

En France, les entretiens ont révélé que les Tsiganes ne sont pas constitués en groupe de victimes et qu'ils n'ont jusqu'alors pas émis de requête semblable à celles observées aux Pays-Bas ou en Allemagne. L'enquête a aussi montré qu'aussi bien le ministère des anciens combattants que la Fondation pour la mémoire de la déportation œuvraient pour que les Tsiganes se constituent en groupe de victime.

Peut-être qu'en France aussi, les Tsiganes seront le levier qui permettra la reconnaissance juridique des homosexuels en tant que victimes du nazisme, dès lors qu'ils se constitueront en « groupe de victimes du nazisme » ?

Conclusion du chapitre

En conclusion, revenons une dernière fois sur les trois questions qui nous ont animés. Nous avons vu que le culte mémoriel des victimes homosexuelles du nazisme a émergé aux Pays-Bas et qu'il s'est ensuite développé en Allemagne et en France. Les premières formes de ce culte sont visibles dans la mémoire de papier. La construction de cette mémoire est complétée par l'adoption du triangle rose en tant que signe distinctif pour les personnes homosexuelles en Europe et en Amérique du Nord. Ce symbole est utilisé lors de diverses mobilisations des personnes gays et lesbiennes et s'impose par la suite en tant que modèle lors de la réalisation de monuments commémoratifs en souvenir des homosexuels persécutés.

Le choix de ce symbole s'explique par l'association immédiate qui est effectuée entre génocide des juifs et persécution des homosexuels ; suggérant par là-même une analogie du point de vue des souffrances endurées. Cependant l'analogie avec le martyr juif possède ses limites puisque le droit à la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme n'est en fait octroyé qu'après celui accordé aux Tsiganes.

S'agissant des modalités de conservation et de transmission du souvenir de cette persécution, nous avons pu observer en Allemagne, un culte des monuments commémoratifs semblable à celui voué par certains groupes d'anciens internés des camps de concentration. En France, nous n'avons pas pu observer ce culte de la mémoire dans la

Pierre. En revanche nous avons observé que des rituels commémoratifs se déroulent sur les lieux de commémoration des victimes de la Déportation mais après celui rendu par les institutions aux victimes de la Déportation. La réactualisation de la persécution des homosexuels est passée sous silence selon les principes de l'égalité républicaine qui gomme toutes les différences.

À l'inverse, de ce que nous avons pu voir en Allemagne et en France, la spécificité de la persécution des homosexuels est mise en avant doublement aux Pays-Bas. Les commémorations qui se déroulent à l'*Homomonument* d'Amsterdam montrent que la célébration homosexuelle fonctionne partiellement sur le modèle de la commémoration nationale qui se tient au pied du monument national et en partie selon un rituel spécifique à l'*Homomonument*.

Le rituel est construit de façon ternaire avec en son cœur un témoignage qui réactualise le motif de la persécution. Avant le témoignage une personnalité politique élue tient un discours dirigé vers les homosexuels tandis qu'après le témoignage le président de l'association représentative des personnes gays et lesbiennes tient un discours dirigé vers la police et les hétérosexuels. Il vise la reconnaissance par les agents de police de l'intégrité physique des personnes homosexuelles, de leur droit de recourir à la police, partant du principe que la protection policière relève de la notion de bien public, défini comme un bien qui profite à tous et dont personne ne peut être exclu.

CONCLUSION GENERALE

La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme pose problème. À l'issue de ce travail, il ressort que la commémoration vise effectivement la reconnaissance du groupe par l'État, par les victimes du nazisme reconnues et plus généralement par l'opinion publique. L'étude de la commémoration effectuée à Berlin, Paris et Amsterdam montre aussi que la confirmation de leur virilité par un groupe aux contours flous dénommé « les hétérosexuels » est également visée par les militants homosexuels de la mémoire. Ce résultat s'explique par la démarche suivie.

En résumé, il s'est tout d'abord agi d'interroger l'expression « victime homosexuelle du nazisme ». Dans le premier chapitre, j'ai examiné l'attitude du régime national socialiste face à l'homosexualité – qui relève du domaine des rapports sociaux – et face aux homosexuel-le-s, considéré-e-s comme des personnes porteuses d'une identité sociale stigmatisante. Suite à cela, nous nous sommes focalisés sur la situation des internés homosexuels dans les camps de concentration. Parmi eux, certains portaient un triangle rose. Ils étaient placés à l'écart des autres internés qui, par effet de miroir inversé, étaient considérés comme « hétérosexuels ». S'agissant de ces derniers, les apports de la sociologie du milieu carcéral ont montré qu'ils reproduisaient une division symbolique du monde en masculin et féminin. Conséquence de cette division, les relations (homo)sexuelles entre personnes « hétérosexuelles » se transformaient en un moyen d'exercice d'une forme de domination masculine à l'intérieur des camps.

La complexité des situations engendrées par l'univers concentrationnaire, tout comme les représentations habituelles liées à l'homosexualité et aux homosexuels, sont à l'origine d'une mémoire également complexe de la persécution des homosexuels. Les souvenirs transmis mettent en avant deux figures idéal-typiques du *Häftling* que tout oppose : d'une part, le porteur du triangle rose, arrêté et persécuté pour avoir eu des relations homosexuelles ; d'autre part, le détenteur de fonction, associé au SS, qui assouvit ses pulsions sexuelles avec un autre homme assujetti à jouer la femme.

Les mécanismes de construction différentielle de la mémoire collective – ou plus exactement des mémoires collectives – ont été analysés à travers trois études de cas qui

sont autant de modèles de la commémoration. Les enquêtes menées à Berlin, Paris et Amsterdam ont permis d'apporter des éléments de réponse aux questions posées en introduction : comment s'est développé le culte mémoriel des victimes du nazisme ? Quelle est l'aire d'origine et de diffusion de ce phénomène ? Quelles fonctions remplit-il ?

Mon enquête a démarré en Allemagne. Il semblait pertinent d'analyser en premier lieu les modalités de construction et de conservation de la mémoire d'un événement négatif dans le pays dans lequel l'événement en question a eu lieu. S'agissant de la construction d'un culte victimaire, nous avons vu que les militants homosexuels ont cherché à marquer dans l'espace et dans le temps le souvenir de cette persécution. C'est donc dans les mémoriaux des camps que les premières plaques ont été apposées, à côté de celles en souvenir d'autres groupes de victimes du nazisme. Ensuite les militants homosexuels ont cherché à marquer l'espace topographique des grandes villes d'Allemagne au moyen de monuments commémoratifs.

Ce constat confirme la thèse soutenue par Suzanna Crago et Elizabeth Armstrong au sujet de la pérennisation et de l'institutionnalisation de la commémoration : le monument est pour les communautés gays et lesbiennes un moyen d'ancrer la commémoration dans l'espace.

En outre, j'ai observé que la reconnaissance dans la pierre est doublée de requêtes juridiques adressées à l'État. Dans ce cadre, les homosexuels ont réclamé tout d'abord la reconnaissance de l'homosexualité comme forme de vie respectable, puis la reconnaissance des personnes homosexuelles persécutées par les nazis pour ce motif et enfin, la reconnaissance des homosexuels en tant que groupe de victimes du nazisme. Ce processus indique *in fine* que la reconnaissance d'un groupe « essentialisé » a été entérinée par la réalisation d'un mémorial. À ce niveau de l'étude, le culte des monuments commémoratifs que nous observons en Allemagne est consubstantiel d'une pratique de reconnaissance sociale du groupe. Ainsi, c'est à ce niveau que s'est posée la question du genre des victimes et de celui des commémorant-e-s. En 2006, une controverse mémorielle a opposé les militants gays aux militantes lesbiennes quant à la signification à venir du mémorial. Sachant qu'à travers la vidéo diffusée – un couple d'hommes qui s'embrassent –, les gays voulaient faire du mémorial un lieu d'acceptation des couples gays, les lesbiennes ont réclamé que l'on ne passe pas sous silence leur existence. À ce niveau, l'enjeu n'est plus le passé mais le présent : les femmes homosexuelles (tout comme les hommes) sont aujourd'hui encore victimes de discriminations. Pour cette raison, les femmes lesbiennes qui se sont mobilisées ont réclamé que le mémorial de Berlin qui vise à représenter les homosexuels d'aujourd'hui en tant que victimes de dispositifs hétérosexistes inclue les femmes.

Dans un second temps, les processus observés en Allemagne m'ont amené à procéder à une étude diachronique de la commémoration en France. L'enquête de terrain a été réalisée en 2006, c'est-à-dire un an après la reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme par le chef de l'État. Le discours prononcé en 2005 par le Président de la République française Jacques Chirac rappelle celui prononcé en 1985 par le Président de la République fédérale d'Allemagne Richard von Weizsäcker. Vingt années séparent ces deux déclarations. Comment expliquer ce décalage alors que les mêmes revendications ont été formulées au même moment dans les deux pays ?

Afin de comprendre pourquoi la reconnaissance suit des chemins différents, j'ai aussi analysé les formes de l'oubli. L'enjeu est alors celui de la reconnaissance à travers le verbe – partant du principe que ceux qui ne sont pas mentionnés sont oubliés. Comme le notent Freddy Raphaël et Geneviève Herberich, « toute commémoration est par essence lutte contre l'oubli, l'affirmation d'une volonté de vaincre le temps et la mort¹¹⁰³. » Les auteurs observent que « la hiérarchie des "martyrs" commémorés est significative¹¹⁰⁴. »

L'oubli renvoie à un ordre social et à des dispositifs de domination. L'un des plus inconscients de ces dispositifs, des plus enracinés, est fondé – comme l'a montré Pierre Bourdieu dans *La domination masculine* –, sur une division de l'univers entre masculin et féminin, dominant et dominé¹¹⁰⁵.

Dans son ouvrage *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*¹¹⁰⁶, l'historien George Mosse convoque la notion de « contre-type », lorsqu'il analyse l'élaboration du stéréotype de l'homme viril. Ce modèle, inspiré de la statuaire grecque classique, a été réactualisé par les idéologies nationalistes et suit à l'invention du soldat moderne qui intègre et focalise tous les facteurs de l'idéal masculin. Mosse montre que ce type-idéal a pour envers essentiel trois contre-modèles de la virilité, incarnés par trois figures du paria : le juif, le gitan et l'homosexuel.

Justement, nous avons constaté qu'à Berlin et à Amsterdam, la reconnaissance des Tsiganes a été un préalable à celle des homosexuels, comme si la reconnaissance des homosexuels ne pouvait avoir lieu qu'après celle des Tsiganes. Les figures du contre type nous éclairent sur ce point. Par exemple, au XIXe siècle, « juifs et homosexuels étaient

¹¹⁰³ Freddy Raphaël, Geneviève Herberich-Marx, « La construction de l'oubli dans la France contemporaine », *Revue des sciences sociales*, 17, 1990, pp. 192-210.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*

¹¹⁰⁵ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil (coll. Liber), 1998, p. 17.

¹¹⁰⁶ George L. Mosse, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Pocket, 1997.

censés n'avoir pas de sens de l'honneur – cet élément essentiel à la virilité¹¹⁰⁷ ». À cela s'ajoute tout un ensemble de signes que partagent les parias. Tous sont laids, mal proportionnés, nerveux. Cependant à ce niveau, rien ne distingue encore le gitan de l'homosexuel. La question qui se pose alors, est : pourquoi la reconnaissance suit-elle l'ordre Juif, Tsigane, homosexuel ?

La plaque, apposée devant le Mémorial des martyrs de la Déportation à Paris est significative de l'ordre de la reconnaissance, mais aussi du désordre qu'occasionne l'homosexuel au sein des représentations collectives. Situé entre le « criminel » et l'« asocial », l'homosexuel, à l'inverse du Tsigane ou du Juif, trouble les fondements de la virilité, de la domination masculine. Dans un contexte d'une commémoration publique des victimes de la déportation dont l'ultime hommage est rendu au pied du tombeau du Soldat inconnu, mentionner les homosexuels peut faire problème pour une institution qui prône le « courage viril ».

La virilité a-t-elle été institutionnalisée ? Oui, si l'on considère avec Mary Douglas qu'« une institution se fonde sur un consensus ou sur un principe fondateur général¹¹⁰⁸ ». Les relations entretenues par les groupes homosexuels avec les institutions viriles ont été esquissées dans le chapitre consacré à la commémoration à Amsterdam. L'étude diachronique a montré que la réalisation de l'*Homomonument* concrétisait une injonction formulée dès le lendemain de la guerre – forgeant ainsi un style de pensée et un rapport à la commémoration spécifique au mouvement homosexuel néerlandais. La commémoration y répond à une mise en avant d'une identité homosexuelle positive selon une stratégie qui vise tant des objectifs culturels que politiques. Ce point nous oblige, une fois de plus, à nous interroger sur les ambivalences du mouvement gay et lesbien qui oscille entre mise en avant de la différence et droit à l'indifférence¹¹⁰⁹.

C'est au cœur d'une telle tension que se joue la commémoration. À Amsterdam, il nous a été possible d'en observer une de ses formes les plus abouties. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la fonction sociale de la commémoration est destinée aux nouvelles recrues de la police¹¹¹⁰. Cette institution incarne deux formes de domination :

- d'une part, la domination légitime au sens wébérien du terme, c'est-à-dire la domination légale-rationnelle fondée sur la croyance en la légitimité de l'État à

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 76.

¹¹⁰⁸ Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte, 2004 [1986], p. 81.

¹¹⁰⁹ Cf. Pierre Bourdieu, « Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien ». In Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil (coll. Liber), 1998, pp. 129-134, p. 133.

¹¹¹⁰ Au sujet de la prévention de l'homophobie au sein de la police néerlandaise, cf. Norbert Baxmann, Henk van den Boogaard, « Niederländische Verhältnisse ». In *Schwule, Lesben und Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe ?*, Jens Dobler (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996, pp. 193-210.

donner des directives à ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens ;

- d'autre part, la police incarne la domination masculine. Bien qu'elles se féminisent actuellement dans leurs recrutements, la police, tout comme l'armée d'ailleurs, sont, avant tout, des institutions viriles.

Une fois la chose admise, il convient de s'interroger sur le mode de fonctionnement des institutions viriles. Comme l'a montré Anne Saouter, ces dernières doivent toujours se départir d'un soupçon d'homosexualité¹¹¹¹.

Les auteurs ayant travaillé sur la formation de la masculinité et de la virilité s'accordent à penser que l'homme, pour signifier son identité masculine, doit se convaincre et convaincre les autres qu'il n'est pas une femme, ni un homosexuel¹¹¹². À ce propos, Pierre Bourdieu note que « le privilège masculin est aussi un piège et il trouve sa contrepartie dans la tension et la contention permanentes, parfois poussées jusqu'à l'absurde, qu'impose à chaque homme le devoir d'affirmer en toute circonstance sa virilité. [...] Comme l'honneur – ou la honte, dont on sait que, à la différence de la culpabilité, elle est éprouvée *devant les autres* –, la virilité doit être validée par les autres hommes, dans sa vérité de violence actuelle ou potentielle, et certifiée par la reconnaissance de l'appartenance au groupe des “vrais hommes”¹¹¹³. »

Il ressort que dans les trois villes, la commémoration des victimes homosexuelles correspond à la formulation d'une attente de reconnaissance personnelle des hommes homosexuels en tant que membres du groupe des « vrais hommes ». Cela peut se faire à travers une vidéo mettant en scène deux hommes, des porte-drapeaux qui se confondent avec des militaires ou bien à travers un rituel patriotique destiné à une institution virile.

Le choix de la police est doublement justifié par le rapport qu'entretient cette institution avec les homosexuels. Lorsque nous nous tournons vers le passé, nous constatons que c'est la police qui, dans les trois pays étudiés, avait pour mission de surveiller et d'arrêter les homosexuels. Viser la police c'est donc viser l'institution qui avait en charge la répression des homosexuels. C'est aussi viser l'institution qui, aujourd'hui, a en charge la protection des homosexuels. Le message transmis par les militants homosexuels lors des commémorations réclame explicitement le soutien de la police – et part du principe que dans de nombreux cas, les victimes d'homophobie ne sont

¹¹¹¹ Anne Saouter, *Etre rugby. Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Ed. de la MSH, 2000.

¹¹¹² Elisabeth Badinter, *XY de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 57.

¹¹¹³ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, op. cit., pp. 56-58.

pas prises au sérieux, voire même sont considérées comme responsables des violences dont elles sont victimes.

Afin de convaincre les policiers du bien fondé de leur requête, les militants doivent transformer le regard posé sur eux par la majorité hétérosexuelle, montrer qu'ils sont des hommes comme les autres, dignes de respect, et qu'ils ne faut pas avoir peur de leur « différence¹¹¹⁴ ». D'ailleurs, l'ambivalente présence d'un travesti qui est placé au milieu des commémorants vient renforcer le message transmis aux représentants de l'institution virile. Les homosexuels (à l'exception des tantes et travestis) font partie du groupe des « vrais hommes ».

Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est aussi une pratique sociale dont un des objectifs est la confirmation de l'appartenance au genre masculin des hommes homosexuels¹¹¹⁵. Ce résultat ne remet nullement en cause la thèse selon laquelle la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme cherche à unifier un groupe latent tout en visant la reconnaissance dans la durée des homosexuels en tant que groupe. Au contraire, elle confirme le bien fondé de l'approche multi-institution qui a été privilégiée tout au long de ma thèse. Cette résultante montre que ce qui se joue lors de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est un rituel de reconnaissance qui fonctionne de façon différente, pour ne pas dire inversée, par rapport à ceux des célébrations de la *Gay Pride*. En effet, tandis que lors de la *Gay Pride*, les homosexuels mettent en avant la différence homosexuelle, lors de la commémoration des victimes du nazisme, ils mettent en avant la similitude des homosexuels et leur appartenance à des groupes plus vastes et des catégories plus floues tels que la nation, les hommes ou les victimes.

Pour finir, qu'il s'agisse de rituels ou bien de monuments commémoratifs, les trois villes étudiées ont été choisies en raison de leur aspect significatif et non de leur

¹¹¹⁴ Au sujet de la peur suscitée par l'homosexualité chez certains hommes et qui se traduit par des conduites d'évitement, de l'agressivité ou un dégoût non dissimulé, Elisabeth Badinter cite une étude comportementale effectuée aux États-Unis. Selon cette étude, le placement d'une chaise, critère de distance sociale, permet de déterminer les effets de la perception d'un homosexuel sur l'espace interpersonnel. « On constata que lorsque l'expérimentateur portait un badge "gay and proud" et se présentait comme un membre de l'association des psychologues gays, les participants plaçaient leur chaise franchement plus loin de cet expérimentateur que d'un autre, qui n'affichait aucune caractéristique homosexuelle. Les hommes réagissaient en mettant trois fois plus de distance entre eux et l'expérimentateur homosexuel que les femmes questionnées par un expérimentateur féminin affichant un badge "lesbienne" ». In Elisabeth Badinter, *XY. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 176.

¹¹¹⁵ Pierre Bourdieu écrit que « la virilité, on le voit, est une notion éminemment *relationnelle*, construite devant et pour les autres hommes contre la féminité, dans une sorte de *peur* du féminin, et d'abord en soi-même. » Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, op. cit., p. 59.

exhaustivité. Hormis l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, l'existence de rituels commémoratifs en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme est attestée en Autriche, aux États-Unis, en Israël, en Italie et en Pologne. Au sujet de la réception des monuments commémoratifs, Amsterdam et Berlin ne sont pas des cas uniques puisque des monuments similaires existent aussi à La Haye aux Pays-Bas (1993), à Cologne (1995) et Francfort sur le Main (1994) en Allemagne, à Bologne (1990) et Trieste (2005) en Italie, à San Francisco aux États-Unis (1999) et à Sydney (2001) en Australie. D'autres mémoriaux sont en cours de réalisation à Vienne (Autriche) et à Tel-Aviv (Israël).

ANNEXES / ANHÄNGE

Annexes au chapitre 1

1. Chronologie (1933-1945)

■ 1933¹¹¹⁶

23/24 février

Décret ordonnant la fermeture des bars « indécents » ou des bars fréquentés par des personnes qui pratiquent des actes sexuels contre nature.

6 mai

Destruction de l'institut de sexologie de Magnus Hirschfeld par des étudiants et des membres de la SA.

■ 1934

10 février

Décret du ministre prussien de l'Intérieur ordonnant l'internement préventif des homosexuels qui ont au moins une fois été condamnés, ainsi que la surveillance des « criminels professionnels » et « criminels contre les mœurs » en liberté.

30 juin

Assassinat d'Ernst Röhm.

Été

Création d'un service spécial dédié à la lutte contre l'homosexualité au sein de l'administration de la *Gestapo* (*Gestapa* II S 1).

24 octobre

Télégramme de la *Gestapa* à tous les commissariats de police et offices de la *Gestapo* réclamant l'envoi pour le 1^{er} décembre des listes d'homosexuels en leur possession.

8 décembre

Rafles dans des bars homosexuels.

■ 1935

9 mars

¹¹¹⁶ La chronologie établie par Andreas Pretzel a servi de modèle. Andreas Pretzel, Gabriele Roßbach, (dir.), *"Wegen der zu erwartenden hohen Strafe": Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000, pp. 333-38.

Raffles dans des bars d'homosexuels (dont Weinmeister Klause et Milch Bar).

22 mai

Restructuration de la *Gestapo*, le service spécial dédié à la lutte contre l'homosexualité est recodifié : II 1 H 3.

26 juin

Modification de la loi de prévention des maladies héréditaires (*Erbkranken Nachwuchs*) du 14.7.1933 autorisant la castration sous certaines conditions.

28 juin

Aggravation du §175 et introduction du §175a, al. 1 à 4.

La révision du §175 du Code pénal allemand

• *Version en vigueur depuis 1871*

§175 – Les actes sexuels contre nature qui sont perpétrés, que ce soit entre personnes de sexe masculin ou entre hommes et animaux, sont passibles de prison ; il peut aussi être prononcé la perte des droits civiques¹¹¹⁷.

• *Version en vigueur à partir du 28 juin 1935*

§175 – Un homme qui commet un acte sexuel avec un autre homme ou qui se laisse utiliser par lui dans ce but est puni de prison. Dans le cas d'un participant qui, au moment des faits, n'avait pas encore 21 ans, le tribunal peut renoncer, dans les cas les plus légers, à punir.

§175a – Est puni d'une peine de travaux forcés pouvant s'élever jusqu'à dix ans, en cas de circonstances atténuantes d'une peine de prison ne pouvant être inférieure à trois mois :

- 1. Un homme qui oblige un autre homme, par la force ou par une menace mettant présentement en danger son corps ou sa vie, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but.

- 2. Un homme qui décide un autre homme, en usant d'une dépendance fondée sur une relation d'autorité, de travail ou de subordination, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but.

- 3. Un homme de plus de 21 ans qui séduit un mineur masculin de moins de 21 ans, afin qu'il commette avec lui un acte sexuel ou qu'il se laisse utiliser par des hommes en vue d'un tel acte ou qui s'offre dans ce but¹¹¹⁸.

§175b – Un acte sexuel contre nature qui est commis par un homme avec un animal est puni de prison ; la perte des droits civiques peut être également prononcée¹¹¹⁹.

¹¹¹⁷ Traduction établie par Florence Tamagne. Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000, p. 628.

¹¹¹⁸ *Ibid.* p. 631.

¹¹¹⁹ *Ibid.*

■ 1936

20 juillet 1936

Décret spécial d'Hitler relatif aux Jeux olympiques et interdisant toute condamnation d'étranger pour violation du §175 sans l'autorisation expresse de Hitler.

10 octobre

Création de la Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung.

■ 1937

20 octobre

Règlement d'exception pour les acteurs, comédiens et artistes en cas d'infraction au §175. Incarcération uniquement avec l'autorisation expresse de Hitler.

14 décembre

Décret du ministère de l'Intérieur sur la « lutte préventive contre le crime ».

■ 1938

4 avril

Modification du décret du 14.12.1937 : « toute personne condamnée pour avoir enfreint par trois fois le §175 et condamnée à une peine de prison de plus de six mois peut être transférée en KZ.

Juin

Action *Arbeitsscheu Reich* à l'encontre des « fainéants du Reich » (dont les homosexuels au chômage et ceux ayant un casier judiciaire).

■ 1939

1^{er} septembre

Début de la Deuxième Guerre mondiale

27 septembre

Création du Reichssicherheitshauptamt (RSHA) :

- Bureau IV : Homosexuelle Sonderfälle (cas spéciaux d'homosexuels) c'est-à-dire personnalités politiques et membres du ministère de la Justice.

- Bureau V : Bureau chargé des homosexuels (V B 3 d) et Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung, Centrale du Reich pour la lutte contre l'homosexualité et l'avortement.

5 décembre

Rapport de la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung* pour 1939 : 33 000 hommes sont répertoriés pour pédérastie, dont 7 800 séducteurs de jeunes et 3 800 prostitués.

■ 1940**12 juillet**

Décret ordonnant après libération de prison l'internement en détention préventive de toute personne qui a séduit plus d'une personne.

29 septembre

Décret autorisant les hommes qui se font « émasculés volontairement » à ne pas être internés en *KZ* après leur libération de prison.

■ 1941**15 novembre**

Décret secret d'Adolf Hitler sur la « conservation de la pureté » de la *SS* et de la police : les personnes ayant commis des actes homosexuels pourront être condamnés à mort.

■ 1942**17 juin**

Décret du *Reichsmarschall* Hermann Göring qui ordonne de distinguer les « séducteurs compulsifs » des « séduits ». Les premiers seront toujours condamnés à la prison puis après avoir purgé leur peine transférés en camp de travaux forcés, les seconds seront « mis à l'épreuve » sur le front après purge de la peine.

8 avril

Décret du *RSHA* autorisant la simplification de la procédure de mise en détention préventive pour les homosexuels ayant purgé une peine de prison.

22 octobre

Décret secret du ministre de la Justice aux procureurs généraux du Reich ordonnant l'internement en *KZ* de tous les gardés à vue (*SV*).

■ 1943**19 mai**

Directive du commandement en chef de la Wehrmacht pour le traitement des cas de crime contre nature. Distinction entre les coupables qui agissent par idiosyncrasie, ceux ayant été séduits ou ceux ayant agi pour la première fois.

■ 1944

12 mai

Décret secret du chef de la police allemande, Ernst Kaltenbrunner. Tous les soldats de la Wehrmacht limogés pour homosexualité seront internés préventivement.

■ 1945

8 mai

Capitulation sans condition de la Wehrmacht.

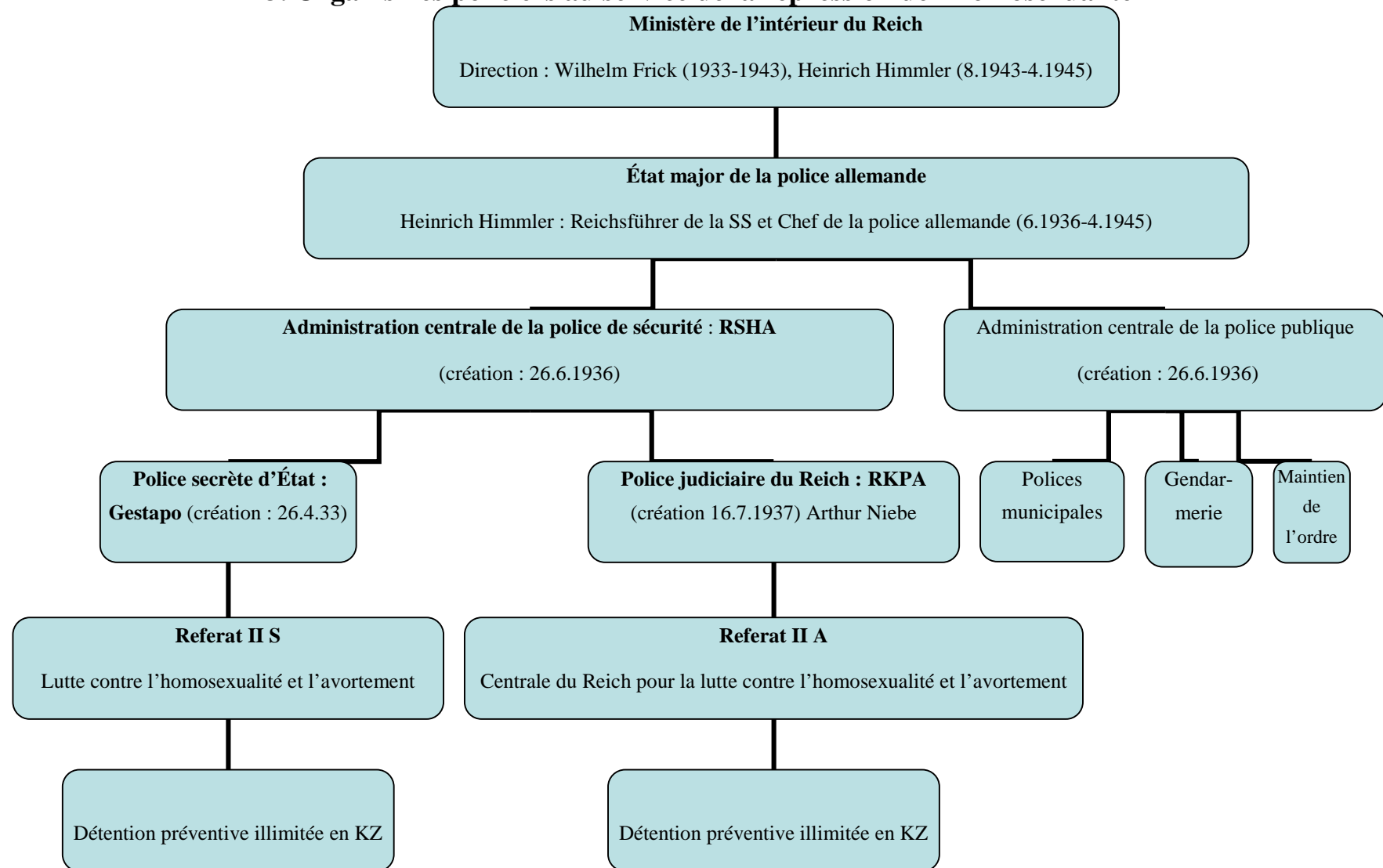
2. Condamnations en vertu du §175

Tableau 16 : Condamnations en vertu du §175 entre 1871 et 1994

Années ¹¹²⁰	Période	Condamnations (N)	Condamnations (N)	%	Moyenne annuelle (My)
1871-1918	Empire	9 769		7,0	208/an
1919-1932	Rép de Weimar	7 957		5,7	612/an
1933-1945	IIIe Reich (civil 1933/35)	2 698	53 480	38,2	1 349
	IIIe Reich (civil 1935/45)	42 649			5 348
	IIIe Reich (militaire)	8 133			678
					4456/an
1945-1969	RFA	60 963	64 508	46,1	3048/an
1969-1994		3 545			142/an
1945-1968	RDA	4 000	4 300	3,1	308/an
1969-1989		300			15/an
	Total	140 014		100	

¹¹²⁰ D'après Rainer Hoffschildt, « 140.000 Verurteilungen nach "§175" », *Invertito*, 4, 2002, p. 148.

3. Organismes policiers au service de la répression de l'homosexualité



Annexes au chapitre 2

1. Traduction du discours prononcé le 12 décembre 2003 par la Secrétaire d'État à la culture devant le *Bundestag*

« Monsieur le Président ! Mesdames et Messieurs ! Sur un panneau de signalisation bleu, parfaitement visible, qui indique le chemin, est écrit « *Homomonument* ». Simplement comme si la main du peuple avait guidé le stylo. Mais ce panneau n'indique pas – malheureusement, pas encore – le côté sud-est du Tiergarten, mais le Westermarkt d'Amsterdam. Depuis 1987, on commémore là-bas, au bord du Keizersgracht, les homosexuels assassinés, plus précisément avec une inscription très émouvante : « un tel désir démesuré d'amitié ». Ni plus, ni moins.

Les grandes plaques de marbres triangulaires, qui forment le monument, sont visibles de loin. [...] C'est le tout premier mémorial qui fait souvenir de l'humiliation, de la persécution et du massacre de ces personnes qui durant le Troisième Reich furent stigmatisés avec le triangle rose. [...] En Allemagne aussi, nous avons besoin d'un signe qui appelle à la vigilance. Certes, dans les anciens camps de concentration de Buchenwald, Dachau ou Sachsenhausen, les souffrances des internés homosexuels sont mentionnées ; néanmoins il manque toujours un signe visible en un lieu central commémorant ces âmes alors déshonorées. Pour cette raison, nous devons prendre exemple sur Amsterdam. Je reconnais toutefois, que je ne suis pas certaine que les autorités allemandes auraient à l'heure actuelle le courage d'écrire « *Homomonument* » sur un panneau indicateur.

Je suis heureuse qu'aujourd'hui le Bundestag allemand discute à nouveau le projet de réalisation de ce lieu de mémoire. Nous en débattons plus tard. Ce sujet a, malheureusement, des années durant, été passé sous silence avec pudibonderie voire a été refoulé. Il nous a d'abord fallu en Allemagne l'apparition d'un mouvement d'émancipation et d'affirmation, qui a permis de rendre cette forme de vie respectable, de la mettre au même niveau et de la considérer pour ce qu'elle est. À savoir, comme dirait Klaus Mann, « ni meilleure, ni pire ; elle offre autant de superbe, d'émouvant, de mélancolique, de grotesque, de beau et de trivial, que l'amour entre un homme et une femme ». Ce fut un combat qui dura plusieurs années. Le gouvernement allemand est enfin parvenu à considérer avec sérieux les citoyens homosexuels et citoyennes homosexuelles comme partie de la société et à les intégrer – avec les obligations, mais aussi les droits qui leurs furent longtemps déniés.

Puisque la sincérité est à l'ordre du jour, elle a aussi valeur pour le passé. Qui a lu les journaux intimes de prisonniers homosexuels connaît leur destin et sait quelles horreurs ils ont vécues dans les camps de concentration, quelles assignations particulières leurs étaient réservées, et à quel point ils étaient placés au bas de la hiérarchie des concentrationnaires. Werner Koch, un interné politique à Sachsenhausen écrit à ce propos : « les homosexuels, qui

portaient un triangle rose, étaient encore plus isolés et méprisés que les asociaux. Les 175 faisaient l'expérience du rabaissement, des pires supplices, des plus brutales tortures ; ils étaient livrés sans défense à l'arbitraire sadique des gardiens du camp ». Je ne parlerai pas de la destruction par le travail. Selon certains internés – c'est ainsi que je l'ai lu – il était plus désirable de passer sa vie entière en prison plutôt que d'être avili en camp de concentration. Et, commémorer les victimes homosexuelles du nazisme au cœur de la capitale de l'Allemagne est un dû.

Ici, là où les bourreaux ont « aiguisé leur couteaux », Heinrich Himmler fonda la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung* [la Centrale de lutte contre l'homosexualité et l'avortement] en 1936. C'est ici qu'ont eu lieu des rafles et des incarcérations, ainsi que des dénonciations en masse. [...] On ne peut ignorer le fait que la terreur à l'encontre des homosexuels est aussi une terreur vis-à-vis de notre culture. Nous voulons et nous allons commémorer ce groupe de victimes, parce qu'on n'a pas le droit de passer sous silence le prix que durent payer, ceux qui révélèrent leur orientation sexuelle.

[...] Le moment est venu que nous érigions un mémorial pour les victimes homosexuelles du nazisme. J'accueille favorablement le fait que le *Land* de Berlin mette à disposition un terrain en bord du Tiergarten. Nous allons organiser un concours artistique et ainsi nous approcher de l'initiative « La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme ». À cette fin, je mets un budget de 500 000 euros à disposition. J'espère que nous pourrons bientôt mettre en place le concours architectural. Donnez-nous votre soutien ! Merci beaucoup¹¹²¹. »

2. Le concours artistique d'avril 2005

- *Artistes invités au colloque d'avril 2005*

Beisitzer, Holger	(Weimar)
Burr, Tom	(New York)
Duwenhögger, Lukas	(Istanbul)
Ecker, Bogomir	(Düsseldorf)
Eisenman, Nicole	(New York)
Elmgreen, Michael & Dragset, Ingar	(Berlin)
Etter, Ueli	(Berlin/Tel Aviv)
Gross, Alexei	(Berlin)
Herz, Rudolf	(Munich)
Holzer, Jenny	(New York)
Kummer, Raimund	(Berlin)
Lahr, Christin	(Berlin)
Metzel, Olaf	(Munich)
Müller, Christian Philipp	(New York)
Nathan, Piotr	(Berlin)
Odenbach, Marcel	(Cologne)
Schütze, Walter	(Berlin)

¹¹²¹ Bundestag, *Plenarprotokoll* 15/83.

Shalev-Gerz, Esther	(Paris)
Sieverding, Katharina	(Düsseldorf)
Sous, Stefan & Haberland, Jost	(Berlin)
Tilmans, Wolfgang & Genzka, Insa	(Londres /Berlin)
Vetter, Ingo; Cegla, Sabrina & Epstein, Amit	(Berlin)
Weiner, Lawrence	(New York/Amsterdam)
Wiewiorra, Carsten; Augustin, Katja & Prinz, Jörg	(Berlin)

- ***Composition du jury artistique***

Membres votants

Nicolas Schaffhausen (Europäische Kunsthalle, Cologne/Köln)
Dr. Eva Schmidt (Museum für Gegenwartkunst, Siegen)
Dr. Bernhart Schwenk (Pinakothek, Munich)
Dr. Christoph Martin Vogtherr (Stiftung Preußische Schlösser und Gärten, Berlin)
Judith Hopf (artiste, Berlin)
Thomas Eller (artiste, New York/Berlin)
Prof. Norbert Radermacher (artiste, Berlin)
Dr. Eugen Blume (Hamburger Bahnhof, Berlin, représente l'État fédéral)
Dr. Hans Stimmann (direction de l'urbanisme, représente le Sénat de Berlin)
Prof. Jörn Merkert (Berlinische Galerie, représente le Sénat)
Günter Dworek, représente la LSVD et l'*Initiative*

Adjoints au jury

Dr. Stefanie Kreuzer (Neuer Aachener Kunstverein)
Josef Strau (artiste, Berlin)
Claudia Reich-Schilcher (atelier d'architecture, Sénat de Berlin)
Albert Eckert (représentant de l'Initiative)

Expert-e-s

Andreas Pretzel (historien, Berlin)
Prof. Dr. Günter Morsch (directeur Gedenkstätte et musée Sachsenhausen)
Klaus von Krosigk (Bureau des monuments historiques, Berlin)
Hermann-Josef Pohlmann (Management de projets, Sénat de Berlin)
Siegfried Dittrich (Services des rues et espaces verts, Berlin)
Gabriele Zill (bureau à aménagement urbain, *Bezirk* de Berlin Mitte)

Invitées

Elfriede Müller, bureau pour l'art dans les lieux publics, Berlin
Monica Geyler, Berliner Forum für Geschichte und Gegenwart

*Traduction de la brochure destinée aux artistes invités*¹¹²²

« Berlin a toujours joué un rôle central dans l'histoire des homosexuels, de leur répression et de leur émancipation. Depuis le début du XXe siècle, la ville s'est développée en une métropole pour les gays et les lesbiennes. Mais c'est aussi depuis la capitale du *Reich* que les lois, ordonnances et finalement la persécution par l'État des homosexuels en Allemagne ont été promulguées.

Cette persécution a atteint son apogée sous le régime nazi. Après la prise du pouvoir par le NSDAP, les organisations pour les droits des homosexuels ont été détruites et les publications des organisations gays et lesbiennes ont été interdites. L'Institut de sexologie du Dr. Magnus Hirschfeld, situé à Berlin, a été pillé et détruit par les SA.

Les nazis ont ordonné la criminalisation totale de l'homosexualité masculine en 1935. [...] Les relations lesbiennes n'ont certes pas été condamnées légalement mais les lesbiennes ont été victimes d'intimidation et de la destruction de leurs infrastructures.

Entre 1935 et 1945, environ 60 000 condamnations en vertu des §175 et §175a ont été prononcées. Ces hommes ont été condamnés à des peines de prison ou aux travaux forcés. Entre 5 000 et 10 000 gays ont été arrêtés pour être internés en camp de concentration, où ils ont été, la plupart du temps, obligés de porter un « triangle rose ». En plus des souffrances partagées avec les autres internés, ils se sont retrouvés tout au bas de la hiérarchie des internés, exposés aux pires humiliations. Ils ont été mutilés, victimes de castration forcée et/ou d'expérimentations médicales. Seuls quelques uns ont survécu aux camps.

[...] Après 1949, en Allemagne fédérale ainsi qu'en République démocratique d'Allemagne, les homosexuels ont continué à être persécutés pour relations homosexuelles consentantes entre adultes. Tandis qu'en RDA, les relations homosexuelles entre hommes consentants furent dépenalisées, le §175 du Code pénal resta en vigueur en RFA jusqu'en 1969.

[...] Ce n'est qu'en 1985 qu'un lent processus de transformation mémoriel a débuté, suite au discours du Président de la République, Richard von Weizsäcker qui, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Libération, a mentionné des victimes qui jusqu'alors étaient exclues de la commémoration. Mais ce n'est qu'en 2002 que les victimes du §175 sous le national socialisme ont été réhabilitées.

Aujourd'hui encore, bien que l'émancipation des homosexuels ait progressé, il subsiste en Allemagne de l'hostilité et la discrimination à leur égard. Gays et lesbiennes doivent combattre les préjugés et les mécanismes d'exclusion dont ils sont victimes. Dans beaucoup d'États sur terre, les gays et lesbiennes n'ont pas le droit à l'autodétermination, l'amour entre personnes de même sexe est condamné pénalement, et dans certains pays passible de la peine de mort.

Le 10 mai 2005 le mémorial pour les juifs assassinés d'Europe, construit d'après les plans de l'architecte New-yorkais Peter Eisenman a été inauguré.

[...] Après des années d'engagement de la part de l'*Initiative* « la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme » et de la LSVD, le *Bundestag* a décidé le 12 décembre 2003 d'ériger à Berlin-Mitte un mémorial pour les homosexuels persécutés sous le régime national-socialiste.

¹¹²² Senatsverwaltung für Wissenschaft, Forschung und Kultur, Kunst im Stadtraum und am Bau (éd.), *Denkmal für die im Nationalsozialismus verfolgten Homosexuellen. Eingeladener Kunstwettbewerb. Auslobung*, Berlin, 2005, 39 p.

[...] Le concours artistique est organisé par le *Land* de Berlin commissionné par la République fédérale d'Allemagne. L'invitation à concourir a été réalisée en coopération avec l'initiative « La commémoration des victimes homosexuelles du nazisme » et la LSVD ».

• ***Les neuf projets retenus :***

Selon le cahier des charges défini consécutivement au vote du Bundestag de décembre 2003, le mémorial devra :

- faire souvenir des homosexuels persécutés et assassinés sous le national socialisme,
- poser un signe permanent contre l'intolérance, l'hostilité et l'exclusion des gays et lesbiennes
- posséder une grande force communicative, provoquer réflexion, et provoquer la discussion,
- servir de lieu d'auto-réalisation pour les gays et lesbiennes, un lieu où ils pourront comparer leurs histoire collective respectives et
- s'insérer dans l'environnement urbain tout en provoquant l'attention¹¹²³.

Dix-sept artistes ont proposé un projet de monument commémoratif au jury artistique. Lors d'une première sélection, le jury s'est intéressé à la réalisabilité du projet, son adéquation avec le cahier des charges exigé ainsi que sur son adéquation avec l'environnement.

Seuls neuf projets ont été sélectionnés pour la deuxième étape de sélection. Durant le second tour, le jury a décidé d'attribuer les voix en fonction de critères esthétiques. Selon les règles fixées, l'attribution de cinq voix positives est nécessaire afin de pouvoir être qualifié pour l'étape finale. Le nombre de voix obtenues figure entre parenthèses. Les projets sont présentés dans l'ordre croissant du nombre de voix obtenues (de 0 à 9). En gras figure le numéro d'anonymisation

* * *

¹¹²³ Cf. Senatsverwaltung für Wissenschaft, Forschung und Kultur, Kunst im Stadtraum und am Bau (éd.), *Denkmal für die im Nationalsozialismus verfolgten Homosexuellen. Eingeladener Kunstwettbewerb. Auslobung*, Berlin, 2005.

1017 : « Die Teekanne » (*La théière*), Lukas Duwenhögger (0 voix).

« *La théière sera, à la différence des autres monuments un mémorial non chthonien. Cette forme mémorielle est hybride puisqu'en plus d'être gracieuse elle est aussi une tour de contrôle et de surveillance.* » (17m de haut).

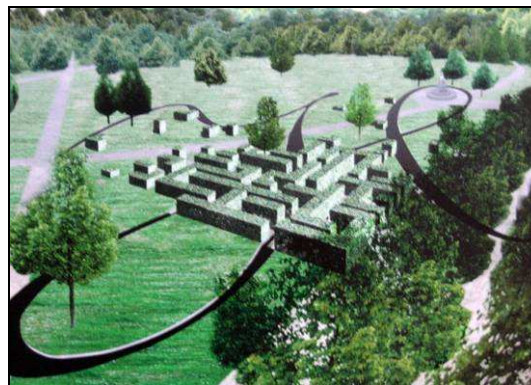


Selon le jury, le projet provoque un effet impressionnant, un effet qui reste en mémoire. Une partie du jury estime néanmoins la sculpture trop banale, sans contexte historique. D'autres voix considèrent que le projet bafoue le mémorial.

Malgré l'effet surréel provoqué, l'association avec les tours de garde des camps de concentration et la reprise d'un motif typiquement gay ont été critiquées. Le projet est finalement jugé trop clownesque.

1016 : « The Road Less Traveled » (*La route moins parcourue*), Sabrina Cegla, Ingo Vetter, Amit Epstein (0 voix).

« *Le point de départ est la question de l'insertion des formes de vies homosexuelles au sein de la société. Le rôle de la communauté homosexuelle doit aussi apparaître explicitement dans le Tiergarten. Le labyrinthe végétal qui s'inscrit surmonté d'un H, qui représente le chemin gay, « the gay way » est la forme choisie. Le labyrinthe végétal représente la restriction des libertés.* » Le gay way a une dimension totale de 620 m. de long.



La forme générale du projet est appréciée par le jury. De nuit, il a un effet fascinant. Mais le chemin ne peut, hélas, être suivi que du ciel. Une partie du jury considère le motif

du labyrinthe/jardin comme trop quelconque. L'ensemble du jury s'accorde sur le fait que l'entretien du monument sera d'un coût élevé. Par conséquent le projet n'est pas envisageable tel quel pour des raisons financières.

1010 : *Sans titre*, Stefan Sous, Jorst Haberland (1 voix).

« *L'idée est une rotonde de trois marches qui serait un lieu de contemplation et de réflexion. Cette rotonde de 12 m de diamètre serait éclairée la nuit.* »



Le jury a constaté que le concept proposé a la même taille que le mémorial pour les Sinti et Roms. Il considère positivement l'effet provoqué par l'installation minimaliste la nuit et au crépuscule. Mais en pleine journée le lieu manque d'efficacité. La transformation de l'endroit en un lieu de commémoration manque d'originalité.

1007 : « *Die Liebe, die ihren Namen nicht zu nennen wagte* », (*L'amour qui n'osait pas dire son nom*), Raimund Kummer, Anna Golwitzer (3 voix).

« *Le motif du pont apparaît comme métaphore de la contradiction entre lieu et passage.* »



Selon le jury, le pont peut être à la fois un objet utile et de contemplation, il peut être perçu comme une étape, mais, car posé au sol, il ne permet pas d'enjamber les profondeurs. Une inscription lumineuse, sur une plaque de verre, « *L'amour qui n'osait pas dire son nom* », complète le dispositif. Le pont est considéré comme un symbole

positif par le jury. La position et la direction du pont au sein de l'espace dévolu au projet sont aussi considérées comme bonnes. Une partie du jury considère le projet comme très harmonieux. Finalement, le pont, métaphore, de l'*escapisme*¹¹²⁴ pré-nazi laisse le jury perplexe.

1009 : « Der steinerne See », (*Le lac de pierre*), Piotr Nathan (3 voix).

« L'idée de départ du projet est l'expression allemande « vivre derrière des rideaux fermés »¹¹²⁵. Métaphoriquement, des rideaux brodés, avec leur double aspect : autosatisfaction et conformisme petit bourgeois seraient transformés en une sorte de podium. Cette architecture labyrinthique rappelle le cruising gay (la drague). Le projet comprend six rideaux en métal posés sur une plateforme. »



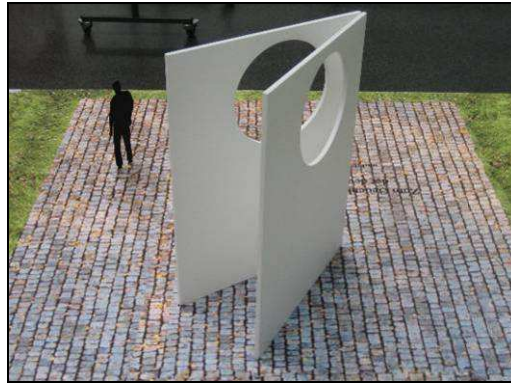
Le projet est considéré comme original par le jury. Des images poétiques en surgissent, qui laissent la place à diverses associations. Cependant, l'intériorisation des valeurs de la petite bourgeoisie pose problème à certains membres du jury. Le projet thématise poétiquement les thèmes de la cache, la drague et la perte. Mais l'idée de « vivre derrière les rideaux » ou en d'autres termes la reprise du motif « vivons heureux, vivons cachés » semble trop passéiste pour le jury.

1008 : sans titre, Wolfgang Tilmans, Isa Genzken (4 voix).

« L'idée de base est la relation entre une grande et immédiatement compréhensible inscription et une forme géométrique abstraite. L'inscription gravée sur une plaque à même le sol : "Battus à morts, passés sous silence/ En souvenir des victimes homosexuelles de la tyrannie allemande/ 1933-1945/ et du §175 1933-1969" reprend et complète la plaque de la Nollendorfplatz. »

¹¹²⁴ De l'anglais *to escape* : tendance à échapper, fuir la réalité.

¹¹²⁵ L'expression « vivre derrière des rideaux fermés », pourrait se traduire par « pour vivre heureux, vivons cachés ».



Une partie du jury considère le projet, du point de vue de son abstraction et de sa brutalité comme gênant. C'est uniquement grâce à l'inscription au sol qu'il est possible de comprendre la signification du lieu. La sculpture blanche semble trop clinique et pourrait provoquer des émotions non désirées.

En fin de compte, le projet porte à controverse. Une partie du jury voit en lui une façon forte et intelligente de traduire l'idée au sein de l'environnement du lieu attribué. Néanmoins, l'expressivité de l'objet en tant que tel est considérée comme insuffisante.

1005 : « denk mal homosexuell... » (*Pense voir homosexuel...*), Holger Beisitzer (6 voix).

« Un immense mot... rien de plus. Un seul mot dont la charge est explosive, aujourd'hui encore. Les grandes lettres sont en inox, en police « futura » (police créée en 1927, symbole de la modernité de l'Allemagne d'avant le nazisme). Le mot aura une longueur de 50 mètres et les lettres de 3 à 4 m. de hauteur. Des bancs en tek agrémenteront le lieu. »

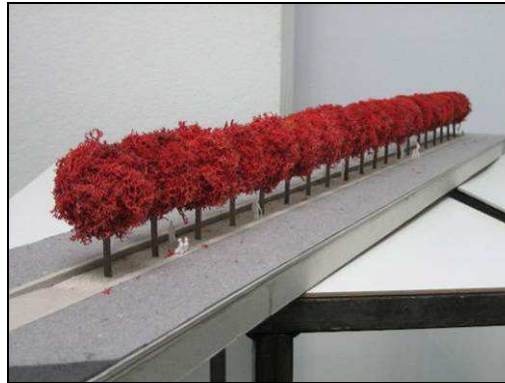


Le jury considère que le concept est novateur. L'utilisation de la police « futura » est appréciée. Il trouve aussi stimulante la prise en considération des rôles sexués. De plus, le fait que le mot « homosexuell » soit compréhensible en plusieurs langues est un atout. Il est rappelé que le terme même s'est imposé dans la communauté gay durant les années 1930 et qu'il fut repris par les nazis. Mais, depuis quelques années, le terme est employé de façon de plus en plus distante. Aussi, une partie du jury trouve le projet trop centré sur

lui-même. Aussi, est ce que cette sculpture ne transformerait pas Berlin en une ville étiquetée « gay » ? Si oui, est-ce une intention réellement voulue par la ville ?

1003 : *Sans titre*, Katja Augustin, Jörg Prinz, Carsten Wiewiorra (8 voix).

« *L'idée de départ est un mémorial vivant qui permet l'identification des visiteurs avec les personnes persécutées. Dans le tronc des arbres, des noms fictifs de couples homosexuels seraient gravés. Les arbres, des hêtres rouges, créeraient une saignée dans le parc de 100 x 3,5 m.* »



Aux yeux du jury, le projet propose une référence architectonique aussi bien au lieu historique de la persécution qu'au lieu de drague. Aussi il ne ferait pas concurrence au mémorial de l'Holocauste. Ce projet est à la fois compris comme un geste architectural et comme une intervention botanique qui créent une nouvelle entrée au Tiergarten. Du point de vue de son axialité et de son orientation, de jour comme de nuit, le projet crée un lieu où il est possible de s'arrêter, et qui provoque, en même temps, diverses associations. De plus, le projet offre au visiteur une possibilité d'identification immédiate. Le jury constate que ce projet est le seul qui exploite le nom des victimes.

1013 : *Sans titre*, Michael Elmgreen, Ingar Dragset (9 voix).

« *L'idée de départ est que, malgré toutes les avancées sociétales et légales, la représentation picturale de l'amour homosexuel reste malgré tout l'objet de réserves. Les auteurs proposent que l'homosexualité occupe l'espace public hétérosexuel et que l'œuvre participe à la construction identitaire et à l'appropriation de l'espace public [par les homos]. La représentation d'un baiser, un acte fragile et innocent, mais en même temps aussi une image positive, avec laquelle il est possible de s'identifier est choisie¹¹²⁶.* »

¹¹²⁶ « *The fragile and innocent act of a kiss... a positive homosexual imagery... that everyone can identify with.* »



Le projet consiste en une stèle, qui dans sa forme rappelle le mémorial de l'Holocauste, mais dans des proportions plus grandes (4,76 x 1,90 x 3,64 m) et avec des côtés penchés. Dans la pièce intérieure, inaccessible, une vidéo (qui dure 3 min.) présente une projection de deux jeunes hommes plongés dans un baiser sans fin. Une fenêtre ouverte, sur le côté est la seule ouverture qui permet d'appréhender l'intérieur de la construction. La construction en béton fait office de représentation de la tension entre l'intérieur et l'extérieur, le privé et le public.

Le jury constate que le projet prend clairement pour modèle le champ de stèles du mémorial pour les juifs assassinés d'Europe. À travers l'idée de la diffusion d'un film, il l'actualise tout en provoquant une réflexion autour du sujet. L'utilisation complexe du thème est saluée par le jury. La sculpture de béton est une composition forte. Sa référence formelle au mémorial aux juifs assassinés d'Europe est considérée comme une partie nécessaire de l'ensemble du concept. Cependant, cette référence est issue d'un commentaire provoquant et ne peut pas être le seul motif d'appréciation de l'œuvre. Le jury considère que la sculpture, qui est une enveloppe de protection pour la présentation du baiser sans fin entre deux hommes, ne peut être prise en considération que de façon individuelle. L'image devient le symbole du tabou que l'on brise, qui aura un effet choquant auprès d'un certain nombre de spectateurs et provoquera diverses réactions auprès du public. En même temps, cela encouragera la communication aussi bien entre gays qu'avec la société tout en thématissant aussi bien historiquement que d'un point de vue contemporain la question. Par conséquent, ce projet serait aussi un monument pour l'émancipation homosexuelle. Toutefois la question de la brisure du tabou, se pose, dans la durée. Enfin, le jury émet des doutes quant à la reprise du motif de la stèle et du terme d'Holocauste lorsque l'on traite du destin des victimes homosexuelles du nazisme...

* * *

3. Brochure du mémorial pour les personnes homosexuelles victimes du nazisme, éditée par l'Agence fédérale à la culture et aux médias

(en pages suivantes)



© Benno Nietzahn

CHRONOLOGY

- 1992/1993**
The first demands and actions in favour of a national memorial site for the homosexuals persecuted under the National Socialist regime arise in the context of discussions surrounding the Memorial to the Murdered Jews of Europe
- 1995**
Publishing of the memorandum «Remember the Homosexual Victims of National Socialism»
- 25 June 1999**
The German Bundestag resolves to erect a memorial to the murdered Jews of Europe and acknowledges the obligation to «duly honour all other victims of National Socialism»
- 3 May 2001**
The initiative «Remember the Homosexual Victims of National Socialism» and the Lesbian and Gay Federation of Germany jointly call for a memorial to the homosexuals persecuted by the National Socialist regime: Paul Spiegel, Romani Rose, Günter Grass, Christa Wolf and Lea Rosh; among others, also lend their support
- 17 May 2002**
The German Bundestag resolves to rehabilitate all those who fell victim to Section 175 of the German Criminal Code during the reign of National Socialism in Germany
- 12 December 2003**
German Bundestag resolution to build the memorial site
- 2005/2006**
Artistic competition for the design of the memorial site
- 4 June 2007**
Agreement between the Federal Government, the initiators of the memorial and the artists Eingreen & Dragset concerning the further development of their winning design (Photo top: Ingar Dragset and Michael Eingreen)
- 27 May 2008**
Public unveiling of the memorial

**INFORMATION
MEMORIAL TO THE HOMOSEXUALS
PERSECUTED UNDER THE
NATIONAL SOCIALIST REGIME**



© buchholz.com

How to arrive
Bus: 100, 123, 148, 200, M41, TXL
S-Bahn stations: Unter den Linden and Potsdamer Platz, S1, S2, S26
U-Bahn stations: Potsdamer Platz and Mohrenstraße, U2

Contact

Foundation Memorial to the Murdered Jews of Europe
– Coordinating Office –
Stresemannstraße 90
10963 Berlin, Germany
www.stiftung-denkmal.de

Lesbian and Gay Federation of Germany
Initiative «Remember the Homosexual Victims of National Socialism»
Chausséestraße 29
10115 Berlin, Germany
www.lgfd.de
www.gedenkort.de

The Memorial to the Homosexuals Persecuted under the National Socialist Regime receives generous support from:



Topfoto: © Eingreen & Dragset
Design: Ulf Gerdorf, Berlin



© Eingreen & Dragset

THE MEMORIAL

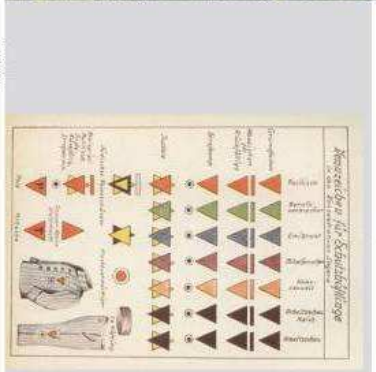
The memorial is located close to the Brandenburger Gate, the Reichstag building, the Memorial to the Murdered Jews of Europe and the Memorial to the Murdered Sinti and Roma (still under development)

“THERE WAS A TIME WHEN A PUBLIC KISS BETWEEN TWO PERSONS OF THE SAME SEX COULD CAUSE OFFENSE IN SOCIETY. ... AND IT STILL CAN”

The monument was designed by the artistic duo of Michael Eingreen (Danmark) and Ingar Dragset (Norway), who have lived and worked together in Berlin since 1995.

According to Eingreen & Dragset's interpretation, a monument should have the character of a living organism subject to dynamic change rather than a static and final statement. The two artists have closely adapted their aesthetic conception to the monument's immediate surroundings. For their sculptural rendition of the memorial, they have chosen to appropriate the formal language of the Holocaust Memorial directly opposite. In Eingreen & Dragset's version, however, the cubic sculptural shape of Eisenman's stiles acquires an additional layer. Through a small square window in the cube, the spectator can see a film depicting two men embracing in an endless kiss. With its clear allusion to the monument on the other side of the street, the memorial seems to be saying, "We are the same kind of human beings, yet we are also different from each other." And therein lies the challenge to our tolerance and acceptance.⁸

In two years, the film inside the cube will be exchanged for the first time. The new one, created by a series of different artists, will offer their interpretations of a scene of gay or lesbian love. In this way, the memorial will be a constantly evolving one.



© USHMM

OPPRESSION, PERSECUTION, MURDER

In Nazi Germany, homosexuality was persecuted to a degree unprecedented in history. In 1935, the National Socialists issued an order making all male homosexuality a crime; the provisions governing homosexual behaviour in Section 175 of the Criminal Code were significantly expanded and made stricter. A kiss was enough reason to prosecute. There were more than 50,000 convictions. Under Section 175, the punishment was imprisonment; in some cases, convicted offenders were castrated. Thousands of men were sent to concentration camps for being gay; many of them died there. They died of hunger, disease and abuse or were the victims of targeted killings.

The National Socialists destroyed the communities of gay men and women. Female homosexuality was not prosecuted, except in annexed Austria; the National Socialists did not find it as threatening as male homosexuality. However, lesbians who came into contact with the regime were also subject to repressive measures. Under the Nazi regime, gay men and women lived in fear and under constant pressure to hide their sexuality.

For many years, the homosexual victims of National Socialism were not included in public commemorations – neither in the Federal Republic of Germany nor in the German Democratic Republic. In both East and West Germany, homosexuality continued to be prosecuted for many years. In the Federal Republic, Section 175 remained in force without amendment until 1989.

Because of its history, Germany has a special responsibility to actively oppose the violation of gay men's and lesbians' human rights. In many parts of the world, people continue to be persecuted for their sexuality. Homosexual love remains illegal and a kiss can be dangerous.



© Gerald Bauer/tau

The memorial was built in accordance with the resolution of the German Bundestag. The initiators were the initiative «Remember the Homosexual Victims of National Socialism» and the «Lesbian and Gay Federation of Germany». The Foundation Memorial to the Murdered Jews of Europe has been entrusted with administering the memorial site on behalf of the Federal Government.

Resolution of the German Bundestag from 12 December 2003

«The Federal Republic of Germany shall erect a memorial in Berlin to the homosexuals persecuted under the National Socialist regime.

- With this memorial, the Federal Republic of Germany intends
- to honour the victims of persecution and murder,
 - to keep alive the memory of this injustice, and
 - to create a lasting symbol of opposition to enmity, intolerance and the exclusion of gay men and lesbians.»

Annexes au chapitre 3

1. Le Mémorial des martyrs de la Déportation

Le Mémorial des martyrs de la Déportation est l'œuvre du « Réseau du souvenir ». Cette association fondée en 1952 s'était donné pour objectif de maintenir parmi les vivants le souvenir des « martyrs de la déportation ». Dès l'origine, le Réseau estime que ce lieu doit être le monument en souvenir de toute la déportation française : « cette crypte est dédiée au souvenir des 200 000 Français, sombrés dans la nuit et le brouillard, exterminés dans les camps nazis de 1940 à 1945¹¹²⁷. » Peu après la pose de la première pierre du Tombeau du martyr juif inconnu, le Réseau soumet son projet au Conseil de Paris qui vote à l'unanimité, le 24 juin 1954 « l'érection d'un monument aux martyrs de la déportation sur le territoire de la ville de Paris »¹¹²⁸. Georges-Henri Pingusson est l'architecte désigné pour la réalisation du mémorial. Le 30 juin 1958, le gouvernement autorise, par décret, la construction du monument¹¹²⁹. L'emplacement choisi, à la pointe orientale de l'Île de la Cité, faisait partie intégrante des jardins de Notre-Dame. Entre 1864 et 1914 il accueillit la morgue, qui fut transférée ensuite quai de la Rapée pour permettre l'aménagement d'un espace vert (le square de l'Archevêché), aujourd'hui square de l'Île de France. A deux pas du Point zéro, qui est le lieu d'où partent toutes les routes de France, ce lieu est central. La crypte du mémorial prolonge celle de Notre-Dame et la pointe du triangle qu'il forme s'offre à la vue protectrice de Sainte Geneviève, sculptée sur le Pont de la tournelle, qui lui fait face. Le mémorial est triangulaire, représentation des triangles que portaient les déportés¹¹³⁰. De par la proximité de Notre-Dame, monument historique, le cahier des charges « interdisait toute construction susceptible de nuire à sa bonne lisibilité¹¹³¹. » Afin de répondre à cette contrainte, l'architecte M. Pingusson a proposé de réaliser un monument qui émergerait du fleuve, de sorte qu'au-dessus du sol n'apparaisse que la

¹¹²⁷ *Le Mémorial des martyrs de la déportation* (brochure éditée par le Réseau du souvenir), s.l., 1963. in Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des “années noires” », *Vingtième Siècle*, 45, 1995, pp. 76-98, p. 85.

¹¹²⁸ *Ibid.*

¹¹²⁹ Cf. *Le Mémorial des Martyrs de la Déportation*, coll. « Mémoire de pierre » n° 10. Brochure éditée par le Secrétariat général pour l'administration, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (SGA/DMPA), Paris.

¹¹³⁰ D'après les hagiographes, Sainte Geneviève est en effet, celle qui sauva par deux fois Paris. La première fois elle persuada les Parisiens de ne pas abandonner leur cité aux Huns – dirigés par Attila, la seconde, elle sauva la capitale de la famine.

¹¹³¹ Elisabeth Vitou, Paris, Mémorial de la Déportation: Georges-Henri Pingusson, *AMC, La Revue d'architecture du Moniteur*, 19, 1988, pp.

superstructure de la crypte. Les travaux commencent en octobre 1960, lorsque le Premier ministre autorise le principe d'une souscription publique qui est lancée le 13 décembre 1960 (toutefois l'État a aussi participé financièrement au projet). Le 10 janvier 1961, un Comité national est créé¹¹³². Le 10 avril 1962, le restes d'un déporté inconnu, décédé à Theresienstadt et inhumé dans la nécropole nationale du Struthof sont transportés à Paris. Le corps est enseveli dans la crypte du Mémorial le lendemain. Le 12 avril, le mémorial est inauguré par le Président de la République, le général de Gaulle.

Inspiré des grandes civilisations funéraires (la massivité des parois et surtout le couloir d'entrée renvoient à la culture égyptienne), Pingusson a voulu faire du mémorial un itinéraire initiatique en trois phases. Partie intégrante de la démarche de l'architecte, le square de l'Ile-de-France sert au mémorial d'espace de transition, il s'agit de la première phase – la phase de silence – qui permet de s'éloigner de l'agitation urbaine. Pour Pingusson, en effet, « chaque temple comporte un espace de transition entre le profane et le sacré¹¹³³. » L'escalier étroit et raide qui mène au parvis triangulaire surbaissé assure la transition entre le monde des vivants et celui des morts. Véritable « descente aux enfers¹¹³⁴ » le visiteur se retrouve enfermé entre de hautes et épaisses murailles. Les murailles, tout comme l'ensemble du Mémorial sont en béton. Dans le ciment « ont été agrégée des pierres extraites des principaux massifs montagneux de la France, hommage du pays tout entier à ses martyrs. [...] Le regard captif ne perçoit qu'un morceau de ciel et l'eau de la Seine qui coule par-delà des barreaux de fer et une herse acérée¹¹³⁵. » Aux yeux de Serge Barcellini, l'architecte « reconstitue ce faisant, la notion de lieu de détention : un endroit fermé, situé dans la ville mais avec laquelle l'utilisateur ne peut plus avoir de contact, ce qui exacerbe son désir de liberté¹¹³⁶. » En face de la meurtrière qui offre une vue sur le fleuve se trouve l'entrée de la crypte. L'accès se fait par un passage resserré entre deux blocs de béton cubiques. Les monolithes marquent la frontière permettant d'entrer dans la troisième phase, dite de présence. La crypte est légèrement éclairée. Cette espace central, hexagonal, comme les représentations schématiques de la France, est un lieu étroit, peu enclin aux manifestations « spectaculaires », mais propice au recueillement et à la méditation. En son cœur, l'étoile du souvenir est gravée dans une dalle de bronze. De là, une galerie obscure s'enfonce dans l'Ile de la Cité, en direction de Notre-Dame et de l'Arc

¹¹³² Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires" », *Vingtème Siècle*, 45, 1995, pp. 76-98, p. 85.

¹¹³³ Elisabeth Vitou, *op. cit.*

¹¹³⁴ Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales... », *op. cit.*, p. 86.

¹¹³⁵ *Le Mémorial des Martyrs de la Déportation, op.cit.*

¹¹³⁶ Serge Barcellini, *Sur deux journées nationales...*, *op. cit.*, p. 86.

de Triomphe. En son fond, une paroi de granit noir au milieu de laquelle émane une lueur unique qui brille comme l'espérance. De part et d'autre de la galerie ardente, inaccessible au profane, 200 000 bâtonnets de verre, représentant la mémoire des 200 000 Déportés. De part et d'autre de l'étoile du souvenir, « deux ailes latérales conduisent chacune à une chapelle contenant terre et ossements en provenance des camps, puis à une cellule de déporté¹¹³⁷. » Sur leurs murs s'alignent des alvéoles triangulaires. Chacune d'elle abrite une urne qui contient de la terre provenant d'un camp, mêlée de cendres ramenées des fours crématoires. Ces urnes ont été déposées solennellement le 29 juin 1962 par les délégués des amicales des camps¹¹³⁸. Dans les murs sont gravés des poèmes (de Robert Desnos, Paul Eluard, Louis Aragon, etc.). Les caractères utilisés, cunéiformes, acérés, nous rappellent les derniers mots, gravés comme des épitaphes sur les murs de la chapelle du Mont Valérien. Ils veulent suggérer la douleur. Les cellules inaccessibles, de part et d'autre des galeries, évoquent le passage dans les camps, l'enfer concentrationnaire, la transition vers la mort. Derrière les barreaux, deux escaliers mènent aux quatre salles d'exposition du premier étage. Elles abritent un musée des camps de déportation¹¹³⁹. Les salles sont reliées par une galerie qui fait le tour du Mémorial en passant par l'intérieur de l'épaisse paroi qui cerne le parvis. Le musée est fermé à l'heure actuelle. Cependant, il n'est pas pour autant vide. L'exposition existe bel et bien. À la pointe du triangle, une immense photographie, en couleur, de l'entrée du camp d'Auschwitz-Birkenau. Cette photographie est visible des deux arrêtes du triangle et représente le lieu *par excellence* de la déportation. Sur les murs d'une des galeries, des photographies, témoins de l'univers concentrationnaire. Pour exemple, on y voit une photographie aérienne du camp de Gurs, il représente l'internement en France ; une autre a pour légende « l'Appel par moins 10° à Mauthausen », nous y voyons des corps d'hommes nus et décharnés. Puis le cheminement vers l'horreur s'accélère, les potences du Struthof, les fours crématoire de Maidanek lors de la libération du camp avec un premier plan un amoncellement d'ossements. Dans l'autre galerie, se trouvent des panneaux faits de photographies et d'explications didactiques : les expérimentations médicales et les cobayes, la destruction des Juifs d'Europe, la Sélection à l'arrivée y sont explicités. Au fond de cette galerie une immense photographie : un gros plan d'un cadavre décharné. Dans une autre salle, une exposition de photos en noir et blanc. L'intérieur de la chambre à gaz d'Auschwitz, la gare de Treblinka. À la fin de cette galerie, une carte du « IIIe Reich » matérialise la localisation des camps. Dans l'entrée, la liste des camps et des commandos attenants.

¹¹³⁷ Elisabeth Vitou, *op.cit.*

¹¹³⁸ *Le Mémorial des martyrs de la Déportation, op. cit.*

¹¹³⁹ L'expression est d'E. Vitou.

À partir de 1963, la crypte de l'Ile de la Cité accueille la veillée de la Journée de la Déportation. Le 29 février 1964, le réseau du souvenir a fait don du mémorial à l'État. Il est désormais sous la responsabilité du ministère délégué aux Anciens Combattants et du ministère de la Défense. Le lieu, classé monument historique est resté inchangé jusqu'à aujourd'hui.

2. L'Appel du 15 mars

(Reproduction intégrale)

INTER CENTRES LGBT

Fédération française des CGL et des bénévoles qui se destinent
à l'accueil des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)

**COLLECTIF
CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS**
Montpellier

COORDINATION INTERPRIDE FRANCE
Coordination des Lesbian & Gay Pride
et des Marches des Fiertés LGBT
signataires de sa charte éthique

MÉLO'MEN
Choeur international gai de Paris
Association membre du CGL Paris

AUJOURD'HUI, AUTREMENT
Parti politique libéral-social,
humaniste
et européen
"100% différent"

COMMISSION NATIONALE LGBT DES VERTS
Commission nationale Lesbiennes, Gais, Bi et Trans
des Verts

COMMUNIQUÉ N°IC/CP/05/10
Lyon, le mardi 15 mars 2005

Souvenir de la déportation homosexuelle

ENTAMÉ À PARIS, LE TRAVAIL DE RECONNAISSANCE DE LA

**LES "OUBLIÉ(E)S"
DE LA MÉMOIRE**

Association nationale civile homosexuelle
du devoir de mémoire

LES FLAMANDS ROSES
Groupe d'expression
gaie et lesbienne
Association membre du CGL Lille

GAIS ET LESBIENNES BRANCHÉS
Éditeurs de la France gaie et lesbienne
<http://www.France.QRD.org/>

ON EST LÀ !
Association d'élus et de responsables de droite
qui entendent faire valoir
certains thèmes jugés tabous ou mineurs
au sein de leurs partis respectif

DÉPORTATION HOMOSEXUELLE DOIT FRANCHIR LE PÉRIPHÉRIQUE ET CONCERNER LA NATION TOUTE ENTIÈRE

(Résumé. – Le 7 mars, la télévision publique diffusait un téléfilm poignant sur la déportation homosexuelle. Aujourd'hui, dix associations et formations politiques – la Fédération des CGL, le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits, les "Oublié(e)s" de la mémoire, la Coordination InterPride France, les Flamands roses, Mélo'Men, les Gais et lesbiennes branchés, "Aujourd'hui, autrement", "On est là !" et la Commission nationale LGBT des Verts – appellent État, élu/es et associations de déporté/es à faciliter la commémoration de cette part de l'histoire de France. Une rencontre avec le ministre délégué aux anciens combattants leur laisse espérer que la prochaine Journée du souvenir, le 24 avril, se déroulera mieux que celle d'avril 2004. Ils attendent maintenant que le dialogue entamé se poursuive et s'élargisse à l'ensemble de la nation)

Suite à l'appel lancé le 7 janvier par la Fédération française des Centres gays & lesbiens et de leurs Membres associés (qui regroupent 138 organisations et 2.546 militant/es lesbiennes, gaies, bi et trans), les signataires demandent à l'État, aux élu/es et aux associations de déporté/es de laisser une place au souvenir de la déportation homosexuelle dans les commémorations de la déportation.

Lors de la cinquante et unième "Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation", le dimanche 25 avril 2004, la nation n'a pas montré en tous lieux le même visage aux associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle.

À Paris, Marseille, Biarritz, Le Mans, Lyon ou Bordeaux, les autorités préfectorales et municipales et les associations de déporté/es les ont officiellement invitées, les autorisant parfois à participer au dépôt de la gerbe unique (Marseille) ou à déposer une gerbe distincte au milieu de la cérémonie officielle (Le Mans). En revanche, à Grenoble, Lille, Montpellier, Nîmes, Orléans ou Reims, elles les ont peu ou prou mises à l'écart : fanfare militaire lancée en pleine minute de silence (Lille), menace de garde à vue (Montpellier), interdiction de tout dépôt de gerbe (Grenoble)... Les autorités préfectorales qui ont pris part à ces manifestations d'homophobie ont pu s'y sentir encouragées par la circulaire du 8 avril 2004, qui observe un silence sibyllin sur la déportation homosexuelle, alors que les recommandations gouvernementales des 9 avril 2001, 27 février 2002 et 23 avril 2003 mentionnaient explicitement que les associations qui portent le souvenir de cette déportation "peuvent se joindre à l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme" et "déposer une gerbe".

Le 11 mars, les signataires ont rencontré le ministre délégué aux anciens combattants afin de signaler ces dérapages et de préparer au mieux la prochaine Journée du souvenir, le dimanche 24 avril prochain. Ils ont évoqué 1°/ la préparation des cérémonies, 2°/ la participation à ces cérémonies, 3°/ le message lu puis 4°/ la gerbe déposée au cours de ces cérémonies, 5°/ le site Internet de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps, 6°/ les recherches sur la déportation homosexuelle et enfin 7°/ le concours national de la résistance et de la déportation.

LOIS

LOI n° 54-415 du 14 avril 1954 consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et mortes dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont le teneur suit :

Art. 1^{er}. — La République française célèbre annuellement, le dernier dimanche d'avril, la commémoration des héros, victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la guerre 1939-1945.

Art. 2. — Le dernier dimanche d'avril devient « Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ». Des cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration et rendront hommage au courage et à l'héroïsme de ceux et de celles qui en furent les victimes.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 avril 1954.

RNÉ COTT.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,

JOSRPH LAMIEU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants
et victimes de la guerre,
ANDRÉ MUTTER.

Loi n° 54-415. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale :

Proposition de loi française par le Conseil de la République (n° 1185) ;
Rapport de Mme de Liphovitch au nom de la commission des pensions
(n° 1483) ;

Adoption sans débat le 9 mars 1954 (L. n° 415).

Conseil de la République :

Transmission (n° 131, année 1954) ;

Rapport oral de M. de Pontbriand au nom de la commission des pensions ;
Discussion et adoption de l'avis le 6 avril 1954 (A. n° 75, année 1954).

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 6 avril 1954 (L. n° 415).

Loi du 14 avril 1954

consacrant le dernier dimanche d'avril
au souvenir des victimes de la déportation...

© 1954, JORF

1°/ Les signataires ont souhaité que les préfet/es et les directeurs départementaux de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) informent les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle des décisions prises lors des réunions de préparation des cérémonies, puis relaient leurs éventuelles propositions au cours des réunions suivantes. Le ministère délégué s'est engagé à étudier ce souhait et a invité ces associations à se rapprocher des directeurs départementaux de l'ONAC.

2°/ Les signataires ont expressément demandé que le ministre délégué, Monsieur Hamlaoui Mékachéra, adresse aux préfet/es une circulaire qui mentionne explicitement que les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle peuvent se joindre à l'hommage que la France rend chaque année aux victimes du nazisme. Le ministère délégué s'est engagé à étudier cette demande. Les signataires ont également souhaité que les directeurs départementaux de l'ONAC invitent officiellement ces associations aux cérémonies. Le ministère délégué s'est engagé à étudier ce souhait mais a invité ces associations à vérifier que leur objet social évoquait le souvenir de la déportation homosexuelle.

3°/ Les signataires ont rappelé que les noms des camps étaient souvent énoncés un par un au cours des cérémonies. Ils ont donc estimé qu'il n'était pas hors de proportion d'énoncer également les motifs de déportation dans le message lu au cours de ces cérémonies, afin de faire acte de mémoire et de pédagogie (aux termes de la loi du 14 avril 1954 qui institue la Journée du souvenir en disposant que les "*cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration*"). Le ministère délégué a exprimé sa compréhension mais a invité les signataires à évoquer ce souhait avec les associations de déporté/es.

4°/ Le ministère délégué a confirmé qu'à partir du moment où elles ne troublent pas l'ordre public, les associations qui portent le souvenir de la déportation homosexuelle peuvent comme tout/e citoyen/ne, à Grenoble, Montpellier ou ailleurs, déposer une gerbe après les cérémonies officielles (c'est-à-dire après le départ des militaires à l'issue de ces cérémonies). Les signataires ont pris note de cette confirmation mais ont précisé qu'ils considéraient le dépôt d'une gerbe distincte comme un pis-aller et qu'ils souhaitaient que ces associations puissent participer au financement et au dépôt de la gerbe unique, au cours de la cérémonie officielle, conformément aux recommandations gouvernementales du 23 avril 2003. Le ministère délégué a renouvelé cet accord de principe mais a invité les signataires à évoquer ce souhait avec les associations de déporté/es.

5°/ Les signataires ont regretté que la mémoire de l'ensemble des déporté/es ne soit toujours pas un acquis, comme ils ont pu le constater à l'occasion du dernier anniversaire de la libération d'Auschwitz. Le 27 janvier, la France commençait à célébrer la mémoire de la déportation, mais le site Internet de la "*Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale*" ne mentionnait aucune occurrence des termes "*homosexuel/le/s*", "*noir/e/s*" ou "*rom/s*" (alors notamment qu'un rapport du colonel Claude Mercier publié le 15 novembre 2001 par la Fondation pour la mémoire de la déportation établit qu'au moins 210 personnes parties de France ont été déportées pour homosexualité durant la Seconde Guerre mondiale, dont 206 parties d'Alsace et de Moselle). Les signataires ont demandé que ce site intègre des références au rapport Mercier et au discours du Premier ministre du 26 avril 2001 (par lequel l'État reconnaissait, pour la première fois, la déportation homosexuelle). Le secrétaire général de la Mission a indiqué que son site avait vocation à rendre compte des cérémonies effectuées en 2005, mais s'est engagé à étudier cette demande d'ici le 24 avril.

6°/ Les signataires ont rappelé les difficultés signalées par le colonel Mercier dans ses tentatives d'accès à "*toutes les archives du monde combattant comme des Archives de France*". Ils ont demandé que l'État ouvre toutes ses archives afin de faire entière lumière sur les persécutions dont les homosexuel/les ont été victimes, durant la Seconde Guerre mondiale, sur

l'ensemble du territoire national. Ils ont demandé au ministère délégué de commander une étude en ce sens qui exploite notamment ces archives et, suivant le souhait du colonel Mercier, "les archives départementales des trois départements annexés, comme les archives allemandes situées à Coblenze". Le ministère délégué a pris note de ces demandes et invité les signataires à les évoquer, pour ce qui concerne la déportation, avec la Fondation pour la mémoire de la déportation.

7°/ Les signataires ont enfin souhaité que le thème retenu pour le concours national de la résistance et de la déportation, qui joue un rôle central dans la perpétuation de la mémoire auprès de la jeunesse, puisse porter en 2006-2007 sur la résistance et sur la déportation des personnes homosexuelles. Le ministère délégué a pris note de ce souhait et invité les signataires à l'évoquer avec les fondations organisatrices du concours, la Fondation de la résistance et la Fondation pour la mémoire de la déportation.

Après trois heures d'une discussion franche et cordiale, la délégation des signataires (deux secrétaires nationaux de la Fédération des CGL, Matthieu et David Auerbach, et le président du Collectif contre l'homophobie, Hussein Bourgi), ainsi que les représentant/es du ministère délégué (notamment le secrétaire général de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, conseiller du ministre, et la conseillère technique chargée des questions de mémoire), sont convenus de se retrouver d'ici fin mars.

[a] Voir les sites Internet consacrés aux commémorations de la déportation homosexuelle en France par la Fédération des CGL, par l'association Hexagone gay et par les Gais et lesbiennes branchés

[b] Voir également le communiqué n°IC/CP/05/02 de la Fédération des CGL, les 7/14 janvier derniers

[c] Voir enfin le communiqué n°IC/CP/05/05 de la Fédération des CGL et de "An Nou Allé !" (association des Martiniquais/es lesbiennes, gais, bi & trans et de leurs ami/es), le 27 janvier dernier

[d] Lettre-type du mardi 15 mars aux parlementaires

[e] Lettre-type du mardi 15 mars aux préfet/es

[f] Lettre-type du mardi 15 mars aux directeurs départementaux de l'ONAC

[g] Lettre-type du mardi 15 mars aux associations de déporté/es

[h] Discours du Premier ministre du 26 avril 2001

[i] Historique des secrétaires d'État et ministres chargés des anciens combattants

[j] Circulaire du 27 février 2002

[k] Loi n°54-415 du 14 avril 1954 consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation...

[l] Circulaire du 10 avril 2003

[m] Entretien du secrétariat d'État aux anciens combattants avec le magazine "Illico" publié le 23 avril 2003

[n] Circulaire du 8 avril 2004

[o] "Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175"

[p] "210 déportés homosexuels français", "Illico" du 28 mars 2002

[q] Jacques Floch, secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants, entretien au magazine "Illico" publié le 28 mars 2002

[r] Question de Roselyne Bachelot-Narquin, députée du Maine-et-Loire, sur les cérémonies publiques et commémorations

[s] Communiqué de l'association Mélo'Men sur le téléfilm "Un amour à taire", Paris, le 28 février 2005

[t] "Journée du Souvenir du 24 avril 2005 : l'Inter-LGBT appelle à la commémoration de la déportation" (communiqué du 4 mars 2005)

[u] "Le Patriote résistant", revue de la FNDIRP, livraison de mars 2005 : "Les nazis et la persécution de l'homosexualité masculine"

[v] "Le Patriote résistant", revue de la FNDIRP, livraison de mars 2005 : "Une discussion franche et cordiale"

[w] Compte rendu d'un entretien du 1er mars 2005 entre un CGL et une préfecture

L'INTER CENTRES LGBT fédère les CGL de France et leurs Membres associés.
 Les 37 Membres de l'INTER CENTRES LGBT sont les sept CGL d'Angers, Lille, Lyon, Metz, Paris et Reims, et leurs 30 Membres associés à Amiens, Bordeaux, Caen, Chartres, Chauny, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble et Lyon, au Mans, à Massy, Marseille, Mont-de-Marsan, Montpellier, Nancy, Nice, Nîmes, Nouméa, Orléans, Rennes, Rivière-Salée, Rouen et Sarreguemines, au Tampon, à Toulouse, Tours, Troyes, Valence et Versailles.
 Les 37 Membres de l'INTER CENTRES LGBT fédèrent 138 organisations et 2.546 militant/es lesbiennes, gaies, bi ou trans à travers toute la France. Ils accueillent environ 30.104 personnes par an (données 2003/2004 recueillies auprès de 21 Membres).
 L'INTER CENTRES LGBT est soutenue par le SNEG et par Connection. Elle est membre du Collectif pour une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations, du Collectif "Jerusalem World Pride 2005" et des Gais et lesbiennes branchés.

Entamé à Paris, le travail de reconnaissance de la déportation homosexuelle doit franchir le périphérique et concerner la nation toute entière
<http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp04.html>
 Mis en ligne le 16 mars 2005

3. Discours prononcé par le Président de la République lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation (2005)

(Reproduction intégrale)

« Monsieur le Premier ministre, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le maire de Paris, Mesdames et messieurs les présidents et représentants des déportés et des familles de déportés, Mesdames, messieurs,

Ce soir, sur ce « parvis des Droits de l'Homme », c'est la mémoire qui nous rassemble.

Elle nous rassemble pour nous souvenir de la souffrance des hommes, des femmes, des enfants, de toutes ces destinées précipitées vers l'abîme par la folie criminelle d'autres hommes.

Elle nous rassemble pour rendre l'hommage de la Nation à toutes celles et à tous ceux qui ont connu la déportation et pour saluer, avec respect, leur sacrifice et leur courage.

Elle nous rassemble pour renouveler solennellement notre engagement à défendre, toujours et partout, une certaine idée de l'homme, à combattre sans faiblesse toutes les résurgences de l'inacceptable, à faire vivre ces valeurs qui sont notre héritage, notre bien commun, notre fierté.

Ce soir, dans cette Europe enfin réconciliée, unie autour de son idéal de paix et de démocratie, nous sommes venus exprimer et transmettre aux générations futures le message de la France: un message d'humanisme et de fidélité, de volonté et d'espérance. Il y a soixante ans, au fur et à mesure de leur avancée au cœur de l'Europe, les Alliés prenaient toute la mesure de l'horreur des camps nazis.

Avec les premières images et les premiers témoignages, le monde, bouleversé, prenait brutalement conscience de l'une des plus terribles tragédies de l'histoire de l'humanité. Frappé de stupeur, il saisissait la réalité dramatique, implacable et mécanique de la déportation, l'effroyable barbarie d'une idéologie, d'un système d'État reposant sur l'oppression, la répression et l'extermination.

À Paris, devant l'hôtel Lutétia, l'arrivée presque irréelle des premiers survivants de cet enfer, la douleur si profonde des familles qui comprenaient que leurs proches ne reviendraient pas, ébranlaient la Nation tout entière.

Ces moments, nous ne les avons pas oubliés. Et nous ne les oublierons jamais. Ils sont gravés en lettres de sang et de larmes dans notre histoire. Ils tracent notre devoir.

Mesdames et Messieurs les Déportés,

En cet instant, le souvenir, refusant le temps qui fuit et qui efface, surgit à nouveau. Vous revivez ces temps de souffrance, celle du froid, de la faim, de la séparation, de la déchirure, de la peur, de la mort. Et vos pensées, je le sais, vont vers celles et ceux de vos camarades, de vos proches, qui ne sont pas revenus, vers "tous ces yeux fermés jusqu'au fond de la grande nuit funèbre" qu'évoquait André Malraux.

Ce souvenir fera toujours la force irrésistible du témoin. Il fera toujours sa victoire ultime. Il aura toujours raison de l'oubli.

Vous, que les convictions, la condition, la vie parfois séparaient, vous vous êtes retrouvés côte à côte dans l'enfer des camps.

Unis pour affirmer votre dignité et défendre jusqu'au bout votre humanité.

Unis, pour que l'oubli ne l'emporte pas, pour faire mentir vos bourreaux et pour confier à la jeunesse votre message de vigilance et de résistance.

Unis à jamais dans la fidélité au souvenir.

A vous toutes et tous, qui êtes revenus des Camps, à vous toutes et à vous tous qui savez jusqu'où l'homme peut aller dans l'absolu du mal et d'où l'homme peut revenir pour affirmer cette dignité qui fait sa vraie grandeur. A vous toutes et à vous tous je veux dire notre reconnaissance et notre respect. Je veux exprimer l'hommage de la Nation.

Respect pour ce que vous êtes et ce que vous avez vécu. Reconnaissance et gratitude pour votre témoignage si précieux et pour votre engagement.

Grâce à vous, les jeunes générations entendent la voix de la vérité. Une vérité irréfutable. Une vérité inoubliable. Ne pas oublier, c'est précisément se souvenir des leçons de l'histoire. Refuser les compromissions, les lâchetés, les abandons, quand l'essentiel est en jeu.

Aujourd'hui, nous savons où conduisent les idéologies totalitaires, les fanatismes, les extrémismes. Nous savons qu'il faut être toujours en veille. La liberté, l'égalité et la fraternité, mais aussi la démocratie et la paix ont un prix : celui de ces générations entières qui se sont battues pour elles jusqu'au sacrifice de leur vie. Elles sont des conquêtes de chaque instant. Il est des convictions, héritées de notre longue histoire, qui doivent être défendues avec la plus grande intransigeance.

En nous inclinant devant toutes les victimes de la déportation, comment ne pas nous souvenir des Résistants, des gaullistes aux communistes, des maquisards, des simples citoyens, de toutes convictions, de toutes origines, de ces hommes et de ces femmes de France ou d'ailleurs qui, à la suite du Général de Gaulle, se sont levés pour refuser la barbarie nazie et engager le combat ?

Comment ne pas rendre témoignage aussi à celles et à ceux qui ont été tués les armes à la main ou lâchement exécutés par l'occupant ou la milice ?

Aux heures les plus sombres, ces soldats de l'armée des ombres portaient dans le regard la clarté des petits matins. Ils étaient l'âme renaissante de notre pays encore plongé dans la nuit de l'occupation et de la collaboration. Ils ont consenti tous les risques sans jamais s'arrêter à ce que l'ennemi pourrait leur infliger pour s'être dressés contre lui. Ils sont de ceux qui ont rendu à la France son honneur et la France à son destin.

Aujourd'hui, par leur exemple, nous savons le pouvoir de la volonté pour inverser le cours des choses.

Nous sommes là pour nous souvenir aussi que le régime nazi ne tolérait pas celles et ceux que des convictions religieuses, spirituelles ou humanistes, écartaient d'une idéologie totalitaire et

inégalitaire. Par milliers, en Europe, en France, ont été déportés prêtres, religieuses et religieux, pasteurs, francs-maçons.

Aujourd'hui, nous savons que la liberté de conscience est la première des libertés. Nous connaissons tout le prix de cette laïcité qui garantit à chacun le respect de ce qu'il a de plus profond en lui.

Nous sommes là pour nous souvenir que la folie nazie voulait éliminer les Tziganes.

Nous sommes là pour nous souvenir que la folie nazie voulait éliminer les plus faibles, les plus fragiles, les personnes frappées par le handicap dont l'existence même faisait affront à leur conception de l'homme et de la société.

En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés.

Aujourd'hui, nous savons que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au socle intangible des droits de l'homme. Nous savons aussi que ce combat de l'acceptation de l'autre et de ses différences n'est jamais achevé. Il demeure l'un des plus ardents pour notre République.

Mesdames, Messieurs,

Ils voulurent exterminer les Juifs, tous les Juifs.

Toute l'histoire de l'humanité est à jamais marquée par la Shoah.

Dans cette entreprise folle et criminelle, les nazis ont mis tous les moyens de la technique et de l'industrie au service de la terreur et de l'anéantissement.

À Auschwitz, le 27 janvier dernier, le monde entier s'est souvenu. Ce jour-là, et quelques jours auparavant devant le Mémorial de la Shoah à Paris, j'ai rappelé une nouvelle fois que des Français, l'État français, avaient secondé cette œuvre de mort. J'ai dit, au nom de la France, notre douleur, infinie, de n'avoir pas su empêcher cette tragédie. Mais j'ai dit aussi notre fierté que tant de Français, "Justes parmi les Nations", aient, par leur action et leur courage, contribué à sauver les deux tiers de la communauté juive de France.

Aujourd'hui, instruits par l'histoire, nous savons qu'aucune dérive, aucune faiblesse n'est acceptable. Nous savons que rien n'est banal ni anodin. Nous savons comment l'horreur fait ses premiers pas. Nous savons où conduit la faiblesse des nations.

La Shoah interpelle chacun de nous au-delà de toute mesure. Elle est, pour nous tous, une exigence de réflexion et d'action. Elle nous fait devoir de lutter sans merci contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, contre toutes les formes de révisionnisme, contre tous ceux qui proclament l'inégalité entre les hommes. Si le XXe siècle fut un siècle de progrès prodigieux, comme jamais l'humanité n'en avait connus, il fut aussi celui de malheurs immenses.

Au seuil de ce nouveau millénaire, et pour que l'Histoire ne se répète pas, la communauté internationale a le devoir de veiller au respect des droits de l'homme et des valeurs universelles. Partout dans le monde, les auteurs de crimes contre l'humanité doivent savoir qu'ils seront poursuivis sans relâche, jugés et condamnés sans faiblesse.

Mesdames et Messieurs,

Depuis la France, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, souvent jeunes, résistants et politiques, ont connu l'épreuve terrible de la déportation. Moins d'un sur deux en est revenu.

Depuis la France, plus de 75.000 Juifs, femmes et hommes, vieillards, enfants, ont pris le chemin tragique des camps d'extermination. Seuls quelques-uns d'entre eux ont survécu.

Ce soir, unis dans la même émotion et dans le même recueillement, nous nous souvenons de tous et de chacun pour ne jamais oublier. »

4. Contenu des communiqués émis dans le cadre de l'Appel du 15 mars 2005 et mise en évidence des structures d'alliances

Date	Communiqué issu de la Fédération des CGL et ses alliés	Comm. issu d'un rival	Intitulé du communiqué	Mention d'un tiers (allié/opposant)
7 janv.	• Fédération CGL		• Les CGL s'organisent pour obtenir une véritable reconnaissance de toutes les déportations	• MIDAC ; FMD ; MDH
27 janv.	• Fédération CGL ; An Nou allé ! ¹¹⁴⁰		• Le site Internet de la Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps ne mentionne aucune occurrence des termes noir/e/s ou homosexuel/le/s.	
4 mars		•Inter-LGBT	• L'Inter-LGBT appelle à la commémoration de la Déportation	
6 mars	• Fédération CGL		• Le dialogue s'instaure pour associer les homosexuels aux cérémonies du souvenir de la déportation	• ONAC
----- Appel du 15 mars				
15 mars	• Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire ; Mélo'Men ; Flamands Roses ; Gais et lesbiennes branchées ; On est là ! ; Commission LGBT des Verts ; Aujourd'hui autrement ; Coordination InterPride France ;		• Entamé à Paris, le travail de reconnaissance de la déportation homosexuelle doit franchir le périphérique et concerner la France toute entière	• ONAC (allié)

¹¹⁴⁰ An Nou Allé ! Association LGBT ultramarine (Antilles, Guyane).

	Collectif contre l'homophobie ¹¹⁴¹			
21 mars	• Oublié(e)s de la mémoire		• Les Oublié(e)s de la mémoire représentants officiels du souvenir de la déportation homosexuelle	• MIDAC (allié)
1 avril		• MDH ; Inter-LGBT	• L'Inter-LGBT et le MDH demandent aux pouvoirs publics des actes forts pour le souvenir de la déportation homosexuelle	• MIDAC (allié)
5 avril	• Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire ; Collectif homoboulot ¹¹⁴²		• L'appel du 15 mars pour le souvenir de la déportation homosexuelle a déjà permis d'ouvrir un dialogue constructif avec le gouvernement et avec l'ONAC	• FMD (allié)
6 avril	• Fédération CGL ;		• Le dialogue s'instaure pour associer les homosexuels aux cérémonies du souvenir de la déportation	
14 avril	• Fédération CGL ; Flamands Roses ; mOules-FrItes ¹¹⁴³ ; Yves Lescure (directeur de la FMD)		• La Fondation pour la mémoire de la déportation engage une démarche concertée avec les signataires de l'Appel du 15 mars	• UNDIVG, FNDIR/UNADIF (opposants)
15 avril		• Inter-LGBT	• Persécutions des homosexuels par le régime nazi : journée du souvenir le 25 avril	
20 avril	• Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire		• La FNDIR et l'UNDAIF prennent connaissance de l'Appel du 15 mars	• FNIR/UNADIF (opposants)
20 avril	• Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire ; Mélo'men		• Le gouvernement et l'ONAC demandent aux préfet-e-s et aux services départementaux de l'ONAC de veiller à ce que les cérémonies du 24 avril commémorent aussi les victimes de la déportation homosexuelle	• Gouvernement et ONAC (alliés)

¹¹⁴¹ Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits (Montpellier).

¹¹⁴² En 2005, le *Collectif homoboulot* est composé de douze associations professionnelles, 3HVP (Ville de Paris), Les affranchis (La Poste), AFMGL (Armée), Comin-G ; CGay (Canal +), EnerGay (Electricité et gaz de France), Flag ! (Police nationale), Gare ! (SNCF) Homobus (RATP), Personn' Ailes (Air France).

¹¹⁴³ mOules frItes : Collectif des associations LGBT étudiantes en France.

22 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération CGL ; Forum Gai et Lesbien Lyon ; LGP Lyon¹¹⁴⁴ ; Coordination InterPride France 		<ul style="list-style-type: none"> • Christian Poncelet, Président du Sénat, « souhaite que le souvenir de la déportation homosexuelle ait sa place le 24 avril. » 	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Sénat (allié)
23 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire 		<ul style="list-style-type: none"> • L'UNDIRP et la FNDIRP ouvrent un dialogue contrasté avec les signataires de l'appel du 15 mars sur le souvenir de la déportation pour homosexualité 	
----- Jour des déportés 2005 (24 avril)				
25 avril		<ul style="list-style-type: none"> • Inter-LGBT 	<ul style="list-style-type: none"> • Journée nationale du souvenir et déportation homosexuelle : « <i>une vérité irréfutable, une vérité inoubliable</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> UNDIRP/FNDIRP
29 avril (2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération CGL ; Oublié(e)s de la mémoire ; LGP Lyon ; Collectif contre l'homophobie Rhône Alpes ; mOules frItes ; Flamands roses ; SNEG 		<ul style="list-style-type: none"> • Des préfet/es disent non au chef de l'État, non au président du Sénat, non à l'ONAC et deux fois non au gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Président de la République, Président du Sénat, ONAC, gouvernement (alliés)
----- Jour des déportés 2006				
1 mai (2006)	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération CGL ; Coordination InterPride France ; Inter-LGBT ; MDH 		<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la déportation pour homosexualité : l'État a franchi une nouvelle étape mais les associations d'anciens déportés restent toujours campées sur leur position ! 	<ul style="list-style-type: none"> • MIDAC ; ONAC (allié)

¹¹⁴⁴ LGP : Lesbian and Gay Pride.

5. Détail des campagnes d'entretien réalisées dans le cadre de l'analyse de l'Appel du 15 mars

Première campagne d'entretiens (13-18 février 2006) : M.C., Fédération des Centres Gays et Lesbiens, 13.2.2006 ; Michel Celse, militant d'Act'Up, 13.2.2006 ; Pierre Serne, Commission LGBT des Verts et membre du cabinet de Denis Baupain à la mairie de Paris, 14.2.2006 ; Jean Benoît Richard, Gays et Lesbiennes branchés, 14.2.2006 ; Jean Le Bitoux, Mémorial Déportation Homosexuelle (MDH), 15.2.2006 ; J.C., Collectif contre l'homophobie/MDH, 16.2.2006 ; Philippe Couillet, Les oublié(e)s de la mémoire, 17.2.2006 ; E.B., Fédération des Centres Gays et Lesbiens, 15.2.2006.

Deuxième campagne d'entretiens (10-22 mars 2006) : Claude Mercier, ancien secrétaire général de la FMD, 10.3.2006, 11.3.2006 ; Pierre Serne, Jean Le Bitoux, 14.3.2006 ; F.B., conseillère technique du Ministre délégué aux anciens combattants (MIDAC), F.E., chef du protocole au MIDAC, 16.3.2006 ; Anne-Sophie Pottier, directrice « mémoire » de l'ONAC, Frédéric Lacave, conseiller technique pour la sécurité, la défense, les anciens combattants et la politique de la Ville au Cabinet du Président du Sénat, 17.3. 2006 ; Thomas Fontaine, co-auteur du rapport Mercier, 20.3.2006 ; Alexandre Carelle, président de Homosexualité et socialisme (HES) ; F.E., 21.3.2006.

Troisième campagne d'entretiens (24-30 avril 2006) : Yves Lescure, directeur général de la FMD, F.E., 25.4.2006 ; L.B., ancien responsable du Protocole au MIDAC, ancien président de la chorale gay Mélo'Men, 26.4.2006 ; Christophe Girard, service des monuments historiques de la ville de Paris, 27.4.2006 ; Rose-Marie Antoine-Samsó, sous directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives au Secrétariat général de l'administration ; Daniel Fleury, historien et attaché d'administration « lieux de mémoire », secrétariat général à l'administration (SGA), 28.4.2006.

Quatrième campagne d'entretiens (10-16 juillet 2006) : F.E., 10.7.2006 ; Pierre Eudes, ancien déporté politique, secrétaire général de l'UNADIF/FNDIR, 11.7.2006 ; Serge Barcellini, ancien directeur de l'ONAC, ancien directeur de Cabinet du Ministre des anciens combattants (M. Masseret), créateur de la Direction de la Mémoire du patrimoine et des archives (DMPA), 15.7.2007.

Cinquième campagne d'entretiens (20-26 septembre 2006) : Gilles de Lacaussade, directeur de cabinet du MIDAC M. Mekachera, 21.9.2006 ; F.E., Paule Renée Bazin (DMPA), Serge Barcellini, 25.9.2006 ; Michel Celse, 26.9.2006.

Sixième campagne d'entretiens (15-28 octobre 2006) : Jean Rousseau, ancien déporté politique (Angers), 15.10.2006 ; Anne-Lise Stern, ancienne déportée raciale, 25.10.2006 ; Maurice Voutey, ancien déporté politique, secrétaire général de la FNDIRP (Dijon), 28.10.2006.

6. Entretien réalisé avec Serge Barcellini

15 juillet 2006, Paris.

« Le problème, tout d'abord... Je vais resituer ma démarche, moi j'étais en 1982, j'ai créé ce qui est devenu la direction de la mémoire, je l'ai créée tout seul, et quand je dis tout seul, c'est vraiment tout seul. Et j'ai embauché deux personnes – dont une femme de ménage extraordinaire – pour créer la Direction de la mémoire au Ministère des anciens combattants (MIDAC). Je m'appuyais sur une connaissance parfaite des bouquins de Nora, que je connaissais par cœur, j'en ai discuté avec Nora en 1982, j'ai combattu comme tout le monde et j'ai créé une direction qui est aujourd'hui la DMPA (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives). Donc il m'a fallu 10 ans. J'ai créé cette direction qui a connu énormément de soubresauts.

Moi je suis resté à la tête grosso modo de cette direction de 1982 à 1992 – j'ai fait 10 ans. 1992, je suis passé inspecteur général. Ou j'ai continué mes recherches de mémoire, mais je n'étais pas directement acteur. Mais celui qui réfléchissait. En 1997 je suis arrivé directeur de Cabinet du Ministre (Dircab). En 2000, je suis passé Directeur général de l'ONAC (Office national des anciens combattants), et en 2004 je suis parti Directeur Gal des Services de la région Lorraine. Et j'ai toujours continué à m'intéresser aux politiques de mémoire. Je fais un cours, ce que je vous ai dit, à sciences-po, un cours tout seul, mais qui est un cours de praticien. Moi je crois à la mémoire, mais elle est pratique. Donc c'est sur les problèmes : qu'est ce que ça traduit comme société une mémoire et quels sont les problèmes. La première question fondamentale, puisque vous êtes sur les mémoires émietées, ce que vous appelez « émergente », la question fondamentale c'est : « qu'est ce que ça va donner cette mémoire émergente ? » je pense que c'est l'émiettement de la société et que ça remet en cause la société. Je l'ai pensé un grand moment... je le pense encore, mais je pense que désormais on a passé cette étape.

C'est-à-dire je pense que les mémoires sont à la base d'une nouvelle société, c'est grosso modo ce que j'ai dit il y a quelques jours quand ils sont venus m'interviewer sur les problèmes de la création du mémorial des Musulmans à Verdun.

C'est exactement votre sujet, une mémoire émergente.

Bien. Il y a des mémoires émergentes permanentes. Contrairement à ce qu'on imagine, la mémoire ne suit pas la société, elle devance la société.

La mémoire est nécessairement, une expression, un outil qui devance les évolutions sociales... et non pas qui suit.

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

Confidentiel

« Ok, restes charnels, ça peut pas être des cendres... mais après c'est rajouté la deuxième période. Bon allez y.

Écoutez voila ce que je vous propose. Moi je reviens à partir de septembre. Lorsque vous arrivez à Paris, vous me repasserez un coup de fil ».

Annexes au chapitre 4

1. Observations réalisées durant l'après midi du 4 mai 2007.

(Extrait)

• Discussion avec un vendeur du Pink Point

- *Quels types de personnes viennent au Monument ?*

Le vendeur : « Les personnes qui viennent à la commémoration sont aussi bien des gays que des lesbiennes. Les trans' sont aussi représenté-e-s, la police, mais des hétéros viennent aussi. Il y a toujours plusieurs centaines de personnes présentes ».

- *Les hétéros ?*

« Oui, ils viennent par solidarité. C'est important de commémorer... oui. Les victimes homosexuelles aussi. Oui je viens d'habitude mais cette année je dois travailler le soir. Il y a aussi des homos au *Nationaal Monument*, mais alors c'est à titre personnel. »

- *Tu es employé ?*

« Non, je fais partie de l'association GALA et je suis bénévole ici, les jeudi et vendredi généralement. J'aime bien faire ce job. Ça fait 10 ans que je suis membre de GALA. »

• Observations effectuées sur les marches du monument (extraits)

Les drapeaux sont en berne, c'est le jour des morts.

Sur le triangle qui fait office de podium, quatre personnes assises autour d'une table ornée d'une bannière aux couleurs de l'arc en ciel. Ils diffusent de la musique « gay ».

Le Pink Shop, on y vend des pin's, des autocollants, tasses avec le drapeau arc en ciel, des cartes postales. Les clients y achètent des cartes téléphoniques, des timbres, demandent et obtiennent des renseignements ou bien encore ils emmènent une « gay map » d'Amsterdam (sur laquelle sont indiqués tous les lieux intéressants pour le touriste gay). Des brochures sur le Homomonument sont à la disposition des touristes en 10 langues.

Un bateau mouche passe, on y dit « on the left, here, the Homomonument », puis le bateau accélère...

Un tramway traverse le pont Nico Engelsschmann.

Une maman et son fils se sont assis sur les marches du triangle bas, ils mangent une glace. À un moment, l'enfant demande « c'est un monument ? », la mère lui répond : « oui, pour les victimes homosexuelles ». C'est aussi ainsi que la transmission fonctionne.

Un couple de touristes s'arrête devant la plaque, ils lisent le texte inscrit au dessous.

La plaque a l'effet d'un aimant. La plupart des personnes qui y prêtent attention, lisent homo... puis monument, Homomonument, mot valise, long et inhabituel, qui attise leur curiosité. La plaque émaillée est gravée des deux côtés de sorte qu'aussi bien les passants que les bateaux puissent être informés de l'existence du lieu.

Les DJ passent ABBA sur le monument.

Derrière le triangle qui se trouve au niveau du sol, une grande tente a été érigée.

Derrière la plaque Homomonument, une double pissotière ! Un peu comme ces vespasiennes.

L'accès au monument par voie navigable est impossible, des piliers protègent la pointe du triangle.

Le triangle bas, est un lieu de repos, il est constitué de sorte qu'il donne sur l'eau, élément qui favorise la réflexion et la contemplation.

2. Le Dodenherdenking au Homomonument (4 mai 2007)



Entre 20h00 et 20h02, les réverbères sont allumés, les participants font silence, les drapeaux sont en berne. En arrière plan, le chapiteau pour la fête du jour de la libération est déjà en place. De part et d'autre du chapiteau, des membres des forces de l'ordre, des forces armées et les nouvelles recrues de l'académie de police.

(© HSK)



19h55 : De la Rozenstraat au Homomonument
Des militaires du *HSK* ouvrent la marche

(© RSM)



20h05 : La représentante de la ville d'Amsterdam
tient un discours, il est traduit en langue des signes

(© RSM)



Au premier plan, les nouvelles recrues de la police

(© RSM)



21h00 : après la cérémonie.

Le triangle rose est recouvert de fleurs

3. Le Bevrijdingsdag (jour de la libération) au Homomonument



À 15h00 au Homomonument le jour de la Libération (*Bevrijdingsdag*)



22h : « Dancing on the Homomonument »



Le programme est affiché dans le *Pink Point*.

4. Autres monuments amstellodamois pour les victimes du nazisme



« Monument à la résistance juive 1940-45 »
(1988, Amstel)



« L'enfer du feu », Victimes tziganes
du nazisme (Museumplein, 1978)

* * *

Annexes au chapitre 5

1. HAW-Info, 3, 1975

(Page suivante)

EMANZIPIERT EUCH DER ROSA WINKEL

1

Juli 1975

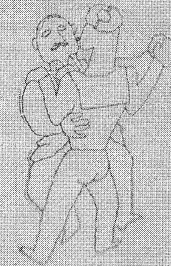


TRAGT DEN ROSA WINKEL!

Homosexuelle Aktion Westberlin

KULMER STR. 20b 3 QUERG./4 STOCK

TEL. 311 33 47



2. Tableau 17 : Synthèse des trois cas étudiés

	Berlin	Paris	Amsterdam
1) Contexte stratégique de la reconnaissance			
<i>Première gerbe pour les homosexuels (année)</i>	Gedenkstätte Plötzensee (1972)	Mémorial des martyrs de la Déportation (1975)	Nationaal Monument (1970)
<i>Première commémoration organisée par le groupe</i>	Monument aux victimes du nazisme, Place de Pierre (1987)	Mémorial des martyrs de la Déportation, Ile de la Cité (1994)	COC Amsterdam (1950)
<i>Opposants (partis pol.)</i>	CDU		
<i>Opposants (groupes de victimes)</i>		Les fédérations d'anciens déportés	
<i>Motif</i>	L'homosexualité n'est pas une forme de vie acceptable	Il n'y a pas de victime homosexuelle du nazisme en France	
<i>Adjuvants (partis politiques)</i>	Verts, Libéraux (FDP), Sociaux-démocrates (SPD)	Verts	Verts, Travailleurs (PvdA), Socialistes-pacifistes (PSP)
<i>Adjuvants (groupes de victimes)</i>	Juifs, Tsiganes		
<i>Motifs</i>	Principe d'égalité de dignité : la réalisation de mémoriaux dédiés pour les juifs (1999 [2005]) et pour les Tsiganes (2003, [2008]) exige celle d'un mémorial pour les homosexuels		Principe d'égalité de dignité : la réalisation d'un mémorial dédié aux femmes (1975) et aux Tsiganes (1978) victimes du nazisme exige celle d'un mémorial pour les homosexuels

2) Conditions de réalisation d'un monument commémoratif

<i>vote du projet (inauguration)</i>	2003 (2008)		1979 (1987)
<i>Destinataire de la demande</i>	État fédéral	État	Ville d'Amsterdam
<i>Financement</i>	État fédéral		Dons, collectivités publiques
<i>Tenue de commémorations</i>	Oui (lors de la Gay pride, dernier samedi de juin)	Oui, au Mémorial des martyrs de la Déportation (17 mai, Journée contre l'homophobie)	Oui (lors du Dodenherdenking, 4 mai) + organisation d'autres cérémonies
<i>Audience de la commémoration</i>	Groupe (+ État)	Groupe (+ État)	Groupe, Police (+ Ville)

3) Modalités de la reconnaissance de la persécution des personnes homosexuelles sous le nazisme

<i>Existence d'une victime homosexuelle du nazisme</i>	Oui, plusieurs	Oui, Pierre Seel	Oui, Tiemon Hoffman
<i>Reconnaissance légale de ce motif de persécution</i>	Oui, depuis 2000	Non	Oui, depuis 1986
<i>Reconnaissance institutionnelle du groupe</i>	Oui, membres de la Fondation Mémorial des juifs d'Europe assassinés	Non	Oui, membres du Comité du 4 et 5 mai
<i>Obtention de réparations individuelles</i>	Oui		Oui
<i>- collectives</i>	Oui, via la Magnus Hirschfeld Stiftung		Oui, via le COC

4) Mode d'organisations des personnes gays et lesbiennes

<i>Existence d'un groupe porteur de cette mémoire collective</i>	Oui, Initiative Schwulendenkmal	Oui, deux groupes en concurrence : Mémorial déportation homosexuelle (1990), Oublié(e)s de la mémoire (2003)	Oui, Fondation Homomonument (1979)
- Existence d'une organisation nationale	Oui, LSVD (1990)	Non	Oui, COC (1946)
- Financement	Subventions publiques		Subventions publiques
<i>Existence d'une organisation dévolue à la recherche sur l'homosexualité</i>	Oui, société Magnus Hirschfeld, (1982) Non financée		Oui, Fondation Schorer (1967). Financée par l'État

5) Accessibilité aux arènes publiques :

- parlementaire	accessible	inaccessible	accessible
- administrative	aisément accessible	inaccessible	intermédiaire
- démocratique directe	inaccessible	inaccessible	inaccessible

6) Stratégies privilégiées par le mouvement gay et lesbien

<i>Méthodes privilégiées par le mouvement gay et lesbien</i>	Pétition/ arène parlementaire	Confrontation/manifestation	Arène administrative
--	-------------------------------	-----------------------------	----------------------

Liste des ouvrages cités en annexe

Serge BARCELLINI, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des “années noires” », *Vingtième Siècle*, 45, 1995, pp. 76-98

Rainer HOFFSCHILDT, « 140.000 Verurteilungen nach "§175" », *Invertito*, 4, 2002, pp. 140-49

Andreas PRETZEL, Gabriele Roßbach, (dir.), *"Wegen der zu erwartenden hohen Strafe": Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000

Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000

Elisabeth VITOU, Paris, « Mémorial de la Déportation: Georges-Henri Pingusson », *AMC, La Revue d'architecture du Moniteur*, 19, 1988

SOURCES

Les sources imprimées ainsi que les entretiens réalisés sont classés par ordre alphabétique. S'agissant des entretiens réalisés, la date de l'entretien est précisée entre parenthèses, tout comme la fonction de la personne au moment de la réalisation de l'entretien.

A. Sources imprimées

1. Périodiques généralistes

Quotidiens

Berliner Zeitung, 1995-2008
Frankfurter allgemeine Zeitung, 1992-1994
Frankfurter Rundschau, 1990, 2008
Libération, 2000-2007
Le Monde, 1987-2007
Süddeutsche Zeitung, 1985
Tageszeitung, 2008
Die taz, 1985, 2006

Revue

Emma, 2006, 2007
Le Nouvel Observateur, 1972, 1976
Mémoire vivante, 2008
Der Spiegel, 1969, 1975
Le Patriote résistant, 1978, 1985, 1995, 2005

2. Périodiques homosexuels

Arcadie, 1954-1982
Die Freunde, 1951-1952
Gai pied, 1979-1989
Hellas, 1953-1954
HAW-Info, 1975
Humanitas, 1954-1955
Der Kreis, 1943-1967

Lambda Nachrichten, 2001
Levensrecht, 1940-1946¹¹⁴⁵
Pan, 1951
Pikbube, 1971-1972
Der Ring, 1955-1957
Die Runde, 1958
Siegessäule, 1985-2008
Têtu, 2000-2008
Vriendschap, 1949-1964
Der Weg, 1951-1952

B. Sources orales

- Entretiens réalisés à Berlin

Gabi DOLFF-BONEKÄMPER (26.9.2007), historienne de l'art, TU-Berlin, spécialiste des monuments commémoratifs.

Günter DWORK (10.10.2007), lobbyiste pour le parti Vert auprès du *Bundestag* ; membre du bureau de la LSVD. Membre du jury artistique du mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin. Membre de la fondation Mémorial pour les Juifs assassinés d'Europe en tant que représentant des victimes homosexuelles du nazisme.

Albert ECKERT (26.6.2006, 17.9.2007), initiateur de la mobilisation pour un mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin, ancien député (MdB). Membre du jury artistique du mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin.

Stefanie ENDLICH (13.5.2006), historienne de l'art, spécialiste des monuments commémoratifs à Berlin, enseignante à l'*Universität der Künste* de Berlin.

Egmont FASSBINDER (26.11.8008), ancien militant de l'HAW, cofondateur de la maison d'édition rosa Winkel.

Frank FISCHER (7.2.2008), responsable juridique du groupe FDP au *Bundestag*.

Günter GRAU (14.7.2005), historien, auteur d'un ouvrage sur la persécution des homosexuels sous le « IIIe Reich ».

Dortje GRESCHIK (18.5.2006), responsable auprès du sénat de Berlin en charge de l'organisation du concours artistique et de la procédure de réalisation du mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme.

Roland HIRSCH (25.9.2007, 30.9.2007), ancien militant de l'AHA et de HuK, initiateur de la plaque en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme sur la Nollendorfplatz de Berlin.

Christiane KOHSER-SPOHN (2.5.2006), historienne, spécialiste des dénonciations et de l'épuration.

¹¹⁴⁵ Les revues néerlandaises (dont *Levensrecht* et *Vriendschap*) sont disponibles au format pdf sur le site Internet du Centre d'archives homosexuelles IHLIA, *Internationaal Homo/Lesbisch Informatiecentrum en Archief* Homodok d'Amsterdam : http://www.ihlia.nl/algemeen/digitale_collectie (dernière consultation le 30.03.2009).

Ilse KOKULA (19.9.2007), sociologue, ancienne codirectrice de l'agence gouvernementale du *Land* de Berlin en charge de la communauté gay et lesbienne, s'est engagée dans la controverse sur la commémoration des femmes lesbiennes.

Joachim MÜLLER (10.9.2007), historien, auteur d'une étude sur les homosexuels au camp de concentration de Sachsenhausen. Ancien membre de la Fondation des mémoriaux du Brandebourg en tant que représentant des victimes homosexuelles du nazisme. S'est engagé contre la commémoration des femmes lesbiennes au mémorial de Berlin.

Andreas PRETZEL (24.5.2005, 4.2.2006, 6.2.2008), historien, auteur de plusieurs travaux sur la persécution des homosexuels sous le nazisme. Membre du jury artistique du mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin.

Stefan REISS (16.9.2007), ancien codirecteur de l'agence gouvernementale du *Land* de Berlin en charge de la communauté gay et lesbienne. Premier député MdA ouvertement gay.

Claudia SCHOPPMANN (1.10.2007), historienne. Spécialiste de l'histoire des lesbiennes sous le nazisme.

Andreas STERNWEILER (3.2.2006 ; 30.3.2006), historien de l'art. Auteur de plusieurs biographies sur des homosexuels ayant survécu au nazisme. Cofondateur du *Schwules Museum* de Berlin.

Ulrich TEMPEL (30.5.2006), responsable des archives auprès de la Fondation Topographie de la terreur.

Christel TROUVE (10.5.2006), historienne, spécialiste du camp de Sachsenhausen.

Eberhardt ZASTRAU (14.6.2006). Responsable auprès de la LSVD Berlin Brandebourg du dossier « mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme ». Membre de la Fondation des mémoriaux du Brandebourg en tant que représentant des victimes homosexuelles du nazisme

- Entretiens réalisés à Paris

Rose-Marie ANTOINE-SAMSO (28.4.2006), sous directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives au Secrétariat général de l'administration.

E.B. (15.2.2006), militant, membre de la fédération des Centres Gays et Lesbiens. Principal rédacteur de l'Appel du 15 mars 2005.

Serge BARCELLINI (15.7.2007, 25.9.2007), ancien directeur de l'ONAC, ancien directeur de Cabinet du ministre des anciens combattants (M. Masseret), créateur de la Direction de la Mémoire du patrimoine et des archives (DMPA).

Paule-Renée BAZIN (25.9.2007), responsable des archives auprès de la DMPA.

L. B. (26.4.2006), ancien responsable du Protocole au MIDAC, ancien président de la chorale gay Mélo'Men.

F.B., (16.3.2006), conseillère technique du Ministre délégué aux anciens combattants (MIDAC),

J.C. (16.2.2006), président du collectif contre l'homophobie et du MDH.

Alexandre Carelle (20.3.2006), président d'Homosexualité et socialisme (HES).

M. C. (13.2.2006), membre de la fédération des Centres Gays et Lesbiens. Cosignataire de l'Appel du 15 mars.

Michel CELSE (13.2.2006, 26.9.2006), témoin de la mobilisation de 1994 à Paris en tant que militant d'Act Up. Auteur d'une contribution sur la dénégation des triangles roses en France.

Q. D. (17.2.2006), président de l'association Les oublié(e)s de la mémoire. Cosignataire de l'Appel du 15 mars.

F.E. (16.3.2006, 21.3.2006, 25.4.2006, 10.7.2006, 25.9.2006), chef du protocole au MIDAC.

D.F. (28.4.2006), historien attaché d'administration « lieux de mémoire », Secrétariat général à l'administration (SGA).

Thomas FONTAINE (20.3.2006), historien auprès de la FMD, co-auteur du rapport Mercier.

Christophe GIRARD (27.4.2006), attaché au service des monuments historiques de la ville de Paris.

Gilles DE LACAUSSADE (21.9.2006), directeur de cabinet du MIDAC (M. Mekachera).

Frédéric LACAVE (17.3. 2006), conseiller technique pour la sécurité, la défense, les anciens combattants et la politique de la Ville au Cabinet du Président du Sénat.

Jean LE BITOUX (15.2.2006, 14.3.2006), fondateur de *Gai pied* et du Mémorial Déportation Homosexuelle (MDH), biographe de Pierre Seel.

Yves LESCURE (25.4.2006), directeur général de la FMD.

Claude MERCIER (10.3.2006, 11.3.2006), ancien secrétaire général de la FMD.

Anne Sophie POTTIER (17.3.2006), directrice « mémoire » de l'ONAC.

Jean Benoît RICHARD (14.2.2006), responsable des Gays et lesbiennes branchés. Cosignataire de l'Appel du 15 mars.

Pierre SERNE (14.2.2006, 14.3.2006), responsable de la commission LGBT des Verts, et membre du cabinet de Denis Baupain à la mairie de Paris, membre du bureau de l'ILGA Europe. Cosignataire de l'Appel du 15 mars.

- Entretiens réalisés à Amsterdam

Tobias DÖRFLER (6.4.2007), employé à la Fondation Schorer.

Gert HEKMA (5.4.2007), professeur en Gay Studies à l'Universiteit van Amsterdam.

Pieter KOENDERS (4.4.2007), directeur des archives nationales des Pays-Bas. Auteur d'une étude sur l'homosexualité aux Pays-Bas occupés.

- Entretiens réalisés avec d'anciens déportés partis de France

Pierre EUDES (11.7.2006), ancien déporté politique à Auschwitz, secrétaire général de l'UNADIF/FNDIR.

Jean ROUSSEAU (15.10.2006, Angers), ancien déporté politique à Neuengamme.

Anne-Lise STERN (25.10.2006), ancienne déportée « raciale » à Auschwitz.

Maurice VOUTEY (28.10.2006, Dijon), ancien déporté politique, secrétaire général de la FNDIRP.

- Autres entretiens

Kurt KRICKLER (18.2.2006, Bruxelles), initiateur de la plaque commémorative apposée à camp de Mauthausen. Membre de HOSI Wien et du bureau de l'ILGA Europe.

Rüdiger LAUTMANN (Hambourg, 21.9.2007), sociologue et juriste à l'université de Brême. Auteur de plusieurs études sur la persécution des homosexuels sous le nazisme et sur la commémoration des victimes du nazisme.

C. Sources audiovisuelles

Téléfilms et fictions

Aimée et Jaguar, Max Färberböck, Allemagne, 1999, 121 min.

Bent, Sean Matthias, USA, 1997, 108 min.

Un amour à taire, Christian Faure, France 2005, 102 min.

Documentaire

7952, Laura Zornita, France, 2009, 61 min¹¹⁴⁶.

Paragraph 175, Rob Epstein et Jeffrey Friedman, USA, 1999, 81 min.

D. Sources Internet

- Fondation pour la mémoire de la Déportation : <http://www.fmd.asso.fr/>
- Fédération des CGL : <http://www.hexagonegay.com/TrianglesRoses/CommuniquePresse.html>
- France.qrd : <http://www.france.qrd.org/>
- *Résolution du Parlement européen sur l'homophobie en Europe* : P6_TA(2006)0018 (18.01.2006). Disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0018+0+DOC+XML+V0//FR>
- Site du Mémorial de la Déportation homosexuelle (MDH) : <http://deportation-homosexuelle.org/>
- Site des Oubliés de la mémoire : <http://www.devoiretmemoire.org/>
- Site de la LSVD : <http://www.lsvd.de/>
- Site du COC : <http://www.coc.nl/>
- Site de la fondation Homomonument : <http://www.homomonument.nl/>

¹¹⁴⁶ Documentaire disponible sur : http://www.dailymotion.com/video/x9mbwi_magazine-7952-1ere-partie_news (dernière consultation 15.08.2009)

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Goodbye to Berlin? 100 Jahre Schwulenbewegung (eine Ausstellung des Schwulen Museums und der Akademie der Künste, 17. Mai bis 17. August 1997), Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1997.

Les Françaises à Ravensbrück, Paris, Denoël, 1965.

AHLAND Frank, « Da wird geändert, und du weißt nicht wie. Der Skandal um den Film *Anders als du und Ich* von Veit Harlan aus dem Jahr 1957 », *Invertito*, 10, 2008, pp. 79-103.

ALEXANDER Jeffrey, « On the Social Construction of Moral Universals. The 'Holocaust' from War Crime to Trauma Drama », *European Journal of Social Theory*, 5 (1), 2002, pp. 5-85.

PFLOCK Andreas, « Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck - Ein erster Überblick über Ereignisgeschichte und Rezeption », *Gedenkstätte Rundbrief*, 133, 2006, pp. 15-26.

ANSPACH Renée, « From stigma to identity politics: political activism among the physically disabled and former mental patients », *Social Science and Medicine*, 13 (6), 1979, pp. 765-73.

ARMSTRONG Elizabeth et Mary BERNSTEIN, « Culture, Power, and Institutions: A Multi-Institutional Politics Approach to Social Movements », *Sociological Theory*, 26 (1), 2008, pp. 74-99.

ARMSTRONG Elizabeth et Suzanna CRAGE, « Movements and Memory: The Making off the Stonewall Myth », *American Sociological Review*, 71, 2006, pp. 724-51.

ARNAL Frank, *Résister ou disparaître ? Les homosexuels face au sida. La prévention de 1982 à 1992*, Paris, L'Harmattan, 1993.

ASSMANN Jan, *Das kulturelle Gedächtnis : Schrift, Erinnerung und politische Identität in früheren Hochkulturen*, Munich, Beck, 1999 [1992].

AUGE Marc, *Les formes de l'oubli*, Paris, Rivages, 2001.

BACH Gérard, *Homosexualités*, Paris, Le Sycomore, 1982.

Elisabeth BADINTER, *XY de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992.

- BARBEDETTE Gilles, Michel CARASSOU, *Paris Gay 1925*, Paris, Non Lieu, 2008.
- BARCELLINI Serge, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des “années noires” », *Vingtième Siècle*, 45, 1995, pp. 76-98.
- BARCELLINI Serge et Annette WIEVIORKA, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, 1995.
- BARTELS Thijs, *Dancing on the Homomonument*, Amsterdam, Schorer, 2003.
- BASTIDE Roger, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année Sociologique*, 21, 1970, pp. 65-108.
- , *Les religions africaines au Brésil*, Paris, PUF, 1995 [1960].
- BAUSINGER Hermann, Utz JEGGLE, Gottfried KORFF et Martin SCHARFE, (dir.), *Grundzüge der Volkskunde*, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 1978.
- BAXMANN Norbert et Henk VAN DEN BOOGAARD, « Niederländische Verhältnisse ». In *Schwule, Lesben und Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe ?*, Jens DOBLER (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996, pp. 193-210.
- BECK Gad, *Und Gad Ging zu David: Die Erinnerungen des Gad Beck*, Berlin, dtv, 1997.
- BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, 2002 [1998].
- BENNECKE Heinrich, *Die Reichswehr und der „Röhm-Putsch“*, München, Günter Olzog, 1964.
- BÉRAUD Roger, *L'internement de sûreté et son application aux délinquants d'habitude en Allemagne*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1939.
- BERNAY Sylvie, « Le Père Michel Riquet. Du philo-sémitisme d'action lors des années sombres au dialogue interreligieux », *Archives juives*, 40 (1), 2007, pp. 100-16.
- BERNSTEIN Mary, Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement, *American Journal of Sociology*, 103 (3), 1997, pp. 531-65.
- , « The Contradiction of Gay Ethnicity: Forging Identity in Vermont ». In *Social Movements. Identity, Culture and the State*, David S. Meyer, et al. (dir.), Oxford, Oxford Univ. Press, 2002, pp. 85-104.
- , « Nothing Ventured, Nothing Gained? Conceptualizing Social Movement “Success” in the Lesbian and Gay Movement », *Sociological Perspectives*, 46 (3), 2003, pp. 353-79.
- , « Identity Politics », *Annual Review of Sociology*, 31, 2005, pp. 47-74.

- BERTRAND Mickaël, *La construction mémorielle pour motif d'homosexualité en France*, mémoire de Master sous la direction de J. Vigreux, Université de Bourgogne, Dijon, 2008.
- BIANCHI Hermanus, *Der homosexuelle Nächste*, Hamburg, Furche, 1963.
- BINDER Beate, Wolfgang KASCHUBA et Peter NIEDERMÜLLER (dir.), *Inszenierungen des Nationalen: Geschichte, Kultur und die Politik der Identitäten am Ende des 20. Jahrhunderts*, Köln, Böhlau, 2001.
- BÖLLINGER Lorenz, « Sexualstrafrecht und Herrschaft. Überlegungen zum „Kindersex-Skandal“ der Grünen/Nordrhein-Westfalen », *Kritische Justiz*, 19 (1), 90-101.
- BOLTANSKI Luc et Laurent THÉVENOT, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BONINCHI Marc, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, PUF, 2005.
- BORILLO Daniel, *L'homophobie*, Paris, PUF (coll. Que sais-je), 2000.
- BORLANDI Massimo, Raymond BOUDON, Mohamed CHERKAoui, Bernard VALADE, (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF (coll. « Quadrige »), 2005.
- BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil (coll. Liber), 1998.
- BREKHUS Wayne H., *Peacocks, Chameleons, Centaurs: Gay Suburbia and the Grammar of Social Identity*, Chicago, University of Chicago Press, 2003.
- BRODA May , « Der Schweizer Bürger Leopold Obermayer im KZ Dachau. Ein frühes Beispiel eidgenössischer Opferschutzpolitik », *Dachauer Hefte*, 23, 2007, pp. 3-29.
- BROQUA Christophe, « De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida », *Ethnologie française*, 28 (1), 1998, pp. 103-11.
- BROSZAT Martin, *Kommandant in Auschwitz. Autobiographische Aufzeichnungen des Rudolf Höss*, Munich, 1989 [1958].
- BUBER-NEUMANN Margarete, *Milena, Kafkas Freundin*, Munich, Gotthold Müller, 1977.
- CALHOUN Craig, « 'New Social movements' on the early 19th century », *Social Science History*, 17 (3), 1993, pp. 385-427.
- CARBONNIER Annelise, Michel TOULET et Jean-Michel LECAT, (dir.), *La longue marche des femmes, 1789-1920*, Paris, Phébus, 2008.
- CARRIER Peter, *Holocaust Monuments and National Memory Cultures in France and Germany since 1989. The Origins and Political Function of the Vél' d'Hiv' in Paris and the Holocaust Monument in Berlin*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2005.
- CHAUNCEY George, *Gay New York. 1890-1940*, Paris, Fayard, 2003.

- CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, (75), 1996, pp. 43-66.
- , *Pourquoi se mobilise-t-on?*, Paris, La Découverte, 2007.
- CELSE Michel, Pierre ZAOUÏ, « Négation, dénégation : la question des triangles roses ». In *Conscience de la Shoah : critique des discours et des représentations*, Philippe Mesnard (dir.), Paris, Kimé, 2000.
- CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La découverte, 2002.
- CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.
- COCHET François, *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et S.T.O. (1945-1985)*, Paris, S.P.M./Kronos, 1992.
- COHEN Jean-L., « Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements », *Social Research*, 59 (4), 1985, pp. 663-717.
- COLLINS Patricia H., *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990.
- DELPHY Christine, « Les Origines du Mouvement de libération des femmes en France », *Nouvelles Questions féministes*, 12 (16-17-18), 1991.
- D'EMILIO John, *The World Turned: Essays on Gay History, Politics, and Culture*, Durham, Duke Univ. Press, 2002.
- DE BUSSCHER Pierre-Olivier, « Les enjeux entre champ scientifique et mouvement homosexuel en France au temps du sida : Homosexualités : Enjeux scientifiques et militants », *Sociologie et sociétés*, 29 (1), 1997, pp. 47-60.
- DE MARTINO Ernesto, *La terre du remords*, Paris, Gallimard, 1966.
- DÉCHAUX Jean-Hugues, *Le souvenir des morts : essai sur le lien de filiation*, Paris, PUF, 1997.
- DESCHNER Günther, *Reinhard Heydrich : Biographie eines Reichsprotektors*, München, Universitas, 2008.
- DOBLER Jens, (dir.), *Schwule, Lesben, Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe?*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1996.
- DOUGLAS Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte, 2004 [1986].
- DUBY Georges, Michelle PERROT, (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, 2002.
- DUPONT Marcel, *L'Arc de triomphe de l'Etoile et le Soldat Inconnu*, Paris, Les éditions françaises, 1958.

- DURKHEIM Emile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris, Alcan, 1912.
- DUYVENDAK Jan-Willem et Olivier FILLIEULE, « Gay and lesbian activism in France. Between integration and community oriented movements ». In *Gay and lesbian movements since the 1960's*, Barry ADAM, et al. (dir.), Philadelphia, Temple Univ. Press, 1999, pp. 184-213.
- , « Gay subcultures between Movement and Market ». In *New Social Movements in Western Europe : A Comparative Analysis*, Hanspieter KRIESI, et al (dir.), Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, pp. 165-80.
- , « Identity Politics in France and the Netherlands: The Case of Gay and Lesbian Liberation ». In *Sexual Identities. Queer Politics*, Mark BLASIUS (dir.), Princeton, Princeton University Press, 2001, pp. 56-72.
- EIGENBERG Helen. M., « Homosexuality in Male Prisons: Demonstrating the Need for a Social Constructionist Approach », *Criminal Justice Review*, 17 (2), 1992, pp. 219-34.
- EISINGER Peter, « The Conditions of Protest Behaviour in American Cities », *American Political Science Review*, 67, 1973, pp. 64-75.
- ENGELHARDT Isabelle, *A Topography of Memory. Representations of the Holocaust at Dachau and Buchenwald in Comparison with Auschwitz, Yad Vashem and Washington, D.C.*, Bruxelles, Peter Lang, 2002.
- EVANS-PRITCHARD Edward, *The Nuer: A description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Clarendon, 1940.
- FASSIN Eric, *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Ed. Amsterdam, 2008 [2005].
- FELLOUS Michèle, « Le Quilt : un mémorial vivant pour les morts du sida », *Ethnologie française*, (1/1998), 1998, pp. 80-86.
- FÉRAY Jean-Claude et Manfred HERZER, « Homosexual Studies and Politics in the 19th Century : Karl Maria Kertbeny », *Journal of Homosexuality*, 19 (1), 1990.
- FERRAND Michèle, *Féminin Masculin*, Paris, La découverte, 2004.
- FILLIEULE Olivier, « Les mouvements homosexuels ». In *La France rebelle*, Xavier CRETTEZ, et al. (dir.), Paris, Michalon, 2006, pp. 441-50.
- FINKELMEIER Conrad, *Die braune Apokalypse. Erlebnisbericht eines ehemaligen Redakteurs der Arbeiterpresse aus der Zeit der Nazityrannei*, Weimar, Thüringer Volksverlag, 1947
- FINKIELKRAUT Alain, *Le Juif imaginaire*, Paris, Seuil, 1980.
- FISCHER Erica, *Aimée & Jaguar : eine Frauenliebe Berlin 1943*, Cologne, Kiepenhauer und Wildt, 1994.

- FOUCAULT Michel, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- FRANK Robert, « Bilan d'une enquête ». In *La mémoire des Français: Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, François BÉDARIDA (dir.), Paris, IHTP, 1986.
- FRANKENTHAL Käthe, *Jüdin, Intellektuelle, Sozialistin. Lebenserinnerungen einer Ärztin in Deutschland und im Exil*, Francfort/M., 1985.
- FRASER Nancy, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 23 (1), 2004, pp. 152-64.
- , *Qu'est ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, trad. établie par Estelle FERRARESE, Paris, La découverte, 2005.
- FRIEDLÄNDER Saul, *Nazi Germany and the Jews*, New York, HarperCollins, 1997.
- FRÖBE Rainer, « Arbeit für die Mineralölindustrie: Das Konzentrationslager Misburg ». In *Konzentrationslager in Hannover. KZ-Arbeit und Rüstungsindustrie in der Spätphase des zweiten Weltkrieges*, Hildesheim 1985.
- GAGNON John H. et William SIMON, *Sexual Conduct*, Chicago, Aldine Publishing, 1973.
- GASTAUT Yvan, « La Guerre des Six jours et la question du racisme en France », *Cahiers de la Méditerranée*, 71, 2005.
- GERBER Karl, *KZ Lagerbuch*, Nürtingen, (manuscrit inédit), 1949.
- GIALLOMBARDO Rose, « Social Roles in a Prison for Women », *Social Problems*, 13 (3), 1966a, pp. 268-88.
- , *Society of Women*, New York, John Wiley and Sons, 1966.
- GILES Geoffrey J., « The Denial of Homosexuality: Same-Sex Incidents in Himmler's SS and Police », *Journal of the History of Sexuality*, 11 (1/2), 2002, pp. 256-90.
- GIRARD Jacques, *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*, Paris, Syros, 1981.
- GLAS-LARSSON Margareta, *Ich will reden : Tragik und Banalität des Überlebens in Theresienstadt und Auschwitz*, Vienne, Molden, 1981.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968.
- GRATON Emmanuel, *L'homoparentalité au masculin : le désir d'enfant contre l'ordre social* paris, Presses univ. de France, 2008.
- GRAU Günter, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer, 2004.
- GRAUPNER Helmut, *Homosexualität und Strafrecht in Österreich. Eine Übersicht*, Wien, Lambda, 2001.

- GROSS Martine, Stéphane GUILLEMARE, Lilian MATHIEU, *Homosexualité, mariage et filiation*, Paris, Syllepse, 2005.
- GUBIN Eliane, (dir.), *Le Siècle des Féminismes*, Paris, éditions de l'Atelier, 2004.
- GUSE Martin, *"Wir hatten noch gar nicht angefangen zu leben" : eine Ausstellung zu den Jugend-Konzentrationslagern Moringen und Uckermark 1940-1945*, Moringen/Liebenau, Lagergemeinschaft und Gedenkstätte KZ Moringen, 2004.
- GUSFIELD Joseph, *Symbolic Crusade : Status Politics and the American Temperance Movement*, Urbana, Univ. of Illinois Press, 1963.
- , *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, Chicago Univ. Press, 1981.
- , *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica, 2007.
- HACKETT David A., (dir.), *The Buchenwald Report. Bericht über das Konzentrationslager Buchenwald*, Oxford, Westview Press, 1999 [1945].
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1996 [1925].
- , *La topographie légendaire des évangiles en Terre Sainte. Etude de mémoire collective*, Paris, PUF, 1941.
- , *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950].
- HAMMERMEISTER Kai, « Inventing History: Toward a Gay Holocaust Literature », *The German Quarterly*, 70 (1), 1997, pp. 18-26.
- HARTHAUSER Wolfgang, « Der Massenmord an Homosexuellen im Dritten Reich ». In *Das große Tabu: Zeugnisse und Dokumente zum Problem der Homosexualität*, Willhart S. SCHLEGEL (dir.), München, Rütten & Loening, 1967.
- HAWKINS Peter S., Naming Names: The Art of Memory and the NAMES Project AIDS Quilt, *Critical Inquiry*, 19 (4), 752-79.
- HEGER Heinz, *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin, 1972.
- HEKMA Gert, *Homoseksualiteit in Nederland van 1730 tot tijd*, Amsterdam, Meulenhoff, 2004.
- HÉLIAS Yves, « Pour une sémiologie politique des monuments aux morts », *Revue française de science politique*, 29 (4), 1979, pp. 739-59.
- HERBERT Ulrich, Karin ORTH, Christoph DIECKMANN, (dir.), *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager: Entwicklung und Struktur*, Göttingen, Wallstein, 1998.
- HERZER Manfred, « Kertbeny and the Nameless Love », *Journal of Homosexuality*, 12, 1985, pp. 1-25.

- , *Magnus Hirschfeld, Leben und Werk eines jüdischen, schwulen und sozialistischen Sexologen*, Francfort M./New York, Campus, 1992.
- , « "Ich freue mich sehr, dass Sie den Krieg gut überstanden haben." Zu einem Brief von Eugen Wilhelm an Kurt Hiller in London », *Capri. Zeitschrift für schwule Geschichte*, 35, 2004, pp. 32-35.
- HIMMLER Katrin, *Die Brüder Himmler : eine deutsche Familiengeschichte*, Francfort M., Fischer, 2006.
- HOBBSAWM Eric, « Inventer des traditions », *Enquête*, 2, 1995.
- HOFFSCHILDT Rainer, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992.
- , *Die Verfolgung der Homosexuellen in der NS-Zeit. Zahlen und Schicksale aus Norddeutschland*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1999.
- , 140.000 Verurteilungen nach "§175", *Invertito*, 4, 2002, pp. 140-49.
- HOFFSCHILDT Rainer et Thomas RAHE, « Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager - Das Beispiel Bergen-Belsen », *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland*, (5), 1999, pp. 48-61.
- HÖHNE Heinz, *Mordsache Röhm: Hitlers Durchbruch zur Alleinherrschaft, 1933-1934*, Reinbek, Rowohlt, 1984.
- HOLY Michael, « Einige Daten zur zweiten deutschen Homosexuellenbewegung (1969-1983) ». In *Schwule Regungen - schwule Bewegungen*, Willi Frieling (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1985, pp. 183-200.
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 [1992].
- , « La théorie de la reconnaissance: une esquisse », *Revue du MAUSS*, 23 (1), 2004, pp. 134-36.
- HÖSSLI Heinrich, *Eros : Die Männerliebe der Griechen, ihre Beziehungen zur Geschichte, Erziehung, Literatur und Gesetzgebung aller Zeiten*, Berlin, Rosa Winkel, 1996 [1836].
- HUMPHREYS Laud, *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960* Paris, La découverte, 2007 [1970].
- HUTTER Jörg, « Die Rolle der Polizei bei der Schwulen- und Lesbenverfolgung im Nationalsozialismus ». In *Schwule, Lesben, Polizei. Vom Zwangsverhältnis zur Zweck-Ehe?*, Jens Dobler (dir.), Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996, pp. 61-78.
- INGRAO Christian, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Paris, Perrin, 2006.
- ISHERWOOD Christopher, *Christopher and his Kind*, Londres, Methuen, 1977.

- JABLONSKI Olivier, « The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s », *Journal of Homosexuality*, 41 (3/4), 2001, pp. 233-64.
- JACKSON Julian, « Arcadie : sens et enjeux de « l'homophilie » en France, 1954-1982 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53 (4), 2006.
- , « Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982 », *History Workshop Journal*, 61, 2006b, pp. 77-102.
- JAGIELSKI Jean-François, *Le Soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005.
- JAUTÉE Pierre, « Répression et persécution des homosexuels par le régime nazi », *Mémoire vivante. Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, (56), 2008, pp. 8-12.
- JELLONEK Burkhard, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh, 1990.
- JELLONEK Burkhard et Rüdiger LAUTMANN, *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle: vedrängt und ungesühnt*, Paderborn, Schöningh, 2002.
- JENSEN Erik N., « The Pink Triangle and Political Consciousness: Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution ». In *Sexuality and German Fascism*, Dagmar HERZOG (dir.), New York/Oxford, Berghan, 2005 [2002], pp. 319-49.
- JUHEM Philippe, *SOS-Racisme Histoire d'une mobilisation « apolitique » Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*, Thèse de doctorat, Univ. Paris X, Nanterre, 1998.
- KASCHUBA Wolfgang, *Einführung in die Europäische Ethnologie*, München, Beck, 1999.
- KATES Steven M., Russel W. BELK, « The Meanings of Lesbian and Gay Pride Day », *Journal of Contemporary Ethnography*, 30 (4), 2001, pp. 392-429.
- KENNEDY Hubert, *Karl Heinrich Ulrichs: Leben und Werk*, Hamburg Männerschwarm, 2001
- KERSHAW Ian, *Hitler*, New York, Norton, 1999.
- KEUZENKAMP Saskia, David BOS, Jan-W. DUYVENDAK et Gert HEKMA, *Gewoon doen, Acceptatie van homoseksualiteit in Nederland*, Den Haag (La Haye), SCP, 2006 (trad. angl. : *Out in the Netherlands*, Den Haag (La Haye), SCP, 2007).
- KINSEY Alfred C. (dir.), *Le comportement sexuel de l'homme*, Paris, éd. du Pavois, 1948.
- KLANDERMANS Bert , « New social movements ans Resource mobilization: The European and the American Approach », *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, 4 (2), 1986, pp. 13-39.

- KLAUSCH Hans-Peter, *Antifaschisten in SS-Uniform : Schicksal und Widerstand der deutschen politischen KZ-Häftlinge, Zuchthaus- und Wehrmachtstrafgefangenen in der SS-Sonderformation Dirlewanger*, Bremen, Temmen, 1993.
- , *Die Bewährungstruppe 500: Stellung und Funktion der Bewährungstruppe 500 im System von NS-Wehrrecht, NS-Militärjustiz und Wehrmachtstrafvollzug*, Bremen, Temmen, 1995.
- KNIGGE Volkhard et Thomas SEIDEL, (dir.), *Versteinertes Gedenken. Das Buchenwalder Mahnmal von 1958*, Spröda, Pietsch, 1997.
- KOENDERS Pieter, *Tussen christelijk réveil en seksuele revolutie. Bestrijding van zedeloosheid, met de nadruk op repressie van homoseksualiteit*, Amsterdam, IISG, 1996.
- KOENDERS Pieter, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, B. Jellonek, et al (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 263-72.
- KOGON Eugen, *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Munich, Karl Alber, 1946.
- KOSELLECK Reinhard, *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Cambridge, MIT Press, 1985.
- , Michael JEISSMANN, (dir.), *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne*, München, Fink, 1994.
- KRICKLER Kurt, « Gedenken und demonstrieren », *Lambda Nachrichten*, 6, 2001, pp. 61-62.
- KROUSE Mary B., « The AIDS Memorial Quilt as Cultural Resistance for Gay Communities », *Critical Sociology*, 20 (3), 1994, pp. 65-80.
- KUCKUC Ina, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975.
- LACAZE André, *Le tunnel*, Paris, Julliard, 1978.
- LAGROU Pieter, *The legacy of Nazi occupation : patriotic memory and national recovery in Western Europe*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.
- LALIEU Olivier, *La déportation fragmentée: les anciens déportés parlent de politique, 1945-1980*, Paris, La boutique de l'histoire, 1994.
- LANGBEIN Hermann, *Menschen in Auschwitz*, Vienne, Europaverlag, 1995 [1972].
- LAUTMANN Rüdiger, (dir.), *Seminar : Gesellschaft und Homosexualität*, Francfort M., Suhrkamp Verlag (coll. „stw“), 1977.
- , *Der Zwang zur Tugend. Die gesellschaftliche Kontrolle der Sexualitäten*, Francfort, Suhrkamp, 1984.

- LAVABRE Marie-Claire, « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives ». In *Cultures politiques*, Daniel Cefaï (dir.), Paris, PUF, 2000, pp. 233-51.
- LE BITOUX Jean, Hervé CHEVAUX, Bruno PROTH, *Citoyen de second zone. Trente ans de lutte pour la reconnaissance de l'homosexualité en France (1971-2002)*, Paris, Hachette, 2003.
- LE CORRE Lionel, « Une anthropologie psychanalytique des couleurs est-elle possible ? L'exemple du triangle rose d'Act-up ». In *Coloris Corpus*, Jean-Pierre Albert (dir.), Paris, CNRS Editions, 2008, pp. 402-09.
- LEROY-FORGEOT Flora, *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Paris, PUF, 1997
- LEVI Primo, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987.
- LEZNOFF Maurice, William A. WESTLEY, « The Homosexual Community », *Social Problems*, 3 (4), 1956, pp. 257-63.
- LIMPRICHT Cornelia, Jürgen MÜLLER, Nina OXENIUS, (dir.), *"Verführte" Männer : das Leben der Kölner Homosexuellen im Dritten Reich*, Cologne, Kölner Volksblatt Verlag, 1991.
- LINDEPERG Sylvie, *"Nuit et brouillard", un film dans l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- LONGERICH Peter, *Heinrich Himmler. Biographie*, München, Siedler, 2008.
- MANALE Margaret, « Berlin capitale : la ville comme exposition », *L'Homme et la Société*, (145), 2002, pp. 67-88.
- MANCINI Silvia, « Les implications théoriques dans la méthode comparative. Un exemple italien », *Ethnologie française*, XXIII (4), 1993, pp. 603-12.
- MARCHE Guillaume, « L'arc-en-ciel et le mouvement gai et lesbien. Réfraction, dispersion et instrumentalisation des identités collectives », *Transatlantica*, 2005.
- MARTEL Frédéric, *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 2000 [1996].
- , *La longue marche des gays*, Paris, Gallimard, 2002.
- MAUREL Micheline, *Un camp très ordinaire*, Paris, éd. de Minuit, 1957.
- MAYER Angela, « "Schwachsinn höheren Grades". Zur Verfolgung lesbischer Frauen in Österreich während der NS-Zeit ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Burkhard JELLONNEK, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, pp. 83-96.
- MCINTOSH Mary, « The Homosexual Role », *Social Problems*, 16 (2), 1968, pp. 182-93.

- MEEKER Martin, « Behind the Mask of Respectability: Reconsidering the Mattachine Society and Male Homophile Practice, 1950s and 1960s », *Journal of the History of Sexuality*, 10 (1), 2001, pp. 78-116.
- MEIER Heinrich-Christian, *So war es. Das Leben im KZ Neuengamme*, Hamburg, Phönix-Verlag, 1946.
- MEIER Kerstin, « "Es war verpönt, aber das gab's" - Die Darstellung weiblicher Homosexualität in Autobiographien von weiblichen Überlebenden aus Ravensbrück und Auschwitz ». In *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland*, Bremen, Themen, 1999, pp. 22-33.
- MELUCCI Alberto, *Nomads of the present. Social movements and individual needs in contemporary society*, Philadelphie, Temple Univ. Press, 1990.
- MERCIER Claude, *Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175*, Paris, Fondation pour la mémoire de la déportation, 2001.
- MICHAELIS Rolf, *Die SS-Sturmbrigade „Dirlewanger“. Vom Warschauer Aufstand bis zum Kessel von Halbe*, Dresde, Winkelried, 2006.
- MICHELER Stefan, Jürgen MÜLLER, Andreas PRETZEL, Die Verfolgung homosexueller Männer in der NS-Zeit und ihre Kontinuität. Gemeinsamkeit und Unterschiede in den Großstädten Berlin, Hamburg und Köln, *Invertito*, (4), 2002, pp. 8-51.
- MICHELER Stefan et Moritz TERFLOTH, *Homosexuelle Männer als Opfer des Nationalsozialismus in Hamburg*, Hamburg, Verein zur Erforschung der Geschichte Gleichgeschlechtlichen Lebens in Hamburg, 2002.
- MÖLLER Sabine, *Die Entkonkretisierung der NS-Herrschaft in der Ära Kohl*, Hanovre, Offizin Verlag, 1998.
- MOSSE George L., *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Pocket, 1997.
- MÜLLER Joachim et Andreas STERNWEILER (dir.), *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 2000.
- MÜLLER Jürgen , (dir.), *"Das sind Volksfeinde!". Die Verfolgung von Homosexuellen an Rhein und Ruhr 1933-1945*, Cologne, Centrum Schwule Geschichte, 1998.
- , *Ausgrenzung der Homosexuellen aus der "Volksgemeinschaft". Die Verfolgung von Homosexuellen in Köln 1933-1945*, Cologne, Emons, 2003.
- MURAT Laure, *La loi du genre. Une histoire culturelle du 'troisième sexe'*, Paris, Fayard, 2006.
- MUSSMANN Olaf, (dir.), *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz Verlag, 2000.

- NAMER Gérard, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.
- , *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1987 [1983].
- , *Halbwachs et la mémoire sociale*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- NAUJOKS Harry, *Mein leben im KZ Sachsenhausen. 1936-1942*, Berlin (DDR), Dietz, 1989 [1987].
- NEVEU Cédric, « Das Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck. Ein Lager im Zentrum der Germanisierungspolitik ». In *NS-Zwangslager in Westdeutschland, Frankreich und den Niederlanden*, Janine DOERRY, et al (dir.), Paderborn, Schöningh, 2008, pp. 61-76.
- NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte (coll. Repères), 2005 [1996].
- , « Médias et mouvements sociaux », Paris, Hermès, 1999.
- NOËL Lise, *L'intolérance : une problématique générale*, Montréal, Boréal, 1989.
- NORA Pierre, « Mémoire collective ». In *La nouvelle histoire*, Jacques LE GOFF, et al (dir.), Paris, CEPL, 1978, pp. 398-401.
- NORA Pierre (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (3 tomes), 4751 p.
- OBERSCHALL Anthony, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1973.
- OFFE Claus, « New social movements: challenging the boundaries of institutional politics », *Social Research*, 52 (4), 1985, pp. 817-68.
- OLIVIER Cyril, *Le vice ou la vertu : Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 2005.
- ORTH Karin, *Das System der nationalsozialistischen Konzentrationslager: eine politische Organisationsgeschichte*, Hambourg, Hamburger Ed., 1999.
- PESCHANSKI Denis, *Les Tsiganes en France (1939-1946)*, Paris, CNRS éditions, 1994.
- PETERS Jan-Henrik, *Verfolgt und vergessen. Homosexuelle in Mecklenburg Vorpommern im Dritten Reich*, Rostock, Koch, 2004.
- PICQ Françoise, *Libération des femmes, les années-Mouvement*, Paris, Seuil, 1993.
- PICHARDO Nelson A., « New social movements: a critical review », *Annual Review of Sociology*, 23, 1997, pp. 411-30.
- PITKIN Hanna, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of Cal. Press, 1967.

- PLANT Richard , *Rosa Winkel. Der Krieg der Nazis gegen die Homosexuellen*, Frankfurt/M., 1991 [1986].
- POLLAK Michael, *Les homosexuels et le SIDA. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métaillié, 1988.
- POLLETTA Francesca, James JASPER, « Collective identity and social movements », *Annual Review of Sociology*, 27, 2001, pp. 283-305.
- PRENNINGER Alexander, « Symbole und Rituale der Befreiungsfeier in der KZ-Gedenkstätte Mauthausen ». In *KZ-Souvenirs*, Ulrike DIETRICH (dir.), Potsdam, Brandenburgische Landeszentrale für politische Bildung, 2005, pp. 40-54.
- PRETZEL Andreas, Gabriele ROßBACH, (dir.), "*Wegen der zu erwartenden hohen Strafe*": *Homosexuellenverfolgung in Berlin 1933-1945*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 2000.
- PROPPER Alice M., *Prison Homosexuality: Myths and Reality*, Toronto, Lexington, 1981.
- RAHE Thomas, (dir.), *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland. Verfolgung von Homosexuellen im Nationalsozialismus*, 5, Bremen, Temmen, 1999.
- RAPHAËL Freddy et Geneviève HERBERICH-MARX, « La construction de l'oubli dans la France contemporaine », *Revue des sciences sociales*, 17, 1990, pp. 192-210.
- REDOUTEY Emmanuel, « Gay pride : marche revendicative et parade festive », *Urbanisme*, (331), 2003, pp. 71-74.
- REICHEL Peter, *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland : die politisch-justitielle Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur nach 1945*, Bonn, BpB, 2003.
- REISS Albert J., « The Social Integration of Queers and Peers », *Social Problems*, 9, (2), 1961, pp. 102-19.
- REVEL Jacques et François HARTOG (éd.), *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001.
- REVILLARD Anne, « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du Mauss*, 19 (1), 2002, pp. 168-92.
- RICÉUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- RICORDEAU Gwénola, « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, 28 (2), 2004, pp. 233-53.
- RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments, son essence, sa genèse*, Paris, Seuil, 1984 [1903].
- RÖLL Wolfgang, *Homosexuelle Häftlinge im Konzentrationslager Buchenwald*, Weimar, Weimardruck, 1992.

- ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, É. Bruylant, 2001.
- ROUSSEL Yves, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires », *Les temps modernes*, 582, 1995, pp. 85-108.
- ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1990.
- RUCHT Dieter, « Sociological theory as a theory of social movements? A critique of Alain Touraine ». In *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the USA*, Dieter RUCHT (dir.), Frankfurt, Campus, 1991, pp. 355-84.
- RÜTER-EHLERMAN Adelheid, H.H. FUCHS, C.F. RÜTER, (dir.), *Justiz und NS-Verbrechen. Sammlung deutscher Strafurteile wegen nationalsozialistischer Tötungsverbrechen 1945-1966*, 6, Amsterdam, University Press Amsterdam, 1971.
- SALMEN Andreas, Albert ECKERT, *20 Jahre bundesdeutsche Schwulenbewegung 1969-1989*, Cologne, BVH, 1989.
- SAMUEL Jean et Jean-Marc DREYFUS, *Il m'appelait Pikolo. Un compagnon de Primo Levi raconte*, Paris, Robert Laffont, 2007.
- SAOUTER Anne, *Etre rugby. Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Ed. de la MSH, 2000.
- SCHAFFER Johanna, *Ambivalenzen der Sichtbarkeit. Über die visuellen Strukturen der Anerkennung*, Bielefeld, Transcript, 2008.
- SCHLAGDENHAUFFEN Régis, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan (coll. Allemagne d'hier et d'aujourd'hui), 2005.
- , Le nouveau musée de Yad Vashem et la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, (16), 2006 [2005], pp. 120-38.
- , Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis, *Trajectoires*, (1), 2007, pp. 60-73.
- SCHLEGEL Willhart, *Das Große Tabu. Zeugnisse und Dokumente zum Problem der Homosexualität*, Munich, Rütten+Loening, 1967.
- SCHOPPMANN Claudia, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997.
- , *Verbotene Verhältnisse. Frauenliebe 1938-1945* Berlin, Querverlag, 1999.
- , « Zeit der Maskierung. Zur Situation lesbischer Frauen im Nationalsozialismus ». In *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, B. Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002.

- SCHUYF Judith, *Levenslang. Tiemon Hofman, vervolgd homoseksueel en avonturier*, Amsterdam, Schorer, 2003.
- SCHUYF Judith et André KROUWEL, « The Dutch Lesbian and Gay Movement: The Politics of Accomodation ». In *The Global Emergence of Gay and Lesbian Politics National Imprints of a Worldwide Movement*, Barry D. ADAM, et al (dir.), Philadelphie, Temple University Press, 1998, pp. 158-80.
- GUNTHER Scott, Building a More Stately Closet : French Gay Movements since the Early 1980s *Journal of Homosexuality*, 13 (3), 2004, pp. 326-47.
- SEDLACZEK Dietmar, *Das Jugend-KZ Moringen*, Moringen, 2004.
- SEEL Pierre et Jean LE BITOUX, *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.
- SEIDLER Franz, *Prostitution, Homosexualität, Selbstverstümmelung. Probleme der deutschen Sanitätsführung 1939-1945*, Neckargemünd Kurt Vowinkel Verlag, 1977.
- SEWELL William H., « A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation », *American Journal of Sociology*, 99, 1992, pp. 1-29.
- SHERMAN Martin, « Bent ». In *Out Front: Contemporary Gay and Lesbian Plays*, Don Shewey (dir.), New York, Grove Press, 1988, pp. 79-149.
- SIBALIS Michael, « 'La Lesbian and Gay Pride' in Paris: community, commerce and carnival ». In *Gay and Lesbian Cultures in France*, Lucille CAIRNS (dir.), Bruxelles, Peter Lang, 2002, pp. 51-66.
- , « Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR) », *French History and Civilization*, 1, 2005, pp. 265-76.
- , Jeffrey MERRICK, *Homosexuality in French history and culture*, New York, Harrington Park Press, 2001.
- SIMON Bernd, « Einstellungen zur Homosexualität : Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR und Türkei) », *Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie*, 40 (2), 2008, pp. 87-99.
- SIMON William, John H. GAGNON, « Homosexuality : The Formulation of a Sociological Perspective », *Journal of Health and Social Behavior*, 8 (3), 1967, pp. 177-85.
- SOFSKY Wolfgang, *L'organisation de la terreur*, Paris, Calmann Lévy, 1995.
- SPARING Frank, Mahn- und Gedenkstätte Düsseldorf, (dir.), "... wegen Vergehen nach §175 verhaftet" : *Die Verfolgung der Düsseldorfer Homosexuellen während des Nationalsozialismus*, Düsseldorf, Grupello, 1997.

- SPITZ Aimé, *Struthof: Bagne nazi en Alsace. Mémoire du Déporté Patriote n°4596*, Préface du Général de Lattre de Tassigny, Séléstat, Alsatia, 1946.
- , « L'homosexualité dans les camps nazis », *Arcadie*, 258, 1975, pp. 331-33.
- SPRINGMANN Veronika, « Qui étaient les Häftlinge ? Ennemis, opposant au régime, “étrangers à la communauté” (1933-1945) ». In *Déportés et déportation*, Tal BRUTTMANN, et al (dir.), Paris, CNRS Ed., 2009, pp. 39-59.
- STEEGMANN Robert, *Struthof. Le KL-Natzweiler et ses kommandos: une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin (1941-1945)*, Strasbourg, Nuée bleue, 2005.
- STEINLE Karl-Heinz, « Die Geschichte der Kameradschaft die Runde 1950 bis 1969 », *Hefte des Schwulen Museums*, 1, 1998, pp. 12-13.
- STERNWEILER Andreas, *Fotos sind mein Leben: Albrecht Becker*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1993.
- , *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling: Heinz Dörmer*, Berlin, Verlag Rosa Winkel, 1994.
- , *Frankfurt, Basel, New York: Richard Plant*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1996.
- , *Liebe, Forschung, Lehre: Der Kunsthistoriker Christian Adolf Isermeyer*, Berlin, Verlag rosa Winkel, 1998.
- , « Er hatte doppelt so schwer zu leiden... Homosexuelle Juden in Sachsenhausen ». In *Homosexuelle Männer im KZ-Sachsenhausen*, Joachim Müller, et al. (dir.), Berlin, Rosa Winkel, 2000.
- STÜMKE Hans-Georg, « Vom 'unausgeglichene[n] Geschlechtshaushalt'. Zur Verfolgung Homosexueller ». In *Verachtet - verfolgt - vernichtet. Zu den 'vergessenen' Opfern des NS-Regimes*, Projektgruppe für die vergessenen Opfer des NS-Regimes in Hamburg e.V. (dir.), Hamburg, VSA, 1986, pp. 46-63.
- STÜMKE Hans-Georg et Rudi FINKLER, *Rosa Winkel, Rosa Listen. Homosexuelle und "Gesundes Volksempfinden" von Auschwitz bis heute*, Hamburg, Rohwolt, 1981.
- TAMAGNE Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000.
- TARROW Sydney, « Cycles of collective action: Between moments and madness and the repertoire of content », *Social Science History*, 17 (2), 1993, pp. 281-307.
- TAYLOR Charles (dir.), *Multiculturalisme – Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.
- TEAL Donn, *The Gay Militants : How Gay Liberation Began in America, 1969-1971*, New York, St Martin, 1995 [1971].

- TILLION Germaine, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1988 [1973].
- TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- , « Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834 », *Social Science History*, 17 (2), 1993, pp. 53-280.
- TOMBERGER Corinna, *Das Gegendenkmal: Avantgardekunst, Geschichtspolitik und Geschlecht in der bundesdeutschen Erinnerungskultur*, Bielefeld, Transcript, 2007.
- , « Wessen Gedenken? Geschlechterkritische Fragen an das geplante Homosexuellen-Mahnmal », *Invertito*, 9, 2007b, pp. 136-55.
- VALOCCHI Steven, « Individual Identities, Collective Identities, and Organizational Structure : The Relationship of the Political Left and Gay Liberation in the United States », *Sociological Perspectives*, 44 (4), 2001, pp. 445-67.
- VAN DIJK Lutz, *Verdammt starke Liebe. Eine wahre Geschichte*, Reinbek, Rowohlt, 1991.
- , *"Ein erfülltes Leben - trotzdem..." Erinnerungen Homosexueller 1933-1945*, Hamburg, Rohwolt, 1992.
- , *La déportation des homosexuels : onze témoignages, Allemagne, 1933-1945*, Béziers, H&O, 2000 [1992].
- VAN WORMER Katherine, « Becoming Homosexual in Prison: A Socialization Process », *Criminal Justice Review*, 9 (1), 1984, pp. 22-27.
- VERRET Michel, « Mémoire ouvrière, mémoire communiste », *Revue française de science politique*, 34 (3), 1984, pp. 413-27.
- VOIROL Olivier, « Visibilité et invisibilité. Une introduction », *Réseaux*, 129/130, 2005, pp. 9-36.
- , « Les luttes pour la visibilité », *Réseaux*, 129/130, 2005, pp. 89-121.
- WAHL Niko, *Verfolgung und Vermögensentzug Homosexueller auf dem Gebiet der Republik Österreich während der NS-Zeit*, Munich, Oldenbourg, 2004.
- WARD David, Kassebaum Gene, « Homosexuality: A Mode of Adaptation in a Prison for Women », *Social Problems*, 12 (2), 1964, pp. 159-77.
- WEINMANN Martin, (dir.), *Das nationalsozialistische Lagersystem (CCP)*, Francfort M., Zweitausendeins, 1990.
- WEISS Veronika, *Sexualität und Kontrolle. Verfolgung und Diskriminierung Homosexueller in Österreich im Dritten reich und heute*, Frankfurt/M., Peter Lang, 2006.
- WELZER-LANG Daniel, Jean-Yves LE TALEC, Sylvie TOMOLILLO, *Un mouvement gai dans la lutte contre le sida. Les sœurs de la perpétuelle indulgence*, Paris, L'Harmattan, 2000.

WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette (coll. Pluriel), 1992.

——, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, 1998.

——, « Vers une communauté ? Les Juifs en France depuis la guerre des 6 jours ». In *Les juifs en France, de la révolution française à nos jours*, Jean-Jacques Becker, et al. (dir.), Paris, Liana Levi, 1998.

WOLFERT Raimund, « Auf den Spuren der "Invertirten" im Breslau der zwanziger und dreissiger Jahre », *Invertito*, 9, 2007, pp. 93-135.

WUNDERLICH Ulli, *Der Tanz in den Tod. Totentänze vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, Freiburg/B., Eulen, 2001.

YERUSHALMI Yosef H., *Zakhor : Histoire juive et mémoire juive*, Paris, Gallimard (coll. « tel »), 1991 [1982].

YOUNG James E., *The Art of Memory, Holocaust Memorials in History*, New York, 1994.

ZIFONUN Darius, *Gedenken und Identität. Der deutsche Erinnerungsdiskurs*, Frankfurt M., Campus, 2003.

ZUR NIEDEN Susanne, *Unwürdige Opfer. Die Aberkennung von NS-Verfolgten in Berlin 1945 bis 1949*, Berlin, Metropol, 2003.

Index des noms propres

- Ackermann V.,295
Aeschimann E.,278
Ahland F.,183,475
Albrecht W.,108,190,207,352,491
Alexander J.,350,475
Anspach R.,80,475
Armstrong E., 20, 29, 32, 61, 77, 78, 82,
390, 475
Aron R.,260
Assmann J.,20,37,61,70,475
Ayaß W.,235
Bach G.,250,251,475
Badinter E.,239,393,394,475
Barcellini S., 59, 200, 257, 258, 261, 276,
277,278,279,280,288,291,300,419,420,
434,435,449,469,472,476
Bartels T.,316,320,476
Bastide R.,71,73,211,476
Baudry A.,39,171,247,248,249
Baxmann N.,385,392,476
Becker H. ,74, 108, 165, 166, 260, 352,
476,491,493
Becker J.-J., 74, 108, 165, 166, 260, 352,
476, 491,493
Belk W.,28,62,76,483
Bennecke B.,117,476
Béraud R.,246,476
Bernau N.,231,232
Bernay S.,258,262,263,476
Bernstein M., 20, 22, 30, 32, 37, 61, 80,
82,83,227,235,236,254,363,370,475,476
Bertrand M.,261,477
Biffaud O.,274
Binder B.,1,4,61,62,89,477
Blasius M.,245,479
Blumer H.,30,61
Boisson J.,270
Böllinger L.,185,477
Boltanski L.,193,227,229,477
Boninchi M.,246,247,376,477
Borillo D.,238,239,368,477
Borlandi M.,78,477
Bos D.,304,483
Boudon R.,78,477
Boulligny A.,130
Bourdieu P.,391,392,393,394,477
Bourgi H.,42,382,426
Brekhus W.,354,477
Broda M.,133,477
Broqua C.,28,61,76,252,477
Broqua Ch.,28,61,76,252,477
Broszat M.,149,477
Bruttmann T.,137,491
Bryant A.,249,268
Buber-Neumann M.,169,477
Buijs L.,331
Bulawko H.,249,270
Bülow (von) C.,105,143
Cairns L.,28,63,76,490
Calhoun C.,37,61,79,477
Carbonnier A.,229,477
Carrier P.,5,261,477
Cefai D.,72,78,79,82,83,478,485
Celse M., 42, 59, 273, 274, 276, 350,
434,472,478
Chaumont J.-M., 30, 61, 86, 194, 199,
349,353,478
Chauncey G.,385,477
Chevaux H.,250,251,485
Chirac J.,21,47,67,294,391,453,455
Choay Fr.,358,478
Cochet Fr.,256,257,478
Cohen J.-L.,37,61,79,478
Collins P.,32,37,61,82,133,478

Crage S.,29,61,77,78,390,475
 Crettiez X.,245,252,479
 Daladier E.,246
 De Busscher, P.-O.,76,478
 de Haan J.-I.,319,330
 De Martino E.,38,61,89,478
 Déchaux J.-H.,327,478
 Degele N.,27,37,61
 Delemme J.,308
 Delfeil de Ton,249,269,270,295
 Delphy Ch.,253,478
 Deschner G.,117,478
 Dieckmann Ch.,135,481
 Dirlewanger O., 44, 52, 133, 134, 160,
 161,482,484,486
 Dobler J.,118,385,392,476,478,482
 Dolff-Bonekämper G.,58,220,223,471
 Dörmer H.,41,64,94,108,147,352,491
 Douglas M.,66,365,366,392,478
 Dreyfus J.-M.,151,489
 Duby G.,229,478
 Dufaut R.,262,263
 Dupont M.,257,478
 Durkheim E.,70,327,365,479
 Duyvendak J.-W., 80, 244, 303, 304,
 331,479,483
 Eaubonne (d') F.,248,249
 Eckert A., 42, 58, 183, 185, 193, 209,
 210,213,214,226,369,372,407,471,489
 Eigenberg H.,165,479
 Eisinger P.,30,32,37,61,81,479
 Endlich S.,58,212,471
 Engelhardt I.,73,210,479
 Epstein R.,60,108,407,410,474
 Eudes P.,60,273,274,275,298,367,434,473
 Evans-Pritchard E.,71,479
 Fassbinder E.,58,355,471
 Fassin E.,76,479
 Fellous M.,28,61,76,479
 Féray J.-Cl.,74,479
 Ferrand M.,37,61,75,427,479
 Fillieule O.,80,245,252,253,272,479
 Finkelmeier C.,149,150,348,479
 Finkielkraut A.,353,479
 Finkler R.,107,160,351,491
 Fischer E., 37, 58, 107, 114, 116, 117, 122,
 123,126,127,129,230,471,479,480,482
 Fosburgh L.,29,78
 Foucault M.,30,62,74,252,368,480
 Frank R.,256,480
 Frankenthal K.,131,480
 Fraser N.,20,22,31,50,62,84,85,99,205,480
 Friedländer S.,133,480
 Friedman J.,60,108,474
 Fröbe R.,169,480
 Gagnon J.,37,64,74,75,165,480,490
 Gastaut Y.,480
 Gerber K.,150,480
 Giallombardo R.,165,480
 Giles G.-J.,106,133,480
 Girard J., 59, 94, 244, 246, 249, 250,
 278,434,473,480
 Glas-Larsson M.,169,170,480
 Glucksmann A.,271
 Goffman E.,74,136,166,480
 Graton E.,76,480
 Grau G., 58, 107, 114, 116, 122,
 123,126,127,129,471,480
 Graupner H.,351,480
 Grosjean B.,278
 Gross M.,76,136,139,146,406,481
 Gubin E.,253,481
 Guillemare S.,76,481
 Gunther S.,252,490
 Guse M.,148,481
 Gusfield J.,30,62,83,481
 Hackett D.,136,481
 Hahn P.,270
 Halbwachs M., 20, 37, 45, 62, 70, 71, 72,
 73,97,211,445,481,487

- Hammermeister K.,265,267,481
Harlan V.,183,475
Hauer G.,265
Hawkins P.,28,62,76,481
Heger H., 41, 62, 94, 108, 171, 172, 183,
190,191,202,250,347,349,350,351,352,
355,481
Hekma G., 59, 304, 309, 322,
331,336,372,375,473,481,483
Hélias Y.,358,371,481
Herberich-Marx G.,71,391,488
Herbert U.,30,61,135,481
Herzer M.,74,125,127,307,479,481,482
Herzog D.,184,229,230,356,357,483
Hilgartner S.,30,62
Hilger W.,145
Himmler H. ,51, 106, 110, 114, 115, 116,
117,118,133,140,146,148,401,406,480,
482,485
Hirschfeld M., 110, 111,112,113,195,
232,236,237,307,312,375,399,408, 467,
468, 482
Hitler A., 113, 115, 117, 158, 182,
190,262,314,349,402,483
Hobsbawm E.,199,482
Hocquenghem G.,248,347
Hoffschildt R., 105, 106, 120, 124, 143,
146,150,151,161,169,403,469,482
Höhne H.,117,482
Holy M.,184,355,482
Honneth A., 20, 22, 31, 32, 49, 55,
62,84,86,99,379,380,381,382,386,482
Höring P.,217
Hössli H.,110,369,482
Hülßen-Esch A.,339
Humphreys L.,37,75,482
Hutter J.,105,118,151,172,482
Ingrao Ch.,160,482
Isherwood Ch.,114,482
Jablonski O.,247,483
Jackson J.,244,248,261,483
Jagielski J.-Fr.,257,295,483
Jasper J.,37,63,79,488
Jautée P.,128,130,376,483
Jeissmann M.,295,358,362,371,484
Jellonek B.,106,107,117,122,483,489
Jensen E.,184,229,230,356,357,483
Joecker J.-P.,250,272
Jospin L.,278,287,290,453,454,455
Juhem Ph.,293,483
Kaschuba W.,1,4,5,61,62,89,477,483
Kassebaum G.,165,492
Kershaw I.,117,483
Kertbeny K.-M.,74,479,481
Klandermans B.,37,62,79,483
Klarsfeld S.,260,280,445,448
Klausch H.-P.,134,160,484
Kling W.,145
Knigge V.,34,62,87,484
Knoll A.,105,143
Koal V.,338,339
Koenders J.-P., 60, 106, 128, 129, 304,
316,317,319,322,334,369,372,375,384,
473,484
Kogon E.,170,262,347,348,484
Kohl H.,212,213,230,486
Kohouts J.,41,94,108,190,349
Koselleck R.,72,295,358,362,371,484
Kramp M.,106
Krickler K.,60,203,367,473,484
Kriesi H.,244,479
Krouse M.-B.,28,62,76,484
Krouwel A.,303,309,490
Kroymann M.,232,233,234,236
Kruber V.,103
Kuckuc I.,157,185,229,232,484
Lacaze A.,262,263,264,270,350,484
Lagrou P.,35,62,88,89,315,484
Lalieu O.,34,62,87,484
Langbein H.,151,164,484

Lapierre N.,272
 Last J.,219,311,312,314,349,372
 Laufer B.,339
 Lautmann R., 60, 106, 107, 137, 139, 140,
 141,155,156,191,193,351,368,473,483,
 484
 Lavabre M.-C.,72,485
 Le Bitoux J., 39, 41, 42, 59, 63, 92, 94,
 249,250,251,253,269,270,272,273,274,
 278,292,295,434,473,485,490
 Le Corre L.,274,485
 Le Talec J.-Y.,251,492
 Lecat J.-M.,229,477
 Leroy-Forgeot F.,74,368,485
 Levi P.,138,151,485,489
 Limpricht C.,106,485
 Lindeperg S.,258,485
 Longenrich P.,117,485
 Louis Ch.,130,232,421
 M.-B.,28,62,76,484
 Mancini S.,38,62,89,485
 Marche G.,357,485
 Martel F.,76,210,251,252,274,485
 Mathieu L.,76,481
 Maurel M.,170,485
 Mayer A.,125,152,157,485
 McAdam D.,30,62
 McIntosh M.,37,62,75,485
 Meeker M.,322,486
 Meier H.-Ch.,167,168,170,171,348,486
 Melucci A.,37,63,79,486
 Mercier Cl., 59, 128, 277, 278, 279, 284,
 288,354,426,434,444,446,448,451,
 452,453,473,486
 Merrick J.,244,490
 Meyer D.,37,61,80,104,236,254,476
 Micheler S.,106,119,121,486
 Michelsen J.,105,147
 Milk H.,357
 Mitterrand F.,251,261,273,439
 Möller S.,213,486
 Mosse G.,87,391,486
 Müller J., 42, 58, 105, 106, 119,
 132,144,145,158,169,214,232,233,234,2
 35,352,406,407,472,477,485,486,491
 Murat L.,245,486
 Mußmann O., 105, 107, 143, 146, 147,
 150,151,154,155,156,172,486
 Namer G., 34, 63, 69, 72, 73, 87,
 255,256,290,330,487
 Neudegg (von) Cl.,93,190,262,346,348
 Neveu E.,81,153,321,323,487
 Nieden (zur) S.,45,63,188,189,493
 Niedermüller P.,61,62,89,477
 Noël L.,194,487
 Nora P.,33,63,87,200,435,487
 Novick P.,356
 Obermayer L.,113,116,132,133,362,477
 Offe C.,37,63,79,487
 Olivier C.,246,247,376,487
 Orth K.,135,481,487
 Oswald, R.,111
 Pascale C.-M.,37
 Peretz H.,75
 Perrot M.,229,478
 Peschanski D., 132, 247, 291, 448,
 451,452,487
 Peters J.-H.,106,122,487
 Pflock A.,153,154,475
 Pichardo N.,37,63,79,487
 Picq Fr.,253,487
 Pingusson G.-H.,362,419,420,469
 Pitkin H.,328,487
 Pivert B.,319
 Plant R.,108,131,161,488,491
 Pollak M.,244,245,251,488
 Polletta F.,37,63,79,488
 Poncelet Ch.,287,297,433
 Prenninger A.,199,201,488

- Pretzel A., 58, 103, 106, 118, 119,
182,399,407,469,472,486,488
- Propper A.,165,488
- Proth B.,250,251,485
- Rahe T,105,150,151,482,488
- Rahe Th.,105,150,151,482,488
- Raphaël F.,1,4,5,36,71,90,391,488
- Redoutey E.,76,488
- Reichel P.,34,63,87,488
- Reiss A.,37,58,63,74,75,472,488
- Revillard A.,37,63,75,488
- Ricœur P.,69,379,488
- Ricordeau G.,165,166,488
- Riegl A.,358,488
- Riquet M.,258,447,476
- Röll W.,105,146,488
- Rosh L.,196,217
- Rosoux V.-B.,33,63,87,489
- Roßbach G.,103,106,118,399,469,488
- Roussel Y.,80,248,251,489
- Rousset D.,366
- Rucht D.,37,47,63,79,489
- Rüter-Ehlerman A.,148,489
- Saehrendt Ch.,217,218,220
- Salmen A.,183,185,489
- Saouter A.,393,489
- Schiefelbein D.,182
- Schlagdenhauffen R., 31, 34, 36, 47, 63,
82,88,90,127,138,157,165,169,171,207,
230,353,489
- Schlegel W.,107,346,481,489
- Schoeps H.-J.,188
- Schoppmann Cl., 58, 107, 122, 123,
157,229,235,236,472,489
- Schorer J.-A.,305
- Schuyf J.,303,309,351,490
- Schwarzer A.,185,231,233
- Seel P., 3,41, 59,63, 94,108, 127,154,
159,226,253,272,273,279,287,301,351,3
52,353,436,467,473,490
- Segal G.,223,224
- Seidel T.,34,62,87,484
- Seidler F.,107,134,490
- Sewell W.,32,63,82,490
- Sherman M.,265,266,490
- Sibalis M.,28,63,76,244,248,490
- Simon, 37, 46, 63, 64, 74, 75, 165,
237,480,490
- Sofsky W.,136,137,138,142,490
- Sparing F.,106,490
- Spitz A., 41, 64, 94, 127, 152, 153,
170,171,262,491
- Stegmann R.,138,152,491
- Steinle K.-H.,190,491
- Sternweiler A. , 5, 41,58,64, 94, 105, 108,
114,131,132,144,145,147,158,159,233,
352,354,472,486,491
- Strebel B.,105,147,150
- Stümke H.-G.,106,107,160,351,491
- Surzur R.,271,272
- Taehwan K.,36
- Tamagne F., 111, 112, 114, 115, 116,
125,139,146,157,245,271,400,469,491
- Tarrow S.,30,37,64,81,491
- Terfloth M.,106,486
- Thévenot L.,193,227,229,477
- Tillion G.,135,492
- Tilly C.,30,37,64,81,492
- Tilly Ch.,30,37,64,81,492
- Tomberger C.,35,64,88,197,218,224,492
- Tomolillo S.,250,251,492
- Toulet M.,229,477
- Ulrichs K.-H.,92,110,483
- Valocchi S.,322,366,372,492
- van den Boogaard H.,385,392,476
- van der Klein M.,305
- Van Dijk L.,41,64,94,108,125,126,354,492
- Van Essen J.,236
- Van Sant G.,357
- Van Wormer K.,165,492

Veil S.,271
Vidal-Naquet P.,271,272
Vitou E.,362,419,420,421,469
Voutey M.,42,60,298,434,473
Wahl N.,351,492
Ward D.,165,492
Weber M.,19,70,365
Weger X.,249
Weinmann M.,135,492
Weiss V.,106,107,157,198,369,382,492
Weizsäcker (von) R., 185, 192, 204,
213,391,408
Welzer-Lang D.,250,251,492
Westheider R.,362
Westley W.,37,62,74,75,485
Wieviorka A.,164, 199, 200, 257,
258,260,280,353,443,450,476,493
Wilhelm E.,127,145,482
Wolf F.,151
Wolfert R.,106,493
Wolff Th.,219
Wunderlich U.,145,339,493
Yerushalmi Y.,70,493
Young J.,35,64,88,197,359,361,376,493
Zaoui P.,350,478
Zastrau E.,58,204,472
Zifonun D.,34,64,88,493
Zimmer D.,217
Zinn A.,41,64,94,108

Kennzeichen für Schutzhäftlinge in den Konz. Lagern

Form und Farbe der Kennzeichen

	Politisch	Berufs- Verbrecher	Emigrant	Bibel- forscher	Homosexuell	Rassial
Grundfarben						
Abzeichen für Rückfällige						
Häftlinge der Strafkompanie						
Abzeichen für Juden						
Besondere Abzeichen	 Jüd. Rasse- schänder	 Rasse- schänderin	 Tucht- verdächtig	 Häftlings- nummer	 Beispiel	
	 Pole	 Tscheche	 Wehrmacht- angehöriger	 Häftling- Ia		

Triangles portés par les *Häftlinge*

(© United States Holocaust Museum Washington)